



RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU  
DÉPARTEMENT

(Tome II)

**COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
(VI)**

---

**Réunion du 9 septembre 2019**

---

**DELIBERATIONS  
(n<sup>os</sup> 19.CP.VI.1 à 19.CP.VI.12)  
(1<sup>er</sup> recueil)**

**\*\***

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 septembre 2019

\*\*

PRESENTS :

M. PEIRO, Président du Conseil départemental,

Vice-présidents,

MM. AUZOU,  
BOURDEAU,  
DROIN,  
LOTTERIE,  
NADAL,  
ZACCARON.

Mmes ANGLARD,  
BORDES,  
LABARTHE,  
SEDAN,  
VARAILLAS.

Membres,

MM. BENFEDDOUL,  
MAGNE,  
MERILLOU,  
PROTANO,  
TEILLAC.

Mmes CHEVALLIER,  
DE ALMEIDA,  
MARTY,  
NEVERS,  
PISTOLOZZI,  
VEYSSIÈRE Marie-Rose.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Didier BAZINET donne pouvoir à M. Jeannik NADAL de 9h45 à 11h40  
(délibérations n°s 1 à 72) ;  
Mme Colette LANGLADE donne pouvoir à M. Germinal PEIRO de 9h45 à 11h40  
(délibérations n°s 1 à 72) ;  
Mme Christelle BOUCAUD donne pouvoir à Mme Régine ANGLARD de 9h45 à 11h40  
(délibérations n°s 1 à 72) ;  
M. Frédéric DELMARÈS donne pouvoir à Mme Cécile LABARTHE de 9h45 à 11h40  
(délibérations n°s 1 à 72) ;  
Mme Mireille BORDES donne pouvoir à Mme Annie SEDAN de 9h45 à 10h10  
(délibérations n°s 1 à 4) ;  
M. Pascal BOURDEAU donne pouvoir à M me Juliette NEVERS de 9h45 à 10h15  
(délibérations n°s 1 à 4) ;  
M. Serge MERILLOU donne pouvoir à M. Jean-Michel MAGNE de 10h30 à 11h40  
(délibérations n°s 12 à 72) ;  
Mme Corinne DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Sylvie CHEVALLIER de 11h15 à 11h40  
(délibérations n°s 46 à 72) ;  
M. Jean-Paul LOTTERIE donne pouvoir à M. Jean-Fred DROIN de 11h25 à 11h40  
(délibérations n°s 56 à 70) ;  
Mme Juliette NEVERS donne pouvoir à Mme Brigitte PISTOLOZZI de 11h30 à 11h40  
(délibérations n°s 60 à 70) ;  
M. Dominique BOUSQUET donne pouvoir à Mme Elisabeth MARTY de 9h45 à 11h40  
(délibérations n°s 1 à 72) ;  
Mme Natacha MAYAUD donne pouvoir à M. Adib BENFEDDOUL de 9h45 à 11h40  
(délibérations n°s 1 à 72) ;  
M. Thierry BOIDÉ donne pouvoir à M. Pascal PROTANO de 9h45 à 11h40  
(délibérations n° 1 à 72).  
Mme Joëlle HUTH n'a pas donné pouvoir de 9h45 à 11h40  
(délibérations n°s 1 à 72).

ASSISTENT à la SEANCE :

M. DOBBELS,  
Mme GERVAISE,  
M. LAJUGIE.

La séance est ouverte à 9h45 et levée à 11h40.

\*\*

La date de la prochaine réunion de la Commission Permanente  
du Conseil départemental est fixée le lundi 14 octobre 2019 à 9h30.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale, marchés publics,

Jeannik NADAL



# ORDRE DU JOUR

---

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

---

Réunion du 9 septembre 2019

---

### ORDRE DU JOUR

---

#### **Economie et emploi (Mme NEVERS)**

- 1) Actions générales d'animation économique. Attribution de subventions aux entreprises du secteur de l'agroalimentaire et du bois.
- 2) Convention d'apport avec droit de reprise entre le Département de la Dordogne et l'Association Initiative Périgord au titre de l'abondement du fonds de prêts destinés aux créateurs et repreneurs d'entreprises dans les secteurs d'activité de l'agroalimentaire ou du bois.
- 3) Convention d'apport avec droit de reprise entre le Département de la Dordogne et l'Association Initiative Périgord au titre de l'abondement du fonds de prêts destinés aux créations/reprises d'exploitations agricoles.

#### **Finances, administration générale, marchés publics (M. NADAL) ; Rapport n°10 (M. PEIRO)**

- 4) Projet de décret modifiant les délimitations des cantons dans le département de la Dordogne.
- 5) Centre Départemental de Santé. Contrat de prêt à usage ou commodat.
- 6) Unité Territoriale de BERGERAC-OUEST. Convention de mise à disposition de locaux communaux à usage de bureaux. Permanence sociale de la Commune de FAUX.
- 7) Site départemental de l'Etang de Rouffiac. Acquisition d'un terrain sur la Commune de ANGOISSE.
- 8) Bail de location d'un ensemble immobilier à usage d'habitation sur le territoire de la Commune de NONTRON au n° 11, rue des Truffières.
- 9) Résiliation du bail de la SARL La Pizzeria du Marché à SAINT-AULAYE.
- 10) Demandes de protection fonctionnelle de : - M. Jeannik NADAL, Vice-président du Conseil départemental ; - M. Jean FOURLOUBEY, ancien Vice-président du Conseil général.
- 11) Union Départementale des Maires (UDM) de la Dordogne. Subvention complémentaire de fonctionnement. Intervention d'un avenant à la convention 2019.
- 12) Rapports annuels des Délégués de Service Public - Année 2018.

- 13) Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation du Centre International de l'Art Pariétal (CIAP) et du Centre d'Interprétation du Parc animalier du THOT. Avenant n° 7 portant sur la création d'une tarification spéciale pour les scolaires.

#### **Insertion, économie sociale et solidaire, enfance et famille, fonds européens (Mme BORDES)**

- 14) Bilan d'exécution du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI). Année 2018.
- 15) Avenant financier 2019 à la convention d'Appui aux Politiques d'Insertion 2017-2019.
- 16) Conventions avec les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des allocataires du RSA.
- 17) Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). Subventions aux Associations.
- 18) Avenant n° 1 à la convention avec l'Association APARE pour la mise en œuvre d'une action d'insertion "Atelier de formation de base".
- 19) Subventions de fonctionnement : - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de PERIGUEUX ; - Groupement d'Intérêt Public (GIP) - Campus de la Formation Professionnelle de la Dordogne. Gestion des Foyers de Jeunes Travailleurs de PERIGUEUX et de BOULAZAC-ISLE-MANOIRE.
- 20) Convention-cadre de collaboration avec l'Association de Soutien de la Dordogne (ASD) relative à la mise en place de visites médiatisées à l'Espace Rencontre Enfants-Parents de PERIGUEUX.
- 21) Soutien aux initiatives locales en matière de mobilité des jeunes et de solidarité internationale. Soutien aux Structures de pays pour leur fonctionnement. Attribution de subventions avec intervention d'avenant et de conventions.
- 22) Protocole de coopération en matière d'Art rupestre : participation du Département au Forum des Itinéraires Culturels Européens et à l'Assemblée Générale 2019 de l'Association internationale Chemins de l'Art Rupestre Préhistorique (CARP).

#### **Routes (M. AUZOU)**

- 23) Programme 2019. Travaux divers d'amélioration du réseau routier départemental. Affectation d'autorisation de programme.
- 24) Programme 2019. Routes départementales. Travaux de chaussées en traverses d'agglomérations. Affectation d'autorisation de programme.
- 25) Travaux d'aménagement des Routes départementales n° 70 et n° 708 dans les traverses de bourgs. Communes de GRANGES-D'ANS et RIBERAC.
- 26) Route départementale n° 78 - BOURDEILLES. Protocole d'accord portant sur les réparations des désordres de la chaussée en béton désactivé.
- 27) Route départementale n° 705. Commune de SAINT-MARTIAL- D'ALBAREDE. Réalisation d'un cheminement piétonnier hors agglomération.
- 28) Transactions foncières sur le territoire des Communes de SAINT-JORY-LAS-BLOUX et de SALIGNAC-EYVIGUES.

### **Personnes âgées et personnes handicapées (Mme SEDAN)**

- 29) Schéma départemental d'accessibilité des services au public. Accueil des publics rencontrant des difficultés d'accès aux services. Charte du Premier accueil social inconditionnel.
- 30) Projet de création d'une équipe unique d'évaluation médico-sociale des besoins à domicile des personnes âgées.
- 31) Avenant à la convention pluriannuelle 2016-2019 entre le Département de la Dordogne et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).
- 32) Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2020-2024 avec l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « La Madeleine » de BERGERAC.
- 33) Convention de fonctionnement du Foyer d'Insertion Professionnelle et Sociale (FIPS) de la Fondation de Selves à SARLAT-LA-CANEDA. Abrogation de la délibération de la Commission Permanente n° 16.CP.IX.39 du 19 décembre 2016.
- 34) Convention de fonctionnement du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) de l'Association départementale d'aide à la santé mentale Croix Marine situé à CHAMPCEVINEL. Abrogation de la délibération de la Commission Permanente n° 13.CP.X.49 du 25 novembre 2013.
- 35) Subvention de fonctionnement à une Association à caractère social.

### **Education (M. ZACCARON)**

- 36) Bourse spécifique en médecine générale ou de spécialité et en odontologie. Année scolaire 2019/2020.
- 37) Classes de découverte organisées par des Etablissements publics. 5ème répartition de subventions.
- 38) Classes de découverte organisées par des Organismes de droit privé. 5ème répartition de subventions.
- 39) Subventions en faveur des échanges scolaires internationaux avec appariement. 3ème répartition de subventions.
- 40) Service de Restauration et d'Hébergement dans les collèges publics. Fixation des tarifs pour l'année 2020.
- 41) Conventions d'occupation de logement à titre précaire dans les collèges pour l'année scolaire 2019-2020. 2ème attribution.
- 42) Décision portant concession de logement par nécessité absolue de service au Collège Pierre Fanlac à BELVES. Abrogation de l'annexe à la délibération de la Commission Permanente n° 17.CP.VIII.24 du 13 novembre 2017.

### **Solidarités territoriales et développement local (Mme LABARTHE)**

- 43) Politique des Solidarités Territoriales. Programmation des Contrats de Projets Territoriaux pour la période 2016-2020. Communauté de communes ISLE DOUBLE LANDAIS.

### **Transition écologique, mobilité et développement durable (M. BOURDEAU)**

- 44) Mise en place des Appels à projets dans les domaines de l'Economie circulaire et des Energies renouvelables.
- 45) Education à l'environnement et amélioration de la connaissance du milieu naturel. Attribution de subventions et intervention de conventions.
- 46) Chantier-école sur les sites départementaux du Grand Etang de La Jemaye et de la Ferme du Parcot. Année 2019.
- 47) Attribution d'une subvention au Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine (CENA) pour l'acquisition de terrains sur des milieux naturels.
- 48) Plan inter-départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PidPFCI) de Dordogne, de Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne.
- 49) Chasse en Forêt départementale de CAMPAGNE. Saisons de chasse 2019-2022.
- 50) Programme de recherche sur les nappes souterraines. Suivi de la qualité et de la quantité des eaux souterraines. Année 2019.

### **Jeunesse et sports (M. TEILLAC)**

- 51) Direction des Sports et de la Jeunesse. Attribution de subventions pour l'organisation du Tour de l'Avenir 2019.

### **Agriculture, forêt et aménagement rural (M. MAGNE)**

- 52) Attribution de subventions aux Associations agricoles et intervention d'une convention.
- 53) Soutien aux Organismes agricoles. Installation en agriculture - dispositifs d'accompagnement à l'installation.
- 54) Travaux connexes à l'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental des Communes de SAINT-GEORGES-DE-BLANCANEIX, VAUNAC, EYZERAC, SAINT-PIERRE-DE-CÔLE et THIVIERS.

### **Culture et langue occitane (Mme ANGLARD)**

- 55) Affaires culturelles. Attribution de subventions et intervention de conventions.
- 56) Affaires culturelles. Attribution de subvention à la Communauté de communes du Périgord Nontronnais et intervention de convention.



- 57) Patrimoine de proximité. Attribution de subvention à la Fondation du Patrimoine et intervention de convention.
- 58) Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord. Attribution d'une aide à la Communauté de communes Sarlat-Périgord-Noir au titre de la 2ème tranche du Fonds de Soutien à la Création d'Emploi de Coordination dans les Médiathèques (FSCEM).
- 59) Conférence contée lors de la Journée rencontre "La Lébéroue : une femme comme une autre", le samedi 23 novembre 2019 au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (PIP) aux EYZIES. Contrat de prestation.
- 60) Direction des Archives départementales. Commémorations de l'évacuation des Alsaciens en 1939. Convention de partenariat culturel avec la Ville de PERIGUEUX pour la présentation d'une exposition.
- 61) Direction des Archives départementales. Vente d'ouvrages déclassés, le 22 septembre 2019 dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine.

#### **Tourisme et promotion du Périgord (M. DROIN)**

- 62) Convention entre le Département et l'Université de BORDEAUX - Institut Universitaire de Technologie (IUT) de BORDEAUX - Site de PERIGUEUX. Volets Formation, Innovation, Développement et Transfert des savoirs. Attribution de subvention.

#### **Logement (Mme VARAILLAS)**

- 63) Politique Départementale de l'Habitat. Convention partenariale entre le Département de la Dordogne et l'Office Public de l'Habitat Dordogne Habitat. Modification de la délibération de la Commission Permanente n° 19.CP.IV.79 du 17 juin 2019. Attribution de subvention - 2ème programmation.
- 64) Politique Départementale de l'Habitat. Aide à l'amélioration de l'habitat pour les Propriétaires Occupants. Modifications et annulations de Décisions Attributives de Subventions (DAS) et de délibérations de Commissions Permanentes.
- 65) Politique Départementale de l'Habitat. Demande de prorogation du délai de commencement d'exécution de travaux de construction de logements par Dordogne Habitat et MESOLIA.
- 66) Convention quadriennale relative à la participation financière de ORANGE Société Anonyme au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Prise en charge des dettes téléphoniques et d'abonnements Internet. Années 2019-2022.
- 67) Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Conventions relatives à la sous-location avec bail glissant dans le parc social avec 3 Associations concernant des familles de réfugiés statutaires bénéficiant de la protection internationale. Année 2019.
- 68) Convention pour le financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) entre le Département de la Dordogne et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Dordogne Lot-et-Garonne. Année 2019.

- 69) Convention pour le financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) entre le Département de la Dordogne et la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne (CAF). Année 2019.
- 70) Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Avenant n° 1 à la convention relative à la sous-location avec bail glissant dans le parc social avec l'Association de Soutien de la Dordogne (ASD). Année 2019.

**Santé, Télémédecine et démographie médicale (M. LOTTERIE)**

- 71) Signature du Contrat Local de Santé (CLS) du Grand Périgueux 2019-2023.
- 72) Convention de mise à disposition entre le Département de la Dordogne et la Fondation John Bost d'un bassin d'hydrothérapie pour le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) - Antenne de BERGERAC.

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 SEPTEMBRE 2019

#### DÉLIBÉRATION N° 19.CP.VI.1

Actions générales d'animation économique.

Attribution de subventions aux entreprises du secteur de l'agroalimentaire et du bois.

DATE DE LA CONVOCATION : 04/09/2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Adib BENFEDDOUL, Sylvie CHEVALLIER, Corinne DE ALMEIDA, Jean-Fred DROIN, Cécile LABARTHE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Elisabeth MARTY, Serge MERILLOU, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Annie SEDAN, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Didier BAZINET	pouvoir à	Jeannik NADAL	Thierry BOIDÉ	pouvoir à	Pascal PROTANO
Mireille BORDES	pouvoir à	Annie SEDAN	Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Régine ANGLARD
Pascal BOURDEAU	pouvoir à	Juliette NEVERS	Dominique BOUSQUET	pouvoir à	Elisabeth MARTY
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Colette LANGLADE	pouvoir à	Germinal PEIRO
Natacha MAYAUD	pouvoir à	Adib BENFEDDOUL			

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) SANS POUVOIR: Joëlle HUTH

RAPPORTEUR : Juliette NEVERS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 30

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 1

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE

RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2019

N° 19.CP.VI.1

Actions générales d'animation économique.  
Attribution de subventions aux entreprises du secteur de l'agroalimentaire et du bois.

Section : INVESTISSEMENT	DEPENSES
Imputation : 906 / 632 / 20421.62 / 0 / 2019 / ECO	
Autorisation de programme votée	: 850 000,00€
Décision : Affectation N° :	: 94 169,27€
Autorisation de programme disponible après la Com.Perm <sup>te</sup> .	: 343 883,09€

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil régional n° 2017.1464.CP en date du 10 juillet 2017 relative aux Conventions entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Départements de la Gironde, de la Dordogne, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, de la Vienne et de la Haute-Vienne, en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture (dont la pêche et l'aquaculture), de la forêt et de l'agroalimentaire,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015, n° 16-270 a) du 23 juin 2016, n° 18-19 du 9 février 2018, n° 18-162 du 26 juin 2018, n° 19-19 du 8 février 2019 et n° 19-179 du 25 juin 2019,

VU la délibération de la Commission Permanente n° 17.CP.V.5 du 17 juillet 2017 relative à la Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Dordogne en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture dont la pêche et l'aquaculture, de la forêt et de l'agroalimentaire,

VU la délibération de la Commission Permanente n° 17.CP.VIII.2 du 13 novembre 2017,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AFFECTE au chapitre 906, article fonctionnel 632, nature 20421.62, une autorisation de programme d'un montant total de 94.169,27 € dans le cadre du soutien aux entreprises des secteurs de l'agroalimentaire et du bois pour la réalisation d'investissements matériels.

ALLOUE une subvention d'un montant total de 94.169,27 € à répartir entre les Entreprises bénéficiaires figurant sur la liste ci-annexée (Annexe I).

VALIDE la liste des Bénéficiaires ci-annexée (Annexe I).

APPROUVE la convention ci-annexée, à intervenir entre le Département de la Dordogne et la SAS SAINT JORY BOIS (Annexe II).

AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer et à exécuter ladite convention, au nom et pour le compte du Département.

*Une Décision Attributive de Subvention sera établie pour chaque Bénéficiaire dont le montant de la subvention est inférieur à 23.000 €.*

*Les dépenses seront éligibles à partir de la date d'accusé de réception du dossier, conformément au détail figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.*

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale, marchés publics,

Jeannik NADAL



SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR LES ENTREPRISES  
DU SECTEUR DE L'AGROALIMENTAIRE ET DU BOIS.

	RAISON SOCIALE	ADRESSE	CP	COMMUNE	CANTON	DATE DEPOT DOSSIER	SECTEUR ACTIVITE	PROJET	MONTANT DU PROGRAMME HT (€)	ASSIETTE ELIGIBLE RETENUE (€)	Taux (%) (arrondi)	AIDE CD24 (€)
	Imputation 906 – 632 – 20421.62											
1	PEPINIERES THIBAUT	Montplaisir	24120	Pazayac	Terrasson Lavilledieu	07/06/2019	Pépinière	Investissement matériel suite à reprise d'activité Création emploi	45.000 €	30.000 €	15 % 10 %	4.500 € 3.000 €
2	SAS SAINT JORY BOIS	Maison Blanche	24160	Saint Jory Las Bloux	Isle Loue Auvézère	20/06/2019	Exploitation forestière	Acquisition de matériel	246.551 €	246.551 €	15 %	61.637 €
3	SARL LE PAIN DE RUDOLPH ET VALERIE	Peygrieux	24200	Carsac-Aillac	Terrasson Lavilledieu	13/06/2019	Boulangerie pâtisserie	Aménagement d'un fournil	58.727 €	30.000 €	15 %	4.500 €
	OCMR du PIP											
4	BOUCHERIE PRADELLES	12, Place Saint Jean	24380	Vergt	Périgord Central	OCMR PIP du 09/07/2019	Boucherie Charcuterie	Acquisition de matériel suite à reprise d'activité	297.600,28 €	40.000 €	18,75 %	7.500 €
5	LES DELICES DE SYLVAIN	Le Bourg	24460	Agonac	Trélissac		Boulangerie pâtisserie	Acquisition de matériel	22.129,06 €	22.129,06 €	25 %	5.532,27 €
6	LES DELICES DE SARLIAC	27, rue de l'Isle	24420	Sarliac	Trélissac		Boulangerie pâtisserie	Acquisition de matériel suite à reprise d'activité	31.900 €	31.900 €	23,51 %	7.500 €
	TOTAL											94.169,27 €

CONVENTION

entre

LE DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

et

la SAS SAINT JORY BOIS à SAINT JORY LAS BLOUX

Pour la réalisation de :

*Investissement matériel*

Millésime	2019	Montant/Euros:	61.637 €
Imputation budgétaire:		906 632 20421.62	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil régional n° 2017.1464.CP en date du 10 juillet 2017 relative aux Conventions entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Départements de la Gironde, de la Dordogne, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, de la Vienne et de la Haute-Vienne, en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture (dont la pêche et l'aquaculture), de la forêt et de l'agroalimentaire,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015, n° 16-270 a) du 23 juin 2016 et n° 19-19 du 8 février 2019,

VU la délibération de la Commission Permanente n° 17.CP.V.5 du 17 juillet 2017 relative à la Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Dordogne en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture dont la pêche et l'aquaculture, de la forêt et de l'agroalimentaire,

VU la délibération de la Commission Permanente n° 19.CP.VI... en date du 9 septembre 2019,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

ENTRE

Le Département de la Dordogne, (SIRET 222 400 012 00019) sis 2, rue Paul Louis Courier - CS 11200 - 24019 PERIGUEUX Cedex, représenté par le Président du Conseil départemental, M. Germinal PEIRO, dûment habilité à signer et à exécuter la présente convention, en vertu de la délibération de la Commission Permanente n° 19.CP.VI.... en date du 9 septembre 2019,

Ci-après dénommé « Le Département »,  
D'une part,

ET

La SAS SAINT JORY BOIS (SIRET 825 320 831 00019), sise Maison Blanche - 24160 SAINT JORY LAS BLOUX, représentée par (qualité).....,  
(nom, prénom).....,

Ci-après désignée « l'Entreprise bénéficiaire »,  
D'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



## ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET

Dans le cadre de la procédure départementale d'aide aux entreprises du secteur du bois, la présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution d'une subvention à la SAS SAINT JORY BOIS pour la réalisation d'un investissement matériel.

Nature de l'opération	Montant du projet (HT)	Assiette éligible retenue	Subvention départementale	
			Taux	Montant
Acquisition de matériel (coupeur fendeur et déchiqueteuse)	246.551 €	246.551 €	25 %	61.637 €

## ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de **quatre ans** à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis (date de validation de la subvention en Commission Permanente, soit le 9 septembre 2019).

## ARTICLE 3 : CLAUSES DE PUBLICITE

Pour assurer une meilleure lisibilité pour les usagers de l'utilisation de l'argent public issu de la fiscalité départementale, la SAS SAINT JORY BOIS s'engage à faire mention du soutien apporté par le Département de la Dordogne sur tous les documents d'informations et à apposer le logo du Conseil départemental de la Dordogne de manière visible auprès du public (Ci-joint l'autocollant du logo du Conseil départemental), pendant la durée de la présente convention (Cf. article 2).

## ARTICLE 4 : CLAUSES FINANCIERES

La présente convention donnera lieu au paiement d'une subvention d'un montant maximum de 61.637 €.

Ce montant ne peut être révisable à la hausse. En outre, si le montant final des dépenses éligibles s'avérait inférieur à l'estimation initiale (article 1<sup>er</sup>), le montant de la subvention sera réduit au prorata des dépenses réellement engagées et justifiées.

## ARTICLE 5 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Toute contribution inutilisée ou utilisée de manière non conforme à son objet doit être remboursée dans un délai de deux mois à compter de la réception du titre de recette émis par le Payeur départemental.

L'Entreprise bénéficiaire s'engage à ne pas tirer parti de l'aide attribuée pour pratiquer des prix anormalement bas et plus généralement à ne pas détourner la clientèle des entreprises concurrentes par l'octroi d'avantages anormaux par rapport à ceux consentis habituellement.

## ARTICLE 6 : MODALITES DE PAIEMENT

La demande de paiement de la subvention se fera par le Maître d'ouvrage et selon son choix de la façon suivante :

- soit en un seul versement à la fin du programme ; la demande se fera au plus tard dans le délai prévu à l'article 2,
- soit en deux versements (acompte et solde) selon les modalités suivantes :
  - ◆ la demande d'un acompte d'un maximum de 50 % de la subvention devra être effectuée dans le délai de deux ans à compter de la date de signature de la présente convention par les parties,
  - ◆ la demande du solde de la subvention se fera au plus tard dans le délai prévu à l'article 2.

Les versements de ladite subvention interviendront sur présentation par le Maître d'ouvrage des justificatifs suivants :

### ➤ Pour l'acompte :

- un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal,
- un Extrait KBIS daté de moins de 3 mois,
- les Pièces comptables justifiant la dépense (un état récapitulatif des dépenses déjà réalisées daté et signé par le Maître d'ouvrage [Modèle joint en annexe], ainsi que la copie des factures acquittées),
- une Déclaration sur l'honneur établie par le représentant de la SAS SAINT JORY BOIS, attestant que celle-ci est en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales (Modèle joint en annexe).

➤ Pour le solde :

Il y aura lieu de produire :

- un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal,
- un Extrait KBIS daté de moins de 3 mois,
- un Plan de financement définitif du Programme d'investissement daté et signé par le représentant de l'Entreprise bénéficiaire faisant apparaître notamment les différentes aides publiques accordées, les prêts bancaires, les fonds propres et accompagné de la copie de chacune des décisions des Organismes participant au financement, des contrats de prêts et/ou tableaux d'amortissement,
- l'Etat récapitulatif des factures acquittées, daté et signé par le Maître d'ouvrage et certifié par le comptable ou l'Expert-comptable (modèle ci-annexé),
- les Pièces comptables justifiant la dépense (factures acquittées des travaux exécutés),
- une Attestation sur l'honneur de régularité du Bénéficiaire au regard de ses obligations fiscales et sociales (modèle ci-annexé),
- un Certificat de bon achèvement des travaux établi par la Chambre consulaire dont dépend le Bénéficiaire ou par le service instructeur du dossier,
- une Photographie dudit logo apposé mentionnant le soutien apporté par le Département à l'Entreprise.

#### ARTICLE 7 : AVENANTS

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Toute demande d'avenant devra faire l'objet d'un envoi par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause, et toutes les conséquences qu'elle emporte.

L'avenant précise les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause ses objectifs généraux.

#### ARTICLE 8 : CLAUSES DE RESILIATION

En cas d'infraction aux clauses de la présente convention et après mise en demeure par l'autorité départementale effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet pendant 15 jours, la présente convention peut être résiliée de plein droit, sans qu'il y ait besoin de faire recours au juge, ni de remplir aucune formalité.

La convention peut, dans ce cas, être dénoncée par l'une ou l'autre des parties en respectant un préavis de deux mois.

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de liquidation judiciaire de la SAS SAINT JORY BOIS et l'Entreprise bénéficiaire perdra tout droit au versement de la subvention restant à régler.

La mise en redressement judiciaire de l'Entreprise bénéficiaire entraînera la suspension du paiement des sommes restant à verser.

#### ARTICLE 9 : CLAUSES DE REVERSEMENT

Le remboursement de la subvention pourra être exigé pendant 5 années, au prorata de la durée écoulée depuis le paiement de la subvention, dans l'un des cas suivants :

- ♦ au cas où l'une des déclarations faites par l'Entreprise bénéficiaire dans la présente convention serait inexacte et à défaut d'exécution ou de violation d'un seul des engagements pris par ladite Entreprise,
- ♦ au cas où l'Entreprise bénéficiaire et/ou son siège social seraient amenés à quitter le territoire départemental.

Les sommes, ainsi devenues exigibles, seront productives d'intérêts au taux légal et se capitaliseront de plein droit pourvu qu'il s'agisse d'intérêts dus au moins pour une année entière.

#### ARTICLE 10 : OBLIGATION DU BENEFICIAIRE

La SAS SAINT JORY BOIS s'engage à mettre en œuvre l'opération décrite dans les conditions prévues à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention.

En outre, afin de permettre un suivi attentif du bon déroulement de l'opération, l'Entreprise bénéficiaire s'engage à indiquer au Département de la Dordogne, dès sa survenance, tout changement intervenant dans l'exécution de l'opération, en particulier concernant sa durée d'exécution.

En vue de l'évaluation des résultats de l'opération, la SAS SAINT JORY BOIS s'engage :

- à produire au Département de la Dordogne, dès leur parution, les liasses fiscales complètes relatives à chaque clôture d'exercice, accompagnées, s'ils existent, des rapports du Commissaire aux Comptes pendant la durée de la présente convention,
- à répondre aux demandes d'informations souhaitées par le Département de la Dordogne.

De plus, l'Entreprise bénéficiaire s'engage, dès qu'elle en a connaissance, à prévenir, par lettre recommandée avec accusé de réception, le Département de la Dordogne, de tout événement d'importance susceptible de venir altérer l'économie de la présente convention, et donc de remettre en cause la participation financière du Département de la Dordogne, tel que :

- modification de l'équipe dirigeante,
- modification substantielle des statuts,
- modification de la géographie du capital,

- cession d'éléments majeurs de l'exploitation,
- cessation d'activité,
- ouverture d'une procédure collective.

#### ARTICLE 11 : ELECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels qu'ils sont indiqués en en-tête de la présente convention.

#### ARTICLE 12 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les parties décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours contentieux, par le biais de l'élaboration d'une transaction.

En cas d'échec, tout recours contentieux contre la présente convention devra être introduit auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

#### ARTICLE 13 : EXECUTION

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur départemental.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

A Périgueux, le .....

A ....., le .....

Pour le Département de la Dordogne,  
le Président du Conseil départemental,

Pour la SAS SAINT JORY BOIS,  
(qualité) .....

Germinal PEIRO

(nom, prénom) .....

ANNEXES

ATTESTATION SUR L'HONNEUR  
De la régularité fiscale et sociale de l'Entreprise

(à produire lors de la demande de paiement de l'acompte ou du solde )

Je soussigné(e) : .....  
Né(e) le : .....  
Adresse personnelle : .....  
.....

Dirigeant(e) de la structure :

Raison sociale : .....  
Forme juridique : .....  
N° SIRET : .....  
Siège social : .....

ATTESTE SUR L'HONNEUR

que mon Entreprise est en règle vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales.

Organismes fiscaux et sociaux	Adresse des organismes auxquels l'Entreprise est rattachée
Trésor Public	
Direction Générale des Impôts	
URSSAF / POLE EMPLOI	
Mutualité Sociale Agricole	

Fait à : .....,

Cachet et signature du Dirigeant

Le : .....,

Toute fausse déclaration entraînera l'annulation de la participation départementale et le reversement des sommes déjà perçues sera exigé.  
En outre, elle peut être punie d'emprisonnement et d'amende, dans les conditions prévues par le Code Pénal (Article 441-1 et SS).

ETAT RECAPITULATIF DES  
FACTURES ACQUITTEES  
(Modèle)

(à produire lors de la demande de paiement de l'acompte et/ou du solde)

Le maître d'ouvrage CERTIFIE que les factures jointes, récapitulées dans le tableau ci-dessous se rapportent à l'opération suivante :

Date facture	Objet	Fournisseurs	Montant HT (en €)	Date de règlement total de la facture	Mode de financement (crédit bancaire, crédit-bail, autofinancement)
		TOTAL			

A....., Le.....

LE MAITRE D'OUVRAGE,  
(Signature et Cachet)

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 SEPTEMBRE 2019

#### DÉLIBÉRATION N° 19.CP.VI.2

Convention d'apport avec droit de reprise entre le Département de la Dordogne et l'Association Initiative Périgord au titre de l'abondement du fonds de prêts destinés aux créateurs et repreneurs d'entreprises dans les secteurs d'activité de l'agroalimentaire ou du bois.

DATE DE LA CONVOCATION : 04/09/2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Adib BENFEDDOUL, Sylvie CHEVALLIER, Corinne DE ALMEIDA, Jean-Fred DROIN, Cécile LABARTHE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Elisabeth MARTY, Serge MERILLOU, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Annie SEDAN, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Didier BAZINET	pouvoir à	Jeannik NADAL	Thierry BOIDÉ	pouvoir à	Pascal PROTANO
Mireille BORDES	pouvoir à	Annie SEDAN	Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Régine ANGLARD
Pascal BOURDEAU	pouvoir à	Juliette NEVERS	Dominique BOUSQUET	pouvoir à	Elisabeth MARTY
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Colette LANGLADE	pouvoir à	Germinal PEIRO
Natacha MAYAUD	pouvoir à	Adib BENFEDDOUL			

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) SANS POUVOIR: Joëlle HUTH

RAPPORTEUR : Juliette NEVERS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 30

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 1



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE

RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2019

N° 19.CP.VI.2

Convention d'apport avec droit de reprise entre le Département de la Dordogne  
et l'Association Initiative Périgord au titre de l'abondement du fonds de prêts  
destinés aux créateurs et repreneurs d'entreprises  
dans les secteurs d'activité de l'agroalimentaire ou du bois.

Section : INVESTISSEMENT	DEPENSES
Imputation : 906 / 632 / 20421.62 / 0 / 2019 / ECO	
Autorisation de programme votée	: 850 000,00€
Décision : Affectation N° : 2019 CP 13502 1	: 20 000,00€
Autorisation de programme disponible après la Com.Perm <sup>te</sup> .	: 323 883,09€

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil régional n° 2017.1464.CP en date du 10 juillet 2017 relative aux Conventions entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Départements de la Gironde, de la Dordogne, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, de la Vienne et de la Haute-Vienne, en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture (dont la pêche et l'aquaculture), de la forêt et de l'agroalimentaire,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015, n° 16-270 a) du 23 juin 2016 et n° 19-19 du 8 février 2019,

VU la délibération de la Commission Permanente n° 17.CP.IX.23 du 18 décembre 2017, relative au Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et approuvant les conventions relatives aux modalités de paiement dissocié dans le cadre du cofinancement du Département aux opérations relevant du FEADER.

VU la convention relative à la gestion en paiement dissocié par l'ASP du Cofinancement par le FEADER des aides Hors SIGC du Conseil départemental de la Dordogne dans le cadre du Programme de Développement Rural Aquitaine pour la programmation 2014-2020, années 2017-2020, signée le 19 janvier 2018,

VU la délibération de la Commission Permanente n° 17.CP.V.5 du 17 juillet 2017 relative à la Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Dordogne en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture dont la pêche et l'aquaculture, de la forêt et de l'agroalimentaire,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

**LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**AFFECTE** une autorisation de programme de 20.000 € au chapitre 906, article fonctionnel 632, nature 20421.62 pour l'abondement du fonds de prêts d'honneur destinés aux créateurs/repreneurs de projets dans les secteurs d'activité agroalimentaire ou bois,

**APPORTE** à l'Association Initiative Périgord sise Pôle Interconsulaire - Cré@Vallée Nord - 24060 PERIGUEUX Cedex 9, la somme de 20.000 € à cet effet.

**APPROUVE** la convention d'apport ci-annexée, entre le Département de la Dordogne et l'Association Initiative Périgord.

**AUTORISE** M. le Président du Conseil départemental à la signer et l'exécuter, au nom et pour le compte du Département.

**Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale, marchés publics,**

**Jeannik NADAL**



**Convention d'apport avec droit de reprise**  
**entre le Département de la Dordogne et l'Association Initiative Périgord**  
**pour l'abondement du fonds de prêts d'honneur**  
**destinés à la création - reprise d'activité dans les secteurs agroalimentaire ou bois en Dordogne**  
**- Année 2019 -**

**ENTRE**

Le Département de la Dordogne sis 2, rue Paul Louis Courier - CS 11200 - 24019 PERIGUEUX Cedex, (SIRET n° 222.400.012.00019), représenté par le Président du Conseil départemental, M. Germinal PEIRO, dûment habilité à signer et exécuter à la présente convention en vertu de la délibération de la Commission Permanente n° 19.CP.VI. du 9 septembre 2019, d'une part,

**ET :**

L'Association Initiative Périgord, sise Pôle Interconsulaire - Cré@Vallée Nord - 24060 PERIGUEUX Cedex 9, (SIRET n° 422.981.357.00029), représentée par son Président, M. Michel CONTE, d'autre part.

**PREAMBULE**

L'Association Initiative Périgord a pour activité principale de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois par l'octroi d'une aide financière aux Porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise. Ces initiatives sont un enjeu en termes d'aménagement du territoire et de développement économique.

Initiative Périgord a créé un Fonds de soutien alimenté par différents partenaires publics et privés. Il permet d'accompagner les Porteurs de projets grâce à des prêts d'honneur sans intérêt ni garantie, qui complètent des apports personnels et un prêt bancaire classique.

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution d'un apport associatif avec un droit de reprise de 20.000 € à l'Association Initiative Périgord pour la constitution et l'abondement d'un Fonds d'intervention, en faveur des Porteurs de projets agroalimentaire ou bois sur le département de la Dordogne.

Ce Fonds est destiné à être redistribué sous forme de prêts d'honneur pour l'installation-reprise d'activités agroalimentaire ou bois.

En conséquence, le remboursement de l'apport associatif débutera selon les modalités prévues à l'article 3 de la présente convention.

## ARTICLE 2 : MONTANT DE L'APPORT, MODALITES DE VERSEMENT ET D'UTILISATION

### *2.1. Apport*

Le Département fait apport à l'association Initiative Périgord, qui l'accepte, dans les conditions énoncées à la présente convention de la somme de 20.000 € (vingt mille euros) afin que l'Association, dans le cadre de son prévisionnel d'activités, réalise des opérations de prêts d'honneur aux créateurs ou aux repreneur d'activités ou d'entreprise définies à l'article 1<sup>er</sup>.

### *2.2. Modalités de versement*

La mise à disposition des fonds interviendra sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- une Déclaration sur l'honneur établie par le Président attestant que l'Association Initiative Périgord est en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales,
- le Rapport d'activité 2018,
- un Tableau récapitulatif des prêts accordés en faveur des Porteurs de projets agroalimentaire ou bois sur le département de la Dordogne en 2018,
- les Bilans et Comptes de résultats 2018 de l'Association,
- le Justificatif d'engagement de la Région Nouvelle-Aquitaine à la constitution de ce Fonds au titre de 2019.

### *2.3 Utilisation*

L'apport visé à l'article 2.1 devra être uniquement et exclusivement utilisé par Initiative Périgord au financement de l'octroi des prêts d'honneur tels que visés à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus à l'exclusion de toute autre dépense, et en particulier, du paiement de tout frais ou charges de fonctionnement de quelques natures qu'ils soient.

Les prêts d'honneur ainsi octroyés par l'Association devront impérativement, a minima mentionner les caractéristiques suivantes : montant, nature des prêts, bénéficiaires, durée, différé de remboursement.

Le Département se réserve le droit de vérifier à tout moment la bonne utilisation de son apport et en particulier le respect des règles définies au présent article et pourra, dans cette perspective, demander à l'Association tout document ou justificatif.

## ARTICLE 3 : REPRISE

L'apport versé le Département devra être restitué à ce dernier à l'expiration d'un délai de 10 (dix) ans pleins et entiers, date à date, à compter de la signature de la présente convention.

En outre, comme condition substantielle, pendant cette période de dix années, l'apport devra être immédiatement restitué au Département dans les cas suivants :

- Dissolution de l'Association ;
- Dénonciation de la convention ;

- Abandon de l'activité de prêts d'honneur ou exercice d'une activité de prêts non conforme à l'objet actuel de l'Association ;
- Non transmission en temps voulu de pièces visées à l'article 4 ;
- Non-respect d'une ou plusieurs clauses du présent contrat et en particulier emploi des fonds non conforme à l'article 2.3.

La restitution de l'apport interviendra au terme du délai de 10 ans précité ou de manière anticipée si le montant de l'apport ne fait pas l'objet d'une utilisation dans l'année (2019). Il devra alors être restitué au cours du premier semestre 2020 pour la partie inutilisée.

Le montant de la reprise sera diminué des sinistres constatés à la date à laquelle l'apport sera restitué. Il est expressément entendu, dans cette perspective :

- D'une part, que ne pourront être comptabilisées en tant que sinistres que les créances au titre de prêts d'honneur définitivement irrécouvrables après mise en jeu des garanties, exercice et épuisement de toutes les voies de recours ;
- D'autre part, que l'imputation de tout sinistre sur le montant de la reprise ne pourra s'exercer qu'à concurrence de la quote-part représentée par le montant de l'apport objet du présent contrat, rapporté au montant global du Fonds de prêt à la date du sinistre concerné.

## ARTICLE 4 : CONTRÔLES DU DEPARTEMENT

### 4.1. Contrôle administratif et financier

Initiative Périgord s'engage à fournir annuellement au Département de la Dordogne :

- Un Bilan avec Compte de résultat annexe certifié par le Président, ou le Commissaire aux Comptes, faisant apparaître le détail de l'ensemble des subventions et apports perçus par l'Association et ce dans les 6 mois de la clôture des comptes ;
- Un Compte rendu financier de chaque action menée, afin d'attester de la conformité des dépenses à l'objet de l'apport et ce, dans les 6 mois maximum suivant la fin de l'action.

Initiative Périgord s'engage à désigner un Commissaire aux comptes qui ne peut en aucun cas être son Expert-comptable, si le total des aides publiques qu'elle a reçu est supérieur à 153.000 €.

### 4.2. Autre contrôle

Initiative Périgord s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par le Département de la réalisation des objectifs et de l'utilisation des subventions reçues, notamment par l'accès à toute pièce justificative ou tout autre document dont la production serait indispensable.

Le cas échéant une visite de contrôle de la réalisation du projet pourra être effectuée par les Services départementaux.

## ARTICLE 5 : PUBLICITE

Initiative Périgord s'engage à faire mention du soutien apporté par le Département dans toutes ses actions de communication engagées. Le logo du Département figurera obligatoirement sur tous les documents publiés, affiches, dépliants, etc. Le Département sera cité comme partenaire dans tous les communiqués de presse.

Cette obligation vise à assurer une meilleure lisibilité pour les usagers de l'utilisation de l'argent public issu de la fiscalité départementale.

## ARTICLE 6 : OBLIGATION D'INFORMATION DU DEPARTEMENT

En vue de l'évaluation des résultats de l'opération, Initiative Périgord s'engage à répondre aux demandes d'informations souhaitées par le Département et à prévenir ce dernier de tout événement d'importance, relatif à sa situation, susceptible de venir altérer l'économie de la présente convention et de remettre en cause l'aide financière du Département, et notamment en cas de difficultés financières ou de mise en redressement judiciaire.

## ARTICLE 7 : ASSURANCE – RESPONSABILITE

Initiative Périgord conserve l'entière responsabilité du fonctionnement de ses activités, des personnels et bénévoles concourant à la réalisation de ses actions. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile notamment. La responsabilité du Département ne pourra en aucun cas être recherchée.

## ARTICLE 8 : IMPOTS – TAXES – DETTES – RESPECT DES REGLEMENTATIONS

Initiative Périgord fait son affaire personnelle de tous les impôts, taxes, cotisations et redevances de quelque nature qu'ils soient. Il en est de même pour toute dette ou engagement pouvant avoir des conséquences financières. Elle s'engage, en outre, à être en règle avec les Services de l'URSSAF et les Services fiscaux concernés par son activité. La responsabilité du Département ne pourra en aucun cas être recherchée.

## ARTICLE 9 : AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Toute demande d'avenant devra faire l'objet d'un envoi par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause, et toutes les conséquences qu'elle emporte.

L'avenant précise les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause ses objectifs généraux.

## ARTICLE 10 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

Nonobstant les dispositions de l'article 11 (clauses de résiliation), s'il apparaît au terme des opérations de contrôle financier que l'apport a été partiellement ou totalement utilisé à des fins non conformes, le Département se réserve le droit le cas échéant, et après avoir entendu Initiative Périgord, de mettre fin à l'aide accordée et d'exiger le reversement des sommes reçues assorties d'intérêts au taux légal à compter de la date de réception des fonds par Initiative Périgord bénéficiaire.

Le reversement total ou partiel ou l'interruption de son versement peut être décidé à la demande de l'Association lorsque celle-ci ne souhaite pas poursuivre le programme et sollicite la résiliation de la convention.

Le reversement est effectué par Initiative Périgord après réception du titre de recette émis par M. le Payeur départemental dans les délais légaux impartis.

## ARTICLE 11 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Le Département pourra résilier de plein droit la présente convention et demander la restitution de tout ou partie de la somme versée en cas de non-respect par l'Association de ses engagements contractuels, de faute grave de sa part et après une mise en demeure restée sans effet à l'issue d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention peut également être dénoncée par Initiative Périgord en respectant un préavis de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

## ARTICLE 12 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige résultant de l'exécution de la présente convention, les parties décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours contentieux, lequel relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Périgueux, en deux exemplaires originaux, le

Pour le Département de la Dordogne,  
le Président du Conseil départemental,

Pour l'Association Initiative Périgord,  
le Président,

Germinal PEIRO

Michel CONTE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 SEPTEMBRE 2019

#### DÉLIBÉRATION N° 19.CP.VI.3

Convention d'apport avec droit de reprise entre le Département de la Dordogne et l'Association Initiative Périgord au titre de l'abondement du fonds de prêts destinés aux créations/reprises d'exploitations agricoles.

DATE DE LA CONVOCATION : 04/09/2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Adib BENFEDDOUL, Sylvie CHEVALLIER, Corinne DE ALMEIDA, Jean-Fred DROIN, Cécile LABARTHE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Elisabeth MARTY, Serge MERILLOU, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Annie SEDAN, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Didier BAZINET	pouvoir à	Jeannik NADAL	Thierry BOIDÉ	pouvoir à	Pascal PROTANO
Mireille BORDES	pouvoir à	Annie SEDAN	Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Régine ANGLARD
Pascal BOURDEAU	pouvoir à	Juliette NEVERS	Dominique BOUSQUET	pouvoir à	Elisabeth MARTY
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Colette LANGLADE	pouvoir à	Germinal PEIRO
Natacha MAYAUD	pouvoir à	Adib BENFEDDOUL			

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) SANS POUVOIR: Joëlle HUTH

RAPPORTEUR : Juliette NEVERS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 30

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 1



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE

RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2019

N° 19.CP.VI.3

Convention d'apport avec droit de reprise entre le Département de la Dordogne  
et l'Association Initiative Périgord au titre de l'abondement  
du fonds de prêts destinés aux créations/reprises d'exploitations agricoles.

Section : INVESTISSEMENT	DEPENSES
Imputation : 906 / 6312 / 20421.332 / 0 / 2019 / AGRI	
Autorisation de programme votée	: 860 000,00€
Décision : Affectation N° : 2019 CP 13503 1	: 20 000,00€
Autorisation de programme disponible après la Com.Perm <sup>te</sup> .	: 357 613,37€

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil régional n° 2017.1464.CP en date du 10 juillet 2017 relative aux Conventions entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Départements de la Gironde, de la Dordogne, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, de la Vienne et de la Haute-Vienne, en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture (dont la pêche et l'aquaculture), de la forêt et de l'agroalimentaire,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015, n° 19-29, n° 19-142 du 8 février 2019 et n° 19-184 du 25 juin 2019,

VU la délibération de la Commission Permanente n° 17.CP.IX.23 du 18 décembre 2017, relative au Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et approuvant les conventions relatives aux modalités de paiement dissocié dans le cadre du cofinancement du Département aux opérations relevant du FEADER,

VU la convention relative à la gestion en paiement dissocié par l'ASP du Cofinancement par le FEADER des aides Hors SIGC du Conseil départemental de la Dordogne dans le cadre du Programme de Développement Rural Aquitaine pour la programmation 2014-2020, années 2017-2020, signée le 19 janvier 2018,

VU la délibération de la Commission Permanente n° 17.CP.V.5 du 17 juillet 2017 relative à la Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Dordogne en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture dont la pêche et l'aquaculture, de la forêt et de l'agroalimentaire,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

**LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**AFFECTE** une autorisation de programme de 20.000 € au chapitre 906, article fonctionnel 6312, nature 20421.332 pour l'abondement du fonds de prêts d'honneur destinés aux créations/reprises d'exploitations agricoles.

**APPORTE** à l'Association Initiative Périgord sise Pôle Interconsulaire - Cré@Vallée Nord - 24060 PERIGUEUX Cedex 9, la somme de 20.000 € à cet effet.

**APPROUVE** la convention d'apport ci-annexée, entre le Département de la Dordogne et l'Association Initiative Périgord.

**AUTORISE** M. le Président du Conseil départemental à la signer et l'exécuter, au nom et pour le compte du Département.

**Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale, marchés publics,**

**Jeannik NADAL**



Convention d'apport avec droit de reprise  
entre le Département de la Dordogne et l'Association Initiative Périgord  
pour l'abondement du fonds de prêts d'honneur  
destinés aux créations/reprises d'exploitations agricoles en Dordogne  
- Année 2019 -

ENTRE

Le Département de la Dordogne sis 2, rue Paul Louis Courier - CS 11200 - 24019 PERIGUEUX Cedex, (SIRET n° 222.400.012.00019), représenté par le Président du Conseil départemental, M. Germinal PEIRO, dûment habilité à signer et exécuter à la présente convention en vertu de la délibération de la Commission Permanente n° 19.CP.VI. du 9 septembre 2019, d'une part,

ET

L'Association Initiative Périgord sise Pôle Interconsulaire - Cré@Vallée Nord - 24060 PERIGUEUX Cedex 9, (SIRET n° 422.981.357.00029), représentée par son Président, M. Michel CONTE, d'autre part.

PREAMBULE

L'Association Initiative Périgord a pour activité principale de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois par l'octroi d'une aide financière aux Porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise. Ces initiatives sont un enjeu en termes d'aménagement du territoire et de développement économique.

Initiative Périgord a créé un Fonds de soutien alimenté par différents partenaires publics et privés. Il permet d'accompagner les Porteurs de projets grâce à des prêts d'honneur sans intérêt ni garantie, qui complètent des apports personnels et un prêt bancaire classique.

Considérant les difficultés de maintien du nombre d'exploitations au sein de notre territoire, Initiative Périgord met en place un prêt d'honneur spécifique aux porteurs de projets de créations/reprises d'exploitations agricoles.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution d'un apport associatif avec un droit de reprise de 20.000 € à l'Association Initiative Périgord pour la constitution et l'abondement d'un Fonds d'intervention, en faveur des Porteurs aux créations/reprises d'exploitations agricoles sur le département de la Dordogne.

Ce Fonds est destiné à être redistribué sous forme de prêts d'honneur pour les projets de créations/reprises d'exploitations agricoles.

En conséquence, le remboursement de l'apport associatif débutera selon les modalités prévues à l'article 3 de la présente convention.

## ARTICLE 2 : MONTANT DE L'APPORT, MODALITES DE VERSEMENT ET D'UTILISATION

### *2.1. Apport*

Le Département fait apport à l'Association Initiative Périgord, qui l'accepte, dans les conditions énoncées à la présente convention de la somme de 20.000 € (vingt mille euros) afin que l'association, dans le cadre de son prévisionnel d'activités, réalise des opérations de prêts d'honneur aux créateurs ou aux repreneurs d'exploitations agricoles définies à l'article 1<sup>er</sup>.

### *2.2. Modalités de versement*

La mise à disposition des fonds interviendra sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- une Déclaration sur l'honneur établie par le Président attestant que l'Association Initiative Périgord est en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales,
- le Rapport d'activité 2018,
- un Tableau récapitulatif des prêts accordés en faveur des Porteurs de projets de créations/reprises d'exploitations agricoles sur le département de la Dordogne en 2018,
- les Bilans et Comptes de résultats 2018 de l'Association,
- le Justificatif d'engagement de la Région Nouvelle-Aquitaine à la constitution de ce Fonds au titre de 2019.

### *2.3 Utilisation*

L'apport visé à l'article 2.1 devra être uniquement et exclusivement utilisé par Initiative Périgord au financement de l'octroi des prêts d'honneur tels que visés à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus à l'exclusion de toute autre dépense, et en particulier, du paiement de tout frais ou charges de fonctionnement de quelques natures qu'ils soient.

Les prêts d'honneur ainsi octroyés par l'Association devront impérativement, a minima mentionner les caractéristiques suivantes : montant, nature des prêts, bénéficiaires, durée, différé de remboursement.

Le Département se réserve le droit de vérifier à tout moment la bonne utilisation de son apport et en particulier le respect des règles définies au présent article et pourra, dans cette perspective, demander à l'Association tout document ou justificatif.

## ARTICLE 3 : REPRISE

L'apport versé le Département devra être restitué à ce dernier à l'expiration d'un délai de 10 (dix) ans pleins et entiers, date à date, à compter de la signature de la présente convention.

En outre, comme condition substantielle, pendant cette période de dix années, l'apport devra être immédiatement restitué au Département dans les cas suivants :

- Dissolution de l'Association ;
- Dénonciation de la convention ;
- Abandon de l'activité de prêts d'honneur ou exercice d'une activité de prêts non conforme à l'objet actuel de l'Association ;
- Non transmission en temps voulu de pièces visées à l'article 4 ;
- Non-respect d'une ou plusieurs clauses du présent contrat et en particulier emploi des fonds non conforme à l'article 2.3

La restitution de l'apport interviendra au terme du délai de 10 ans précité ou de manière anticipée si le montant de l'apport ne fait pas l'objet d'une utilisation dans l'année (2019). Il devra alors être restitué au cours du premier semestre 2020 pour la partie inutilisée.

Le montant de la reprise sera diminué des sinistres constatés à la date à laquelle l'apport sera restitué. Il est expressément entendu, dans cette perspective :

- D'une part, que ne pourront être comptabilisées en tant que sinistres que les créances au titre de prêts d'honneur définitivement irrécouvrables après mise en jeu des garanties, exercice et épuisement de toutes les voies de recours ;
- D'autre part, que l'imputation de tout sinistre sur le montant de la reprise ne pourra s'exercer qu'à concurrence de la quote-part représentée par le montant de l'apport objet du présent contrat, rapporté au montant global du Fonds de prêt à la date du sinistre concerné.

## ARTICLE 4 : CONTRÔLES DU DEPARTEMENT

### 4.1. Contrôle administratif et financier

Initiative Périgord s'engage à fournir annuellement au Département de la Dordogne :

- Un Bilan avec Compte de résultat annexe certifié par le Président, ou le Commissaire aux Comptes, faisant apparaître le détail de l'ensemble des subventions et apports perçus par l'Association et ce dans les 6 mois de la clôture des comptes ;
- Un Compte rendu financier de chaque action menée, afin d'attester de la conformité des dépenses à l'objet de l'apport et ce, dans les 6 mois maximum suivant la fin de l'action.

Initiative Périgord s'engage à désigner un Commissaire aux comptes qui ne peut en aucun cas être son Expert-comptable, si le total des aides publiques qu'elle a reçu est supérieur à 153.000 €.

### 4.2. Autre contrôle

Initiative Périgord s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par le Département de la réalisation des objectifs et de l'utilisation des subventions reçues, notamment par l'accès à toute pièce justificative ou tout autre document dont la production serait indispensable.

Le cas échéant une visite de contrôle de la réalisation du projet pourra être effectuée par les Services départementaux.

## ARTICLE 5 : PUBLICITE

Initiative Périgord s'engage à faire mention du soutien apporté par le Département dans toutes ses actions de communication engagées. Le logo du Département figurera obligatoirement sur tous les documents publiés, affiches, dépliants, etc. Le Département sera cité comme partenaire dans tous les communiqués de presse.

Cette obligation vise à assurer une meilleure lisibilité pour les usagers de l'utilisation de l'argent public issu de la fiscalité départementale.

## ARTICLE 6 : OBLIGATION D'INFORMATION DU DEPARTEMENT

En vue de l'évaluation des résultats de l'opération, Initiative Périgord s'engage à répondre aux demandes d'informations souhaitées par le Département et à prévenir ce dernier de tout événement d'importance, relatif à sa situation, susceptible de venir altérer l'économie de la présente convention et de remettre en cause l'aide financière du Département, et notamment en cas de difficultés financières ou de mise en redressement judiciaire.

## ARTICLE 7 : ASSURANCE – RESPONSABILITE

Initiative Périgord conserve l'entière responsabilité du fonctionnement de ses activités, des personnels et bénévoles concourant à la réalisation de ses actions. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile notamment. La responsabilité du Département ne pourra en aucun cas être recherchée.

## ARTICLE 8 : IMPOTS – TAXES – DETTES – RESPECT DES REGLEMENTATIONS

Initiative Périgord fait son affaire personnelle de tous les impôts, taxes, cotisations et redevances de quelque nature qu'ils soient. Il en est de même pour toute dette ou engagement pouvant avoir des conséquences financières.

Elle s'engage, en outre, à être en règle avec les Services de l'URSSAF et les Services fiscaux concernés par son activité.

La responsabilité du Département ne pourra en aucun cas être recherchée.

## ARTICLE 9 : AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Toute demande d'avenant devra faire l'objet d'un envoi par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause, et toutes les conséquences qu'elle emporte.

L'avenant précise les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause ses objectifs généraux.

## ARTICLE 10 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

Nonobstant les dispositions de l'article 11 (clauses de résiliation), s'il apparaît au terme des opérations de contrôle financier que l'apport a été partiellement ou totalement utilisé à des fins non conformes, le Département se réserve le droit le cas échéant, et après avoir entendu Initiative Périgord, de mettre fin à l'aide accordée et d'exiger le reversement des sommes reçues assorties d'intérêts au taux légal à compter de la date de réception des fonds par Initiative Périgord bénéficiaire.

Le reversement total ou partiel ou l'interruption de son versement peut être décidé à la demande de l'Association lorsque celle-ci ne souhaite pas poursuivre le programme et sollicite la résiliation de la convention.

Le reversement est effectué par Initiative Périgord après réception du titre de recette émis par M. le Payeur départemental dans les délais légaux impartis.

## ARTICLE 11 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Le Département pourra résilier de plein droit la présente convention et demander la restitution de tout ou partie de la somme versée en cas de non-respect par l'Association de ses engagements contractuels, de faute grave de sa part et après une mise en demeure restée sans effet à l'issue d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention peut également être dénoncée par Initiative Périgord en respectant un préavis de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

## ARTICLE 12 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige résultant de l'exécution de la présente convention, les parties décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours contentieux, lequel relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Périgueux, en deux exemplaires originaux, le

Pour le Département de la Dordogne,  
le Président du Conseil départemental,

Germinal PEIRO

Pour l'Association Initiative Périgord,  
le Président,

Michel CONTE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 SEPTEMBRE 2019

#### DÉLIBÉRATION N° 19.CP.VI.4

Projet de décret modifiant les délimitations des cantons dans le département de la Dordogne.

DATE DE LA CONVOCATION : 04/09/2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Adib BENFEDDOUL, Mireille BORDES, Pascal BOURDEAU, Sylvie CHEVALLIER, Corinne DE ALMEIDA, Jean-Fred DROIN, Cécile LABARTHE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Elisabeth MARTY, Serge MERILLOU, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Annie SEDAN, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Didier BAZINET	pouvoir à	Jeannik NADAL	Thierry BOIDÉ	pouvoir à	Pascal PROTANO
Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Régine ANGLARD	Dominique BOUSQUET	pouvoir à	Elisabeth MARTY
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Colette LANGLADE	pouvoir à	Germinal PEIRO
Natacha MAYAUD	pouvoir à	Adib BENFEDDOUL			

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) SANS POUVOIR: Joëlle HUTH

RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Pour : 26

Contre : 0

Abstention(s) : 4 Groupe Le Rassemblement de la Dordogne

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 1



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE

RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2019

---

N° 19.CP.VI.4

Projet de décret modifiant les délimitations des cantons dans le département de la Dordogne.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU le projet de décret modifiant les délimitations des cantons dans le département de la Dordogne, transmis pour avis par M. le Préfet de la Dordogne le 31 juillet 2019,

CONSIDÉRANT que le nouveau découpage proposé par le gouvernement ne présente aucune nécessité légale (en effet, les deux communes nouvelles concernées Bassillac-et-Auberoche d'une part, et Sanilhac d'autre part, comptant chacune plus de 3.500 habitants, la loi permet le maintien de la répartition actuelle sur 2 cantons distincts),

CONSIDÉRANT que les écarts actuels de populations entre cantons sont somme toute réduits au regard de la situation antérieure au renouvellement cantonal de 2015 (ancien canton de Villefranche-du-Périgord 2.400 habitants, ancien canton de Bergerac 1, 22.200 habitants),

CONSIDÉRANT que ce projet de rééquilibrage démographique s'opérerait au détriment de la pertinence des logiques de bassins de vie,

CONSIDÉRANT qu'une telle évolution des périmètres des circonscriptions électorales, imposée sans concertation préalable de tous les élus concernés, irait à l'encontre des engagements pris par le Président de la République auprès des élus des territoires en matière de stabilité territoriale et institutionnelle,

CONSIDÉRANT qu'il semble enfin souhaitable d'éviter tout risque de redécoupage gouvernemental fondé sur des motifs d'opportunité politique,

LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONFIRME l'avis favorable déjà prononcé le 8 octobre 2018 par la Commission Permanente sur le rattachement de la commune Coly-Saint-Amand au canton de la Vallée de l'Homme ;

DONNE un avis défavorable à la proposition de rattachement intégral de la commune de Sanilhac au canton Isle-Manoire en demandant le statu quo ;

DONNE un avis défavorable à la proposition de rattachement intégral de la commune nouvelle de Bassillac-et-Auberoche au canton du Haut-Périgord Noir en demandant le statu quo ;

REGRETTE la brièveté du délai de saisine du Département et le caractère insuffisant de la concertation engagée.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale, marchés publics,

**Jeannik NADAL**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Nadal', written over a horizontal line.

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 SEPTEMBRE 2019

#### DÉLIBÉRATION N° 19.CP.VI.5 Centre Départemental de Santé. Contrat de prêt à usage ou commodat.

DATE DE LA CONVOCATION : 04/09/2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Adib BENFEDDOUL, Mireille BORDES, Pascal BOURDEAU, Sylvie CHEVALLIER, Corinne DE ALMEIDA, Jean-Fred DROIN, Cécile LABARTHE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Elisabeth MARTY, Serge MERILLOU, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Annie SEDAN, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Didier BAZINET	pouvoir à	Jeannik NADAL	Thierry BOIDÉ	pouvoir à	Pascal PROTANO
Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Régine ANGLARD	Dominique BOUSQUET	pouvoir à	Elisabeth MARTY
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Colette LANGLADE	pouvoir à	Germinal PEIRO
Natacha MAYAUD	pouvoir à	Adib BENFEDDOUL			

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) SANS POUVOIR: Joëlle HUTH

RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 30

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 1

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE

RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2019

---

N° 19.CP.VI.5

Centre Départemental de Santé.  
Contrat de prêt à usage ou commodat.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le contrat de prêt à usage ou commodat ci-annexé, relatif au Centre Départemental de Santé sis à EXCIDEUIL (24160).

AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer et exécuter ledit contrat, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale, marchés publics,

**Jeannik NADAL**



## CONTRAT DE PRÊT A USAGE OU COMMODAT

Entre les soussignés :

M. Marc MAURY,  
Ci-après dénommé « Le Prêteur »  
D'une part ;

Et

M. Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental de la Dordogne,  
Ci-après dénommé « L'Emprunteur »  
D'autre part ;

IL A ÉTÉ EXPRESSÉMENT CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

### I. Préambule

Comme condition à son embauche en tant que Médecin généraliste et Coordonnateur du Centre Départemental de Santé sis à EXCIDEUIL (24160), le prêteur a souhaité bénéficier de la conservation d'une partie de son outil de travail (sous forme d'équipement mobilier) en tant que Médecin généraliste.

Cet intérêt rejoint l'objectif d'optimisation et d'économies poursuivi par le Conseil départemental (l'Emprunteur) en termes d'investissement dans le cadre de l'installation du Centre de Santé.

La présente convention traduit la volonté des Parties de mettre à disposition ce matériel au bénéfice de l'activité du Centre de Santé, sans enrichissement ou appauvrissement de part et d'autre, tout en permettant au Prêteur d'en conserver la propriété et l'usage technique non exclusif.

### II. Objet

Le Prêteur concède à titre de prêt à usage purement gracieux et en conformité des articles 1875 et suivants du Code civil à l'Emprunteur qui accepte, sous les clauses, charges et conditions de droit et d'usage en pareille matière et notamment sous celles définies aux présentes, les meubles énumérés et identifiés conformément à l'annexe 1 des présentes.

Le tout désigné ci-après « les biens prêtés ».

### III. Durée

Le présent prêt à usage des biens prêtés est consenti pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois par tacite reconduction.

#### IV. Usage

L'Emprunteur s'oblige expressément à n'utiliser les biens prêtés qu'à l'usage en affectation du Centre Départemental de Santé ; tout autre usage entraînant, de plein droit, résiliation du présent contrat et restitution immédiate des biens concernés.

#### V. Restitution

Les biens prêtés à la date d'expiration du présent prêt à usage, devront être restitués sans formalités et de plein droit au Prêteur.

#### VI. Charges et conditions

Ce prêt à usage est consenti et accepté de bonne foi entre les parties et en conformité des usages, sous les clauses, charges et conditions suivantes, que Prêteur et Emprunteur s'engagent à respecter.

Il est ici précisé par les parties que, conformément aux dispositions du Code civil, le présent contrat n'entraîne aucun effet translatif de propriété ou de droit patrimonial et n'autorise aucune aliénation ou mise au rebut des biens prêtés, à quelque titre que ce soit, par le Prêteur.

Le présent contrat de prêt à usage est accepté à titre gracieux sans aucune forme de rémunération, redevance en espèce ou en nature quelconque, pour l'usage des biens prêtés.

##### a- Engagements de l'Emprunteur

1. L'Emprunteur prendra les biens prêtés dans leur état actuel, sans recours contre le prêteur pour quelque cause que ce soit et, notamment, pour mauvais état, défaut de conformité vices apparents ou cachés, et, enfin, d'erreur dans la désignation sus-indiquée.
2. Il veillera en bon père de famille à la garde et à la conservation des biens prêtés ; il s'opposera à tout détournement, soustraction et éviction et, le cas échéant, en préviendra immédiatement le Prêteur afin qu'il puisse agir directement.
3. Il devra tenir les biens prêtés pendant toute la durée du contrat en bon état de réparation d'entretien et de fonctionnement. A la fin du présent contrat, il devra restituer l'intégralité de ces biens au Prêteur en bon état d'entretien et de fonctionnement. Il pourra cependant s'exonérer de la présente obligation en cas de perte du ou des biens concernés par les présentes en rapportant l'absence de faute de sa part ou d'un cas fortuit.
4. L'Emprunteur ne sera pas tenu de réparer les conséquences d'une détérioration des biens prêtés du seul effet d'un usage normal ou de l'usure du temps.
5. L'Emprunteur devra se faire assurer contre l'incendie et tous autres dégâts par une compagnie d'assurance solvable pour les biens prêtés et en justifier sur première demande du Prêteur. Il devra pareillement répondre et s'assurer en raison des risques d'usage de ces biens dans le strict cadre des activités de service public du Centre Départemental de Santé, y compris sur les éventuels dommages causés aux tiers et usagers.

6. Il est prévu de convention expresse qu'en cas de sinistre affectant les biens prêtés faisant l'objet du prêt à usage et dont la responsabilité n'incomberait pas au Prêteur, toute indemnité due à l'Emprunteur par toute compagnie d'assurance, et pour quelque cause que ce soit, sera affectée au privilège du Prêteur, la présente convention valant en tant que de besoin transport à due concurrence des sommes qui pourront être dues.
7. L'Emprunteur devra se conformer aux prescriptions, règlements et ordonnances en vigueur, notamment en ce qui concerne l'activité médicale du Centre Départemental de Santé et la conformité dans le temps des biens concernés par le présent contrat de façon à ce que le Prêteur ne puisse être inquiété, sauf exception prévue ci-après en b/3).
8. L'Emprunteur fera son affaire personnelle du gardiennage et de la surveillance des bâtiments du Centre Départemental de Santé et plus particulièrement de la garde des biens concernés par le présent contrat ; le Prêteur ne pouvant, sauf exception prévue ci-après, être responsable des vols ou détournements dont l'Emprunteur pourrait être victime dans les bâtiments du Centre de Santé.
9. L'Emprunteur ne pourra demander quelconque répétition au Prêteur des sommes engagées par lui pour user des biens énumérés au présent contrat.

#### b- Engagements du Prêteur

1. Le Prêteur, sous peine de nullité des présentes, déclare ne pas avoir connaissance de vices ou défauts affectant les biens énumérés au présent contrat, tels qu'ils puissent causer un préjudice à l'Emprunteur lors de leur usage.
2. Le Prêteur garantit à l'Emprunteur, sans exception ni réserve, le transfert de jouissance des biens concernés par les présentes notamment s'agissant de la purge d'éventuelles revendications de propriété, de possession ou de tout autre droit par des tiers dont ces biens seraient la cause ou l'objet.
3. Le Prêteur s'engage à ne pas aliéner les biens prêtés pendant la durée du contrat.
4. Le prêteur accepte expressément et sans réserve que les biens prêtés passent, à compter de la prise d'effet et pour la durée du contrat, dans la limite d'usage précisé à l'article III, sous le contrôle de l'Emprunteur quant à leur affectation et aux consignes présidant à leur usage. A cet effet, si le Prêteur demeure, dans la mesure du possible, le premier utilisateur de ces biens, l'Emprunteur pourra, notamment en cas d'absence ou d'indisponibilité du Prêteur, les affecter librement à un autre médecin du Centre de Santé.
5. S'ils arrivent par sa faute, le Prêteur demeure responsable, par exception aux dispositions des points a/8) et a/9) ci-dessus, des dommages subis ou causés par les biens prêtés.

### VII. Résolution et conditions résolutoires

#### a- Régime général de résolution

Les parties pourront demander la résolution du présent contrat aux conditions suivantes :

- A défaut par l'une des Parties d'exécuter l'une des clauses, charges et conditions des présentes, la résiliation du prêt sera encourue de plein droit, un mois après une mise en demeure d'exécuter restée sans effet et énonçant la volonté de la partie à l'initiative de la résolution d'en user, sans qu'il soit besoin d'autres formalités ;
- En cas de volonté bilatérale des Parties, notamment lorsque la nécessité ou l'opportunité d'un remplacement de tout ou de partie des biens concernés est avéré. Dans ce cas, les Parties auront le choix soit d'exclure du périmètre du présent contrat certain(s) bien(s) soit de résilier purement et simplement le contrat en son entier ; sans autre formalité qu'un accord écrit ;
- En cas de vétusté, de caractère irréparable ou d'obsolescence démontrée notamment au regard de normes techniques et réglementaires empêchant leur emploi au sein du Centre de Santé, l'Emprunteur pourra, soit procéder à la résolution unilatérale des présentes sur simple information du Prêteur et délai de prévenance d'un mois ; soit exclure du périmètre du présent contrat le(s) bien(s) à remplacer. Dans ce cas, les biens ainsi exclus par l'Emprunteur seront réputés ne plus répondre à ses besoins. Dans cette hypothèse, au choix du Prêteur, les biens prêtés pourront soit lui être restitués, soit être mise au rebut. Les dépenses occasionnées par la mise en jeu de cette clause sont à la charge exclusive de l'Emprunteur.

b- Condition résolutoire particulière

En cas de rupture du contrat de travail qui lie le Prêteur à l'Emprunteur, le présent contrat sera réputé sans objet et sera résolu de plein droit et sans délai. Cette clause s'exerce sans préjudice du motif de la rupture dudit contrat de travail.

VIII. Clause juridictionnelle

De convention expresse, les parties élisent le Tribunal de Grande Instance de PERIGUEUX aux fins de trancher tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes.

IX. Préalable amiable à la saisine du Juge.

Pour leurs différends, les parties s'engagent à rechercher un accord par conciliation amiable en préalable à tout recours au juge.

Fait à ....., le .....

En deux exemplaires

Pour l'Emprunteur,  
le Président du Conseil départemental,

Germinal PEIRO

Pour le Prêteur,

Docteur Marc MAURY



## ANNEXE I

CENTRE DEPARTEMENTAL de SANTE D'EXCIDEUIL

CONTRAT DE PRÊT A USAGE OU COMMODAT

### Liste des biens prêtés

- 1 divan d'examen
- 1 marchepied
- 1 paravent médical à 3 vantaux
- 1 lampe médicale sur pied à roulettes
- 1 guéridon (2 plateaux) inox sur roulettes
- 1 armoire médicale
- 1 négatoscope
- 1 bibliothèque avec partie supérieure vitrée
- 1 bureau et 1 caisson sur roulettes
- 1 table ronde (diamètre 0.80m)
- 1 frigo top
- 11 sièges pour la salle d'attente :
  - 3x3 sièges sur barre
  - 1x2 sièges sur barre.

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 SEPTEMBRE 2019

#### DÉLIBÉRATION N° 19.CP.VI.6

Unité Territoriale de BERGERAC-OUEST.

Convention de mise à disposition de locaux communaux à usage de bureaux.

Permanence sociale de la Commune de FAUX.

DATE DE LA CONVOCATION : 04/09/2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Adib BENFEDDOUL, Mireille BORDES, Pascal BOURDEAU, Sylvie CHEVALLIER, Corinne DE ALMEIDA, Jean-Fred DROIN, Cécile LABARTHE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Elisabeth MARTY, Serge MERILLOU, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Annie SEDAN, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Didier BAZINET	pouvoir à	Jeannik NADAL	Thierry BOIDÉ	pouvoir à	Pascal PROTANO
Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Régine ANGLARD	Dominique BOUSQUET	pouvoir à	Elisabeth MARTY
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Colette LANGLADE	pouvoir à	Germinal PEIRO
Natacha MAYAUD	pouvoir à	Adib BENFEDDOUL			

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) SANS POUVOIR: Joëlle HUTH

RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 30

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 1

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE

RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2019

---

N° 19.CP.VI.6

Unité Territoriale de BERGERAC-OUEST.  
Convention de mise à disposition de locaux communaux à usage de bureaux.  
Permanence sociale de la Commune de FAUX.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la convention ci-annexée de mise à disposition de locaux nécessaires aux travailleurs sociaux et médico-sociaux pour y rencontrer du public, dans le cadre de permanences sociales sur la Commune de FAUX (24560), au sein de la Mairie située "15, rue des Fargues" à FAUX, figurant au plan cadastral section AA n° 239, à raison d'une ½ journée par semaine.

DIT que cette occupation prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour une période de CINQ (5) ans.

PRECISE que cette occupation est consentie à titre gracieux en raison de la mission de Service public exercée (article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).

AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer et exécuter, au nom et pour le compte du Département ladite convention, ainsi que tous les actes et avenants ultérieurs s'y rapportant dans la mesure où ceux-ci n'entraînent pas de modifications substantielles aux dispositions de la convention initiale.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale, marchés publics,

Jeannik NADAL



Annexe à la délibération n° 19.CP.VI.6 du 9 septembre 2019.

FAUX	Unité Territoriale de BERGERAC-OUEST Convention de mise à disposition de locaux communaux à usage de bureaux Permanence Sociale - Mairie	15, rue des Fargues
------	---	---------------------

ENTRE

Le DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE, Personne morale de droit public domicilié en l'Hôtel du Département – 2, rue Paul Louis Courier – CS 11200 – 24019 PÉRIGUEUX Cedex, représenté par le Président du Conseil départemental, M. Germain PEIRO dûment habilité à cet effet par délibération de la Commission Permanente n° 19.CP.VI. en date du 9 septembre 2019,  
 (Numéro SIRET : 222 400 012 00019)

Ci-après dénommé "le DEPARTEMENT",  
 D'une part,

ET

La COMMUNE DE FAUX, Personne morale de droit public, domiciliée en Mairie au 15, rue des Fargues -24560 FAUX, représentée par le Maire, M. Alain LEGAL agissant au nom et pour le compte de la Commune, en vertu d'une délibération du Conseil municipal n° du ,  
 (Numéro SIRET : 212 404 772 00059)

Ci-après dénommée "la COMMUNE",  
 D'autre part.

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : DESIGNATION DES LOCAUX**

La COMMUNE met à disposition du DEPARTEMENT un bureau au sein de la Mairie située 15, rue des Fargues à FAUX (24560) figurant au plan cadastral de la Commune sous le numéro 239 section AA.

Le bureau est mis à disposition avec divers matériels et/ou mobiliers présents sur place.

Le matériel et les installations amovibles, déjà en place, resteront la propriété exclusive de la COMMUNE.

Seuls ceux qui sont ainsi mis à disposition pourront être utilisés, tout autre apport de matériel ou mobilier devra faire l'objet d'une demande d'autorisation particulière et être conforme aux règles de sécurité. Le DEPARTEMENT ne pourra ni emprunter ni sortir des locaux ledit matériel et/ou mobilier.

La mise à disposition de ces locaux sous-entend l'autorisation d'utiliser les espaces communs tels que la salle d'attente (sous réserve de sa disponibilité), les sanitaires, etc.

## ARTICLE 2 : DESTINATION DES LOCAUX

Ce bureau est mis à disposition des agents du Département pour y assurer des permanences sociales qui auront lieu ½ journée par semaine, aux heures d'ouverture de la Mairie. Des rendez-vous en-dehors de la Permanence, pourront être pris et auront lieu aux heures d'ouverture de la Mairie, dans le bureau mis à disposition, sous réserve d'avoir prévenu au préalable la Commune.

En conséquence, la COMMUNE s'engage à exclure toute autre sous-occupation ou tout prêt des locaux à un autre Utilisateur pendant le temps d'occupation des Services du Conseil départemental de la Dordogne.

Il est précisé que les locaux sont conformes à l'utilisation qui en sera faite par le DEPARTEMENT.

## ARTICLE 3 : DURÉE

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour une durée de CINQ (5) ans, sauf dénonciation expresse adressée TROIS (3) mois à l'avance par l'une des Parties à l'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette dénonciation n'aura pas à être motivée. Les Parties ne pourront respectivement prétendre à aucune indemnité.

## ARTICLE 4 : CLAUSES FINANCIÈRES - GRATUITÉ

### Article 4-1 : Gratuité

La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux, en raison de l'exercice d'une mission de service public bénéficiant gratuitement à tous (art L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).

D'un commun accord entre les Parties, il n'est pas versé de sommes au titre de dépôt de garantie.

### Article 4-2 : Impôts et Taxes

Toutes les dispositions ou contributions de quelque nature qu'elles soient, ainsi que toutes les charges ou taxes locales et autres, prévues ou imprévues, qui auraient rapport aux locaux loués sont à la charge de la COMMUNE.

En application de l'article 1521-II du Code Général des Impôts, le DEPARTEMENT est exonéré de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères car l'ensemble immobilier occupé par le Département n'est pas à caractère industriel ou commercial et est affecté à un Service public.

Le DEPARTEMENT est donc dispensé du remboursement de cette Taxe.

## ARTICLE 5 : CONDITIONS GENERALES

La COMMUNE s'engage :

- à tenir les lieux mis à disposition clos et couverts selon l'usage et dans des conditions propres à en assurer la parfaite sécurité et la salubrité,
- à assurer au DEPARTEMENT une jouissance paisible des lieux pendant toute la durée de la mise à disposition, la COMMUNE préviendra, sauf en cas d'urgence, le DEPARTEMENT pour toute intervention technique dans les locaux mis à disposition empêchant la tenue des Permanences, afin que ce dernier puisse prendre les dispositions nécessaires,

- à accomplir les obligations qui lui incombent dans le cadre du décret n° 97-855 du 12 septembre 1997 modifiant le décret n° 96-97 du 7 février 1996 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis,
- à s'assurer que le matériel de lutte contre l'incendie soit accessible, à tout moment, et ne jamais servir à un autre usage que celui de sa destination.

Le DEPARTEMENT s'engage à faire respecter par son personnel, ou toutes autres personnes qu'il aura introduit ou laissé introduire dans les lieux, les mesures de sécurité suivantes :

- s'interdire tout acte pouvant nuire à la sécurité des personnes et des biens,
- user paisiblement des lieux occupés, avec le souci de respecter la tranquillité des autres Occupants de l'immeuble, ne pas les dégrader par ses agissements, omission ou par ceux des personnes accueillies. Le DEPARTEMENT répond également des dégradations et des fautes qui lui sont imputables pendant l'application de la convention, à moins qu'il ne prouve qu'elles ont eu lieu sans sa faute ou qu'elles sont imputables à une faute de la COMMUNE, d'un tiers ou découlent de l'état de vétusté,
- s'interdire de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif (décret 2006-1386 du 15 novembre 2006),
- avant de quitter les lieux, s'assurer de l'absence de risque d'incendie, d'inondation ou d'intrusion en procédant à un contrôle des locaux mis à disposition (extinction des lumières et divers appareils électriques ; fermetures des portes, fenêtres, volets et issues de secours, robinetteries, etc.),
- en aucun cas, les portes servant d'issues de secours ne doivent être obstruées, verrouillées ou fermées à clé pendant la durée de l'occupation. Les placards techniques ne doivent pas être obstrués,
- ne pas utiliser d'appareils dangereux, ne pas détenir de produits explosifs ou inflammables, autres que ceux d'un usage domestique courant, autorisés par les règlements de sécurité.

#### ARTICLE 6 : RÉPARATIONS-ENTRETIEN

La COMMUNE s'engage à prendre en charge les grosses réparations visées par l'article 606 du Code civil, ainsi que les réparations locatives définies par l'article 1754 du Code civil et la liste publiée en annexe du Décret n° 87-712 du 26 août 1987.

En cas de travaux urgents, l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 1724 du Code civil s'appliquera dans son intégralité.

Le DEPARTEMENT devra aviser immédiatement la COMMUNE de toute réparation à la charge de cette dernière dont il sera à même de constater la nécessité sous peine d'être tenu responsable personnellement et solidairement de toute aggravation, résultant de son silence ou de son retard.

Le DEPARTEMENT s'engage à respecter la destination des locaux, conformément à l'article 2 de la présente convention de mise à disposition. En conséquence, le DEPARTEMENT s'oblige à ne pas modifier l'usage et la destination des locaux même si ces modifications sont susceptibles de ne causer aucun préjudice à la COMMUNE.

## ARTICLE 7 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

S'il existe un espace Accueil, le DEPARTEMENT pourra mettre à disposition des plaquettes présentant ses activités. Le logo du Conseil départemental, comportant les horaires de permanence, pourra être présent au niveau du Hall d'entrée de la Mairie sur un panneau d'information mis à disposition de l'ensemble des partenaires par la COMMUNE.

## ARTICLE 8 : ASSURANCES

Le DEPARTEMENT en tant qu'Occupant devra souscrire une assurance contre les risques responsabilité civile, incendie, explosion, vol, foudre, bris de glace et dégâts des eaux. Il en fournira une attestation à la COMMUNE.

Le DEPARTEMENT s'engage à aviser immédiatement la COMMUNE de tout sinistre.

La COMMUNE s'engage à souscrire une assurance contre les risques incombant au propriétaire.

## ARTICLE 9 : RESPONSABILITE ET RECOURS

Le DEPARTEMENT s'engage à user paisiblement des locaux, à ne pas les dégrader par ses agissements ou omissions.

Le DEPARTEMENT répondra également des dégradations et des pertes qui se produiraient pendant l'application de la Convention s'il est avéré qu'elles sont de son fait ou du public qu'il accueille.

Le DEPARTEMENT sera personnellement responsable des conséquences dommageables résultant des infractions aux clauses et conditions de la présente convention.

La COMMUNE ne pourra, en aucun cas et à aucun titre, être tenue responsable des vols ou détournements ou autres actes délictueux dont le DEPARTEMENT pourrait être victime dans les locaux mis à disposition, pendant son temps d'occupation.

## ARTICLE 10 : CONDITIONS D'OCCUPATION

Le DEPARTEMENT doit occuper personnellement les lieux mis à sa disposition et s'interdit toute cession ou sous-location, même à titre gracieux.

## ARTICLE 11 : FIN DE L'OCCUPATION

Quelle qu'en soit la cause, le DEPARTEMENT devra quitter les locaux, à la date d'effet de résiliation anticipée, ou au terme du contrat celui-ci n'étant susceptible d'aucune tacite reconduction.

Néanmoins, les Parties pourront convenir d'une nouvelle période d'occupation.

## ARTICLE 12 : ÉTAT DES LOCAUX

Les Parties conviendront ensemble de l'établissement d'un état des lieux, à défaut les dispositions de l'article 1731 du Code civil s'appliqueront.

Il est rappelé que toutes dégradations constatées par les agents départementaux devront être signalées par écrit à la COMMUNE, dans les meilleurs délais.

### ARTICLE 13 : ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

La COMMUNE déclare :

- que l'immeuble est conforme à toute la réglementation relative aux Etablissements Recevant du Public, en vigueur au jour des présentes,
- que le Plan d'évacuation et les consignes de sécurité sont affichés dans l'immeuble,
- qu'elle assure toutes les prestations de maintenance des équipements liés à la sécurité des personnes (alarme-incendie, extincteurs, éclairage de sécurité, etc.).

Le DEPARTEMENT déclare connaître les textes, règlements et consignes de sécurité en vigueur dans l'immeuble. Il est tenu de les respecter et de les faire respecter par son personnel et le public accueilli.

Il s'engage, pendant son temps d'occupation, à informer dans les meilleurs délais, la COMMUNE, d'un quelconque dysfonctionnement apparent des équipements liés à la sécurité.

### ARTICLE 14 : RESILIATION

Le non-respect de l'une des quelconques clauses précitées pourra entraîner la résiliation par l'une ou l'autre des Parties, sans indemnité, sans préavis des présentes après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans réponse dans le délai d'un mois.

### ARTICLE 15 : AVENANT A LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention avant son expiration et définie d'un commun accord entre les Parties, fera l'objet d'un avenant.

### ARTICLE 16 : RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires s'engagent à rechercher un règlement amiable préalablement à tous recours contentieux.

En cas d'échec, les litiges relèveront de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

### ARTICLE 17 : ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les Parties font élection de domicile en leur siège respectif.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Périgueux, le

A Faux, le

Pour le Département de la Dordogne,  
le Président du Conseil départemental,

Pour la Commune de FAUX,  
le Maire,

Germinal PEIRO

Alain LEGAL



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 SEPTEMBRE 2019

#### DÉLIBÉRATION N° 19.CP.VI.7

Site départemental de l'Etang de Rouffiac.  
Acquisition d'un terrain sur la Commune de ANGOISSE.

DATE DE LA CONVOCATION : 04/09/2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Adib BENFEDDOUL, Mireille BORDES, Pascal BOURDEAU, Sylvie CHEVALLIER, Corinne DE ALMEIDA, Jean-Fred DROIN, Cécile LABARTHE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Elisabeth MARTY, Serge MERILLOU, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Annie SEDAN, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Didier BAZINET	pouvoir à	Jeannik NADAL	Thierry BOIDÉ	pouvoir à	Pascal PROTANO
Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Régine ANGLARD	Dominique BOUSQUET	pouvoir à	Elisabeth MARTY
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Colette LANGLADE	pouvoir à	Germinal PEIRO
Natacha MAYAUD	pouvoir à	Adib BENFEDDOUL			

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) SANS POUVOIR: Joëlle HUTH

RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 30

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 1

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE

RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2019

---

N° 19.CP.VI.7

Site départemental de l'Etang de Rouffiac.  
Acquisition d'un terrain sur la Commune de ANGOISSE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015,

VU la délibération du Conseil départemental n° 19-182 du 25 juin 2019,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE la transaction foncière suivante :

ACQUISITION PAR LE DEPARTEMENT :

En vue de l'installation d'une tyrolienne sur le site départemental, sur le territoire de la Commune de ANGOISSE, acquisition par le Département d'une parcelle de terrain cadastrée lieu-dit « Le Chalareix » section ZP n° 77, d'une contenance de 1.208 m<sup>2</sup> appartenant à M. Christian Alain LAUBUGE, moyennant la somme de SEPT CENT CINQUANTE EUROS (750 €).

DECIDE que l'acte de vente sera établi en la forme administrative.

AUTORISE M. le Vice-président en charge des Finances, de l'Administration générale, des Marchés publics ou en cas d'empêchement M. le Vice-président en charge des Routes à signer l'acte de vente en la forme administrative correspondant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale, marchés publics,

Jeannik NADAL



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 SEPTEMBRE 2019

#### DÉLIBÉRATION N° 19.CP.VI.8

Bail de location d'un ensemble immobilier à usage d'habitation sur le territoire de la Commune de  
NONTRON au n° 11, rue des Truffières.

DATE DE LA CONVOCATION : 04/09/2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Adib BENFEDDOUL, Mireille BORDES, Pascal BOURDEAU, Sylvie CHEVALLIER, Corinne DE ALMEIDA, Jean-Fred DROIN, Cécile LABARTHE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Elisabeth MARTY, Serge MERILLOU, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Annie SEDAN, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Didier BAZINET	pouvoir à	Jeannik NADAL	Thierry BOIDÉ	pouvoir à	Pascal PROTANO
Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Régine ANGLARD	Dominique BOUSQUET	pouvoir à	Elisabeth MARTY
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Colette LANGLADE	pouvoir à	Germinal PEIRO
Natacha MAYAUD	pouvoir à	Adib BENFEDDOUL			

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) SANS POUVOIR: Joëlle HUTH

RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 30

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 1

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE  
RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2019

---

N° 19.CP.VI.8

Bail de location d'un ensemble immobilier à usage d'habitation sur le territoire de la Commune de  
NONTRON au n° 11, rue des Truffières.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le bail ci-annexé concernant la location d'une maison individuelle à NONTRON (24300) au n° 11, rue des Truffières et figurant au plan cadastral de la Commune sous le numéro 25 section BE, à intervenir avec M. Roland CHOTARD, propriétaire et demeurant à LEGUILLAC-DE-CERCLES (24350) au lieu-dit « Le Grand Moulin ».

DIT que cette location prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour une période d'UN (1) an avec reconduction tacite possible.

FIXE le loyer mensuel à la somme de CINQ CENT VINGT EUROS (520 €).

FIXE le montant mensuel des provisions pour charge à DIX NEUF EUROS (19 €) et PRECISE que le montant des charges sera régularisé chaque année sur présentation de justificatifs.

PRECISE que le terme est à échoir.

AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer et exécuter, au nom et pour le compte du Département ledit bail, ainsi que tous les actes et avenants ultérieurs s'y rapportant dans la mesure où ceux-ci n'entraînent pas de modifications substantielles aux dispositions initiales.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale, marchés publics,

Jeannik NADAL



NONTRON	BAIL ENSEMBLE IMMOBILIER A USAGE D'HABITATION	N° 11, rue des Truffières
<i>Soumis aux dispositions de l'article 1713 et suivants du Code civil</i>		

Entre les soussignés

Le DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE, Personne morale de droit public, domicilié en l'Hôtel du Département - 2, rue Paul Louis Courier - CS 11200 - 24019 PERIGUEUX CEDEX, (SIRET n° 222 400 012 00019), représenté par le Président du Conseil départemental M. Germinal PEIRO, dûment habilité à cet effet par délibération de la Commission Permanente n° 19.CP.VI. en date du 9 septembre 2019,

Ci-après dénommé « LE PRENEUR », d'une part,

ET

M. Roland CHOTARD, né le 30 novembre 1964 à RIBERAC (24600), demeurant « Le Grand Moulin » à LEGUILLAC-DE-CERCLES (24340),

Ci-après dénommé « LE BAILLEUR », d'autre part.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Le présent bail est soumis aux dispositions des articles 1713 et suivants du Code civil, à l'exclusion de celles de la Loi du 6 juillet 1989.

Le BAILLEUR loue les locaux à usage d'habitation et équipements ci-après désignés au PRENEUR qui les accepte aux conditions suivantes :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> - DESIGNATION DES LOCAUX LOUES

Un ensemble immobilier à usage d'habitation situé à NONTRON (24300) au n° 11, rue des Truffières, figurant au plan cadastral sous la référence section BE n° 25 d'une contenance cadastrale de 7a 77ca présentant les caractéristiques suivantes :

- ✗ Type d'habitat : Maison individuelle
- ✗ Régime juridique de l'immeuble : mono propriété du BAILLEUR
- ✗ Période de construction : édifiée sur un niveau en
- ✗ surface habitable : 120 m<sup>2</sup> environ
- ✗ Nombre de pièces principales : 3
  - \*RDC : cave sur la totalité de la surface,
  - \*1<sup>er</sup> Etage : cuisine, salon/séjour, deux chambres, salle de bain, WC séparé,
- ✗ Autres parties de l'immeuble : terrasse - jardin d'agrément clos – cabanon de jardin,

- ✕ Modalité de production de chauffage : fioul,
- ✕ Modalité de production d'eau chaude sanitaire : chauffe-eau électrique,
- ✕ Equipements accessoires de l'immeuble à usage privatif du PRENEUR :  
assainissement non collectif,
- ✕ Equipement d'accès aux technologies de l'information et de la communication :  
réception de la télévision par voie hertzienne.

Ainsi que lesdits locaux existent, le PRENEUR déclarant en avoir parfaite connaissance pour les avoir visités.

## ARTICLE 2 - DESTINATION DES LOCAUX

Les locaux sont à usage exclusif d'habitation.

## ARTICLE 3 - CLAUSE DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT DE FONCTION

Le logement tel que désigné ci-dessus, dont le PRENEUR est Locataire, est concédé à Mme Véronique LABARRE, dénommée aux présentes « *l'Occupante* », dans le cadre de l'exercice de sa fonction de Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire et par nécessité absolue de service.

Ce logement constitue un accessoire à sa fonction et lui en facilite l'exercice.

En tout état de cause, Mme Véronique LABARRE, en qualité d'Occupante, ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un titre ou d'une qualité juridique opposable au BAILLEUR.

## ARTICLE 4 - DUREE DU CONTRAT

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée d'UN (1) AN à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour expirer le 31 août 2020.

A l'arrivée du terme, en l'absence de proposition ou de demande de renouvellement préalable du contrat et du maintien dans les lieux de l'Occupante, celui-ci est reconduit tacitement par période d'un an et dans les mêmes conditions, sans pouvoir dépasser la date d'achèvement des travaux de réhabilitation du logement initial de l'Occupante.

Le PRENEUR peut mettre fin au bail à tout moment, après avoir donné congé au BAILLEUR dans un délai de deux (2) mois soit :

- en raison de la cessation de la concession pour nécessité absolue de service et quel qu'en soit le motif,
- soit en raison de l'achèvement des travaux de réhabilitation du logement initial de l'Occupante,
- soit pour tout autre motifs légitimes et sérieux.

Le BAILLEUR, quant à lui, peut mettre fin au bail après avoir donné congé, soit pour reprendre le logement en vue de l'occuper lui-même ou une personne de sa famille, soit pour le vendre, soit pour un motif sérieux et légitime.

Le logement devra être complètement libéré et le PRENEUR devra remettre les clés au BAILLEUR.

## ARTICLE 5 - MONTANT DU LOYER

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel principal hors charges de CINQ CENT VINGT EUROS (520 €) exigible au domicile du BAILLEUR et à terme à échoir.

## ARTICLE 6 - CHARGES/IMPÔTS

Les parties conviennent que le PRENEUR versera au BAILLEUR une provision mensuelle fixée à DIX NEUF EUROS (19 €) par mois correspondant à la taxe d'ordures ménagères. Cette somme sera acquittée en même temps que le loyer, et sera régularisée annuellement au moment de l'établissement des comptes.

Le PRENEUR sera redevable de la taxe d'habitation. La taxe foncière restera à la charge du BAILLEUR (hormis pour la part due au titre des ordures ménagères).

### ➤ Fluides

Le PRENEUR aura à sa charge exclusive les abonnements et consommations de fluides (eau et électricité).

### ➤ Entretien

Le PRENEUR se chargera de l'entretien courant de l'installation de chauffage du logement (chaudière à fioul).

L'attestation d'entretien annuelle sera fournie au BAILLEUR.

## ARTICLE 7 - INDEXATION DES LOYERS

Dans le cas où le présent bail serait reconduit tacitement, le loyer sera révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire, en fonction de la variation de l'indice de références des loyers (IRL) publié par l'INSEE.

Indice de base retenu : Indice de révision des loyers (IRL) - 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 - valeur publiée au 11/07/19 : 129,72.

## ARTICLE 8 - DEPOT DE GARANTIE

A la signature des présentes, le PRENEUR verse au BAILLEUR la somme de CINQ CENT VINGT EUROS (520 €) représentant un mois de loyers.

## ARTICLE 9 - ASSURANCES

Le BAILLEUR en qualité de Propriétaire assure l'immeuble.

Le PRENEUR devra souscrire une assurance contre les risques responsabilité civile, incendie, explosion, vol, foudre, bris de glace et dégâts des eaux et contre tout risque locatif ainsi que les recours contre des voisins et des tiers résultant de leur activité ou de leur qualité auprès d'une compagnie d'assurances notoirement connue et solvable.

L'assurance souscrite devra offrir des garanties suffisantes pour permettre la reconstruction à neuf des locaux confiés.

Le PRENEUR devra s'acquitter du paiement des primes et en justifier dès son entrée dans les locaux par la production d'une attestation.

Le PRENEUR s'engage à aviser immédiatement le BAILLEUR de tout sinistre.

## ARTICLE 10 - DIAGNOSTICS

Le PRENEUR déclare avoir reçu du BAILLEUR l'ensemble du dossier de diagnostic technique concernant l'ensemble immobilier, à savoir :

- un Diagnostic de Performance Energétique (DPE),
- une copie d'un état mentionnant l'absence ou la présence de matériaux ou de produits de la construction contenant de l'amiante,
- un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP),
- un Etat de l'installation intérieure électrique,
- un Etat des Servitudes « Risques » et d'information sur les Sols.

## ARTICLE 11 - RESPONSABILITE ET RECOURS

Le PRENEUR sera personnellement responsable des conséquences dommageables résultant des infractions aux clauses et conditions du présent bail.

Le PRENEUR répondra, personnellement, des dégradations causées aux locaux loués, pendant le temps qu'il en aura la jouissance et celles commises tant par lui que par les personnes qu'il aura introduit ou laissé introduire dans les lieux.

Le BAILLEUR ne peut, en aucun cas, et à aucun titre, être tenu responsable des vols ou détournements ou autres actes délictueux dont le PRENEUR pourrait être victime dans les locaux loués.

## ARTICLE 12 - CONDITIONS GENERALES

Les obligations suivantes devront être observées par le PRENEUR, à savoir :

- user paisiblement de la chose occupée, avec le souci de respecter la tranquillité et le repos du voisinage,
- ne pas utiliser d'appareils dangereux, ne pas détenir de produits explosifs ou inflammables, autres que ceux d'un usage domestique courant, autorisés par les Règlements de sécurité,



- permettre au BAILLEUR ou à toute entreprise mandatée par lui de pénétrer dans le logement pour y réaliser des travaux d'entretien, de réparations. Le BAILLEUR s'engage à prévenir le PRENEUR huit jours avant toute intervention, sauf en cas d'urgence.

## ARTICLE 13 - ETAT DES LOCAUX

### Article 13-1 - Etat des lieux d'entrée

Le PRENEUR prendra les locaux mis à disposition dans l'état où ils se trouveront lors de son entrée en jouissance. Un état des lieux contradictoire d'entrée sera établi entre les Parties lors de la remise des clés, ainsi qu'un inventaire estimatif préalable des objets mobiliers et installations. Un exemplaire sera remis au PRENEUR.

Le PRENEUR devra tenir et entretenir les lieux durant toute la durée du bail et les rendre en bon état.

### Article 13-2 - Etat des lieux de sortie

Un état des lieux de sortie et un inventaire des objets mobiliers et installations s'effectuera au terme du présent bail.

Les lieux devront être remis dans leur état initial en parfait état de conservation et d'entretien et débarrassé du matériel et/ou du mobilier appartenant au PRENEUR.

La comparaison des états des lieux et des inventaires servira, le cas échéant, à déterminer les travaux de remise en état auxquels le PRENEUR devra procéder à ses frais.

## ARTICLE 14 - ENTRETIEN ET REPARATION

Le PRENEUR devra aviser immédiatement le BAILLEUR de toute réparation à la charge de ce dernier dont il sera à même de constater la nécessité sous peine d'être tenu responsable personnellement et solidairement de toute aggravation, résultant de son silence ou de son retard.

## ARTICLE 15 - TRAVAUX ET EMBELLISSEMENTS

Le PRENEUR s'engage à ne pas modifier les lieux sans l'accord express et préalable du BAILLEUR.

Si des travaux devaient être réalisés par le PRENEUR, ils le seraient suivant les règles de l'art et devront, dès le stade de leur projet, être soumis préalablement et par écrit, à l'accord du BAILLEUR, sans préjudice des autorisations formelles à obtenir par ailleurs.

En conséquence, tous les aménagements et installations faits par le PRENEUR deviendront, sans indemnité, propriété du BAILLEUR à la fin du bail, à moins que ce dernier ne préfère que les lieux soient rétablis dans leur état initial.

Par ailleurs, le PRENEUR souffrira, sans indemnité, les travaux qui pourraient être entrepris par le BAILLEUR sur l'ensemble immobilier, pour quelle que raison que ce soit et quelle qu'en soit la durée.

## ARTICLE 16 - RESILIATION

Toutes les clauses de la présente convention sont de rigueur ; chacune d'elles est une condition déterminante du présent contrat sans laquelle les parties n'auraient pas contracté.

En cas de non-respect par l'une des Parties de l'une des obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit, sans indemnité, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi par l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception contenant mise en demeure d'avoir à exécuter et restée sans effet.

Le présent bail sera résilié de plein droit en cas de destruction de l'immeuble par cas fortuit ou de force majeure, sans obligation de relogement à la charge du BAILLEUR.

## ARTICLE 17 - AVENANT AU BAIL

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent bail, convenue d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

## ARTICLE 18 - REGLEMENT DES LITIGES

Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent bail seront soumises, à défaut d'accord amiable, aux juridictions compétentes.

## ARTICLE 19 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- pour le BAILLEUR « Le Grand Moulin » - 24340 LEGUILLAC-DE-CERCLES,
- pour le PRENEUR en l'Hôtel du Département – 2, rue Paul Louis Courier – CS 11200 – 24019 PERIGUEUX CEDEX.

en deux originaux dont un remis à chacune des Parties qui le reconnaît.

Fait à  
Le

Fait à  
Le

Le BAILLEUR,

Le PRENEUR,  
Pour le Département de la Dordogne,  
le Président du Conseil départemental,

Roland CHOTARD

Germinal PEIRO

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 SEPTEMBRE 2019

#### DÉLIBÉRATION N° 19.CP.VI.9

Résiliation du bail de la SARL La Pizzeria du Marché à SAINT-AULAYE.

DATE DE LA CONVOCATION : 04/09/2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Adib BENFEDDOUL, Mireille BORDES, Pascal BOURDEAU, Sylvie CHEVALLIER, Corinne DE ALMEIDA, Jean-Fred DROIN, Cécile LABARTHE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Elisabeth MARTY, Serge MERILLOU, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Annie SEDAN, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Didier BAZINET	pouvoir à	Jeannik NADAL	Thierry BOIDÉ	pouvoir à	Pascal PROTANO
Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Régine ANGLARD	Dominique BOUSQUET	pouvoir à	Elisabeth MARTY
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Colette LANGLADE	pouvoir à	Germinal PEIRO
Natacha MAYAUD	pouvoir à	Adib BENFEDDOUL			

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) SANS POUVOIR: Joëlle HUTH

RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 30

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 1

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE

RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2019

---

N° 19.CP.VI.9

Résiliation du bail de la SARL La Pizzeria du Marché à SAINT-AULAYE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L3211-2 et L.3221-10-1,

VU la délibération du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015 délégrant à la Commission Permanente l'ensemble de ses attributions à l'exception des compétences qui lui sont réservées par la loi,

VU la délibération du Conseil départemental n° 15-213 du 2 avril 2015 délégrant au Président du Conseil départemental la compétence d'ester en justice pour le compte du département,

VU l'acte notarié en date du 21 août 2014 par lequel le Département de la Dordogne est devenu propriétaire d'un ensemble immobilier situé rue des Faux Christs à SAINT-AULAYE, comprenant des baux commerciaux attachés auxdits locaux,

VU la délibération n° 14.CP.VIII.3 du 15 septembre 2014 de la Commission Permanente du Conseil Général reconduisant notamment le bail du local commercial situé au 23 de ladite rue avec la SARL LA PIZZERIA DU MARCHE,

VU le non-respect des obligations contractuelles de la SARL LA PIZZERIA DU MARCHE,

VU l'impayé important de la SARL LA PIZZERIA DU MARCHE établi à la somme de 20.888,77 € à la date du 14 mai 2019 envers le Département,

VU l'infructuosité de toutes les démarches amiables engagées par le Département,

VU l'absence de régularisation des sommes dues par la SARL LA PIZZERIA DU MARCHE dans les délais légaux impartis, suite à la signification du commandement de payer à la SARL LA PIZZERIA DU MARCHE, délivré en date du 17 juin 2019,

VU la présence d'une clause résolutoire audit bail permettant au Département de faire cesser les effets du bail de plein droit en cas de non-paiement des loyers par le Locataire,

CONSIDERANT que le Département de la Dordogne n'a d'autre choix que de saisir le Tribunal de Grande Instance de Périgueux (TGI) afin de voir constater la résiliation de plein droit du bail et d'ordonner l'expulsion,

CONSIDERANT l'assignation des époux DEMARD devant le Juge des référés du TGI de Périgueux afin de faire cesser le préjudice du Département dans un souci de bonne gestion des deniers publics,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE de prendre acte de l'assignation devant le TGI de Périgueux de la SARL La Pizzeria du Marché à SAINT-AULAYE et autorise la résiliation du bail et l'expulsion des locataires défaillants.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances  
administration générale, marchés publics.

**Jeannik NADAL**



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 SEPTEMBRE 2019

#### DÉLIBÉRATION N° 19.CP.VI.10

Demandes de protection fonctionnelle de :

- M. Jeannik NADAL, Vice-président du Conseil départemental ;
- M. Jean FOURLOUBEY, ancien Vice-président du Conseil général.

DATE DE LA CONVOCATION : 04/09/2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Adib BENFEDDOUL, Mireille BORDES, Pascal BOURDEAU, Sylvie CHEVALLIER, Corinne DE ALMEIDA, Jean-Fred DROIN, Cécile LABARTHE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Elisabeth MARTY, Serge MERILLOU, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Annie SEDAN, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Didier BAZINET	pouvoir à	Jeannik NADAL	Thierry BOIDÉ	pouvoir à	Pascal PROTANO
Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Régine ANGLARD	Dominique BOUSQUET	pouvoir à	Elisabeth MARTY
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Colette LANGLADE	pouvoir à	Germinal PEIRO
Natacha MAYAUD	pouvoir à	Adib BENFEDDOUL			

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) SANS POUVOIR: Joëlle HUTH

RAPPORTEUR : Germinal PEIRO

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Pour : 29

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 1 M. NADAL

Excusé(s) sans pouvoir : 1

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE  
RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2019

---

N° 19.CP.VI.10 a)

Demande de protection fonctionnelle  
de M. Jeannik NADAL, Vice-président du Conseil départemental.

---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L3123-28,

VU la délibération du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015,

VU la procédure judiciaire en cours à l'encontre de M. V. prévenu avoir détourné les fonds de l'Association de Gestion du Restaurant Administratif du Département (AGRAD),

VU la convocation délivrée le 7 août 2019 à M. Jeannik NADAL, Vice-président du Conseil départemental, en sa qualité d'Administrateur au moment des faits de l'AGRAD pour des faits visés à l'article 432-6 du Code Pénal,

CONSIDERANT que les faits reprochés sont directement et exclusivement liés à sa fonction d' élu,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE d'octroyer le bénéfice de la protection fonctionnelle des élus prévue à l'article L3123-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à M. Jeannik NADAL, Vice-président du Conseil départemental.

Les frais inhérents à la mise en œuvre de cette protection seront pris en charge par le Département de la Dordogne.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale, marchés publics,

Jeannik NADAL



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE

RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2019

---

N° 19.CP.VI.10 b)

Demande de protection fonctionnelle  
de M. Jean FOURLOUBEY, ancien Vice-président du Conseil général.

---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L3123-28,

VU la délibération du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015,

VU la procédure judiciaire en cours à l'encontre de M. V. prévenu avoir détourné les fonds de l'Association de Gestion du Restaurant Administratif du Département (AGRAD),

VU la convocation délivrée le 7 août 2019 à M. Jean FOURLOUBEY, ancien Vice-président du Conseil général, en sa qualité d'Administrateur au moment des faits de l'AGRAD pour des faits visés à l'article 432-6 du Code Pénal,

CONSIDERANT que les faits reprochés sont directement et exclusivement liés à sa fonction d'élu,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE d'octroyer le bénéfice de la protection fonctionnelle des élus prévue à l'article L3123-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à M. Jean FOURLOUBEY, ancien Vice-président du Conseil général.

Les frais inhérents à la mise en œuvre de cette protection seront pris en charge par le Département de la Dordogne.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale, marchés publics,

Jeannik NADAL





## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 SEPTEMBRE 2019

#### DÉLIBÉRATION N° 19.CP.VI.11

Union Départementale des Maires (UDM) de la Dordogne.  
Subvention complémentaire de fonctionnement.  
Intervention d'un avenant à la convention 2019.

DATE DE LA CONVOCATION : 04/09/2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Adib BENFEDDOUL, Mireille BORDES, Pascal BOURDEAU, Sylvie CHEVALLIER, Corinne DE ALMEIDA, Jean-Fred DROIN, Cécile LABARTHE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Elisabeth MARTY, Serge MERILLOU, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Annie SEDAN, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Didier BAZINET	pouvoir à	Jeannik NADAL	Thierry BOIDÉ	pouvoir à	Pascal PROTANO
Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Régine ANGLARD	Dominique BOUSQUET	pouvoir à	Elisabeth MARTY
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Colette LANGLADE	pouvoir à	Germinal PEIRO
Natacha MAYAUD	pouvoir à	Adib BENFEDDOUL			

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) SANS POUVOIR: Joëlle HUTH

RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 30

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 1

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE

RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2019

N° 19.CP.VI.11

Union Départementale des Maires (UDM) de la Dordogne.  
Subvention complémentaire de fonctionnement.  
Intervention d'un avenant à la convention 2019.

Section : FONCTIONNEMENT	DEPENSES
Imputation : 930 / 024 / 65748.11 / 0 / 0 /	
Crédits de paiement votés	: 134 956,00€
Décision : Engagement CP N° : 2019 163605 1	: 43 915,00€
Crédits de paiement disponibles après la Com. Perm <sup>te</sup> .	: 791,00€

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 19-70 et n° 19-74 a) du 8 février 2019,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ALLOUE, sur les crédits de paiement du chapitre 930, article fonctionnel 024, nature 65748.11, une subvention complémentaire de 1.778 € à l'Union Départementale des Maires (UDM) de la Dordogne, en application du principe législatif de l'obligation de remboursement des frais de personnel mis à disposition des Structures associatives.

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention, ci-annexé, à intervenir entre le Département de la Dordogne et l'UDM de la Dordogne.

AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à le signer et l'exécuter, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale, marchés publics,

Jeannik NADAL



Annexe à la délibération n° 19.CP.VI.11 du 9 septembre 2019.

Avenant n° 1 à la convention entre le Département de la Dordogne  
et l'Union Départementale des Maires (UDM) de la Dordogne.

Entre

Le Département de la Dordogne sis Hôtel du Département, 2, rue Paul Louis Courier - CS 11200 – 24019 PERIGUEUX Cedex (SIRET n° 222 400 012 00019), représenté par M. Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental, dûment habilité à signer en vertu d'une délibération de la Commission Permanente n° 19.CP.VI. du 9 septembre 2019,

D'une part,

Et

L'Union Départementale des Maires (UDM) de la Dordogne sise Maison des Communes - Boulevard de Saltgourde - 24430 MARSAC SUR L'ISLE, régulièrement déclarée en Préfecture sous le n° 30 3177 du 29 mai 1962, représentée par le Président, M. Bernard VAURIAC, conformément à la décision du Conseil d'administration du 12 novembre 2014,

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Modification des articles 3 et 4

Les articles 3 et 4 de la convention signée le 15 mars 2019 sont modifiés et désormais rédigés comme suit :

« Article 3 : Montant de la subvention

Le Département de la Dordogne alloue, par délibération n° 19-74 a) du 8 février 2019, une subvention de 134.165 € à l'Union Départementale des Maires de la Dordogne au titre de ses activités 2019, à savoir :

- 90.250 € au titre du fonctionnement global de l'Association,
- 43.915 € au titre de remboursement des frais de personnel mis à disposition, à condition que l'Association respecte l'ensemble des clauses de la présente convention et sous réserve de l'inscription des crédits de paiement correspondants.

Article 4 : Modalités de versement

Le règlement de la subvention s'effectuera par mandat administratif en deux termes, à savoir :

- 90.250 € à compter de la notification de la présente convention,
- 43.915 € en septembre 2019 et après transmission au Département du Bilan compte de résultat annexe du dernier Exercice réalisé (2018), daté et certifié exact par le Président ou le Commissaire aux Comptes, faisant apparaître le détail des subventions publiques obtenues. »

ARTICLE 2 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature.

ARTICLE 3 : Dispositions inchangées

Les autres dispositions de la convention initiale signée le 15 mars 2019 demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Périgueux, le

Pour le Département de la Dordogne,  
le Président du Conseil départemental,

Pour l'Union des Maires (UDM) de la Dordogne,  
le Président,

Germinal PEIRO

Bernard VAURIAC

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 SEPTEMBRE 2019

#### DÉLIBÉRATION N° 19.CP.VI.12

Rapports annuels des Délégués de Service Public - Année 2018.

DATE DE LA CONVOCATION : 04/09/2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Adib BENFEDDOUL, Mireille BORDES, Pascal BOURDEAU, Sylvie CHEVALLIER, Corinne DE ALMEIDA, Jean-Fred DROIN, Cécile LABARTHE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Elisabeth MARTY, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Annie SEDAN, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Didier BAZINET	pouvoir à	Jeannik NADAL	Thierry BOIDÉ	pouvoir à	Pascal PROTANO
Christelle BOUCAUD	pouvoir à	Régine ANGLARD	Dominique BOUSQUET	pouvoir à	Elisabeth MARTY
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Colette LANGLADE	pouvoir à	Germinal PEIRO
Natacha MAYAUD	pouvoir à	Adib BENFEDDOUL	Serge MERILLOU	pouvoir à	Jean-Michel MAGNE

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) SANS POUVOIR: Joëlle HUTH

RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 24

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 6 Administrateurs de la SEMITOUR-PERIGORD

Excusé(s) sans pouvoir : 1

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE  
RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2019

---

N° 19.CP.VI.12

Rapports annuels des Délégués de Service Public - Année 2018.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE des redevances dues au Département par les Délégués SEMITOUR-PERIGORD, la FUAJ et SOLENA/IDEX et des Rapports d'activité 2018 annexés portant sur les Délégations de Service Public (DSP) suivantes :

1/ Rapport d'activité 2018 du Délégué SEMITOUR-PERIGORD au titre de l'exploitation des sites touristiques, historiques et culturels à billetterie de BIRON et de BOURDEILLES.

Redevance due : 37.340,91 € HT au titre de l'Exercice 2018.

2/ Rapport d'activité 2018 du Délégué SEMITOUR-PERIGORD pour l'exploitation du Cloître de l'Abbaye de CADOUIN.

Redevance due : 17.192,48 € HT au titre de l'Exercice 2018.

3/ Rapport d'activité 2018 du Délégué SEMITOUR-PERIGORD au titre de l'exploitation des sites touristiques et sportifs de LA JEMAYE, SAINT-ESTEPHE et ROUFFIAC (Lot 1) et de la Base nautique de TREMOLAT (Lot 2).

Redevances dues : 14.771,08 € HT pour le Lot 1 et 3.968,01 € HT pour le Lot 2.

4/ Rapport d'activité 2018 du Délégué SEMITOUR-PERIGORD au titre de l'exploitation des sites de LASCAUX, Centre International de l'Art Pariétal (CIAP) et du Parc animalier du THOT.

Redevances dues : 125.020,08 € HT pour le CIAP et 15.370,99 € HT pour le Parc animalier du THOT.

5/ Rapport d'activité 2018 du Délégué SEMITOUR-PERIGORD au titre de l'exploitation de la Grotte du Grand Roc et du Site préhistorique de Laugerie-Basse.

Redevance due : 40.386,17 € HT au titre de l'Exercice 2018.

6/ Rapport d'activité 2018 du Délégué FUAJ pour l'exploitation de l'Auberge de jeunesse de CADOUIN.

Redevance due : 20.000 € HT au titre de l'Exercice 2018.

7/ Rapport d'activité 2018 du Délégué CASSIOPEA au titre de la Délégation de Service Public de la Téléassistance.

8/ Rapport d'activité 2018 du Délégué SOLENA/IDEX au titre de la Délégation de Service Public du réseau de chaleur bois de Saint-Astier.

Redevance due : 17.412 € HT.

9/ Rapport d'activité 2018 du Délégué ASEAP au titre de la Délégation de Service Public de deux Réserves d'eau de substitution depuis le Bandiat.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale, marchés publics.

**Jeannik NADAL**



Annexes à la délibération n° 19.CP.VI.12 du 9 septembre 2019.



# RAPPORT ANNUEL

## 2018

BIRON – BOURDEILLES

---



**Semitour**

TRANSMETTRE  
& VALORISER  
L'EXCEPTION

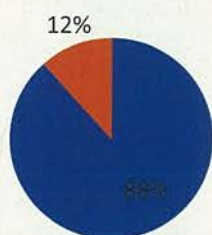


# FRÉQUENTATION

Tableau des entrées avec répartition mensuelle et total et catégorie de visiteurs

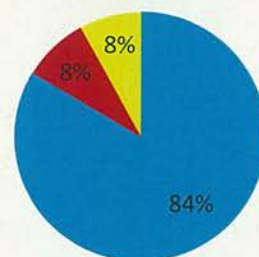
ETUDE ENTREES BIRON 2018	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL 2018
Entrées Adultes	71	327	515	1825	2895	2624	6904	10617	4193	1844	521	2443	34779
Entrées Enfants	10	55	63	320	303	75	1791	2934	152	194	124	121	6142
Total Individuels	81	382	578	2145	3198	2699	8695	13551	4345	2038	645	2564	40923
Groupes Adultes			31	73	609	240	101	31	182	261	42	57	1627
Groupes ado GE+					3			9		29	3	0	44
Groupes Enfants				243	84	304	227	20	152	640	1	2	1673
Total Groupes	0	0	31	316	696	544	328	60	334	930	46	59	3344
Gratuités	9	133	60	226	289	163	729	1082	172	163	37	62	3125
Total Entrées	90	515	669	2687	4183	3406	9752	14693	4851	3131	728	2685	47390

## Biron



■ Adultes ■ Enfants

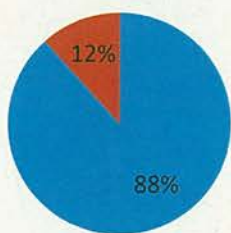
## Biron



■ Individuels ■ Groupes ■ Gratuits

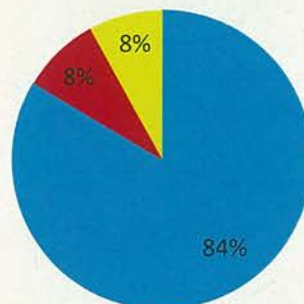
ETUDE BOURDEILLES ENTREES 2018	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL 2018	
Entrées Adultes	45	310	463	1515	2418	2030	4426	7904	3020	1236	422	292	24081	
Entrées Enfants	8	60	52	202	190	55	766	1579	66	112	60	36	3186	
Total Individuels	53	370	515	1717	2608	2085	5192	9483	3086	1348	482	328	27267	
Groupes Adultes			19	17	200	419	699	79	119	507	55	0	54	2168
GE+					19	64	0	2		0	0	31	0	116
Groupes Enfants				40	48	62	213	1	104	1	11	0	0	480
Total Groupes	0	19	57	267	545	912	82	223	508	66	31	54	2764	
Gratuités	4	64	57	228	248	341	441	986	116	71	44	13	2613	
Total Entrées	57	453	629	2212	3401	3338	5715	10692	3710	1485	557	395	32644	

## Bourdeilles



■ Adultes ■ Enfants

## Bourdeilles



■ Individuels ■ Groupes ■ Gratuits

Nombre d'abonnés

Pas de commentaires particuliers

#### Liste des événements accueillis

Journées Européennes du Patrimoine (15 & 16/09/2018) :

- Sur Biron : 776 adultes et 65 enfants ; 20 personnes à la visite nocturne
- Sur Bourdeilles : 715 adultes et 46 enfants

#### Biron :

Marchés des Producteurs de Pays

Concerts du Festival « L'Été Musical en Bergerac » : un très bel anniversaire qui ancre Biron dans son identité culturelle (un succès).

#### Bourdeilles :

5 séances cinéma plein air en juillet / août (Ciné Passion)

Journées médiévales sur un week-end en août

Danses médiévales pendant les Journées du Patrimoine (Compagnie Grimaldi)

Visites nocturnes théâtralisées (2 soirs en juillet / août)

Stages de danse Renaissance 19 mai (Compagnie Grimaldi)

Le 23 juin : Cercle des PériGourmands (Périgord)



Le 15 juillet : concert pique-nique

Le 17 août : concert clavecin et flûte traversière

#### Fermeture exceptionnelle

Biron : montage et démontage exposition

Bourdeilles : du 31 août après-midi au 1<sup>er</sup> septembre. Fermeture au public consécutive au suicide d'un visiteur durant les horaires d'ouverture.

# *DONNÉES FINANCIÈRES*

## ANNEXE I

## Comptes de résultat au 31/12/2018

	Biron		Bourdeilles		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Ventes de marchandises	3497,81	9122,95	40117,70	33495,82	43615,51	42618,77
Production vendue	303764,55	328866,16	230657,07	189679,25	534421,62	518545,41
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits	2799,47	3966,78	6776,18	5555,82	9575,65	9522,60
<b>Total</b>	<b>310061,83</b>	<b>341955,89</b>	<b>277550,95</b>	<b>228730,89</b>	<b>587612,78</b>	<b>570686,78</b>
Achats consommés	1778,68	4794,14	20401,30	17597,95	22179,98	22392,09
Autres achats & charges ext.	105455,83	126265,96	106693,08	59348,48	212148,91	185614,44
<b>Total</b>	<b>107234,51</b>	<b>131060,10</b>	<b>127094,38</b>	<b>76946,43</b>	<b>234328,89</b>	<b>208006,53</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext.</b>	<b>202827,32</b>	<b>210895,79</b>	<b>150456,57</b>	<b>151784,46</b>	<b>353283,89</b>	<b>362680,25</b>
Impôts, taxes et vers. assim.	7981,52	5965,13	22183,14	16485,08	30164,66	22450,21
Salaires et charges	214602,29	177884,62	146839,29	115065,64	361441,58	292950,26
Amortissements et provisions	6152,12	9918,13	14740,16	9770,28	20892,28	19688,41
Autres charges	117,91	-69,68	-56,44	-87,24	61,47	-156,92
<b>Total</b>	<b>228853,84</b>	<b>193698,20</b>	<b>183706,15</b>	<b>141233,76</b>	<b>412559,99</b>	<b>334931,96</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-26026,52</b>	<b>17197,59</b>	<b>-33249,58</b>	<b>10550,70</b>	<b>-59276,10</b>	<b>27748,29</b>
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	0,00	0,00	422,55	0,00	422,55	0,00
<b>Résultat financier</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-422,55</b>	<b>0,00</b>	<b>-422,55</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-26026,52</b>	<b>17197,59</b>	<b>-33672,13</b>	<b>10550,70</b>	<b>-59698,65</b>	<b>27748,29</b>
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Résult.exceptionnel</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Répartition charges de structure	43752,22	58410,10	38498,87	39310,26	82251,09	97720,36
Impôts sur les bénéfices	-3000,00	0,00	0,00	-900,00	-3000,00	-900,00
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>-66778,74</b>	<b>-41212,51</b>	<b>-72171,00</b>	<b>-27859,56</b>	<b>-138949,74</b>	<b>-69072,07</b>

## ANNEXE II

### Charges indirectes

Le montant des charges de structure à répartir sur l'ensemble des sites s'élève à 993.131,24 € pour 2018 (contre 1.255.563,17 € en 2017).

### Modalités de calcul de la clé de répartition

Chaque section principale reçoit une quote-part de structure calculée à partir de quatre critères :

- Le chiffre d'affaires HT réalisé
- Le temps d'ouverture du site au cours de la saison
- La masse salariale
- Les dépenses de promotion et de communication

Pour chaque critère :

- Détermination dans un premier temps du poids relatif de chaque site à partir du rapport valeur du site / valeur totale
- Puis multiplication de ce rapport par le pourcentage attribué à ce critère (75 % pour le premier, 10 % pour les deux suivants et 5 % pour le dernier).

La somme des quatre valeurs ainsi déterminées donne la quote-part à imputer à chaque section principale.

	C.A. HT 75%		Durée saison 10%		Charges de personnel 10%		Promotion 5%		Prorata %	Valeur 993131,24
	€	%	mois	%	€	%	€	%		
BIRON	307262	3,13	11	10,89	214602	5,15	48652	9,10	4,41	43752,22
BOURDEILLES	270775	2,76	11	10,89	146839	3,53	39276	7,34	3,88	38498,87
CADOUIN	239749	2,44	11	10,89	92749	2,23	29306	5,48	3,42	33930,65
CIAPML	6251004	63,64	12	11,88	2342043	56,23	296388	55,42	57,32	569215,38
LE THOT	768549	7,82	11	10,89	342882	8,23	35759	6,69	8,12	80595,98
LE GRAND ROC	303862	3,09	11	10,89	183614	4,41	49930	9,34	4,32	42874,23
SAINT-ESTEPHE	63165	0,64	2	1,98	30149	0,72	2539	0,47	0,78	7711,40
LAPEYRE	551	0,01	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	41,81
ROUFFIAC	429162	4,37	8	7,92	412971	9,91	14472	2,71	5,20	51602,64
LA JEMAYE	42	0,00	1	0,99	0	0,00	550	0,10	0,10	1037,53
LASCAUX II	819546	8,34	11	10,89	255416	6,13	14720	2,75	8,10	80424,37
CHALETS & M.H.	195572	1,99	3	2,97	12503	0,30	593	0,11	1,83	18134,50
TREMOLAT	132267	1,35	6	5,94	117328	2,82	2105	0,39	1,91	18923,36
GURSON	40264	0,41	3	2,97	14264	0,34	483	0,09	0,64	6388,30
TOTAL	9821771	100,00	101	100,00	4165360	100,00	534773	100,00	100,00	993131,24

---

## ANNEXE III

---

### Méthodes et éléments de calcul

#### Principes généraux

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par l'article 121-1 et 121-2 et suivants du Plan comptable général 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du Plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application n° 83-1020 du 29 novembre 1983 s'appliquent de plein droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983.

#### Présentation des comptes

La société n'établit qu'un bilan mais autant de comptes de résultat que de sites gérés regroupés ensuite par contrat puis dans un compte de résultat global.

#### Règles de comptabilisation

Tout site géré, y compris le siège social, enregistre l'ensemble des produits et des charges qui lui sont directement affectables : chiffre d'affaires, frais de fonctionnement, impôts et taxes, charges de personnel, dotations aux amortissements... Ainsi, chaque pièce comptable comporte une ventilation analytique par site en pourcentage ou en montant.

#### Redevance à payer au délégant :

La redevance due pour l'occupation et l'utilisation du domaine public de chaque site comprend une part fixe de 10.000 € HT par an et une part variable de 3 % du chiffre d'affaires HT.

Le chiffre d'affaires du site de Biron s'élève à 307.262,36 € HT, d'où une part variable de 9.217,67 € et une redevance totale de 19.217,67 € HT.

Le chiffre d'affaires du site de Bourdeilles s'élève à 270.774,77 € HT, d'où une part variable de 8.123,24 € et une redevance totale de 18.123,24 € HT.

# Evolution des postes de dépenses et recettes

Biron

Produits

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	705000	au 797000	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>			<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal		<b>Sections de</b>	ADBIRO000 au ADBIROTRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>		<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	Précédent : 2018		<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2018	au 31/12/2018	<b>Sections de</b>	au
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période		<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro		<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>		<b>Sections de</b>	au
			<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>ADBIRO000</b>	<b>AFF.DEPARTEMEN'</b>				
706100	DROITS D'ENTREE TVA 10%		294 014,25		323 285,91
706101	ATELIERS SITES CULTURELS TVA 10%		4 247,30		
706200	ACTIVITES ENCADREES				1 835,08
706370	LOC.SALLES/FONDS COMMERCE				291,67
706400	LOC. AUDIOS-GUIDES		5 503,00		3 442,50
707100	VENTES LIBRAIRIES TN		2 521,18		6 402,69
707110	VENTES LIBRAIRIES 5,50 %		970,75		2 702,62
707130	VENTES LIBRAIRIE 2.10 %		5,88		17,64
708800	AUTRES PROD.ACTI.ANNEXES				11,00
758000	PRODUITS DIV.GESTION COUR		7,48		
781120	REP/AMORT.IMMOB.CORPOR.				383,57
791000	TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.		2 199,99		2 989,75
791100	AVANTAGES EN NATURE		592,00		593,46
<b>Total ADBIRO000</b>	<b>AFF.DEPARTEMENTAL BIRON</b>		<b>310 061,83</b>		<b>341 955,89</b>
	<i>Solde</i>		<b>310 061,83</b>		<b>341 955,89</b>
<b>Total général</b>			<b>310 061,83</b>		<b>341 955,89</b>
	<i>Solde</i>		<b>310 061,83</b>		<b>341 955,89</b>



## Charges

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	603700	<b>au</b>	699600	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>				<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal			<b>Sections de</b>	ADBIRO000 <b>au</b> ADBIROTRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>			<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	Précédent : 2018			<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2018	<b>au</b>	31/12/2018	<b>Sections de</b>	<b>au</b>
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période			<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro			<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>			<b>Sections de</b>	<b>au</b>
				<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>ADBIRO000</b>	<b>AFF.DEPARTEMEN'</b>				
603700	VARIAT.STOCKS LIBRAIRIE	1 240,89			912,81
606112	ABT ELECTRICITE 5.5%	21,97		157,64	
606113	CONSO ELECTRICITE	6 758,63		5 647,07	
606121	ABONNEMENT EAU	107,59		107,30	
606122	CONSOMMATIONS EAU	649,31		432,03	
606135	CARBURANT	68,36		102,32	
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	3 161,98		2 652,24	
606400	FOURNIT ADMINISTRATIVES	848,27		887,71	
606410	BILLETS D'ENTREE SITES	339,88			
607100	ACHATS LIBRAIRIE TN	441,85		1 515,24	
607110	ACHATS LIBRAIRIE 5,50 %		0,26	3 622,32	
607120	ACHATS LIBRAIRIE SANS TVA	96,20		552,00	
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.	8 051,42		7 029,36	
608700	FRAIS ACCES/ACH.MDISES TN			17,39	
613210	REDEVANCES	19 218,00			
613505	LOCATION VEHICULES	41,38		199,62	
613530	LOCATION MATERIEL BUREAU	216,00		216,00	
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	2 226,62		5 942,78	
615500	ENTRET. BIENS MOBILIERS	341,56			
615520	ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	62,50			
615530	ENTRETIEN MAT.MOB.BUREAU	134,56			
615600	MAINTENANCE INFORMATIQUE	2 190,25		1 992,06	
615610	MAINTENANCE MATERIELS	507,90		744,10	
615620	MAINTENANCE IMMEUBLE	4 755,80		4 704,94	
618100	DOCUMENTATION GENERALE	24,00		37,38	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
618300	DOCUMENTATION TECHNIQUE			30,00	
622600	HONORAIRES	7 072,98		6 695,17	
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	24 328,40		18 167,52	
623300	FOIRES ET EXPOSITIONS	266,44		50 312,50	
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES	7 975,15		9 483,94	
623700	PUBLICATIONS	4 008,60		3 235,04	
623800	POURBOIRES DONS COURANTS	5 000,00			
624100	TRANSPORTS S/ACHATS	35,00		193,63	
624800	TRANSPORTS DIVERS	29,88		248,22	
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	465,49		941,76	
625600	MISSIONS / REPAS	738,68		748,28	
625700	RECEPTIONS	599,08		782,90	
626000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	580,49		209,31	
626100	FRAIS DE TELEPHONE	3 389,34		3 549,95	
627500	SERVICES BANCAIRES	418,22		464,48	
627800	AUTR.FRAIS /PRESTAT.SERV.	148,85		130,30	
628100	COTISATIONS	673,25		220,41	
632500	CH. FISCALES/CONGES PAYES	93,00			66,64
633300	PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	2 713,70		2 020,52	
633399	REPART. ANALYT. CH.FISCAL	315,17			
633400	PARTICIP.EFFORT CONSTRUCT	678,79		534,14	
633500	VERSENT.LIBE.TAXE APPRENT	1 025,72		807,11	
635110	TAXE PROFESSIONNELLE	2 019,00		1 903,00	
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 136,14		767,00	
641100	SALAIRES APPOINT.COMMIS.	135 469,55		95 013,01	
641110	PRIME D'ANCIENNETE	5 980,57		9 626,17	
641120	DIMANCHES ET JOURS FERIES	1 061,36		1 740,93	
641130	AVANTAGES EN NATURE	592,00		593,46	
641140	HEURES SUPPLEMENTAIRES	124,87			
641200	CONGES PAYES	9 603,57		6 428,93	
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	4 350,00		2 485,84	
641400	INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS			22 065,39	
641599	REPART. ANALYT. SALAIRES	12 708,83			
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	28 049,13		33 643,73	
645200	COTIS.MUT.PREVOY. C & NC	7 645,29		7 074,52	
645300	COTIS.RETRAITE C & NC	8 824,79		6 942,85	
645500	CH. SOCIALES/CONGES PAYES	1 103,00			1 948,92

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
645899	REPART.ANALYT.CH.SOCIALES	5 180,57			
647200	VERSEMENTS AU C.E.	654,00		505,00	
647400	AUTRES CHARGES DE PERSONN	2 855,00		2 145,00	
647500	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	213,76		291,71	
648900	CICE		9 814,00		8 723,00
654000	PERTES S/CREANCES IRREC.	70,00			
658100	DIFFERENCES DE CAISSE	47,91			69,68
681110	DOT.AMORT.LOGICIELS	592,38		958,31	
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	5 559,74		8 959,82	
695000	IMPOTS SALES BENEFICES		3 000,00		
699000	REPARTITION CH. STRUCTURE	43 752,22		58 410,10	
<b>Total</b>	<b>ADBIRO000 AFF.DEPARTEMENTAL BIRON</b>	<b>389 654,83</b>	<b>12 814,28</b>	<b>394 889,45</b>	<b>11 721,05</b>
	<i>Solde</i>	<b>376 840,57</b>		<b>383 168,40</b>	
	<b>Total général</b>	<b>389 654,83</b>	<b>12 814,28</b>	<b>394 889,45</b>	<b>11 721,05</b>
	<i>Solde</i>	<b>376 840,57</b>		<b>383 168,40</b>	

Bourdeilles

Produits

SEMITOUR PERIGORD

### Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	705000	<b>au</b> 797000	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>			<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal		<b>Sections de</b>	ADBOUR000 <b>au</b> ADBOURTRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>		<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	Précédent : 2018		<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2018	<b>au</b> 31/12/2018	<b>Sections de</b>	<b>au</b>
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période		<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro		<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>		<b>Sections de</b>	<b>au</b>
			<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>ADBOUR00</b>	<b>AFF.DEPARTEMEN'</b>				
706100	DROITS D'ENTREE TVA 10%		217 573,04		180 153,63
706101	ATELIERS SITES CULTURELS TVA 10%		1 472,73		
706200	ACTIVITES ENCADREES				1 913,37
706217	LOC ESCAPE GAME		4 282,66		
706370	LOC.SALLES/FONDS COMMERCE		250,00		250,00
706400	LOC. AUDIOS-GUIDES		6 965,00		7 351,25
707100	VENTES LIBRAIRIES TN		23 120,19		15 535,10
707110	VENTES LIBRAIRIES 5,50 %		16 874,15		17 907,82
707130	VENTES LIBRAIRIE 2.10 %				52,90
707140	VENTES LIBRAIRIE 10%		123,36		
708800	AUTRES PROD.ACTI.ANNEXES				11,00
708820	REFACTURATIONS DE FRAIS		113,64		
758000	PRODUITS DIV.GESTION COUR		10,78		
781120	REP/AMORT.IMMOB.CORPOR.				544,45
791000	TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.		3 688,90		1 966,67
791100	AVANTAGES EN NATURE		3 076,50		3 044,70
<b>Total</b>	<b>ADBOUR000 AFF.DEPARTEMENTAL BOURDE</b>		<b>277 550,95</b>		<b>228 730,89</b>
	<i>Solde</i>		<b>277 550,95</b>		<b>228 730,89</b>
<b>Total général</b>			<b>277 550,95</b>		<b>228 730,89</b>
	<i>Solde</i>		<b>277 550,95</b>		<b>228 730,89</b>

## Charges

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

Comptes généraux du	603700	au	699600	Axe	ANALYTIQUE
Sauf les généraux				Sous Plan 1 :	ANALYTIQUE
Type d'écritures	Normal			Sections de	ADBOUR000 au ADBOURTRA
Nature des comptes	<<Tous>>			Sauf :	
Exercice	Précédent : 2018			Sous Plan 2 :	
Dates comptables du	01/01/2018	au	31/12/2018	Sections de	au
Mode de sélection	Comptes mouvementés sur la période			Sauf :	
Devise	<<Tous>> / Affichage en Euro			Sous Plan 3 :	
Etablissement	<<Tous>>			Sections de	au
				Sauf :	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>ADBOUR00</b>	<b>AFF.DEPARTEMEN'</b>				
603700	VARIAT.STOCKS LIBRAIRIE		2 327,60	1 990,84	
606113	CONSO ELECTRICITE	4 321,52		2 499,64	
606121	ABONNEMENT EAU	343,77		507,45	
606122	CONSOMMATIONS EAU	1 629,02		1 545,20	
606135	CARBURANT	59,04		12,80	
606150	FOURN.NON STOCK.(COMB.CHA	1 877,54		2 076,80	
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	4 333,99		2 078,46	
606400	FOURNIT.ADMINISTRATIVES	605,98		732,08	
606410	BILLETTS D'ENTREE SITES	259,06			
607100	ACHATS LIBRAIRIE TN	12 408,74		5 950,70	
607110	ACHATS LIBRAIRIE 5,50 %	8 374,34		8 826,86	
607120	ACHATS LIBRAIRIE SANS TVA	1 398,35		629,10	
607140	ACHATS LIBRAIRIE 10%	70,50			
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.	14 130,59		9 280,24	
608700	FRAIS ACCES/ACH.MDISES TN	426,55		188,02	
608702	FRAIS ACCES/ACH MDISES 5.5 %	50,42		15,58	
609700	RRRO/ACH. MARCHANDISES				3,15
613210	REDEVANCES	18 123,00			
613505	LOCATION VEHICULES	35,69		62,10	
613530	LOCATION MATERIEL BUREAU	216,00		216,00	
613550	LOCATIONS DIVERSES	2 815,45			
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	3 318,98		3 356,88	
615500	ENTRET. BIENS MOBILIERS	657,90		482,50	
615520	ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	62,50			
615530	ENTRETIEN MAT.MOB.BUREAU	220,00			

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
615560	BLANCHISSERIE			3,50	
615600	MAINTENANCE INFORMATIQUE	2 166,22		1 961,02	
615610	MAINTENANCE MATERIELS	308,10		686,20	
615620	MAINTENANCE IMMEUBLE	1 236,50		561,68	
618100	DOCUMENTATION GENERALE	24,00		37,38	
618300	DOCUMENTATION TECHNIQUE			30,00	
622600	HONORAIRES	7 453,78		6 772,30	
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	18 262,63		10 882,92	
623300	FOIRES ET EXPOSITIONS	266,44		312,50	
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES	10 054,15		6 719,35	
623700	PUBLICATIONS	3 238,60		785,07	
623800	POURBOIRES DONS COURANTS			1 500,00	
624100	TRANSPORTS S/ACHATS	102,72		52,63	
624800	TRANSPORTS DIVERS	29,88		248,22	
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 531,05		1 548,50	
625600	MISSIONS / REPAS	595,97		160,00	
625700	RECEPTIONS	1 372,92		736,00	
625710	ANIMATIONS ETE SITES	1 188,00		43,90	
626000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	139,26		177,51	
626100	FRAIS DE TELEPHONE	2 738,47		2 315,99	
627500	SERVICES BANCAIRES	417,63		302,22	
627800	AUTR.FRAIS /PRESTAT.SERV.	134,15		80,70	
628100	COTISATIONS	1 422,58		580,74	
632500	CH. FISCALES/CONGES PAYES	109,00		62,85	
633300	PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	1 489,95		1 160,31	
633399	REPART. ANALYT. CH.FISCAL		33,22		
633400	PARTICIP.EFFORT CONSTRUCT	440,58		355,18	
633500	VERSENT.LIBE.TAXE APPRENT	665,83		536,74	
635110	TAXE PROFESSIONNELLE	4 763,00			
635120	TAXES FONCIERES	11 569,00		11 179,00	
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	3 179,00		3 191,00	
641100	SALAIRES APPOINT.COMMIS.	84 303,12		63 264,99	
641110	PRIME D'ANCIENNETE	5 637,47		5 363,88	
641120	DIMANCHES ET JOURS FERIES	4 662,14		4 920,44	
641130	AVANTAGES EN NATURE	3 076,50		3 044,70	
641140	HEURES SUPPLEMENTAIRES	1 099,92		118,00	
641200	CONGES PAYES	4 220,10		3 365,12	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	4 960,00		3 060,00	
641410	INDEMNITES MALADIE & PREVOYANCE	3 977,51		206,96	
641599	REPART. ANALYT. SALAIRES		725,83		
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	24 608,43		22 624,28	
645200	COTIS.MUT.PREVOY. C & NC	6 540,10		5 384,38	
645300	COTIS.RETRAITE C & NC	5 728,01		4 617,76	
645500	CH. SOCIALES/CONGES PAYES	935,00		473,06	
645899	REPART.ANALYT.CH.SOCIALES		247,42		
647200	VERSEMENTS AU C.E.	397,00		353,00	
647400	AUTRES CHARGES DE PERSONN	3 225,00		3 086,00	
647500	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	334,24		1 049,07	
648900	CICE		5 892,00		5 866,00
654000	PERTES S/CREANCES IRREC.	3,00			
658100	DIFFERENCES DE CAISSE		59,44		87,24
661160	INTERETS EMPRUNTS & DETTES	422,55			
681110	DOT.AMORT.LOGICIELS	588,30		918,48	
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	14 151,86		8 851,80	
695000	IMPOTS S/LES BENEFICES				900,00
699000	REPARTITION CH. STRUCTURE	38 498,87		39 310,26	
<b>Total</b>	<b>ADBOUR000 AFF.DEPARTEMENTAL BOURDE</b>	<b>359 007,46</b>	<b>9 285,51</b>	<b>263 446,84</b>	<b>6 856,39</b>
	<i>Solde</i>	<b>349 721,95</b>		<b>256 590,45</b>	
	<b>Total général</b>	<b>359 007,46</b>	<b>9 285,51</b>	<b>263 446,84</b>	<b>6 856,39</b>
	<i>Solde</i>	<b>349 721,95</b>		<b>256 590,45</b>	

## Commentaires sur l'évolution des postes

Les variations des produits et des charges de chaque site n'appellent pas de commentaire particulier .

---

## ***ANNEXE IV***

---

Variation du patrimoine immobilier

Néant

---

## ***ANNEXE V***

---

Dépenses de renouvellement

Néant

---

## ***ANNEXE VI***

---

Compte rendu de la situation des biens et immobilisations liés à l'environnement

Néant

---

## ***ANNEXE VII***

---

Suivi programme contractuel d'investissements et renouvellement des biens

Investissements réalisés au cours de l'exercice



# Biron

## Liste Immobilisations Entrées de l'exercice au 31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotations	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée (ans)	Taux	Coef. Spécif.	Nature UO	Total UO
N°: 943	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : BI	PC PORTABLE HP ELITEBOOK 860 G6									
219300	comptable	1 194,60	331,83	331,83	962,77	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
	fiscal	1 194,60	331,83	331,83	962,77	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
N°: 937	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : BI	MULTIFONCTION A4 COULEUR SHARP									
219300	comptable	1 390,00	335,42	335,42	1 044,58	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
	fiscal	1 390,00	335,42	335,42	1 044,58	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
* FAMILLE BI BIRON	comptable	2 574,60	667,25	667,25	1 907,35							
	fiscal	2 574,60	667,25	667,25	1 907,35							
<b>Total général</b>	comptable	2 574,60	667,25	667,25	1 907,35							
	fiscal	2 574,60	667,25	667,25	1 907,35							

# Bourdeilles

## Liste Immobilisations Entrées de l'exercice au 31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotations	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée (ans)	Taux	Coef. Spécif.	Nature UO	Total UO
N°: 957	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : BO	REPARATION ECLAIRAGE & VMC									
228000	comptable	4 446,46	599,22	599,22	3 846,24	insaire	5,00	20,00 %				
	fiscal	4 446,46	599,22	599,22	3 846,24	insaire	5,00	20,00 %				
N°: 944	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : BO	PC PORTABLE HP ELITEBOOK 860 G6									
219300	comptable	1 194,60	331,83	331,83	962,77	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
	fiscal	1 194,60	331,83	331,83	962,77	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
N°: 948	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : BO	6 FAUTEUILS TERTIO ACCUEIL									
219400	comptable	592,63	61,39	61,39	531,24	insaire	5,00	20,00 %				
	fiscal	592,63	61,39	61,39	531,24	insaire	5,00	20,00 %				
N°: 949	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : BO	ESCAPE GAME VR									
228000	comptable	166 936,05	9 847,85	9 847,85	156 088,20	insaire	6,42	15,59 %				
	fiscal	166 936,05	9 847,85	9 847,85	156 088,20	insaire	6,42	15,59 %				
N°: 958	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : BO	REMISE A NEUF DE 6 TOTEMS									
228000	comptable	5 968,99	6,54	6,54	5 962,45	insaire	5,00	20,00 %				
	fiscal	5 968,99	6,54	6,54	5 962,45	insaire	5,00	20,00 %				
* FAMILLE BO BOURDEILLES	comptable	178 137,93	10 946,83	10 946,83	167 291,10							
	fiscal	178 137,93	10 946,83	10 946,83	167 291,10							
<b>Total général</b>	comptable	178 137,93	10 946,83	10 946,83	167 291,10							
	fiscal	178 137,93	10 946,83	10 946,83	167 291,10							

Méthode de calcul de la charge économique imputée

Pas de commentaire

---

## ***ANNEXE VIII***

---

Autres dépenses de renouvellement

Néant

## ANNEXE IX

### Comptes de résultat analytiques prévisionnels

#### Biron

Poste \ Exercice	2019	2018
Ventes de marchandises	12000	3498
Production vendue	370000	303765
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits	600	2799
<b>Total</b>	<b>382600</b>	<b>310062</b>
Achats consommés	6100	1779
Autres achats & charges ext.	100000	105456
<b>Total</b>	<b>106100</b>	<b>107235</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext.</b>	<b>276500</b>	<b>202827</b>
Impôts,taxes et vers. assim.	7000	7982
Salaires et charges	210000	214602
Amortissements et provisions	12500	6152
Autres charges	0	118
<b>Total</b>	<b>229500</b>	<b>228854</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>47000</b>	<b>-26027</b>
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	0
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>47000</b>	<b>-26027</b>
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
<b>Résult.exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Répartition charges de structure	58000	43752
Impôts sur les bénéfices	0	-3000
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>-11000</b>	<b>-66779</b>

## Bourdeilles

Poste \ Exercice	2019	2018
Ventes de marchandises	40000	40118
Production vendue	250000	230657
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits	3100	6776
<b><u>Total</u></b>	<b>293100</b>	<b>277551</b>
Achats consommés	20300	20401
Autres achats & charges ext.	98000	106693
<b><u>Total</u></b>	<b>118300</b>	<b>127094</b>
<b><u>Marge sur marchandises &amp; ch.ext.</u></b>	<b>174800</b>	<b>150457</b>
Impôts,taxes et vers. assim.	21500	22183
Salaires et charges	120000	146839
Amortissements et provisions	45500	14740
Autres charges	0	-56
<b><u>Total</u></b>	<b>187000</b>	<b>183706</b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>	<b>-12200</b>	<b>-33250</b>
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	423
<b><u>Résultat financier</u></b>	<b>0</b>	<b>-423</b>
<b><u>RESULTAT COURANT</u></b>	<b>-12200</b>	<b>-33672</b>
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
<b><u>Résult.exceptionnel</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Répartition charges de structure	44000	38499
Impôts sur les bénéfices	0	0
<b><u>RESULTAT ANALYTIQUE</u></b>	<b>-56200</b>	<b>-72171</b>

# ANNEXE X

## Inventaire des biens

### Liste Immobilisations Existants fin d'exercice édition en Euro

Exercice : 31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
N°: 533	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : BI	Libellé1: MAIN COURANTE & TRANSMETTEUR	Libellé2:									
225000	comptable		1 470,08	1 470,08	1 470,08		linéaire	2,00	50,00 %				
	fiscal		1 470,08	1 470,08	1 470,08		linéaire	2,00	50,00 %				
N°: 538	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : BI	Libellé1: GUIDES TOURISTIQUES NUMERIQUES	Libellé2:									
225000	comptable		33 963,82	33 963,82	33 963,82		linéaire	5,00	20,00 %				
	fiscal		33 963,82	33 963,82	33 963,82		linéaire	5,00	20,00 %				
N°: 685	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : BI	Libellé1: SITES INTERNET , MOBILE & TABLETTE	Libellé2:									
205000	comptable		1 348,20	1 348,20	1 348,20		linéaire	5,00	20,00 %				
	fiscal		1 348,20	1 348,20	1 348,20		linéaire	5,00	20,00 %				
N°: 697	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : BI	Libellé1: STATISTIQUES GUIDES TOURISTIQUES	Libellé2:									
225000	comptable		1 791,00	1 791,00	1 791,00		linéaire	5,00	20,00 %				
	fiscal		1 791,00	1 791,00	1 791,00		linéaire	5,00	20,00 %				
N°: 736	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : BI	Libellé1: EXTENSION PARCOURS IZZYGUIDE	Libellé2:									
225000	comptable		14 872,80	14 872,80	14 872,80		linéaire	3,75	26,67 %				
	fiscal		14 872,80	14 872,80	14 872,80		linéaire	3,75	26,67 %				
N°: 745	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : BI	Libellé1: LICENCES SQL SERVER EDITION 2014	Libellé2:									
205000	comptable		485,65	485,65	485,65		linéaire	3,00	33,33 %				
	fiscal		485,65	485,65	485,65		linéaire	3,00	33,33 %				
N°: 753	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : BI	Libellé1: 2 TERMINAUX INVENTAIRE MEMOR X3 1D	Libellé2:									
218300	comptable		110,45	86,12	86,12	24,33	linéaire	5,00	20,00 %				
	fiscal		110,45	86,12	86,12	24,33	linéaire	5,00	20,00 %				
N°: 756	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : BI	Libellé1: IMPRIMANTE BILLETSBOCA DT230	Libellé2:									
218300	comptable		1 828,75	712,98	712,98	1 115,77	linéaire	10,00	10,00 %				
	fiscal		1 828,75	712,98	712,98	1 115,77	linéaire	10,00	10,00 %				
N°: 769	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : BI	Libellé1: LICENCE GTS GESTION COMMERCIALE IR	Libellé2:									
205000	comptable		2 306,47	2 306,47	2 306,47	652,41	linéaire	5,00	20,00 %				
	fiscal		2 306,47	2 306,47	2 306,47	652,41	linéaire	5,00	20,00 %				

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Method	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture :												
BI / /												
N° : 790	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE :BI	Libellé1 : TPV 17" & IMPRIMANTE TICKETS	Libellé2 :								
219300	comptable		3 220,64	2 511,22	2 511,22	709,42	insaire	3,00	20,00 %			
	fiscal		3 220,64	2 511,22	2 511,22	709,42	insaire	3,00	20,00 %			
N° : 798	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE :BI	Libellé1 : AMELIORATION LOGICIEL SUIVI DISTRIBU	Libellé2 :								
209000	comptable		245,89	245,89	245,89		insaire	1,00	100,00 %			
	fiscal		245,89	245,89	245,89		insaire	1,00	100,00 %			
N° : 798	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE :BI	Libellé1 : 40 PRESENTOIRS MODELE 42 CASES	Libellé2 :								
215400	comptable		754,66	593,06	593,06	171,61	insaire	3,00	20,00 %			
	fiscal		754,66	593,06	593,06	171,61	insaire	3,00	20,00 %			
N° : 799	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE :BI	Libellé1 : EXTENSION PARCOURS DE VISITE EZDIOU	Libellé2 :								
225000	comptable		2 843,20	2 775,04	2 775,04	68,16	insaire	4,00	25,00 %			
	fiscal		2 843,20	2 775,04	2 775,04	68,16	insaire	4,00	25,00 %			
N° : 804	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE :BI	Libellé1 : 16 TABLES D'ENSEMBLE BRASSERIES	Libellé2 :								
219400	comptable		1 095,70	361,24	361,24	734,46	insaire	18,00	10,00 %			
	fiscal		1 095,70	361,24	361,24	734,46	insaire	18,00	10,00 %			
N° : 808	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE :BI	Libellé1 : MONOBROSSE C40 AV ERO	Libellé2 :								
225000	comptable		1 112,96	499,96	499,96	612,01	insaire	3,00	20,00 %			
	fiscal		1 112,96	499,96	499,96	612,01	insaire	3,00	20,00 %			
N° : 876	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE :BI	Libellé1 : TONDEUSE WOLF RM 638	Libellé2 :								
225000	comptable		1 166,83	436,31	436,31	730,52	insaire	3,00	20,00 %			
	fiscal		1 166,83	436,31	436,31	730,52	insaire	3,00	20,00 %			
N° : 880	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE :BI	Libellé1 : 200 PRESENTOIRS 42 CASES	Libellé2 :								
219400	comptable		2 030,04	720,80	720,80	1 309,24	insaire	3,00	20,00 %			
	fiscal		2 030,04	720,80	720,80	1 309,24	insaire	3,00	20,00 %			
N° : 806	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE :BI	Libellé1 : 8 HP PRODESK 400 & 2 TABLETTES	Libellé2 :								
219300	comptable		745,47	396,31	396,31	349,16	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,28		
	fiscal		745,47	396,31	396,31	349,16	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,28		
N° : 915	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE :BI	Libellé1 : REFECTION DU LOGEMENT DU GARDIEN	Libellé2 :								
226000	comptable		9 216,65	1 951,96	1 951,96	7 264,69	insaire	7,00	14,28 %			
	fiscal		9 216,65	1 951,96	1 951,96	7 264,69	insaire	7,00	14,28 %			

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Method	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture :												
BI / /												
N° : 807	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE :BI	Libellé1 : MULTIFONCTION A4 COULEUR SHARP	Libellé2 :								
219300	comptable		1 360,00	335,42	335,42	1 044,58	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,28		
	fiscal		1 360,00	335,42	335,42	1 044,58	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,28		
N° : 943	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE :BI	Libellé1 : PC PORTABLE HP ELITEBOOK 850 G6	Libellé2 :								
219300	comptable		1 194,60	331,83	331,83	862,77	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,28		
	fiscal		1 194,60	331,83	331,83	862,77	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,28		
* FAMILLE BI DIRON			comptable	83 636,27	67 578,14	67 578,14	16 058,13					
			fiscal	83 636,27	67 578,14	67 578,14	16 058,13					
Total général			comptable	83 636,27	67 578,14	67 578,14	16 058,13					
			fiscal	83 636,27	67 578,14	67 578,14	16 058,13					

Liste Immobilisations  
Existants fin d'exercice  
édition en Euro

Exercice ; 31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methodes	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
N° : 284	Ref 1 :	Ref 2 : 22600000000	Libellé1 : MOBILIER SALON		Libellé2 :			Date entrée : 14/06/2001			Date service : 14/06/2001	
		FAMILLE : BO										
228000	comptable	1 089,34		1 089,34	1 089,34		incap	5,00	20,00 %			
	fiscal	1 089,34		1 089,34	1 089,34		incap	5,00	20,00 %			
N° : 579	Ref 1 :	Ref 2 : 27000000000	Libellé1 : DEPOT DE GARANTIE CISE		Libellé2 :			Date entrée : 27/07/1998			Date service : 27/07/1998	
		FAMILLE : BO										
278000	comptable	106,71				106,71	non amortissable		0,00 %			
	fiscal	106,71				106,71	non amortissable		0,00 %			
N° : 647	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : MOBILIER LIBRAIRE		Libellé2 :			Date entrée : 01/07/2008			Date service : 01/07/2008	
		FAMILLE : BO										
228000	comptable	2 443,64		2 443,64	2 443,64		incap	1,00	100,00 %			
	fiscal	2 443,64		2 443,64	2 443,64		incap	1,00	100,00 %			
N° : 656	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : CIRCUIT DE VISITE DU CHATEAU		Libellé2 :			Date entrée : 01/07/2011			Date service : 01/07/2011	
		FAMILLE : BO										
228000	comptable	22 939,36		22 939,36	22 939,36		incap	6,00	16,67 %			
	fiscal	22 939,36		22 939,36	22 939,36		incap	6,00	16,67 %			
N° : 642	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : REMPLACEMENT ALIMENTATION BU 531		Libellé2 :			Date entrée : 21/11/2011			Date service : 21/11/2011	
		FAMILLE : BO										
228000	comptable	2 120,36		2 120,36	2 120,36		incap	6,00	16,67 %			
	fiscal	2 120,36		2 120,36	2 120,36		incap	6,00	16,67 %			
N° : 658	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : GUIDES TOURISTIQUES NUMERIQUES		Libellé2 :			Date entrée : 01/04/2012			Date service : 01/04/2012	
		FAMILLE : BO										
228000	comptable	48 143,74		48 143,74	48 143,74		incap	6,00	20,00 %			
	fiscal	48 143,74		48 143,74	48 143,74		incap	6,00	20,00 %			
N° : 666	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : MOBILIER LIBRAIRE		Libellé2 :			Date entrée : 20/06/2012			Date service : 20/06/2012	
		FAMILLE : BO										
228000	comptable	3 364,86		3 364,86	3 364,86		incap	6,00	20,00 %			
	fiscal	3 364,86		3 364,86	3 364,86		incap	6,00	20,00 %			
N° : 666	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : SITES INTERNET, MOBILE & TABLETTE		Libellé2 :			Date entrée : 14/12/2012			Date service : 14/12/2012	
		FAMILLE : BO										
209000	comptable	1 166,60		1 166,60	1 166,60		incap	6,00	20,00 %			
	fiscal	1 166,60		1 166,60	1 166,60		incap	6,00	20,00 %			
N° : 667	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : STATISTIQUES GUIDES TOURISTIQUES		Libellé2 :			Date entrée : 30/04/2013			Date service : 30/04/2013	
		FAMILLE : BO										
228000	comptable	2 637,26		2 637,26	2 637,26		incap	6,00	20,00 %			
	fiscal	2 637,26		2 637,26	2 637,26		incap	6,00	20,00 %			

Liste Immobilisations  
Existants fin d'exercice  
édition en Euro

Exercice ; 31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methodes	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
N° : 284	Ref 1 :	Ref 2 : 22600000000	Libellé1 : MOBILIER SALON		Libellé2 :			Date entrée : 14/06/2001			Date service : 14/06/2001	
		FAMILLE : BO										
228000	comptable	1 089,34		1 089,34	1 089,34		incap	5,00	20,00 %			
	fiscal	1 089,34		1 089,34	1 089,34		incap	5,00	20,00 %			
N° : 579	Ref 1 :	Ref 2 : 27000000000	Libellé1 : DEPOT DE GARANTIE CISE		Libellé2 :			Date entrée : 27/07/1998			Date service : 27/07/1998	
		FAMILLE : BO										
278000	comptable	106,71				106,71	non amortissable		0,00 %			
	fiscal	106,71				106,71	non amortissable		0,00 %			
N° : 647	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : MOBILIER LIBRAIRE		Libellé2 :			Date entrée : 01/07/2008			Date service : 01/07/2008	
		FAMILLE : BO										
228000	comptable	2 443,64		2 443,64	2 443,64		incap	1,00	100,00 %			
	fiscal	2 443,64		2 443,64	2 443,64		incap	1,00	100,00 %			
N° : 656	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : CIRCUIT DE VISITE DU CHATEAU		Libellé2 :			Date entrée : 01/07/2011			Date service : 01/07/2011	
		FAMILLE : BO										
228000	comptable	22 939,36		22 939,36	22 939,36		incap	6,00	16,67 %			
	fiscal	22 939,36		22 939,36	22 939,36		incap	6,00	16,67 %			
N° : 642	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : REMPLACEMENT ALIMENTATION BU 531		Libellé2 :			Date entrée : 21/11/2011			Date service : 21/11/2011	
		FAMILLE : BO										
228000	comptable	2 120,36		2 120,36	2 120,36		incap	6,00	16,67 %			
	fiscal	2 120,36		2 120,36	2 120,36		incap	6,00	16,67 %			
N° : 658	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : GUIDES TOURISTIQUES NUMERIQUES		Libellé2 :			Date entrée : 01/04/2012			Date service : 01/04/2012	
		FAMILLE : BO										
228000	comptable	48 143,74		48 143,74	48 143,74		incap	6,00	20,00 %			
	fiscal	48 143,74		48 143,74	48 143,74		incap	6,00	20,00 %			
N° : 666	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : MOBILIER LIBRAIRE		Libellé2 :			Date entrée : 20/06/2012			Date service : 20/06/2012	
		FAMILLE : BO										
228000	comptable	3 364,86		3 364,86	3 364,86		incap	6,00	20,00 %			
	fiscal	3 364,86		3 364,86	3 364,86		incap	6,00	20,00 %			
N° : 666	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : SITES INTERNET, MOBILE & TABLETTE		Libellé2 :			Date entrée : 14/12/2012			Date service : 14/12/2012	
		FAMILLE : BO										
209000	comptable	1 166,60		1 166,60	1 166,60		incap	6,00	20,00 %			
	fiscal	1 166,60		1 166,60	1 166,60		incap	6,00	20,00 %			
N° : 667	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : STATISTIQUES GUIDES TOURISTIQUES		Libellé2 :			Date entrée : 30/04/2013			Date service : 30/04/2013	
		FAMILLE : BO										
228000	comptable	2 637,26		2 637,26	2 637,26		incap	6,00	20,00 %			
	fiscal	2 637,26		2 637,26	2 637,26		incap	6,00	20,00 %			

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée	Taux	Coef. Spécif	Nature UO	Total UO	
Report de rupture :													BO / / /
N° : 787	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : 16 IPOD TOUCH		Libellé2 :						Date entrée : 04/08/2016	Date service : 04/08/2016	
		FAMILLE : BO											
225000	comptable		2 830,00	2 830,00	2 830,00		lineaire		3,00	33,33 %			
	fiscal		2 830,00	2 830,00	2 830,00		lineaire		3,00	33,33 %			
N° : 880	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : 200 PRESENTOIRS 42 CASES		Libellé2 :						Date entrée : 24/05/2017	Date service : 24/05/2017	
		FAMILLE : BO											
219400	comptable		2 230,04	720,80	720,80	1 509,24	lineaire		6,00	20,00 %			
	fiscal		2 230,04	720,80	720,80	1 509,24	lineaire		6,00	20,00 %			
N° : 906	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : 9 HP PRODESK 400 & 2 TABLETTES		Libellé2 :						Date entrée : 20/06/2017	Date service : 20/06/2017	
		FAMILLE : BO											
219300	comptable		746,47	396,31	396,31	349,16	degressif fiscal		3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal		746,47	396,31	396,31	349,16	degressif fiscal		3,00	33,33 %	1,25		
N° : 944	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : PC PORTABLE HP ELITEBOOK 860 G6		Libellé2 :						Date entrée : 28/06/2018	Date service : 28/06/2018	
		FAMILLE : BO											
219300	comptable		1 194,60	331,83	331,83	862,77	degressif fiscal		3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal		1 194,60	331,83	331,83	862,77	degressif fiscal		3,00	33,33 %	1,25		
N° : 948	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : 3 FAUTEUILS TERTIO ACCUEIL		Libellé2 :						Date entrée : 28/08/2018	Date service : 28/08/2018	
		FAMILLE : BO											
219400	comptable		632,83	61,38	61,38	571,44	lineaire		6,00	20,00 %			
	fiscal		632,83	61,38	61,38	571,44	lineaire		6,00	20,00 %			
N° : 949	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : ESCAPE GAME VR		Libellé2 :						Date entrée : 16/08/2018	Date service : 16/08/2018	
		FAMILLE : BO											
225000	comptable		166 936,05	9 847,85	9 847,85	166 088,20	lineaire		6,42	15,58 %			
	fiscal		166 936,05	9 847,85	9 847,85	166 088,20	lineaire		6,42	15,58 %			
N° : 967	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : REPARATION ECLAIRAGE & VMC		Libellé2 :						Date entrée : 30/04/2018	Date service : 30/04/2018	
		FAMILLE : BO											
225000	comptable		4 445,46	599,22	599,22	3 846,24	lineaire		6,00	20,00 %			
	fiscal		4 445,46	599,22	599,22	3 846,24	lineaire		6,00	20,00 %			
N° : 968	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : REMISE A NEUF DE 6 TOTEMS		Libellé2 :						Date entrée : 30/12/2018	Date service : 30/12/2018	
		FAMILLE : BO											
225000	comptable		6 968,89	6,64	6,64	6 962,25	lineaire		6,00	20,00 %			
	fiscal		6 968,89	6,64	6,64	6 962,25	lineaire		6,00	20,00 %			
<b>+ FAMILLE</b>	<b>comptable</b>		<b>282 984,61</b>	<b>109 320,67</b>	<b>109 320,67</b>	<b>173 663,94</b>							
<b>BO</b>	<b>fiscal</b>		<b>282 984,61</b>	<b>109 320,67</b>	<b>109 320,67</b>	<b>173 663,94</b>							
<b>BOURDELLES</b>													

## ANNEXE XI

Engagements à incidences financières

Néant



# RESSOURCES HUMAINES

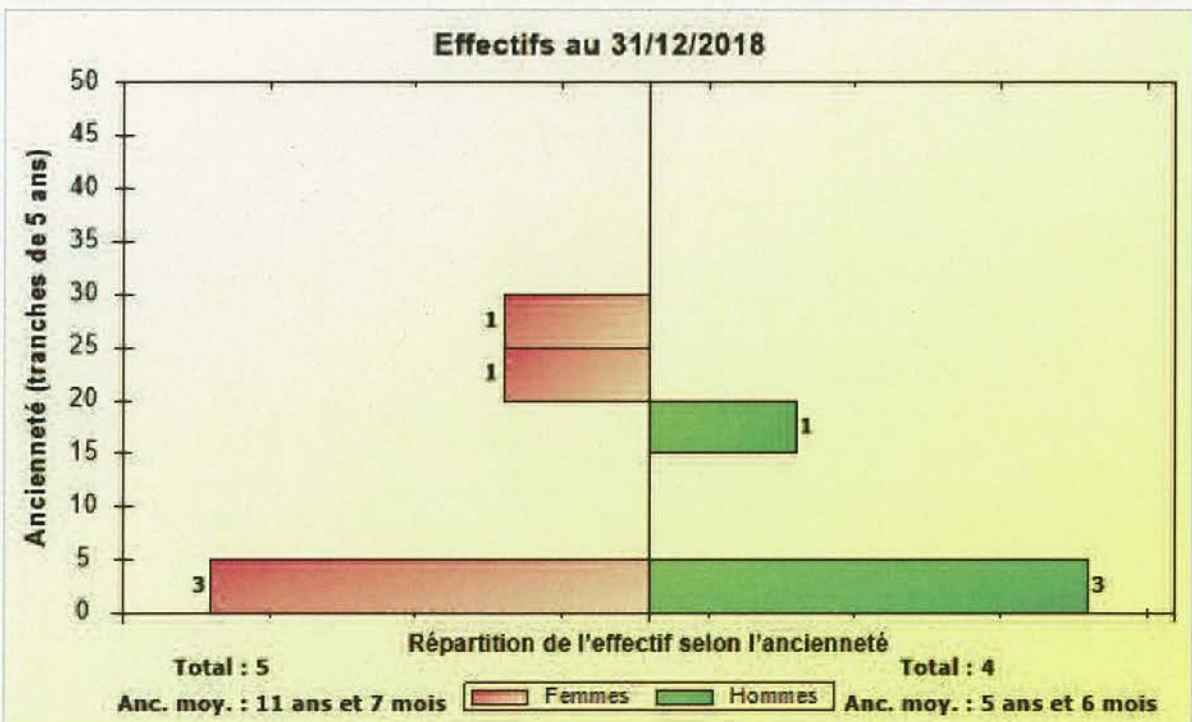
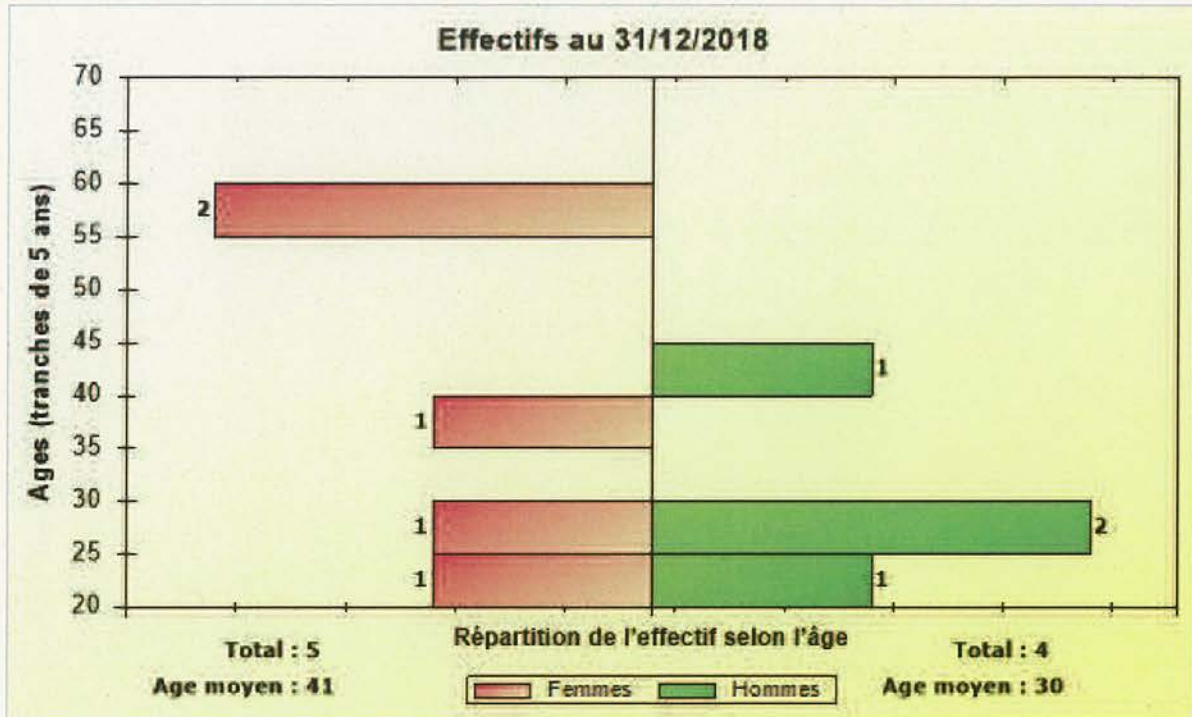
## ANNEXE XII

## Effectifs affectés

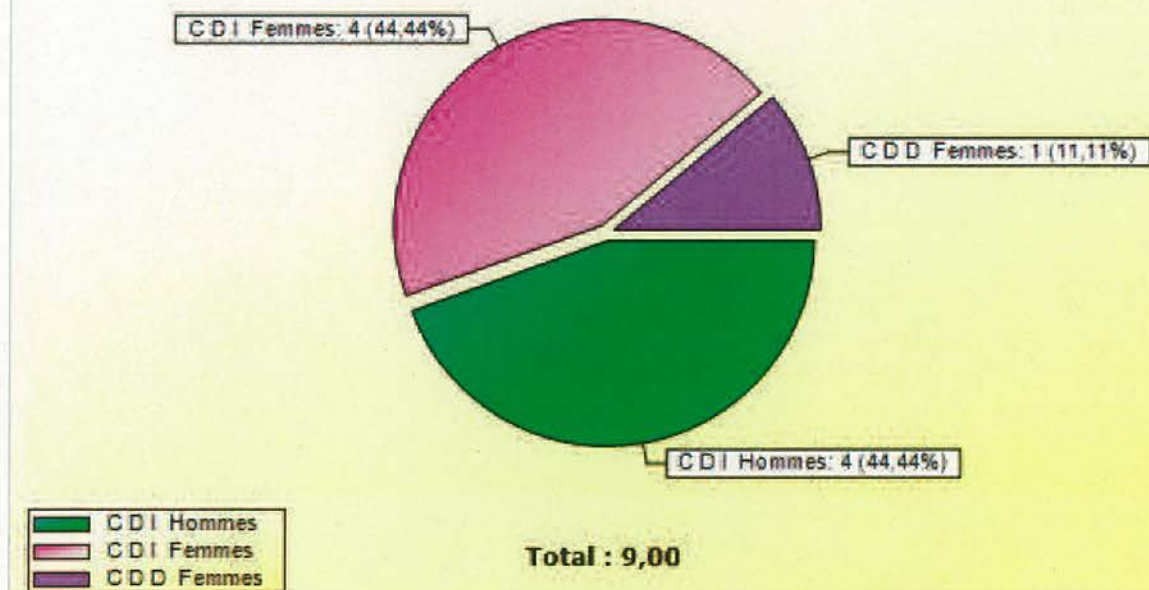
Personnel présent - De janvier 2018 à décembre 2018  
BIRON,BOURDELLES

Salarié	N° SS	Emploi	Date entrée	Date sortie
000008178 ALLETRU Alexandre	193014909944580	Médiateur Polyvalent Réfrérent	17/12/2016	
000008178 BAHU Eloise	297029521934555	Stagiaire	25/06/2018	31/08/2018
000008355 BERNE Apolline	290087511904863	Agent d'Accueil et d'Animation	25/06/2018	04/11/2018
000000251 BOLARD VEYRETOUT Maëhüt	291082432222967	Agent d'Accueil	15/07/2018	20/08/2018
000008390 BORDES Benoît	188091634102137	Agent d'accueil et d'animation polyvalent	01/08/2018	31/08/2018
000008390 BORDES Benoît	188091634102137	Agent d'Accueil et d'Animation Polyvalent	01/09/2018	04/11/2018
000008047 BOURENI Sahra	292094900754639	Agent d' Accueil-Guide	01/04/2018	04/11/2018
000008331 BRASSIER Guillaume	194016503221550	Animateur Escape Game	14/05/2018	31/08/2018
000002104 BREGERAS Cecile née FEILLE	279094732301441	Agent Guide et Animatrice	10/02/2014	
000008161 CAILLER Sébastien	190061616606652	Responsable de Site	07/11/2016	
000008323 COYRAL Valentin	199092452206405	Agent d'Accueil Polyvalent	26/07/2018	31/08/2018
000008160 DARD Lucile	290051905504919	Chargée d'Accueil et de Commercialisation	07/11/2016	
000000167 DESMAISON Constance	295034732309035	Agent d'Accueil Guide	01/07/2018	31/07/2018
000008302 DYBEL Michel	198123815199937	Gardien	04/12/2017	
000008348 GARCIA Marjorie	292046410231256	Agent d'Accueil et d'Animation	25/06/2018	04/11/2018
000008050 GRANGIER Vincent	192032403705381	Agent d'accueil polyvalent	06/07/2018	31/08/2018
000008050 GRANGIER Vincent	192032403705381	Agent d'Accueil Polyvalent	01/09/2018	04/11/2018
000008384 GUYON Lucien		Agent d'Accueil Polyvalent	02/07/2018	31/08/2018
000002402 LA GAILLARDIE Patricia née PRADARIAT	263048708505769	Technicienne d'Entretien	01/07/1998	
000008155 LAFOREST Pierre	189118408904297	Responsable de Site	07/11/2016	
000002103 LAVILLE Viviane née DELFOUR	259102427300662	Agent d'Accueil Guide	01/07/1998	
000008342 LESCARCELLE Fanny	294019932603192	Agent d'Accueil et d'Animation Polyvalent	02/07/2018	31/08/2018
000008342 LESCARCELLE Fanny	294019932603192	Agent/Technique Escape Game	01/09/2018	
000008349 MARTIGNOLE Lea	284099404603625	Agent d'Accueil et d'Animation	25/06/2018	31/08/2018
000008349 MARTIGNOLE Lea	284099404603625	Agent d'Accueil et d'Animation	01/09/2018	04/11/2018
000002401 MATHET Jerome	175102432208213	Gardien Guide	01/04/2002	
000008347 PAMART Camille	292069542822536	Agent d'Accueil et d'Animation	25/06/2018	04/11/2018
000008039 ROSETTE Rosette	260059933341465	Agent d'Entretien	05/02/2018	04/11/2018
000008360 ROULLIER Valerie née BERTHOU	265092432212209	Agent d'Accueil et d'Animation Polyvalent	06/07/2018	29/08/2018
000008360 ROULLIER Valerie née BERTHOU	265092432212209	Agent d'Accueil et d'Animation Polyvalent	01/10/2018	31/10/2018
000008346 RUIZ Anthony	193072432218844	Agent d'Accueil Polyvalent	05/07/2018	31/08/2018
000008346 RUIZ Anthony	193072432218844	Agent d'Accueil Polyvalent	05/09/2018	30/09/2018
000008357 VEYSSI Anouk	293092403709041	Agent d'Accueil et d'Animation Polyvalent	26/06/2018	01/07/2018
000008357 VEYSSI Anouk	293092403709041	Agent d'Accueil et d'Animation Polyvalent	02/07/2018	30/09/2018

# EFFECTIFS



### Répartition de l'effectif au 31/12/2018

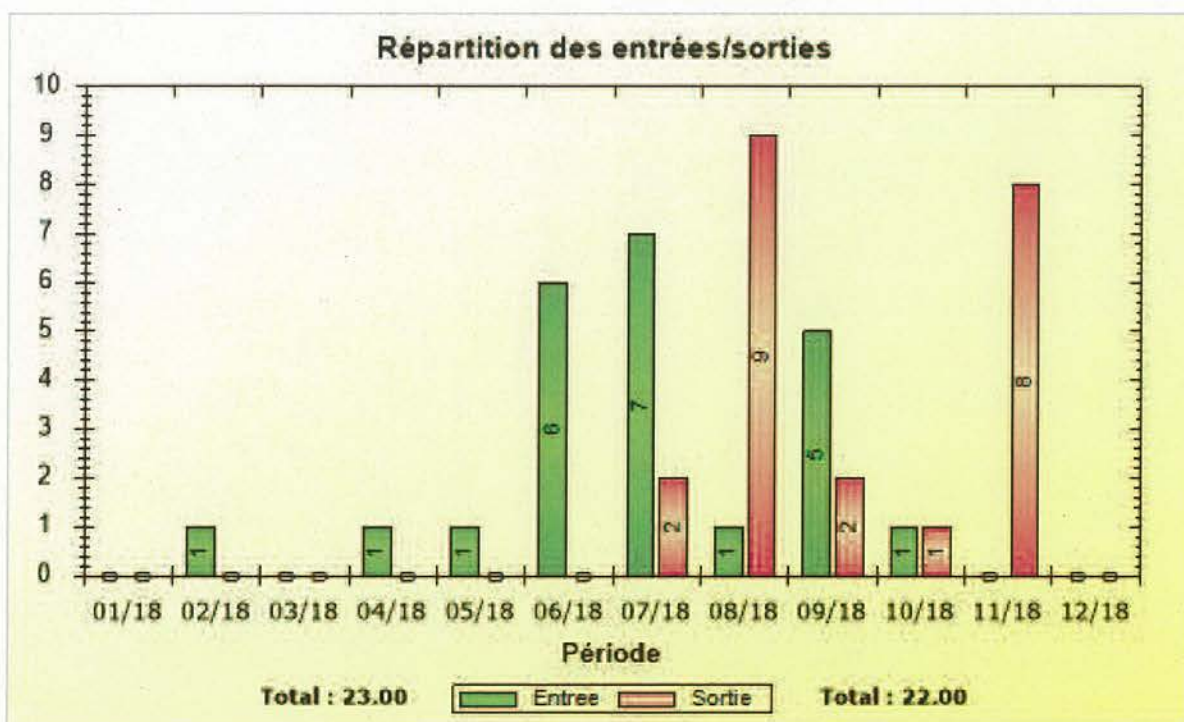


### Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/2018

Catégorie	F	H	Total	CDI F	CDI H	Total	CDD F	CDD H	Total
<b>Total</b>	5	4	9	4	4	8	1		1

### Répartition de l'effectif au 31/12/2018 et évolution depuis N-1

Catégorie	Sexe	Total	CDI T.C.	CDI T.P.	CDD T.C.	CDD T.P.
	H	4	4			
	F	5	3	1		1
<b>Total période N</b>		<b>9</b>	<b>7</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
	H	5	5			
	F	4	3	1		
<b>Total période N-1</b>		<b>9</b>	<b>8</b>	<b>1</b>		
	H	- 1	- 1			
	F	1				1
<b>Écart N-1 / N</b>			<b>- 1</b>			<b>1</b>

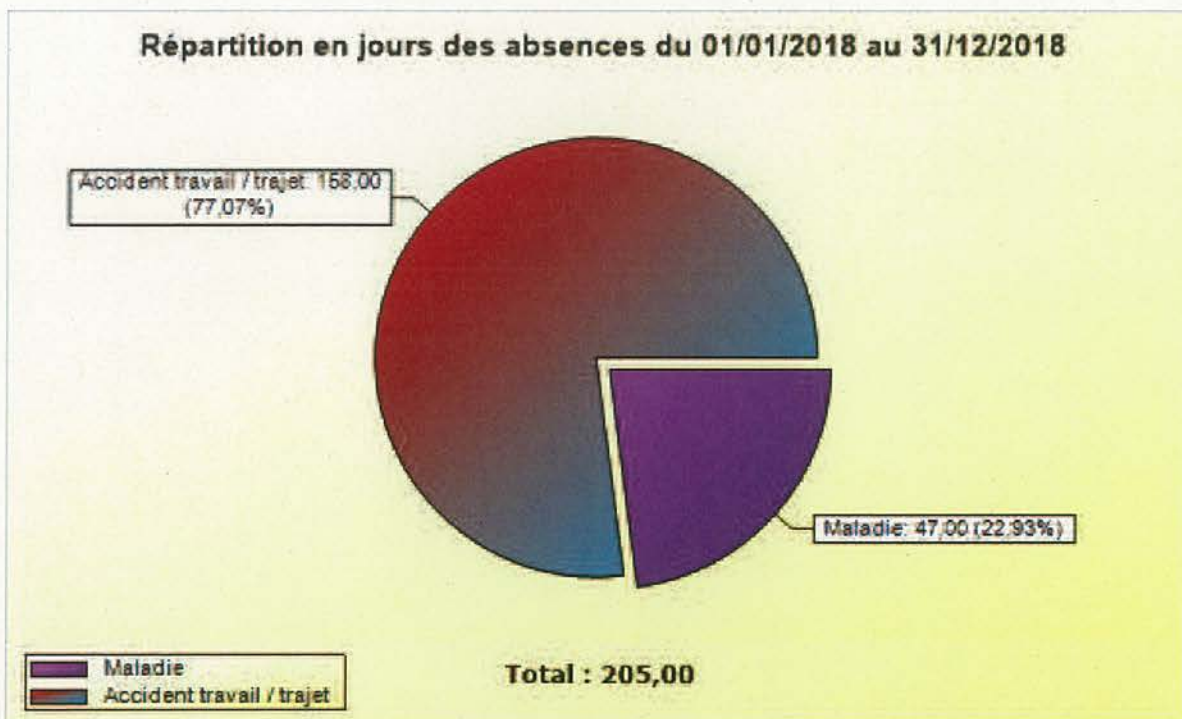


### Tableau qualification

Postes	Qualification
Responsables de sites	BTS Tourisme ou Maîtrise d'Histoire ou autres domaines
Agent d'entretien	CAP
Agent d'accueil et d'animation polyvalent	Minimum Bac + 2 dans des disciplines en relation avec nos missions <ul style="list-style-type: none"> <li>- Histoire / Histoire de l'Art</li> <li>- LVE Anglais</li> <li>- Sciences Politiques et Ecole Préparatoire</li> </ul>
Gardien	Bon niveau en Histoire + formation techniques professionnelles
Agent de commercialisation	Maîtrise d'Histoire, Histoire de l'Art + expérience professionnelle

### ABSENCES

Nombre de journées d'absences au 31/12/2018			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	3 252.00	205.00	6.30



<b>Nombre de journées d'absences pour MALADIE au 31/12/2018</b>			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	3 252,00	47,00	1,45

<b>Répartition des absences pour MALADIE selon leur durée au 31/12/2018</b>					
Catégorie	Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours	Entre 8 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
Total		1	2		

#### Informations majeures affectant la situation du personnel

Un accident dramatique est survenu durant les heures d'ouverture au public du château de Bourdeilles puisque, le 31 août en fin de matinée, un visiteur a mis fin à ses jours.

#### Accidents de travail significatifs

Deux accidents déclarés lors de cet événement ont donné lieu à des arrêts de travail significatifs.

#### Observations formulées par l'Inspection du Travail

Néant

#### Modifications apportées à l'organisation du service

Une nouvelle organisation a été mise en place du fait de l'ouverture de l'Escape Game 1307.

*ANALYSE*  
*de la*  
*QUALITÉ de SERVICE*

## ANNEXE XIII

### Conditions tarifaires

Tarifs pratiqués année N et N-1

### 2018

Sites	Individuels		Groupes		
	Adultes	Enfants (5 à 12 ans)	Adultes Scolaires + de 12 ans (20 pers. et +)	Tour Opérateur	Scolaires moins de 12 ans (20 élèves et +)
Château de BOURDEILLES	8,70 €	5,70 €	6,90 €		3,50 €
Château de BIRON	8,50 €	5,70 €	6,90 €		3,50 €
BIRON / CADOUIN Billet jumelé	12,00 €	7,50 €	10,40 €		6,20 €

**GROUPES** : à partir de 20 personnes minimum et sur réservation

**Gratuités** : 1 accompagnateur pour 10 élèves (groupes scolaires)  
1 chauffeur et 1 accompagnateur (groupes adultes)

\*\*\*

Animations pédagogiques pour les groupes scolaires et les familles pendant les vacances scolaires : 4,20 € (**\*sauf frappe de monnaie : 2 €**)

#### Médiéval / Renaissance

Château de Bourdeilles

*Ateliers : héraldique, calligraphie, sigillographie : maxi 25*

Château de Biron :

*Ateliers : héraldique, calligraphie, architecture, vitrail : maxi 25*

*\*frappe de monnaie (2,00 €)*



**2017**

Sites	Individuels		Groupes	
	Adultes	Enfants (5 à 12 ans)	Adultes Scolaires + de 12 ans (20 pers. et +)	Scolaires moins de 12 ans (20 élèves et +)
Château de BOURDEILLES	8.30 €	5.40 €	6.60 €	3.30 €
Château de BIRON	8.30 €	5.40 €	6.60 €	3.30 €
<i>BIRON / CADOUIN</i> Billet jumelé	11.90 €	7.10 €	9.90 €	5.90 €

**GROUPES :** à partir de 20 personnes minimum et sur réservation

**Gratuités :** 1 accompagnateur pour 10 élèves (groupes scolaires)

1 chauffeur et 1 accompagnateur (groupes adultes)

\*\*\*

Animations pédagogiques pour les groupes scolaires et les familles pendant les vacances scolaires : 4 €  
(\*sauf frappe de monnaie : 2 €)

### Médiéval / Renaissance :

Château de Bourdeilles,

*Héraldique, calligraphie, sigillographie : maxi 25*

Château de Biron :

*blason, architecture castrale, frappe de monnaie \* (2 €)*

---

*Analyse de la qualité de service*

## ANNEXE XIV

---

Compte Rendu technique et financier

Horaires d'ouverture et périodes

2018	Février – Mars	Avril – Mai – Juin	Juillet – Août	Septembre – Octobre	Novembre – Décembre
<b>BIRON</b>	10h00 – 12h30	10h00 – 13h00	10h00 – 19h30	10h00 – 13h00	10h00 – 12h30
<b>BOURDEILLES</b>	14h00 – 17h30	14h00 – 18h00		14h00 – 18h00	14h00 – 17h00
<b>Fermeture</b>	Lundi*				Lundi**

\* fermeture les lundis hors vacances scolaires et hors fériés

\*\* fermeture les lundis hors vacances scolaires et le jour de Noël

## Tableau des places vendues par catégorie tarifaire Biron

Prestation	TARIF TTC 2018	TOTAL		Tarif TTC 2017	FREQ.2017 au 31-10	FREQ.2016 au 31-10
Adulte Biron	8,50 €	24527	Adulte	8,30 €	30621	27963
Adulte Biron journées du patrimoine	4,25 €	776	A journées du patrimoine	4,15 €	918	945
Adulte Biron Chasse au trésor	15,00 €	55	Adulte chasse au trésor	15,00 €	97	75
Adulte Biron Nocturne	12,00 €	193				
Complément Adulte BIRON (Cadou)	5,00 €	624	complément adulte	4,90 €	363	
Vendu par Biron Jum Adulte Biron Cadouin	12,00 €	2001	jumelé adulte	11,90 €	1990	2587
Vendu par Cadouin Jum Adulte Biron Cadouin	12,00 €	2914	jumelé adulte vendu par cadouin		2702	2556
OT Adulte Biron	6,90 €	37				
Vendu par Cadouin Jum OT adulte Biron Cadouin	10,40 €	2				
Adulte lié au Pass famille nocturne Biron	9,50 €	96	pass famille partie adulte		30	32
Adulte lié au Pass famille nocturne Biron2	11,30 €	110				
Adulte lié au Pass famille trésor Biron	15,00 €	26				
Spécial Biron	7,50 €	381	spécial	7,30 €	146	165
Adulte VEL	8,50 €	29				
jum Adulte Biron Cadouin VEL	12,00 €	46	jumelé adulte VEL		15	
rembourse A VEL	8,50 €	-2				
<b>TOTAL ADULTE</b>		<b>31815</b>			<b>36882</b>	<b>34123</b>
Complément Enfant BIRON (Cadou)	3,20 €	40	complément enfant	3,00 €	21	
Enfant Biron Chasse au trésor	12,00 €	45	Enfant chasse au trésor	12,00 €	92	57
Enfant Biron	5,70 €	4940	Enfant	5,40 €	5212	5369
Enfant Biron journées du patrimoine	2,85 €	65	Enfant journée du patrimoine	2,70 €	63	61
Enfant Biron Nocturne	9,20 €	53				
Vendu par Biron Jum Enfant Biron Cadouin	7,50 €	209	jumelé enfant	7,10 €	215	286
Vendu par Cadouin Jum Enfant Biron Cadouin	7,50 €	731	jumelé enfant vendu par cadouin		195	185
OT Enfant -12 ans Biron	3,50 €	6				
Enfant lié au Pass famille nocturne Biron	7,00 €	144	pass famille partie enfant		45	48
Enfant lié au Pass famille nocturne Biron2	9,00 €	110				
Enfant lié au Pass famille trésor Biron	10,00 €	39				
Enfant VEL	5,70 €	2				
jum Enfant Biron Cadouin VEL	7,50 €	13				
<b>TOTAL ENFANT</b>		<b>5897</b>			<b>5843</b>	<b>6006</b>
GA Biron	6,90 €	1362	GA	6,50 €	1665	934
Vendu par Biron Jum GA Biron Cadouin	10,40 €	106	jumelé GA	9,90 €	194	400
Vendu par Cadouin Jum GA Biron Cadouin	10,40 €	60	jumelé GA vendu à Cadouin		171	76
<b>TOTAL GA</b>		<b>1528</b>			<b>2030</b>	<b>1410</b>
GE+ Biron	6,90 €	41	GE+	6,50 €	98	
			jumelé GE+	9,90 €		
			jumelé GE+ vendu à Cadouin			26
<b>TOTAL GE+</b>		<b>41</b>			<b>98</b>	<b>26</b>
GE- Biron	3,50 €	1622	GE-	3,30 €	1971	1330
Vendu par Biron Jum GE- Biron Cadouin	6,20 €	48	jumelé GE-	5,90 €	59	
			jumelé GE- vendu à Cadouin			51
<b>TOTAL GE-</b>		<b>1670</b>			<b>2030</b>	<b>1381</b>
Ambassadeur Biron		12	Ambassadeur		12	27
Accompagnant Biron		226	Accompagnant		286	195
Invité Biron		711	Invité		421	329
Enfant Biron Gratuit (-5ans)		1901	Enfant gratuit		1158	1578
Vendu par Biron Jum Acc Biron Cadouin		11	jumelé accompagnant		17	58
Vendu par Cadouin Jum Acc Biron Cadouin		2				
Vendu par Biron Jum Enfant Biron Cadouin (-5an		67	jumelé enfant gratuit		90	128
Vendu par Cadouin Jum Enfant Biron Cadouin ( 5an		71				
Vendu par Biron Jum Invité Biron Cadouin		15	jumelé invité		18	51
Vendu par Cadouin Jum Invité Biron Cadouin		9				
jum enfant gratuit Biron Cadouin VEL		1				
<b>TOTAL GRATUITE</b>		<b>3026</b>			<b>2002</b>	<b>2366</b>
<b>TOTAL ENTREES</b>		<b>43977</b>	<b>TOTAL ENTREES</b>		<b>48 885</b>	<b>46 112</b>

→ Baisse de la fréquentation de 10 % : l'exposition attire moins que celle de 2017 « Vivantes Natures », collections de la Fondation Maeght.

## Bourdeilles

	Tarif de base en € TTC 2018	FREQ 2018
Adulte	8,50	27298
Adulte VEL		35
A journées du patrimoine	4,25	776
jumelé adulte	12,00	2062
jumelé adulte vendu par cadouin		2973
jumelé adulte VEL		46
Adulte chasse au trésor		81
complément adulte	5,00	652
spécial	7,50	417
Bon Echange (lié à un forfait)		1
Adulte OT	6,90	37
jum Adulte OT vendu par Cadouin	10,40	2
Adulte Nocturne	12,00	399
Enfant	5,70	5172
Enfant VEL		3
jumelé enfant	7,50	210
jumelé enfant vendu par cadouin		238
jumelé enfant VEL		13
Enfant chasse au trésor		84
Enfant journée du patrimoine	2,85	65
complément enfant	3,20	44
Enfant OT	3,50	6
Enfant nocturne	9,20	307
GA	6,90	1461
jumelé GA	10,40	106
jumelé GA vendu à Cadouin		60
GE+	6,90	44
jumelé GE+	10,40	
jumelé GE+ vendu à Cadouin		
GE-	3,50	1625
jumelé GE-	6,20	48
jumelé GE- vendu à Cadouin		
jumelé accompagnant		13
jumelé enfant gratuit		138
jumelé enfant gratuit VEL		1
jumelé invité		24
Accompagnant		227
Ambassadeur		13

Invité		752
Enfant gratuit		1956
Enfant gratuit VEL		1
<b>TOTAL</b>		<b>47390</b>

Pass famille nocturne 103; pass famille tresor 13

<b>2018</b>		
Adulte complément escape game	11,30 €	193
Enfant complément escape game	14,30 €	4
Visite avec Escape Game Bourdeilles	20,00 €	86
Rembourse billet ESCAPE GAME	20,00 €	-16
Visite avec Escape Game Bourdeilles VEL	20,00 €	45
<b>TOTAL ESCAPE GAME</b>		<b>312</b>

**Note Escape Game** : 1307 est le premier Escape Game historique en réalité virtuelle en France. Ce projet innovant a nécessité une conception et un développement complets. Des difficultés techniques, telles que la couverture Wifi, ont retardé sa mise en route. Cependant, les premiers résultats sont très encourageants et prometteurs : une fréquentation au rendez-vous et une satisfaction des visiteurs.

Total cinéma	68
Forfait visite privée Bourdeilles	300,00 €

## Autres recettes

### **Ateliers et animations pédagogiques :**

#### Biron

	Tarif de base en € TTC	
Animation Heraldique Biron	4,00	72
Animation Monnaie Biron	2,00	155
Animation Vitrail Biron	4,00	
Animation Architecture Biron	4,00	16
Animation nocturne Biron		31
Atelier Architecture Biron	4,00	181
Atelier Heraldique Biron	4,00	107
Atelier Monnaie Biron	2,00	21

Atelier Vitrail Biron	4,00	25
Atelier expo	4,00	651
Audioguide Biron	3,00	2231

## Bourdeilles

2018		au 31-10-2018			au 31-10-2017	au 31-10-2016	
Animation Calligraphie Bourdeilles	4,00 €	18		Animation Calligraphie Bourdeilles	4,00 €	34	37
Animation Gastronomie Bourdeilles	4,00 €	22					
Animation Héraldique Bourdeilles	4,00 €	76		Animation Héraldique Bourdeilles	4,00 €	72	94
Animation Sigillographie Bourdeilles	4,00 €	31		Animation Sigillographie Bourdeilles	4,00 €	43	52
<b>TOTAL ANIMATION</b>		<b>147</b>				<b>115</b>	<b>146</b>
Atelier Calligraphie Bourdeilles	4,00 €	77		Atelier Calligraphie Bourdeilles	4,00 €	119	107
Atelier Héraldique Bourdeilles	4,00 €	99		Atelier Héraldique Bourdeilles	4,00 €	198	123
Atelier Sigillographie Bourdeilles	4,00 €	86		Atelier Sigillographie Bourdeilles	4,00 €	125	184
<b>TOTAL ATELIER</b>		<b>262</b>				<b>125</b>	<b>184</b>
Audioguide Bourdeilles	3,00 €	2843		Audioguide Bourdeilles	3,00 €	3086	3139

## **ANNEXE XV**

---

### Observations ou plaintes des usagers

#### Biron

##### **Les plus**

- Visite ludique et pédagogique sous forme de jeu de piste, nouveauté, le « CARNET DES INCOLLABLES » pour comprendre le château
- Festival de Musique en Bergeracois attirant 2000 visiteurs
- Visites nocturnes « LES NUITS DE BIRON »
- Marchés des Producteurs de Pays en juillet / août
- Nouvel espace jeu de bois et tir à l'arc (excellents retours des familles)

##### **Les moins**

- Signalétique médiocre et inesthétique
- Baisse des ateliers pédagogiques « Blasons » et « Architecture »

#### Bourdeilles

##### **Les plus**

- Augmentation de l'effectif de l'équipe du château
- Logis Renaissance restauré par le Département offrant un autre cachet au site
- Entretien courant du château accentué
- Excellent retour des animations estivales, notamment des animations nocturnes. Très importante augmentation de fréquentation lors des visites nocturnes, à raison de deux par semaine. Bonne amplitude horaire.
- Bon retour des animations enfants proposées, des livrets-jeux ainsi que la nouvelle activité Escape Game virtuel

##### **Les moins**

- Pas de lumière ni de main courante dans le donjon, pas de main courante dans le château Renaissance (problèmes liés à la sécurité). Problème de sécurisation du sommet donjon
- Sur 5 soirées cinéma, 2 ont été annulées au château et rapatriées à la salle des fêtes de Bourdeilles, en raison du temps. Fréquentation mitigée suivant les séances
- Pas de surveillance des œuvres
- Signalétique à revoir et à uniformiser
- Moyens désormais limités pour le Pôle Paysage Espaces Verts

- Très mauvaise signalétique routière (compétence départementale, absence de panneaux « Château de Bourdeilles, avec logo MH » sur la D106), suppression de celui qui existait à Brantôme. Un panneau « château » avec un marcheur en pictogramme et une flèche serait le bienvenu à partir du parking voitures
- Retard conséquent du démarrage de l'animation Escape Game

---

*Analyse de la qualité de service*

## **ANNEXE XVI**

---

### Axes d'amélioration proposés

#### **BIRON**

- Très belle programmation à nouveau cette année du FESTIVAL de MUSIQUE EN BERGERACOIS qui appelle à être reconduit. Les 2000 visiteurs se sont présentés avec leurs billets au château.
- Le nouvel espace jeu de bois sera mieux mis en valeur, ainsi que le tir à l'arc, étant donné les excellents retours des familles sur ces prestations.
- Etude du circuit de visite et renouvellement des audioguides.
- Réflexion autour d'un aménagement numérique sur le circuit afin d'offrir aux visiteurs une véritable expérience en dehors des expositions et liée à l'histoire du château (suite au workshop avec les universitaires de la Rochelle).
- Baisse des ateliers pédagogiques (blason, architecture) que nous proposons de remplacer par des médiations et ateliers (ex : light-painting) liés aux expositions ou au travers de visites théâtralisées en journées liées à des animations, afin de faire vivre le château, trop souvent comparé à une coquille vide.
- Suite au succès des visites nocturnes « LES NUITS DE BIRON », nous reconduirons le projet en 2019 avec des améliorations techniques (éclairage, scénographie) ; et tout en gardant un format de places limitées, nous nous devons de trouver une proposition pouvant accueillir plus de visiteurs, sachant que nous avons dû refuser énormément de monde cet été.

#### **BOURDEILLES boutique**

- Renouvellement des audioguides
- Rénovation signalétique

## COMPLÉMENTS

---

### Evénements

#### BOURDEILLES :

- L'UDSP 24 (*les pompiers*) visite et dîner
- Le petit groupe de M. Laurière pour « la Murder »
- Le circuit des Remparts (visite et déjeuner)
- L'éductour journée de lancement « véhicules anciens » (pour les présidents des clubs : Fouras Auto rétro Events et Continental Silver Club de St Eutrope de Born)

#### BIRON :

- L'éductour journée de lancement « véhicules anciens » (pour les présidents des clubs : Triumph Club de France de Périgueux et Continental Silver Club de St Eutrope de Born )

### Bilan culturel et artistique

#### BIRON

#### 2018

Une exposition 2018 aux avis mitigés, malgré les diverses animations et médiations proposées.

Le public est en demande de découvrir l'histoire du château et d'y trouver des aménagements en lien avec cette histoire.

- Une exposition « Tant qu'il y aura des Ogres » de décembre à juin
- Une exposition du FRAC pour l'été 2019

Renouvellement des Marchés de Producteurs de Pays les jeudis en juillet / août

Visite ludique et pédagogique pour les scolaires et centres de loisirs sous forme de jeux de piste (Maintenue et développée selon les propositions d'expositions), nouveau le « CARNET DES INCOLLABLES » pour comprendre le château.

- Chantier de la Librairie/Boutique en hiver pour ouverture à la saison 2019.
- Chantier de préservation de « l'oratoire » et ses fresques.
- Projet d'un nouvel espace d'accueil/ billetterie (à déterminer) .

La SEMITOUR affirme son intérêt lié au développement culturel de ses sites en s'engageant comme coproducteur des expositions du Château de Biron.

- « PEUT-ON DESSINER UNE COULEUR ? » de l'Artiste Damien Cabanes  
(mise en place d'une équipe de surveillants/Médiateurs et Animateurs. Création d'ateliers en lien avec l'exposition : Light-Painting et sculptures d'argiles. Pour les scolaires et les individuels ! ). Ateliers gratuits pour les individuels pendant les vacances scolaires.



Cette aventure continuera avec l'exposition « *TANT QU'IL Y AURA DES OGRES* » de décembre à juin. Et de nouvelles animations seront proposées à cette occasion.

## Bilan Communication - Promotion

### PRINT

Création de carnets d'énigmes pour les enfants et scolaires

Renouvellement signalétique sur site

Dépliant individuel 2018

Manuel des ventes

Dossier de presse 2018

Dépliant séjours « Club de voitures anciennes »

Brochure scolaire

Affiches animations été

Flyers animations été

### Opérations promotionnelles/événements

Salons

Jeu-concours

Mailing hébergements Dordogne, écoles Dordogne et départements limitrophes, entreprises

Dordogne et départements limitrophes

Campagne Radio France Bleu

Instameet

Accueil presse et blogueurs

Organisation soirée de présentation professionnelle du tourisme

Participation aux Journées Nationales de l'Archéologie et Journées Internationales des Grottes

### Web / réseaux sociaux

Création du site web [www.chateau-bourdeilles.fr](http://www.chateau-bourdeilles.fr) et [www.chateau-biron.fr](http://www.chateau-biron.fr)

Annonces web sur les sites web des Offices de Tourisme, [guideduperigord.com](http://guideduperigord.com), [perigord.com](http://perigord.com)

Mise en ligne du site web « Les Grands Sites du Périgord »

Recrutement de fans sur Facebook

# *DONNÉES TECHNIQUES*

## **ANNEXE XVII**

---

### Évolutions générales des ouvrages et des matériels exploités

Bilan de l'état du matériel et des réparations effectuées  
Pas de commentaires particuliers

Liste valorisée des équipements renouvelés  
Pas de commentaires particuliers

Compléments  
Pas de commentaires particuliers

## ANNEXE XVIII

### Etat des travaux d'entretien, de renouvellement et de modernisation

#### Liste des contrats de prestation

ANNEE 2018			
	DATE DES PASSAGES	COUT	
Liste des contrats de maintenance			HT
<b>Château de Biron</b>			
- Protection contre la foudre BCM 444 rue Léo Lagrange - 59500 DOUAI. Centre technique à Bordeaux	28-juin		444,9
ATSE BORDES chauffage PAC Daikin+chaudiere elect ACV+pompe de circulation Salmson+autamate,sonde ext,sonde T°,thermostat,vanne 3 voies et servomoteur Sauter			1664,82
- Système de sécurité et détection Incendie CCHUBB Agence de Bordeaux, Domaine de pelus, 5 Avenue de Pythagore – 33700 MERIGNAC	25-janv	du 01/01/18 au 31/12/18	1567,68
- Contrat de maintenance matériel incendie extincteurs MP Incendie – 24350 DOUCHAPT	20-mars		507,90
SPIE maintenance intrusion centrale Galaxy avec transmetteur +4 RIO + 2 sirènes +8 contacts ouverture + 6 détecteurs volumétriques	pour 2018		758,40
- Vérification Annuelle des installations électriques en Exploitation ERP/IGH DEKRA	20-avr		320,00

	DATE DES PASSAGES	COUT	
Liste des contrats de maintenance			HT
<b>Château de Bourdeilles</b>			
- Protection contre la foudre BCM 444 rue Léo Lagrange - 59500 DOUAI. Centre Technique de Bordeaux			
- Système de sécurité détection incendie et intrusion SPIE Sud-Ouest Direction Régionale Aquitaine ZA de Thouars Rue Alfred Musset - 33400 TALENCE			
- Entretien chaudière du Bâtiment des Communs SARL Morisset Le Pontis - 24320 VERTEILLAC	09/10/2018		184,81
- Contrat de maintenance du matériel incendie Extincteurs MP Incendie – 24350 DOUCHAPT	23/03/2018		308,1
- Vérification Annuelle des installations électriques en Exploitation ERP/IGH et Verification triennale SSI Dekra	19-juin		480



Bon de travail n°12150571

Rapport Poses / Petits travaux

Le jeudi 27 septembre 2018

Technicien : GONZALEZ DIDIER  
Commercial : DUPAU LUCE

Adresse d'intervention	Adresse de facturation
CHATEAU DE BIRON 24540 MONTPAZIER  Contact : Mr michel dybel Mail : biron@semitour.com	SEMITOUR PERIGORD BP 10021 24001 PERIGUEUX CEDEX  Téléphone : 05.53.05.65.65 Mail : G.DEPAEPE@SEMITOUR.COM

**Pour nous contacter :**

**Pour toutes demandes d'intervention de dépannage : 0.810.012345**

Merci de transmettre à notre opérateur la référence de votre équipement : 1222732

Pour toute autre intervention, veuillez contacter votre agence locale :

CHUBB France  
BORDEAUX SERVICES SYSTEMES  
DOMAINE DE PELUS 16C AVE DE PYTHAGORE  
33700 MERIGNAC  
tel : +33 (0)5.57.92.35.00  
fax : +33 (0)5.57.92.35.01

**Dates d'intervention**

jeudi 27 septembre 2018

début : 09:17 - fin 11:19

**Intervention n°12150571**

Etat de la centrale à mon arrivée :  
3 zones en dérangements

Travaux réalisés selon devis :  
Remplacement des batteries 4 et 17 AH.  
Remplacement des 16 piles des DM Radio  
Remplacement de 3 détecteurs en défaut communication.

Bon fonctionnement

État de la centrale à mon départ :  
En veille

**Signature du client**

Contact signataire : Mr dybel michel  
Le : 27/09/2018

A handwritten signature in blue ink, enclosed in a rectangular box. The signature is stylized and appears to be 'M. Dybel'.

**Synthèse du rapport**

**Intervention n°12150571**

Etat de la centrale à mon arrivée :  
3 zones en dérangements

Travaux réalisés selon devis :  
Remplacement des batteries 4 et 17 AH.  
Remplacement des 16 piles des DM Radio  
Remplacement de 3 détecteurs en défaut communication.

Bon fonctionnement

État de la centrale à mon départ :  
En veille

Règlement à adresser : SPIE Facilités  
 Service Encaissement / Trésorerie  
 Accompagné du 2 rue de Lingolsheim BP 70330 Gelsolsheim  
 présent coupon 67411 Illkirch Cedex  
 Facture N° : JFC01/A1849496  
 Montant : 393.60 EUR Code tiers : 166046

**FACTURE  
 DUPLICATA**



SPIE Facilités  
 Direction Opérationnelle Sud-Ouest  
 ZA de Thouars - Rue Alfred de Musset

S.J.	Date	N° Facture	C.E.	Code Tiers
JF001	29/08/2018	JFC01/A1849496	803629/A13	166046
OP	OP2721	R. A.	JÉRÔME DAVID	

Réf : CDE N° 09202  
 Marché ou commande du : 08/08/2018

33400 TALENCE  
 Tél : 05.58.84.46.46

**Débiteur :**  
 SEMITOUR PERIGORD  
 25 RUE WILSON  
 BP 1021  
 24001 PERIGUEUX CEDEX  
 France N° TVA Intracom. FR43415136407

**Destinataire :**  
 SEMITOUR PERIGORD  
 25 RUE WILSON  
 BP 1021  
 24001 PERIGUEUX CEDEX  
 France

Terme contractuel : FACTURE  
 Ref. Interne : 50282822/01

**Condition de paiement :**  
 VIREMENT A NATIXIS  
 IBAN FR76 3000 7999 9904 7701 3600 064 BIC : NATXFRPPXXX  
 30 jours fin de mois

Objet : REMPLACEMENT DU DETECTEUR VOLUMETRIQUE SALLE GOTHIQUE R+1 - CHATEAU BOURDEILLES

Service Facturation : MAGALI MARQUETTE Tel : 05.57.26.69.82 Email : magali.marquette@spie.com Echéance : 30/09/2018

Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire H.T.	Taux T.V.A.	Montant H.T.
CHATEAU DE BOURDEILLES MONTANT DES TRAVAUX REALISES	1,000	U	328,00	20,0 %	328,00

Certifié conforme à l'original

**SPIE**  
**SAS**

le 8/11/18

Trois cent quatre-vingt treize Euro(s) et soixante centime(s).	Devise	EUR
<small>A défaut ou sous réserves des conditions de règlement écrites contractuellement entre les parties, les conditions suivantes s'appliqueront de plein droit              - Délai de règlement de la présente facture : 30 jours suivant l'expiration de la prestation,              - Taux d'escompte en cas de paiement anticipé : Euribor 3 mois du 1er jour ouvré du trimestre en cours (Date de lecture) prorata tempo-ri,              - Taux de pénalité en cas de retard de paiement : Taux BCE majoré de 10 points de pourcentage,              - Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 EUR,              Note : Ces dispositions ne s'appliquent pas aux marchés publics.</small>	Montant Total H.T.	328,00
	Montant Total T.V.A.	65,60
	Montant T.T.C.	393,60

Pour les besoins de la loi relative à l'obligation de transparence prévue par l'article L.1111-1 du Code de Commerce, nous certifions par la présente que les données de la facture ci-dessus sont exactes et conformes à la réalité.

SAS au capital de 35 277 460 euros - Siren : 538 700 022 RCS BOBIGNY  
 SPIE Facilités - Siège social : 1/3 Place de la Berthe - 93287 SAINT-DENIS  
 Siret : 538 700 022 00022 - APE 4321A - N° TVA Intracommerciale : FR3538700022





N° Affaire

FICHE D'INTERVENTION MAINTENANCE SSI EXEMPLAIRE CLIENT

ETA Midi-Pyrénées 70 chemin de Payssal, ZI de Montaudran 31029 TOULOUSE

ILR Aquitaine Rue Alfred Musset, ZA de Thcuars 33400 TALENCE

ILR Languedoc-Roussillon 170 rue Henri Farman, PA Marcel Daesault 34435 SAINT-JEAN-DE-VEDAS

N° SSI 19322

Désignation de l'affaire: Travaux suivant devis
Nom du client: chateau de Bourdeuil
Adresse:

Table with columns for Di n°, Maint. Corrective, Astreinte, Sous-contrat, Hors contrat, Demande écrite du, Demande verbale du, Travaux

Rappel du client le 11 à h mn
Arrivée sur site le 03/05/2018 à h mn
Remise en service le 11 à h mn
Départ du site le 11 à h mn

Constat à l'arrivée:

Description de l'intervention ou de la panne: (Système / Défai lance / Analyse des causes / Remède)

- Remplacement suivant devis de:
- ADM dans la circulation Rdc du chateau
- Des batteries de l'ABS et de PCS

- Remise en service et essais

Appareils de contrôle, mesures, essais et sériations (Référence immatriculation et désignation):

Etat de l'installation à l'issue de la prestation: Satisfaisant / Non Satisfaisant
Remise en service: Définitive / Partielle / Mesures conservatoires à charge du client
Suite à donner: Non / Oui (si oui, préciser)
Pièces jointes: Non / Oui (si oui, préciser)

Table with columns: Date d'intervention, Intervenant(s), Temps passé, Remarques(s). Includes handwritten 'suivant devis'.

Toute heure commencée est due, dans sa totalité.

Table with columns: Qty, Ref., Désignation / Marque. Title: FOURNITURES

CADRE RÉSERVÉ A SPIE

NE RIEN ECRIRE

SIGNATURE CLIENT and SIGNATURE TECHNICIEN with stamps and signatures.

Nom:
Qualité:
Date:

SSI-FINT-A

Ex. blanc: Client / Ex. rose: Exploitation / Ex. bleu: Facturation / Ex. jaune: Souche

**Règlement à l'usage de SPIE Facilities**  
 Service Encaissement / Trésorerie  
 2 rue de Lingolsheim BP 70330 Geispolsheim  
 67411 Illkirch Cedex  
 Facture N° : 2011/A1844868  
 Montant : 39,60 EUR  
 Code tiers : 166046

**FACTURE**



SPIE Facilities  
 Direction Opérationnelle Sud-Ouest  
 ZA de Thouars - Rue Alfred de Musset

S.J.	Da	N° Facture	C.E.	Code Tiers
JF001	27/07/18	JFC01/A1844868	803629/A11	166046
OP	OP21	R. A.	JÉRÔME DAVID	

33400 TALENCE  
 Tel : 05.56.84.46.46

**Débiteur :**  
 SEMITOUR PERIGORD  
 25 RUE WILSON  
 BP 1021  
 24001 PERIGUEUX CEDEX  
 France  
 N° TVA Intracom. FR43415136407

**Destinataire :**  
 SEMITOUR  
 25 RUE WILSON  
 BP 1021  
 24001 PERIGUEUX CEDEX  
 France

**30 JUL. 2018**  
**Siège**

Terme contractuel : FACTURE

**Condition de paiement :**  
 VIREMENT A NATIXIS  
 IBAN FR76 3000 7999 9904 7701 3800 064 BIC : NATXFRPPXXX  
 30 jours fin de mois

Ref. Interne : 502208/01

**Objet : REMPLACEMENT DETECTEUR VOLUMETRIQUE - BIBLIOTHEQUE CHATEAU BOURDEILLES**

Service Facturation : MAGALI MARQUETTE  
 Tel : 05.57.26.69.82 Email : magali.marquette@spie.com  
 Echéance : 31/08/2018

Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire H.T.	Taux T.V.A.	Montant H.T.
CHATEAU DE BOURDEILLES MONTANT DES TRAVAUX REALISES	1,000	U	328,00	20,0 %	328,00

Désignation :	Bon à payer
Date :	7/08/18
Nom :	gautier
Signature :	<i>[Signature]</i>
Site(s) d'affectation :	Bourdeilles
Commentaires :	

Trois cent quatre-vingt treize Euro(s) et soixante centime(s).

A défaut ou sous réserve des conditions de règlement liées contractuellement entre les parties, les conditions suivantes s'appliquent de plein droit :  
 - Délai de règlement de la présente facture : 30 jours suivant l'échéance de la prestation,  
 - Taux d'escompte en cas de paiement anticipé : 0,5% par 3 mois du 1er jour ouvré du trimestre en cours (Date de facture) prioritairement,  
 - Taux de pénalité en cas de retard de paiement : Taux BCE majoré de 10 points de pourcentage,  
 - Incidents forfaitaire pour frais de recouvrement : 4€ EMI,  
 - Note : Ces dispositions ne s'appliquent pas sur les marchés publics.

Devise	EUR
Montant Total H.T.	328,00
Montant Total T.V.A.	65,60
Montant T.T.C.	393,60

Pour les marchés publics de construction, la TVA applicable est le taux normal de 20% et non le taux réduit de 10%.  
 SAS au capital de 35 277 460 euros - Siren : 538 700 022 RCS BOBIGNY  
 SPIE Facilities - Siège social : 1/3 Place de la Barthe - 93287 SAINT-DENIS  
 Siret : 538 700 022 00022 - APE 4221A - N° TVA Intracommunautaire : FR3538700022

**FACTURE N° : 18040012**

Réf devis : S2018-158

**SEMITOUR PERIGORD**

25 RUE DU PRESIDENT WILSON  
BP 10021  
24000 PERIGUEUX

Saint Genies, le lundi 30 avril 2018

010.5D - Remplacement batterie onduleur éclairage Château de Bourdeille - AVRIL 2018 (770) - BI N° 8164 le  
12/04/2018 Florian (Devis n° S2018-158)

Réf	DESIGNATION	U	Q	Prix Unit € HT	Prix Total € HT
1	<b>Onduleur éclairage de secour remplacements des batteries</b>				
1	Remplacements des batteries Remplacements des raccordements Mise en service, essais et réglages				
	Batterie Power 12 V 65 Ah	Ens	10,00	219,28	2 192,80
	<b>Total Onduleur éclairage de secour remplacements des batteries</b>				<b>2 192,80</b>
	<b>TOTALT BASE H.T.</b>				<b>2 192,80</b>
	TVA 20,00%				438,56
	<b>TOTAL T.T.C.</b>				<b>2 631,36</b>

Les prix sont établis en fonction des conditions fiscales en vigueur au jour de la signature du devis, notamment la TVA aux taux de 10%. Toute modification de la valeur de cette taxe sera à la charge ou au profit du Maître d'Ouvrage.

En votre aimable règlement-ORDRE ATSE BORDES par VIREMENT

Echéance: **31/05/2018**

RIB CAE Perigueux 12406 00077 00133440002 87 IBAN FR76 1240 6000 7700 1334 4000 287 BIC AGRIFRPP824

Désignation : Remise en service de l'éclairage de secours à	Bon à payer Date : 2/05/18 Nom : Signature :
Site(s) d'affectation : Bourdeille	Commentaires :



# ATSE SERVICE

Exploitation - Maintenance - Génie climatique

DEVIS N° S2018-158

SEMITOUR PERIGORD  
CHATEAU DE BOURDEILLES  
24310 BOURDEILLES

Saint Genies, le mardi 13 mars 2018

CHATEAU DE BOURDEILLES REMPLACEMENTS DES BATTERIES DE L'ONDULEUR ECLAIRAGE DE SECOUR :

DESIGNATION	UN	QTÉ	Prix Unit. € H.T.	Prix Total € H.T.	TVA
<b>Onduleur éclairage de secours remplacements des batteries</b>					
Comme suite à nos constatations sur site Remplacements des batteries Remplacements des raccordements Mise en service, essais et réglages					4
Batterie Power 12 V 65 Ah	ENS	10.00	219.28	2 192.80	
<b>Total Onduleur éclairage de secours remplace...</b>		<b>1.00</b>		<b>2 192.80</b>	
<b>TOTAL H.T.</b>				<b>2 192.80</b>	
Total T.V.A. à 20.0%				438.56	4
<b>TOTAL T.T.C.</b>				<b>2 631.36</b>	

Bon pour accord  
le Directeur général  
A Bordes  
le 15/03/18

**SEMITOUR PERIGORD**  
S.A. au Capital de 2 000 000 €  
RCS Périgueux B 415 136 007 00194 - NAF 9103 Z  
25 rue du Pdt Wilson - BP 1824 - 24001 PERIGUEUX Cedex  
Tél. : 05 53 05 65 68 - Fax : 05 53 06 30 94

Page 2/3

**SO.PE.DIS**

Carburants et Lubrifiants

ETS RAGON

3 rue Clément Ader - ZAE de Bareyrrou

24750 BOULAZAC

Tél: 05 53 09 87 44

Fax: 05 53 08 54 63

mel: nath.sopedis6@wanadoo.fr

**SEMITOUR PERIGORD**

25 RUE WILSON

BP 1024

24000 PERIGUEUX

**DEVIS N° 00062528**

N/Ref : 5828

Ville, le 10/10/2018

Page 1

Désignation	U.V.	Quantité	P.V. HT Euro	TOTAL HT Euro	T
FILOUL LIV CHATEAU DE BOURDEILLES	M3	3,200	854,000	2 732,80	3

*Bon pour accord.  
A Bobbe  
Directeur général  
le 12/10/18*

**SEMITOUR PERIGORD**  
S.A. au capital de 2 096 600 €  
RCS Périgueux B 416 136 407 00012 - NAF 910 B Z  
25 rue du Pdt Wilson - BP 1024 - 24000 PERIGUEUX Cedex  
Tél. 05 53 05 65 65 - Fax 05 53 05 65 57

Montant HT	Taux	Montant TVA	Total TTC Euro	REGLEMENT Euro	NET A PAYER Euro
2 732,80	20,00	546,56	3 279,36		3 279,36

CONDITIONS GENERALES DE VENTES : Nos ventes s'effectuent au comptant sans escompte sauf conditions particulières. Conformément à la loi 92-1442 du 31-12-92 une pénalité égale à une fois et demi l'intérêt légal sera appliquée sur les règlements parvenus après la date d'échéance indiquée sur la facture. Le vendeur se réserve expressément la propriété des marchandises livrées et désignées jusqu'au paiement intégral de leur prix. Loi du 12 mai 1980. J/O du 13 mai 1980.

MENTIONS PARTICULIERES : ATTENTION produit détaxé aux usages réglementés (arrêté interministériel du 29.04.1974 modifié). Interdit notamment comme carburant dans les moteurs des véhicules routiers. Le présent document doit être conservé pendant un délai de 3 ans à la disposition de l'administration des douanes et droits indirects.

# Château de Bourdeilles



SPIE Facilities

Divers sur SSI et intrusion suite à MP de Février 2018

Direction Opérationnelle Sud-Ouest  
Département Aquitaine

A l'attention de M. DE PAEPE

N° Devis 50207198/01

Réalisé par M. LALOT Philippe

Fax / Mail philippe.lalot@spie.com

Date 12/03/2018

Tél. 05.56.84.46.46

Désignation	U	Qté	Prix unit. en EUROS	Prix total en EUROS
<i>Divers sur SSI et intrusion suite à MP de Février 2018</i>				
- Fourniture et remplacement des batteries de la centrale incendie, de l'AES et de la centrale intrusion.	Ens	1	362,00	362,00
- Fourniture et remplacement du Déclencheur Manuel 01144 (RDC Renaissance).	Ens	1	297,50	297,50

*Bon pour accord  
de Directeur général  
A Boche  
le 17/03/18*

**SEMITOUR PERIGORD**

S.A. au Capital de 2 995 600 €  
RCS Périgord B 415 130 407 00194 - NAF 8109 Z  
55, rue de la République - EP 1624 - 24001 PERIGUEUX Cedex  
Tél. : 05 53 05 65 65 - Fax. : 05 53 06 30 94

VALIDITE DE L'OFFRE : 3 Mois  
DELAÏ DE REALISATION : 1 Mois  
DELAÏ D'APPROVISIONNEMENT : 15 jours  
CONDITIONS DE PAIEMENT : BOR 45 jours

Montant Total HT en EUROS 659,50  
TVA 20,00% 131,90  
Montant Total TTC en EUROS 791,40

**BON POUR ACCORD CLIENT**

Date :	Signature et cachet :	Nom du signataire :

# Synthèse des rapports de contrôles effectués

Biron

## MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE SAS ENTRETIEN ET MAINTENANCE EXTINCTEURS

Capital Social : 10 000 € - RCS 815 015 631 - SIRET 81501563100014 - APE 4670Z

N° Intracommunautaire FR12 815 015631

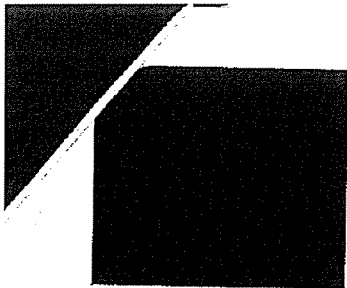
### RAPPORT DE MAINTENANCE EXTINCTEURS

SEMITOUR - CHÂTEAU BIRON

Subrenat  
DUCHAPT  
3.90.31.98  
3.90.30.38  
wanadoo.fr

Agent : CEDRIC MAZIERES 06 26 42 54 66

EMPLACEMENT	TYPE	ANNEE	TRAVAIL		OBSERVATION
			2018	2019	
TECHNIQUE	MA 6	2011	V		
TECHNIQUE	MC 2	2013	V		
LLE	MEA 6	2004	V		
	MA 6	2011	V		
	MC 5	2011	V		
E LA RECETTE	MEA 9	2007	V		
E LA RECETTE	MEA 9	2007	V		
E LA RECETTE	MEA 9	2007	V		
E LA RECETTE	MEA 9	2007	V		
ONCIERGE ESCALIER	MEA 6	2003	V		
ONCIERGE PALIER 2	MEA 6	2003	V		
PIERRE	MEA 6	2011	V		
CUISINE	MEA 6	2008	D		
CUISINE	MEA 9	2002	V		
R BATIMENT MARECHEAU	MEA 9	2002	V		
ES ETATS	MA 6	2011	V		
LARDE	MEA 6	2003	V		
UISINE	MEA 6	2003	V		
ES TORTURES	MEA 9	2002	V		
ES TORTURES	MA 6	2011	V		
E	MEA 6	2011	V		
GNEURIALE RDC	MEA 6	2003	V		
ELECTRIQUE RDC	MC 2	2013	V		
NEURIALE 1ER ETAGE	MEA 6	2003	V		
DARC EXTINCTEUR					



# MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE SAS

## ENTRETIEN ET MAINTENANCE EXTINCTEURS

Capital Social : 10 000 € - RCS 815 015 631 - SIRET 81501563100014 - APE 4670Z  
N° Intracommunautaire FR12 815 015631

### RAPPORT DE MAINTENANCE EXTINCTEURS

SEMITOUR - CHÂTEAU BIRON

Lieu dit Subrenat  
**24350 DOUCHAPT**  
Tél. : 05.53.90.31.98  
Fax : 05.53.90.30.38  
mp.incendie@wanadoo.fr

Agent : CEDRIC MAZIERES 06 26 42 54 66

N°	EMPLACEMENT	TYPE	ANNEE	TRAVAIL		OBSERVATION
				2018	2019	
26	LOCAL ELECTRIQUE 1ER ETAGE	MC 2	2013	V		
27	SALON XVIII 2 EME ETAGE	MEA 9	2008	D		
28	SALON XVIII 2 EME ETAGE	MEA 9	2008	D		
29	3 EME ETAGE	MEA 6	2003	V		
30	GRENIER	MEA 9	2008	D		
1	COULOIR 1ER NIVEAU	MEA 6	2013	D		
2	COULOIR 2EME NIVEAU	MEA 6	2013	D		
3						
4						
5	COULOIR 3EME NIVEAU	MEA 6	2013	D		
<b>LES MARECHAUX</b>						
7	SALLE DES ETATS	MEA 6	2015	V		
8	SALLE DES ETATS	MEA 6	2015	V		
9	TOUR HENRI 4N1	MEA 6	2015	V		
10	MARECHAUX (GRANDE SALLE)	MEA 6	2015	V		
11	MARECHAUX (GRANDE SALLE)	MEA 6	2015	V		
12	TOUR HENRI 4 NIVEAU 2	MEA 6	2015	V		
13	CHAUFFERIE	MC 5	2015	V		
14						
<b>CONCLUSION : PARC EXTINCTEUR EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN</b>						

Date de vérification : 20/03/2018

V : vérification  
C : charge  
E : visite endoscopique  
MES : mise en service  
Q : visite quinquennale

N : neuf  
S : sparklet  
ES : échange standard  
D : visite décennale  
P : périmé

R : rénové



## Rapport détaillé de vérification périodique

N°108251201801R001

Référence client | CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132



Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst.sur BT

Entreprise | SEMITOUR PERIGORD  
CHATEAU DE BIRON  
BIRON  
24540 BIRON

### INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES CHÂTEAU DE BIRON

Adresse de facturation | SEMITOUR PERIGORD  
25 RUE DU PRÉSIDENT WILSON  
24000 PERIGUEUX

Lieu de vérification | SEMITOUR PERIGORD  
CHATEAU DE BIRON  
BIRON  
24540 BIRON

Périodicité | ANNUELLE

Dates de vérification | 17/04/2018

Intervenant(s) DEKRA | BIGOTTE STEPHANE

Nom et visa du signataire | BIGOTTE STEPHANE

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 17/04/2018

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA  
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur <http://www.cofrac.fr/>



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38 - Fax :  
05.55.86.13.36  
SIRET : 43325083400911

VOTRE AGENCE LOCALE : <b>Chubb Béziers</b>		RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT		SYSTÈME DE DETECTION INCENDIE	
DATE DE L'INTERVENTION : <b>27.09.2018</b>		N° DE PROJET / INSTALLATION :		Type : .....	
N° RAPPORT : <b>0097868</b>		NOM DU CLIENT : <b>Maison de Biron</b>		Date de mise en service : .....	
TYPE DE TEST		LIEU D'INTERVENTION :		Nbre de boucles utilisées : .....	
TYPE D'INTERVENTION		CONTACT : .....		Nbre de boucles équipées : .....	
Installation <input type="checkbox"/>	Mise en service <input type="checkbox"/> définitive <input type="checkbox"/> partielle <input type="checkbox"/>	ADRESSE : .....		Tempo Alarme restreinte : .....	
Semestriel <input type="checkbox"/>	Visite préventive <input type="checkbox"/> terminée <input type="checkbox"/> partielle <input type="checkbox"/>	C.P. : .....		DOCUMENTS D'EXPLOITATION	
Annuel <input checked="" type="checkbox"/>	Visite curative <input type="checkbox"/> terminée <input type="checkbox"/> partielle <input type="checkbox"/>	VILLE : <b>BIRON</b>		Plans d'implantations <input type="checkbox"/> Registre de sécurité <input type="checkbox"/> Pas de document <input type="checkbox"/>	
Autres <input type="checkbox"/>		TÉLÉPHONE : .....		Consignes <input type="checkbox"/> Dossier SSI <input type="checkbox"/>	
				SYSTÈME DE MISE EN SÉCURITÉ INCENDIE	
				Type : .....	
				Date de mise en service : .....	
				Nbre de fonctions utilisées : .....	
				Nbre de fonctions équipées : .....	
				Tempo Alarme restreinte : .....	

**VÉRIFICATION FONCTIONNELLE DÉTECTION INCENDIE**      **VÉRIFICATION FONCTIONNELLE MISE EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Type	Qte Installée	Qte Testée	N° Obs.	Type	Qte Installée	Qte Testée	N° Obs.
Tableau SDI :				Tableau CMSI :			
Détecteur Manuél :	6	6	+4 Radio	VDSF (volet) :			
Détecteur Ionique :				CCF (clapet) :			
Détecteur Optique :	111	111		PCF (porte) :			
Détecteur Thermovélo :				CR (mot. DSF) :			
Détecteur Thermique :				Codes IS (issues) :			
Détecteur Multiplicateur :				Exutoires :			
Détecteur DFHS :				Ouvrants :			
Détecteur UV :							
Détecteur IR :				Diffuseur sonore :			
Détecteur Linéaire :				Non Stop accoureur :			
Isolateur de ligne :				Arrêt ventilation :			
Indicateur d'action :				Autres périphériques :			
Diffuseur sonore :				SAT4V :			
Report d'alarme :				SAT8V :			
Module de puissance :				Matériel déporté :			
Transmetteur téléphonique :				Alim. puissance :			
Alimentation supplémentaire :				Batteries :			
Batteries :							
Essai processus d'alarme d'évacuation :	S.O.	bon	N° Obs	Contrôle des DCT :	S.O.	bon	N° Obs
Essai transmission sur télésurveilleur :	S.O.	bon	N° Obs				

État visuel des tableaux à notre arrivée :  RAS  OBS **détecteurs R. 12 & 106**

État visuel des tableaux à notre départ :  RAS  OBS

OBSERVATIONS :

LE RISQUE EST-IL MODIFIÉ ? (structure ou activités du bâtiment) **Question à poser au client**  OUI  NON  SO

ÉTAT DE L'INSTALLATION Matériels à remplacer :  OUI  NON  SO

OBS. COMPLÉMENTAIRES  OUI  NON

Voir Rapport de suiv. n° : .....

**Chubb** **Sieli**

Non et signature du fabricant et/ou du titulaire

1 LTC Fire & Security Services  
 Service Technique  
 16 C Avenue de Pythagore  
 33720 Mérignac France

Cachet, Nom et Signature du Responsable d'Établissement ou son représentant : **DYBE! Miché**

Cachet, Nom et Signature du Titulaire marché DI :



**SEMITOUR**

12 JUL. 2018

**Siège**

SEMITOUR PERIGORD  
A l'attention de MR DEPAEPE

BP 1024

24001 PERIGUEUX Cedex

Objet : Rapport d'intervention N° 00558850

Références CHATEAU

N° de site	14247	N° de Client	C0017370
N° de cde	0	N° contrat	0

Douai, le 28/06/2018



Protection  
Foudre



Conseil



Etudes



Contrôle  
Maintenance

Madame, Monsieur,

Suite à la visite de notre technicien, nous vous prions de trouver ci-joint le rapport de vérification de vos installations de protection foudre du site en référence :

**CHATEAU**

24540 BIRON

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire relative à ce contrôle périodique réglementaire.

Notez que dans le cas où ce rapport conclut à la nécessité de travaux de remise en conformité, nous transmettons tous les éléments nécessaires à votre agence régionale du Groupe INDELEC, qui vous adressera un devis estimatif et reprendra contact avec vous dans ce cadre.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur  
Thierry KAZMIERSKI



## NORMES ET REGLEMENTS

Nous avons procédé à la vérification de l'installation de protection contre la foudre de manière à s'assurer de sa conformité en référence aux normes et règlements suivants (documents cochés) :

- Norme NF C 17-102 de septembre 2011 (Systèmes de protection contre la foudre à Dispositif d'Amorçage)
- Norme NF C 17-102 de juillet 1995 (Protection des structures et des zones ouvertes contre la foudre par paratonnerre à dispositif d'amorçage) (norme annulée)
- Norme NF EN 62305-3 de décembre 2012 (Protection contre la foudre - Partie 3)
- Norme NF C 17-100 de décembre 1997 (Protection des structures contre la foudre) (Norme annulée depuis le 1 février 2009)
- Norme NF C 15-100 de décembre 2002 (Installation électrique basse tension)
- Arrêté du 04/10/2010 modifié par l'arrêté du 19/07/2011. Protection contre la foudre des installations soumises à autorisation au titre de la législation des installations classées
- Pour les établissements recevant du public (ERP), la périodicité annuelle est définie selon l'arrêté ministériel du 19 novembre 2001, paru au Journal Officiel du 07 février 2002 applicable dès le 07 avril 2002

Nous avons également contrôlé la présence de parafoudres, rendue obligatoire à l'arrivée électrique générale de tout bâtiment pourvu de paratonnerre depuis mai 2003 par application de la norme NF C 15-100

### Limites des prestations :

Notre vérification consiste à contrôler l'état de conservation et de fonctionnement de l'installation de protection foudre existante

- . La conception générale de la protection foudre du site ne fait pas l'objet de ce rapport. Elle doit faire l'objet d'une étude approfondie s'appuyant sur une analyse du risque foudre (ARF) du site
- . La conformité du câblage des parafoudres n'est pas prise en compte dans notre prestation. Celle-ci se limite à constater la présence et le bon état de fonctionnement oculaire des parafoudres primaires de type 1 et de leur organe de coupure externe.
- . La vérification des parafoudres secondaires n'est pas comprise dans notre prestation.

**A fournir obligatoirement au technicien lors d'une vérification visuelle ou complète pour une industrie classée :**

- Notice de vérification et de maintenance
- Plan d'implantation des protections
- Carnet de bord

### NATURE DE LA VERIFICATION

#### - Vérification Complète :

- . de la pointe (examen oculaire, test à distance selon modèle, devis en sus pour vérification des parties actives de la tête PDA),
- . du conducteur de descente (cheminement et continuité électrique),
- . du joint de contrôle (vérification et nettoyage),
- . de la gaine de protection basse,
- . du respect des distances de sécurité et / ou présence des liaisons équipotentielles,
- . des fixations mécaniques des différents éléments de l'installation,
- . de l'équipotentialité des terres paratonnerres avec la terre du réseau électrique du bâtiment,
- . qu'aucune extension ou modification de la structure protégée (ou de son voisinage direct) n'impose la mise en place de dispositions complémentaires de protection,
- . de la présence de parafoudres de type 1 au tableau électrique général.

#### Réalisation :

##### - Mesure de la résistance des prises de terre avec telluromètre :

- . ouverture du joint de contrôle intercalé sur le conducteur de descente à environ 2 mètres du sol,
- . désolidarisation de l'ensemble gaine/conducteur de la structure sur laquelle elle est fixée, si celle-ci est conductrice,
- . séparation, au niveau du regard de visite, du conducteur méplat de la prise de terre du paratonnerre et du conducteur de terre en cuivre nu du réseau électrique du bâtiment,
- . mise en oeuvre de la méthode de mesure de la résistance (voir ci-dessous),
- . remontage de l'ensemble.

##### - Méthode de mesure de la résistance :

Celle-ci s'effectue avec un appareil de mesure conforme à la norme de sécurité NF EN 61010-1 de 1993, relative aux instruments de mesures électroniques et permet :

- . la mesure de résistance des prises de terre
- . la mesure de continuité

La mesure de la valeur ohmique de la prise de terre isolée des autres circuits est réalisée à l'aide de deux autres prises de terre auxiliaires.

C'est une mesure différentielle entre deux points :

- . la source de tension (1er piquet de terre Z situé à une distance d de la prise de terre à mesurer),
- . la mesure de tension (2ème piquet Y situé à 62 % de d).

La chute de tension entre ces deux points indique la résistance de terre à mesurer (x).

##### - Vérification Visuelle : S'assurer que

- . la conception est conforme aux normes,
- . le système de protection foudre est en bon état,
- . les connexions sont serrées et les conducteurs et bornes présentent une continuité, aucune partie n'est affaiblie par la corrosion, particulièrement au niveau du sol, les connexions visibles de terre sont intactes (opérationnelles),
- . tous les conducteurs visibles et les composants du système sont fixés et protégés contre les chocs et à leur juste place,
- . aucune extension ou modification de la structure protégée n'impose de protection complémentaire,
- . aucun dommage du système de protection, des parafoudres et des fusibles n'est relevé,
- . l'équipotentialité a été réalisée correctement pour de nouveaux services intérieurs à la structure depuis la dernière inspection et les essais de continuité ont été effectués, les conducteurs et connexions d'équipotentialité à l'intérieur de la structure sont en place et intacts,
- . les distances de séparations sont maintenues,
- . les parafoudres de type 1 sont présents au tableau électrique général,
- . l'inspection et les essais des conducteurs et des bornes d'équipotentialité, des écrans, du cheminement des câbles ont été contrôlés et testés.

**Rapport de vérification de l'installation de protection contre la foudre N°**

**00558850**

Visite du 28/06/2018 Technicien TRAMCOURT

Interlocuteur

**INSTALLATION SUR BATIMENT TOUR DE LA RECETTE :**

Conformément aux normes en vigueur, l'installation paratonnerre existante est en bon état de conservation et de fonctionnement.

**Observations mineures :**

- L'équipotentialité entre la terre électrique basse tension et la terre paratonnerre est existante. Cependant, il est nécessaire de prévoir un regard de visite avec un dispositif permettant la déconnexion, au pied du conducteur de descente.
- Absence de joint de contrôle sur le conducteur de descente côté entrée personnel.

**INSTALLATION SUR BATIMENT CHAPELLE SEIGNEURALE :**

Conformément aux normes en vigueur, l'installation paratonnerre existante est en bon état de conservation et de fonctionnement.

**Observation mineure :**

- L'équipotentialité entre la terre électrique basse tension et la terre paratonnerre est existante. Cependant, il est nécessaire de prévoir un regard de visite avec un dispositif permettant la déconnexion, au pied du conducteur de descente.

**INSTALLATION SUR BATIMENT CONCIERGERIE :**

Conformément aux normes en vigueur, l'installation paratonnerre existante est en bon état de conservation et de fonctionnement.

**Observations mineures :**

- L'équipotentialité entre la terre électrique basse tension et la terre paratonnerre est existante. Cependant, il est nécessaire de prévoir un regard de visite avec un dispositif permettant la déconnexion, au pied du conducteur de descente.
- Le support métallique de l'éclairage halogène en façade côté droit est à raccorder au réseau paratonnerre.

**INSTALLATION SUR BATIMENT MARECHAUX :**

Conformément aux normes en vigueur, l'installation paratonnerre existante est en bon état de conservation et de fonctionnement.

**Observation mineure :**

- L'équipotentialité entre la terre électrique basse tension et la terre paratonnerre est existante. Cependant, il est nécessaire de prévoir un regard de visite avec un dispositif permettant la déconnexion, au pied du conducteur de descente.

Références <b>CHATEAU BIRON</b>	
N° de site 14247	N° de Client C0017370
N° de cde 0	N° contrat 0

**NOTA :**

- Présence de parafoudres type 1/2 CONFORMES à l'origine de l'installation électrique :
  - TGBT Conciergerie au sous-sol
- Présence de parafoudres type 2 CONFORMES :
  - Centrale incendie à la conciergerie

Appareil de mesure utilisé pour cette vérification : MEGGER DET3TD/060706/1371 certifié par DIMELCO le 16/08/2017,  
 n° de constat 081713984,  
 Date de fin de validité 16/08/2018.  
 (Erreur Maximale Tolérée = +2.5% de la lecture)

Identifiant	EQUIPEMENT																												
267926 BATIMENT	<b>BATIMENT</b> BATIMENT CHAPELLE SEIGNEURALE Observations :																												
160539 POINTE	<b>POINTE CAPRICE</b> PDA - BATIMENT CHAPELLE SEIGNEURALE Observations :  <b>Valeurs relevées pour l'équipement</b> <table border="0"> <tr> <td><i>Dispositif de capture</i></td> <td>Pointe PDA</td> </tr> <tr> <td><i>Pointe autotestable</i></td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td><i>Etat du dispositif de capture</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Mât</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Haubanage</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Support</i></td> <td>Conforme</td> </tr> </table>	<i>Dispositif de capture</i>	Pointe PDA	<i>Pointe autotestable</i>	Non	<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme	<i>Mât</i>	Sans objet	<i>Haubanage</i>	Sans objet	<i>Support</i>	Conforme																
<i>Dispositif de capture</i>	Pointe PDA																												
<i>Pointe autotestable</i>	Non																												
<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme																												
<i>Mât</i>	Sans objet																												
<i>Haubanage</i>	Sans objet																												
<i>Support</i>	Conforme																												
211368 TERRE	<b>PRISE DE TERRE</b> BAT CHAPELLE SEIGNEURALE - TERRE GAUCHE Observations :  <b>Valeurs relevées pour l'équipement</b> <table border="0"> <tr> <td><i>Nature du sol</i></td> <td>Sec</td> </tr> <tr> <td><i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i></td> <td>2,10</td> </tr> <tr> <td><i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i></td> <td>2,10</td> </tr> <tr> <td><i>Rupture en partie haute</i></td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td><i>Equipotentialité terres para./élec.</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Equipotentialité terres para/para</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Regard de visite</i></td> <td>Inexistant</td> </tr> <tr> <td><i>Etrier de terre</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Gaine</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Joint</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Conducteur</i></td> <td>Rond normalise</td> </tr> <tr> <td><i>Etat du conducteur</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Masses métalliques à raccorder</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Masses métalliques raccordées</i></td> <td></td> </tr> </table>	<i>Nature du sol</i>	Sec	<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i>	2,10	<i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i>	2,10	<i>Rupture en partie haute</i>	Non	<i>Equipotentialité terres para./élec.</i>	Conforme	<i>Equipotentialité terres para/para</i>	Conforme	<i>Regard de visite</i>	Inexistant	<i>Etrier de terre</i>	Sans objet	<i>Gaine</i>	Conforme	<i>Joint</i>	Conforme	<i>Conducteur</i>	Rond normalise	<i>Etat du conducteur</i>	Conforme	<i>Masses métalliques à raccorder</i>		<i>Masses métalliques raccordées</i>	
<i>Nature du sol</i>	Sec																												
<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i>	2,10																												
<i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i>	2,10																												
<i>Rupture en partie haute</i>	Non																												
<i>Equipotentialité terres para./élec.</i>	Conforme																												
<i>Equipotentialité terres para/para</i>	Conforme																												
<i>Regard de visite</i>	Inexistant																												
<i>Etrier de terre</i>	Sans objet																												
<i>Gaine</i>	Conforme																												
<i>Joint</i>	Conforme																												
<i>Conducteur</i>	Rond normalise																												
<i>Etat du conducteur</i>	Conforme																												
<i>Masses métalliques à raccorder</i>																													
<i>Masses métalliques raccordées</i>																													
211369 TERRE	<b>PRISE DE TERRE</b> BAT CHAPELLE SEIGNEURALE - TERRE DROITE Observations :  <b>Valeurs relevées pour l'équipement</b>																												

	<p><i>Nature du sol</i> Sec</p> <p><i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i> 2,10</p> <p><i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i> 2,20</p> <p><i>Rupture en partie haute</i> Non</p> <p><i>Equipotentialité terres para./élec.</i> Conforme</p> <p><i>Equipotentialité terres para/para</i> Conforme</p> <p><i>Regard de visite</i> Inexistant</p> <p><i>Etrier de terre</i> Sans objet</p> <p><i>Gaine</i> Conforme</p> <p><i>Joint</i> Conforme</p> <p><i>Conducteur</i> Rond normalise</p> <p><i>Etat du conducteur</i> Conforme</p> <p><i>Masses métalliques à raccorder</i></p> <p><i>Masses métalliques raccordées</i></p>
267928 BATIMENT	<p><b>BATIMENT</b> BATIMENT MARECHAUX Observations :</p>
160540 POINTE	<p><b>POINTE CAPRICE</b> PDA - BATIMENT MARECHAUX Observations :</p> <p style="text-align: center;"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p> <p><i>Dispositif de capture</i> Pointe PDA</p> <p><i>Pointe autotestable</i> Non</p> <p><i>Etat du dispositif de capture</i> Conforme</p> <p><i>Mât</i> Conforme</p> <p><i>Haubanage</i> Sans objet</p> <p><i>Support</i> Conforme</p>
211372 TERRE	<p><b>PRISE DE TERRE</b> BAT MARECHAUX - TERRE COUR INTERIEURE Observations :</p> <p style="text-align: center;"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p> <p><i>Nature du sol</i> Sec</p> <p><i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i> 2,20</p> <p><i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i> 2,10</p> <p><i>Rupture en partie haute</i> Non</p> <p><i>Equipotentialité terres para./élec.</i> Conforme</p> <p><i>Equipotentialité terres para/para</i> Conforme</p> <p><i>Regard de visite</i> Inexistant</p> <p><i>Etrier de terre</i> Sans objet</p> <p><i>Gaine</i> Conforme</p> <p><i>Joint</i> Conforme</p> <p><i>Conducteur</i> Meplat normalis</p> <p><i>Etat du conducteur</i> Conforme</p> <p><i>Masses métalliques à raccorder</i></p> <p><i>Masses métalliques raccordées</i></p>
211373 TERRE	<p><b>PRISE DE TERRE</b> BAT MARECHAUX - TERRE EXT GAUCHE Observations :</p> <p style="text-align: center;"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p>



<i>Nature du sol</i>	Sec
<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i>	2,20
<i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i>	2,20
<i>Rupture en partie haute</i>	Non
<i>Equipotentialité terres para./élec.</i>	Conforme
<i>Equipotentialité terres para/para</i>	Conforme
<i>Regard de visite</i>	Inexistant
<i>Etrier de terre</i>	Sans objet
<i>Gaine</i>	Conforme
<i>Joint</i>	Conforme
<i>Conducteur</i>	Rond normalise
<i>Etat du conducteur</i>	Conforme
<i>Masses métalliques à raccorder</i>	
<i>Masses métalliques raccordées</i>	

00066054  
TERRE

**PRISE DE TERRE**  
BAT MARECHAUX - TERRE EXT DROITE  
Observations :

**Valeurs relevées pour l'équipement**

<i>Nature du sol</i>	Sec
<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i>	2,30
<i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i>	2,30
<i>Rupture en partie haute</i>	Non
<i>Equipotentialité terres para./élec.</i>	Conforme
<i>Equipotentialité terres para/para</i>	Conforme
<i>Regard de visite</i>	Inexistant
<i>Etrier de terre</i>	Sans objet
<i>Gaine</i>	Conforme
<i>Joint</i>	Conforme
<i>Conducteur</i>	Maplat normalis
<i>Etat du conducteur</i>	Conforme
<i>Masses métalliques à raccorder</i>	
<i>Masses métalliques raccordées</i>	

00066055  
TERRE

**PRISE DE TERRE**  
BAT MARECHAUX - TERRE CENTRE  
Observations :

**Valeurs relevées pour l'équipement**

<i>Nature du sol</i>	Sec
<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i>	2,10
<i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i>	2,20
<i>Rupture en partie haute</i>	Non
<i>Equipotentialité terres para./élec.</i>	Conforme
<i>Equipotentialité terres para/para</i>	Conforme
<i>Regard de visite</i>	Inexistant
<i>Etrier de terre</i>	Sans objet
<i>Gaine</i>	Conforme
<i>Joint</i>	Conforme
<i>Conducteur</i>	Rond normalise
<i>Etat du conducteur</i>	Conforme
<i>Masses métalliques à raccorder</i>	
<i>Masses métalliques raccordées</i>	

<p>267925 BATIMENT</p>	<p><b>BATIMENT</b> BATIMENT TOUR DE LA RECETTE Observations :</p>																												
<p>211374 POINTE</p>	<p><b>POINTE CAPTRICE</b> POINTE INERTE - BAT TOUR DE LA RECETTE Observations :</p> <p style="text-align: center;"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p> <table border="0"> <tr> <td><i>Dispositif de capture</i></td> <td>Pointe simple</td> </tr> <tr> <td><i>Pointe autotestable</i></td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td><i>Etat du dispositif de capture</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Mât</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Haubanage</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Support</i></td> <td>Conforme</td> </tr> </table>	<i>Dispositif de capture</i>	Pointe simple	<i>Pointe autotestable</i>	Non	<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme	<i>Mât</i>	Sans objet	<i>Haubanage</i>	Sans objet	<i>Support</i>	Conforme																
<i>Dispositif de capture</i>	Pointe simple																												
<i>Pointe autotestable</i>	Non																												
<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme																												
<i>Mât</i>	Sans objet																												
<i>Haubanage</i>	Sans objet																												
<i>Support</i>	Conforme																												
<p>211365 TERRE</p>	<p><b>PRISE DE TERRE</b> BAT TOUR DE LA RECETTE - TERRE ENTREE Observations :</p> <p style="text-align: center;"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p> <table border="0"> <tr> <td><i>Nature du sol</i></td> <td>Sec</td> </tr> <tr> <td><i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i></td> <td>2,10</td> </tr> <tr> <td><i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i></td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td><i>Rupture en partie haute</i></td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td><i>Equipotentialité terres para/élec</i></td> <td>Inexistante</td> </tr> <tr> <td><i>Equipotentialité terres para/para</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Regard de visite</i></td> <td>Inexistant</td> </tr> <tr> <td><i>Etrier de terre</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Gaine</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Joint</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Conducteur</i></td> <td>Rond normalise</td> </tr> <tr> <td><i>Etat du conducteur</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Masses métalliques à raccorder</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Masses métalliques raccordées</i></td> <td></td> </tr> </table>	<i>Nature du sol</i>	Sec	<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i>	2,10	<i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i>	0,00	<i>Rupture en partie haute</i>	Non	<i>Equipotentialité terres para/élec</i>	Inexistante	<i>Equipotentialité terres para/para</i>	Conforme	<i>Regard de visite</i>	Inexistant	<i>Etrier de terre</i>	Sans objet	<i>Gaine</i>	Conforme	<i>Joint</i>	Sans objet	<i>Conducteur</i>	Rond normalise	<i>Etat du conducteur</i>	Conforme	<i>Masses métalliques à raccorder</i>		<i>Masses métalliques raccordées</i>	
<i>Nature du sol</i>	Sec																												
<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i>	2,10																												
<i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i>	0,00																												
<i>Rupture en partie haute</i>	Non																												
<i>Equipotentialité terres para/élec</i>	Inexistante																												
<i>Equipotentialité terres para/para</i>	Conforme																												
<i>Regard de visite</i>	Inexistant																												
<i>Etrier de terre</i>	Sans objet																												
<i>Gaine</i>	Conforme																												
<i>Joint</i>	Sans objet																												
<i>Conducteur</i>	Rond normalise																												
<i>Etat du conducteur</i>	Conforme																												
<i>Masses métalliques à raccorder</i>																													
<i>Masses métalliques raccordées</i>																													
<p>211367 TERRE</p>	<p><b>PRISE DE TERRE</b> BAT TOUR DE LA RECETTE - TERRE / ECURIES Observations :</p> <p style="text-align: center;"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p> <table border="0"> <tr> <td><i>Nature du sol</i></td> <td>Sec</td> </tr> <tr> <td><i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i></td> <td>2,20</td> </tr> <tr> <td><i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i></td> <td>2,20</td> </tr> <tr> <td><i>Rupture en partie haute</i></td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td><i>Equipotentialité terres para./élec.</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Equipotentialité terres para/para</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Regard de visite</i></td> <td>Inexistant</td> </tr> <tr> <td><i>Etrier de terre</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Gaine</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Joint</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Conducteur</i></td> <td>Rond normalise</td> </tr> <tr> <td><i>Etat du conducteur</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Masses métalliques à raccorder</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Masses métalliques raccordées</i></td> <td></td> </tr> </table>	<i>Nature du sol</i>	Sec	<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i>	2,20	<i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i>	2,20	<i>Rupture en partie haute</i>	Non	<i>Equipotentialité terres para./élec.</i>	Conforme	<i>Equipotentialité terres para/para</i>	Conforme	<i>Regard de visite</i>	Inexistant	<i>Etrier de terre</i>	Sans objet	<i>Gaine</i>	Conforme	<i>Joint</i>	Conforme	<i>Conducteur</i>	Rond normalise	<i>Etat du conducteur</i>	Conforme	<i>Masses métalliques à raccorder</i>		<i>Masses métalliques raccordées</i>	
<i>Nature du sol</i>	Sec																												
<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i>	2,20																												
<i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i>	2,20																												
<i>Rupture en partie haute</i>	Non																												
<i>Equipotentialité terres para./élec.</i>	Conforme																												
<i>Equipotentialité terres para/para</i>	Conforme																												
<i>Regard de visite</i>	Inexistant																												
<i>Etrier de terre</i>	Sans objet																												
<i>Gaine</i>	Conforme																												
<i>Joint</i>	Conforme																												
<i>Conducteur</i>	Rond normalise																												
<i>Etat du conducteur</i>	Conforme																												
<i>Masses métalliques à raccorder</i>																													
<i>Masses métalliques raccordées</i>																													

<p>211366 TERRE</p>	<p><b>PRISE DE TERRE</b> BAT TOUR DE LA RECETTE - TERRE ENTREE Observations :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Valeurs relevées pour l'équipement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td><i>Nature du sol</i></td><td>Sec</td></tr> <tr><td><i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i></td><td>2,20</td></tr> <tr><td><i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i></td><td>2,30</td></tr> <tr><td><i>Rupture en partie haute</i></td><td>Non</td></tr> <tr><td><i>Equipotentialité terres para./élec.</i></td><td>Conforme</td></tr> <tr><td><i>Equipotentialité terres para/para</i></td><td>Conforme</td></tr> <tr><td><i>Regard de visite</i></td><td>Inexistant</td></tr> <tr><td><i>Etrier de terre</i></td><td>Sans objet</td></tr> <tr><td><i>Gaine</i></td><td>Conforme</td></tr> <tr><td><i>Joint</i></td><td>Conforme</td></tr> <tr><td><i>Conducteur</i></td><td>Rond normalise</td></tr> <tr><td><i>Etat du conducteur</i></td><td>Conforme</td></tr> <tr><td><i>Masses métalliques à raccorder</i></td><td></td></tr> <tr><td><i>Masses métalliques raccordées</i></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Valeurs relevées pour l'équipement		<i>Nature du sol</i>	Sec	<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i>	2,20	<i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i>	2,30	<i>Rupture en partie haute</i>	Non	<i>Equipotentialité terres para./élec.</i>	Conforme	<i>Equipotentialité terres para/para</i>	Conforme	<i>Regard de visite</i>	Inexistant	<i>Etrier de terre</i>	Sans objet	<i>Gaine</i>	Conforme	<i>Joint</i>	Conforme	<i>Conducteur</i>	Rond normalise	<i>Etat du conducteur</i>	Conforme	<i>Masses métalliques à raccorder</i>		<i>Masses métalliques raccordées</i>	
Valeurs relevées pour l'équipement																															
<i>Nature du sol</i>	Sec																														
<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i>	2,20																														
<i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i>	2,30																														
<i>Rupture en partie haute</i>	Non																														
<i>Equipotentialité terres para./élec.</i>	Conforme																														
<i>Equipotentialité terres para/para</i>	Conforme																														
<i>Regard de visite</i>	Inexistant																														
<i>Etrier de terre</i>	Sans objet																														
<i>Gaine</i>	Conforme																														
<i>Joint</i>	Conforme																														
<i>Conducteur</i>	Rond normalise																														
<i>Etat du conducteur</i>	Conforme																														
<i>Masses métalliques à raccorder</i>																															
<i>Masses métalliques raccordées</i>																															
<p>267927 BATIMENT</p>	<p><b>BATIMENT</b> BATIMENT CONCIERGERIE Observations :</p>																														
<p>211375 POINTE</p>	<p><b>POINTE CAPRICE</b> POINTE INERTE - BATIMENT CONCIERGERIE Observations :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Valeurs relevées pour l'équipement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td><i>Dispositif de capture</i></td><td>Pointe simple</td></tr> <tr><td><i>Pointe autotestable</i></td><td>Non</td></tr> <tr><td><i>Etat du dispositif de capture</i></td><td>Conforme</td></tr> <tr><td><i>Mât</i></td><td>Sans objet</td></tr> <tr><td><i>Haubanage</i></td><td>Sans objet</td></tr> <tr><td><i>Support</i></td><td>Conforme</td></tr> </tbody> </table>	Valeurs relevées pour l'équipement		<i>Dispositif de capture</i>	Pointe simple	<i>Pointe autotestable</i>	Non	<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme	<i>Mât</i>	Sans objet	<i>Haubanage</i>	Sans objet	<i>Support</i>	Conforme																
Valeurs relevées pour l'équipement																															
<i>Dispositif de capture</i>	Pointe simple																														
<i>Pointe autotestable</i>	Non																														
<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme																														
<i>Mât</i>	Sans objet																														
<i>Haubanage</i>	Sans objet																														
<i>Support</i>	Conforme																														
<p>211370 TERRE</p>	<p><b>PRISE DE TERRE</b> BATIMENT CONCIERGERIE - COTE GAUCHE Observations :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Valeurs relevées pour l'équipement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td><i>Nature du sol</i></td><td>Sec</td></tr> <tr><td><i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i></td><td>2,10</td></tr> <tr><td><i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i></td><td>2,10</td></tr> <tr><td><i>Rupture en partie haute</i></td><td>Non</td></tr> <tr><td><i>Equipotentialité terres para./élec.</i></td><td>Conforme</td></tr> <tr><td><i>Equipotentialité terres para/para</i></td><td>Conforme</td></tr> <tr><td><i>Regard de visite</i></td><td>Inexistant</td></tr> <tr><td><i>Etrier de terre</i></td><td>Sans objet</td></tr> <tr><td><i>Gaine</i></td><td>Conforme</td></tr> <tr><td><i>Joint</i></td><td>Conforme</td></tr> <tr><td><i>Conducteur</i></td><td>Rond normalise</td></tr> <tr><td><i>Etat du conducteur</i></td><td>Conforme</td></tr> <tr><td><i>Masses métalliques à raccorder</i></td><td></td></tr> <tr><td><i>Masses métalliques raccordées</i></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Valeurs relevées pour l'équipement		<i>Nature du sol</i>	Sec	<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i>	2,10	<i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i>	2,10	<i>Rupture en partie haute</i>	Non	<i>Equipotentialité terres para./élec.</i>	Conforme	<i>Equipotentialité terres para/para</i>	Conforme	<i>Regard de visite</i>	Inexistant	<i>Etrier de terre</i>	Sans objet	<i>Gaine</i>	Conforme	<i>Joint</i>	Conforme	<i>Conducteur</i>	Rond normalise	<i>Etat du conducteur</i>	Conforme	<i>Masses métalliques à raccorder</i>		<i>Masses métalliques raccordées</i>	
Valeurs relevées pour l'équipement																															
<i>Nature du sol</i>	Sec																														
<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i>	2,10																														
<i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i>	2,10																														
<i>Rupture en partie haute</i>	Non																														
<i>Equipotentialité terres para./élec.</i>	Conforme																														
<i>Equipotentialité terres para/para</i>	Conforme																														
<i>Regard de visite</i>	Inexistant																														
<i>Etrier de terre</i>	Sans objet																														
<i>Gaine</i>	Conforme																														
<i>Joint</i>	Conforme																														
<i>Conducteur</i>	Rond normalise																														
<i>Etat du conducteur</i>	Conforme																														
<i>Masses métalliques à raccorder</i>																															
<i>Masses métalliques raccordées</i>																															

Références <b>CHATEAU BIRON</b>	
N° de site 14247	N° de Client C0017370
N° de cde 0	N° contrat 0

<p>211371 TERRE</p>	<p><b>PRISE DE TERRE</b> BATIMENT CONCIERGERIE - COTE DROIT Observations :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Valeurs relevées pour l'équipement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Nature du sol</td><td>Sec</td></tr> <tr><td>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</td><td>2,10</td></tr> <tr><td>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</td><td>2,10</td></tr> <tr><td>Rupture en partie haute</td><td>Non</td></tr> <tr><td>Equipotentialité terres para./élec.</td><td>Conforme</td></tr> <tr><td>Equipotentialité terres para/para</td><td>Conforme</td></tr> <tr><td>Regard de visite</td><td>Inexistant</td></tr> <tr><td>Etrier de terre</td><td>Sans objet</td></tr> <tr><td>Gaine</td><td>Conforme</td></tr> <tr><td>Joint</td><td>Conforme</td></tr> <tr><td>Conducteur</td><td>Rond normalise</td></tr> <tr><td>Etat du conducteur</td><td>Conforme</td></tr> <tr><td>Masses métalliques à raccorder</td><td>Support éclairage halogène</td></tr> <tr><td>Masses métalliques raccordées</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Valeurs relevées pour l'équipement		Nature du sol	Sec	Mesure de terre circuit fermé (ohms)	2,10	Mesure de terre circuit ouvert (ohms)	2,10	Rupture en partie haute	Non	Equipotentialité terres para./élec.	Conforme	Equipotentialité terres para/para	Conforme	Regard de visite	Inexistant	Etrier de terre	Sans objet	Gaine	Conforme	Joint	Conforme	Conducteur	Rond normalise	Etat du conducteur	Conforme	Masses métalliques à raccorder	Support éclairage halogène	Masses métalliques raccordées	
Valeurs relevées pour l'équipement																															
Nature du sol	Sec																														
Mesure de terre circuit fermé (ohms)	2,10																														
Mesure de terre circuit ouvert (ohms)	2,10																														
Rupture en partie haute	Non																														
Equipotentialité terres para./élec.	Conforme																														
Equipotentialité terres para/para	Conforme																														
Regard de visite	Inexistant																														
Etrier de terre	Sans objet																														
Gaine	Conforme																														
Joint	Conforme																														
Conducteur	Rond normalise																														
Etat du conducteur	Conforme																														
Masses métalliques à raccorder	Support éclairage halogène																														
Masses métalliques raccordées																															
<p>211376 PARAF</p>	<p><b>PROTECTION PARAFoudre</b> TYPE 1 TGBT - BAT CONCIERGERIE SOUS SOL Observations :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Valeurs relevées pour l'équipement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Parafoudres</td><td>Existants</td></tr> <tr><td>Etat des parafoudres</td><td>En fonction</td></tr> <tr><td>Déconnecteurs associés</td><td>Existants</td></tr> <tr><td>Conformité des parafoudres</td><td>Conformes</td></tr> </tbody> </table>	Valeurs relevées pour l'équipement		Parafoudres	Existants	Etat des parafoudres	En fonction	Déconnecteurs associés	Existants	Conformité des parafoudres	Conformes																				
Valeurs relevées pour l'équipement																															
Parafoudres	Existants																														
Etat des parafoudres	En fonction																														
Déconnecteurs associés	Existants																														
Conformité des parafoudres	Conformes																														
<p>274307 PARAF</p>	<p><b>PROTECTION PARAFoudre</b> TGBT TYPE 1/2 Observations :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Valeurs relevées pour l'équipement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Parafoudres</td><td>Existants</td></tr> <tr><td>Etat des parafoudres</td><td>En fonction</td></tr> <tr><td>Déconnecteurs associés</td><td>Existants</td></tr> <tr><td>Conformité des parafoudres</td><td>Conformes</td></tr> </tbody> </table>	Valeurs relevées pour l'équipement		Parafoudres	Existants	Etat des parafoudres	En fonction	Déconnecteurs associés	Existants	Conformité des parafoudres	Conformes																				
Valeurs relevées pour l'équipement																															
Parafoudres	Existants																														
Etat des parafoudres	En fonction																														
Déconnecteurs associés	Existants																														
Conformité des parafoudres	Conformes																														



# MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE SAS

## ENTRETIEN ET MAINTENANCE EXTINCTEURS

Capital Social : 10 000 € - RCS 815 015 631 - SIRET 81501563100014- APE 4670Z  
N° Intracommunautaire FR12 815 015631

### RAPPORT DE MAINTENANCE EXTINCTEURS

SEMITOUR - CHÂTEAU DE BOURDEILLES

Lieu dit Subrenat  
24350 DOUCHAPT  
Tél. : 05.53.90.31.98  
Fax : 05.53.90.30.38  
mp.incendie@wanadoo.fr

Agent : CEDRIC MAZIERES 06 26 42 54 66

N°	EMPLACEMENT	TYPE	ANNEE	TRAVAIL		OBSERVATION
				2017	2018	
<b>BATIMENT DES COMMUNS</b>						
1	ACCUEIL	MEA 6	2011	Q	✓	
2	STOCKAGE	MEA 9	2011	V	✓	
3	EXTENSION STOCKAGE	MEA 6	2011	Q	✓	
4	LOCAL TGBT	MC 5	2014	V	✓	
5	CHAUDIERE	MA 9	2009	V	✓	
6	CHAUDIERE	MA 9	2009	V	✓	
7	CHAUDIERE	MC 2	2014	V	✓	
8	1ER ETAGE (SALLE DE REUNION)	MEA 9	2009	V	✓	
9	1ER ETAGE (SALLE VIP)	MEA 6	2011	V	✓	
<b>CHÂTEAU MEDIEVAL</b>						
1	ECURIE	MEA 6	2011	Q	✓	
2	ECURIE	MEA 6	2011	V	✓	
3	SALLE DES GARDES	MEA 6	2011	V	✓	
4	SALLE DES GARDES	MC 2	2009	V	✓	
<b>LOGIS RENAISSANCE</b>						
1	RDC COULOIR	MEA 6	2011	Q	✓	
2	RDC COULOIR	MEA 6	2011	V	✓	
3	RDC RESERVE CHAPELLE	MC 2	2014	V	✓	
4	RDC BIBLIOTHEQUE	MEA 6	2011	Q	✓	
5	RDC SALLE D'ARME	MEA 6	2011	Q	✓	
6	1ER ETAGE COULOIR	MEA 6	2011	Q	✓	
7	1ER ETAGE RESERVE	MEA 6	2011	Q	✓	
<b>CONCLUSION : PARC EXTINCTEUR EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN</b>						

Date de vérification : 21/03/2017

V : vérification

N : neuf

R : rénové

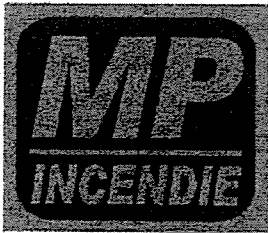
C : charge

S : sparklet

E : visite endoscopique

ES : échange standard

15/03/17  
SEMITOUR - CHÂTEAU DE BOURDEILLES



# MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE SAS

## ENTRETIEN ET MAINTENANCE EXTINCTEURS

Capital Social : 10 000 € - RCS 815 015 631 - SIRET 81501563100014 - APE 4670Z  
 N° Intracommunautaire FR12 815 015631

### RAPPORT DE MAINTENANCE EXTINCTEURS

Lieu dit Subrenat  
**24350 DOUCHAPT**  
 Tél. : 05.53.90.31.98  
 Fax : 05.53.90.30.38  
 mp.incendie@wanadoo.fr

**SEMITOUR - CHÂTEAU DE BOURDEILLES**

**Agent : CEDRIC MAZIERES 06 26 42 54 66**

N°	EMPLACEMENT		TYPE	ANNEE	TRAVAIL		OBSERVATION
					2017	2018	
9	1ER ETAGE ARMOIR ELEC.		MC 2	2012	V	✓	
10	1ER ETAGE SALON DORE		MEA 6	2011	V	✓	
11	1ER ETAGE SALLE A MANGER		MEA 6	2011	V	✓	
12	2EME ETAGE COULOIR		MEA 6	2011	V	✓	
13	2EME ETAGE CHARLEQUINT		MEA 6	2011	V	✓	
14	2EME ETAGE CHAMBRE RENAISSANCE		MEA 6	2011	V	✓	
15	2EME ETAGE RESERVE		MEA 6	2011	V	✓	
16	2EME ETAGE RESERVE ARMOIRE ELEC.		MC 2	2014	V	✓	
17	2EME ETAGE COMBLE		MEA 6	2011	V	✓	
	<b>AILE MOYEN AGE RDC</b>						
	AILE MOYEN AGE RDC	ANDRIEU	MEA 6	2013	V	Q	
	AILE MOYEN AGE RDC	ANDRIEU	MEA 6	2013	V	Q	
	AILE MOYEN AGE RDC	ANDRIEU	MC 2	2013	V	✓	
35	LOCAL ESPACE VERT	ROT	MC 2	2014	V	✓	
16	CHAUDIERE		MA 6P	2017	V	✓	
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							

**CONCLUSION : PARC EXTINCTEUR EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN**

Date de vérification : 21/03/2017

15/13 (1)

V : vérification      N : neuf      R : rénové  
 C : charge            S : sparklet  
 E : visite endoscopique      ES : echange standard

*Stamp: SEMITOUR - CHATEAU DE BOURDEILLES*

## Attestation d'entretien - CHAUDIERE FIOUL de 4 à 400kW - 1/2

Nom du commanditaire : **SEMTOUR DOROGNE**  
 Adresse du commanditaire :  
 Adresse du local chaudière : **221 bis Rte d'Angoulême  
 Château de Bourdeille**

Entreprise effectuant les travaux : **Sanitaire - Chauffage  
 Couverture - Zinguerie  
 Climatisation**  
**SARL MORISSET**  
 Le Pontis - 24320 VERTEILLAC  
 Tél. : 05.53.91.60.46 - Fax : 05.53.90.37.55  
 E-mail : sarl-morisset@wanadoo.fr

**Caractéristiques de la chaudière**  
 Marque, modèle : **WIESMANN**  
 Puissance nominale Pn (min,max) : .....  
 Mode d'évacuation, type : .....  
 Date de mise en service : .....  
 Numéro de série : .....

**Caractéristiques du brûleur (si applicable)**  
 Marque, modèle : **CUENOD**  
 Puissance nominale Qn (min,max) : .....  
 Type de gicleur : .....  
 Date de mise en service : .....  
 Numéro de série : .....

Date du dernier entretien (si disponible) : ..... / ..... / .....

Date du dernier ramonage (si disponible) : ..... / ..... / .....

### Points de contrôle obligatoires de l'entretien

	Sans objet	Validé	Non Validé
Vérification de l'état, de la nature et de la géométrie du conduit de raccordement de l'appareil.		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nettoyage du corps de chauffe		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Démontage et nettoyage du brûleur		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nettoyage du pré-filtre fioul domestique lorsque l'installation en est munie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nettoyage du filtre de la pompe fioul domestique		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification fonctionnelle des dispositifs de sécurité de l'appareil		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification fonctionnelle du circulateur de chauffage (si présent dans l'appareil)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Points de contrôle recommandés

Vérification et réglage des organes de régulation (si présent dans l'appareil)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification de la pression du réseau hydraulique		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chaudière avec ballon à accumulation : vérification des anodes et des accessoires fournis par le constructeur et suivant les prescriptions de celui-ci	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres points vérifiés .....			

### Mesures obligatoires après les opérations de réglage : L'imprimé du test de combustion peut aussi être agrafé sur l'attestation

Indice de noircissement (test bacharach) : .....

Température des fumées : **156** °C      Température ambiante : **26** °C

Teneur CO<sub>2</sub> et/ou teneur O<sub>2</sub> (à préciser) dans les fumées : **10,86** .....

Pression de pulvérisation du gicleur : **14,5** bars

Teneur en CO à proximité de l'appareil en fonctionnement pour chaudière de type B (voir p.2) uniquement : **6** ppm

- %CO < 20ppm *La situation est normale*
- 20 ppm < %CO < 50 ppm *Il y a anomalie de fonctionnement nécessitant impérativement des investigations complémentaires concernant le tirage du conduit de fumée et la ventilation du local.*
- %CO > 50ppm *Il y a un danger grave et imminent nécessitant la mise à l'arrêt de la chaudière et la recherche du dysfonctionnement avant remise en service*

A compter du 1er Juillet 2014 le seuil de 20 ppm sera abaissé à 10 ppm

### Appareil(s) de mesure (Marque et référence)

Rendement sur PCI de la Chaudière à puissance nominale utile de fonctionnement (en %)		Emissions de polluants (en mg/kWh à 0% d'O <sub>2</sub> )	
Rendement évalué de la chaudière	... %	Emissions évaluées de NOx de la chaudière	...
Rendement de référence (sauf impossibilité liée aux caractéristiques techniques de l'installation)	... %	Emissions de NOx de référence (sauf impossibilité liée aux caractéristiques techniques de l'installation)	90

## Attestation d'entretien - CHAUDIERE de 4 à 400kW - 2/2

### Définitions :

*Rendement de référence : pour les combustibles solides, le rendement de référence est le rendement sur PCI de la meilleure technologie équivalente de chaudière présente sur le marché en 2009. Pour les combustibles fioul et gaz, il s'agit du rendement sur PCI à charge totale d'une chaudière à condensation de même puissance.*

*Emission de référence : la valeur de référence correspond au niveau équivalent d'émissions atteint par l'utilisation des meilleures technologies de chaudières utilisant le même combustible et présent sur le marché de 2009.*

*Les chaudières de type B sont des chaudières avec circuit de combustion non étanche et raccordées à un conduit de fumée.  
Les chaudières de type C sont des chaudières avec circuit de combustion étanche, aussi appelées "à ventouse".*

### Défauts corrigés suite aux opérations d'entretien :

### Conseils et recommandations portant sur :

> le bon usage de la chaudière en place

> les améliorations possibles de l'ensemble de l'installation de chauffage

> l'intérêt éventuel du remplacement du brûleur, de la chaudière, ou de l'installation de chauffage

*Les conseils et recommandations de la présente attestation sont donnés à titre indicatif et ont une valeur informative. Aucun investissement proposé par la personne ayant effectué l'entretien ne revêt un caractère obligatoire. Il s'agit de conseils et non de prescriptions ou d'injonctions de faire, sauf pour le cas où une teneur anormalement élevée en monoxyde de carbone est constatée*

Date de la visite : 9 / 10 / 2018

Nom et signature de la  
personne ayant réalisée  
l'entretien :

**SEMITOR PERIGORD**  
Signature de S.A. au capital de 2 000 000 €  
commandite  
RCS Périgueux B 415 436 767 00012 - NAF 9183 Z  
25 rue du Pdt Wilson - BP 10621 - 24001 PERIGUEUX Cedex  
Tél. : 05 53 05 65 65 Fax : 05 53 05 65 67



Rapport de vérification réglementaire en  
exploitation

N°108251791801R001

Référence client | CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132



Système concourant à une mise en sécurité incendie-Moyens de secours-  
Verif régi en exploitation effectuée dans un ERP ou établissement  
pénitentiaire

Entreprise | SEMITOUR PERIGORD  
CHATEAU DE BOURDEILLES  
BOURDEILLES  
24310 BOURDEILLES

Vérification triennale du SSI catégorie A

Adresse de facturation | SEMITOUR PERIGORD  
25 RUE DU PRÉSIDENT WILSON  
24000 PERIGUEUX

Lieu de vérification | SEMITOUR PERIGORD  
CHATEAU DE BOURDEILLES  
BOURDEILLES  
24310 BOURDEILLES

Périodicité | TRIENNALE

Dates de vérification | 23/05/2018

Nom et visa du signataire | FEIX BRUCE

Pièces jointes |

Observation(s) | Aucune observation constatée

Date du rapport | 24/05/2018

Reproduction partielle interdite sans  
accord de DEKRA  
Listes des sites et portée de l'accréditation  
disponible sur <http://www.cofrac.fr/>



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38 - Fax :  
05.55.86.13.36  
SIRET : 43325063400911



**DEKRA INDUSTRIAL SAS.**  
 SAS au capital de 10 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS Limoges  
 N° TVA : FR 44 433 250 834 - Code NAF : 7120B  
**Siège social :**  
 19, rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, CS 70308  
 87008 LIMOGES Cedex 1  
**Comptabilité client :**  
 Tél. : 33 (0)5 55 58 44 45 - Fax : 33 (0)5 55 06 12 80  
 Mail : [compta.clients@dekra.com](mailto:compta.clients@dekra.com)

Site d'intervention / Adresse du bien

SEMITOUR PERIGORD  
 CHATEAU DE BOURDEILLES  
 BOURDEILLES  
 24310 BOURDEILLES  
 FRANCE

Acheteur / Donneur d'ordre

SILVA Jean-Christophe  
 DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
 2 RUE PAUL LOUIS COURIER  
 24019 PERIGUEUX CEDEX  
 FRANCE

Client payeur

SEMITOUR PERIGORD  
 25 RUE DU PRÉSIDENT WILSON  
 24000 PERIGUEUX  
 FRANCE

## FACTURE

Folio	Compte client	N° pièce	Date pièce	*Devise pièce	Notre référence	Votre référence
1/2	20007512	I3352596	30/05/2018	Euro	201807060005	PAT-17-132
Période facturée		Nom du responsable				N° Rapport ou bon de livraison

Libellé	Quantité	Prix unitaire brut HT*	Total net HT*	TVA				
N/Réf : 108251311801-R003 V/Réf : CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132 Sur le site : SEMITOUR PERIGORD CHATEAU DE BOURDEILLES BOURDEILLES 24310 BOURDEILLES AA011 - Alimentation Basse Tension ou Alimentation autonome AA013 - Circuit Basse Tension AA016 - Continuité du conducteur de protection (P.E.) AA019 - Dispositif à courant différentiel résiduel (D.D.R.) AA021 - Etablissement recevant du public de 5ème catégorie. Vérification de conformité à l'arrêté ministériel du 22/06/1990 AA026 - Appareil d'éclairage AA029 - Prise de courant AA030 - Prise de terre AA031 - Récepteur Basse Tension AA033 - Récepteur simple AA036 - Tableau divisionnaire Basse Tension AA037 - Tableau général Basse Tension AA046 - Coffret terminal  MONTANT HORS TAXES					1	320,00	320,00	1
N/Réf : 108251791801-R001 V/Réf : CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132 Sur le site : SEMITOUR PERIGORD CHATEAU DE BOURDEILLES BOURDEILLES 24310 BOURDEILLES AD050 - Vérification d'un système de sécurité incendie et des fonctions de mise en sécurité associées								

Commentaire  
 N° TVA Intracommunautaire du preneur (client) : FR43415136407.

Recette client			Recapitulatif TVA			
TVA	Total lignes HT*	% Remise	TVA	Base HT*	Taux	Montant TVA*

<b>AGENCE CENTRE ATLANTIQUE.</b> Rue Gérard Miallet ZI de Beauregard 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tél : 05.55.92.00.38 Fax : 05.55.86.13.36 SIRET : 43325083400911	<b>TRES IMPORTANT</b>	Voir conditions générales de vente CGV DINS 2018-05



**DEKRA INDUSTRIAL SAS.**  
SAS au capital de 10 080 000 € - SIREN 433 250 834 RCS Limoges  
N° TVA : FR 44 433 250 834 - Code NAF : 7120B

**Siège social :**  
19, rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, CS 70308  
87008 LIMOGES Cedex 1

**Comptabilité client :**  
Tél. : 33 (0)5 55 58 44 45 - Fax : 33 (0)5 55 06 12 80  
Mail : [compta.clients@dekra.com](mailto:compta.clients@dekra.com)

Site d'intervention / Adresse du bien

SEMITOUR PERIGORD  
CHATEAU DE BOURDEILLES  
BOURDEILLES  
24310 BOURDEILLES  
FRANCE

Acheleur / Donneur d'ordre

SILVA Jean-Christophe  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
2 RUE PAUL LOUIS COURIER  
24019 PERIGUEUX CEDEX  
FRANCE

Client payeur

SEMITOUR PERIGORD  
25 RUE DU PRÉSIDENT WILSON  
24000 PERIGUEUX  
FRANCE

## FACTURE

Folio	Compte client	N° pièce	Date pièce	Devise pièce	Notre référence	Votre référence
2/2	20007512	I3352596	30/05/2018	Euro	201807060005	PAT-17-132
Période facturée		Nom du responsable				N° Rapport ou bon de livraison

Libellé	Quantité	Prix unitaire brut HT*	Total net HT*	TVA										
MONTANT HORS TAXES	1	160,00	160,00	1										
<p>Conformément au décret du 2 octobre 2012 et à la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, il sera appliqué une indemnité forfaitaire de retard de 40 € pour le recouvrement des créances de retard.</p>														
<table border="1"> <tr> <td>Désignation :</td> <td>Bon à payer</td> </tr> <tr> <td>Site(s) d'affectation :</td> <td>Commentaires</td> </tr> </table>		Désignation :	Bon à payer	Site(s) d'affectation :	Commentaires	<table border="1"> <tr> <td>Date :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nom :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Signature :</td> <td></td> </tr> </table>			Date :		Nom :		Signature :	
Désignation :	Bon à payer													
Site(s) d'affectation :	Commentaires													
Date :														
Nom :														
Signature :														

Commentaire  
N° TVA Intracommunautaire du preneur (client) : FR43415136407.

Remise globale			Recapitulatif TVA				Régime de TVA	
TVA	Total lignes HT*	% Remise	TVA	Base HT*	Taux	Montant TVA*	Total HT*	Total TVA*
1	480,00		1	480,00	20,00	96,00	480,00	96,00
							Total TTC*	576,00

Contacter  
**AGENCE CENTRE ATLANTIQUE**  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38  
Fax : 05.55.86.13.36  
SIRET : 43325083400911

### TRES IMPORTANT

Règlement sans escompte avant le 10/07/2018  
Accompagné de l'étiquette incluse

**DEKRA INDUSTRIAL SAS, Comptabilité, 19 rue Stuart Mill**  
PA Limoges Sud Orange - CS 70308 - 87008 LIMOGES CEDEX 1  
BANQUE TARNEAUD 10558 - 04507 - 10699900200 - 34  
IBAN FR76 1055 8045 0710 6999 0020 034  
BIC TARNFR2L - Routing BIC code NORDFRPP

Voir conditions générales de vente  
CGV DINS 2018-05

Compte	20007512
Pièce	I3352596
Euro	576,00

## Attestation d'entretien - CHAUDIERE FIOUL de 4 à 400kW - 1/2

Nom du commanditaire : <b>SEMTOUR DORDOGNE</b> Adresse du commanditaire : Adresse du local chaudière : <b>221 bis Rte d'Angoulême Château de BOURDEILLE</b>	Entreprise effectuant : <b>Santé - Chauffage Couverture - Zinguerie Climatisation</b> Tel : Adresse : <b>SARL MORISSET Le Pontis - 24320 VERTEILLAC Tél. : 05.53.91.60.46 - Fax : 05.53.90.37.55 E-mail : sarl-morisset@wanadoo.fr SIRET 402 677 827 00032 - APE 4322 B</b>
---	---

<b>Caractéristiques de la chaudière</b> Marque, modèle : <b>WIESMANN</b> Puissance nominale Pn (min, max) : ..... Mode d'évacuation, type : ..... Date de mise en service : ..... Numéro de série : ..... Date du dernier entretien (si disponible) : ... / ... / ...	<b>Caractéristiques du brûleur (si applicable)</b> Marque, modèle : <b>CUENOD</b> Puissance nominale Qn (min, max) : ..... Type de gicleur : ..... Date de mise en service : ..... Numéro de série : ..... Date du dernier ramonage (si disponible) : ... / ... / ...
---	---

### Points de contrôle obligatoires de l'entretien

	Sans objet	Validé	Non Validé
Vérification de l'état, de la nature et de la géométrie du conduit de raccordement de l'appareil.		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nettoyage du corps de chauffe		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Démontage et nettoyage du brûleur		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nettoyage du pré-filtre fioul domestique lorsque l'installation en est munie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nettoyage du filtre de la pompe fioul domestique		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification fonctionnelle des dispositifs de sécurité de l'appareil		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification fonctionnelle du circulateur de chauffage (si présent dans l'appareil)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Points de contrôle recommandés

	Sans objet	Validé	Non Validé
Vérification et réglage des organes de régulation (si présent dans l'appareil)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification de la pression du réseau hydraulique		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chaudière avec ballon à accumulation : vérification des anodes et des accessoires fournis par le constructeur et suivant les prescriptions de celui-ci	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres points vérifiés .....			

### Mesures obligatoires après les opérations de réglage : *L'imprimé du test de combustion peut aussi être agrafé sur l'attestation*

Indice de noircissement (test bacharach) : .....

Température des fumées : **156** °C      Température ambiante : **26** °C

Teneur CO<sub>2</sub> et/ou teneur O<sub>2</sub> (à préciser) dans les fumées : **10,86** .....

Pression de pulvérisation du gicleur : **14,5** bars

Teneur en CO à proximité de l'appareil en fonctionnement pour chaudière de type B (voir p.2) uniquement : **6** ppm

- %CO < 20ppm *La situation est normale*
- 20 ppm < %CO < 50 ppm *Il y a anomalie de fonctionnement nécessitant impérativement des investigations complémentaires concernant le tirage du conduit de fumée et la ventilation du local.*
- %CO > 50ppm *Il y a un danger grave et imminent nécessitant la mise à l'arrêt de la chaudière et la recherche du dysfonctionnement avant remise en service*

*A compter du 1er Juillet 2014 le seuil de 20 ppm sera abaissé à 10 ppm*

### Appareil(s) de mesure (Marque et référence)

Rendement sur PCI de la Chaudière à puissance nominale utile de fonctionnement (en %)	Emissions de polluants (en mg/kWh à 0% d'O <sub>2</sub> )		
Rendement évalué de la chaudière : .... %	Emissions évaluées de NOx de la chaudière : ....		
Rendement de référence (sauf impossibilité liée aux caractéristiques techniques de l'installation) : .... %	Emissions de NOx de référence (sauf impossibilité liée aux caractéristiques techniques de l'installation)		90

## Attestation d'entretien - CHAUDIERE de 4 à 400kW - 2/2

### Définitions :

Rendement de référence : pour les combustibles solides, le rendement de référence est le rendement sur PCI de la meilleure technologie équivalente de chaudière présente sur le marché en 2009. Pour les combustibles fioul et gaz, il s'agit du rendement sur PCI à charge totale d'une chaudière à condensation de même puissance.

Emission de référence : la valeur de référence correspond au niveau équivalent d'émissions atteint par l'utilisation des meilleures technologies de chaudières utilisant le même combustible et présent sur le marché de 2009.

Les chaudières de type B sont des chaudières avec circuit de combustion non étanche et raccordées à un conduit de fumée.

Les chaudières de type C sont des chaudières avec circuit de combustion étanche, aussi appelées "à ventouse".

### Défauts corrigés suite aux opérations d'entretien :

### Conseils et recommandations portant sur :

> le bon usage de la chaudière en place

> les améliorations possibles de l'ensemble de l'installation de chauffage

> l'intérêt éventuel du remplacement du brûleur, de la chaudière, ou de l'installation de chauffage

Les conseils et recommandations de la présente attestation sont donnés à titre indicatif et ont une valeur informative. Aucun investissement proposé par la personne ayant effectué l'entretien ne revêt un caractère obligatoire. Il s'agit de conseils et non de prescriptions ou d'injonctions de faire, sauf pour le cas où une teneur anormalement élevée en monoxyde de carbone est constatée

Date de la visite :

9 / 10 / 2018

Nom et signature de la  
personne ayant réalisée  
l'entretien :

**SEMITOR, PERIGORD**  
Signature de S.A. au capital de 2 000 000 €  
commanditaire  
RCS Périgueux B 415 486 857 00012 - NAF 9103 Z  
25 rue du Pd Wilson - BP 10024 - 24004 PERIGUEUX Cedex  
Tél. : 05 53 05 65 65 Fax : 05 53 05 65 67



# MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE SAS

## ENTRETIEN ET MAINTENANCE EXTINCTEURS

Capital Social : 10 000 € - RCS 815 015 631 - SIRET 81501563100014 - APE 4670Z

N° Intracommunautaire FR12 815 015631

### RAPPORT DE MAINTENANCE EXTINCTEURS

Lieu dit Subrenat  
24350 DOUCHAPT  
Tél. : 05.53.90.31.98  
Fax : 05.53.90.30.38  
mp.incendie@wanadoo.fr

SEMITOUR - CHÂTEAU DE BOURDEILLES

Agent : CEDRIC MAZIERES 06 26 42 54 66

N°	EMPLACEMENT	TYPE	ANNEE	TRAVAIL		OBSERVATION
				2018	2019	
BATIMENT DES COMMUNS						
1	ACCUEIL	MEA 6	2011	V		
2	STOCKAGE	MEA 9	2011	C		
3	EXTENSION STOCKAGE	MEA 6	2011	V		
4	LOCAL TGBT	MC 5	2014	V		
5	CHAUDIERE	MA 9	2009	V		
6	CHAUDIERE	MA 9	2009	V		
7	CHAUDIERE	MC 2	2014	V		
8	1ER ETAGE (SALLE DE REUNION)	MEA 9	2009	V		
9	1ER ETAGE (SALLE VIP)	MEA 6	2011	C		
CHÂTEAU MEDIEVAL						
1	ECURIE	MEA 6	2011	V		
2	ECURIE	MEA 6	2011	C		
3	SALLE DES GARDES	MEA 6	2011	C		
4	SALLE DES GARDES	MC 2	2009	V		
LOGIS RENAISSANCE						
1	RDC COULOIR	MEA 6	2011	V		
2	RDC COULOIR	MEA 6	2011	C		
3	RDC RESERVE CHAPELLE	MC 2	2014	V		
4	RDC BIBLIOTHEQUE	MEA 6	2011	V		
5	RDC SALLE D'ARME	MEA 6	2011	V		
6	1ER ETAGE COULOIR	MEA 6	2011	V		
7	1ER ETAGE RESERVE	MEA 6	2011	V		
CONCLUSION : PARC EXTINCTEUR EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN						

Date de vérification : 16/03/2018

V : vérification

N : neuf R : rénové

C : charge

S : sparklet

E : visite endoscopique

ES : échange standard

MES : mise en service

D : visite décennale

C : visite quinquennale

P : périmé







SSI-FMPR-B

12884

date: 09-03-2018


N° Obs. \_\_\_\_\_

Von \_\_\_\_\_

Von \_\_\_\_\_

MS

écon- trise	N° Obs.	Mode de test
		Gaz
		Bd thermique
		Gaz
		Lampe à éclat
		Gaz + Thermique
	2	Gaz + Thermique
		Manuel
		Filtre
		Fumée/Wèche amadou
		Gaz
		Visuel

	Audifil + Visuel
	Audifil
	Audifil
	Audifil
	Audifil
	Transmission

	Visuel
	Visuel
	Visuel
	Visuel
	Visuel
	Visuel

	Visuel
	Visuel
	Visuel
	Visuel
	Visuel
	Visuel

Technicien MS

**SPIE FACILITIES SAS**

11 rue de la Chapelle Réanville - CS 22255 - F 27950 Saint-Marcel

Tel : 03 30 41 41 41 - Fax : 03 30 41 41 41

SIRET : 536 700 022 00100

Nom du Client: château bourdeuilles

Adresse de l'installation: 24 Bourdeuilles

Fréquence de visite : Annuelle  Semestrielle  Trimestrielle

Visite réalisée conformément à la gamme de contrôle (rapport 1<sup>er</sup> visite référencé n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_)

<b>Domaine 7</b>	<b>Détection automatique d'incendie SDI et CMSI</b>	<b>Q7</b>
<b>COMPTE RENDU DE VERIFICATION PERIODIQUE</b>		

**Titulaire de la certification**

Nous, soussignés, entreprise titulaire de la certification **APSAD** de service\* de maintenance de systèmes de détection automatique d'incendie et de centralisateurs de mise en sécurité incendie sous le N°281/17/17.F7

Nom (ou raison sociale) SPIE Facilities  
ZI de Thouars-Rue Alfred de Musset  
33400 TALENCE

Représentée par Mr Alain LANGLAIS, Directeur Général

**Etablissement objet de l'installation**

avons procédé à la vérification périodique de l'installation de détection automatique d'incendie mise en service le \_\_\_\_\_ réalisée dans l'établissement suivant :

Nom (ou raison sociale) château de Bourdeuilles  
24 Bourdeuilles

Nature de l'activité principale \_\_\_\_\_

Cette installation a fait l'objet d'une déclaration n° \_\_\_\_\_

  Référentiel APSAD R7  déclaration de conformité N7 au référentiel APSAD R7 avec surveillance totale  
 déclaration de conformité DC7 au référentiel APSAD R7  
 déclaration d'installation présentant des écarts au référentiel APSAD R7

Norme NF S 61-970  déclaration de conformité à la norme NF S 61-970  
 déclaration d'installation présentant des écarts à la norme NF S 61-970

Cette installation n'a fait l'objet d'aucune déclaration

**Modifications survenues depuis la visite précédente du**

Evénements, modifications (installation, locaux, exploitation, contenu, etc.), incidents :

Conséquences des modifications :

Inadaptation de la détection au risque  
 non couverture des volumes suivants

**Etat du système**

dysfonctionnement SDI et CMSI

**Commentaires éventuels**

un rapport spécifique est transmis au client en complément de ce document

**Améliorations proposées**  suivant le référentiel APSAD R7  suivant la norme NF S 61-970

La description des observations et améliorations est formalisée en annexe de ce document (référence \_\_\_\_\_ nombre de pages \_\_\_\_\_)

Les améliorations doivent préciser les préconisations apportées pour répondre aux évolutions du risque et leurs adéquations.

La (les) visite(s) de vérification a (ont) été effectuée(s) par <u>LALOT PH</u> en présence de <u>Bourdeuil</u> le <u>9-03-2018</u>	<u>A Bourdeuilles</u> le <u>09-03-2018</u> Signature et cachet de l'entreprise <b>SPIE Facilities SAS</b> ZI de Thouars - Rue Alfred de Musset 33400 TALENCE N° SIRET : 536 700 022 00100
---	--

Ce compte rendu de vérification doit être dûment signé par l'entreprise titulaire de la certification APSAD de service en 2 exemplaires : 1 conservé par l'entreprise, 1 transmis à l'utilisateur qui le met à disposition de son assureur.

\* Certification délivrée par CNPP Cert., organisme certificateur reconnu par la profession de l'assurance.  
Route de la Chapelle Réanville, CS 22255, F 27950 Saint-Marcel. www.cnpp.com

A l'arrivée du technicien, l'état du SSI était: en veille general et 1 DM mis hors service  
DM Rdc Renaissance

Au départ du technicien, à \_\_\_\_\_ heures, minutes, toutes les fonctions ou organes neutralisés ont été remis en service  Oui  Non

Si non, commentaires éventuels: 1 DM à remplacer après accord client

Doc. Réf. Q7 - 02/2014 - Modèle et marque Q7\* déposés par le CNPP

# FICHE D'INTERVENTION

## N° 105145



SPIE Facilites  
 Z.A. de Thouars - Rue A. de Musset  
 33400 TALENCE  
 Tél. : +33 (0)5 56 84 46 46  
 Tél. : +33 (0)5 56 84 36 38



Date d'intervention : 09-03-2018		N° de la demande :	
Nom du CLIENT : Châteaux de Bourdeille		Téléphone :	
Adresse du SITE : 7a Bourdeille			
Intervention demandée par : <input type="checkbox"/> Commande ou Devis N° : <input type="checkbox"/> Exploitation			
<input type="checkbox"/> Travaux <input checked="" type="checkbox"/> Maintenance préventive <input type="checkbox"/> Contrat <input type="checkbox"/> Hors contrat <input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Maintenance corrective <input type="checkbox"/> Astreinte <input type="checkbox"/> Autre :			
Descriptif de la demande :			
Lieu d'intervention :		Lot concerné :	
<b>MINUTE SÉCURITÉ : Avant de démarrer assurez-vous d'avoir contrôlé les points suivants :</b>			
Les travaux à réaliser sont-ils connus par toute l'équipe ?		Q	NON
Les risques liés au process du Client ont-ils été spécifiés et communiqués à tous les intervenants ?		Q	NON
Les matériels, outillages, engins sont-ils adaptés à la réalisation des travaux ?		Q	NON
Les installations de sécurité (téléphone, douche de sécurité, extincteur) sont-elles connues et localisées ?		Q	NON
Les EPI sont-ils appropriés et portés par les intervenants ?		Q	NON
La zone de travail est-elle correctement balisée ?		Q	NON
Puis-je réaliser le travail en toute sécurité ?		Q	NON
Si NON, j'informe ma hiérarchie			
Description de l'intervention : (Symptôme / Défaillance / Analyse des causes / Remède)		Compte n° :	
<p>- Contrôle de l'alarme intrusion.</p> <p>- De nombreux déclenchements présent dans l'histoire et de à des coupures des alimentations sechees de qui provoque une décharge des batteries et désalimente les volumétriques</p> <p>- divers contrôle, mesures et essais.</p>			
Appareils de contrôles, mesures, essais et serrissages utilisés (immatriculation et désignation) :			
État de l'intervention à l'issue de la prestation :		<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme (suite à donner) <input checked="" type="checkbox"/> Remise en service : Définitive <input type="checkbox"/> Partielle >>>> <input type="checkbox"/> Mesures conservatoires à la charge du client <input checked="" type="checkbox"/> Suite à donner : Non <input type="checkbox"/> Oui (si oui, préciser) : <input type="checkbox"/> Pièces jointes : Non <input type="checkbox"/> Oui (si oui, préciser) :	
<b>FOURNITURES</b>		<b>MAIN D'ŒUVRE</b>	
Qté	Réf.	Désignation/Marque	Date d'intervention
			Intervenant(s)
			Tps passé
			Déplacement(s)
Tracabilité		Tracabilité (environnement)	
Heure d'appel client :		Certificat de contrôle d'étanchéité n° :	
Heure d'arrivée sur le site :		Fiche d'intervention sur circuit n° :	
Heure de remise en service équipement :		Autre document n° :	
SPIE Sud-Ouest		Le représentant du client	
Nom L.A LOT PH	Signature	Nom [Signature]	Date et signature

Votre distributeur d'énergie

# SOPEDIS

## Ets RAGON

Z.A.E. de Bareyrout - Rue Clément-Ader - 24750 BOULAZAC

Tél. 05 53 09 87 44 ou 05 53 09 59 79

E-mail : [nath.sopedis6@wanadoo.fr](mailto:nath.sopedis6@wanadoo.fr)

Consultez notre site internet : [www.sopedis.com](http://www.sopedis.com)

S.A.S. au capital de 100.000 €

Banque : Banque Populaire du Centre - Périgueux

R.C. Périgueux 80 B 125 - Code APE : 4671 Z - TVA. Intracom. : FR 84 320 420 706

**Economisez l'énergie c'est gagnant pour vous...**  
**des aides financières - contactez-nous.**

Identification  
chauffeur

Nom ou Raison sociale :

SEMITOR PERIGORD

Adresse :

Château de  
Bordeilles

Ville : 24310 BORDEILLES

BON DE LIVRAISON

FACTURE

Date :

08/11/18

Heure livraison :

16:44

PRODUIT	QTÉ LIVRÉE	PRIX UNIT. H.T.	MONTANT H.T.
<input type="checkbox"/> Fioul domestique *			
<input type="checkbox"/> ESSO Fioul 4 saisons Plus *	03200 L	0,82400 EUR/L	2636,80 EUR
<input type="checkbox"/> GNR *			
<input type="checkbox"/> ESSO Motor Plus *			
<input type="checkbox"/> Gazole			
Total H.T.			2636,80 EUR
T.V.A. taux normal			527,36 EUR
<b>NET A PAYER</b>			<b>3164,16 EUR</b>

COMPTEUR AVANT ET APRES LIVRAISON

Produit : FOD

Index:

478 après 01876742

478 avant 01873542

N° COMPTAGE

N° FACTURE

la propriété des marchandises jusqu'au paiement T.T.C. des sommes dues.

Votre distributeur d'énergie

# SOPEDIS

## Ets RAGON

Z.A.E. de Bareyrrou - Rue Clément-Ader - 24750 BOULAZAC

Tél. 05 53 09 87 44 ou 05 53 09 59 79

E-mail : nath.sopedis6@wanadoo.fr

Consultez notre site internet : [www.sopedis.com](http://www.sopedis.com)


S.A.S. au capital de 100.000 €

Banque : Banque Populaire du Centre - Périgueux

R.C. Périgueux 80 B 125 - Code APE : 4671 Z - T.V.A. Intracom. : FR 84 320 420 706

**Economisez l'énergie c'est gagnant pour vous...  
des aides financières - contactez-nous.**

Identification  
chauffeur



BON DE LIVRAISON

FACTURE

Nom ou Raison sociale :

SERITOUR Régard

Adresse : lieu caumont

château de

Ville : Bourgnolle

Date :

27/03/18

Heure livraison :

15:42

PRODUIT	QTÉ LIVRÉE	PRIX UNIT. H.T.	MONTANT H.T.
<input checked="" type="checkbox"/> Fioul domestique			
<input type="checkbox"/> ESSO Fioul 4 saisons Plus *	01001 L		
<input type="checkbox"/> GNR *			
<input type="checkbox"/> ESSO Motor Plus *			
<input type="checkbox"/> Gazole			
Total H.T.			
T.V.A. taux normal			
<b>NET A PAYER</b>			

COMPTEUR AVANT ET APRÈS LIVRAISON

N° COMPTAGE

N° FACTURE

Produit : Fioul

Index:

522 après 06458376

521 avant 06457375

ve la propriété des marchandises jusqu'au paiement T.T.C. des sommes dues.

Attestations d'assurance

Copie des contrats de sous-traitance en cours

**BCM Foudre**  
ETUDES, CONTROLES & MAINTENANCE



**SEMITOUR**

20 NOV. 2018

**Siège**

**Protection contre la foudre**

Etudes  
Contrôles  
Maintenance

**SEMITOUR PERIGORD**  
A l'attention de MR MATHET

BP 1024

24001 PERIGUEUX Cedex

**Objet : Rapport d'intervention N° 00580542**

Références **CHATEAU DE BOURDEILLES**

Douai, le 06/11/2018

N° de site	14248	N° de Client	C0017370
N° de cde	0	N° contrat	0



**Protection  
Foudre**



**Conseil**



**Etudes**



**Contrôle  
Maintenance**

Madame, Monsieur,

Suite à la visite de notre technicien, nous vous prions de trouver ci-joint le rapport de vérification de vos installations de protection foudre du site en référence :

**CHATEAU DE BOURDEILLES**

24310 BOURDEILLES

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire relative à ce contrôle périodique réglementaire.

Notez que dans le cas où ce rapport conclut à la nécessité de travaux de remise en conformité, nous transmettons tous les éléments nécessaires à votre agence régionale du Groupe INDELEC, qui vous adressera un devis estimatif et reprendra contact avec vous dans ce cadre.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur  
Thierry KAZMIERSKI



444, rue Léo Lagrange 59500 DOUAI - Tél : 03 27 944 961 - Fax : 03 27 99 00 94 - email : bcm@bcmfoudre.fr

S.A.S. au capital de 120 000 € - RCS DOUAI 400 732 681 - SIRET 400 732 681 00020 - APE 7112 B - TVA FR 37 400732 681

Centres techniques à Douai - Rennes - Bordeaux - Lyon - Strasbourg - Paris  
www.bcmfoudre.fr

## NORMES ET REGLEMENTS

Nous avons procédé à la vérification de l'installation de protection contre la foudre de manière à s'assurer de sa conformité en référence aux normes et règlements suivants (documents cochés) :

- Norme NF C 17-102 de septembre 2011 (Systèmes de protection contre la foudre à Dispositif d'Amorçage)
- Norme NF C 17-102 de juillet 1995 (Protection des structures et des zones ouvertes contre la foudre par paratonnerre à dispositif d'amorçage) (norme annulée)
- Norme NF EN 62305-3 de décembre 2012 (Protection contre la foudre - Partie 3)
- Norme NF C 17-100 de décembre 1997 (Protection des structures contre la foudre) (Norme annulée depuis le 1 février 2009)
- Norme NF C 15-100 de décembre 2002 (Installation électrique basse tension)
- Arrêté du 04/10/2010 modifié par l'arrêté du 19/07/2011. Protection contre la foudre des installations soumises à autorisation au titre de la législation des installations classées
- Pour les établissements recevant du public (ERP), la périodicité annuelle est définie selon l'arrêté ministériel du 19 novembre 2001, paru au Journal Officiel du 07 février 2002 applicable dès le 07 avril 2002

Nous avons également contrôlé la présence de parafoudres, rendue obligatoire à l'arrivée électrique générale de tout bâtiment pourvu de paratonnerre depuis mai 2003 par application de la norme NF C 15-100

### Limites des prestations :

Notre vérification consiste à contrôler l'état de conservation et de fonctionnement de l'installation de protection foudre existante

- . La conception générale de la protection foudre du site ne fait pas l'objet de ce rapport. Elle doit faire l'objet d'une étude approfondie s'appuyant sur une analyse du risque foudre (ARF) du site
- . La conformité du câblage des parafoudres n'est pas prise en compte dans notre prestation. Celle-ci se limite à constater la présence et le bon état de fonctionnement oculaire des parafoudres primaires de type 1 et de leur organe de coupure externe.
- . La vérification des parafoudres secondaires n'est pas comprise dans notre prestation.

**A fournir obligatoirement au technicien lors d'une vérification visuelle ou complète pour une industrie classée :**

- Notice de vérification et de maintenance
- Plan d'implantation des protections
- Carnet de bord

### NATURE DE LA VERIFICATION

#### - Vérification Complète :

- . de la pointe (examen oculaire, test à distance selon modèle, devis en sus pour vérification des parties actives de la tête PDA),
- . du conducteur de descente (cheminement et continuité électrique),
- . du joint de contrôle (vérification et nettoyage),
- . de la gaine de protection basse,
- . du respect des distances de sécurité et / ou présence des liaisons équipotentielles,
- . des fixations mécaniques des différents éléments de l'installation,
- . de l'équipotentialité des terres paratonnerres avec la terre du réseau électrique du bâtiment,
- . qu'aucune extension ou modification de la structure protégée (ou de son voisinage direct) n'impose la mise en place de dispositions complémentaires de protection,
- . de la présence de parafoudres de type 1 au tableau électrique général.

#### Réalisation :

##### - Mesure de la résistance des prises de terre avec telluromètre :

- . ouverture du joint de contrôle intercalé sur le conducteur de descente à environ 2 mètres du sol,
- . désolidarisation de l'ensemble gaine/conducteur de la structure sur laquelle elle est fixée, si celle-ci est conductrice,
- . séparation, au niveau du regard de visite, du conducteur méplat de la prise de terre du paratonnerre et du conducteur de terre en cuivre nu du réseau électrique du bâtiment,
- . mise en oeuvre de la méthode de mesure de la résistance (voir ci-dessous),
- . remontage de l'ensemble.

##### - Méthode de mesure de la résistance :

Celle-ci s'effectue avec un appareil de mesure conforme à la norme de sécurité NF EN 61010-1 de 1993, relative aux instruments de mesures électroniques et permet :

- . la mesure de résistance des prises de terre
- . la mesure de continuité

La mesure de la valeur ohmique de la prise de terre isolée des autres circuits est réalisée à l'aide de deux autres prises de terre auxiliaires.

C'est une mesure différentielle entre deux points :

- . la source de tension (1er piquet de terre Z situé à une distance d de la prise de terre à mesurer),
- . la mesure de tension (2ème piquet Y situé à 62 % de d).

La chute de tension entre ces deux points indique la résistance de terre à mesurer (x).

##### - Vérification Visuelle : S'assurer que

- . la conception est conforme aux normes,
- . le système de protection foudre est en bon état,
- . les connexions sont serrées et les conducteurs et bornes présentent une continuité, aucune partie n'est affaiblie par la corrosion, particulièrement au niveau du sol, les connexions visibles de terre sont intactes (opérationnelles),
- . tous les conducteurs visibles et les composants du système sont fixés et protégés contre les chocs et à leur juste place,
- . aucune extension ou modification de la structure protégée n'impose de protection complémentaire,
- . aucun dommage du système de protection, des parafoudres et des fusibles n'est relevé,
- . l'équipotentialité a été réalisée correctement pour de nouveaux services intérieurs à la structure depuis la dernière inspection et les essais de continuité ont été effectués, les conducteurs et connexions d'équipotentialité à l'intérieur de la structure sont en place et intacts,
- . les distances de séparations sont maintenues,
- . les parafoudres de type 1 sont présents au tableau électrique général,
- . l'inspection et les essais des conducteurs et des bornes d'équipotentialité, des écrans, du cheminement des câbles ont été contrôlés et testés.

Références CHATEAU DE BOURDEILLES BOURDEILLES			
N° de site	14248	N° de Client	C0017370
N° de cde	0	N° contrat	0

<b>Rapport de vérification de l'installation de protection contre la foudre N°</b>		<b>00580542</b>
Visite du	06/11/2018	Technicien ROUVRAIS
		Interlocuteur

✓ Conformément aux normes en vigueur, l'installation paratonnerre existante est en bon état de conservation et de fonctionnement.

**Observations mineures :**

- L'équipotentialité entre la terre électrique basse tension et la terre paratonnerre est existante. Cependant, il est nécessaire de prévoir un regard de visite avec un dispositif permettant la déconnexion, au pied du conducteur de descente.

- Absence de panneaux avertisseurs d'orages. ( Ne pas approcher à moins de 3 mètres )

**NOTA :**

- Présence de parafoudres à l'origine de l'installation électrique. Néanmoins, les parafoudres ne sont plus conformes à la norme NFC 15 100 applicable depuis le 31 mai 2003. (sans effet rétro-actif). En effet, nous vous recommandons de prévoir des parafoudres primaires de type 1 avec dispositif de déconnexion.

**Appareil de mesure utilisé pour cette vérification :** MEGGER DET3TD0807082936, certifié par ALLTRONIC le 26/01/2018, n° de constat 284087. Date de fin de validité 26/01/2019. (Erreur Maximale Tolérée =+2.5% de la lecture)

Identifiant	EQUIPEMENT														
160701 POINTE	<b>POINTE CAPTRICE</b> PDA Observations : <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th colspan="2">Valeurs relevées pour l'équipement</th> </tr> <tr> <td><i>Dispositif de capture</i></td> <td>Pointe PDA</td> </tr> <tr> <td><i>Pointe autotestable</i></td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td><i>Etat du dispositif de capture</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Mât</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Haubanage</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Support</i></td> <td>Conforme</td> </tr> </table>	Valeurs relevées pour l'équipement		<i>Dispositif de capture</i>	Pointe PDA	<i>Pointe autotestable</i>	Non	<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme	<i>Mât</i>	Conforme	<i>Haubanage</i>	Sans objet	<i>Support</i>	Conforme
Valeurs relevées pour l'équipement															
<i>Dispositif de capture</i>	Pointe PDA														
<i>Pointe autotestable</i>	Non														
<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme														
<i>Mât</i>	Conforme														
<i>Haubanage</i>	Sans objet														
<i>Support</i>	Conforme														
160702 POINTE	<b>POINTE CAPTRICE</b> <b>POINTE INERTE</b> Observations : <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th colspan="2">Valeurs relevées pour l'équipement</th> </tr> <tr> <td><i>Dispositif de capture</i></td> <td>Pointe simple</td> </tr> <tr> <td><i>Pointe autotestable</i></td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td><i>Etat du dispositif de capture</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Mât</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Haubanage</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Support</i></td> <td>Conforme</td> </tr> </table>	Valeurs relevées pour l'équipement		<i>Dispositif de capture</i>	Pointe simple	<i>Pointe autotestable</i>	Non	<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme	<i>Mât</i>	Sans objet	<i>Haubanage</i>	Sans objet	<i>Support</i>	Conforme
Valeurs relevées pour l'équipement															
<i>Dispositif de capture</i>	Pointe simple														
<i>Pointe autotestable</i>	Non														
<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme														
<i>Mât</i>	Sans objet														
<i>Haubanage</i>	Sans objet														
<i>Support</i>	Conforme														
160703 POINTE	<b>POINTE CAPTRICE</b> <b>POINTE INERTE</b> Observations :														



Références CHATEAU DE BOURDEILLES BOURDEILLES	
N° de site 14248	N° de Client C0017370
N° de cde 0	N° contrat 0

	<p style="text-align: center;"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p> <p><i>Dispositif de capture</i>      Pointe simple  <i>Pointe autotestable</i>      Non  <i>Etat du dispositif de capture</i>      Conforme  <i>Mât</i>      Sans objet  <i>Haubanage</i>      Sans objet  <i>Support</i>      Conforme</p>
160704 POINTE	<p><b>POINTE CAPTRICE</b>  <b>POINTE INERTE</b>  Observations :</p> <p style="text-align: center;"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p> <p><i>Dispositif de capture</i>      Pointe simple  <i>Pointe autotestable</i>      Non  <i>Etat du dispositif de capture</i>      Conforme  <i>Mât</i>      Sans objet  <i>Haubanage</i>      Sans objet  <i>Support</i>      Conforme</p>
160705 POINTE	<p><b>POINTE CAPTRICE</b>  <b>POINTE INERTE</b>  Observations :</p> <p style="text-align: center;"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p> <p><i>Dispositif de capture</i>      Pointe simple  <i>Pointe autotestable</i>      Non  <i>Etat du dispositif de capture</i>      Conforme  <i>Mât</i>      Conforme  <i>Haubanage</i>      Sans objet  <i>Support</i>      Conforme</p>
160706 POINTE	<p><b>POINTE CAPTRICE</b>  <b>POINTE INERTE</b>  Observations :</p> <p style="text-align: center;"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p> <p><i>Dispositif de capture</i>      Pointe simple  <i>Pointe autotestable</i>      Non  <i>Etat du dispositif de capture</i>      Conforme  <i>Mât</i>      Conforme  <i>Haubanage</i>      Sans objet  <i>Support</i>      Conforme</p>
160707 POINTE	<p><b>POINTE CAPTRICE</b>  <b>POINTE INERTE</b>  Observations :</p> <p style="text-align: center;"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p> <p><i>Dispositif de capture</i>      Pointe simple  <i>Pointe autotestable</i>      Non  <i>Etat du dispositif de capture</i>      Conforme  <i>Mât</i>      Sans objet  <i>Haubanage</i>      Sans objet  <i>Support</i>      Conforme</p>

160699 TERRE	<p><b>PRISE DE TERRE</b> SALLE COTE NORD 1 Observations :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Valeurs relevées pour l'équipement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Nature du sol</td><td>Humide</td></tr> <tr><td>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</td><td>6,41</td></tr> <tr><td>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</td><td>6,41</td></tr> <tr><td>Rupture en partie haute</td><td>Non</td></tr> <tr><td>Equipotentialité terres para./élec.</td><td>Conforme</td></tr> <tr><td>Equipotentialité terres para/para</td><td>Sans objet</td></tr> <tr><td>Regard de visite</td><td>Inexistant</td></tr> <tr><td>Etrier de terre</td><td>Sans objet</td></tr> <tr><td>Gaine</td><td>Conforme</td></tr> <tr><td>Joint</td><td>Conforme</td></tr> <tr><td>Conducteur</td><td>Meplat normalis</td></tr> <tr><td>Etat du conducteur</td><td>Conforme</td></tr> <tr><td>Masses métalliques à raccorder</td><td></td></tr> <tr><td>Masses métalliques raccordées</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Valeurs relevées pour l'équipement		Nature du sol	Humide	Mesure de terre circuit fermé (ohms)	6,41	Mesure de terre circuit ouvert (ohms)	6,41	Rupture en partie haute	Non	Equipotentialité terres para./élec.	Conforme	Equipotentialité terres para/para	Sans objet	Regard de visite	Inexistant	Etrier de terre	Sans objet	Gaine	Conforme	Joint	Conforme	Conducteur	Meplat normalis	Etat du conducteur	Conforme	Masses métalliques à raccorder		Masses métalliques raccordées	
Valeurs relevées pour l'équipement																															
Nature du sol	Humide																														
Mesure de terre circuit fermé (ohms)	6,41																														
Mesure de terre circuit ouvert (ohms)	6,41																														
Rupture en partie haute	Non																														
Equipotentialité terres para./élec.	Conforme																														
Equipotentialité terres para/para	Sans objet																														
Regard de visite	Inexistant																														
Etrier de terre	Sans objet																														
Gaine	Conforme																														
Joint	Conforme																														
Conducteur	Meplat normalis																														
Etat du conducteur	Conforme																														
Masses métalliques à raccorder																															
Masses métalliques raccordées																															

160700 TERRE	<p><b>PRISE DE TERRE</b> SALLE COTE NORD 2 Observations :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Valeurs relevées pour l'équipement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Nature du sol</td><td>Humide</td></tr> <tr><td>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</td><td>2,38</td></tr> <tr><td>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</td><td>2,64</td></tr> <tr><td>Rupture en partie haute</td><td>Non</td></tr> <tr><td>Equipotentialité terres para./élec.</td><td>Conforme</td></tr> <tr><td>Equipotentialité terres para/para</td><td>Sans objet</td></tr> <tr><td>Regard de visite</td><td>Inexistant</td></tr> <tr><td>Etrier de terre</td><td>Sans objet</td></tr> <tr><td>Gaine</td><td>Conforme</td></tr> <tr><td>Joint</td><td>Conforme</td></tr> <tr><td>Conducteur</td><td>Meplat normalis</td></tr> <tr><td>Etat du conducteur</td><td>Conforme</td></tr> <tr><td>Masses métalliques à raccorder</td><td></td></tr> <tr><td>Masses métalliques raccordées</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Valeurs relevées pour l'équipement		Nature du sol	Humide	Mesure de terre circuit fermé (ohms)	2,38	Mesure de terre circuit ouvert (ohms)	2,64	Rupture en partie haute	Non	Equipotentialité terres para./élec.	Conforme	Equipotentialité terres para/para	Sans objet	Regard de visite	Inexistant	Etrier de terre	Sans objet	Gaine	Conforme	Joint	Conforme	Conducteur	Meplat normalis	Etat du conducteur	Conforme	Masses métalliques à raccorder		Masses métalliques raccordées	
Valeurs relevées pour l'équipement																															
Nature du sol	Humide																														
Mesure de terre circuit fermé (ohms)	2,38																														
Mesure de terre circuit ouvert (ohms)	2,64																														
Rupture en partie haute	Non																														
Equipotentialité terres para./élec.	Conforme																														
Equipotentialité terres para/para	Sans objet																														
Regard de visite	Inexistant																														
Etrier de terre	Sans objet																														
Gaine	Conforme																														
Joint	Conforme																														
Conducteur	Meplat normalis																														
Etat du conducteur	Conforme																														
Masses métalliques à raccorder																															
Masses métalliques raccordées																															

00066057 TERRE	<p><b>PRISE DE TERRE</b> DONJON Observations :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Valeurs relevées pour l'équipement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Nature du sol</td><td>Humide</td></tr> <tr><td>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</td><td>1,15</td></tr> <tr><td>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</td><td>1,83</td></tr> <tr><td>Rupture en partie haute</td><td>Non</td></tr> <tr><td>Equipotentialité terres para./élec.</td><td>Conforme</td></tr> <tr><td>Equipotentialité terres para/para</td><td>Sans objet</td></tr> <tr><td>Regard de visite</td><td>Inexistant</td></tr> <tr><td>Etrier de terre</td><td>Sans objet</td></tr> <tr><td>Gaine</td><td>Conforme</td></tr> <tr><td>Joint</td><td>Conforme</td></tr> </tbody> </table>	Valeurs relevées pour l'équipement		Nature du sol	Humide	Mesure de terre circuit fermé (ohms)	1,15	Mesure de terre circuit ouvert (ohms)	1,83	Rupture en partie haute	Non	Equipotentialité terres para./élec.	Conforme	Equipotentialité terres para/para	Sans objet	Regard de visite	Inexistant	Etrier de terre	Sans objet	Gaine	Conforme	Joint	Conforme
Valeurs relevées pour l'équipement																							
Nature du sol	Humide																						
Mesure de terre circuit fermé (ohms)	1,15																						
Mesure de terre circuit ouvert (ohms)	1,83																						
Rupture en partie haute	Non																						
Equipotentialité terres para./élec.	Conforme																						
Equipotentialité terres para/para	Sans objet																						
Regard de visite	Inexistant																						
Etrier de terre	Sans objet																						
Gaine	Conforme																						
Joint	Conforme																						

Références		CHATEAU DE BOURDEILLES BOURDEILLES	
N° de site	14248	N° de Client	C0017370
N° de cde	0	N° contrat	0

<i>Conducteur</i> <i>Etat du conducteur</i> <i>Masses métalliques à raccorder</i> <i>Masses métalliques raccordées</i>	Meplat normalis Conforme
---	-----------------------------

00066058 TERRE	<b>PRISE DE TERRE</b> SALLE COTE SUD Observations : <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Valeurs relevées pour l'équipement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Nature du sol</i></td> <td>Humide</td> </tr> <tr> <td><i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i></td> <td>5,85</td> </tr> <tr> <td><i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i></td> <td>5,86</td> </tr> <tr> <td><i>Rupture en partie haute</i></td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td><i>Equipotentialité terres para./élec.</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Equipotentialité terres para/para</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Regard de visite</i></td> <td>Inexistant</td> </tr> <tr> <td><i>Etrier de terre</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Gaine</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Joint</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Conducteur</i></td> <td>Meplat normalis</td> </tr> <tr> <td><i>Etat du conducteur</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Masses métalliques à raccorder</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Masses métalliques raccordées</i></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Valeurs relevées pour l'équipement		<i>Nature du sol</i>	Humide	<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i>	5,85	<i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i>	5,86	<i>Rupture en partie haute</i>	Non	<i>Equipotentialité terres para./élec.</i>	Conforme	<i>Equipotentialité terres para/para</i>	Sans objet	<i>Regard de visite</i>	Inexistant	<i>Etrier de terre</i>	Sans objet	<i>Gaine</i>	Conforme	<i>Joint</i>	Conforme	<i>Conducteur</i>	Meplat normalis	<i>Etat du conducteur</i>	Conforme	<i>Masses métalliques à raccorder</i>		<i>Masses métalliques raccordées</i>	
Valeurs relevées pour l'équipement																															
<i>Nature du sol</i>	Humide																														
<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i>	5,85																														
<i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i>	5,86																														
<i>Rupture en partie haute</i>	Non																														
<i>Equipotentialité terres para./élec.</i>	Conforme																														
<i>Equipotentialité terres para/para</i>	Sans objet																														
<i>Regard de visite</i>	Inexistant																														
<i>Etrier de terre</i>	Sans objet																														
<i>Gaine</i>	Conforme																														
<i>Joint</i>	Conforme																														
<i>Conducteur</i>	Meplat normalis																														
<i>Etat du conducteur</i>	Conforme																														
<i>Masses métalliques à raccorder</i>																															
<i>Masses métalliques raccordées</i>																															

Liste des adaptations ou travaux à envisager

### **Biron :**

Cireuse roulement réparé

Changement de différents déclencheurs manuels du SSI

*A prévoir :*

- Mise à disposition d'une tondeuse pour l'entretien de la cour haute
- Remise aux normes électriques + thermiques de l'espace accueil
- Prévoir un escalier inférieur pour accéder au toit de la chapelle
- Signalétique

### **Bourdeilles**

Divers détecteurs intrusion changés

Réparation VMC du bâtiment des communs

Réparation du mécanisme des toilettes

Remplacement à l'identique de la douchette des cuisines

Modification de la salle basse en fonction de l'ouverture de l'Escape Game

Changement de la main courant extérieure en corde, côté jardin

*A prévoir :*

- Revoir l'éclairage du Château Renaissance
- Sécurisation du haut donjon et éclairage de son escalier
- Pose de grilles sur certaines fenêtres ouvertes
- Pose d'une rampe au niveau de l'escalier donjon

Consommation des fluides (détail par type)

EDF

Biron

13 / 28



Document à conserver 10 ans

**SEMITOR - BIRON**

Détail de votre facturation par site du 17/10/2018 n° 10084345921

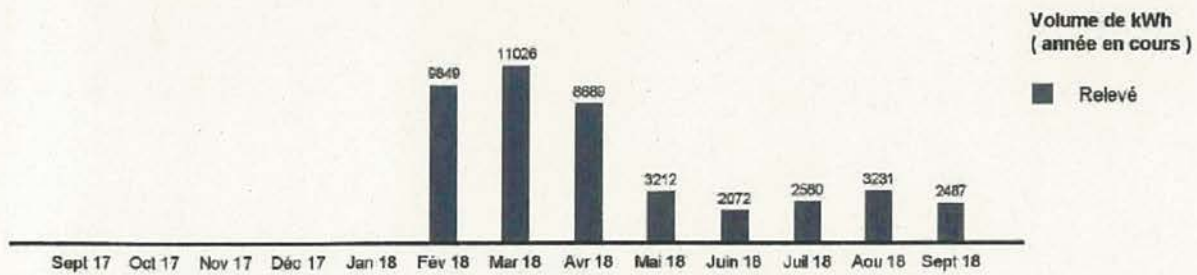
<b>Données contrat</b>	<b>Données Point de Livraison</b>
Contrat Electricité Structuré	ECLAIRAGE CHATEAU DE BIRON 24540 BIRON
Réf. de votre contrat 1-6RON8CX	Réf Acheminement Electricité : 30001620431190
Prix non réglementés	
Souscrit depuis le 01/01/2018	
Venant à échéance le 31/12/2019	
Groupe de sites : C4	

**Urgence**

Dépannage Electricité Enedis

**0 811 882 200** Service 24h/24 et 7j/7

Evolution de la consommation facturée en kWh



Bourdeilles

9 / 28



Document à conserver 10 ans

**SEMITOR - BOURDEILLES**

Détail de votre facturation par site du 17/10/2018 n° 10084345921

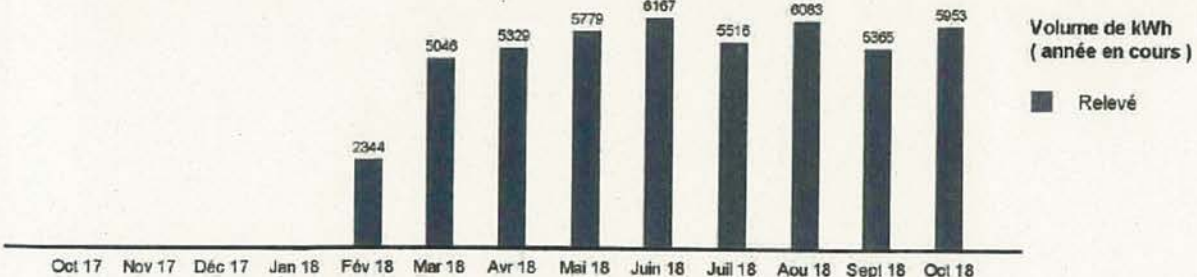
<b>Données contrat</b>	<b>Données Point de Livraison</b>
Contrat Electricité Structuré	CHATEAU DE BOURDEILLES 24310 BOURDEILLES
Réf. de votre contrat 1-6RON8CX	Réf Acheminement Electricité : 30001620463137
Prix non réglementés	Code d'imputation : F3:Culture
Souscrit depuis le 01/01/2018	
Venant à échéance le 31/12/2019	
Groupe de sites : C4	

**Urgence**

Dépannage Electricité Enedis

**0 811 882 200** Service 24h/24 et 7j/7

Evolution de la consommation facturée en kWh



## EAU

Biron

N° cpteur	15780 general		
date facture	20/06/2018		
ancien index	1358	date	06/10/2017
nouvel index		date	
conso M3	120		
estimation déjà facturée			
volume facturée	120		
abonmt	53,5		
conso HT	219,55		
	273,05		

N° cpteur	15780 general		
date facture	08/10/2018		
ancien index		date	08/10/2018
nouvel index		date	
conso M3	95		
estimation déjà facturée			
volume facturée	95		
abonmt	42,75		
conso HT	74,48		
	117,23		

## Bourdeilles

N° cpteur 207330 rue de l eglise				N° cpteur 86392 bache incendie				N° cpteur 600295 rue grande			
date facture	09/07/2018			date facture	12/07/2018			date facture	09/07/2018		
ancien index	1562	date	23/11/2017	ancien index	5895	date	23/11/2017	ancien index	119	date	23/11/2017
nouvel index	1646	date	09/07/2018	nouvel index	5907	date	07/05/2018	nouvel index	229	date	09/07/2018
conso M3	84			conso M3	12			conso M3	110		
estimation déjà facturée				estimation déjà facturée				estimation déjà facturée			
volume facturée	84			volume factur	12			volume facturée	110		
abonmt	119,36			abonmt	52,2			abonmt	119,36		
conso HT	300,82			conso HT	9,86			conso HT	402,32		
	420,18				62,06				521,68		
conso 1er semestre	84 m3				12 m3				110 m3		

## Fioul

SOPEDIS

LIVRAISON	27/03/2018
LITRAGES	1000
COUT HT	740,74

SOPEDIS

LIVRAISON	08/11/2018
LITRAGES	3200
COUT HT	2636,80

Bilan de la gestion des déchets  
Pas de commentaires particuliers.

# RAPPORT ANNUEL

## 2018

CADOUIN

---



**Semitour**

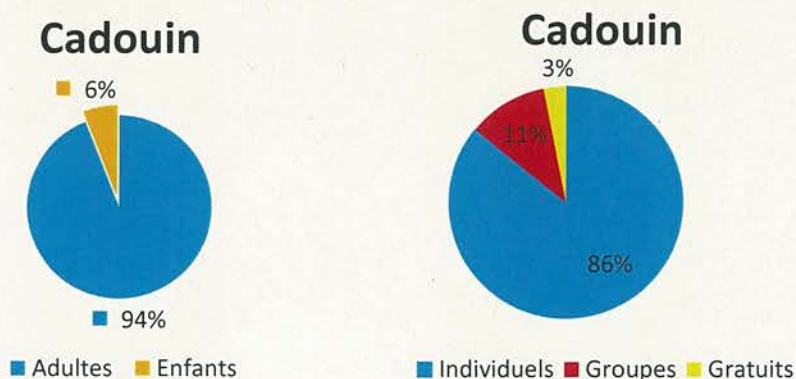
TRANSMETTRE  
& VALORISER  
L'EXCEPTION

Tourisme • patrimoine • Culture

# FRÉQUENTATION

Tableau des entrées avec répartition mensuelle et total et catégorie de visiteurs

ETUDE ENTREES CADOUIN 2018	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Entrées Adultes	53	282	579	1732	3390	3394	5428	7788	4585	1910	529	329	29999
Entrées Enfants	6	24	28	106	101	27	597	880	47	66	24	24	1930
Total Individuels	59	306	607	1838	3491	3421	6025	8668	4632	1976	553	353	31929
Groupes Adultes			227	23	329	239	75	86	346	432	34		1791
GE+				0					27	-2	5		30
Groupes Enfants			346	395	442	649	18	16	58	329	48		2301
Total Groupes	0	0	573	418	771	888	93	102	431	759	87	0	4122
Gratuits		8	64	77	126	145	196	377	53	88	24	8	1166
Total Entrées	59	314	1244	2333	4388	4454	6314	9147	5116	2823	664	361	37217



Nombre d'abonnés

Pas de commentaires particuliers

Liste des événements accueillis

Journées Européennes du Patrimoine (15 & 16 septembre 2018) : 595 adultes et 19 enfants



# *DONNÉES FINANCIÈRES*

## ANNEXE I

## COMPTE DE RESULTAT sur sections analytiques

SEMITOUR PERIGORD

Etats de synthèse au 31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18	du 01/01/17 au 31/12/17
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	28 970,77	27 747,39
Production vendue	210 778,66	205 779,06
Autres produits	2 014,89	1 353,04
<b>Total</b>	<b>241 764,32</b>	<b>234 879,49</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>		
Achats de marchandises	16 533,25	19 021,94
Variation de stock (m/ses)	-1 799,97	-4 441,72
Autres achats & charges externes	62 293,42	41 812,43
<b>Total</b>	<b>77 026,70</b>	<b>56 392,65</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>164 737,62</b>	<b>178 486,84</b>
<b>CHARGES</b>		
Impôts, taxes et vers. assim.	2 985,76	2 974,44
Salaires et Traitements	69 706,96	72 320,61
Charges sociales	23 042,43	26 621,97
Amortissements et provisions	2 903,05	5 129,47
Autres charges	-86,32	868,95
<b>Total</b>	<b>98 551,88</b>	<b>107 915,44</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>66 185,74</b>	<b>70 571,40</b>
<b>Résultat financier</b>		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>66 185,74</b>	<b>70 571,40</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		
Répartition des charges de structure	33 930,65	39 640,52
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>32 255,09</b>	<b>30 930,88</b>

## ANNEXE II

### Charges indirectes

Le montant des charges de structure à répartir sur l'ensemble des sites s'élève à 993.131,24 € pour 2018 (contre 1.255.563,17 € en 2017).

### Modalités de calcul de la clé de répartition

Chaque section principale reçoit une quote-part de structure calculée à partir de quatre critères :

- Le chiffre d'affaires HT réalisé
- Le temps d'ouverture du site au cours de la saison
- La masse salariale
- Les dépenses de promotion et de communication

Pour chaque critère :

- Détermination dans un premier temps du poids relatif de chaque site à partir du rapport valeur du site / valeur totale
- Puis multiplication de ce rapport par le pourcentage attribué à ce critère (75 % pour le premier, 10 % pour les deux suivants et 5 % pour le dernier).

La somme des quatre valeurs ainsi déterminées donne la quote-part à imputer à chaque section principale.

	C.A. HT 75%		Durée saison 10%		Charges de personnel 10%		Promotion 5%		Prorata %	Valeur 993131,24
	€	%	mois	%	€	%	€	%		
BIRON	307262	3,13	11	10,89	214602	5,15	48652	9,10	4,41	43752,22
BOURDEILLES	270775	2,76	11	10,89	146839	3,53	39276	7,34	3,88	38498,87
CADOUIN	239749	2,44	11	10,89	92749	2,23	29306	5,48	3,42	33930,65
CIAPML	6251004	63,64	12	11,88	2342043	56,23	296388	55,42	57,32	569215,38
LE THOT	768549	7,82	11	10,89	342882	8,23	35759	6,69	8,12	80595,98
LE GRAND ROC	303862	3,09	11	10,89	183614	4,41	49930	9,34	4,32	42874,23
SAINT-ESTEPHE	63165	0,64	2	1,98	30149	0,72	2539	0,47	0,78	7711,40
LAPEYRE	551	0,01	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	41,81
ROUFFIAC	429162	4,37	8	7,92	412971	9,91	14472	2,71	5,20	51602,64
LA JEMAYE	42	0,00	1	0,99	0	0,00	550	0,10	0,10	1037,53
LASCAUX II	819546	8,34	11	10,89	255416	6,13	14720	2,75	8,10	80424,37
CHALET & M.H.	195572	1,99	3	2,97	12503	0,30	593	0,11	1,83	18134,50
TREMOLAT	132267	1,35	6	5,94	117328	2,82	2105	0,39	1,91	18923,36
GURSON	40264	0,41	3	2,97	14264	0,34	483	0,09	0,64	6388,30
TOTAL	9821771	100,00	101	100,00	4165360	100,00	534773	100,00	100,00	993131,24

---

## ANNEXE III

---

### Méthodes et éléments de calcul

#### Principes généraux

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par l'article 121-1 et 121-2 et suivants du Plan comptable général 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du Plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application n° 83-1020 du 29 novembre 1983 s'appliquent de plein droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983.

#### Présentation des comptes

La société n'établit qu'un bilan mais autant de comptes de résultat que de sites gérés regroupés ensuite par contrat puis dans un compte de résultat global.

#### Règles de comptabilisation

Tout site géré, y compris le siège social, enregistre l'ensemble des produits et des charges qui lui sont directement affectables : chiffre d'affaires, frais de fonctionnement, impôts et taxes, charges de personnel, dotations aux amortissements... Ainsi, chaque pièce comptable comporte une ventilation analytique par site en pourcentage ou en montant.

#### Redevance à payer au concédant

La redevance due pour l'occupation et l'utilisation du domaine public comprend une part fixe de 10.000 € HT par an et une part variable de 3 % du chiffre d'affaires HT.

Le chiffre d'affaires du site s'élève à 239.749,43 € HT, d'où une part variable de 7.192,48 € et une redevance totale de 17.192,48 € HT.

# Evolution des postes de dépenses et recettes

Cadouin

Produits

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	705000	au	797000	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>				<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal			<b>Sections de</b>	ADCADO000 au ADCADOTRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>			<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	Précédent : 2018			<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2018	au	31/12/2018	<b>Sections de</b>	au
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période			<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro			<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>			<b>Sections de</b>	au
				<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>ADCADO00</b>	<b>AFF.DEPARTEMEN'</b>				
706100	DROITS D'ENTREE TVA 10%		203 108,32		200 838,89
706101	ATELIERS SITES CULTURELS TVA 10%		189,09		
706200	ACTIVITES ENCADREES				36,67
706400	LOC. AUDIOS-GUIDES		7 481,25		4 892,50
707100	VENTES LIBRAIRIES TN		3 218,70		2 605,86
707110	VENTES LIBRAIRIES 5,50 %		25 752,07		25 141,53
708800	AUTRES PROD.ACTI.ANNEXES				11,00
758000	PRODUITS DIV.GESTION COUR		14,88		
781120	REP/AMORT.IMMOB.CORPOR.				353,04
791000	TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.		2 000,01		1 000,00
<b>Total ADCADO000</b>	<b>AFF.DEPARTEMENTAL CADOUIN</b>		<b>241 764,32</b>		<b>234 879,49</b>
	<b>Solde</b>		<b>241 764,32</b>		<b>234 879,49</b>
<b>Total général</b>			<b>241 764,32</b>		<b>234 879,49</b>
	<b>Solde</b>		<b>241 764,32</b>		<b>234 879,49</b>

## Charges

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

Comptes généraux du	603700	au	699600	Axe	ANALYTIQUE
Sauf les généraux				Sous Plan 1 :	ANALYTIQUE
Type d'écritures	Normal			Sections de	ADCADO000 au ADCADOTRA
Nature des comptes	<<Tous>>			Sauf :	
Exercice	Précédent : 2018			Sous Plan 2 :	
Dates comptables du	01/01/2018	au	31/12/2018	Sections de	au
Mode de sélection	Comptes mouvementés sur la période			Sauf :	
Devise	<<Tous>> / Affichage en Euro			Sous Plan 3 :	
Etablissement	<<Tous>>			Sections de	au
				Sauf :	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>ADCADO00</b>	<b>AFF.DEPARTEMEN</b>				
603700	VARIAT.STOCKS LIBRAIRIE		1 799,97		4 441,72
606112	ABT ELECTRICITE 5.5%			455,32	
606113	CONSO ELECTRICITE	2 055,21		1 380,00	
606121	ABONNEMENT EAU	160,00		232,00	
606122	CONSOMMATIONS EAU	101,03		224,25	
606135	CARBURANT	33,70		12,80	
606150	FOURN.NON STOCK.(COMB.CHA	1 194,65		1 172,78	
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	482,54		828,69	
606400	FOURNIT.ADMINISTRATIVES	2,32		358,58	
606410	BILLETS D'ENTREE SITES	259,06			
607100	ACHATS LIBRAIRIE TN	1 292,30		178,70	
607110	ACHATS LIBRAIRIE 5,50 %	14 054,51		17 221,80	
607120	ACHATS LIBRAIRIE SANS TVA	664,67		1 182,56	
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.	2 357,55		579,65	
608700	FRAIS ACCES/ACH.MDISES TN	376,81		246,82	
608702	FRAIS ACCES/ACH MDISES 5.5 %	144,96		192,06	
613210	REDEVANCES	17 192,00			
613505	LOCATION VEHICULES	41,38		143,76	
613530	LOCATION MATERIEL BUREAU	216,00		216,00	
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	40,00		1 013,19	
615500	ENTRET. BIENS MOBILIERS	39,31		150,62	
615520	ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	62,50			
615600	MAINTENANCE INFORMATIQUE	2 182,36		1 924,09	
615610	MAINTENANCE MATERIELS	44,65		448,55	
615620	MAINTENANCE IMMEUBLE	656,20		674,03	

## Balance analytique par général

SEMITOUR PERIGORD

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
618100	DOCUMENTATION GENERALE	24,00		37,38	
618300	DOCUMENTATION TECHNIQUE			30,00	
622600	HONORAIRES	6 680,98		6 358,03	
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	12 046,63		13 489,62	
623300	FOIRES ET EXPOSITIONS	266,44		312,50	
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE	83,33		30,83	
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES	7 158,11		5 748,62	
623700	PUBLICATIONS	3 070,60		431,04	
624100	TRANSPORTS S/ACHATS	6,10		27,63	
624800	TRANSPORTS DIVERS	29,88		248,22	
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 481,47		1 113,08	
625600	MISSIONS / REPAS	326,70		377,87	
625700	RECEPTIONS	275,62		782,93	
626000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	103,67		184,42	
626100	FRAIS DE TELEPHONE	2 560,93		2 227,40	
627500	SERVICES BANCAIRES	333,51		307,09	
627800	AUTR.FRAIS /PRESTAT.SERV.	51,75		71,05	
628100	COTISATIONS	673,24		220,41	
632500	CH. FISCALES/CONGES PAYES		46,00	57,92	
633300	PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	1 006,68		977,00	
633399	REPART. ANALYT. CH.FISCAL		7,46		
633400	PARTICIP.EFFORT CONSTRUCT	314,34		312,30	
633500	VERSENT.LIBE.TAXE APPRENT	475,01		471,92	
635110	TAXE PROFESSIONNELLE	74,00		72,00	
635120	TAXES FONCIERES	492,00		482,00	
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	677,19		601,30	
641100	SALAIRES APPOINT.COMMIS.	52 524,77		53 039,85	
641110	PRIME D'ANCIENNETE	6 772,51		6 628,27	
641120	DIMANCHES ET JOURS FERIÉS	7 185,21		6 561,60	
641200	CONGES PAYES		315,69	2 695,23	
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	2 150,00		2 800,00	
641410	INDEMNITES MALADIE & PREVOYANCE	1 604,38		595,66	
641599	REPART. ANALYT. SALAIRES		214,22		
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	18 073,73		19 396,91	
645200	COTIS.MUT.PREVOY. C & NC	4 061,29		4 019,04	
645300	COTIS.RETRAITE C & NC	4 086,48		4 059,95	
645500	CH. SOCIALES/CONGES PAYES		1 185,00	420,51	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
645899	REPART.ANALYT.CH.SOCIALES		41,03		
647200	VERSEMENTS AU C.E.	277,00		278,00	
647400	AUTRES CHARGES DE PERSONN	1 706,00		3 117,00	
647500	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	241,96		188,56	
648900	CICE		4 178,00		4 858,00
658000	CHARGES DIV.GEST.COURANTE			774,40	
658100	DIFFERENCES DE CAISSE		86,32	94,55	
681110	DOT.AMORT.LOGICIELS	582,79		912,97	
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	2 320,26		4 216,50	
699000	REPARTITION CH. STRUCTURE	33 930,65		39 640,52	
<b>Total</b>	<b>ADCADO000 AFF.DEPARTEMENTAL CADOUIN</b>	<b>217 382,92</b>	<b>7 873,69</b>	<b>213 248,33</b>	<b>9 299,72</b>
	<i>Solde</i>	<b>209 509,23</b>		<b>203 948,61</b>	
<b>Total général</b>		<b>217 382,92</b>	<b>7 873,69</b>	<b>213 248,33</b>	<b>9 299,72</b>
	<i>Solde</i>	<b>209 509,23</b>		<b>203 948,61</b>	

Commentaires sur l'évolution des postes

Pas de commentaire particulier .

---

## ANNEXE IV

---

Variation du patrimoine immobilier

Néant

---

## ANNEXE V

---

Dépenses de renouvellement

Néant



---

## ANNEXE VI

---

Compte rendu de la situation des biens et immobilisations liés à l'environnement

Néant

---

## ANNEXE VII

---

Suivi programme contractuel d'investissements et renouvellement des biens

Investissements réalisés

### Liste Immobilisations

Entrées de l'exercice au 31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotations	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée (ans)	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
N°: 935	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : MOULES 3 FIGURES POUR ATELIERS	Libellé2 :							Date entrée : 27/06/2018	Date service : 27/06/2018
215400	comptable	1 323,00		136,29	136,29	1 186,71	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal	1 323,00		136,29	136,29	1 186,71	linéaire	5,00	20,00 %			
* FAMILLE CA CADOURN	comptable	1 323,00		136,29	136,29	1 186,71						
	fiscal	1 323,00		136,29	136,29	1 186,71						
Total général	comptable	1 323,00		136,29	136,29	1 186,71						
	fiscal	1 323,00		136,29	136,29	1 186,71						

Méthode de calcul de la charge économique imputée

Pas de commentaire particulier .

---

## ANNEXE VIII

---

Autres dépenses de renouvellement

Néant

## ANNEXE IX

### Compte de résultat prévisionnel

Poste \ Exercice	2019	2018
Ventes de marchandises	31000	28971
Production vendue	213000	210779
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits	0	2015
<b>Total</b>	<b>244000</b>	<b>241764</b>
Achats consommés	15800	14733
Autres achats & charges ext.	53000	62293
<b>Total</b>	<b>68800</b>	<b>77027</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext.</b>	<b>175200</b>	<b>164738</b>
Impôts,taxes et vers. assim.	3000	2986
Salaires et charges	87000	92749
Amortissements et provisions	2600	2903
Autres charges	0	-86
<b>Total</b>	<b>92600</b>	<b>98552</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>82600</b>	<b>66186</b>
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	0
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>82600</b>	<b>66186</b>
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
<b>Résult.exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Répartition charges de structure	34500	33931
Impôts sur les bénéfices	0	0
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>48100</b>	<b>32255</b>

# ANNEXE X

## Inventaire des biens

### Liste Immobilisations Existants fin d'exercice édition en Euro

Exercice : 31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
N°: 176	Ref 1:	Ref 2 : 21840000000 FAMILLE : CA	Libellé1 : 2 MEUBLES STRATIFIES		Libellé2 :						Date entrée : 05/08/2004	Date service : 05/08/2004
218400	comptable	1 060,00		1 060,00	1 060,00		linéaire	5,00	16,90 %			
	fiscal	1 060,00		1 060,00	1 060,00		linéaire	5,00	16,90 %			
N°: 373	Ref 1:	Ref 2 : 22500000000 FAMILLE : CA	Libellé1 : MOBILIER LIBRAIRIE		Libellé2 :						Date entrée : 30/06/2005	Date service : 30/06/2005
225000	comptable	1 993,17		1 993,17	1 993,17		linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal	1 993,17		1 993,17	1 993,17		linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 641	Ref 1:	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : COFFRE FORT ENCASTRE		Libellé2 :						Date entrée : 02/12/2011	Date service : 02/12/2011
225000	comptable	1 161,00		1 161,00	1 161,00		linéaire	6,00	16,67 %			
	fiscal	1 161,00		1 161,00	1 161,00		linéaire	6,00	16,67 %			
N°: 658	Ref 1:	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : GUIDES TOURISTIQUES NUMERIQUES		Libellé2 :						Date entrée : 01/04/2012	Date service : 01/04/2012
225000	comptable	31 151,84		31 151,84	31 151,84		linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal	31 151,84		31 151,84	31 151,84		linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 672	Ref 1:	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : MOBILIER LIBRAIRIE		Libellé2 :						Date entrée : 22/03/2012	Date service : 22/03/2012
225000	comptable	8 816,50		8 816,50	8 816,50		linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal	8 816,50		8 816,50	8 816,50		linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 685	Ref 1:	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : SITES INTERNET, MOBILE & TABLETTE		Libellé2 :						Date entrée : 14/12/2012	Date service : 14/12/2012
205000	comptable	1 155,00		1 155,00	1 155,00		linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal	1 155,00		1 155,00	1 155,00		linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 697	Ref 1:	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : STATISTIQUES GUIDES TOURISTIQUES		Libellé2 :						Date entrée : 30/04/2013	Date service : 30/04/2013
225000	comptable	1 641,75		1 641,75	1 641,75		linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal	1 641,75		1 641,75	1 641,75		linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 745	Ref 1:	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : LICENCES SQL SERVER EDITION 2014		Libellé2 :						Date entrée : 30/09/2014	Date service : 30/09/2014
205000	comptable	405,65		405,65	405,65		linéaire	3,00	33,33 %			
	fiscal	405,65		405,65	405,65		linéaire	3,00	33,33 %			
N°: 753	Ref 1:	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : 2 TERMINAUX INVENTAIRE MEMOR X3 1D		Libellé2 :						Date entrée : 07/02/2015	Date service : 07/02/2015
218300	comptable	103,52		80,72	80,72	22,80	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal	103,52		80,72	80,72	22,80	linéaire	5,00	20,00 %			

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : CA / / /												
N°: 771	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : LICENCE GTS GESTION COMMERCIALE IR	Libellé2 :							Date entrée : 07/02/2015	Date service : 07/02/2015
205000		comptable	2 913,95	2 272,08	2 272,08	641,87	linéaire		5,00	20,00 %		
		fiscal	2 913,95	2 272,08	2 272,08	641,87	linéaire		5,00	20,00 %		
N°: 776	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : IMPRIMANTE BILLETS/BOCA DT230	Libellé2 :							Date entrée : 07/02/2015	Date service : 07/02/2015
218300		comptable	1 828,75	712,98	712,98	1 115,77	linéaire		10,00	10,00 %		
		fiscal	1 828,75	712,98	712,98	1 115,77	linéaire		10,00	10,00 %		
N°: 782	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : TPV 17" & IMPRIMANTE TICKETS	Libellé2 :							Date entrée : 07/02/2015	Date service : 07/02/2015
218300		comptable	2 794,59	2 155,83	2 155,83	-638,76	linéaire		5,00	20,00 %		
		fiscal	2 794,59	2 155,83	2 155,83	-638,76	linéaire		5,00	20,00 %		
N°: 786	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : AMELIORATION LOGICIEL SUMI DISTRIBU	Libellé2 :							Date entrée : 28/02/2015	Date service : 28/02/2015
208000		comptable	245,89	245,89	245,89		linéaire		1,00	100,00 %		
		fiscal	245,89	245,89	245,89		linéaire		1,00	100,00 %		
N°: 788	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : 50 PRESENTOIRS MODELE 42 CASES	Libellé2 :							Date entrée : 20/02/2015	Date service : 20/02/2015
218400		comptable	754,06	583,05	583,05	171,01	linéaire		5,00	20,00 %		
		fiscal	754,06	583,05	583,05	171,01	linéaire		5,00	20,00 %		
N°: 800	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : EXTENSION PARCOURS DE VISITE MANUS	Libellé2 :							Date entrée : 14/04/2015	Date service : 14/04/2015
225000		comptable	1 095,00	1 017,75	1 017,75	77,25	linéaire		4,00	25,00 %		
		fiscal	1 095,00	1 017,75	1 017,75	77,25	linéaire		4,00	25,00 %		
N°: 880	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : 200 PRESENTOIRS 42 CASES	Libellé2 :							Date entrée : 24/03/2017	Date service : 24/03/2017
218400		comptable	2 030,04	720,80	720,80	1 309,24	linéaire		5,00	20,00 %		
		fiscal	2 030,04	720,80	720,80	1 309,24	linéaire		5,00	20,00 %		
N°: 905	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : 9 HP PRODESK 400 & 2 TABLETTES	Libellé2 :							Date entrée : 20/06/2017	Date service : 20/06/2017
218300		comptable	745,47	396,31	396,31	349,16	degressif fiscal		3,00	33,33 %	1,25	
		fiscal	745,47	396,31	396,31	349,16	degressif fiscal		3,00	33,33 %	1,25	
N°: 935	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : MOULES 3 FIGURES POUR ATELIERS	Libellé2 :							Date entrée : 27/06/2018	Date service : 27/06/2018
215400		comptable	1 323,00	136,29	136,29	1 186,71	linéaire		5,00	20,00 %		
		fiscal	1 323,00	136,29	136,29	1 186,71	linéaire		5,00	20,00 %		
* FAMILLE		comptable	59 250,38	53 767,01	53 767,01	5 483,37						
CA		fiscal	59 250,38	53 767,01	53 767,01	5 483,37						
CADOUIN												

## ANNEXE XI

Engagements à incidences financières

Néant

# RESSOURCES HUMAINES

# ANNEXE XII

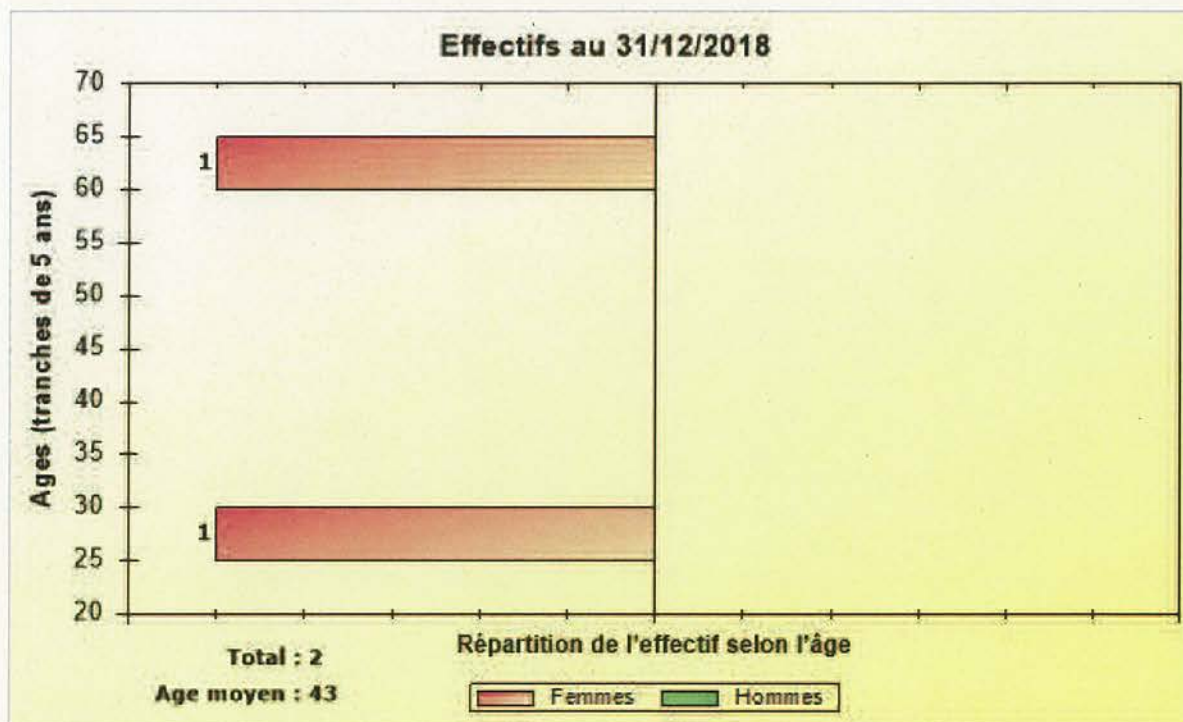
## Effectifs affectés

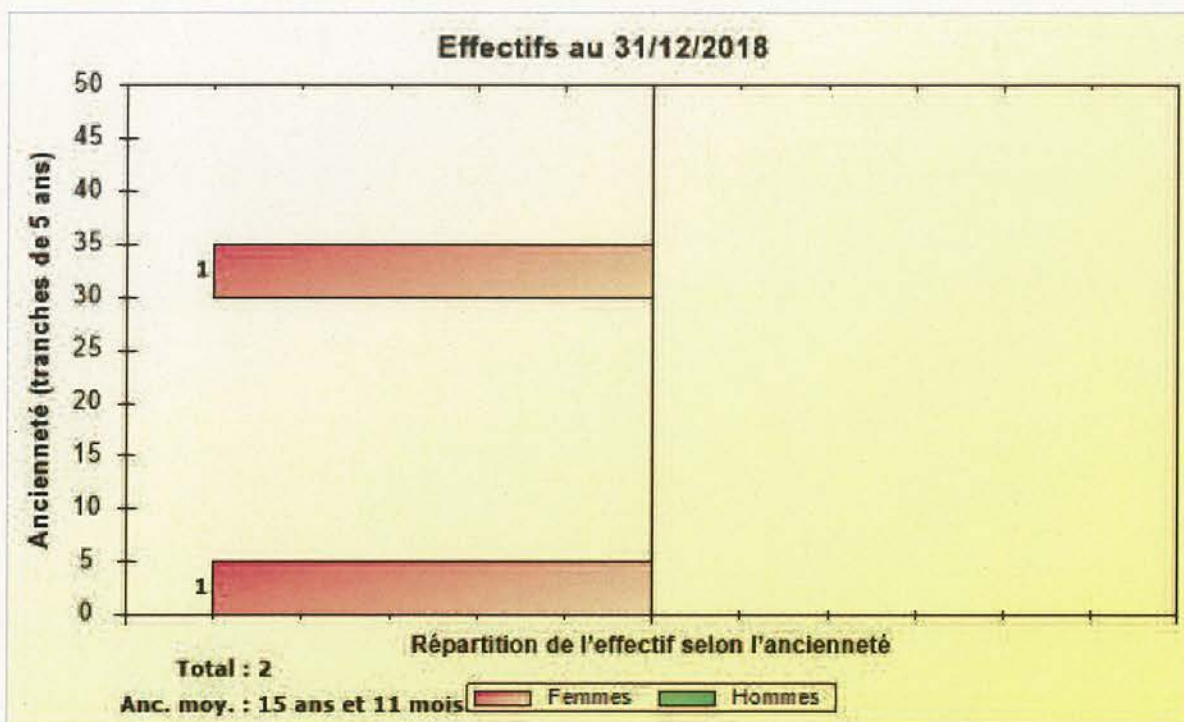
SEMTOUR PERIGORD  
25 RUE DU PRESIDENT WILSON  
24000 PERIGUEUX

Dossier : P15010  
Edité le : 15/07/201  
Page :

### Personnel présent - De janvier 2018 à décembre 2018 CADOUEN

Salarié	N° SS	Emploi	Date entrée	Date sortie
0000008343 BERNARD Iris	297092432215755	Agent d'Accueil et d'Animation Polyvalente	01/07/2018	31/08/2018
0000008271 ELUERE Bruno	156042432202334	Agent d'accueil polyvalent	06/07/2018	30/08/2018
0000008271 ELUERE Bruno	156042432202334	Agent d'Accueil Polyvalent	17/09/2018	19/09/2018
0000008066 GONARD Helene	282104523455353	Chargée Boutique	17/12/2016	
0000008193 JEGO Cassandra	283083135574732	Agent d'Accueil Polyvalente	25/02/2017	
0000001902 ROCHE Laurence	258031404800638	Responsable Géographique Site	01/07/1998	
0090000229 SALISSARD POGMEAU Camille née POGMEAU	288104041021117	Agent Guide et Animatrice	10/02/2014	01/09/2018



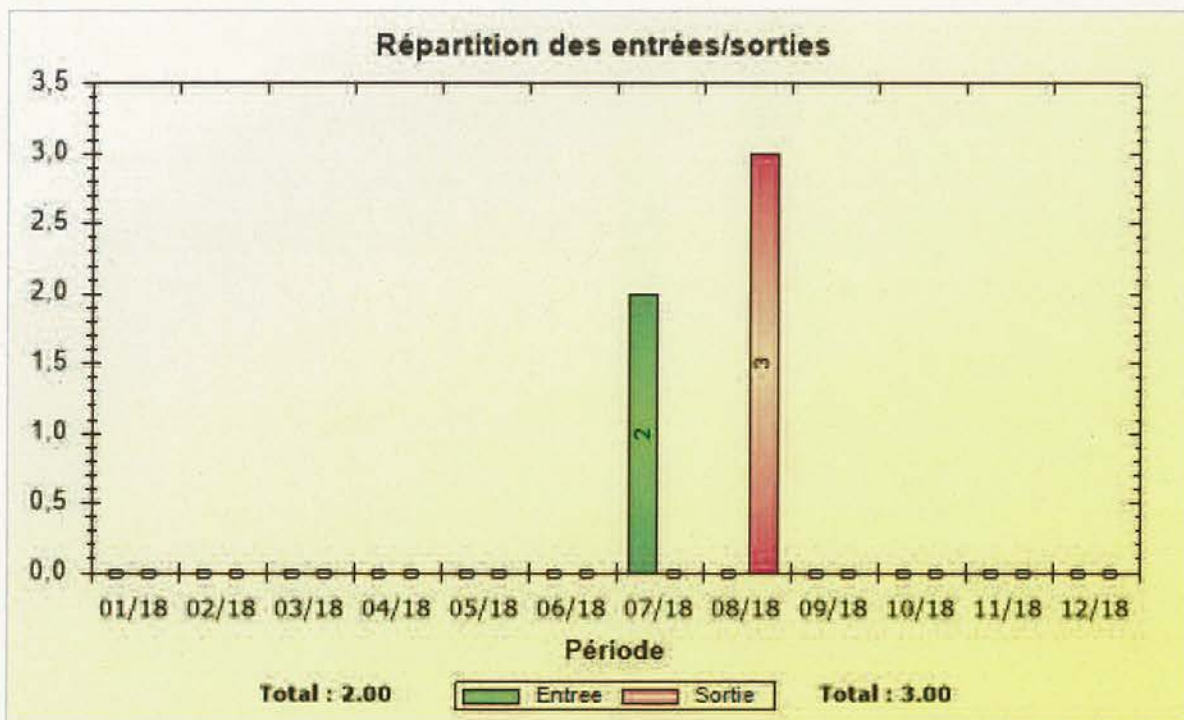


**Répartition de l'effectif par sexe au 31/10/2018**

Catégorie	F	H	Total	CDI F	CDI H	Total	CDD F	CDD H	Total
CADOUIN	2		2	2		2			
Total	2		2	2		2			

**Répartition de l'effectif au 31/10/2018 et évolution depuis N-1**

Catégorie	Sexe	Total	CDI T.C.	CDI T.P.	CDD T.C.	CDD T.P.
	H					
	F	2	2			
CADOUIN	Total	2	2			
	H					
	F	2	2			
Total période N		2	2			
	H					
	F	3	3			
Total période N-1		3	3			
	H					
	F	-1	-1			
Écart N-1 / N		-1	-1			



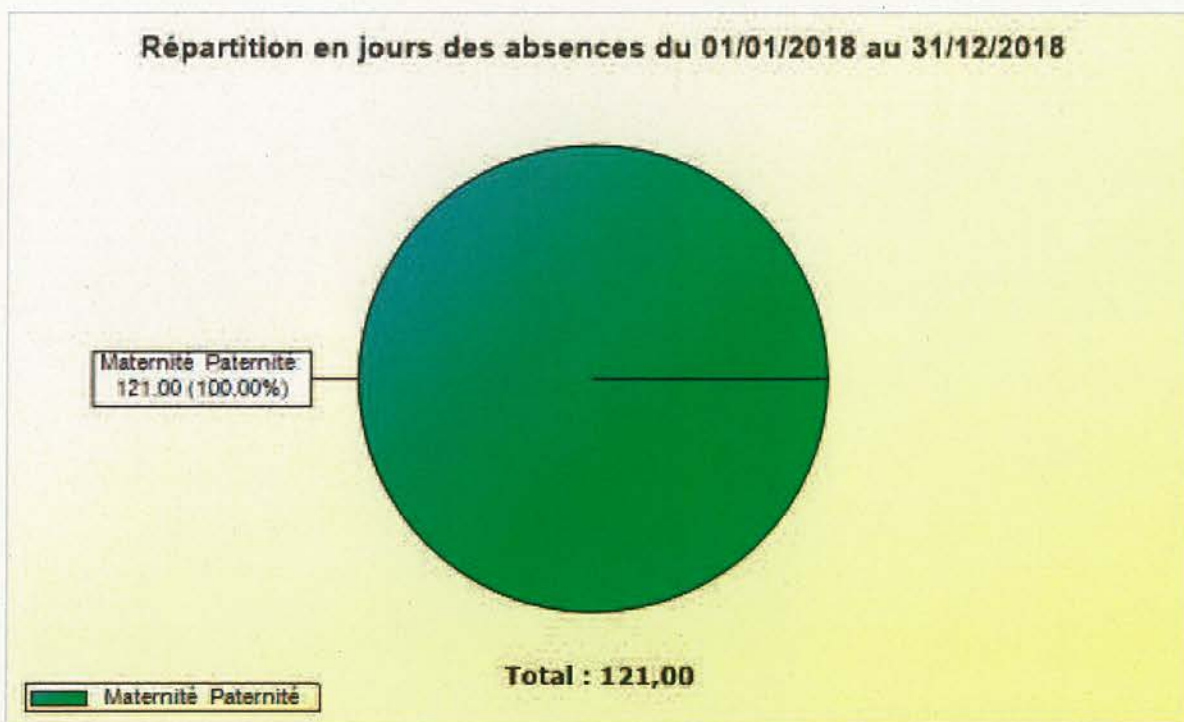
### Tableau qualification

Postes	Qualification
Responsables de sites	BTS Tourisme ou Maîtrise d'Histoire
Agent d'accueil et d'animation polyvalent	Minimum Bac + 2 dans des disciplines en relation avec nos missions <ul style="list-style-type: none"> <li>- Histoire / Histoire de l'Art</li> <li>- LVE Anglais</li> <li>- Sciences Politiques et Ecole Préparatoire</li> </ul>

### ABSENCES

Nombre de journées d'absences au 31/12/2018			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	733.00	121.00	16.51





Informations majeures affectant la situation du personnel

Nous avons eu durant la période de départ de la société de notre Agent d'Accueil et d'Animation titulaire suite à son congé maternité.

L'offre de poste diffusée en interne a été pourvue par une salariée recrutée lors de l'ouverture du CIAPML.

Accidents de travail significatifs

Néant

Observations formulées par l'inspection du travail

Néant

Modifications apportées à l'organisation du service

Aucune.

*ANALYSE*  
*de la*  
*QUALITÉ de SERVICE*

## ANNEXE XIII

### Conditions tarifaires

Tarifs pratiqués année N et N-1

### 2018

Sites	Individuels		Groupes		
	Adultes	Enfants (5 à 12 ans)	Adultes Scolaires + de 12 ans (20 pers. et +)	Tour Opérateur	Scolaires moins de 12 ans (20 élèves et +)
Cloître de CADOUIN	7,00 €	4,30 €	6,20 €		3,50 €
BIRON / CADOUIN Billet jumelé	12,00 €	7,50 €	10,40 €		6,20 €

**GROUPES :** à partir de 20 personnes minimum et sur réservation

**Gratuités :** 1 accompagnateur pour 10 élèves (groupes scolaires)  
1 chauffeur et 1 accompagnateur (groupes adultes)

\*\*\*

Animations pédagogiques pour les groupes scolaires et les familles pendant les vacances scolaires : 4,20 €

Cloître de Cadouin

*Ateliers : calligraphie-enluminure*

### 2017

Sites	Individuels		Groupes	
	Adultes	Enfants (5 à 12 ans)	Adultes Scolaires + de 12 ans (20 pers. et +)	Scolaires moins de 12 ans (20 élèves et +)
Cloître de CADOUIN	7.00 €	4.10 €	5.90 €	3.30 €
BIRON / CADOUIN Billet jumelé	11.90 €	7.10 €	9.90 €	5.90 €

**GROUPES :** à partir de 20 personnes minimum et sur réservation

**Gratuités :** 1 accompagnateur pour 10 élèves (groupes scolaires)  
1 chauffeur et 1 accompagnateur (groupes adultes)

\*\*\*

## ANNEXE XIV

### Compte Rendu technique et financier

#### Horaires d'ouverture et périodes

2018	Février – Mars	Avril – Mai – Juin	Juillet – Août	Septembre – Octobre	Novembre – Décembre
<b>CADOUIN</b>	10h00 – 12h30	10h00 – 13h00	10H00 – 19h00	10h00 – 13h00	10h00 – 12h30
	14h00 – 17h30	14h00 – 18h00		14h00 – 18h00	14h00 – 17h00
<b>Fermeture</b>	Lundi*				Lundi**

\* fermeture les lundis hors vacances scolaires et hors fériés

\*\* fermeture les lundis hors vacances scolaires et le jour de Noël

## Tableau des places vendues par catégorie tarifaire

<b>TARIFS TTC</b>	Tarif TTC 2018	FREQ 2018
Adulte	7,00	23395
Adulte journée patrimoine	3,50	595
Adulte VEL		32
Adulte jumelé	12,00	2973
Adulte jumelé vendu par Biron		2062
Adulte complément Biron	3,50	726
Nocturne	7,50	127
Spécial	6,00	19
Collation samedi	5,80	20
Jum adulte OT	10,40	2
Adulte OT	6,20	2
jumelé Adulte VEL		46
enfant	4,30	1359
Enfant journée du patrimoine	2,15	19
enfant VEL		5
Enfant jumelé	7,50	238
enfant jumelé vendu par Biron		210
Enfant complément Biron	1,80	66
jum enfant VEL		13
Enfant Marmouset	5,00	20
GA	6,20	1625
GA jumelé	10,40	60
GA jumelé vendu par Biron		106
GE+	6,20	30
GE+ jumelé	10,40	
GE-	3,50	2253
GE- jumelé	6,20	
GE- jumelé vendu par Biron		48
jumelé accompagnant		13
jumelé enfant gratuit		138
jumelé enfant gratuit VEL		1
jumelé invité		24
Accompagnant		317
Ambassadeur		
Invité		188
Enfant gratuit		485
<b>TOTAL</b>		<b>37217</b>

## Autres recettes

Ateliers et animations pédagogiques :

<b>TARIFS TTC</b>	Tarif TTC 2018	FREQ 2018
Animation Calligraphie Cadouin	4,00	
Animation Cadouin GRATUITE	4,00	
Audioguide Cadouin	3,00	

---

### *Analyse de la qualité de service*

## **ANNEXE XV**

---

## Observations ou plaintes des usagers

Cadouin

### **Les plus :**

- La visite nocturne du lundi soir et vendredi soir en anglais
- La visite pour enfants qui permet de faire découvrir le site dans un contexte très chaleureux
- Les samedis de la collation
- Les visites guidées en saison
- Les audioguides
- Les ateliers « Moulage »

### **Les moins :**

- Absence totale de signalétique du Cloître aux entrées du village
- Absence de signalétique routière en général
- Pas assez d'espace pour l'animation des ateliers l'été
- Parkings trop éloignés et mal signalés
- Pleine saison : manque de matériels (audioguides)
- Peu de choses à voir pour le prix (commentaire le plus entendu et lu sur internet)

Retour sur les visites spéciales, collations ...

- Nocturne du lundi : appréciée, en augmentation
- Nouveauté : la nocturne du vendredi : appréciée, mais pas assez de communication pour les anglophones
- Visite enfant : en augmentation, plus chaleureuse et ludique quand elle est exclusivement réservée aux enfants

- Visites guidées : toujours de très bons retours
- Samedi de la Collation : manque de communication
- Atelier « Moulage » : très apprécié des enfants comme des adultes

---

*Analyse de la qualité de service*

## **ANNEXE XVI**

---

Axes d'amélioration proposés

CADOUIN

Renouvellement audioguides

---

*Analyse de la qualité de service*

## **COMPLÉMENTS**

---

Evénements

Bilan Communication - Promotion

PRINT

Création d'un dépliant de visites thématique français et anglais

Renouvellement signalétique sur site

Dépliant individuel 2018

Manuel de ventes 2018

Dossier de presse 2018

Brochure scolaire 2018

Affiches animations été

Flyers animations été

Opérations promotionnelles/événements

Salons

Jeu-concours

Campagne Radio France Bleu

Instameet

Accueil blogueurs/presse

Mailing hébergements Dordogne, écoles Dordogne et départements limitrophes

Web / réseaux sociaux

Création du site web [www.cloitre-cadouin.fr](http://www.cloitre-cadouin.fr)

Annonces web sur les sites web des Offices de Tourisme, [guideduperigord.com](http://guideduperigord.com), [perigord.com](http://perigord.com)

Mise en ligne du site web « Les Grands Sites du Périgord »

Recrutement de fans sur Facebook



# *DONNÉES TECHNIQUES*

## **ANNEXE XVII**

---

### Évolutions générales des ouvrages et des matériels exploités

Bilan de l'état du matériel et des réparations effectuées  
Pas de commentaires particuliers

Liste valorisée des équipements renouvelés  
Pas de commentaires particuliers

Compléments

Pas de commentaires particuliers

## ANNEXE XVIII

Etat des travaux d'entretien, de renouvellement et de modernisation

Liste des contrats de prestation

ANNEE 2018			
	DATE DES PASSAGE	cout	
<b>Liste des contrats de maintenance</b>			HT
<b>Cloître de CADOUIN</b>			
Entretien des installations de chauffage dans la partie affermée chaudiere ACV+pompe circulat*Grunfos+sonde T* et ext,thermostat et ATSE Bordes Les 4 Routes - 24590 SAINT-GENIES			416,20
- Contrat de maintenance du matériel incendie MP Incendie – 24350 DOUCHAPT	16-mars		44,65
- Vérification Annuelle des installations électriques en Exploitation ERP/IGH DEKKRA	04-mai		240,00

Synthèse des opérations de maintenance

Pas de commentaires particuliers

Synthèse des rapports de contrôles effectués  
Rapport DEKRA de 28 pages fourni à première demande.

Rapport détaillé de vérification périodique

N°108251921801R001

Référence client | CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132



Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst. sur BT  
Vérification des installations électriques et d'éclairage d'un ERP de 5ème catégorie (Hors champ accreditation COFRAC)

Entreprise | SEMITOUR PERIGORD  
CLOITRE DE CADOUIN  
CADOUIN  
24480 CADOUIN LE BUISSON

CLOÏTRE DE CADOUIN

Adresse de facturation | SEMITOUR PERIGORD  
25 RUE DU PRÉSIDENT WILSON  
24000 PERIGUEUX

Lieu de vérification | SEMITOUR PERIGORD  
CLOITRE DE CADOUIN  
CADOUIN  
24480 CADOUIN LE BUISSON

Périodicité | ANNUELLE

Dates de vérification | 04/05/2018

Intervenant(s) DEKRA | BIGOTTE STEPHANE

Nom et visa du signataire | BIGOTTE STEPHANE

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 04/05/2018

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA  
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur <http://www.cofrac.fr/>



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38 - Fax :  
05.55.86.13.36  
SIRET : 43325083400911



Attestations d'assurance

Copie des contrats de sous-traitance en cours

Aucun

Liste des adaptations ou travaux à envisager

- Panneau de présentation de l'Abbaye à réactualiser par Barbara Sibille (Service de la Conservation du Patrimoine)
- Nettoyage des sculptures

Consommation des fluides (détail par type)

EDF

15 / 28



Document à conserver 10 ans

**SEMITOUR - CADOUIN**

**Détail de votre facturation par site du 17/10/2018 n° 10084345921**

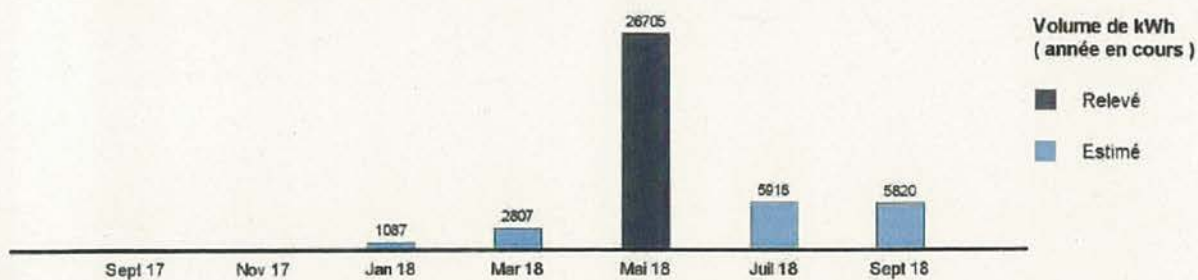
<b>Données contrat</b>	<b>Données Point de Livraison</b>
Contrat Electricité Structuré	PLACE DE L ABBAYE 24480 LE BUISSON DE CADOUIN
Réf. de votre contrat 1-6R0N8CX	Réf Acheminement Electricité : 16243125854789
Prix non réglementés	
Souscrit depuis le 01/01/2018	
Venant à échéance le 31/12/2019	
Groupe de sites : C5 BASE	

**Urgence**

Dépannage Electricité Enedis

09 726 750 24 (services gratuits + prix d'appel)

Evolution de la consommation facturée en kWh



EAU

Chauffage

Bilan de la gestion des déchets  
Pas de commentaires particuliers.

# RAPPORT ANNUEL

## 2018

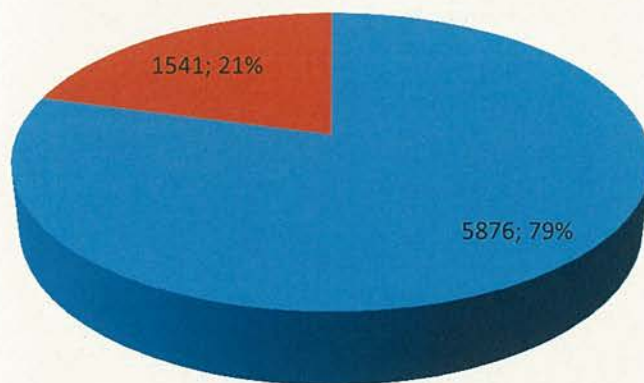
### HEBERGEMENTS

---



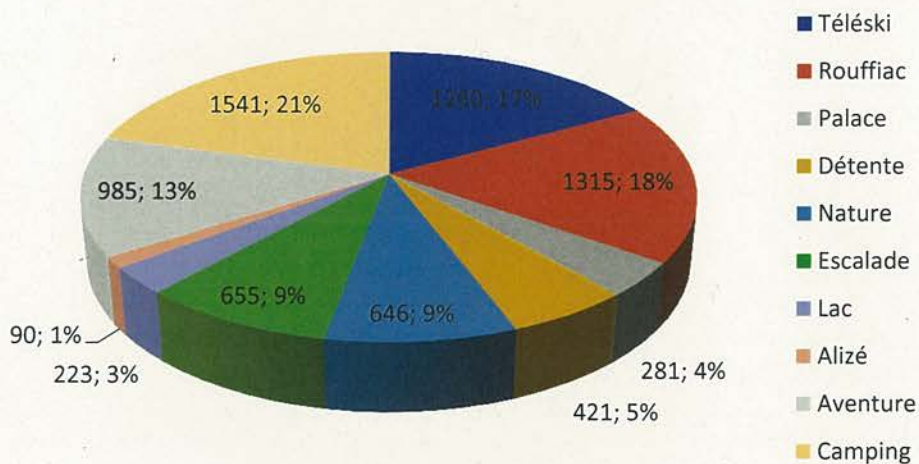
# FRÉQUENTATION

Rouffiac



■ Chalets / Mobil-homes ■ Emplacements de camping

## Nuitées Rouffiac en détail



Le nombre de nuitées au 31/10/2018 est de 7 408, soit une diminution de 4 % par rapport à 2017 (7709 nuitées).



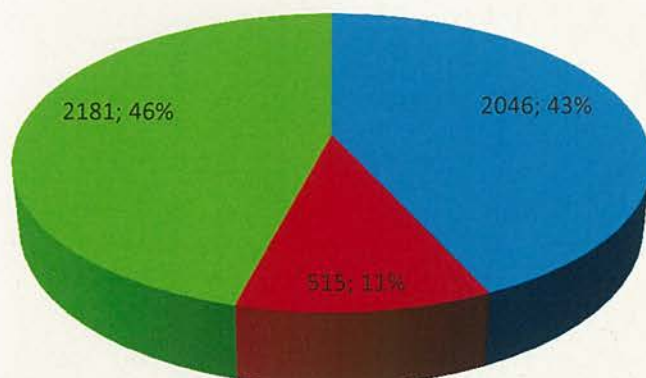
## Nbre de nuitées

Type d'hébergement	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
<b>Téleski</b>													
2016													
2017						130	103	286	1001	5			1525
2018						62	24	517	582	75			1260
Ecart N-1						-68	-79	231	-419	70	0	0	-265
<b>Rouffiac</b>													
2016													
2017					6	52	154	366	780	30			1388
2018					81	138	148	262	602	84			1315
Ecart N-1					75	86	-6	-104	-178	54	0	0	-73
<b>Palace</b>													
2016													
2017					14	32	23	125	172	16	16		398
2018						34	40	31	124	8	40	4	281
Ecart N-1					-14	2	17	-94	-48	-8	24	4	-117
<b>Détente</b>													
2016													
2017						4	16	110	149	1	32	3	315
2018				20		30	52	94	204	12	8	1	421
Ecart N-1				20	0	26	36	-16	55	11	-24	-2	106
<b>Nature</b>													
2016													
2017					5	25	59	116	219	18	42		484
2018				19	35	48	74	190	210	20	46	4	646
Ecart N-1				19	30	23	15	74	-9	2	4	4	162
<b>Escalade</b>													
2016													
2017					18	62	92	253	243	56	33	7	764
2018					53	26	74	124	340	38			655
Ecart N-1					35	-36	-18	-129	97	-18	-33	7	-109
<b>Lac</b>													
2016													
2017						2	34	66	70				172
2018					12	6	20	56	86	43			223
Ecart N-1					12	4	-14	-10	16	43	0	0	51
<b>Alizé</b>													
2016													
2017					12		7	62	70				151
2018						42	24	0	15	9			90
Ecart N-1					-12	42	17	-62	-55	9	0	0	-61
<b>Aventure</b>													
2016													
2017						32	72	299	430	5	25		863
2018					63	83	80	308	420	31			985
Ecart N-1					63	51	8	9	-10	26	-25	0	122
<b>Total</b>	<b>TOTAL</b>												
2016													6651
2017					55	339	560	1683	3134	131	148		6050
2018				39	244	469	536	1582	2583	320	94		5867
Ecart N-1				39	189	130	-24	-101	-551	189	-54	0	-183
<b>Camping</b>													
2016													2006
2017						8	92	775	773	11			1659
2018						24	52	662	737	66			1541
Ecart N-1						16	-40	-113	-36	55	0	0	-118

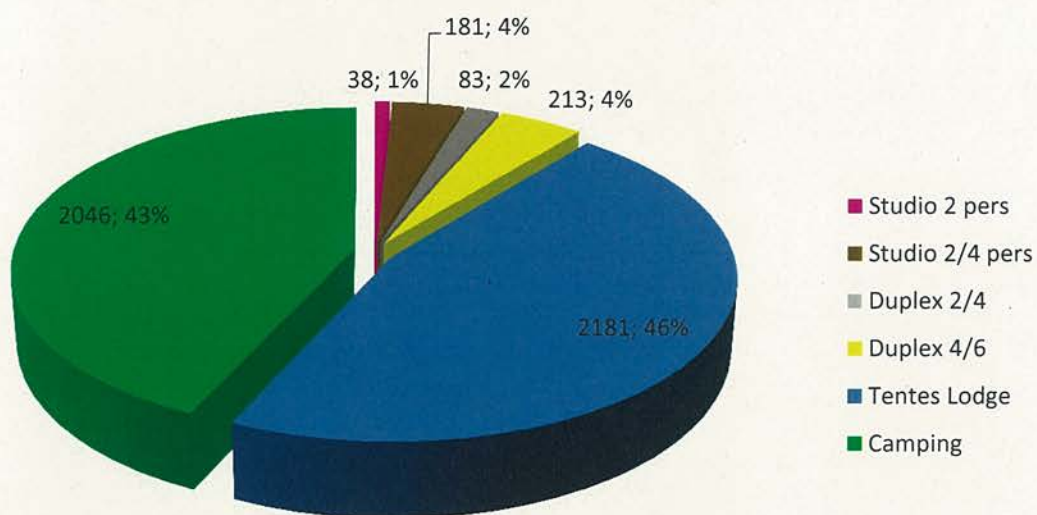
## Chiffre d'affaires HT

Type d'hébergement	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
<b>Téleski</b>													
2016													
2017					1 359,19 €	1 907,71 €	5 662,27 €	14 072,46 €	8,52 €				23 010,15 €
2018					641,81 €	383,48 €	7 635,78 €	8 737,73 €	1 036,34 €				18 435,14 €
Ecart N-1					- 717,38 €	- 1 524,23 €	- 1 973,51 €	- 5 334,73 €	- 1 027,82 €	- €	- €	- €	- 4 575,01 €
<b>Rouffiac</b>													
2016													
2017				107,27 €	1 258,07 €	2 664,60 €	7 576,66 €	13 101,92 €	335,63 €				25 044,15 €
2018				1 228,45 €	2 005,99 €	1 780,23 €	6 194,46 €	11 704,76 €	1 015,08 €				23 928,97 €
Ecart N-1				1 121,18 €	747,92 €	- 884,37 €	- 1 382,20 €	- 1 397,16 €	679,45 €	- €	- €	- €	- 1 115,18 €
<b>Palace</b>													
2016													
2017				242,08 €	519,48 €	290,91 €	2 536,26 €	3 363,14 €	181,82 €	347,27 €			7 480,96 €
2018				669,10 €	665,44 €	665,44 €	1 147,05 €	2 699,36 €	68,96 €	576,62 €	52,50 €		5 879,03 €
Ecart N-1				- 242,08 €	- 149,62 €	374,53 €	- 1 389,21 €	- 663,78 €	- 112,86 €	229,35 €	52,50 €	- €	- 1 601,93 €
<b>Détente</b>													
2016													
2017					220,00 €	332,73 €	2 447,22 €	3 036,77 €	53,64 €	232,72 €	48,18 €		6 371,26 €
2018			275,45 €		443,65 €	720,00 €	2 700,14 €	3 988,97 €	192,60 €	174,55 €	192,00 €		8 411,91 €
Ecart N-1			275,45 €	- €	223,65 €	387,27 €	252,92 €	952,20 €	138,96 €	- 58,17 €	143,82 €	- €	2 040,65 €
<b>Nature</b>													
2016													
2017				46,75 €	742,85 €	843,18 €	2 733,52 €	4 041,39 €	291,83 €	600,00 €			9 299,52 €
2018			238,18 €	263,64 €	488,17 €	927,27 €	3 225,20 €	3 567,74 €	422,72 €	595,44 €	290,00 €		10 018,36 €
Ecart N-1			238,18 €	216,89 €	- 254,68 €	84,09 €	491,68 €	- 473,65 €	130,89 €	- 4,56 €	290,00 €	- €	718,84 €
<b>Escalade</b>													
2016													
2017				220,91 €	977,27 €	1 081,36 €	3 130,74 €	4 643,88 €	590,91 €	813,17 €	67,50 €		11 525,74 €
2018				506,37 €	246,36 €	958,18 €	1 793,13 €	5 209,35 €	602,72 €				9 316,11 €
Ecart N-1				285,46 €	- 730,91 €	- 123,18 €	- 1 337,61 €	565,47 €	11,81 €	- 813,17 €	- 67,50 €	- €	- 2 209,63 €
<b>Lac</b>													
2016													
2017					174,54 €	769,09 €	1 973,06 €	1 981,56 €					4 898,25 €
2018				155,45 €	108,18 €	446,36 €	1 128,19 €	2 154,42 €	549,61 €				4 542,21 €
Ecart N-1				- 66,36 €	- 322,73 €	- 844,87 €	- 844,87 €	172,86 €	549,61 €	- €	- €	- €	- 356,04 €
<b>Alizé</b>													
2016													
2017				238,18 €		390,91 €	1 709,42 €	1 320,64 €					3 659,15 €
2018					218,18 €	251,82 €	- €	270,46 €	200,00 €				940,46 €
Ecart N-1				- 238,18 €	218,18 €	- 139,09 €	- 1 709,42 €	- 1 050,18 €	200,00 €	- €	- €	- €	- 2 718,69 €
<b>Aventure</b>													
2016													
2017					947,28 €	845,45 €	5 921,01 €	7 489,92 €	52,73 €				15 256,39 €
2018				477,27 €	950,90 €	1 258,20 €	6 811,96 €	6 978,28 €	685,17 €				17 161,78 €
Ecart N-1					3,62 €	412,75 €	890,95 €	- 511,64 €	632,44 €	- €	- €	- €	1 905,39 €
<b>Total</b>	<b>TOTAL</b>												
2016	81,82 €	960,00 €	112,73 €	1 542,73 €	4 192,64 €	2 480,49 €	22 146,32 €	55 639,29 €	5 044,77 €	1 669,09 €	310,91 €		94 180,79 €
2017				855,19 €	6 198,68 €	9 125,94 €	33 690,16 €	53 051,68 €	1 515,08 €	1 993,16 €			106 545,57 €
2018			513,63 €	2 631,18 €	5 772,34 €	7 390,98 €	30 635,91 €	45 306,07 €	4 749,41 €	1 346,61 €	534,50 €	- €	98 880,63 €
Ecart N-1	- €	- €	513,63 €	1 775,99 €	- 426,34 €	- 1 734,96 €	- 3 054,25 €	- 7 745,61 €	3 234,33 €	- 646,55 €	534,50 €	- €	- 7 664,94 €
<b>Camping</b>													
2016						257,35 €	6 269,50 €	6 225,15 €	130,91 €				12 882,91 €
2017					68,19 €	526,20 €	5 942,98 €	6 012,93 €	122,74 €				12 673,04 €
2018					160,91 €	312,29 €	5 765,48 €	6 793,97 €	447,30 €				13 479,95 €
Ecart N-1					92,72 €	- 213,91 €	- 177,50 €	781,04 €	324,56 €	- €	- €	- €	806,91 €

## Nuitées Saint-Estèphe



■ Emplacements de camping ■ Appartements ■ Tentes Lodge



Le nombre de nuitées au 31/10/2018 est de 3366, soit une diminution de 8 % par rapport à 2017 (3647 nuitées).

## Nbre de nuitées

Type d'hébergement	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
<b>Studio 2 pers</b>													
2016													
2017			14			26	18	50	31				139
2018	0	0	0	0	0	0	14	20	4	0			38
Ecart N-1			-14	0	0	-26	-4	-30	-27	0	0	0	-101
<b>Studio 2/4 pers</b>													
2016													
2017			14		8	4	74	50	16	12	7	26	211
2018	30		0	0	6	11	65	51	34	0		14	181
Ecart N-1	30	0	-14	0	-2	7	-9	1	18	-12	-7	-12	-30
<b>Duplex 2/4</b>													
2016													
2017				4	9	19	43	43	39				157
2018	6	0	0	0	0	0	0	56	0	9		12	83
Ecart N-1	6	0	0	-4	-9	-19	-43	13	-39	9	0	12	-74
<b>Duplex 4/6</b>													
2016													
2017		20		4	6	26	44	93	6	14		4	217
2018		0	0	0	42	0	94	59	0	18			213
Ecart N-1		-20	0	-4	36	-26	50	-34	-6	4	0	-4	-4
<b>Tente Lodge</b>													
2016													
2017							234	552	6				792
2018						27	185	613	6	0			831
Ecart N-1						27	-49	61	0	0	0	0	39
<b>Total</b>													
2016													2372
2017		20	28	8	23	75	413	788	98	26	7	30	1516
2018	36	0	0	0	48	38	358	799	44	27			1350
Ecart N-1	36	-20	-28	-8	25	-37	-55	11	-54	1	-7	-30	-166
<b>Camping</b>													
2016													2569
2017						115	837	1165	49	2			2168
2018						82	1038	840	86	0			2046
Ecart N-1						-33	201	-325	37	-2	0	0	-122

# *DONNÉES FINANCIÈRES*

## ANNEXE I

Comptes de résultat analytiques au 31/12/2018												
	St Estèphe		Lapeyre		Maillol		Rouffiac		La Jemaye		TOTAL	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12605,85	14590,62	0,00	0,00	12605,85	14590,62
Production vendue	63165,49	70885,78	551,34	27869,54	0,00	1564,70	416556,30	443821,77	41,67	20400,00	480314,80	564541,79
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits	4266,72	748,50	0,00	1496,50	0,00	0,00	5441,94	9898,05	0,00	0,00	9708,66	12143,05
<b>Total</b>	<b>67432,21</b>	<b>71634,28</b>	<b>551,34</b>	<b>29366,04</b>	<b>0,00</b>	<b>1564,70</b>	<b>434604,09</b>	<b>468310,44</b>	<b>41,67</b>	<b>20400,00</b>	<b>502629,31</b>	<b>591275,46</b>
Achats consommés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45023,73	46070,48	0,00	0,00	45023,73	46070,48
Autres achats & charges ext.	59596,49	64814,56	1185,37	3866,99	0,00	609,48	135873,14	144536,23	17013,11	2522,14	213668,11	216349,40
<b>Total</b>	<b>59596,49</b>	<b>64814,56</b>	<b>1185,37</b>	<b>3866,99</b>	<b>0,00</b>	<b>609,48</b>	<b>180896,87</b>	<b>190606,71</b>	<b>17013,11</b>	<b>2522,14</b>	<b>258691,84</b>	<b>262419,88</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext.</b>	<b>7835,72</b>	<b>6819,72</b>	<b>-634,03</b>	<b>25499,05</b>	<b>0,00</b>	<b>955,22</b>	<b>253707,22</b>	<b>277703,73</b>	<b>-16971,44</b>	<b>17877,86</b>	<b>243937,47</b>	<b>328855,58</b>
Impôts, taxes et vers. assim.	6391,16	6721,78	1192,00	6264,01	0,00	0,00	24163,25	26440,70	1613,00	1496,00	33359,41	40922,49
Salaires et charges	30148,57	37431,98	0,00	6203,64	0,00	0,00	412971,01	422943,20	0,00	0,00	443119,58	466578,82
Amortissements et provisions	5606,95	2993,20	0,00	800,12	0,00	0,00	40377,33	44237,75	1247,56	14692,45	47231,84	62723,52
Autres charges	-643,60	-7,15	0,00	0,00	0,00	0,00	1521,22	788,09	0,00	0,00	877,62	780,94
<b>Total</b>	<b>41503,08</b>	<b>47139,81</b>	<b>1192,00</b>	<b>13267,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>479032,81</b>	<b>494409,74</b>	<b>2860,56</b>	<b>16188,45</b>	<b>524588,45</b>	<b>571005,77</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-33667,36</b>	<b>-40320,09</b>	<b>-1826,03</b>	<b>12231,28</b>	<b>0,00</b>	<b>955,22</b>	<b>-225325,59</b>	<b>-216706,01</b>	<b>-19832,00</b>	<b>1689,41</b>	<b>-280650,98</b>	<b>-242150,19</b>
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat financier</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-33667,36</b>	<b>-40320,09</b>	<b>-1826,03</b>	<b>12231,28</b>	<b>0,00</b>	<b>955,22</b>	<b>-225325,59</b>	<b>-216706,01</b>	<b>-19832,00</b>	<b>1689,41</b>	<b>-280650,98</b>	<b>-242150,19</b>
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2000,00	1669,25	0,00	0,00	2000,00	1669,25
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2000,00</b>	<b>1669,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2000,00</b>	<b>1669,25</b>
Répartition charges de structure	7711,40	9923,88	41,81	2527,21	0,00	0,00	51602,64	62635,88	1037,53	5699,43	60393,38	80786,40
Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-300,00	-1800,00	0,00	0,00	-300,00	-1800,00
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>-41378,76</b>	<b>-50243,97</b>	<b>-1867,84</b>	<b>9704,07</b>	<b>0,00</b>	<b>955,22</b>	<b>-274628,23</b>	<b>-275872,64</b>	<b>-20869,53</b>	<b>-4010,02</b>	<b>-338744,36</b>	<b>-319467,34</b>

## ANNEXE II

### Charges indirectes

Le montant des charges de structure à répartir sur l'ensemble des sites s'élève à 993.131,24 € pour 2018 (contre 1.255.563,17 € en 2017).

### Modalités de calcul de la clé de répartition

Chaque section principale reçoit une quote-part de structure calculée à partir de quatre critères :

- Le chiffre d'affaires HT réalisé
- Le temps d'ouverture du site au cours de la saison
- La masse salariale
- Les dépenses de promotion et de communication

Pour chaque critère :

- Détermination dans un premier temps du poids relatif de chaque site à partir du rapport valeur du site / valeur totale
- Puis multiplication de ce rapport par le pourcentage attribué à ce critère (75 % pour le premier, 10 % pour les deux suivants et 5 % pour le dernier).

La somme des quatre valeurs ainsi déterminées donne la quote-part à imputer à chaque section principale.

	C.A. HT 75%		Durée saison 10%		Charges de personnel 10%		Promotion 5%		Prorata	Valeur
	€	%	mois	%	€	%	€	%	%	993131,24
BIRON	307262	3,13	11	10,89	214602	5,15	48652	9,10	4,41	43752,22
BOURDEILLES	270775	2,76	11	10,89	146839	3,53	39276	7,34	3,88	38498,87
CADOUIN	239749	2,44	11	10,89	92749	2,23	29306	5,48	3,42	33930,65
CIAPML	6251004	63,64	12	11,88	2342043	56,23	296388	55,42	57,32	569215,38
LE THOT	768549	7,82	11	10,89	342882	8,23	35759	6,69	8,12	80595,98
LE GRAND ROC	303862	3,09	11	10,89	183614	4,41	49930	9,34	4,32	42874,23
SAINT-ESTEPHE	63165	0,64	2	1,98	30149	0,72	2539	0,47	0,78	7711,40
LAPEYRE	551	0,01	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	41,81
ROUFFIAC	429162	4,37	8	7,92	412971	9,91	14472	2,71	5,20	51602,64
LA JEMAYE	42	0,00	1	0,99	0	0,00	550	0,10	0,10	1037,53
LASCAUX II	819546	8,34	11	10,89	255416	6,13	14720	2,75	8,10	80424,37
CHALET & M.H.	195572	1,99	3	2,97	12503	0,30	593	0,11	1,83	18134,50
TREMOLAT	132267	1,35	6	5,94	117328	2,82	2105	0,39	1,91	18923,36
GURSON	40264	0,41	3	2,97	14264	0,34	483	0,09	0,64	6388,30
TOTAL	9821771	100,00	101	100,00	4165360	100,00	534773	100,00	100,00	993131,24

## ANNEXE III

### Méthodes et éléments de calcul

#### Principes généraux

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par l'article 121-1 et 121-2 et suivants du Plan comptable général 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du Plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application n° 83-1020 du 29 novembre 1983 s'appliquent de plein droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983.

### Présentation des comptes

La société n'établit qu'un bilan mais autant de comptes de résultat que de sites gérés regroupés ensuite par contrat puis dans un compte de résultat global.

### Règles de comptabilisation

Tout site géré, y compris le siège social, enregistre l'ensemble des produits et des charges qui lui sont directement affectables : chiffre d'affaires, frais de fonctionnement, impôts et taxes, charges de personnel, dotations aux amortissements... Ainsi, chaque pièce comptable comporte une ventilation analytique par site en pourcentage ou en montant.

### Redevance à payer au délégant

La redevance annuelle s'élève à 3 % du chiffre d'affaires HT de chaque site :

	CA HT	Redevance
<b>Saint-Estèphe</b>	63 165,49	1 894,96
<b>Rouffiac</b>	429 162,15	12 874,86
<b>La Jemaye</b>	41,67	1,25
<b>TOTAL</b>	<b>492 369,31</b>	<b>14 771,08</b>

### Evolution des postes de dépenses et recettes

Rouffiac



# Produits

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

Comptes généraux du	705000	au	797000	Axe	ANALYTIQUE
Sauf les généraux				Sous Plan 1 :	ANALYTIQUE
Type d'écritures	Normal			Sections de	CNROUF000 au CNROUFTRA
Nature des comptes	<<Tous>>			Sauf :	
Exercice	Précédent : 2018			Sous Plan 2 :	
Dates comptables du	01/01/2018	au	31/12/2018	Sections de	au
Mode de sélection	Comptes mouvementés sur la période			Sauf :	
Devise	<<Tous>> / Affichage en Euro			Sous Plan 3 :	
Etablissement	<<Tous>>			Sections de	au
				Sauf :	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>CNROUF00</b>	<b>CONCESSION CEN</b>				
706200	ACTIVITES ENCADREES		31 203,91		44 491,68
706201	ACCROBRANCHE		54 438,26		60 843,61
706202	TYROLIENNE		3 028,19		
706211	LOC. PEDALOS		4 613,33		3 004,16
706212	LOC. CANOES-KAYAKS		2 078,33		683,33
706213	LOC. PADDLE		2 664,16		1 575,00
706214	LOC. VTT		5 477,09		7 203,32
706216	LOC. TELESKI NAUTIQUE		82 891,55		82 281,67
706310	CENTRE HEBERGEMENT TR		111 187,47		121 241,78
706320	CENTRE HEBERGEMENT TN		166,67		120,83
706330	CAMPING PARTICULIERS		76 345,29		79 452,75
706340	CAMPING GROUPES		20 394,96		20 013,67
706370	LOC. SALLES/FONDS COMMERCE		11 291,66		11 133,33
706510	MARGE AGENCE DE VOYAGES		2 714,97		2 774,16
707100	VENTES LIBRAIRIES TN		24,66		66,66
707400	VENTES MAGASIN TN		2 460,08		5 381,85
707410	VENTES MAGASIN TR		4 390,36		5 203,45
707420	VENTES MAGASIN 5.5%		5 730,75		3 938,66
708300	LOCATIONS DIVERSES		1 595,00		1 865,01
708310	PREST.ACCESS.LOCATIONS		584,17		727,50
708330	PREST ACCESS LOC TX REDUIT				218,18
708800	AUTRES PROD.ACTI.ANNEXES		644,30		
708820	REFACTURATIONS DE FRAIS		5 255,99		6 559,94
709600	RRR ACCORDES PREST.SERV.	19,00		368,15	
758000	PRODUITS DIV.GESTION COUR		365,34		69,06

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
775200	PRODUITS CESS.IMMOB.CORP.		2 000,00		1 669,25
781740	REP/PROV.DEPREC.CREANCES		642,62		
791000	TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.		3 473,98		8 147,49
791100	AVANTAGES EN NATURE		960,00		1 681,50
<b>Total</b>	<b>CNROUF000 CONCESSION CENTRE DE ROUI</b>	<b>19,00</b>	<b>436 623,09</b>	<b>368,15</b>	<b>470 347,84</b>
	<i>Solde</i>		<b>436 604,09</b>		<b>469 979,69</b>
	<b>Total général</b>	<b>19,00</b>	<b>436 623,09</b>	<b>368,15</b>	<b>470 347,84</b>
	<i>Solde</i>		<b>436 604,09</b>		<b>469 979,69</b>

Charges

## Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	603700	<b>au</b> 699600	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>			<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal		<b>Sections de</b>	CNROUF000 <b>au</b> CNROUFTRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>		<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	Précédent : 2018		<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2018	<b>au</b> 31/12/2018	<b>Sections de</b>	<b>au</b>
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période		<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro		<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>		<b>Sections de</b>	<b>au</b>
			<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>CNROUF00</b>	<b>CONCESSION GEN'</b>				
603700	VARIAT.STOCKS LIBRAIRIE	12,54		35,08	
606113	CONSO ELECTRICITE	16 513,56		14 538,30	
606121	ABONNEMENT EAU	118,72		117,76	
606122	CONSOMMATIONS EAU	6 247,32		5 762,96	
606135	CARBURANT	4 306,35		3 135,03	
606150	FOURN.NON STOCK.(COMB.CHA			726,92	
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	8 564,71		7 551,44	
606400	FOURNIT.ADMINISTRATIVES	322,78		1 040,96	
606410	BILLETTS D'ENTREE SITES	116,00		240,00	
607300	ACHATS RESTAURANTS TN	338,55			
607310	ACHATS RESTAURANTS 5,50 %	1 034,60			
607320	ACHATS CTRE HEBERG.TN	1 032,23		1 376,46	
607330	ACHATS CTRE HEBERG. 5,50%	33 022,77		36 367,31	
607400	ACHATS MAGASIN TN	3 034,81		2 345,82	
607410	ACHATS MAGASIN 5,50 %	6 300,11		5 800,05	
607420	ACHATS MAGASIN EXO	30,00		286,00	
607430	ACHATS MAGASIN TX 10%	247,72			
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.	8 499,27		20 105,21	
608700	FRAIS ACCES/ACH.MDISES TN			5,00	
609700	RRRO/ACH. MARCHANDISES		29,60		145,24
612200	CREDIT-BAIL MOBILIER	3 278,40		3 934,08	
613210	REDEVANCES	12 875,36		13 752,38	
613505	LOCATION VEHICULES	2 896,08		2 896,08	
613530	LOCATION MATERIEL BUREAU	432,00		432,00	
613550	LOCATIONS DIVERSES	424,13		427,67	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	8 243,85		7 411,81	
615500	ENTRET. BIENS MOBILIERS	271,40			
615520	ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	2 723,77		2 852,54	
615530	ENTRETIEN MAT.MOB.BUREAU	460,42		566,03	
615550	ENTRETIEN MAT BASES LOIS	12 737,32		14 990,19	
615560	BLANCHISSERIE	2 299,13		4 088,68	
615600	MAINTENANCE INFORMATIQUE	2 764,05		1 918,33	
615610	MAINTENANCE MATERIELS	3 228,26		1 750,03	
615620	MAINTENANCE IMMEUBLE	4 375,11		5 013,36	
616000	PRIMES ASSURANCES	2 973,56		2 352,31	
622600	HONORAIRES	4 629,44		4 405,87	
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	4 388,85		4 241,22	
623300	FOIRES ET EXPOSITIONS	119,47			
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 742,75		748,75	
623700	PUBLICATIONS	3 091,43		1 500,00	
623800	POURBOIRES DONS COURANTS	500,00		3 000,00	
624100	TRANSPORTS S/ACHATS	143,72		223,35	
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	580,40		317,63	
625600	MISSIONS / REPAS	128,87		241,62	
625700	RECEPTIONS	246,39		55,05	
625710	ANIMATIONS ETE SITES	2 458,34		2 350,00	
626000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	56,12		546,43	
626100	FRAIS DE TELEPHONE	5 779,14		4 512,37	
627500	SERVICES BANCAIRES	281,02		233,79	
627800	AUTR.FRAIS /PRESTAT.SERV.	131,50			
628100	COTISATIONS	6 365,92		6 079,00	
628300	AUTRES CHARGES EXTERNES	558,23		477,18	
632500	CH. FISCALES/CONGES PAYES	153,00		145,58	
633300	PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	5 042,03		5 523,62	
633399	REPART. ANALYT. CH.FISCAL	214,10			
633400	PARTICIP.EFFORT CONSTRUCT	1 346,85		1 433,52	
633500	VERSENT.LIBE.TAXE APPRENT	2 035,27		2 165,98	
635110	TAXE PROFESSIONNELLE	908,00		842,00	
635120	TAXES FONCIERES	9 108,00		9 044,00	
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	5 356,00		7 286,00	
641100	SALAIRES APPOINT.COMMIS.	259 566,29		274 339,37	
641110	PRIME D'ANCIENNETE	13 075,17		12 227,59	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
641120	DIMANCHES ET JOURS FERIES	7 995,14		8 532,24	
641130	AVANTAGES EN NATURE	960,00		1 681,50	
641200	CONGES PAYES	14 725,23		22 706,63	
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	5 200,00		5 600,00	
641400	INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS	1 582,41		476,81	
641410	INDEMNITES MALADIE & PREVOYANCE	6 309,82			469,26
641599	REPART. ANALYT. SALAIRES	6 371,33			
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	80 730,46		85 978,12	
645200	COTIS.MUT.PREVOY. C & NC	9 221,28		8 344,24	
645300	COTIS.RETRAITE C & NC	18 151,75		19 207,87	
645500	CH. SOCIALES/CONGES PAYES	13,00		2 557,19	
645899	REPART.ANALYT.CH.SOCIALES	2 105,80			
647200	VERSEMENTS AU C.E.	1 223,00		1 268,00	
647400	AUTRES CHARGES DE PERSONN	3 020,00		2 094,00	
647500	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	993,33		580,90	
648900	CICE		18 273,00		22 182,00
654000	PERTES S/CREANCES IRREC.	1 284,29			
658000	CHARGES DIV.GEST.COURANTE			611,25	
658100	DIFFERENCES DE CAISSE	236,93		176,84	
681110	DOT.AMORT.LOGICIELS	2 000,00		2 214,51	
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	38 377,33		42 008,69	
681740	DOT.PROV.DEPRE.CREANCES			14,55	
695000	IMPOTS S/LES BENEFICES		300,00		1 800,00
699000	REPARTITION CH. STRUCTURE	51 602,64		62 635,88	
<b>Total</b>	<b>CNROUF000 CONCESSION CENTRE DE ROUI</b>	<b>729 834,92</b>	<b>18 602,60</b>	<b>770 448,83</b>	<b>24 596,50</b>
	<i>Solde</i>	<b>711 232,32</b>		<b>745 852,33</b>	
<b>Total général</b>		<b>729 834,92</b>	<b>18 602,60</b>	<b>770 448,83</b>	<b>24 596,50</b>
	<i>Solde</i>	<b>711 232,32</b>		<b>745 852,33</b>	

# Saint-Estèphe Camping

## Produits

SEMITOUR PERIGORD

### Balance analytique par général

Comptes généraux du	705000	au 797000	Axe	ANALYTIQUE
Sauf les généraux			Sous Plan 1 :	ANALYTIQUE
Type d'écritures	Normal		Sections de	COSTES000 au COSTESTRA
Nature des comptes	<<Tous>>		Sauf :	
Exercice	Précédent : 2018		Sous Plan 2 :	
Dates comptables du	01/01/2018	au 31/12/2018	Sections de	au
Mode de sélection	Comptes mouvementés sur la période		Sauf :	
Devise	<<Tous>> / Affichage en Euro		Sous Plan 3 :	
Etablissement	<<Tous>>		Sections de	au
			Sauf :	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
COSTES000	CONCESSION SAIN				
706330	CAMPING PARTICULIERS		22 853,55		22 588,26
706340	CAMPING GROUPEES				2 319,91
706370	LOC.SALLES/FONDS COMMERCE		13 466,65		16 600,01
708310	PREST.ACCESS.LOCATIONS		168,33		160,00
709600	RRR ACCORDES PREST.SERV.			554,55	
758000	PRODUITS DIV.GESTION COUR		51,95		16,00
791000	TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.		3 020,17		
791100	AVANTAGES EN NATURE		981,60		732,50
Total	COSTES000 CONCESSION SAINT-ESTEPHE		40 542,25	554,55	42 416,68
	Solde		40 542,25		41 862,13
<b>Total général</b>			<b>40 542,25</b>	<b>554,55</b>	<b>42 416,68</b>
	<b>Solde</b>		<b>40 542,25</b>		<b>41 862,13</b>

## Saint-Estèphe meublés

### Produits

## Balance analytique par général

Comptes généraux du	705000	au 797000	Axe	ANALYTIQUE
Sauf les généraux			Sous Plan 1 :	ANALYTIQUE
Type d'écritures	Normal		Sections de	COLMSE000 au COLMSETRA
Nature des comptes	<<Tous>>		Sauf :	
Exercice	Précédent : 2018		Sous Plan 2 :	
Dates comptables du	01/01/2018	au 31/12/2018	Sections de	au
Mode de sélection	Comptes mouvementés sur la période		Sauf :	
Devise	<<Tous>> / Affichage en Euro		Sous Plan 3 :	
Etablissement	<<Tous>>		Sections de	au
			Sauf :	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
COLMSE00	CONCESSION LOC.				
706300	LOC. EN MEUBLE EXON.TVA		12 503,58		16 545,00
708820	REFACTURATIONS DE FRAIS		14 173,38		13 627,15
709600	RRR ACCORDES PREST.SERV.			400,00	
759000	PRODUITS DIV.GESTION COUR.		213,00		
<b>Total</b>	<b>COLMSE000 CONCESSION LOC. MEUBLE ST</b>		<b>26 889,96</b>	<b>400,00</b>	<b>30 172,15</b>
	<i>Solde</i>		<b>26 889,96</b>		<b>29 772,15</b>
	<b>Total général</b>		<b>26 889,96</b>	<b>400,00</b>	<b>30 172,15</b>
	<i>Solde</i>		<b>26 889,96</b>		<b>29 772,15</b>

SEMITOUR PERIGORD

### Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	603700	<b>au</b>	699600	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>				<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal			<b>Sections de</b>	COSTES000 <b>au</b> COSTESTRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>			<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	Précédent : 2018			<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2018	<b>au</b>	31/12/2018	<b>Sections de</b>	<b>au</b>
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période			<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro			<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>			<b>Sections de</b>	<b>au</b>
				<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>COSTES000</b>	<b>CONCESSION SAIN</b>				
606113	CONSO ELECTRICITE	574,41		739,16	
606121	ABONNEMENT EAU	149,56		147,48	
606122	CONSOMMATIONS EAU	505,00		670,13	
606135	CARBURANT	282,56		1 178,01	
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	1 044,60		1 795,95	
606400	FOURNIT.ADMINISTRATIVES	76,83		1,19	
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.	1 895,68		2 089,41	
612200	CREDIT-BAIL MOBILIER	12 907,52		14 266,52	
613210	REDEVANCES	1 095,42		1 232,98	
613505	LOCATION VEHICULES	715,54		1 535,16	
613530	LOCATION MATERIEL BUREAU	151,00		90,00	
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	1 182,53		1 684,72	
615500	ENTRET. BIENS MOBILIERS	62,87			
615520	ENTRETIEN MAT TRANSPORT	293,51		576,61	
615550	ENTRETIEN MAT BASES LOIS	481,57		211,00	
615600	MAINTENANCE INFORMATIQUE	1 383,36		1 544,13	
615610	MAINTENANCE MATERIELS	417,41		390,34	
615620	MAINTENANCE IMMEUBLE	120,00		620,00	
616000	PRIMES ASSURANCES	482,56		484,78	
622600	HONORAIRES	645,60		1 223,15	
622700	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	994,15			
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	209,11		198,88	
623300	FOIRES ET EXPOSITIONS	59,73			
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE	21,00			
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES	27,88			



Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
623700	PUBLICATIONS	190,87			
624100	TRANSPORTS S/ACHATS			15,00	
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	213,20		4,66	
625600	MISSIONS / REPAS	226,73		288,28	
626000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS			0,06	
626100	FRAIS DE TELEPHONE	1 224,37		830,06	
627500	SERVICES BANCAIRES	18,53		101,56	
627800	AUTR.FRAIS /PRESTAT.SERV.	5,60		22,30	
628100	COTISATIONS	512,98		371,00	
628300	AUTRES CHARGES EXTERNES	923,15		857,06	
632500	CH. FISCALES/CONGES PAYES		27,00	15,74	
633300	PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	515,41		494,69	
633399	REPART. ANALYT. CH.FISCAL		214,10		
633400	PARTICIP.EFFORT CONSTRUCT	143,72		130,96	
633500	VERSENT.LIBE.TAXE APPRENT	217,13		197,89	
635110	TAXE PROFESSIONNELLE	1 440,00		1 406,00	
635120	TAXES FONCIERES	3 579,00		3 421,00	
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	737,00		1 055,50	
641100	SALAIRES APPOINT.COMMIS.	29 838,84		26 891,42	
641110	PRIME D'ANCIENNETE	48,83			
641130	AVANTAGES EN NATURE	981,60		732,50	
641200	CONGES PAYES	211,66		2 068,08	
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	200,00		150,00	
641410	INDEMNITES MALADIE & PREVOYANCE		0,19		
641599	REPART. ANALYT. SALAIRES		6 371,49		
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	5 441,97		5 607,16	
645200	COTIS.MUT.PREVOY. C & NC	1 090,27		829,41	
645300	COTIS.RETRAITE C & NC	1 867,88		1 702,48	
645500	CH. SOCIALES/CONGES PAYES		229,00	152,93	
645899	REPART.ANALYT.CH.SOCIALES		2 105,80		
647200	VERSEMENTS AU C.E.	102,00		85,00	
647400	AUTRES CHARGES DE PERSONN	606,00		540,00	
648900	CICE		1 534,00		1 327,00
658100	DIFFERENCES DE CAISSE		643,60		2,15
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	5 538,98		2 885,95	
699000	REPARTITION CH. STRUCTURE	7 711,40		9 923,88	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>Total</b>	<b>COSTES000 CONCESSION SAINT-ESTEPHE</b>	<b>89 366,52</b>	<b>11 125,18</b>	<b>91 460,17</b>	<b>1 329,15</b>
	<i>Solde</i>	<b>78 241,34</b>		<b>90 131,02</b>	
<b>Total général</b>		<b>89 366,52</b>	<b>11 125,18</b>	<b>91 460,17</b>	<b>1 329,15</b>
	<i>Solde</i>	<b>78 241,34</b>		<b>90 131,02</b>	

## Meublés Saint-Estèphe

## Produits

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	705000	au	709700	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>				<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal			<b>Sections de</b>	COLMSE000 au COLMSETRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>			<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	En cours : 2018			<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2018	au	31/10/2018	<b>Sections de</b>	au
<b>Mode de sélection</b>	Comptes movimentés sur la période			<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro			<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>			<b>Sections de</b>	au
				<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/10/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/10/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>COLMSE00</b>	<b>CONCESSION LOC.</b>				
706300	LOC. EN MEUBLE EXON.TVA		11 009,46		16 428,00
708820	REFACTURATIONS DE FRAIS		12 943,63		10 823,81
<b>Total</b>	<b>COLMSE000 CONCESSION LOC. MEUBLE ST</b>		<b>23 953,09</b>		<b>27 251,81</b>
	<i>Solde</i>		<b>23 953,09</b>		<b>27 251,81</b>
<b>Total général</b>			<b>23 953,09</b>		<b>27 251,81</b>
	<i>Solde</i>		<b>23 953,09</b>		<b>27 251,81</b>

## Charges

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	603700	au	699600	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>				<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal			<b>Sections de</b>	COLMSE000 au COLMSETRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>			<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	Précédent : 2018			<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2018	au	31/12/2018	<b>Sections de</b>	au
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période			<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro			<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>			<b>Sections de</b>	au
				<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>COLMSE00</b>	<b>CONCESSION LOC.</b>				
606113	CONSO ELECTRICITE	11 530,77		10 636,65	
606121	ABONNEMENT EAU	159,00		156,81	
606122	CONSOMMATIONS EAU	1 811,66		2 163,09	
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	494,71		68,55	
606400	FOURNIT.ADMINISTRATIVES			1,43	
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.	13 912,81		14 999,90	
613210	REDEVANCES	959,68		1 072,37	
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	751,95		523,11	
615500	ENTRET. BIENS MOBILIERS	54,00			
615560	BLANCHISSERIE	57,50			
615600	MAINTENANCE INFORMATIQUE	6,60		426,90	
615610	MAINTENANCE MATERIELS	228,59		78,07	
615620	MAINTENANCE IMMEUBLE	144,00			
622600	HONORAIRES			1 218,48	
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	227,11		226,99	
623300	FOIRES ET EXPOSITIONS	71,68			
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE	51,00			
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES	33,44			
623700	PUBLICATIONS	7,16			
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS			4,66	
626000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS			0,06	
627800	AUTR.FRAIS /PRESTAT.SERV.			5,80	
628300	AUTRES CHARGES EXTERNES			62,11	
658100	DIFFERENCES DE CAISSE				5,00
681110	DOT.AMORT.LOGICIELS			107,25	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.		67,97		
<b>Total</b>	<b>COLMSE000 CONCESSION LOC. MEUBLE ST</b>	<b>30 569,63</b>		<b>31 752,23</b>	<b>5,00</b>
	<i>Solde</i>	<i>30 569,63</i>		<i>31 747,23</i>	
	<b>Total général</b>	<b>30 569,63</b>		<b>31 752,23</b>	<b>5,00</b>
	<i>Solde</i>	<i>30 569,63</i>		<i>31 747,23</i>	

La Jemaye  
Produits

SEMITOUR PERIGORD

### Balance analytique par général

Comptes généraux du	705000	au 797000	Axe	ANALYTIQUE
Sauf les généraux			Sous Plan 1 :	ANALYTIQUE
Type d'écritures	Normal		Sections de	JEMAYE000 au JEMAYE000
Nature des comptes	<<Tous>>		Sauf :	
Exercice	Précédent : 2018		Sous Plan 2 :	
Dates comptables du	01/01/2018	au 31/12/2018	Sections de	au
Mode de sélection	Comptes mouvementés sur la période		Sauf :	
Devise	<<Tous>> / Affichage en Euro		Sous Plan 3 :	
Etablissement	<<Tous>>		Sections de	au
			Sauf :	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
JEMAYE000	LA JEMAYE				
706370	LOC.SALLES/FONDS COMMERCE		41,67		20 400,00
<b>Total</b>	<b>JEMAYE000 LA JEMAYE</b>		<b>41,67</b>		<b>20 400,00</b>
	<i>Solde</i>		<i>41,67</i>		<i>20 400,00</i>
	<b>Total général</b>		<b>41,67</b>		<b>20 400,00</b>
	<i>Solde</i>		<i>41,67</i>		<i>20 400,00</i>

## Charges

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

Comptes généraux du	603700	au	699600	Axe	ANALYTIQUE
Sauf les généraux				Sous Plan 1 :	ANALYTIQUE
Type d'écritures	Normal			Sections de	JEMAYE000 au JEMAYE000
Nature des comptes	<<Tous>>			Sauf :	
Exercice	Précédent : 2018			Sous Plan 2 :	
Dates comptables du	01/01/2018	au	31/12/2018	Sections de	au
Mode de sélection	Comptes mouvementés sur la période			Sauf :	
Devise	<<Tous>> / Affichage en Euro			Sous Plan 3 :	
Etablissement	<<Tous>>			Sections de	au
				Sauf :	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
JEMAYE000	LA JEMAYE				
606113	CONSO ELECTRICITE	468,98			
606135	CARBURANT	62,37			
606150	FOURN.NON STOCK.(COMB.CHA	1 134,38			
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	95,49			
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.	713,59			
613210	REDEVANCES	0,01		612,00	
613550	LOCATIONS DIVERSES	50,00			
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	9 751,29		120,00	
615500	ENTRET. BIENS MOBILIERS	2 208,00			
615550	ENTRETIEN MAT BASES LOIS	168,53			
615610	MAINTENANCE MATERIELS	212,60			
615620	MAINTENANCE IMMEUBLE	1 308,60			
618300	DOCUMENTATION TECHNIQUE			3,09	
622600	HONORAIRES	550,00		1 698,00	
623100	ANNONCES ET INSERTIONS			17,40	
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS			49,31	
625600	MISSIONS / REPAS	111,69		22,34	
626100	FRAIS DE TELEPHONE	177,58			
635120	TAXES FONCIERES	1 199,00		1 165,00	
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	414,00		331,00	
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	1 247,56		1 092,45	
681740	DOT.PROV.DEPRE.CREANCES			13 600,00	
699000	REPARTITION CH. STRUCTURE	1 037,53		5 699,43	
<b>Total</b>	<b>JEMAYE000 LA JEMAYE</b>	<b>20 911,20</b>		<b>24 410,02</b>	
	<b>Solde</b>	<b>20 911,20</b>		<b>24 410,02</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Total général</b>	20 911,20		24 410,02	
	<i>Solde</i>	20 911,20		24 410,02	

Lapeyre  
Produits

SEMITOUR PERIGORD

### Balance analytique par général

Comptes généraux du	705000	au	797000	Axe	ANALYTIQUE
Sauf les généraux				Sous Plan 1 :	ANALYTIQUE
Type d'écritures	Normal			Sections de	COLAPE000 au COLAPETRA
Nature des comptes	<<Tous>>			Sauf :	
Exercice	Précédent : 2018			Sous Plan 2 :	
Dates comptables du	01/01/2018	au	31/12/2018	Sections de	au
Mode de sélection	Comptes mouvementés sur la période			Sauf :	
Devise	<<Tous>> / Affichage en Euro			Sous Plan 3 :	
Etablissement	<<Tous>>			Sections de	au
				Sauf :	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
COLAPE001	CONCESSION LAPE				
708820	REFACTURATIONS DE FRAIS		551,34		27 869,54
791000	TRANSF. CHARGES D'EXPLOIT.				1 291,00
791100	AVANTAGES EN NATURE				205,50
<b>Total</b>	<b>COLAPE000 CONCESSION LAPEYRE</b>		<b>551,34</b>		<b>29 366,04</b>
	<i>Solde</i>		<b>551,34</b>		<b>29 366,04</b>
<b>Total général</b>			<b>551,34</b>		<b>29 366,04</b>
	<i>Solde</i>		<b>551,34</b>		<b>29 366,04</b>

Charges

## Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	603700	<b>au</b> 699600	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>			<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal		<b>Sections de</b>	COLAPE000 <b>au</b> COLAPETRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>		<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	Précédent : 2018		<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2018	<b>au</b> 31/12/2018	<b>Sections de</b>	<b>au</b>
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période		<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro		<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>		<b>Sections de</b>	<b>au</b>
			<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>COLAPE001</b>	<b>CONCESSION LAPE</b>				
606113	CONSO ELECTRICITE			1 199,59	
606121	ABONNEMENT EAU		10,27	156,81	
606122	CONSOMMATIONS EAU	561,61		560,49	
606400	FOURNIT.ADMINISTRATIVES			2,86	
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.			1 283,01	
613210	REDEVANCES	20,00		0,11	
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	319,74			
615500	ENTRET. BIENS MOBILIERS			188,40	
615520	ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	27,54			
622600	HONORAIRES			20,64	
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	125,04			
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS			9,31	
625600	MISSIONS / REPAS			28,16	
626000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS			0,12	
626100	FRAIS DE TELEPHONE	141,71		313,99	
628300	AUTRES CHARGES EXTERNES			103,50	
633300	PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.			62,04	
633400	PARTICIP.EFFORT CONSTRUCT			22,68	
633500	VERSEMENT.LIBE.TAXE APPRENT			34,29	
635110	TAXE PROFESSIONNELLE	1 192,00		2 278,00	
635120	TAXES FONCIERES			3 295,00	
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX			572,00	
641100	SALAIRES APPOINT.COMMIS.			4 837,32	
641130	AVANTAGES EN NATURE			205,50	
645100	COTISATIONS A L'URSSAF			759,93	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
645200	COTIS.MUT.PREVOY. C & NC			273,90	
645300	COTIS.RETRAITE C & NC			294,99	
647200	VERSEMENTS AU C.E.			20,00	
647400	AUTRES CHARGES DE PERSONN			165,00	
648900	CICE				353,00
681110	DOT.AMORT.LOGICIELS			71,50	
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.			728,62	
699000	REPARTITION CH. STRUCTURE	41,81		2 527,21	
<b>Total</b>	<b>COLAPE000 CONCESSION LAPEYRE</b>	<b>2 429,45</b>	<b>10,27</b>	<b>20 014,97</b>	<b>353,00</b>
	<b>Solde</b>	<b>2 419,18</b>		<b>19 661,97</b>	
	<b>Total général</b>	<b>2 429,45</b>	<b>10,27</b>	<b>20 014,97</b>	<b>353,00</b>
	<b>Solde</b>	<b>2 419,18</b>		<b>19 661,97</b>	



---

## ***ANNEXE IV***

---

Variation du patrimoine immobilier

Néant

---

## ***ANNEXE V***

---

Dépenses de renouvellement

Néant

---

## ***ANNEXE VI***

---

Compte rendu de la situation des biens et immobilisations liés à l'environnement

Néant

## ANNEXE VII

Suivi programme contractuel d'investissements et renouvellement des biens

Investissements réalisés au cours de l'exercice :

### ROUFFIAC

Nettoyeur HP	1 066,67 €
Fourgon NISSAN Primastar	1 772,25 €
2 TPV licences & imprimante	6 690,00 €
Vidéoprojecteur OPTOMA	974,16 €
Armoire	916,67 €
Lave-linge & sèche-linge MAYTAG	4 006,00 €
Equipements sportifs	7 926,90 €
Local matériel télési nautique	6 978,17 €
Remplacement robinetterie	2 464,58 €
Bateau de sécurité	2 805,00 €
Bloc sanitaire télési	3 176,00 €
Réparation accrobranche	3 952,10 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>42 728,50 €</b>

### SAINT-ESTEPHE

Terrasse du snack	3 000,00 €
Matériel & équipements restauration	16 350,00 €
Réfection électricité & sanitaires	4 933,37 €
Banquette	569,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>24 852,37 €</b>

### LA JEMAYE

Lave-verres & machine à glaçons	1 089,00 €
Remplacement groupe chambre froide	1 420,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 509,00 €</b>

Méthode de calcul de la charge économique imputée

Pas de commentaire particulier.

---

## ***ANNEXE VIII***

---

Autres dépenses de renouvellement

Néant

## ANNEXE IX

### Compte de résultat prévisionnel

#### ROUFFIAC

Poste \ Exercice	2019	2018
Ventes de marchandises	13000	12606
Production vendue	430000	416556
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits	2500	5442
<b>Total</b>	<b>445500</b>	<b>434604</b>
Achats consommés	46000	45024
Autres achats & charges ext.	137000	135873
<b>Total</b>	<b>183000</b>	<b>180897</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext.</b>	<b>262500</b>	<b>253707</b>
Impôts,taxes et vers. assim.	22000	24163
Salaires et charges	400000	412971
Amortissements et provisions	40000	40377
Autres charges	0	1521
<b>Total</b>	<b>462000</b>	<b>479033</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-199500</b>	<b>-225326</b>
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	0
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-199500</b>	<b>-225326</b>
Produits exceptionnels	0	2000
Charges exceptionnelles	0	0
<b>Résult.exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>2000</b>
Répartition charges de structure	58000	51603
Impôts sur les bénéfices	0	-300
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>-257500</b>	<b>-274628</b>

SAINT-ESTEPHE

Poste \ Exercice	2019	2018
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue	65000	63165
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits	0	4267
<b>Total</b>	<b>65000</b>	<b>67432</b>
Achats consommés	0	0
Autres achats & charges ext.	61000	59596
<b>Total</b>	<b>61000</b>	<b>59596</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext.</b>	<b>4000</b>	<b>7836</b>
Impôts,taxes et vers. assim.	6400	6391
Salaires et charges	30000	30149
Amortissements et provisions	7800	5607
Autres charges	0	-644
<b>Total</b>	<b>44200</b>	<b>41503</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-40200</b>	<b>-33667</b>
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	0
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-40200</b>	<b>-33667</b>
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
<b>Résult.exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Répartition charges de structure	8500	7711
Impôts sur les bénéfices	0	0
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>-48700</b>	<b>-41379</b>

# LA JEMAYE

Poste \ Exercice	2019	2018
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue	6800	42
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits	0	0
<b>Total</b>	<b>6800</b>	<b>42</b>
Achats consommés	0	0
Autres achats & charges ext.	4000	17013
<b>Total</b>	<b>4000</b>	<b>17013</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext.</b>	<b>2800</b>	<b>-16971</b>
Impôts,taxes et vers. assim.	1600	1613
Salaires et charges	0	0
Amortissements et provisions	1500	1248
Autres charges	0	0
<b>Total</b>	<b>3100</b>	<b>2861</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-300</b>	<b>-19832</b>
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	0
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-300</b>	<b>-19832</b>
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
<b>Résult.exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Répartition charges de structure	4000	1038
Impôts sur les bénéfices	0	0
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>-4300</b>	<b>-20870</b>

# ANNEXE X

## Inventaire des biens

### Liste Immobilisations Existants fin d'exercice édition en Euro Exercice : 31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
N° : 179	Ref 1 :	Ref 2 : 22000000000 Libellé1 : TERRAINS ROUFFIAC FAMILLE : RO			Libellé2 :			Date entrée : 01/07/1998			Date service : 01/07/1998	
220000	comptable	129 581,86				129 581,86	non amortissable		0,00 %			
	fiscal	129 581,86				129 581,86	non amortissable		0,00 %			
N° : 180	Ref 1 :	Ref 2 : 22000000000 Libellé1 : CONSTRUCTIONS ROUFFIAC FAMILLE : RO			Libellé2 :			Date entrée : 01/07/1998			Date service : 01/07/1998	
220000	comptable	983 296,16				983 296,16	non amortissable		0,00 %			
	fiscal	983 296,16				983 296,16	non amortissable		0,00 %			
N° : 181	Ref 1 :	Ref 2 : 22000000000 Libellé1 : MATERIELS ROUFFIAC FAMILLE : RO			Libellé2 :			Date entrée : 01/07/1998			Date service : 01/07/1998	
220000	comptable	88 385,67				88 385,67	non amortissable		0,00 %			
	fiscal	88 385,67				88 385,67	non amortissable		0,00 %			
N° : 194	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : REMORQUE 7072 TJ 24 FAMILLE : RO			Libellé2 :			Date entrée : 16/05/1998			Date service : 16/05/1998	
225000	comptable	2 494,82		2 494,82	2 494,82		linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal	2 494,82		2 494,82	2 494,82		linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 197	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : GROUPE FRIGORIFIQUE FAMILLE : RO			Libellé2 :			Date entrée : 05/08/1998			Date service : 05/08/1998	
225000	comptable	1 930,39				1 930,39	non amortissable		0,00 %			
	fiscal	1 930,39				1 930,39	non amortissable		0,00 %			
N° : 216	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : REFECTION DE LA TERRASSE FAMILLE : RO			Libellé2 :			Date entrée : 30/04/1999			Date service : 30/04/1999	
225000	comptable	2 321,18				2 321,18	non amortissable		0,00 %			
	fiscal	2 321,18				2 321,18	non amortissable		0,00 %			
N° : 225	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : TELESKI NAUTIQUE FAMILLE : RO			Libellé2 :			Date entrée : 14/07/1999			Date service : 14/07/1999	
225000	comptable	202 214,26		202 214,26	202 214,26		linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal	202 214,26		202 214,26	202 214,26		linéaire	10,00	10,00 %			
N° : 227	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : CHALET 3,12*6,12 FAMILLE : RO			Libellé2 :			Date entrée : 28/04/2000			Date service : 28/04/2000	
225000	comptable	3 223,38		3 223,38	3 223,38		linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal	3 223,38		3 223,38	3 223,38		linéaire	10,00	10,00 %			
N° : 253	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : DOUBLE PORTE COUPE FEU FAMILLE : RO			Libellé2 :			Date entrée : 14/04/2000			Date service : 14/04/2000	
225000	comptable	879,78				879,78	non amortissable		0,00 %			
	fiscal	879,78				879,78	non amortissable		0,00 %			

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO	
Report de rupture :													RO / / /
N° : 259	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : DISJONCTEUR VIGI 400N 4P			Libellé2 :						Date entrée : 08/06/2000	Date service : 08/06/2000	
		FAMILLE : RO											
225000	comptable	1 914,00				1 914,00	non amortissable		0,00 %				
	fiscal	1 914,00				1 914,00	non amortissable		0,00 %				
N° : 269	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : INSTALLATION DE GAZ			Libellé2 :						Date entrée : 17/07/2000	Date service : 17/07/2000	
		FAMILLE : RO											
225000	comptable	491,77				491,77	non amortissable		0,00 %				
	fiscal	491,77				491,77	non amortissable		0,00 %				
N° : 272	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : COMPRESSEUR TONNE LISIER			Libellé2 :						Date entrée : 11/08/2000	Date service : 11/08/2000	
		FAMILLE : RO											
225000	comptable	804,02				804,02	non amortissable		0,00 %				
	fiscal	804,02				804,02	non amortissable		0,00 %				
N° : 298	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : AMENAGEMENT ACCES TELESKI			Libellé2 :						Date entrée : 08/06/2001	Date service : 01/07/2001	
		FAMILLE : RO											
225000	comptable	5 795,50		5 795,50	5 795,50	5 795,50	linéaire	8,00	12,50 %				
	fiscal	5 795,50		5 795,50	5 795,50	5 795,50	linéaire	8,00	12,50 %				
N° : 319	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : DEVELOP.STRUCTURE ACCUEIL			Libellé2 :						Date entrée : 01/07/2002	Date service : 01/07/2002	
		FAMILLE : RO											
225000	comptable	49 378,03				49 378,03	non amortissable		0,00 %				
	fiscal	49 378,03				49 378,03	non amortissable		0,00 %				
N° : 339	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : FOUR INJECTION FLASH 6.35			Libellé2 :						Date entrée : 27/05/2003	Date service : 27/05/2003	
		FAMILLE : RO											
225000	comptable	3 808,00		3 808,00	3 808,00	3 808,00	dégressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25			
	fiscal	3 808,00		3 808,00	3 808,00	3 808,00	dégressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25			
N° : 340	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : FERMETURE PARC & BARRIERE			Libellé2 :						Date entrée : 01/07/2003	Date service : 01/07/2003	
		FAMILLE : RO											
225000	comptable	7 341,00		7 341,00	7 341,00	7 341,00	linéaire	10,00	10,00 %				
	fiscal	7 341,00		7 341,00	7 341,00	7 341,00	linéaire	10,00	10,00 %				
N° : 341	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : AIRE DE JEUX POUR ENFANTS			Libellé2 :						Date entrée : 01/07/2003	Date service : 01/07/2003	
		FAMILLE : RO											
225000	comptable	3 830,77		3 830,77	3 830,77	3 830,77	linéaire	10,00	10,00 %				
	fiscal	3 830,77		3 830,77	3 830,77	3 830,77	linéaire	10,00	10,00 %				
N° : 343	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : REFECTION BLOCS SANITAIRE			Libellé2 :						Date entrée : 02/06/2003	Date service : 31/07/2003	
		FAMILLE : RO											
225000	comptable	3 186,30		3 186,30	3 186,30	3 186,30	linéaire	8,00	10,00 %				
	fiscal	3 186,30		3 186,30	3 186,30	3 186,30	linéaire	8,00	10,00 %				
N° : 351	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : AMENAG.PLAN EAU & CHALETS			Libellé2 :						Date entrée : 01/07/2004	Date service : 01/07/2004	
		FAMILLE : RO											
225000	comptable	10 813,38		10 813,38	10 813,38	10 813,38	linéaire	8,00	11,11 %				
	fiscal	10 813,38		10 813,38	10 813,38	10 813,38	linéaire	8,00	11,11 %				

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO	
Report de rupture :													RO / / /
N° : 363	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : AMENAG. PLAGE & CAMPING			Libellé2 :						Date entrée : 30/06/2005	Date service : 30/06/2005	
		FAMILLE : RO											
225000	comptable	5 619,28		5 619,28	5 619,28	5 619,28	linéaire	8,00	12,50 %				
	fiscal	5 619,28		5 619,28	5 619,28	5 619,28	linéaire	8,00	12,50 %				
N° : 364	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : TABLES PIC-NIQUE			Libellé2 :						Date entrée : 06/09/2005	Date service : 06/09/2005	
		FAMILLE : RO											
225000	comptable	585,30		585,30	585,30	585,30	linéaire	5,00	20,00 %				
	fiscal	585,30		585,30	585,30	585,30	linéaire	5,00	20,00 %				
N° : 372	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : MOBILIER ACCUEIL & LIBRAI			Libellé2 :						Date entrée : 29/06/2005	Date service : 29/06/2005	
		FAMILLE : RO											
225000	comptable	2 480,70		2 480,70	2 480,70	2 480,70	linéaire	5,00	20,00 %				
	fiscal	2 480,70		2 480,70	2 480,70	2 480,70	linéaire	5,00	20,00 %				
N° : 452	Ref 1 :	Ref 2 : Libellé1 : BATEAU JEANNEAU RIGIFLEX CAP 360 ST			Libellé2 :						Date entrée : 07/07/2006	Date service : 07/07/2006	
		FAMILLE : RO											
225000	comptable	1 714,05		1 714,05	1 714,05	1 714,05	linéaire	5,00	20,00 %				
	fiscal	1 714,05		1 714,05	1 714,05	1 714,05	linéaire	5,00	20,00 %				
N° : 470	Ref 1 :	Ref 2 : Libellé1 : ATELIER VTT & VTC			Libellé2 :						Date entrée : 11/06/2007	Date service : 11/06/2007	
		FAMILLE : RO											
225000	comptable	1 387,77		1 387,77	1 387,77	1 387,77	linéaire	3,00	33,33 %				
	fiscal	1 387,77		1 387,77	1 387,77	1 387,77	linéaire	3,00	33,33 %				
N° : 480	Ref 1 :	Ref 2 : Libellé1 : CONSTRUCTION DE 4 MODULES ( TREMPL			Libellé2 :						Date entrée : 01/06/2007	Date service : 01/06/2007	
		FAMILLE : RO											
225000	comptable	2 737,22		2 737,22	2 737,22	2 737,22	linéaire	8,00	16,67 %				
	fiscal	2 737,22		2 737,22	2 737,22	2 737,22	linéaire	8,00	16,67 %				
N° : 489	Ref 1 :	Ref 2 : Libellé1 : BATEAU JEANNEAU CAP 360 VERT			Libellé2 :						Date entrée : 25/07/2007	Date service : 25/07/2007	
		FAMILLE : RO											
225000	comptable	1 003,34		1 003,34	1 003,34	1 003,34	linéaire	5,00	20,00 %				
	fiscal	1 003,34		1 003,34	1 003,34	1 003,34	linéaire	5,00	20,00 %				
N° : 510	Ref 1 :	Ref 2 : Libellé1 : 35 TABLES CONGRES & 5 TABLES ET 10 B			Libellé2 :						Date entrée : 01/07/2008	Date service : 01/07/2008	
		FAMILLE : RO											
225000	comptable	4 724,00		4 724,00	4 724,00	4 724,00	linéaire	10,00	10,00 %				
	fiscal	4 724,00		4 724,00	4 724,00	4 724,00	linéaire	10,00	10,00 %				
N° : 515	Ref 1 :	Ref 2 : Libellé1 : MOTEUR YAMAHA F9.9 FMHS			Libellé2 :						Date entrée : 11/06/2008	Date service : 11/06/2008	
		FAMILLE : RO											
225000	comptable	2 047,86		2 047,86	2 047,86	2 047,86	linéaire	5,00	20,00 %				
	fiscal	2 047,86		2 047,86	2 047,86	2 047,86	linéaire	5,00	20,00 %				
N° : 517	Ref 1 :	Ref 2 : Libellé1 : ABRI DE TERRASSE 18M X 8 M			Libellé2 :						Date entrée : 09/06/2008	Date service : 01/07/2008	
		FAMILLE : RO											
225000	comptable	89 155,20		89 155,20	89 155,20	89 155,20	linéaire	10,00	10,00 %				
	fiscal	89 155,20		89 155,20	89 155,20	89 155,20	linéaire	10,00	10,00 %				



Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Method	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : RO / / /												
N° : 518	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : TABLES DE PING-PONG		Libellé2 :							
225000	comptable		1 650,00	1 650,00	1 650,00		linéaire	3,00	33,33 %			
	fiscal		1 650,00	1 650,00	1 650,00		linéaire	3,00	33,33 %			
N° : 521	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : GARAGE 3003 3,03 X 7,03		Libellé2 :							
225000	comptable		7 585,00	7 585,00	7 585,00		linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		7 585,00	7 585,00	7 585,00		linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 526	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : RENOVATION PLATE-FORME TELESKI		Libellé2 :							
225000	comptable		1 900,00	1 900,00	1 900,00		linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		1 900,00	1 900,00	1 900,00		linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 580	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : REFECTION TELESKI		Libellé2 :							
225000	comptable		12 204,35	10 425,40	10 425,40	1 837,95	linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal		12 204,35	10 425,40	10 425,40	1 837,95	linéaire	10,00	10,00 %			
N° : 582	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : BLOC SANITAIRE EXTERIEUR		Libellé2 :							
225000	comptable		650,59	650,59	650,59		linéaire	3,00	33,33 %			
	fiscal		650,59	650,59	650,59		linéaire	3,00	33,33 %			
N° : 586	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : TELEVISEUR RESTAURANT		Libellé2 :							
225000	comptable		776,76	776,76	776,76		linéaire	3,00	33,33 %			
	fiscal		776,76	776,76	776,76		linéaire	3,00	33,33 %			
N° : 600	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : COFFRE 459 L ES 20571		Libellé2 :							
225000	comptable		494,54	494,54	494,54		degressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25		
	fiscal		494,54	494,54	494,54		degressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25		
N° : 607	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : SITE INTERNET HEBERGEMENTS		Libellé2 :							
205000	comptable		2 758,00	2 758,00	2 758,00		linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		2 758,00	2 758,00	2 758,00		linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 613	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : TELESKI D'ENTRAINEMENT & PONTON		Libellé2 :							
225000	comptable		32 086,51	39 086,28	39 086,28	13 000,23	linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal		32 086,51	39 086,28	39 086,28	13 000,23	linéaire	10,00	10,00 %			
N° : 618	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : ARMOIRE FROIDE 600 L		Libellé2 :							
225000	comptable		1 085,75	1 085,75	1 085,75		linéaire	4,00	25,00 %			
	fiscal		1 085,75	1 085,75	1 085,75		linéaire	4,00	25,00 %			

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Method	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : RO / / /												
N° : 619	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : TRAVAUX ELECTRIQUES		Libellé2 :							
225000	comptable		3 851,00	3 851,00	3 851,00		linéaire	2,00	50,00 %			
	fiscal		3 851,00	3 851,00	3 851,00		linéaire	2,00	50,00 %			
N° : 620	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : REPARATION HOTTE		Libellé2 :							
225000	comptable		1 235,00	1 235,00	1 235,00		linéaire	2,00	50,00 %			
	fiscal		1 235,00	1 235,00	1 235,00		linéaire	2,00	50,00 %			
N° : 632	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : LITERIE CENTRE D'HEBERGEMENT		Libellé2 :							
225000	comptable		1 078,59	1 078,59	1 078,59		linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		1 078,59	1 078,59	1 078,59		linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 664	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : PHOTOCOPIEUR SHARP COULEUR MX 361		Libellé2 :							
218300	comptable		2 700,00	2 700,00	2 700,00		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal		2 700,00	2 700,00	2 700,00		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
N° : 668	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : REFECTION PLOMBERIE BAR RESTAURANT		Libellé2 :							
225000	comptable		2 498,46	2 498,46	2 498,46		linéaire	1,00	100,00 %			
	fiscal		2 498,46	2 498,46	2 498,46		linéaire	1,00	100,00 %			
N° : 678	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : PANDA 1.1 D'OCCASION		Libellé2 :							
218200	comptable		3 074,41	3 074,41	3 074,41		linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		3 074,41	3 074,41	3 074,41		linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 679	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : REMPLACEMENT DE 2 CANDELABRES		Libellé2 :							
225000	comptable		2 098,00	2 098,00	2 098,00		linéaire	1,00	100,00 %			
	fiscal		2 098,00	2 098,00	2 098,00		linéaire	1,00	100,00 %			
N° : 680	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : CARTE ALARME INCENDIE		Libellé2 :							
225000	comptable		940,00	940,00	940,00		linéaire	1,00	100,00 %			
	fiscal		940,00	940,00	940,00		linéaire	1,00	100,00 %			
N° : 685	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : SITES INTERNET, MOBILE & TABLETTE		Libellé2 :							
205000	comptable		1 155,60	1 155,60	1 155,60		linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		1 155,60	1 155,60	1 155,60		linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 688	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : BORNE DE CAMPING CEZEMBRE		Libellé2 :							
225000	comptable		1 024,00	1 024,00	1 024,00		linéaire	1,00	100,00 %			
	fiscal		1 024,00	1 024,00	1 024,00		linéaire	1,00	100,00 %			

**Existants fin d'exercice :31/12/2018**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
<b>Report de rupture :</b>												
RO / / /												
N° : 706	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	EQUIPEMENTS CURSINE		Libellé2 :						
		FAMILLE : RO										
225000	comptable		26 228,79	26 228,79	26 228,79		linéaire	5,00	33,00 %			
	fiscal		26 228,79	26 228,79	26 228,79		linéaire	5,00	33,00 %			
N° : 701	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	BOTIER ECONOMISEUR D'ELECTRICITE		Libellé2 :						
		FAMILLE : RO										
225000	comptable		10 700,00	10 700,00	10 700,00		linéaire	5,00	33,00 %			
	fiscal		10 700,00	10 700,00	10 700,00		linéaire	5,00	33,00 %			
N° : 702	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	ASUS P8B75-M LE & ECRAN PHILIPS		Libellé2 :						
		FAMILLE : RO										
218300	comptable		768,73	768,73	768,73		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal		768,73	768,73	768,73		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
N° : 712	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	PORTABLE MSI GE702OE-020FR		Libellé2 :						
		FAMILLE : RO										
218300	comptable		1 182,21	1 182,21	1 182,21		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal		1 182,21	1 182,21	1 182,21		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
N° : 715	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	SECHE LINGE ALLIANCE		Libellé2 :						
		FAMILLE : RO										
225000	comptable		1 885,00	1 885,00	1 885,00		linéaire	4,00	33,00 %			
	fiscal		1 885,00	1 885,00	1 885,00		linéaire	4,00	33,00 %			
N° : 722	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	MOBILIER DE JARDIN ACCUEIL CAMPING		Libellé2 :						
		FAMILLE : RO										
225000	comptable		1 091,08	1 091,08	1 091,08		linéaire	5,00	33,00 %			
	fiscal		1 091,08	1 091,08	1 091,08		linéaire	5,00	33,00 %			
N° : 737	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	EQUIPEMENTS NAUTIQUES & HEBERGERM		Libellé2 :						
		FAMILLE : RO										
225000	comptable		7 517,80	6 772,20	6 772,20	745,60	linéaire	5,00	33,00 %			
	fiscal		7 517,80	6 772,20	6 772,20	745,60	linéaire	5,00	33,00 %			
N° : 738	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	MIXER & GLACIERES		Libellé2 :						
		FAMILLE : RO										
225000	comptable		1 101,75	1 082,51	1 082,51	30,24	linéaire	5,00	33,00 %			
	fiscal		1 101,75	1 082,51	1 082,51	30,24	linéaire	5,00	33,00 %			
N° : 739	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	CAISSE FRENCH TOUCH CSI NOIRE		Libellé2 :						
		FAMILLE : RO										
225000	comptable		1 500,00	1 500,00	1 500,00		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal		1 500,00	1 500,00	1 500,00		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
N° : 741	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	TERRASSE ACCUEIL BASE NAUTIQUE		Libellé2 :						
		FAMILLE : RO										
225000	comptable		10 122,49	10 122,49	10 122,49	5 193,21	linéaire	6,50	15,38 %			
	fiscal		10 122,49	10 122,49	10 122,49	5 193,21	linéaire	6,50	15,38 %			

**Existants fin d'exercice :31/12/2018**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
<b>Report de rupture :</b>												
RO / / /												
N° : 742	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	4 ACER VERITON X260G & 2 LENOVO E73		Libellé2 :						
		FAMILLE : RO										
218300	comptable		345,40	345,40	345,40		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal		345,40	345,40	345,40		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
N° : 791	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	ACROBRANCHE		Libellé2 :						
		FAMILLE : RO										
225000	comptable		29 291,28	9 295,37	9 295,37	20 055,89	linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal		29 291,28	9 295,37	9 295,37	20 055,89	linéaire	10,00	10,00 %			
N° : 792	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	REPLACEMENT CABLE TELESKI		Libellé2 :						
		FAMILLE : RO										
225000	comptable		5 906,30	4 834,42	4 834,42	1 271,88	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		5 906,30	4 834,42	4 834,42	1 271,88	linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 793	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	REPARATION MOTEUR TELESKI		Libellé2 :						
		FAMILLE : RO										
225000	comptable		1 748,10	1 359,21	1 359,21	388,89	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		1 748,10	1 359,21	1 359,21	388,89	linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 794	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	40 VELOS SCOTT ASPECT 750 & SCALE JF		Libellé2 :						
		FAMILLE : RO										
225000	comptable		11 999,00	8 639,28	8 639,28	3 359,72	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		11 999,00	8 639,28	8 639,28	3 359,72	linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 795	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	EQUIPEMENTS SPORTIFS		Libellé2 :						
		FAMILLE : RO										
225000	comptable		4 938,00	3 480,00	3 480,00	1 477,34	linéaire	5,00	30,00 %			
	fiscal		4 938,00	3 480,00	3 480,00	1 477,34	linéaire	5,00	30,00 %			
N° : 813	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	2 TABLES INOX		Libellé2 :						
		FAMILLE : RO										
225000	comptable		795,00	588,48	588,48	206,52	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		795,00	588,48	588,48	206,52	linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 839	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	EQUIPEMENTS SPORTIFS		Libellé2 :						
		FAMILLE : RO										
225000	comptable		23 113,16	11 948,11	11 948,11	11 165,05	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		23 113,16	11 948,11	11 948,11	11 165,05	linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 874	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	MACHINE SOUS VIDE & CELLULE REFROX		Libellé2 :						
		FAMILLE : RO										
225000	comptable		3 900,00	1 413,81	1 413,81	2 386,19	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		3 900,00	1 413,81	1 413,81	2 386,19	linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 885	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	DROITS D'ENTREE FLOWER CAMPING		Libellé2 :						
		FAMILLE : RO										
205000	comptable		8 000,00	4 000,00	4 000,00	2 000,00	linéaire	3,00	33,33 %			
	fiscal		8 000,00	4 000,00	4 000,00	2 000,00	linéaire	3,00	33,33 %			

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : RO / / /												
N°: 890	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : BLOC SANITAIRE TELESKI		Libellé2 :							
225000	comptable		12 347,20	1 830,22	1 830,22	10 516,98	linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal		12 347,20	1 830,22	1 830,22	10 516,98	linéaire	10,00	10,00 %			
N°: 891	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : EQUIPEMENTS SPORTIFS		Libellé2 :							
225000	comptable		10 412,70	4 096,61	4 096,61	6 316,09	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		10 412,70	4 096,61	4 096,61	6 316,09	linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 903	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : VENTILATEUR CENTRALE DOUBLE FLUX		Libellé2 :							
225000	comptable		2 618,40	394,55	394,55	2 223,85	linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal		2 618,40	394,55	394,55	2 223,85	linéaire	10,00	10,00 %			
N°: 912	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : ACER ASPIRE 7 A717-71G-73LN CORE I7		Libellé2 :							
218300	comptable		1 375,00	735,24	735,24	639,76	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal		1 375,00	735,24	735,24	639,76	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
N°: 923	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : LAVE LINGE & SECHE LINGE MAYTAG		Libellé2 :							
225000	comptable		4 000,00	776,25	776,25	3 223,75	linéaire	4,00	25,00 %			
	fiscal		4 000,00	776,25	776,25	3 223,75	linéaire	4,00	25,00 %			
N°: 924	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : EQUIPEMENTS SPORTIFS		Libellé2 :							
225000	comptable		7 625,00	1 203,15	1 203,15	6 421,85	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		7 625,00	1 203,15	1 203,15	6 421,85	linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 925	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : LOCAL MATERIEL TELESKI NAUTIQUE		Libellé2 :							
225000	comptable		6 978,17	482,66	482,66	6 495,51	linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal		6 978,17	482,66	482,66	6 495,51	linéaire	10,00	10,00 %			
N°: 933	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : VIDEOPROJECTEUR OPTOMA UNDA20X		Libellé2 :							
218300	comptable		874,15	152,21	152,21	721,94	degressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25		
	fiscal		874,15	152,21	152,21	721,94	degressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25		
N°: 938	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : NETTOYEUR HP COMET		Libellé2 :							
215400	comptable		1 060,67	198,72	198,72	861,95	linéaire	3,00	33,33 %			
	fiscal		1 060,67	198,72	198,72	861,95	linéaire	3,00	33,33 %			
N°: 952	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : BATEAU DE SECURITE		Libellé2 :							
225000	comptable		2 805,00	256,68	256,68	2 548,32	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		2 805,00	256,68	256,68	2 548,32	linéaire	5,00	20,00 %			

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : RO / / /												
N°: 953	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : TPV IREC		Libellé2 :							
218300	comptable		6 690,00	1 756,12	1 756,12	4 933,88	degressif fiscal	5,00	20,00 %	1,75		
	fiscal		6 690,00	1 756,12	1 756,12	4 933,88	degressif fiscal	5,00	20,00 %	1,75		
N°: 961	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : ARMOIRE DECOR MELAMINE ARTIC AZ001		Libellé2 : REF URBAN							
215400	comptable		916,67	25,67	25,67	890,99	linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal		916,67	25,67	25,67	890,99	linéaire	10,00	10,00 %			
N°: 964	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : FOURGON NISSAN PRIMASTAR EURO5		Libellé2 : CY-289-MV							
218200	comptable		1 772,25	46,55	46,55	1 725,70	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		1 772,25	46,55	46,55	1 725,70	linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 967	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : REMPLACEMENT ROBINETTERIE		Libellé2 :							
225000	comptable		2 464,58	290,35	290,35	2 174,23	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		2 464,58	290,35	290,35	2 174,23	linéaire	5,00	20,00 %			
* FAMILLE RO ROUFFIAC		comptable	1 901 693,71	529 339,82	529 339,82	1 372 353,89						
		fiscal	1 901 693,71	529 339,82	529 339,82	1 372 353,89						
Total général		comptable	1 901 693,71	529 339,82	529 339,82	1 372 353,89						
		fiscal	1 901 693,71	529 339,82	529 339,82	1 372 353,89						

Liste Immobilisations  
Existants fin d'exercice  
édition en Euro

Exercice : 31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
N° : 85	Ref 1 :	Ref 2 : 2154000000 FAMILLE : CM	Libellé1 : 4 CHALETS & 1 MOBIL HOME Etablissement : CTD	Libellé2 :							Date entrée : 01/07/2001	Date service : 01/07/2001
215400	comptable	88 994,38		88 994,38	88 994,38		linéaire		7,00	14,29 %		
	fiscal	88 994,38		88 994,38	88 994,38		linéaire		7,00	14,29 %		
N° : 86	Ref 1 :	Ref 2 : 2154000000 FAMILLE : CM	Libellé1 : KITS MOBILIER/EQUIPEMENTS Etablissement : CTD	Libellé2 :							Date entrée : 01/07/2001	Date service : 01/01/2016
215400	comptable	7 374,98		4 425,00	4 425,00	2 949,98	linéaire		5,00	20,00 %		
	fiscal	7 374,98		4 425,00	4 425,00	2 949,98	linéaire		5,00	20,00 %		
N° : 590	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CM	Libellé1 : REMPLACEMENT CHAUFFE EAU GAZ Etablissement : CTD	Libellé2 :							Date entrée : 01/06/2010	Date service : 01/06/2010
225000	comptable	853,13		853,13	853,13		linéaire		5,00	20,00 %		
	fiscal	853,13		853,13	853,13		linéaire		5,00	20,00 %		
N° : 609	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CM	Libellé1 : 5 CHALETS : 1 LAC , 2 ESCALADE & 2 NAT Etablissement : CTD	Libellé2 :							Date entrée : 01/07/2011	Date service : 01/07/2011
215400	comptable	243 044,00		243 044,00	243 044,00		linéaire		7,00	14,29 %		
	fiscal	243 044,00		243 044,00	243 044,00		linéaire		7,00	14,29 %		
N° : 610	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CM	Libellé1 : AMENAGEMENT DES 5 CHALETS Etablissement : CTD	Libellé2 :							Date entrée : 01/07/2011	Date service : 01/07/2011
215700	comptable	71 870,22		71 870,22	71 870,22		linéaire		7,00	14,29 %		
	fiscal	71 870,22		71 870,22	71 870,22		linéaire		7,00	14,29 %		
N° : 651	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CM	Libellé1 : 10 HLL D'OCCASION MEUBLEES ET EQUIP Etablissement : CTD	Libellé2 :							Date entrée : 01/05/2012	Date service : 01/05/2012
215400	comptable	94 333,21		94 333,21	94 333,21		linéaire		5,00	20,00 %		
	fiscal	94 333,21		94 333,21	94 333,21		linéaire		5,00	20,00 %		
N° : 670	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CM	Libellé1 : INSTALLATION DES 10 HLL D'OCCASION Etablissement : CTD	Libellé2 :							Date entrée : 01/05/2012	Date service : 01/05/2012
215700	comptable	2 115,85		2 115,85	2 115,85		linéaire		5,00	20,00 %		
	fiscal	2 115,85		2 115,85	2 115,85		linéaire		5,00	20,00 %		
N° : 685	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CM	Libellé1 : 12 HLL D'OCCASION MEUBLEES ET EQUIP Etablissement : CTD	Libellé2 :							Date entrée : 01/05/2013	Date service : 01/05/2013
215400	comptable	128 950,15		102 852,00	102 852,00	24 098,15	linéaire		7,00	14,29 %		
	fiscal	128 950,15		102 852,00	102 852,00	24 098,15	linéaire		7,00	14,29 %		
N° : 686	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CM	Libellé1 : INSTALLATION DES 12 HLL D'OCCASION Etablissement : CTD	Libellé2 :							Date entrée : 01/05/2013	Date service : 01/05/2013
215700	comptable	13 815,59		11 195,47	11 195,47	2 623,12	linéaire		7,00	14,29 %		
	fiscal	13 815,59		11 195,47	11 195,47	2 623,12	linéaire		7,00	14,29 %		

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture :												
			CM / CTD / /									
N° : 803	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CM	Libellé1 : SALONS DE JARDIN & CHAISES LONGUES Etablissement : CTD	Libellé2 :							Date entrée : 17/06/2015	Date service : 17/06/2015
215400	comptable	1 827,87		1 385,87	1 385,87	562,00	linéaire		5,00	20,00 %		
	fiscal	1 827,87		1 385,87	1 385,87	562,00	linéaire		5,00	20,00 %		
N° : 815	Ref 1 :	Ref 2 : 2154000000 FAMILLE : CM	Libellé1 : 1 CHALET T3 & ESCALIER Etablissement : CTD	Libellé2 :							Date entrée : 23/06/1999	Date service : 01/07/1999
215400	comptable	17 173,23		17 173,23	17 173,23		linéaire		7,00	14,29 %		
	fiscal	17 173,23		17 173,23	17 173,23		linéaire		7,00	14,29 %		
N° : 820	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CM	Libellé1 : CREATION DE 2 EMPLACEMENTS Etablissement : CTD	Libellé2 :							Date entrée : 30/04/2016	Date service : 30/04/2016
215700	comptable	3 586,50		1 294,85	1 294,85	2 321,95	linéaire		7,00	14,29 %		
	fiscal	3 586,50		1 294,85	1 294,85	2 321,95	linéaire		7,00	14,29 %		
N° : 821	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CM	Libellé1 : 4 KITS VAISSELLE & COUCHAGE Etablissement : CTD	Libellé2 :							Date entrée : 13/05/2016	Date service : 13/05/2016
215400	comptable	2 486,83		1 302,40	1 302,40	1 187,43	linéaire		5,00	20,00 %		
	fiscal	2 486,83		1 302,40	1 302,40	1 187,43	linéaire		5,00	20,00 %		
N° : 904	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CM	Libellé1 : TERRASSE & MOBILIER DE JARDIN Etablissement : CTD	Libellé2 :							Date entrée : 14/06/2017	Date service : 14/06/2017
215400	comptable	5 795,89		1 489,82	1 489,82	4 236,07	linéaire		5,00	20,00 %		
	fiscal	5 795,89		1 489,82	1 489,82	4 236,07	linéaire		5,00	20,00 %		
** Etablissement CTD SEMTOUR PERIGORD RC	comptable	680 020,73		642 062,03	642 062,03	37 958,70						
	fiscal	680 020,73		642 062,03	642 062,03	37 958,70						
* FAMILLE CM CHALET & MOBIL HOME	comptable	680 020,73		642 062,03	642 062,03	37 958,70						
	fiscal	680 020,73		642 062,03	642 062,03	37 958,70						
Total général	comptable	680 020,73		642 062,03	642 062,03	37 958,70						
	fiscal	680 020,73		642 062,03	642 062,03	37 958,70						

Liste Immobilisations  
Existants fin d'exercice  
édition en Euro

Exercice : 31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Method	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
N°: 948	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : VAISSELLE & USTENSILES DE CUISINE	Libellé2 :									
		FAMILLE : JE											
228000	comptable		4 173,67	2 130,16	2 130,16	2 043,81	insaire		5,00	20,00 %			
	fiscal		4 173,67	2 130,16	2 130,16	2 043,81	insaire		5,00	20,00 %			
N°: 908	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : REFECTION DES TOILETTES DU RESTAUR	Libellé2 :									
		FAMILLE : JE											
214000	comptable		2 877,20	815,44	815,44	2 061,76	insaire		10,00	10,00 %			
	fiscal		2 877,20	815,44	815,44	2 061,76	insaire		10,00	10,00 %			
N°: 952	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : LAVE VERRES & MACHINE A GLACONS	Libellé2 :									
		FAMILLE : JE											
216400	comptable		1 059,00	109,20	109,20	979,80	insaire		5,00	20,00 %			
	fiscal		1 059,00	109,20	109,20	979,80	insaire		5,00	20,00 %			
N°: 960	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : REMPLACEMENT GROUPE CHAMBRE FRC	Libellé2 :									
		FAMILLE : JE											
228000	comptable		1 420,00	45,91	45,91	1 374,09	insaire		10,00	10,00 %			
	fiscal		1 420,00	45,91	45,91	1 374,09	insaire		10,00	10,00 %			
* FAMILLE	comptable		9 259,87	2 800,71	2 800,71	8 459,16							
JE	fiscal		9 259,87	2 800,71	2 800,71	8 459,16							
LA JEMAYE													
<b>Total général</b>	comptable		9 259,87	2 800,71	2 800,71	8 459,16							
	fiscal		9 259,87	2 800,71	2 800,71	8 459,16							

Liste Immobilisations  
Existants fin d'exercice  
édition en Euro

Exercice : 31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Method	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
N°: 483	Ref 1 :	Ref 1 :	Libellé1 : LAVE-LINDE 8 KG PEPTRI & MOJ 9	Libellé2 :									
		FAMILLE : DE											
228000	comptable		3 624,00	3 624,00	3 624,00		degressif fiscal		4,00	25,00 %	1,25		
	fiscal		3 624,00	3 624,00	3 624,00		degressif fiscal		4,00	25,00 %	1,25		
N°: 484	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : SECHOR MANUEL DARETRI & MOJ 6	Libellé2 :									
		FAMILLE : DE											
228000	comptable		2 339,00	2 339,00	2 339,00		degressif fiscal		4,00	25,00 %	1,25		
	fiscal		2 339,00	2 339,00	2 339,00		degressif fiscal		4,00	25,00 %	1,25		
N°: 488	Ref 1 :	Ref 1 :	Libellé1 : MOBILIER CAMPING	Libellé2 :									
		FAMILLE : DE											
228000	comptable		1 117,37	1 117,37	1 117,37		insaire		5,00	20,00 %			
	fiscal		1 117,37	1 117,37	1 117,37		insaire		5,00	20,00 %			
N°: 602	Ref 1 :	Ref 1 :	Libellé1 : MOBILIER ACCUEIL	Libellé2 :									
		FAMILLE : DE											
228000	comptable		845,75	845,75	845,75		insaire		5,00	20,00 %			
	fiscal		845,75	845,75	845,75		insaire		5,00	20,00 %			
N°: 627	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : MOBILIER SALLE POLYVALENTE	Libellé2 :									
		FAMILLE : DE											
228000	comptable		8 366,00	8 366,00	8 366,00		insaire		10,00	10,00 %			
	fiscal		8 366,00	8 366,00	8 366,00		insaire		10,00	10,00 %			
N°: 608	Ref 1 :	Ref 1 :	Libellé1 : REFRIGERATEUR & CONGELATEUR	Libellé2 :									
		FAMILLE : DE											
228000	comptable		605,35	605,35	605,35		insaire		5,00	20,00 %			
	fiscal		605,35	605,35	605,35		insaire		5,00	20,00 %			
N°: 691	Ref 1 :	Ref 1 :	Libellé1 : HP COMPAQ 6005 & ECRAN 19"	Libellé2 :									
		FAMILLE : DE											
228000	comptable		891,84	891,84	891,84		degressif fiscal		3,00	33,33 %	1,75		
	fiscal		891,84	891,84	891,84		degressif fiscal		3,00	33,33 %	1,75		
N°: 607	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : SITE INTERNET HEBERGEMENTS	Libellé2 :									
		FAMILLE : DE											
208000	comptable		591,60	591,60	591,60		insaire		5,00	20,00 %			
	fiscal		591,60	591,60	591,60		insaire		5,00	20,00 %			
N°: 651	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : MITOEUR PREMIX T4	Libellé2 :									
		FAMILLE : DE											
228000	comptable		1 072,70	1 072,70	1 072,70		insaire		1,00	100,00 %			
	fiscal		1 072,70	1 072,70	1 072,70		insaire		1,00	100,00 %			

**Existants fin d'exercice :31/12/2018**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotations	Cumul N	Valeur nette	Methodes	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
<b>Report de rupture :</b>												
SE / / /												
N°: 717	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : SE	Libellé1 : SALADETTE PLAN DE TRAVAIL	Libellé2 :								
225000	comptable		590,00	590,00	590,00		insaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		590,00	590,00	590,00		insaire		5,00	20,00 %		
N°: 801	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : SE	Libellé1 : 8 KITS VAISSELLE & COUCHAGE TENTES	Libellé2 :								
225000	comptable		2 283,44	1 866,89	1 866,89	596,55	insaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		2 283,44	1 866,89	1 866,89	596,55	insaire		5,00	20,00 %		
N°: 804	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : SE	Libellé1 : 2 TELEVISEURS & 1 REFRIGERATEUR	Libellé2 :								
225000	comptable		551,49	401,61	401,61	149,87	insaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		551,49	401,61	401,61	149,87	insaire		5,00	20,00 %		
N°: 947	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : SE	Libellé1 : ARMOIRE INOX REFRIGEREES	Libellé2 :								
225000	comptable		1 099,00	292,47	292,47	806,53	insaire		10,00	10,00 %		
	fiscal		1 099,00	292,47	292,47	806,53	insaire		10,00	10,00 %		
N°: 873	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : SE	Libellé1 : REPECTION ELECTRICITE & SANITAIRES	Libellé2 :								
225000	comptable		10 482,46	3 867,84	3 867,84	6 624,91	insaire		3,75	26,67 %		
	fiscal		10 482,46	3 867,84	3 867,84	6 624,91	insaire		3,75	26,67 %		
N°: 888	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : SE	Libellé1 : TONDEUSE DREC 637 PRO HYDRO	Libellé2 :								
225000	comptable		1 666,33	527,94	527,94	1 130,39	insaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		1 666,33	527,94	527,94	1 130,39	insaire		5,00	20,00 %		
N°: 941	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : SE	Libellé1 : MATERIEL & EQUIPEMENTS RESTAURANT	Libellé2 :								
219400	comptable		16 352,00	1 075,87	1 075,87	15 274,93	insaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		16 352,00	1 075,87	1 075,87	15 274,93	insaire		5,00	20,00 %		
N°: 942	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : SE	Libellé1 : TERRASSE DU SNACK	Libellé2 :								
214800	comptable		3 000,00	197,26	197,26	2 802,74	insaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		3 000,00	197,26	197,26	2 802,74	insaire		5,00	20,00 %		
* FAMILLE SE SAINT-ESTEPHE	comptable		55 168,31	27 722,39	27 722,39	27 385,92						
	fiscal		55 168,31	27 722,39	27 722,39	27 385,92						

**Existants fin d'exercice :31/12/2018**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotations	Cumul N	Valeur nette	Methodes	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
<b>Report de rupture :</b>												
SE / / /												
<b>Total général</b>	comptable		55 168,31	27 722,39	27 722,39	27 385,92						
	fiscal		55 168,31	27 722,39	27 722,39	27 385,92						

Saint-Estèphe meublés

**Liste Immobilisations  
Existants fin d'exercice  
édition en Euro  
Exercice : 31/12/2018**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotations	Cumul N	Valeur nette	Methodes	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
N°: 632	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : MD	Libellé1 : AMENAGEMENT DES OITES	Libellé2 :								
225000	comptable		3 242,71	3 242,71	3 242,71		insaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		3 242,71	3 242,71	3 242,71		insaire		5,00	20,00 %		
N°: 697	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : MD	Libellé1 : MOBILIER & EQUIPEMENT DES OITES	Libellé2 :								
225000	comptable		22 622,23	22 622,23	22 622,23		insaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		22 622,23	22 622,23	22 622,23		insaire		5,00	20,00 %		
N°: 697	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : MD	Libellé1 : SITE INTERNET HEBEREMENTS	Libellé2 :								
305000	comptable		236,40	236,40	236,40		insaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		236,40	236,40	236,40		insaire		5,00	20,00 %		
N°: 690	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : MD	Libellé1 : 2 TELEVISEURS LCD FUNAI 82 CM	Libellé2 :								
225000	comptable		862,01	862,01	862,01		insaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		862,01	862,01	862,01		insaire		5,00	20,00 %		
N°: 695	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : MD	Libellé1 : SITES INTERNET, MOBILE & TABLETTE	Libellé2 :								
305000	comptable		577,80	577,80	577,80		insaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		577,80	577,80	577,80		insaire		5,00	20,00 %		
N°: 947	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : MD	Libellé1 : BANGUETTE DAVIANA	Libellé2 :								
218400	comptable		599,00	67,97	67,97	501,03	insaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		599,00	67,97	67,97	501,03	insaire		5,00	20,00 %		
* FAMILLE MS MEUBLES ST-ESTEPHE	comptable		27 910,11	27 495,12	27 495,12	591,99						
	fiscal		27 910,11	27 495,12	27 495,12	591,99						
<b>Total général</b>	comptable		27 910,11	27 495,12	27 495,12	591,99						
	fiscal		27 910,11	27 495,12	27 495,12	591,99						

---

## **ANNEXE XI**

---

Engagements à incidences financières

Néant

# RESSOURCES HUMAINES



Ressources humaines

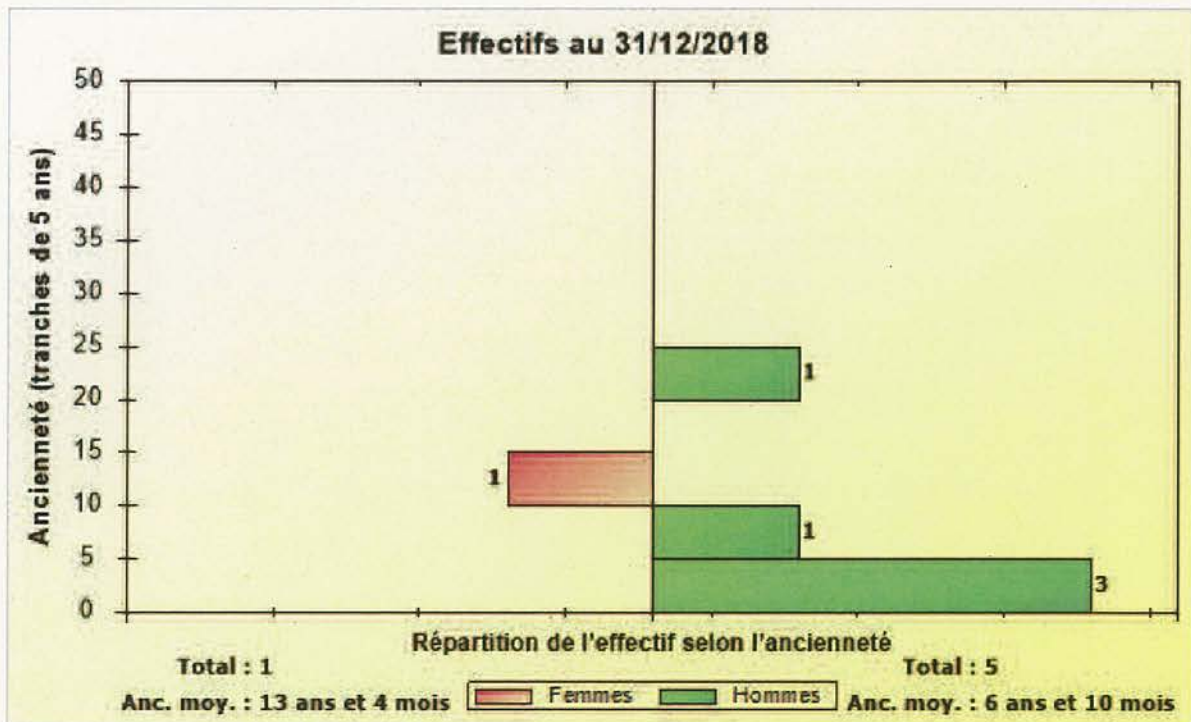
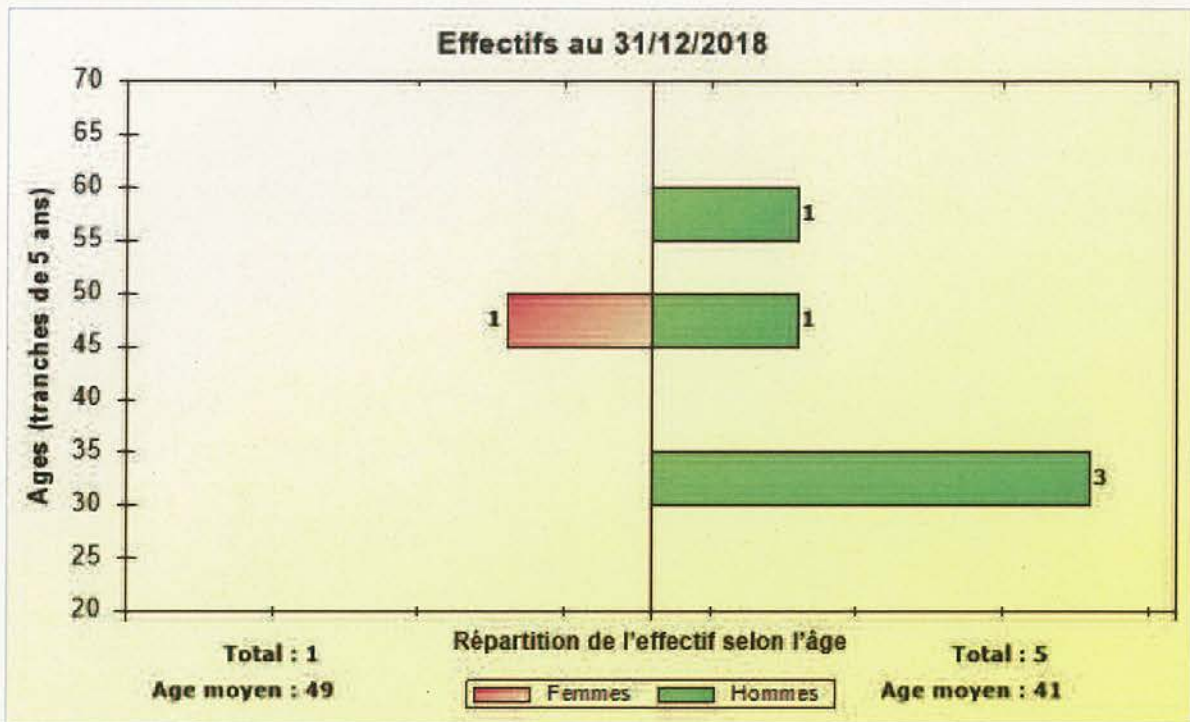
ANNEXE XII

Effectifs affectés

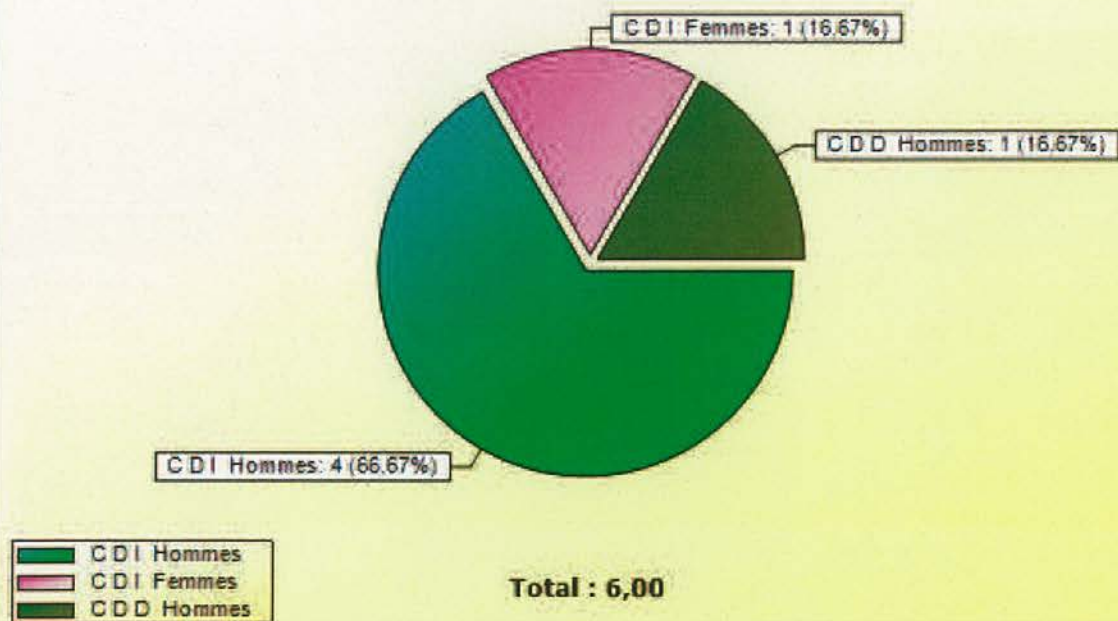
Personnel présent - De janvier 2018 à décembre 2018  
ANGOISSE.SAINT-ESTEPHE

Salarié	N° SS	Emploi	Date entrée	Date sortie
000000223 AUJON Gary	186063324304522	Agent d'Accueil	15/12/2015	
0000004204 BILLET Lyda	269069204801746	Responsable Hébergements	01/07/2008	
0000008089 BOISSERIE Dominique	186118718702058	Moniteur en Formation	25/09/2017	29/08/2018
0000008089 BOISSERIE Dominique	186118718702058	Educateur Sportif	01/09/2018	04/11/2018
0000008089 BOISSERIE Dominique	186118718702058	Educateur Sportif	19/11/2018	31/12/2018
0000008115 CHEVAILLER Julie	298078708530495	Agent d'Entretien	01/07/2018	31/07/2018
0000008377 CHOLLY Marc Antoine	197112432210691	Agent Polyvalent	04/06/2018	07/07/2018
0000007030 CROZETIERE Audrey	287108718701941	Agent de Service	01/03/2018	10/10/2018
0000007030 CROZETIERE Audrey	287108718701941	Agent de Service	28/10/2018	28/10/2018
0000007030 CROZETIERE Audrey	287108718701941	Agent de Service	30/11/2018	30/11/2018
0000001006 CROZETIERE Aurelie	289078718702088	Agent de Service	07/07/2018	02/08/2018
000000242 D HERBOMEZ Elise	283017635109154	Monitrice Sportive	01/07/2018	31/08/2018
0000008341 DINET Amélie	299117621735978	Personnel d'Entretien	30/07/2018	31/08/2018
0000008386 DOMINIQUE Tony	100012432220031	Agent d'Accueil Polyvalent	23/07/2018	31/08/2018
0000008289 DUTHEIL Guillaume	198052432216581	Agent d'Accueil Pédagogique	01/08/2018	31/08/2018
0000008104 FALLARD Nino	196097408104931	Moniteur Accrobranche	01/07/2018	31/08/2018
0000000084 GAILLARD Mael	194118708521509	Moniteur Téléski Nautique	16/07/2018	31/08/2018
0000008387 GAURE Agathe	299078708535988	Agent d'Entretien	01/07/2018	31/07/2018
0000008266 JARRY Alexandre	194058708524379	Moniteur Sportif	21/04/2018	22/04/2018
0000008266 JARRY Alexandre	194058708524379	Moniteur Sportif	25/05/2018	31/05/2018
0000008266 JARRY Alexandre	194058708524379	Moniteur Sportif	08/06/2018	31/08/2018
0000008053 JOIRIS Axel	188117305402357	Moniteur Sportif	01/03/2018	31/08/2018
0000008350 KING Jessica	297018708520055	Agent d'Accueil Camping	01/07/2018	31/08/2018
000000243 LAVAUD Melynda	296058708522546	Agent de services polyvalent	24/05/2018	31/05/2018
000000243 LAVAUD Melynda	296058708522546	Agent de Service Polyvalente	26/06/2018	28/06/2018
000000243 LAVAUD Melynda	296058708522546	Agent de Service Polyvalente	01/07/2018	31/08/2018
000000243 LAVAUD Melynda	296058708522546	Agent de Service Polyvalente	17/09/2018	28/09/2018
0000008340 MARSAC Loick	100018708520996	Personnel d'Entretien	01/07/2018	31/08/2018
0000008076 MAZE Francois	192071903103887	Moniteur Sportif	24/05/2018	31/05/2018
0000008076 MAZE Francois	192071903103887	Moniteur Sportif	12/06/2018	30/06/2018
0000008076 MAZE Francois	192071903103887	Moniteur Sportif	01/07/2018	30/10/2018
0000004202 MESTAUDY Jean Michel	159122432203602	Responsable de Base	01/07/1998	
0000008217 MESTAUDY Louis	198072432218197	Moniteur téléski nautique	21/04/2018	22/04/2018
0000008217 MESTAUDY Louis	198072432218197	Moniteur Téléski Nautique	17/03/2018	17/03/2018
0000004197 MESTAUDY Theo	191028708534081	Moniteur Sportif	01/04/2018	04/11/2018
0000008275 MONTALESCOT Oceane	297042432210527	Agent d'Accueil Polyvalente	25/06/2018	31/08/2018
0000004270 MORANGE Christophe	171032432215227	Moniteur Sportif	01/09/2011	04/11/2018

# Effectifs



### Répartition de l'effectif au 31/12/2018

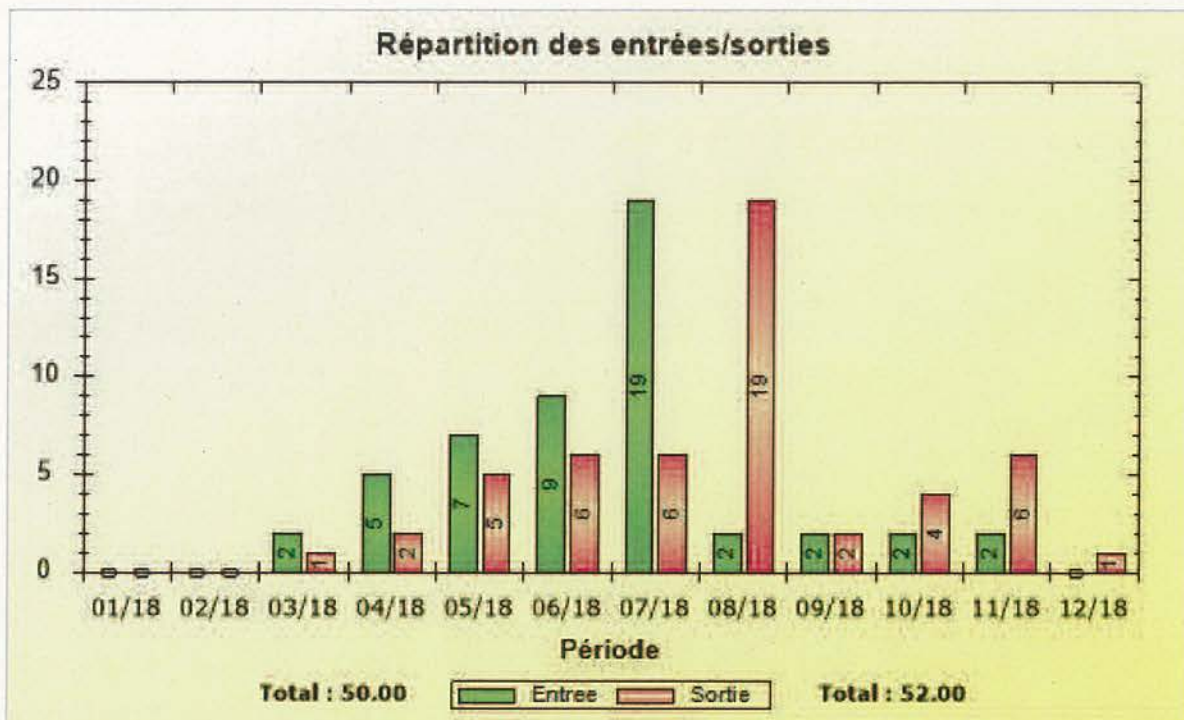


### Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/2018

Catégorie	F	H	Total	CDI F	CDI H	Total	CDD F	CDD H	Total
<b>Total</b>	1	5	6	1	4	5		1	1

### Répartition de l'effectif au 31/12/2018 et évolution depuis N-1

Catégorie	Sexe	Total	CDI T.C.	CDI T.P.	CDD T.C.	CDD T.P.
	H	5	4			1
	F	1	1			
<b>Total période N</b>		6	5			1
	H	6	5		1	
	F	1	1			
<b>Total période N-1</b>		7	6		1	
	H	- 1	- 1		- 1	1
	F					
<b>Écart N-1 / N</b>		- 1	- 1		- 1	1



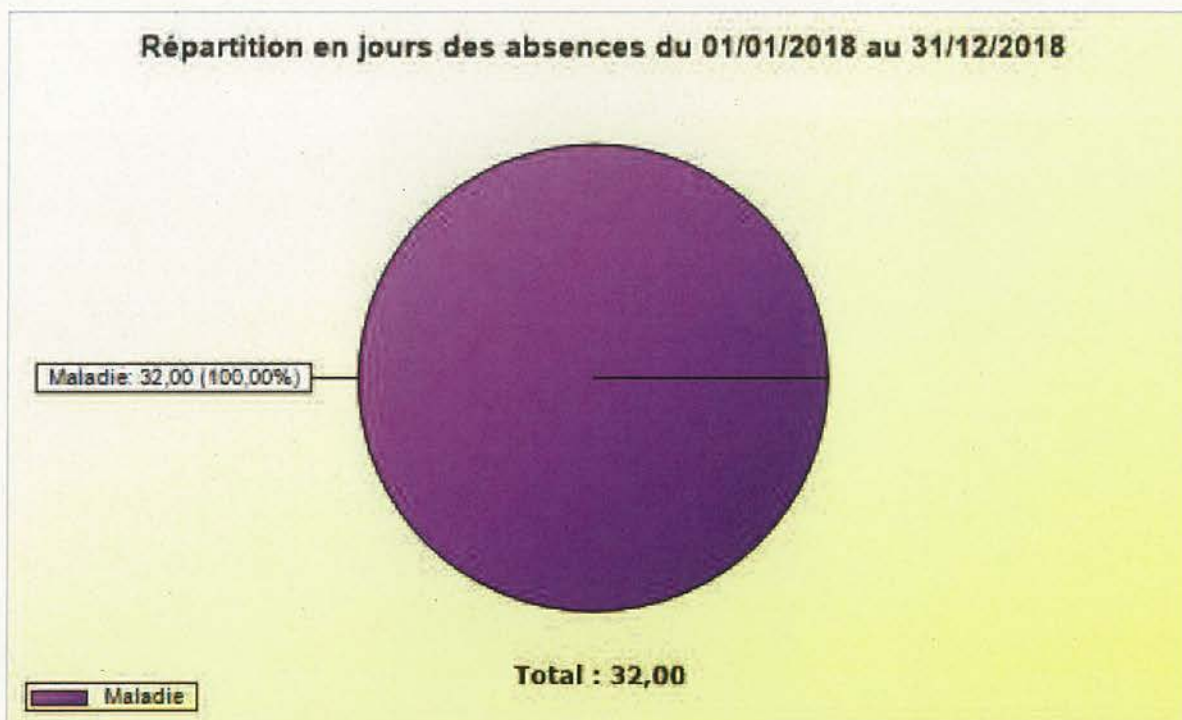
### Tableau qualification

Postes	Qualification
Responsable de site	Brevet Sportif Animation Culturelle
Agent d'entretien, de maintenance et de service	CAP et BEP dédié
Animateur sportif Agent d'accueil	Brevet d'Etat BTS Tourisme Bac + 2

### Absences

Nombre de journées d'absences au 31/12/2018			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	3 291.00	32.00	0.97

### Répartition en jours des absences du 01/01/2018 au 31/12/2018



### Nombre de journées d'absences pour MALADIE au 31/12/2018

Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	3 291,00	32,00	0,97

### Répartition des absences pour MALADIE selon leur durée au 31/12/2018

Catégorie	Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours	Entre 8 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
Total			2		

Informations majeures affectant la situation du personnel

Il n'y a pas eu d'événement social majeur affectant la situation du personnel sur les sites.

Accidents de travail significatifs

Néant

Observations formulées par l'Inspection du Travail

Néant

Modifications apportées à l'organisation du service

Aucune.

*ANALYSE*  
*de la*  
*QUALITÉ de SERVICE*

## ANNEXE XIII

### Conditions tarifaires

#### Tarifs pratiqués

**2018**

Locatif

#### ROUFFIAC

Périodes	Capacité	Du 01/04 au 29/06 du 01/09 au 30/09		Du 30/06 au 06/07		Du 07/07 au 13/07		Du 14/07 au 27/07	
		WE	Semaine	WE	Semaine	WE	Semaine	WE	Semaine
Nb de nuits									
Ch Rouffiac	4	44	220	63	300	70	434	75	525
Ch Détente	4/6	48	240	65	320	72	448	77	539
Ch Palace	4/6	50	250	68	340	76	476	81	567
Ch Télési	6/8	52	260	72	370	80	497	85	595
Ch Lac	6	52	260	72	370	80	497	85	595
Ch Alizé	6	48	240	65	320	72	448	77	539
Ch Nature	6/8	58	290	75	390	85	515	90	630
Ch Escalade	6/8	64	320	78	410	90	574	96	672
MH Aventure	6	58	290	75	390	85	518	90	630

Périodes	Capacité	Du 28/07 au 03/08		Du 04/08 au 17/08		Du 18/08 au 24/08		Du 25/08 au 30/08	
		WE	Semaine	WE	Semaine	WE	Semaine	WE	Semaine
Nb de nuits									
Ch Rouffiac	4	80	560	83	581	75	525	55	385
Ch Détente	4/6	82	574	85	595	77	539	57	399
Ch Palace	4/6	86	602	89	623	81	567	61	427
Ch Télési	6/8	90	630	93	651	85	595	65	455
Ch Lac	6	90	630	93	651	85	595	65	455
Ch Alizé	6	82	574	85	595	77	539	57	399
Ch Nature	6/8	95	665	98	686	90	630	70	490
Ch Escalade	6/8	101	707	104	728	96	672	75	525
MH Aventure	6	95	665	98	686	90	630	70	490

#### SAINT-ESTEPHE

Périodes	Capacité	Du 01/01 au 08/06 du 08/09 au 31/12		Du 09/06 au 06/07 Du 25/08 au 07/09		Du 07/07 au 20/07 Du 18/08 au 24/08		Du 21/07 au 17/08	
		WE	Semaine	WE	Semaine	WE	Semaine	WE	Semaine
Studio 2	2	75	190	75	200	91	240	103	270
Studio 2/4	2/4	75	200	79	210	95	250	107	280
Duplex 2/4	2/4	107	280	111	290	130	340	146	380
Duplex 4/6	4/6	118	310	122	320	150	390	166	430
Tente lodge	5	114	300	114	300	142	370	154	400

Emplacement nu

## ROUFFIAC

	Du 01/05 au 06/07 Du 01/09 au 30/09	Du 07/07 au 13/07	Du 14/07 au 27/07	Du 28/07 au 17/08	Du 18/08 au 24/08	Du 26/08 au 30/08
Forfait confort	15	21	22	24	22	21
Pers sup 7 ans et +	3	4	5.50	5.50	5.50	4
Enfant sup 3-6 ans	2.50	3	3.50	3.50	3.50	3
Enfant sup - 3 ans	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Animal	2	3	3	3	3	3

## SAINT-ESTPHE

	Du 01/06 au 30/09
Emplacement	5.20
Electricité	3.50
Adulte	3.90
Enfant 5-12 ans	2
Animal	2



## ANNEXE XIV

### Compte Rendu technique et financier

#### Horaires d'ouverture et périodes

<b>ROUFFIAC</b>	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
Camping						Accueil ouvert tous les jours de 9h à 13h et de 14h à 19h						
Locations												
Centre d'hébergement												
<b>SAINT-ESTPHE</b>	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
Camping						Accueil ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 19h						
Locations												

**Les périodes d'ouverture sont rationalisées** ; les chalets et mobil-homes ouvrent des vacances d'avril aux vacances de Toussaint (mise en hivernage par sécurité). Des exceptions sont faites pour les 8 chalets (Escalade, Nature, Aventure, Lac...) à Rouffiac qui peuvent avoir une période d'ouverture plus étendue grâce à une meilleure conception et isolation. Les 4 appartements de Saint-Estèphe.

Les périodes d'ouverture de l'accueil des campings sont :

**En vert**, les périodes d'ouverture

**En rouge**, les périodes de fermeture

## ANNEXE XV

---

### Observations ou plaintes des usagers

#### CAMPING FAMILLES

##### Les plus :

- Camping calme et bien entretenu
- Grande diversité et qualité des activités sportives proposées
- La clientèle apprécie de pouvoir pratiquer les activités sur place
- Les tarifs des activités très attractifs grâce à l'opération "Eté actif"
- Satisfaction de la clientèle de la mise en place du tri sélectif
- Mise en place de l'espace enfants (pour les tout-petits) dans la salle polyvalente
- Qualité du professionnalisme du personnel d'accueil

##### Les moins :

- Pas de wifi sur l'ensemble du camping et notamment dans les locatifs
- Pas de télévision dans les chalets
- Absence de piscine surtout cette année compte tenu de la qualité de l'eau désastreuse due à la présence de cyanobactéries (baignade interdite aux moins de 6 ans quasiment tout l'été et à tout public presque tous les matins d'août)
- Boutique très insuffisante en capacité
- Equipements buvette insuffisants
- Chalets Gitotel (Téleski et Rouffiac) trop vétustes, très inconfortables et tarifs disproportionnés par rapport à la qualité

#### CAMPING GROUPES

##### Les plus :

- Espace camping apprécié
- Proximité des activités

##### Les moins :

- Pas d'automatisation de l'intervention des équipes d'élagages pour la sécurisation des espaces avant la saison
- Manque d'un grand lieu sécurisé à proximité directe des camps (halle d'activité et de repli couverte)

## **CENTRE HEBERGEMENT**

### **Les plus :**

- Espace restauration très apprécié par la clientèle et très fonctionnel
- Qualité de la prestation restauration
- Professionnalisme et efficacité des personnels

### **Les moins :**

- Problèmes de garantie décennale non résolus
- Problème sur les détecteurs de fumée dans la préparation froide et local déchets entraînant une mise en défaut quasi permanente de la centrale incendie (Commission de Sécurité quinquennale en 2019)
- Dysfonctionnement chambre froide
- Complexité du système double flux non couplé avec le système de chauffage
- Espace couchage et salles animation très vétustes et plus adaptés à la demande
- Proposition wifi très insuffisante

## **ACTIVITÉS SPORTIVES**

### **TELESKI NAUTIQUE**

#### **Les plus :**

- Activité phare
- Equipe d'encadrement professionnelle
- Matériel mis à disposition des usagers de qualité
- Dynamisme de l'activité vis-à-vis des partenaires locaux
- Activité "club" très développée (280 licenciés et nombreux résultats sportifs de très haut niveau)
- Entretien régulier des espaces verts autour du téléski par les équipes du Conseil Départemental

#### **Les moins :**

- Mixité et vétusté des vestiaires très problématiques
- Douches extérieures
- Pas d'espaces abrités mis à disposition du public
- Mobilier extérieur en très mauvais état
- Difficulté de gérer les moments d'affluence au niveau de la caisse par manque d'espace
- Demande très forte du public d'un espace Boutique, Snack et détente pour les usagers et accompagnateurs
- Espace stockage matériel très précaire
- Modules en très mauvais états et non sécuritaires mais une solution par l'intermédiaire du club a été trouvée pour 2019
- Préoccupation permanente par rapport à la qualité de l'eau mais aucune interdiction de fonctionner en 2018

## **ACCROBRANCHE**

### **Les +**

- Equipe d'encadrement professionnelle
- Parcours appréciés

### **Les moins :**

- Demande de mise en place de parcours pour les tout-petits (2-6 ans)
- Demande de diversification des parcours et d'agrandissement du parc
- Manque de communication (irrégulière) aux alentours de Rouffiac
- Panneau d'information sur les activités prévues à l'entrée du site non réalisé

## **TIR A L'ARC**

### **Les plus :**

- Nouveau Pas de tir apprécié par les usagers

## **TOUR D'ESCALADE**

### **Les plus :**

- Bon outil de travail depuis sa rénovation

### **Les moins :**

- Regret qu'elle ne puisse pas être utilisée en cas de pluie, un système de toiture en toile tendue pourrait être une solution pour assurer l'activité quelles que soient les conditions météorologiques

## **BASE NAUTIQUE**

Lieu de regroupement des activités canoë kayak, planche à voile, paddle, Optimist, VTT et stockage du matériel « tyrolienne », pont de singe, escalade et paint-ball

### **Les plus :**

- Bâtiment fonctionnel
- Matériel de bonne qualité

### **Les moins :**

- Pas de vestiaires
- Manque de sécurisation de l'espace par rapport aux vols (effractions)

## **PLAGE (Baignade)**

### **Les plus :**

- Espace baignade très apprécié

### **Les moins :**

- Qualité de l'eau
- Manque de pédagogie de la part des personnels de surveillance du mois de juillet dans l'information aux usagers sur les problèmes de qualité d'eau

## **PLAGE (Locations)**

Location de pédalos, canoës et Paddle

### **Les plus :**

- Activités très appréciées
- Grande attractivité de l'activité Paddle

### **Les moins :**

- Problème de stockage du matériel, beaucoup de manutention entre la zone de stockage et le lieu de location
- Nécessité de créer un coffre sur le ponton location pour stocker le matériel (gilets de sécurité, pagaies)

## **Remarques d'ordre général**

### **Les plus :**

- Très bonne coordination avec les gardiens du Conseil Départemental
- Entretien général du parc très apprécié et satisfaisant
- Bonne coordination avec les personnels du Service des Sports du Conseil Départemental
- Nombreuses actions menées sur la Base

### **Les moins :**

- Manque de mobilier extérieur (tables de pique-nique)
- Signalétique de la Base insuffisante sur le réseau routier (ou en mauvais état)
- Regret des usagers que la journée "portes ouvertes" du début de saison n'existe plus

## **ANNEXE XVI**

---

Axes d'amélioration proposés

---

## **COMPLÉMENTS**

---

Commercialisation

Ctoutvert – SecureHoliday

### **VENTE EN LIGNE, OUTIL MARKETING, AIDE A LA COMMERCIALISATION SUR INTERNET**

#### ➤ **Pack IBS - Agence de voyage Inter Booking Service (depuis 2016) :**

Ctoutvert a créé une agence de voyages (IBS) pour pouvoir vendre des séjours. Nous administrons du stock sur la place de marché d'IBS. Les Tour-Opérateurs, partenaires (distributeurs), piochent dans ce stock commun pour vendre nos produits à leurs clients. Ce stock prend la forme d'allotements qui ne sont pas visibles dans Unicamp mais qui prennent en compte nos disponibilités réelles.

Un taux de commission de 15% à 20% s'applique.

2 types de contrat :

Distributeurs qui portent la responsabilité de la vente sur IBS :

Ex : seloger.com

Distributeurs qui n'utilisent IBS que comme support technique :

Ex : La France Du Nord Au Sud, Mycamping.com, camping.com

Octopode – La Compagnie des Vacances

Présence sur catalogue du CE KERBAR (Leclerc)

Flower Campings (réservation en ligne de tous les sites d'hébergement)

Carte de situation des sites

Site web

## Communication Promotion

### PRINT

Création d'un dépliant « camping »  
Création d'un dépliant « Base de loisirs »  
Création de présentoirs comptoir pour dépliants  
Renouvellement signalétique sur site  
Manuel des ventes 2018  
Brochure scolaire 2018

### Opérations promotionnelles/événements

#### Salons

Accueil blogueurs et presse  
Participation émission TV « Bienvenue au camping »  
Mailing hébergements Dordogne, écoles Dordogne et départements limitrophes

### Web / réseaux sociaux

Création du site web spécial hébergement [www.sejours-dordogne.fr](http://www.sejours-dordogne.fr)  
Annonces web sur les site swab des offices de tourisme, [guideduperigord.com](http://guideduperigord.com), [perigord.com](http://perigord.com)  
Recrutement de fans sur facebook

Maintien du classement du Camping de Rouffiac en 3\* et de l'adhésion au réseau  
Flower Campings

# *DONNÉES TECHNIQUES*



## **ANNEXE XVII**

---

### Évolutions générales des ouvrages et des matériels exploités

Pas de commentaires particuliers

#### Bilan de l'état du matériel et des réparations effectuées

- Lors des intempéries du 4 juillet, nous avons dû déplorer de nombreux dégâts sur Rouffiac, et ce, au début de la pleine saison.  
Tout a été mis en œuvre pour rétablir une activité normale rapidement mais nous avons dû fermer les activités sportives pour cause de sécurité, et ce, principalement l'accrobranche car nombre d'arbres ont été fragilisés.

Matériel endommagé suite à la tempête :

- 1 borne camping n°37 à changer
  - 1 borne camping groupe
  - 3 candélabres camping groupe hors-service
- 
- Matériel endommagé suite à élagage :
    - 1 borne camping n°1 à changer

#### Liste valorisée des équipements renouvelés

Pas de commentaires particuliers

## ANNEXE XVIII

## Etat des travaux d'entretien, de renouvellement et de modernisation

## Liste des contrats de prestation

## Rouffiac

				HT
<b>Bale de IQUIN de ROUFFIAC</b>				
TOTAL GAZ maintenant finagaz ex ANTARGAZ	Contrat de fourniture de gaz propane en réservoir aérien d'une capacité de 1.000 kg maintenance installation, vérification de ventilation, évacuation des produits de la combustion, signalisation des dispositions de signalisation, manoeuvre des organes de coupure gaz, réglage détendeurs et étanchéité des canalisations	année 2018		292,86
CERES	Contrat de fourniture exclusive de gaz en bouteilles butane et propane + maintenance pour citerne Règles techniques et de sécurité applicables aux dépôts non classables d'hydrocarbures liquéfiés destinés à la vente Notice permanente de sécurité (affichage)			
CERES	Vérification structure artificielle d'escalade	08-févr		350,00
CERES	Vérification parcours acrobatique	08-févr		915,00
DEKRA	Visite annuelle téléski nautique. Contrôle électromagnétique des câbles tracteurs Vérification des installations électriques (protection des travailleurs) Vérification du système de sécurité incendie			160,00
	Vérification des installations électriques (protection contre les risques d'incendie et de panique vérification d'appareils de cuisson et remise en température, stockage de combustible et réseau de distribution vérification Portail automatique Camping vérification de bon montage et liaisonnement au sol de la structure autoportante			20,00 10,00
ATSE BORDES	maintenance installation de ventilation Power Play95BC+Novatys12/12 et 7/7+Defumair+Hotte Hic et Four et Lavoir maintenance éclairage sécurité salle polyvalente et CH 25 blocs			829,53
ATSE BORDES	Maintenance ballons EC 2x 500L + 5x1000L vidange, nettoyage, désinfection, anode, T°, contrôle des pompes, dépose de la robinetterie	du 01/12/17 au 30/11/18		1500,00
FCCE BOUSCASSE	Maintenance sur matériel frigorifique, condenseur, vérif pressions, conexions, ventilateurs, dégivrage et écoulements + fuite éventuelle <b>cuisson gaz</b> , graissage robinets, control vannes sécurité détendeur, nettoyage filtre gaz propane bruleur venturi pipe mitres + contrôle injecteur thermostat régulation, sécurité thermocouple, veilleuse, flamme, ralenti, allumage automatique <b>cuisson électrique</b> , interrupteur, voyants, T°, régulation, ventilation, détartrage chaudière et verif sonde chaudière contrôle robinet remplissage vidange, joints de porte, charniere, graissage relevage sauteuse+couvercle <b>équipement froid</b> nettoyage condenseur, évaporation désinfection, recherche fuite gaz, réglage regulation et thermostat pendule dégivrage machine sous vide, control joint vérin, barre de soudure et huile <b>climatisation</b> , control unités int ext +compresseur, regulation, filtres, désinfection batteries, verif et nettoyage eaux et bac condensat	23/04/2018		894,42
SAFETY FIRST	vérification et maintenance pour la protection des zones de cuisson et friteuse	du 01/01/18 au 31/12/18		627,00
SPIE	SSI + REMPLACEMENT BATTERIE ET PILES			
PROTECNET	dégraissage systemes d'extraction des cuisines (3hottes:cuisson, four,plonge + filtres + 2extracteurs type cuisson + compensateur d'air filtré)	17/05/2018		560,00
MP INCENDIE	Contrat de maintenance de l'ensemble des extincteurs et coup de poing	22-mars		470,40
SMCTOM	redevance collecte dechets			
assainissement Celerier	vidange bac à graisse centre hébergement			
ALLO 3D	Lutte contre les nuisibles accueil + restaurant plonge légumerie préparation froide reserve alimentaire vestiaire local poubelles et accueil camping	28-mars		145,71
ALARME ET AUTOMATISME DU PGD	Entretien sur barrière camping			
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES	Réseau d'eau chaude, sanitaires, camping, légionellose verif robinet sanit bois+ famille+ CH partie verte et rouge+ sanit cuisine femme sanitaire 3 douche+mitigeur et sanitaire1 +mélangeur + robinet	10/07/2018		260,00
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES	Analyse de microbiologiques de produits alimentaires et analyse de surface			

## Saint-Estèphe

				HT
	Date des passages			Coût HT
Contrat de maintenance de l'ensemble des extincteurs et coup de poing camping + Rebière+ salle polyvalente	23/03/2018			414,90
vérification tableau SSI Rebière Nugelec ECA200 +4 déclencheurs manuels + 6 détecteurs optiques fumée + 2 diffuseurs sonores				
vérification aire de jeux				
redevance collecte dechets				
Vérification électrique relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique : bâtiments accueil + gîtes	29/03/2018			240,00
Vérification électrique relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique : camping				65,00
Réseau d'eau chaude, sanitaires, camping, légionellose Verif sur mitigeur ECS	03-juil			

## La Jemaye

				HT
Hotel Restaurant LA JEMAYE		Date des passages		Coût HT
MP INCENDIE	Contrat de maintenance de l'ensemble des extincteurs et coup de poing	31/05/2018		212,60
MP INCENDIE	verification annuelle SSI type 1 dont 9 DM 7DS 110L	12/07/2018		227,00
FINAGAZ	redevance d'usage et maintenance	09/07/2018		50,00
SMCTOM	redevance collecte dechets			
DEKRA	Vérification des installations électriques			
	vérification SSI Triennale	16/07/2018		672,00
Protec Net	vérification Hottes aspirantes nettoyage et degreissage	29/06/2018		3438,00
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES	Réseau d'eau chaude, sanitaires, camping, légionellose Verif sur mitigeur ECS			

## Synthèse des opérations de maintenance

### La Jemaye

Changement des flashes rouges SSI à l'hôtel et au restaurant

Changement groupe froide + réparation du circuit d'eau gelé

Changement du groupe d'eau chaude hôtel / restaurant

Révision du matériel de cuisine

Dégraissage des cuisines + salle de restaurant et salle polyvalente

Nettoyage des chambres

Changement de l'arrêt coup de poing gaz

### A prévoir :

- Changement du four à air pulsé, carte hors service
- Changement des friteuses à gaz
- Changement du piano de collectivité
- Achat d'une cellule de refroidissement
- Reprendre le sol cuisine



**FROID**  
**CLIMATISATION**  
**CUISINE**  
**EQUIPEMENTS**

2188

SIÈGE SOCIAL  
8, av. de la Borie de Vialard - 24200 CARSAC AILLAC  
Tél. 05 53 31 39 10 - Fax 05 53 31 12 88

AGENCE CAHORS  
Z.I. de REGOURD - 46000 CAHORS  
Tél. 05 65 35 39 67 - Fax 05 65 35 65 49

AGENCE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
155 Avenue Quercy - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
Tél. 05 65 45 50 66 - Fax 05 65 45 50 92

Adresse Postale : BP92 - 24203 SARLAT CEDEX E-mail : fcece@bouscasse.fr / Site : www.bouscasse.fr

FACTURE		
Code Client	Numéro pièce	Date
SEMPER	18070046	09/07/2018
Code compta : 411SEMPER		

**SEMITOUR PERIGORD**

Base de Loisirs de Rouffiac  
Melle Lydia BILLET  
24270 ANGOISSE

Référence	Désignation	U.	Qté	R. (%)	PU HT	Montant HT
<b>SUR CHAMBRE FROIDE POSITIVE REMPLACEMENT DU JOINT DE PORTE ET DU JOINT RACLOIR SUR CHAMBRE FROIDE CONGEL.</b>						
Intervention n°96839 du 26/06/2018 par S FIOL						
SUVANT DEVIS						
DEMONTAGE ET REMONTAGE						
DAGA02D01005	Joint d'étanchéité P/ nouvelle porte	U	2,00		26,67	53,34
DAGA01H03023	Balai racleur 55 x 1,5 LE M	U	1,00		12,25	12,25
COVEEVORRSP	COURROIE SPA1282 TS	U	1,00		32,72	32,72
1MOSAV	MAIN D'OEUVRE SAV		1,00		150,00	150,00
Z5	DEPLACEMENT Z5	U	1,00		140,00	140,00

Règlement par : - Paiement N°

<b>Designation :</b> Reparation Cuisine	<b>Bon à payer</b> Date : 18/07/18 Nom : Signature :
<b>Site(s) d'affectation :</b> ROUFFIAC	<b>Commentaires</b>

Total HT Brut : 388,31

ACOMPTÉ 30% à la signature du devis (à envoyer avec le bon de commande)

**GARANTIE 6 MOIS** Durée de validité de l'offre : 1 Mois  
Exclusions : L'ensemble des pièces non couvertes dans ce devis et qui nécessitent d'intervenir sur le moment de l'intervention de remise en état correspondant à ce devis.  
Dans un tel cas, la société F.C.C.E. sollicitera votre accord pour le remplacement par le biais d'un nouveau devis

**Rappel**  
Obligation est faite au client de demander une intervention de Contrôle d'Étanchéité des Circuits comportant plus de 2 kg à 30 kg de Fluide Frigorigène 1 fois par an  
30 kg à 300 kg de Fluide Frigorigène 2 fois par an

**PENALITE DE RETARD**

Elle s'applique pour tout décalage de paiement. Ces pénalités sont d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal et sont au forfait de l'article L441-6 du code de commerce Plus l'indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

**CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE**

La société reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du moment où elle a été livrée jusqu'à l'intégral paiement de l'intégralité du prix de vente. En conséquence, en cas de non-paiement, la société est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge du destinataire. Cette clause fait partie de nos conditions générales de vente. En cas de contestation relative à une livraison ou à son règlement, le Tribunal de Commerce de BERGERAC est seul compétent, la loi applicable sera la loi Française

Total HT : 388,31

TVA 20,00% (388,31 €) 77,66

Total TVA : 77,66

Total TTC : 465,97

Acompte : 0,00

Net à payer : 465,97 €

**Nouvelle adresse postale :**  
F.C.C.E BOUSCASSE  
8 Avenue de la Borie de Vialard  
CS 50225  
24206 SARLAT CEDEX

*CMRouff*

*615900*

*0231/2/18*

*F3FFCE*

Froid Industriel

Qualicuisines

Quali

Professionnels et Particuliers

Notre ambition : vous garantir des produits et services de qualité

S.A.S. au capital de 100 000 € - Siège Social : Carsac Aillac - Dom. Banc. BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE - 10907 002M 18621144183 58 - C.C.P. 0813732022 Bordeaux  
Siret 393 483 755 00012 - RCS Sarlat B 393 483 755 - Code TVA FR 77 393 483 755 - Code APE 3320B - Code Iban : FR7610907002341862114418358

RGE

Gasel



# F.C.C.I.E.

FROID  
CLIMATISATION  
CUISINE  
EQUIPEMENTS

## ETS. BOUSCASSE S.A.S

SIÈGE SOCIAL  
8, av. de la Borie de Vialard - 24200 CARSAC AILLAC  
Tél. 05 53 31 39 10 - Fax 05 53 31 12 88

AGENCE CAHORS  
Z.I. de REGOURD - 46000 CAHORS  
Tél. 05 65 35 30 07 - Fax 05 65 35 65 49

AGENCE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
155 Avenue Queyry - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
Tél. 05 65 45 50 66 - Fax 05 65 45 50 92

Adresse Postale : BP92 - 24203 SARLAT CEDEX E-mail : fcee@bouscasse.fr / Site : www.bouscasse.fr

1864

### FACTURE

Code Client	Numéro pièce	Date
SEMPER	18050318	28/05/2018

Code compte : 411SEMPER

### SEMITOUR PERIGORD

Base de Loisirs de Rouffiac  
Melle Lydia BILLET  
24270 ANGOISSE

Page 1

Référence	Désignation	U.	Qté	R. (%)	PU HT	Montant HT
	Intervention n° 96491 du 23/05/2018 par B OLIVAN SUR LAVE VAISSELLE COMENDA Démontage et vérification Remplacement					
EPGCLF312040E	ELECTROVANNE 1 VOIE COUDEE220 Echange produit lavage et rinçage Purge produit et essais	U	1,00		9,905	9,91
1MOSAV	MAIN D'OEUVRE SAV		1,50		60,00	90,00
Z5	DEPLACEMENT Z5	U	1,00		140,00	140,00

<b>Designation :</b> Centre Heb Cuisine Reparation	<b>Bon à payer</b> Date : Nom : Signature : 03/07/18
<b>Site(s) d'affectation :</b> Rouffiac	<b>Commentaires</b> RAB

Règlement par : - Paiement Net

Total HT Brut : 239,91

*Civraut*

*615550*

*penj. par un et no 1307181 le 3/07/18*

#### PENALITE DE RETARD

Elle s'applique pour tout dépassement de paiement. Ces pénalités sont d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal et sont au terme de l'article L441-6 du code de commerce Plus l'indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

#### CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE

La société reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente. En conséquence, en cas de non-paiement, la société est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge du destinataire Cette clause fait partie de nos conditions générales de vente. En cas de contestation relative à une fourniture ou à son règlement, le Tribunal de Commerce de BERGERAC est seul compétent, la loi applicable sera la loi française.

*F3+FCE*

Total HT : *641664* 239,91

TVA 20,00% (239,91 €) 47,98

Total TVA : 47,98

Total TTC : 287,89

Acompte : 0,00

Net à payer : 287,89 €

Froid Industriel - Grande Cuisine - Climatisation Réversible - Chauffage - Pompe à Chaleur - Energies Renouvelables - Solaire - Réalisation Inox

Qualicuisines

Professionnels et Particuliers

Notre ambition : vous garantir des produits et services de qualité

Quali  
Climate

S.A.S. au capital de 100 000 € - Siège Social : Carsac Aillac - Dom. Banc. BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE : 10907 00234 18621144183 58 - C.C.P. 08137326022 Bordeaux  
Siret 393 483 755 00012 - RCS Sarlat B 393 483 755 - Code TVA FR 77 393 483 755 - Code APE 3320B - Code Iban : FR7610907002341862114418358

RGE

Gasel

63



www.sovematic.com

# SOVEMATIC

SARL au capital de 77 000,00 €  
49 rue Pierre Baour  
Cidex 331  
33000 BORDEAUX  
Téléphone : 05.57.54.44.44  
Portable :  
Fax : 05.56.40.27.09.  
E-mail: sovematic@hotmail.com

SEMITOR  
03 AVR 2018  
Siège

Siret : 41529841300055  
RC : B415298413 NAF: 4664Z  
No Intracom: FR91415298413

### SEMITOR PERIGORD

25 RUE DU PDT WILSON  
BP 10021  
24001 PERIGUEUX CEDEX

### Références

18010  
VOTRE COMMANDE DU 01/02/18  
NOTRE DEVIS N° 18ICD249018

Référence client :91919120 ID TVA :

FACTURE N° 20180309051 DU 23/03/2018

Date de livraison : 23/03/2018

Date d'échéance : 23/03/2018

Mode de règlement :

Page 1

REFERENCE	DESIGNATION	QTE	P.U. HT	REM.	P.U. NET	MT HT	
	LIVRAISON : BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC 24 - LANOUAILLE						
MHN30	LAVE LINGE MAYTAG MHN30 A MONNAYEUR	1,00	2300,00		2300,00	2300,00	3
HEPTAGONTOKEN	JETON "HEPTA"	70,00	0,00		0,00	0,00	3
MDE18	SECHE LINGE MAYTAG MDE18 A MONNAYEUR MONOPHASÉ 25A	1,00	1700,00		1700,00	1700,00	3
13TTB	JETON "MICKEY" PRIX REMISES	30,00	0,00		0,00	0,00	3
DEEPRO1111	ECO PARTICIPATION - TRANCHE 20 A 120KG	2,00	3,00		3,00	6,00	3

Designation :	Bon à payer Date: 6/04/18 Nom: G... Signature: [Signature]
Site(s) d'affectation :	Commentaires invoicement 10ans

	Taux TVA	Montant HT	Taxes	Montant TVA	Montant TTC
3	20,00	4006,00		801,20	4807,20

Total HT	4006,00
Total TVA	801,20
Total TTC	4807,20
Net à payer en EUROS	4807,20

COORDONNEES BANCAIRES SOVEMATIC :  
FR76 1558 9335 7506 3947 0314 074  
CMBRFR2BARK

Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé le date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal.  
(Loi no 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012).

Adresse des travaux  
L'ETANG DE ROUFFIAC  
D 704  
Lanouaille  
Base de Loisirs  
24270 ANGOISSE

SEMITOUR PERIGORD  
25 rue du Pdt Wilson  
BP 1024  
24001 PERIGUEUX CEDEX

## Facture N° 180213

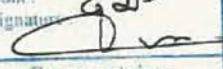
Du 12 janvier 2018

**Vos Références** : CONTRAT APPROUVE  
**Du** : 02/12/2013  
**Nos Références** : JPM/13-07-06/SF  
( DEV - ET )  
**Intervention du** : ANNEE 2018

**Client** : SF2579  
**N°T.V.A. Intra** :  
**Téléphone** : 05.53.05.05.65  
**Règlement** : Virement 45 jours  
**Echéance** : 26/02/2018

Référence	Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Montant
MSF1	Maintenance des Equipements SAFETY FIRST de protection incendie des zones de cuisson de la cuisine de votre établissement pour la période du : 01/01/2018 au 31/12/2018	1	627,00	627,00

Désignation :	Bon à payer
C. Hebergement cuisine	Date : 16/1/18 Nom : G.P. Signature : 
Site(s) d'affectation :	Commentaires
Rouffiac.	

Participation Frais de port	Remise	Total H.T.	Taux T.V.A.	Total T.V.A.	Total T.T.C.	Acompte Versé	Net à Payer en Euros
0,00	0 %	627,00	20 %	125,40	752,40	0,00	752,40

TVA payée sur les encaissements

N°Intracommunautaire : FR12437854508

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. Indemnités forfaitaires de 40 € pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement. Toute somme non payée à l'échéance pourra donner lieu au paiement d'intérêt de retard au taux annuel égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, au prorata temporis des jours écoulés depuis la date d'échéance.



APPROVAL

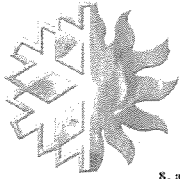
Attestation délivrée selon un état unique  
Disponible sur [www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)  
2009-0012 et 2009-0013

**SAFEXIS-Europe S.A.S.**  
SAFETY FIRST International  
Importateur exclusif

1, rue du Limousin - Parc d'Activités des Bâthunes - BP 10450 - Saint Cuen l'Aumône - 95005 CERGY PONTOISE cedex

☎ 01.30.36.20.80 - Télécopie : 01.30.36.20.79

SAFEXIS-Europe S.A.S. au capital de 551 000 Euros - Siret 437 854 508 00037 - APE 4689B - RCS PONTOISE



# F.C.C.E. - BOUSCASSE SAS



FROID CLIMATISATION CUISINE ÉQUIPEMENTS ÉNERGIES RENOUVELABLES

SIÈGE SOCIAL  
8, av. de la Borie de Vialard - 24200 CARSAC AILLAC  
Tél. 05 53 31 39 10 - Fax 05 53 31 12 88

AGENCE CAHORS  
Z.I. de REGOURD - 46000 CAHORS  
Tél. 05 65 35 30 67 - Fax 05 65 35 65 49

AGENCE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
155 Avenue Querey - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
Tél. 05 65 45 50 66 - Fax 05 65 45 50 92

Adresse Postale : BP92 - 24203 SARLAT CEDEX E-mail : fccc@bouscasse.fr / Site : www.bouscasse.fr

FEUILLE D'INTERVENTION	
N° 96652	
DEPANNEUR	Date
S.S.	23/04/18

Client : Seritcan Bouffiac Angélique  
Base de loisirs de Bouffiac  
24220 Angélique  
 Code Client : 2 /

Motif de la demande : Entretien chaud du Restaurant

Type Installation	Marque	Modèle	Date Installation
/	/	/	/

DAF	CHANTIER	CHANTIER SG	<b>CONTRAT</b>	ATELIER	LIVRAISON	DEVIS
-----	----------	-------------	----------------	---------	-----------	-------

INTERVENTION : Contrôle du four au gaz Angela Po à Contrôle des 4 feux  
nettoyage des brûleurs et des injecteurs de Baulerm  
contrôle des Buses et Petites flammes, et réglage et nettoyage du système  
pièces électriques

• Fonctionnement Angela Po à Bessins capable de cuisiner électrique  
Nettoyage de la Base d'alimentation de l'écran et des injecteurs, Test de Résistance  
de la ventilation et essai des Programmes, OK. La loi cette est copier  
à commande.

Pièces fournies :

Désignation	Marque	Référence	Quantité

Heure Arrivée	Heure Départ	Pièces à Commander
11h00	12h00	<u>Bouillotte de four au gaz Angela Po modèle FX101E1</u> <u>n° série : 12657186001</u>
Total Heures	1h00	
Déplacement	1	

L'installation contrôlée est-elle en bon état de fonctionnement ? : OUI  NON   
 Si non un devis des modifications à apporter va vous être envoyé

Le client reconnaît l'exactitude des heures, frais et fournitures de la présente feuille et avoir reçu un exemplaire de cette feuille d'intervention.

Signature Client

Signature Monteur





# F.C.C.E. - BOUSCASSE SAS



FROID CLIMATISATION CUISINE ÉQUIPEMENTS ÉNERGIES RENOUVELABLES

SIÈGE SOCIAL  
8, av. de la Borie de Vialard - 24200 CARSAC AILLAC  
Tél. 05 53 31 39 10 - Fax 05 53 31 12 88

AGENCE CAHORS  
Z.I. de REGOURD - 46000 CAHORS  
Tél. 05 65 35 30 67 - Fax 05 65 35 65 49

AGENCE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
155 Avenue Querey - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
Tél. 05 65 45 50 66 - Fax 05 65 45 50 92

Adresse Postale : BP92 - 24203 SARLAT CEDEX E-mail : fcee@bouscasse.fr / Site : www.bouscasse.fr

FEUILLE D'INTERVENTION	
N° 96651	
DEPANNEUR	Date
S.S.	23/04/18

Client : Semitan Rouffiac Angasse  
Bois de Loissin de Rouffiac  
24270 Angasse  
 Code Client : 1/

**Motif de la demande :** Entretien chaud des Radiateurs

Type Installation	Marque	Modèle	Date Installation

<input type="radio"/> DAF	<input type="radio"/> CHANTIER	<input type="radio"/> CHANTIER SG	<input checked="" type="radio"/> CONTRAT	<input type="radio"/> ATELIER	<input type="radio"/> LIVRAISON	<input type="radio"/> DEVIS
---------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--	-------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

**INTERVENTION** • contrôle de 2 Friteuses Angelo Po Pessinoy de  
connexion électrique renforts du thermostat de régulation et de sécurité  
contrôle de Pression et essai de Bon fonctionnement OK

• contrôle de la soudeuse gaz Angelo Po : contrôles et Pessinoy de  
connexion électrique contrôle du Bon fonctionnement du Pisto, de la valve  
et du Burner, contrôle de sécurité gaz et de l'arc OK

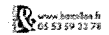
Pièces fournies :

Désignation	Marque	Référence	Quantité

Heure Arrivée	Heure Départ	Pièces à Commander
10h00	11h00	
Total Heures	1h00	
Déplacement	1	

L'installation contrôlée est-elle en bon état de fonctionnement ? : OUI  NON

Si non un devis des modifications à apporter va vous être envoyé



Le client reconnaît l'exactitude des heures, frais et fournitures de la présente feuille et avoir reçu un exemplaire de cette feuille d'intervention.

Signature Client

Signature Monteur



# F.C.C.E. - BOUSCASSE SAS



FROID CLIMATISATION CUISINE ÉQUIPEMENTS ÉNERGIES RENOUVELABLES

SIÈGE SOCIAL  
8, av. de la Borie de Vialard - 24200 CARSAC AILLAC  
Tél. 05 53 31 39 10 - Fax 05 53 31 12 88

AGENCE CAHORS  
Z.I. de REGOURD - 46000 CAHORS  
Tél. 05 65 35 30 67 - Fax 05 65 35 65 49

AGENCE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
155 Avenue Quercy - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
Tél. 05 65 45 50 66 - Fax 05 65 45 50 92

Adresse Postale : BP92 - 24203 SARLAT CEDEX E-mail : fccc@bouscasse.fr / Site : www.bouscasse.fr

FEUILLE D'INTERVENTION	
N° 96653	
DEPANNEUR	Date
S.S.	23/04/18

Client : Senitou Bouffiac Angoisse  
Base de loisirs de Bouffiac  
24270 Angoisse  
 Code Client : 3/

Motif de la demande : Emballer chaud du Restaurant

Type Installation	Marque	Modèle	Date Installation
<u>Machine pour vide</u>	<u>Henkelman</u>	<u>Jumbo 42</u>	<u>2017</u>

<input type="radio"/> DAF	<input type="radio"/> CHANTIER	<input type="radio"/> CHANTIER SG	<input checked="" type="radio"/> CONTRAT	<input type="radio"/> ATELIER	<input type="radio"/> LIVRAISON	<input type="radio"/> DEVIS
---------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--	-------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

INTERVENTION : n° série à H0530170250 - A ajouté au contrat

Vidange de la machine pour vide et Remplacement de l'huile  
contrôle de l'air, min et Boue de soudure T38 OK

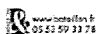
Pièces fournies :

Désignation	Marque	Référence	Quantité
<u>huile pour vide Iso 46</u>	<u>/</u>	<u>I3046</u>	<u>0,500Lit</u>

Heure Arrivée	Heure Départ	Pièces à Commander
<u>12h00</u>	<u>12h30</u>	
Total Heures	<u>0h30</u>	
Déplacement	<u>1</u>	

L'installation contrôlée est-elle en bon état de fonctionnement ? : OUI  NON

Si non un devis des modifications à apporter va vous être envoyé



Le client reconnaît l'exactitude des heures, frais et fournitures de la présente feuille et avoir reçu un exemplaire de cette feuille d'intervention.

Signature Client

Signature Monteur



# F.C.C.E. - BOUSCASSE SAS



FROID CLIMATISATION CUISINE ÉQUIPEMENTS ÉNERGIES RENOUVELABLES

SIÈGE SOCIAL  
8, av. de la Borie de Vialard - 24200 CARSAC AILLAC  
Tél. 05 53 31 39 10 - Fax 05 53 31 12 88

AGENCE CAHORS  
21, de REGOURD - 46000 CAHORS  
Tél. 05 65 35 30 67 - Fax 05 65 35 65 49

AGENCE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
155 Avenue Quercy - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
Tél. 05 65 45 50 66 - Fax 05 65 45 50 92

Adresse Postale : BP92 - 24203 SABLAT CEDEX E-mail : fccc@bouscasse.fr / Site : www.bouscasse.fr

FEUILLE D'INTERVENTION	
N° 96654	
DEPANNEUR	Date
S.S.	23/04/18

Client : *Sanitou Pouchard Angois*  
*Boite de lais de Pouchard*  
*24270 Angois*  
 Code Client : 4/

Motif de la demande : *Entretien annuel du Réfrigérateur*

Type Installation	Marque	Modèle	Date Installation
/	/	/	/

<input type="radio"/> DAF	<input type="radio"/> CHANTIER	<input type="radio"/> CHANTIER SG	<input checked="" type="radio"/> CONTRAT	<input type="radio"/> ATELIER	<input type="radio"/> LIVRAISON	<input type="radio"/> DEVIS
---------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--	-------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

- INTERVENTION :
- contrôle du feu électrique : Réajustage de connexion électrique des réfrigérateurs, des Réfrigérateurs et du tableau électrique R.A.S*
  - contrôle d'étanchéité gaz du frigorigère et de la hauteur R.A.S*
  - contrôle des liaisons électriques : Réajustage de connexions électriques et de disjoncteurs de la Réfrigération et de la pompe de dégivrage OK*
  - contrôle du Bain Marin R.A.S*

Pièces fournies :

Désignation	Marque	Référence	Quantité

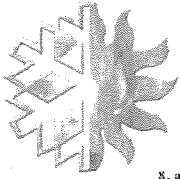
Heure Arrivée	Heure Départ	Pièces à Commander
13h00	17h00	
Total Heures	4h00	
Déplacement	7	

L'installation contrôlée est-elle en bon état de fonctionnement ? : OUI  NON

Si non un devis des modifications à apporter va vous être envoyé  
Le client reconnaît l'exactitude des heures, frais et fournitures de la présente feuille et avoir reçu un exemplaire de cette feuille d'intervention.

Signature Client

Signature Monteur



F.C.C.E. - BOUSCASSE SAS



FROID CLIMATISATION CUISINE ÉQUIPEMENTS ÉNERGIES RENOUVELABLES

SIÈGE SOCIAL  
8, av. de la Barre de Vialard - 24200 CARCASSONNE  
Tél. 05 53 31 39 10 - Fax 05 53 31 12 88

AGENCE CAHORS  
Z.I. de REGOURD - 40000 CAHORS  
Tél. 05 65 35 30 67 - Fax 05 65 35 65 49

AGENCE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
155 Avenue Quercy - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
Tél. 05 65 45 50 66 - Fax 05 65 45 50 92

Adresse Postale : BP92 - 24203 SARLAT CEDEX E-mail : fccc@bouscasse.fr / Site : www.bouscasse.fr

FEUILLE D'INTERVENTION	
N° 96652	
DEPANNEUR	Date
S.S	23/04/18

Client : Semirou Bouffiac Angaise  
Bureau de la cuisine de Bouffiac  
24230 Angaise  
 Code Client : 2/

Motif de la demande : Entretien chaud du Restaurant

Type Installation	Marque	Modèle	Date Installation
/			

DAF	CHANTIER	CHANTIER SG	<u>CONTRAT</u>	ATELIER	LIVRAISON	DEVIS
-----	----------	-------------	----------------	---------	-----------	-------

INTERVENTION : Contrôle du fourneau angelo Po : Contrôle des 4 feux  
nettoyage des brûleurs et des injecteurs de Braulien  
contrôle des grands et petits flammes, et réglage et nettoyage du système  
électrique

• Four électrique Angelo Po : Révision complète de la cuisine électrique  
Nettoyage de la Base d'alimentation de l'écran et des lignes. Test de résistance  
de la ventilation et essai des programmes. OK. La sonde de température est remplacée  
à la commande.

Pièces fournies :

Désignation	Marque	Référence	Quantité

Heure Arrivée	Heure Départ	Pièces à Commander
11h00	12h00	<u>Deux brûleurs de four angelo Po modèle FX101E1</u> <u>n° série : 12657986001</u>
Total Heures	1h00	
Déplacement	1	

L'installation contrôlée est-elle en bon état de fonctionnement ? : OUI  NON   
 Si non un devis des modifications à apporter va vous être envoyé

Le client reconnaît l'exactitude des heures, frais et fournitures de la présente feuille et avoir reçu un exemplaire de cette feuille d'intervention.

Signature Client [Signature] Signature Monteur [Signature]



# F.C.C.E. - BOUSCASSE SAS



FROID CLIMATISATION CUISINE ÉQUIPEMENTS ÉNERGIES RENOUVELABLES

SIÈGE SOCIAL  
8, av. de la Borie de Vialard - 24200 CARSAC AILLAC  
Tél. 05 53 31 39 10 - Fax 05 53 31 12 88

AGENCE CAHORS  
Z.I. de REGOURD - 46000 CAHORS  
Tél. 05 65 35 30 67 - Fax 05 65 35 65 49

AGENCE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
155 Avenue Quercy - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
Tél. 05 65 45 50 66 - Fax 05 65 45 50 92

Adresse Postale : BP92 - 24203 SARLAT CEDEX E-mail : fcee@bouscasse.fr / Site : www.bouscasse.fr

FEUILLE D'INTERVENTION	
N° 96651	
DEPANNEUR	Date
S.S.	23/04/18

Client : Semitan Resto Angelo  
Base de Loisirs de Bouffiac  
24270 Angaise  
 Code Client : 1/

Motif de la demande : Entretien Grand des Restaurant

Type Installation	Marque	Modèle	Date Installation

<input type="checkbox"/> DAF	<input type="checkbox"/> CHANTIER	<input type="checkbox"/> CHANTIER SG	<input checked="" type="checkbox"/> CONTRAT	<input type="checkbox"/> ATELIER	<input type="checkbox"/> LIVRAISON	<input type="checkbox"/> DEVIS
------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------	---	----------------------------------	------------------------------------	--------------------------------

INTERVENTION : Contrôle de 2 Friteuses Angelo Po. Réajustage des  
connexions électrique, vérification du thermostat de régulation et de sécurité  
Contrôle des Résistances, et l'essai de Bon fonctionnement OK

• Contrôle de la source gaz Angelo Po : contrôle et Réajustage des  
connexions électrique, contrôle du Bon fonctionnement du Pigeo, de la valve  
et des B. bleus, contrôle de sécurité gaz, et de l'essai OK

Pièces fournies :

Désignation	Marque	Référence	Quantité

Heure Arrivée	Heure Départ	Pièces à Commander
10h00	11h00	
Total Heures	1h00	
Déplacement	1	

L'installation contrôlée est-elle en bon état de fonctionnement ? : OUI  NON

Si non un devis des modifications à apporter va vous être envoyé

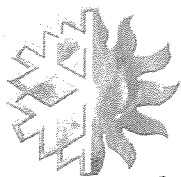
Le client reconnaît l'exactitude des heures, frais et fournitures de la présente feuille et avoir reçu un exemplaire de cette feuille d'intervention.

Signature Client

Signature Monteur







# F.C.C.E. - BOUSCASSE SAS



— FROID CLIMATISATION CUISINE ÉQUIPEMENTS ÉNERGIES RENOUVELABLES —

SIÈGE SOCIAL  
8, av. de la Borie de Vialard - 24200 CARSAC AILLAC  
Tél. 05 53 31 39 10 - Fax 05 53 31 12 88

AGENCE CAHORS  
Z.I. de REGOURD - 46000 CAHORS  
Tél. 05 65 35 30 67 - Fax 05 65 35 65 49

AGENCE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
155 Avenue Querey - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
Tél. 05 65 45 50 66 - Fax 05 65 45 50 92

Adresse Postale : BP92 - 24203 SARLAT CEDEX E-mail : [fece@bouscasse.fr](mailto:fece@bouscasse.fr) / Site : [www.bouscasse.fr](http://www.bouscasse.fr)

FEUILLE D'INTERVENTION	
N° 96653	
DEPANNEUR	Date
S.S.	23/04/18

Client : Seniton Poiffias Angeoisse  
Base de Loisirs de Poiffias  
24270 Angeoisse  
 Code Client : 3/

Motif de la demande : Entretien chaud du Restaurant

Type Installation	Marque	Modèle	Date Installation
Machine sous vide	Henkelman	Jumbo 42	2017

<input type="radio"/> DAF	<input type="radio"/> CHANTIER	<input type="radio"/> CHANTIER SG	<input checked="" type="radio"/> CONTRAT	<input type="radio"/> ATELIER	<input type="radio"/> LIVRAISON	<input type="radio"/> DEVIS
---------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--	-------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

INTERVENTION : n° Révisé H0530170250 - A ajouté au contrat

Vidange de la machine sous vide et Remplacement de l'huile  
contrôle de Joint, Roue et Bande de serrure T&P OK

Pièces fournies :

Désignation	Marque	Référence	Quantité
huile sous vide Iso 46	/	I 3046	0,500 Litre

Heure Arrivée	Heure Départ	Pièces à Commander
12h00	12h30	
Total Heures	0h30	
Déplacement	1	

L'installation contrôlée est-elle en bon état de fonctionnement ? : OUI  NON

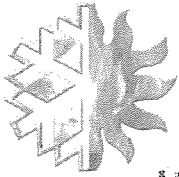
Si non un devis des modifications à apporter va vous être envoyé



Le client reconnaît l'exactitude des heures, frais et fournitures de la présente feuille et avoir reçu un exemplaire de cette feuille d'intervention.

Signature Client

Signature Monteur



# F.C.C.E. - BOUSCASSE SAS



FROID CLIMATISATION CUISINE ÉQUIPEMENTS ÉNERGIES RENOUVELABLES

SIÈGE SOCIAL  
8, av. de la Borie de Vialard - 24200 CARSAc AILLAC  
Tél. 05 53 31 39 10 - Fax 05 53 31 12 88

AGENCE CAHORS  
Z.I. de REGOURD - 46000 CAHORS  
Tél. 05 65 35 30 67 - Fax 05 65 35 65 49

AGENCE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
155 Avenue Quercy - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE  
Tél. 05 65 45 50 66 - Fax 05 65 45 50 92

Adresse Postale : BP92 - 24203 SARTLAT CEDEX E-mail : [fece@bouscasse.fr](mailto:fece@bouscasse.fr) / Site : [www.bouscasse.fr](http://www.bouscasse.fr)

FEUILLE D'INTERVENTION	
N° 96654	
DEPANNEUR	Date
S.S.	23/04/18

Client : *Sanitou Pouchard - Angoulême*  
*Base de loisirs de Rochefort*  
*24270 Angoulême*  
 Code Client : 4/

Motif de la demande : *Entretien Usure du Réglage*

Type Installation	Marque	Modèle	Date Installation

DAF	CHANTIER	CHANTIER SG	<b>CONTRAT</b>	ATELIER	LIVRAISON	DEVIS
-----	----------	-------------	----------------	---------	-----------	-------

- INTERVENTION :
- contrôle du feu et du brûleur : Réglage de la pression électrique des électrodes, des électrodes et du câble / voirie R.A.S*
  - contrôle d'étanchéité gaz du fourneau et de la hotte R.A.S*
  - contrôle des joints : Réglage de la pression électrique et des joints de la hotte de la pression et de la pose de la hotte OK*
  - contrôle du Bain Marie R.A.S*

Pièces fournies :

Désignation	Marque	Référence	Quantité

Heure Arrivée	Heure Départ	Pièces à Commander
13h00	14h00	
Total Heures	4h00	
Déplacement	7	

L'installation contrôlée est-elle en bon état de fonctionnement ? OUI  NON

Si non un devis des modifications à apporter va vous être envoyé

Le client reconnaît l'exactitude des heures, frais et fournitures de la présente feuille et avoir reçu un exemplaire de cette feuille d'intervention.

Signature Client

Signature Monteur



Lieu dit Subrenat  
 24350 DOUCHAPT  
 Tél. : 05.53.90.31.98  
 Fax : 05.53.90.30.38  
 mp.incendie@wanadoo.fr

## MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE SAS

ENTRETIEN ET MAINTENANCE EXTINCTEURS

Capital Social : 10 000 € - RCS 815 015 631 - SIRET 81501563100014 - APE 4670Z

N° Intracommunautaire FR12 815 015631

### RAPPORT DE MAINTENANCE EXTINCTEURS

SEMITOUR - BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC

CAMPING

Agent : CEDRIC MAZIERES 06 24 42 54 66

N°	EMPLACEMENT	MARQUE	TYPE	ANNEE	TRAVAIL		OBSERVATION
					2016	2017	
1	ENTREE ACCUEIL	ANDRIEU	MC 2	2014	V		
2	ENTREE ACCUEIL	ANDRIEU	MEA 6	2012	V		
3	SALLE POLYVALENTE	ROT	MEA 6	2011	Q		
4	SALLE POLYVALENTE	ROT	MC 2	2011	Q		
5	SALLE POLYVALENTE	ROT	MEA 6	2011	Q		
6	RESERVE	ROT	MEA 6	2011	Q		
7	VEHICULE	ROT	MA 2	2011	V		
8	CHALET CIGALE 1	GLORIA	MA 2	2011	V		
9	CHALET CIGALE 2	GLORIA	MA 2	1999	V		
10	CHALET DETENTE 1	ROT	MEA 6	1999	V		
11	CHALET DETENTE 2	ROT	MEA 6	2011	Q		
12	CHALET PALACE 1	ROT	MEA 6	2011	Q		
13	CHALET PALACE 2	ROT	MEA 6	2011	Q		
14	CHALET ALLIZEE 1	ROT	MEA 6	2011	Q		
15	CHALET ALLIZEE 2	ROT	MEA 6	2011	Q		
16	CHALET ALLIZEE 3	ROT	MEA 6	2011	Q		
17	CHALET ROUFFIAC 1	GLORIA	MA 2	2012	V		
18	CHALET ROUFFIAC 2	GLORIA	MA 2	2012	V		
19	CHALET ROUFFIAC 3	GLORIA	MA 2	2012	V		
20	CHALET ROUFFIAC 4	GLORIA	MA 2	2012	V		
21	CHALET ROUFFIAC 5	GLORIA	MA 2	2012	V		
22	CHALET ROUFFIAC 6	GLORIA	MA 2	2012	V		
23	CHALET ROUFFIAC 7	GLORIA	MA 2	2012	V		
24	CHALET ROUFFIAC 8	GLORIA	MA 2	2012	V		
25	CHALET ROUFFIAC 9	GLORIA	MA 2	2012	V		

**CONCLUSION : PARC EXTINCTEUR EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN**

Date de vérification : 07/03/2016

V : vérification      N : neuf      R : renové  
 C : charge      S : sparklet  
 E : visite endoscopique      ES : échange standard  
 MES : mise en service      D : visite décennale  
 Q : visite quinquennale      P : périmé

**MP INCENDIE**  
 MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE SAS  
 24350 DOUCHAPT  
 Tel. 05.53.90.31.98 - Fax. 05.53.90.30.38  
 mp.incendie@wanadoo.fr  
 SAS au capital social de 10000€  
 SIRET : 81501563100014 APE 4670Z





**DEKRA INDUSTRIAL SAS,**  
 SAS au capital de 10 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS Limoges  
 N° TVA : FR 44 433 250 834 - Code NAF : 7120B  
**Siège social :**  
 19, rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, CS 70308  
 87008 LIMOGES Cedex 1  
**Comptabilité client :**  
 Tél. : 33 (0)5 55 58 44 45 - Fax : 33 (0)5 55 06 12 80  
 Mail : [compta.clients@dekra.com](mailto:compta.clients@dekra.com)

Site d'intervention / Adresse du bien

SEMITOUR PERIGORD  
 BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC  
 ROUFFIAC  
 24270 ANGOISSE  
 FRANCE

Acheteur / Donneur d'ordre

SILVA Jean-Christophe  
 DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
 2 RUE PAUL LOUIS COURIER  
 24019 PERIGUEUX CEDEX  
 FRANCE

Client payeur

SEMITOUR PERIGORD  
 25 RUE DU PRÉSIDENT WILSON  
 24000 PERIGUEUX  
 FRANCE

**FACTURE**

Folio	Compte client	N° pièce	Date pièce	Devise pièce	Notre référence	Votre référence
1/2	20007512	I3352599	30/05/2018	Euro	201807060005	PAT-17-132
Période facturée		Nom du responsable			N° Rapport ou bon de livraison	

Libellé	Quantité	Prix unitaire brut HT*	Total net HT*	TVA
N/Réf : 108253131801-R006 (du 15/05/2018 au 17/05/2018) V/Réf : CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132 Sur le site : SEMITOUR PERIGORD BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC ROUFFIAC 24270 ANGOISSE AA011 - Alimentation Basse Tension ou Alimentation autonome AA013 - Circuit Basse Tension AA016 - Continuité du conducteur de protection (P.E.) AA019 - Dispositif à courant différentiel résiduel (D.D.R.) AA026 - Appareil d'éclairage AA029 - Prise de courant AA030 - Prise de terre AA031 - Récepteur Basse Tension AA033 - Récepteur simple AA036 - Tableau divisionnaire Basse Tension AA037 - Tableau général Basse Tension AA046 - Coffret terminal  MONTANT HORS TAXES	1	160,00	160,00	1
N/Réf : 108253371801-R001 (du 17/05/2018 au 17/05/2018) V/Réf : CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132 Sur le site : SEMITOUR PERIGORD BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC ROUFFIAC 24270 ANGOISSE AB108 - Porte ou portail automatique/semi-automatique d'une surface inférieure ou égale à 5 m². Vérification périodique				

Commentaire :  
 N° TVA Intracommunautaire du preneur (client) : FR43415136407.

Remise globale			Régime de TVA			
TVA	Total lignes HT*	% Remise	TVA	Base HT*	Taux	Montant TVA*

<b>AGENCE CENTRE ATLANTIQUE,</b> Rue Gérard Miallet ZI de Beauregard 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tél : 05.55.92.00.38 Fax : 05.55.86.13.36 SIRET : 43325083400911	<b>TRES IMPORTANT</b>		Voir conditions générales de vente GGV DINS 2018-05	



DEKRA INDUSTRIAL SAS.  
SAS au capital de 10 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS Limoges  
N° TVA : FR 44 433 250 834 - Code NAF : 7120B

**Siège social :**  
19, rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, CS 70308  
87008 LIMOGES Cedex 1

**Comptabilité client :**  
Tél. : 33 (0)5 55 58 44 45 - Fax : 33 (0)5 55 06 12 80  
Mail : [compta.clients@dekra.com](mailto:compta.clients@dekra.com)

Site d'intervention / Adresse du bien

SEMITOUR PERIGORD  
BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC  
ROUFFIAC  
24270 ANGOISSE  
FRANCE

Acheteur / Donneur d'ordre

SILVA Jean-Christophe  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
2 RUE PAUL LOUIS COURIER  
24019 PERIGUEUX CEDEX  
FRANCE

Client payeur

SEMITOUR PERIGORD  
25 RUE DU PRÉSIDENT WILSON  
24000 PERIGUEUX  
FRANCE

## FACTURE

Folio	Compte client	N° pièce	Date pièce	*Devise pièce	Notre référence	Votre référence
2/2	20007512	I3352599	30/05/2018	Euro	201807060005	PAT-17-132
Période facturée		Nom du responsable				N° Rapport ou bon de livraison

Libellé	Quantité	Prix unitaire brut HT*	Total net HT*	TVA
MONTANT HORS TAXES	1	10,00	10,00	1
N/Réf : 108253501801-R001 V/Réf : CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132 Sur le site : SEMITOUR PERIGORD BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC ROUFFIAC 24270 ANGOISSE AC100 - Vérification des Installations de gaz, chauffage, cuisson				
MONTANT HORS TAXES	1	20,00	20,00	1
Conformément au décret du 2 octobre 2012 et à la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, il sera appliqué une indemnité forfaitaire de retard de 40 € pour le recouvrement des créances de retard.				

Compte client

N° TVA Intracommunautaire du preneur (client) : FR43415136407.

Remise globale			Récapitulatif TVA				Régime de TVA	
TVA	Total lignes HT*	% Remise	TVA	Base HT*	Taux	Montant TVA*	Total HT*	Total TVA*
1	190,00		1	190,00	20,00	38,00	190,00	38,00
							TVA 20,00% SUR ENCAISSEMENT	228,00
							<b>Total TTC*</b>	<b>228,00</b>

Contact

AGENCE CENTRE ATLANTIQUE,  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beaurogard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél : 05.55.92.00.38  
Fax : 05.55.86.13.36  
SIRET : 43325083400911

### TRES IMPORTANT

Règlement sans escompte avant le 10/07/2018  
Accompagné de l'étiquette incluse

DEKRA INDUSTRIAL SAS, Comptabilité, 19 rue Stuart Mill  
PA Limoges Sud Orange - CS 70308 - 87008 LIMOGES CEDEX 1  
BANQUE TARNEAUD 10558 - 04507 - 10699900200 - 34  
IBAN FR76 1055 8045 0710 6999 0020 034  
BIC TARNFR2L - Routing BIC code NORDFRPP

Voir conditions générales de vente  
CGV DINS 2018-05

Compte	20007512
Pièce	I3352599
Euro	228,00

## Rapport de vérification périodique

N° 108253501801 R 001

Référence client | CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132

Entreprise | SEMITOUR PERIGORD  
BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC  
ROUFFIAC  
24270 ANGOISSE



Installations aux gaz combustibles - Vérif. périodique effectuée par technicien compétent dans un ERP  
Installations de cuisson. Vérification périodique effectuée par technicien compétent dans un ERP.

### Installation gaz combustible et cuisine

Adresse de facturation | SEMITOUR PERIGORD  
25 RUE DU PRÉSIDENT WILSON  
24000 PERIGUEUX

Lieu de vérification | SEMITOUR PERIGORD  
BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC  
ROUFFIAC  
24270 ANGOISSE

Périodicité | Annuelle  
Dates de vérification | 07/03/2018

Intervenant(s) | DEKRA  
BRUCE FEIX

Pièces jointes |

Observation(s) | Aucune observation constatée

Date du rapport | 07/03/2018



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38 -  
Fax : 05.55.86.13.36  
SIRET : 43325083400911

## Préambule

*Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport de vérification périodique, rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.*

*Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires applicables, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention en vous informant de l'état d'entretien et de bon fonctionnement de vos installations.*

*Le « Récapitulatif des observations » présente les anomalies relevées sur vos installations ou équipements. Nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. L'absence d'observation signifie que les points de vérifications mentionnés dans le rapport ne comportaient pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission. Bien entendu, si une vérification n'a pas pu être effectuée, cette information est mentionnée et justifiée.*

*D'une façon générale, les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations mises à notre disposition, des conditions de vérification et des constats réalisés à la date de notre vérification.*

*Ce rapport ne se substitue pas au rapport de Vérification Réglementaire Après Travaux (RVRAT) établi selon l'article GE8 §1. Par ailleurs, les travaux de modification n'ayant pas fait l'objet d'une vérification technique par une personne ou un organisme agréé, avec élaboration d'un RVRAT, ne sont pas pris en compte dans le rapport.*

*Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.*

*Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.*

**Obligation du chef d'établissement.-** Les comptes rendus des vérifications techniques doivent être tenus à la disposition des membres de la commission de sécurité et présentés lors des visites de contrôle

**Propriété, conservation.-** Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation.

**Confidentialité.-** Sauf demande particulière des ministères en charge de nos agréments ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à son établissement, qu'avec l'accord préalable du client.

**RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS**

**Cadre de la vérification**

Réglementation applicable :

Article R123.43 du code de la construction et de l'habitation et A.M du 25.06.1980 Règlement de sécurité des Établissements Recevant du Public

**Renseignements sur l'établissement**

Constitution de l'établissement en terme de bâtiments :

L'Établissement est constitué d'un bâtiment unique

• **Classement**

Bâtiment	Type ERP	Catégorie	Effectif maximum du public admissible	Commentaires
Unique bâtiment de l'établissement	N R	4		

Origine du classement utilisé :

Registre de sécurité

• **Identification du propriétaire et/ou de l'exploitant :**

Propriétaire exploitant  
SEMITOUR

• **Registre de sécurité :**

Registre renseigné et tenu à jour par l'exploitant  
Visé par le vérificateur et disponible auprès de  
Mr Morange

**Prescriptions éventuelles de la commission de sécurité**

Procès verbal relatif à la dernière visite de contrôle de la commission de sécurité non communiqué

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

**INSTALLATIONS GAZ – CHAUFFAGE – CUISSON  
CONDITIONS D'INTERVENTION**

**INSTALLATIONS GAZ – CHAUFFAGE – CUISSON**

**CONDITIONS D'INTERVENTION**

**NATURE ET ETENDUE DE LA VERIFICATION**

Type d'installation vérifié : Installation(s) d'appareils de cuisson destinés à la restauration dans un ERP ou IGH  
Stockage de récipients d'hydrocarbures liquéfiés (GPL) et son réseau de distribution

Identification du bâtiment	Etendue de la vérification	Nature de la vérification
	Stockage hydrocarbures liquéfiés et/ou réseau de distribution en amont des locaux d'utilisation	Vérification périodique en ERP du 1er groupe, selon l'article GZ 30 du règlement de sécurité ERP.
Centre d'hébergement	Grande cuisine et/ou office de remise en température	Vérification périodique en ERP du 1er groupe, selon l'article GCC22 §2 du règlement de sécurité ERP

**CONDITIONS DE VERIFICATIONS ET D'ESSAIS**

Limites de l'accompagnement : Permanent  
 Nom de l'accompagnateur : Mr Morange  
 Réalisation des essais au cours de la vérification: Totale  
 Démontage de matériels nécessaire à la vérification à l'aide d'outils : Réalisé, par personnel de l'établissement ou par sous traitance sous la responsabilité du chef établissement

**Documents transmis par l'exploitant :**

Aucun document transmis

Matériel(s) utilisé(s) pour la vérification : Produit moussant

**MODIFICATION(S) DE(S) L'INSTALLATION(S) VERIFIEE(S)**

Aucune modification indiquée par l'exploitant

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

**STOCKAGE DES RECIPIENTS GPL ET/OU RESEAU DE DISTRIBUTION EN AMONT DES  
LOCAUX D'UTILISATION - INSTALLATION  
COMBUSTIBLE PROPANE COMMERCIAL**

**STOCKAGE DES RECIPIENTS GPL ET/OU RESEAU DE DISTRIBUTION EN  
AMONT DES LOCAUX D'UTILISATION - INSTALLATION**

**COMBUSTIBLE PROPANE COMMERCIAL**

Nature du stockage : En réservoir(s) fixe(s) ou conteneurs  
 Localisation du stockage GPL : Arrière bâtiment  
 Pression de distribution : 1500 mbar  
 Capacité de stockage : 2280 Litres  
 Type de stockage : Aérien

Notre vérification a porté sur les points suivants :

Point de vérification	Obs	Commentaires et/ou motif de Non Vérification
Consigne de sécurité " Interdiction de fumer"		
Moyens de lutte contre l'incendie		
Absence de source d'ignition		
Protection de la robinetterie et des accessoires		
Stabilité du ou des réservoirs		
Etat apparent du (des) réservoir(s) et de ses équipements et protection contre la corrosion		

**DISPOSITIFS DE DETENTE ET DE COMPTAGE**

Emplacement 1<sup>ère</sup> détente : Sur réservoir

Notre vérification a porté sur les points suivants :

Point de vérification	Obs	Commentaires et/ou motif de Non Vérification
Etat apparent de la ventilation		
Etat apparent		
Détendeurs/compteurs hors d'atteinte du public		

**ORGANES DE COUPURE ET CONDUITES**

Organe de coupure de branchement

Identification	Localisation	Etat apparent	Clé de manœuvre amovible	Accessibilité Manoeuvrabilité Signalisation
Robinet	Sur réservoir	S		S

Organes de coupure de bâtiment

Identification	Localisation	Etat apparent	Signalisation Consignes de sécurité Plaque indicatrice	Accessibilité Manoeuvrabilité Signalisation
Vanne 1/4 tour	Coffret extérieur mur bâtiment	S	S	S

Conduites en amont des locaux d'utilisation

Parties de canalisation non visible : conduites en gaines ventilées  
 conduites enterrées

Notre vérification a porté sur les points suivants :

Point de vérification	Obs	Commentaires et/ou motif de Non Vérification
Identification des conduites et état apparent		

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

**STOCKAGE DES RECIPIENTS GPL ET/OU RESEAU DE DISTRIBUTION EN AMONT DES  
LOCAUX D'UTILISATION - INSTALLATION  
COMBUSTIBLE PROPANE COMMERCIAL**

Point de vérification	Obs	Commentaires et/ou motif de Non Vérification
Protection des conduites exposées aux chocs		

**VERIFICATIONS D'ETANCHEITE DE L'INSTALLATION EN AMONT DES LOCAUX  
D'UTILISATION**

Méthode de vérification : Par produit moussant appliqué sur les raccords visibles et accessibles

Notre vérification a porté sur les points suivants :

Point de vérification	Avis	Obs	Commentaires et/ou motif de Non Vérification
Examen de l'étanchéité des canalisations de distribution en amont des locaux d'utilisation	S		

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_





**CENTRE D'HEBERGEMENT**

**GRANDE CUISINE ET/OU OFFICE DE REMISE EN TEMPERATURE EN ERP DU 1ER GROUPE OU EN IGH**

Identification appareil ou groupe d'appareils	Etat de fonctionnement apparent des brûleurs	Type de raccordement au réseau gaz	Caractéristiques tuyau flexible ou tube souple	Sécurité flamme
Fonction : 4 feux vifs et 1 plaque Marque : Angelo Po Puissance : 24 kW Lue	S	Code : D Avis : S	S	Type : Thermocouple Avis : S
Fonction : 1 sauteuse Marque : Angelo Po Puissance : 20 kW Lue	S	Code : D Avis : S	S	Type : Thermocouple Avis : S

• **Appareils immobiles électriques, appareils immobiles à combustible solide ou liquide**

Notre vérification a porté sur les points suivants :

Point de vérification	Obs	Commentaires et/ou motif de Non Vérification
Stabilité de(s) l'appareil(s)		

**VERIFICATION D'ETANCHEITE A L'INTERIEUR DU LOCAL**

Méthode de vérification :

Par produit moussant appliqué sur les raccords mécaniques visibles et accessibles

Notre vérification a porté sur les points suivants :

Point de vérification	Avis	Obs	Commentaires et/ou motif de Non Vérification
Examen de l'étanchéité des canalisations à l'intérieur du local	S		

**VERIFICATION DES OPERATIONS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE**

Notre vérification a porté sur les points suivants :

Point de vérification	Obs	Commentaires et/ou motif de Non Vérification
Présence d'un livret d'entretien, tenu à jour		
Maintenance et entretien régulier des appareils de cuisson ou de remise en température		
Ramonage annuel des conduits d'évacuation des gaz de combustion		
Nettoyage régulier du circuit d'extraction d'air vicié, ventilateurs, dispositifs de récupération de chaleur		
Nettoyage des filtres du système de ventilation		

# ANNEXE

## Symboles et abréviations

### Comportement au feu des matériaux et éléments de construction

M0 :	Matériaux incombustibles	M1 :	Matériaux non inflammables	M2 :	Matériaux difficilement inflammables
M3 :	Matériaux moyennement inflammables	M4 :	Matériaux facilement inflammables		
CTP :	Cheminement technique protégé	VTP :	Volume technique protégé		
E :	Étanchéité au feu	I :	Isolation thermique	R :	Capacité portante

Exemple REI 60 : Capacité portante, étanchéité au feu et isolation thermique assurées pour une durée de 60 min

#### Ancienne classification :

CF :	Coupe-feu	PF :	Pare-flammes	SF :	Stabilité au feu
------	-----------	------	--------------	------	------------------

### Appareils d'utilisation

#### Type B dit « raccordé » :

Un appareil est dit raccordé, lorsque les produits de la combustion sont évacués vers l'extérieur par l'intermédiaire d'un conduit de raccordement le reliant à un conduit d'évacuation ou à un autre dispositif d'évacuation.

#### Type A dit « non raccordé » :

Un appareil est dit non raccordé, lorsque il n'est pas destiné à être raccordé à un conduit ou à un dispositif d'évacuation des produits de la combustion vers l'extérieur.

#### Type C dit « à circuit de combustion étanche » :

Un appareil est dit à circuit de combustion étanche, lorsque le circuit de combustion (alimentation en air, chambre de combustion, évacuation des produits de combustion) ne communique en aucune de ses parties avec l'air du local où cet appareil est installé. Il n'existe pas d'interaction entre la ventilation du local et le fonctionnement de l'appareil.

### Divers

RVRE :	Rapport de vérification réglementaire en exploitation	RVRAT :	Rapport de vérification réglementaire après travaux	RVRMD :	Rapport de vérification réglementaire sur mise en demeure
CCH :	Code de la construction et de l'habitation	ERP :	Etablissement recevant du public	IGH :	Immeuble de grande hauteur
RS :	Règlement de sécurité				
S :	Satisfaisant.				
NV :	Non vérifié.				
NS :	Non satisfaisant				
SO :	Sans objet				

### Classification des ERP selon le type (art. R.123-18 du CCH et GN1 du RS des ERP)

J	Structures d'accueil pour personnes âgées
L	Salles d'audition, de conférences, de réunions, salles de spectacles, de projection, à usages multiples
M	Magasins de vente
N	Restaurants ou débits de boissons
O	Hôtels ou pensions de famille
P	Salles de danse ou salles de jeux
R	Crèches, maternelles, jardins d'enfants, haltes-garderies, établissements d'enseignement, internats, colonies de vacances
S	Bibliothèques ou centres de documentation
T	Salles d'exposition
U	Etablissements de soins
V	Etablissements de culte
W	Administrations, banques, bureaux
X	Etablissements sportifs couverts
Y	Musées
CTS	Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixes
EF	Etablissements flottants ou bateaux stationnaires et bateaux en stationnement sur les eaux intérieures
GA	Gares accessibles au public
OA	Hôtels-restaurants d'altitude
PA	Etablissements de plein air
PS	Parcs de stationnement couverts
REF	Refuges de montagne
SG	Structures gonflables

### Classification des ERP selon la catégorie (art. R.123-19 du CCH)

1 <sup>re</sup> catégorie	au-dessus de 1 500 personnes
2 <sup>e</sup> catégorie	de 701 à 1 500 personnes
3 <sup>e</sup> catégorie	de 301 à 700 personnes
4 <sup>e</sup> catégorie	300 personnes et au-dessous, à l'exception des établissements compris dans la 5 <sup>e</sup> catégorie
5 <sup>e</sup> catégorie	établissements faisant l'objet de l'article R.123-14 dans lesquels l'effectif du public n'atteint pas le chiffre minimum fixé par le règlement de sécurité pour chaque type d'exploitation

Nota : Pour l'application du règlement de sécurité l'article GN1§2 classe les ERP en deux groupes :  
- le 1<sup>er</sup> groupe comprend les ERP des 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> catégorie  
- le 2<sup>ème</sup> groupe comprend les ERP de 5<sup>e</sup> catégorie

SARL CORNU  
 11, Place Nationale  
 24600 RIBERAC  
 SARL au Capital de 1000,00 €  
 SIRET : 53937675600026  
 NAF : 8129 A  
 TVA INTRACOM: FR45539376756

**SARL ALLO 3D**

Tel : 09 50 14 44 67 / 06 44 30 84 61  
 Email : allo3dmultiservices@gmail.com  
 Site internet : www.allo-3d.fr



**RAPPORT N°**

28/03/2018

**Date de la visite :**

29/03/2018

**OBJET :** Contrôle

**INTERVENTION :** N°3

SEMITOUR PERIGORD

24000

PERIGUEUX

TECHNICIEN APPLICATEUR: Julian CORNU      SITE TRAITE: Centre d'hébergement de Rouffiac

SOURIS	RATS NOIRS	SURMULOTS	LEROTS	MULOTS	BLATTES	MOUCHES	PUCES	MOUSTIQUES	COMMENTAIRES
									X
X									Plonge:1 poste souris (non consommé)
					X				2 détecteurs de blattes: (aucune détection)
X									Cuisine:2 poste souris (non consommé)
					X				4 détecteurs de blattes: (aucune détection)
X									Légumerie:1 poste souris (non consommé)
					X				1 détecteurs de blattes: (aucune détection)
X									Préparation froide: 1 poste souris (non consommé)
					X				2 détecteurs de blattes: (aucune détection)
X									Réserve: 1 poste souris (non consommé)
X									Salle de stockage du camping: 6 postes souris, 3 postes fortement consommés
									Présence de souris a la salle de stockage du camping, aucune présence de rongeurs ou de blattes en cuisine du centre d'hébergement.
<b>COMMENTAIRES :</b>									

SIGNATURES :

493



(B1-6) - 6 - 1/1 - 11 - 11 - A1 - 3803100604003

**Votre service clients :**

Informations, Conseils,  
Services, Livraisons  
Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00  
Le samedi de 8h00 à 12h00

SOCIETE SEMITOUR PERIGORD  
25 RUE PRESIDENT WILSON  
24000 PERIGUEUX



0 969 32 44 44

(coût d'un appel local selon opérateur)



www.finagaz.fr



Antargaz Finagaz  
Service Clients  
TSA 10020  
69731 Caluire et Cuire Cedex

**FACTURE**  
N° 22324525 du 09/03/2018

1/2

Montant Hors Taxe	<i>25620</i>	292,86 €
Montant base taxable 20.00% sur		58,57 €
Montant TVA	<i>4164</i>	58,57 €
Montant TTC en notre faveur		351,43 €
Condition de paiement :	Chèque	
Date d'échéance :	23/04/2018	

**Vos références client :**

52404433

*N-1 : 289,67 HT*

*F3 FINK*

*CAIROU*

*[Signature]*

La présente facture est établie conformément aux conditions générales et particulières de vente d'Antargaz Finagaz connues du destinataire de cette facture. Conformément à la loi LME du 04/08/2008, toute somme non payée à l'échéance figurant sur cette facture, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du vendeur. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. Les TVA sont payées sur les débits. Il ne sera pas accordé d'escompte en cas de paiement anticipé. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Antargaz Finagaz n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur national de l'énergie : www.energie-mediateur.fr ou par courrier : Le médiateur national de l'énergie, Libre Réponse n° 59252- 75443 PARIS Cedex 09

IBAN : [JOINDRE UN RIB]  
ICS : FR512ZZ000256  
RUM : TIP00025601462651780222324525  
Rét. client : n° 45 - 52404433

SOCIETE SEMITOUR PERIGORD  
25 RUE PRESIDENT WILSON  
24000 PERIGUEUX

Montant : 351,43€

Date et Lieu	Signature

TIPSEPA

Montant de prélèvement SEPA autorisé: un signer ce formulaire de mandat, vous autorisez ANTARGAZ FINAGAZ à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de ANTARGAZ FINAGAZ. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant le date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA autorisé. Votre signature vaut autorisation pour débit, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

ANTARGAZ FINAGAZ  
TSA 60197  
41974 BLOIS CEDEX 9

000223245258 SOCIETE SEMITOUR P

024045000201 62000001462651780222324525978102 35143

<i>Client :</i> SEMITOUR PERIGORD <i>Code client :</i> 52404433 <i>V.Ref. :</i>		<i>Lieu de consommation :</i> CENTRE DE LOISIRS DE ROUFFIAC 24270 LANOUAILLE		
Libellé	Période		Montant Hors TVA	Taux de TVA
	du	au		
Redevance d'usage et maint.	01/01/2018	31/12/2018	292,86 €	20,00 %

TVA au taux de 20,00 % sur 292,86 € :	58,57 €
---------------------------------------	---------

Ligne directe : 05.53.06.85.77

Coulounieix-Chamiers le : 10 juillet 2018

Références

N° Dossier : 180625 029622 01

N° Echantillon : 026466

Copie à :

LDAR 24

**SEMITOUR**

12 JUL. 2018

**Siège**

SEMITOUR PERIGORD

25, rue du Président Wilson

BP 1024

24000 PERIGUEUX

**RAPPORT D'ESSAI - ANALYSES LEGIONELLES**

Site : BASE DE LOISIRS ROUFFIAC	Date de prélèvement : 26/06/18 à 10:47
Pt de prélév. : bloc familles	Date de réception : 26/06/18 à 14:59
Commune : LANOUAILLE	Date de début analyse : 26/06/18
Réf. commande : Contrôle ECS- Base de Loisirs de ROUFFIAC	Préleveur : LDAR24 - PRADIER CLAIRE

INFORMATIONS DU CLIENT

Date dernière désinfection choc  
 Démontage avant prélèvement **Oui**  
 Localisation précise **robinet bloc**  
 Nature produit dernière désinfection choc  
 Traitement collectif **Oui**  
 Type de robinet **Mitigeur|Robinet**

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
<b>PRELEVEMENT ET MESURES TERRAIN</b>				
☒ Prélèvement légionelles	Écoulement avec désinfection			FD T90-522
Aspect	Conforme			Observation terrain
☒ Chlore libre	0.1	mg/l		NF EN ISO 7393-2
Couleur de l'eau	Conforme			Observation terrain
Odeur	Conforme			Observation terrain
☒ Température de l'eau	42.4	°C		PS n° 190 - mesure température
☒ Température eau maximale	42.4	°C		PS n° 190 - mesure température
Temps Ecoulement	3	min		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
☒ Legionella pneumophila	<10	UFC/l		NF T90-431
☒ Legionella sp	<10	UFC/l		NF T90-431

= paramètre hors norme (\*) Arrêté du 1er février 2010

☒ = paramètre accrédité (e.c.) = en cours d'analyse N.M. = non mesuré ST=sous-traité

Références

N° Dossier : 180625 029622 01	BASE DE LOISIRS ROUFFIAC
N° Echantillon : 026466	bloc familles


Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
------------	----------	-------	------------------------	----------

Conclusions :

**Legionella non détectées**



Accréditation  
N° 1-0871  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole .  
Les résultats du présent essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai, et il n'est pas possible pour le laboratoire d'étendre les propriétés de cet objet à un lot ou à une population.  
La reproduction n'est autorisée qu'après accord préalable du L.D.A.R.24 et uniquement sous forme de fac-similé intégral.  
Pour déclarer ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Par déléation, le Chef de service adjoint,

Frédérique BLIN



Coulounieix-Chamiers le : 10 juillet 2018

Ligne directe : 05.53.06.85.77

Références

N° Dossier : 180625 029622 02

N° Echantillon : 026467

SEMITOUR PERIGORD

25, rue du Président Wilson

BP 1024

24000 PERIGUEUX

Copie à :

LDAR 24

**RAPPORT D'ESSAI - ANALYSES LEGIONELLES**

Site : BASE DE LOISIRS ROUFFIAC	Date de prélèvement : 26/06/18 à 10:57
Pt de prelev. : Bloc groupe 3	Date de réception : 26/06/18 à 14:59
Commune : LANOUAILLE	Date de début analyse : 26/06/18
Réf. commande : Contrôle ECS- Base de Loisirs de ROUFFIAC	Préleveur : LDAR24 - PRADIER CLAIRE

INFORMATIONS DU CLIENT

Date dernière désinfection choc  
 Démontage avant prélèvement **Non**  
 Localisation précise **bloc groupe 3**  
 Nature produit dernière désinfection choc  
 Traitement collectif **Oui**  
 Type de robinet **Mitigeur/Robinet**

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
<b>PRELEVEMENT ET MESURES TERRAIN</b>				
☒ Prélèvement légionelles	Écoulement avec désinfection			FD T90-522
Aspect	Conforme			Observation terrain
☒ Chlore libre	0.1	mg/l		NF EN ISO 7393-2
Couleur de l'eau	Conforme			Observation terrain
Odeur	Conforme			Observation terrain
☒ Température de l'eau	48	°C		PS n° 190 - mesure température
☒ Température eau maximale	48	°C		PS n° 190 - mesure température
Temps Écoulement	3	min		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
☒ Legionella pneumophila	<10	UFC/l		NF T90-431
☒ Legionella sp	<10	UFC/l		NF T90-431

☒ = paramètre hors norme (\*) Arrêté du 1er février 2010

☒ = paramètre accrédité (e.c.) = en cours d'analyse N.M. = non mesuré ST = sous-traité

Références

N° Dossier : 180625 029622 02

BASE DE LOISIRS ROUFFIAC

N° Echantillon : 026467

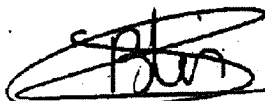
Bloc groupe 3

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
------------	----------	-------	------------------------	----------

Conclusions :

**Legionella non détectées**


Par délégation, le Chef de service adjoint,



Frédérique BLIN



Accréditation  
N° 1-0871  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

*Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole .  
Les résultats du présent essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai, et il n'est pas possible pour le laboratoire d'étendre les propriétés de cet objet à un lot ou à une population.  
La reproduction n'est autorisée qu'après accord préalable du LDAR24 et uniquement sous forme de fac-similé intégral.  
Pour déclarer ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.*

Coulounieix-Chamiers le : 10 juillet 2018

Ligne directe : 05.53.06.85.77

Références

N° Dossier : 180625 029622 03

N° Echantillon : 026468

Copie à :

LDAR 24

SEMITOUR PERIGORD

25, rue du Président Wilson

BP 1024

24000 PERIGUEUX

**RAPPORT D'ESSAI - ANALYSES LEGIONELLES**

Site : BASE DE LOISIRS ROUFFIAC	Date de prélèvement : 26/06/18 à 11:07
Pt de prelev. : centre hebergement bloc rouge	Date de réception : 26/06/18 à 14:59
Commune : LANOUAILLE	Date de début analyse : 26/06/18
Réf. commande : Contrôle ECS- Base de Loisirs de ROUFFIAC	Préleveur : LDAR24 - PRADIER CLAIRE

INFORMATIONS DU CLIENT

Date dernière désinfection choc  
Démontage avant prélèvement **Oui**  
Localisation précise **bloc rouge**  
Nature produit dernière désinfection choc  
Traitement collectif **Oui**  
Type de robinet **Mitigeur|Robinet**

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
<b>PRELEVEMENT ET MESURES TERRAIN</b>				
<input checked="" type="checkbox"/> Prélèvement légionelles	<b>Ecoulement avec désinfection</b>			FD T90-522
Aspect	<b>Conforme</b>			Observation terrain
<input checked="" type="checkbox"/> Chlore libre	<b>0.1</b>	mg/l		NF EN ISO 7393-2
Couleur de l'eau	<b>Conforme</b>			Observation terrain
Odeur	<b>Conforme</b>			Observation terrain
<input checked="" type="checkbox"/> Température de l'eau	<b>38</b>	°C		PS n° 190 - mesure température
<input checked="" type="checkbox"/> Température eau maximale	<b>38</b>	°C		PS n° 190 - mesure température
Temps Ecoulement	<b>3</b>	min		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
<input checked="" type="checkbox"/> Legionella pneumophila	<b>&lt;10</b>	UFC/l		NF T90-431
<input checked="" type="checkbox"/> Legionella sp	<b>&lt;10</b>	UFC/l		NF T90-431

- paramètre hors norme (\*) Arrêté du 1er février 2010

- paramètre accrédité (e.c.) - en cours d'analyse N.M. - non mesuré ST-sous-traité

Références

N° Dossier : 180625 029622 03  
N° Echantillon : 026468

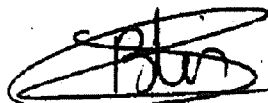
BASE DE LOISIRS ROUFFLAC  
centre hébergement bloc rouge

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
------------	----------	-------	------------------------	----------

Conclusions :

**Legionella non détectées**

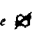
Par délégation, le Chef de service adjoint,



Frédérique BLIN



Accréditation  
N° 1-0871  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

*Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole .  
Les résultats du présent essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai, et il n'est pas possible pour le laboratoire d'étendre les propriétés de cet objet à un lot ou à une population.  
La reproduction n'est autorisée qu'après accord préalable du LDAR24 et uniquement sous forme de fac-similé intégral.  
Pour déclarer ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.*

Ligne directe : 05.53.06.85.77

Coulounieix-Chamiers le : 10 juillet 2018

Références

N° Dossier : 180625 029622 04

N° Echantillon : 026469

SEMITOUR PERIGORD

25, rue du Président Wilson

BP 1024

24000 PERIGUEUX

Copie à :

LDAR 24

**RAPPORT D'ESSAI - ANALYSES LEGIONELLES**

Site : BASE DE LOISIRS ROUFFIAC	Date de prélèvement : 26/06/18 à 11:12
Pt de prélév. : centre hébergement bloc vert	Date de réception : 26/06/18 à 14:59
Commune : LANOUAILLE	Date de début analyse : 26/06/18
Réf. commande : Contrôle ECS- Base de Loisirs de ROUFFIAC	Préleveur : LDAR24 - PRADIER CLAIRE

INFORMATIONS DU CLIENT

Date dernière désinfection choc  
 Démontage avant prélèvement **Oui**  
 Localisation précise **bloc vert**  
 Nature produit dernière désinfection choc  
 Traitement collectif **Oui**  
 Type de robinet **Mitigeur/Robinet**

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
<b>PRELEVEMENT ET MESURES TERRAIN</b>				
<input checked="" type="checkbox"/> Prélèvement légionelles	<b>Ecoulement avec désinfection</b>			FD T90-522
Aspect	<b>Conforme</b>			Observation terrain
<input checked="" type="checkbox"/> Chlore libre	<b>0.1</b>	mg/l		NF EN ISO 7393-2
Couleur de l'eau	<b>Conforme</b>			Observation terrain
Odeur	<b>Conforme</b>			Observation terrain
<input checked="" type="checkbox"/> Température de l'eau	<b>48.3</b>	°C		PS n° 190 - mesure température
<input checked="" type="checkbox"/> Température eau maximale	<b>48.3</b>	°C		PS n°190 - mesure température
Temps Ecoulement	<b>3</b>	min		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
<input checked="" type="checkbox"/> Legionella pneumophila	<b>&lt;10</b>	UFC/l		NF T90-431
<input checked="" type="checkbox"/> Legionella sp	<b>&lt;10</b>	UFC/l		NF T90-431

LDAR = paramètre hors norme (\*) Arrêté du 1er février 2010

= paramètre accrédité (e.c.) = en cours d'analyse N.M. = non mesuré ST=sous-traité

Références

N° Dossier : 180625 029622 04

BASE DE LOISIRS ROUFFIAC

N° Echantillon : 026469

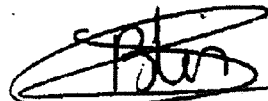
centre hébergement bloc vert

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
------------	----------	-------	------------------------	----------

Conclusions :

Legionella non détectées


Par déléation, le Chef de service adjoint,



Frédérique BLIN



Accréditation  
N° 1-0871  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole .  
Les résultats de présent essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai, et il n'est pas possible pour le laboratoire d'étendre les propriétés de cet objet à un lot ou à une population.  
La reproduction n'est autorisée qu'après accord préalable du L.D.A.R.24 et uniquement sous forme de fac-similé intégral.  
Pour déclarer ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Ligne directe : 05.53.06.85.77

Coulounieix-Chamiers le : 10 juillet 2018

**SEMITOUR**

Références

N° Dossier : 180625 029622 01

N° Echantillon : 026466

12 JUL. 2018

Siège

SEMITOUR PERIGORD

25, rue du Président Wilson

BP 1024

24000 PERIGUEUX

Copie à :

LDAR 24

**RAPPORT D'ESSAI - ANALYSES LEGIONELLES**

Site : BASE DE LOISIRS ROUFFIAC	Date de prélèvement : 26/06/18 à 10:47
Pt de prelev. : bloc familles	Date de réception : 26/06/18 à 14:59
Commune : LANOUAILLE	Date de début analyse : 26/06/18
Réf. commande : Contrôle ECS- Base de Loisirs de ROUFFIAC	Préleveur : LDAR24 - PRADIER CLAIRE

INFORMATIONS DU CLIENT

Date dernière désinfection choc  
 Démontage avant prélèvement **Oui**  
 Localisation précise **robinet bloc**  
 Nature produit dernière désinfection choc  
 Traitement collectif **Oui**  
 Type de robinet **Mitigeur|Robinet**

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
<b>PRELEVEMENT ET MESURES TERRAIN</b>				
☒ Prélèvement légionelles	Écoulement avec désinfection			FD T90-522
Aspect	Conforme			Observation terrain
☒ Chlore libre	0.1	mg/l		NF EN ISO 7393-2
Couleur de l'eau	Conforme			Observation terrain
Odeur	Conforme			Observation terrain
☒ Température de l'eau	42.4	°C		PS n° 190 - mesure température
☒ Température eau maximale	42.4	°C		PS n° 190 - mesure température
Temps Ecoulement	3	min		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
☒ Legionella pneumophila	<10	UFC/l		NF T90-431
☒ Legionella sp	<10	UFC/l		NF T90-431

= paramètre hors norme (\*) Arrêté du 1er février 2010

☒ = paramètre accrédité (e.c.) = en cours d'analyse N.M. = non mesuré ST=sous-traité

Références

N° Dossier : 180625 029622 01

BASE DE LOISIRS ROUFFIAC

N° Echantillon : 026466

bloc familles

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
------------	----------	-------	------------------------	----------

Conclusions :

Legionella non détectées




Accréditation  
N° 1-0871

Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Par délégation, le Chef de service adjoint,

Frédérique BLIN

*Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole .*

*Les résultats du présent essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai, et il n'est pas possible pour le laboratoire d'évaluer les propriétés de cet objet à un lot ou à une population.*

*La reproduction n'est autorisée qu'après accord préalable du LDAR24 et uniquement sous forme de fac-similé intégral.*

*Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.*



Ligne directe : 05.53.06.85.77

Coulounieix-Chamiers le : 10 juillet 2018

Références

N° Dossier : 180625 029622 02

N° Echantillon : 026467

SEMITOUR PERIGORD

25, rue du Président Wilson

BP 1024

24000 PERIGUEUX

Copie à :

LDAR 24

**RAPPORT D'ESSAI - ANALYSES LEGIONELLES**

Site : BASE DE LOISIRS ROUFFIAC	Date de prélèvement : 26/06/18 à 10:57
Pt de prelev. : Bloc groupe 3	Date de réception : 26/06/18 à 14:59
Commune : LANOUAILLE	Date de début analyse : 26/06/18
Réf. commande : Contrôle ECS- Base de Loisirs de ROUFFIAC	Préleveur : LDAR24 - PRADIER CLAIRE

INFORMATIONS DU CLIENT

Date dernière désinfection choc  
Démontage avant prélèvement Non  
Localisation précise bloc groupe 3  
Nature produit dernière désinfection choc  
Traitement collectif Oui  
Type de robinet Mitigeur/Robinet

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
<b>PRELEVEMENT ET MESURES TERRAIN</b>				
☒ Prélèvement légionelles	Écoulement avec désinfection			FD T90-522
Aspect	Conforme			Observation terrain
☒ Chlore libre	0.1	mg/l		NF EN ISO 7393-2
Couleur de l'eau	Conforme			Observation terrain
Odeur	Conforme			Observation terrain
☒ Température de l'eau	48	°C		PS n° 190 - mesure température
☒ Température eau maximale	48	°C		PS n° 190 - mesure température
Temps Ecoulement	3	min		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
☒ Legionella pneumophila	<10	UFC/l		NF T90-431
☒ Legionella sp	<10	UFC/l		NF T90-431

☒ = paramètre hors norme (\*) Arrêté du 1er février 2010

☒ = paramètre accrédité (e.c.) = en cours d'analyse N.M. = non mesuré ST=sous-traité

Références

N° Dossier : 180625 029622 02  
N° Echantillon : 026467

BASE DE LOISIRS ROUFFIAC  
Bloc groupe 3

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
------------	----------	-------	------------------------	----------

Conclusions :

**Legionella non détectées**



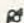
Accréditation

N° 1-0871

Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Par déléation, le Chef de service adjoint,

Frédérique BLIN

*Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole .  
Les résultats du présent essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai, et il n'est pas possible pour le laboratoire d'énumérer les propriétés de cet objet à un lot ou à une population.  
La reproduction n'est autorisée qu'après accord préalable du LDAR24 et uniquement sous forme de fac-similé intégral.  
Pour déclarer ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.*

Ligne directe : 05.53.06.85.77

Coulounièux-Chamiers le : 10 juillet 2018

Références

N° Dossier : 180625 029622 03

N° Echantillon : 026468

SEMITOR PERIGORD

25, rue du Président Wilson

BP 1024

24000 PERIGUEUX

Copie à :

LDAR 24

**RAPPORT D'ESSAI - ANALYSES LEGIONELLES**

Site : BASE DE LOISIRS ROUFFIAC	Date de prélèvement : 26/06/18 à 11:07
Pt. de prelev. : centre hebergement bloc rouge	Date de réception : 26/06/18 à 14:59
Commune : LANOUAILLE	Date de début analyse : 26/06/18
Réf. commande : Contrôle ECS- Base de Loisirs de ROUFFIAC	Préleveur : LDAR24 - PRADIER CLAIRE

INFORMATIONS DU CLIENT

Date dernière désinfection choc  
 Démontage avant prélèvement **Oui**  
 Localisation précise **bloc rouge**  
 Nature produit dernière désinfection choc  
 Traitement collectif **Oui**  
 Type de robinet **Mitigeur|Robinet**

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
<b>PRELEVEMENT ET MESURES TERRAIN</b>				
☒ Prélèvement légionelles	Écoulement avec désinfection <b>Conforme</b>			FD T90-522
Aspect	<b>0.1</b>	mg/l		Observation terrain
☒ Chlore libre	<b>Conforme</b>			NF EN ISO 7393-2
Couleur de l'eau	<b>Conforme</b>			Observation terrain
Odeur	<b>Conforme</b>			Observation terrain
☒ Température de l'eau	<b>38</b>	°C		PS n° 190 - mesure température
☒ Température eau maximale	<b>38</b>	°C		PS n° 190 - mesure température
Temps Écoulement	<b>3</b>	min		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
☒ Legionella pneumophila	<b>&lt;10</b>	UFCA		NF T90-431
☒ Legionella sp	<b>&lt;10</b>	UFCA		NF T90-431

☐ = paramètre hors norme (\*) Arrêté du 1er février 2010

☒ = paramètre accrédité (e.c.) = en cours d'analyse N.M. = non mesuré ST=sous-traité

Références

N° Dossier : 180625 029622 03  
N° Echantillon : 026468

BASE DE LOISIRS ROUFFIAC  
centre hébergement bloc rouge

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
------------	----------	-------	------------------------	----------

Conclusions :

**Legionella non détectées**

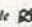
**cofrac**



Accréditation  
N° 1-0871  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Par déléation, le Chef de service adjoint,

Frédérique BLIN

*Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole . Les résultats du présent essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai, et il n'est pas possible pour le laboratoire d'étendre les propriétés de cet objet à un lot ou à une population. La reproduction n'est autorisée qu'après accord préalable du L.D.A.R.24 et uniquement sous forme de fac-similé intégral. Pour déclarer ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.*

Ligne directe : 05.53.06.85.77

Coulounieix-Chamiers le : 10 juillet 2018

Références

N° Dossier : 180625 029622 04

N° Echantillon : 026469

SEMITOUR PERIGORD

25, rue du Président Wilson

BP 1024

24000 PERIGUEUX

Copie à :

LDAR 24

**RAPPORT D'ESSAI - ANALYSES LEGIONELLES**

Site : BASE DE LOISIRS ROUFFIAC	Date de prélèvement : 26/06/18 à 11:12
Pt de prelev. : centre hébergement bloc vert	Date de reception : 26/06/18 à 14:59
Commune : LANOUAILLE	Date de début analyse : 26/06/18
Réf. commande : Contrôle ECS- Base de Loisirs de ROUFFIAC	Préleveur : LDAR24 - PRADIER CLAIRE

INFORMATIONS DU CLIENT

Date dernière désinfection choc  
Démontage avant prélèvement **Oui**  
Localisation précise **bloc vert**  
Nature produit dernière désinfection choc  
Traitement collectif **Oui**  
Type de robinet **Mitigeur|Robinet**

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
<b>PRELEVEMENT ET MESURES TERRAIN</b>				
☒ Prélèvement légionelles	Écoulement avec désinfection			FD T90-522
Aspect	<b>Conforme</b>			Observation terrain
☒ Chlore libre	<b>0.1</b>	mg/l		NF EN ISO 7393-2
Couleur de l'eau	<b>Conforme</b>			Observation terrain
Odeur	<b>Conforme</b>			Observation terrain
☒ Température de l'eau	<b>48.3</b>	°C		PS n° 190 - mesure température
☒ Température eau maximale	<b>48.3</b>	°C		PS n° 190 - mesure température
Temps Ecoulement	<b>3</b>	min		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
☒ Legionella pneumophila	<10	UFC/l		NF T90-431
☒ Legionella sp	<10	UFC/l		NF T90-431

= paramètre hors norme (\*) Arrêté du 1er février 2010

☒ = paramètre accrédité (e.c.) = en cours d'analyse N.M. = non mesuré ST=sous-traité

Références

N° Dossier : 180625 029622 04

BASE DE LOISIRS ROUFFIAC

N° Echantillon : 026469

centre hébergement bloc vert


Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
------------	----------	-------	------------------------	----------

Conclusions :

**Legionella non détectées**



Accréditation  
N° 1-0871  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

*Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole .  
Les résultats du présent essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai, et il n'est pas possible pour le laboratoire d'assurer les propriétés de cet objet à un lot ou à une population.  
La reproduction n'est autorisée qu'après accord préalable du LDAR24 et uniquement sous forme de fac-similé intégral.  
Pour déclarer ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.*

Par déléation, le Chef de service adjoint,

Frédérique BLIN



PyRem Contrôles

Olivier VANDEPUTTE  
4, rue des Nobles  
09120 DALOU

Tel: 0604670290  
oliviervdp@pyrem.fr

SEMITOUR PERIGORD  
25 Rue du PDT WILSON  
BP1024  
24001 PERIGUEUX CEDEX

**Téléski Nautique**  
BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC

## RAPPORT DE CONTROLE 2018



Rapport N° : 20180328-001-1

Date de réalisation : 26/04/2018

Intervenant : M VANDEPUTTE Olivier

**DESTINATAIRE :**

Exemplaire à l'adresse ci-dessous  
[rouffiac24@orange.fr](mailto:rouffiac24@orange.fr)

Visa de l'intervenant.

# MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE SAS

## ENTRETIEN ET MAINTENANCE EXTINCTEURS

Capital Social : 10 000 € - RCS 815 015 631 - SIRET 81501563100014- APE 4670Z  
N° Intracommunautaire FR12 815 015631

### RAPPORT DE MAINTENANCE EXTINCTEURS

SEMITOUR - SITE DE ST ESTEPHE

Lieu dit Subrenat  
24350 DOUCHAPT  
Tél. : 05.53.90.31.98  
Fax : 05.53.90.30.38  
mp.incendie@wanadoo.fr

Agent : CEDRIC MAZIERES 06 26 42 54 66

N°	EMPLACEMENT	MARQUE	TYPE	ANNEE	TRAVAIL		OBSERVATION
					2018	2019	
1	ALLEE	ANDRIEU	MEA 9	2007	V		
2	ALLEE	ANDRIEU	MEA 9	2007	V		
3	ALLEE	ANDRIEU	MEA 9	2007	V		
4	ALLEE	ANDRIEU	MEA 9	2007	V		
5	ALLEE	ANDRIEU	MEA 9	2007	V		
6	ALLEE	ANDRIEU	MEA 9	2007	V		
7	ALLEE	ANDRIEU	MEA 9	2007	V		
8	ALLEE	ANDRIEU	MEA 9	2007	V		
9	ALLEE	ANDRIEU	MEA 9	2007	V		
10	CHAUFFE EAU CAMPING	ANDRIEU	MC 2	2017	V		
11	BUREAU	ANDRIEU	MC 2	2017	V		
12	SALLE POLYVALENTE	ANDRIEU	MEA 6	2007	V		
13	GITE N°5	ANDRIEU	MEA 6	2008	D		
14	GITE N°6	ANDRIEU	MEA 6	2008	D		
15	MAISON REBIERE	ANDRIEU	MEA 6	2008	D		
16	MAISON REBIERE	ANDRIEU	MEA 6	2008	D		
17	LODJE1	ANAF	MEA 2	2016	V		
18	LODJE 2	ANAF	MEA 2	2016	V		
19	LODJE3	ANAF	MEA 2	2016	V		
20	LODJE4	ANAF	MEA 2	2016	V		
21	LODJE5	ANAF	MEA 2	2016	V		
22	LODJE6	ANAF	MEA 2	2016	V		
23	LODJE7	ANAF	MEA 2	2016	V		
24	LODJE8	ANAF	MEA 2	2016	V		
1	SALLE POLYVALENTE	ANDRIEU	MEA 6	2008	D		
2	SALLE POLYVALENTE	ANDRIEU	MEA 6	2008	D		
3	SALLE POLYVALENTE	ANDRIEU	MC 2	2008	R		
4	SALLE POLYVALENTE	ANDRIEU	MC 2	2009	V		

CONCLUSION : PARC EXTINCTEUR EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN

Date de vérification : 16/03/2018

V : vérification  
C : charge  
E : visite endoscopique  
MES : mise en service  
Q : visite quinquennale  
N : neuf  
S : sparklet  
ES : échange standard  
D : visite décennale  
P : périmé





**DEKRA INDUSTRIAL SAS,**  
 SAS au capital de 10 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS Limoges  
 N° TVA : FR 44 433 250 834 - Code NAF : 7120B  
**Siège social :**  
 19, rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, CS 70308  
 87008 LIMOGES Cedex 1  
**Comptabilité client :**  
 Tél. : 33 (0)5 55 58 44 45 - Fax : 33 (0)5 55 06 12 80  
 Mail : [compta.clients@dekra.com](mailto:compta.clients@dekra.com)

Site d'intervention / Adresse du bien

DEPAEPE Gilles  
 SEMITOUR PERIGORD  
 CAMPING DE ST ESTEPHE  
 6 gites + salle polyvalente  
 24360 SAINT ESTEPHE  
 FRANCE

Acheteur / Donneur d'ordre

DEPAEPE Gilles  
 SEMITOUR PERIGORD  
 CAMPING DE ST ESTEPHE  
 6 gites + salle polyvalente  
 24360 SAINT ESTEPHE  
 FRANCE

Client payeur

**SEMITOUR PERIGORD**  
**CAMPING DE ST ESTEPHE**  
**6 gites + salle polyvalente**  
**24360 SAINT ESTEPHE**  
**FRANCE**

**FACTURE**

Folio	Compte client	N° pièce	Date pièce	*Devise pièce	Notre référence	Votre référence
1/1	A02828	I3526632	31/08/2018	Euro	B82442501801	2017.0716.5663
Période facturée			Nom du responsable			N° Rapport du bon de livraison
Du 09/07/2018 Au 09/07/2018			M FARDEAU OLIVIER			

Libellé	Quantité	Prix unitaire brut HT*	Total net HT*	TVA
ACHM004 - Audit de classement des terrains de campings et de caravanage - 1 à 5 étoiles Audit Classement de camping Catégorie envisagée 2* - 41 emplacements Classé le 13/08/2012				
MONTANT HORS TAXE	1	296,00	296,00	1
Conformément au décret du 2 octobre 2012 et à la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, il sera appliqué une indemnité forfaitaire de retard de 40 € pour le recouvrement des créances de retard.				
<i>Audit classement 2* camping St Estéphe</i>  <i>le 10/10/18</i>				

N° TVA Intracommunautaire du preneur (client) : FR43415136407.

Remise globale		Récapitulatif TVA				Régime de TVA		Total HT*	
TVA	Total lignes HT*	% Remise	TVA	Base HT*	Taux	Montant TVA*	TVA	Total TVA*	Total TTC*
	296,00		1	296,00	20,0%	59,20	TVA 20,00% SUR ENCAISSEMENT	59,20	355,20

<b>AGENCE CENTRE ATLANTIQUE,</b> Rue Gérard Miallet ZI de Beauregard 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tél : 05.55.92.00.38 Fax : 05.55.86.13.36 SIRET : 43325083400911	<b>TRES IMPORTANT</b>		Voir conditions générales de vente CGV DINS 2018-05	
	Règlement sans escompte avant le 10/09/2018 Accompagné de l'étiquette Inclusive		Compte	A02828
		Pièce	I3526632	
		Euro	355,20	

Rapport DEKRA (34 pages) vérification des installations électriques du Camping de Saint-Estèphe fourni à première demande.

## Rapport quadriennal de vérification périodique

\_\_\_\_\_

N°108254281801R001

\_\_\_\_\_

Référence client | CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132



Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst. sur BT  
Vérification des installations électriques et d'éclairage d'un ERP de 5ème catégorie (Hors champ accreditation COFRAC)

Entreprise | SEMITOUR PERIGORD  
CAMPING DE ST ESTEPHE  
6 gites + salle polyvalente  
24360 SAINT ESTEPHE

### INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES CAMPING GRAND ETANG SAINT-ESTEPHE

Adresse de facturation | SEMITOUR PERIGORD  
25 RUE DU PRÉSIDENT WILSON  
24000 PERIGUEUX

Lieu de vérification | SEMITOUR PERIGORD  
CAMPING DE ST ESTEPHE  
6 gites + salle polyvalente  
24360 SAINT ESTEPHE

Périodicité | ANNUELLE

Dates de vérification | 28/03/2018

Intervenant(s) DEKRA | BIGOTTE STEPHANE

Nom et visa du signataire | BIGOTTE STEPHANE

Précis jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 29/03/2018

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA  
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur <http://www.cofrac.fr/>



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38 - Fax :  
05.55.86.13.36  
SIRET :43325083400911

Rapport DEKRA (30 pages) vérification des installations électriques de la Maison Rebière à Saint-Estèphe fourni à première demande.

Rapport quadriennal de vérification  
périodique

N°108254281801R002

Référence client | CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132



Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst. sur BT  
Vérification des installations électriques et d'éclairage d'un ERP de 5ème catégorie (Hors champ accreditation COFRAC)

Entreprise | SEMITOUR PERIGORD  
CAMPING DE ST ESTEPHE  
6 gites + salle polyvalente  
24360 SAINT ESTEPHE

**INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GÎTE MAISON  
REBIERE GRAND ETANG SAINT-ESTEPHE**

Adresse de facturation | SEMITOUR PERIGORD  
25 RUE DU PRÉSIDENT WILSON  
24000 PERIGUEUX

Lieu de vérification | SEMITOUR PERIGORD  
CAMPING DE ST ESTEPHE  
6 gites + salle polyvalente  
24360 SAINT ESTEPHE

Périodicité | ANNUELLE

Dates de vérification | 28/03/2018

Intervenant(s) DEKRA | BIGOTTE STEPHANE

Nom et visa du signataire | BIGOTTE STEPHANE

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 29/03/2018

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA  
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur <http://www.cofrac.fr/>



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38 - Fax :  
05.55.86.13.36  
SIRET :43325083400911

Rapport DEKRA (24 pages) vérification des installations électriques Salle Polyvalente de Saint-Estèphe fourni à première demande.

## Rapport quadriennal de vérification périodique

N°108254281801R003

Référence client | CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132



Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst. sur BT  
Vérification des installations électriques et d'éclairage d'un ERP de 5ème catégorie (Hors champ accreditation COFRAC)

Entreprise | SEMITOUR PERIGORD  
CAMPING DE ST ESTEPHE  
6 gites + salle polyvalente  
24360 SAINT ESTEPHE

### INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES SALLE POLYVALENTE GRAND ETANG SAINT-ESTEPHE

Adresse de facturation | SEMITOUR PERIGORD  
25 RUE DU PRÉSIDENT WILSON  
24000 PERIGUEUX

Lieu de vérification | SEMITOUR PERIGORD  
CAMPING DE ST ESTEPHE  
6 gites + salle polyvalente  
24360 SAINT ESTEPHE

Périodicité | ANNUELLE

Dates de vérification | 29/03/2018

Intervenant(s) DEKRA | BIGOTTE STEPHANE

Nom et visa du signataire | BIGOTTE STEPHANE

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 29/03/2018

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA  
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur <http://www.cofrac.fr/>



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38 - Fax :  
05.55.86.13.36  
SIRET :43325083400911

Coulounieix-Chamiers le : 03 juillet 2018

Ligne directe : 05.53.06.85.77

Références

N° Dossier : 180619 028661 01

N° Echantillon : 026086

SEMITOUR PERIGORD

25, rue du Président Wilson

BP 1024

24000 PERIGUEUX

Copie à :

LDAR 24

**RAPPORT D'ESSAI - ANALYSES LEGIONELLES**

Site : CAMPING ST ESTEPHE BALLON	Date de prélèvement : 19/06/18 à 11:26
Pt de prelev. : douche sanitaire femme	Date de réception : 19/06/18 à 16:11
Commune : ST ESTEPHE	Date de début analyse : 19/06/18
Réf. commande : Contrôle ECS- Camping ST ESTEPHE	Préleveur : LDAR24 - FAVARD Laëtitia

INFORMATIONS DU CLIENT

Date dernière désinfection choc  
 Démontage avant prélèvement **Non**  
 Localisation précise **douche sanitaires femme**  
 Nature produit dernière désinfection choc  
 Traitement collectif  
 Type de robinet **Douchette/Mitigeur**

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
<b>PRELEVEMENT ET MESURES TERRAIN</b>				
☒ Prélèvement légionelles	Écoulement sans désinfection			FD T90-522
Aspect	Conforme			Observation terrain
☒ Chlore libre	0.05	mg/l		NF EN ISO 7393-2
Couleur de l'eau	Conforme			Observation terrain
Odeur	Conforme			Observation terrain
☒ Température de l'eau	46.5	°C		PS n° 190 - mesure température
☒ Température eau maximale	46.5	°C		PS n° 190 - mesure température
Temps Ecoulement	3	min		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
☒ Legionella pneumophila	<10	UFCA		NF T90-431
☒ Legionella sp	<10	UFCA		NF T90-431

☒ = paramètre hors norme (\*) Arrêté du 1er février 2010

☒ = paramètre accrédité (c.e.) = en cours d'analyse N.M. = non mesuré ST=sous-traité

Références

N° Dossier : 180619 028661 01	CAMPING ST ESTEPHE BALLON
N° Echantillon : 026086	douche sanitaire femme


Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
------------	----------	-------	------------------------	----------

Conclusions :

**Legionella non détectées**



Accréditation  
N° 1-0871  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

*Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole . Les résultats du présent essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai, et il n'est pas possible pour le laboratoire d'étendre les propriétés de cet objet à un lot ou à une population. La reproduction n'est autorisée qu'après accord préalable du L.D.A.R.24 et uniquement sous forme de fac-similé intégral. Pour déclarer ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.*

Par délégation, le Chef de service adjoint,

Frédérique BLIN

2549



**FINAGAZ**



(B1-188) - 188 - 1/1 - 711 - 711 - A0 - 3807103710005

**Voire service clients :**

Informations, Conseils,  
Services, Livraisons  
Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00  
Le samedi de 8h00 à 12h00

SEMITOUR PERIGORD  
LE BISTROT GRAND ETANG DE LA JEMAYE  
24410 LA JEMAYE

0 969 32 44 44  
(coût d'un appel local selon opérateur)

www.linagaz.fr

Antargaz Finagaz  
Service Clients  
TSA 10020  
69731 Caluire et Cuire Cedex

**FACTURE**

N° 22776257 du 09/07/2018

Gaz et Prestations	63550	50,00 €
<b>Montant Hors TVA</b>		<b>50,00 €</b>
Montant base taxable 20.00% sur	50,00 €	10,00 €
<b>Montant TVA</b>	46664	<b>10,00 €</b>
<b>Montant TTC en notre faveur</b>		<b>60,00 €</b>

Condition de paiement : Prélèvement  
Date d'échéance : 19/07/2018

**Vos références client :**

52437309

A refacturer  
JEMAYE  
La Jemaye  
Emulsion en locat° cuve  
23/08/18  
T3FINA

La présente facture est établie conformément aux conditions générales et particulières de vente d'Antargaz Finagaz connues du destinataire de cette facture. Conformément à la loi LME du 04/08/2008, toute somme non payée à l'échéance figurant sur cette facture, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du vendeur. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. Les TVA sont payées sur les débits. Il ne sera pas accordé d'escompte en cas de paiement anticipé. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Antargaz Finagaz n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur national de l'énergie : www.energie-mediateur.fr ou par courrier : Le médiateur national de l'énergie, Libre Réponse n°59252-75443 PARIS Cedex 09

**Prélèvement automatique, n'envoyez aucun règlement**

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Date de prélèvement : 19/07/2018

Montant : 60,00 €

**Références du prélèvement :**

Nom du titulaire	SEMITOUR PERIGORD
Banque	CRCA PERIGUEUX CAE DORD
IBAN	FR7612406***77*****760***
BIC	AGRIFRPP824
RUM	00V05243730901
ICS	FR51ZZZ000258

A l'occasion d'un premier prélèvement ou toute modification ultérieure, il est recommandé de vérifier ces indications et de signaler toute anomalie à votre service clients.



# S.A.S PERIGORD FROID

Siège Social : 78, Route de Lyon - 24 750 BOULAZAC  
Tél : 05.53.45.62.20 Fax : 05.53.09.47.54 Mail : perigordfroid@wanadoo.fr

Agence de Creysse  
Z.A. La Roque  
24 100 CREYSSE  
Tél : 05.53.58.26.67  
Fax : 05.53.27.29.89

Site 11059 RESTAURANT LA JEMAYE  
  
GRAND ETANG DE LA JEMAYE  
70 ETANG DE LA ROCHE  
24410 LA JEMAYE

## SEMITOUR PERIGORD

25 RUE WILSON  
25 RUE WILSON

24000 PERIGUEUX

## Facture N° 18060330

Tel : 06.81.49.93.47

Fax : 0553063094

Date	Affaire	Client	Référence Affaire	Affaire suivie par
30/06/2018	10012938	C0904327	2018 VISITE ENTRETIEN FRIGO ET CUISS	DELANES FRANCOISE francoise.delanes@perigordfroid.com Tel. : 05.53.58.26.67

Page 1/1

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant
<b>Intervention N° 10012938 du 26/06/2018</b> Effectuée par Lauretn SOUESME			
<b>TRAVAUX EFFECTUES</b>			
- Divers contrôles sur matériels frigorifiques			
- Contrôle étanchéité circuits frigorifiques			
- Divers contrôles et détartrage sur lave verre et lave vaisselle			
- Remplacement variateur VARIONYS M			
Info : Groupe Chambre Froide positive HS			
VARIONYS M 6A	1,000	254,044	254,04
Eco-contribution	1,000	0,200	0,20
CONTROLE ETANCHEITE	1,000	23,100	23,10
DETARTRANT	5,000	19,950	99,75
MAIN D'OEUVRE	3,000	60,000	180,00
DEPLACEMENT ZONE 3	1,000	67,000	67,00
			<b>623,89</b>

Désignation Contrôle de remise en état	Bon à payer Date : 11/07/18 Nom : Signature : G. De Paque
Situ(s) d'affiliation La Jemaye	Commentaires

Total HT	% esc.	Escompte	Eco-contribution	Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	T.T.C.
623,89			0,20	624,09	20,00	124,82	748,91 EUR
<b>R.I.B</b> Domiciliation : BP CENTRE ATLANTIQUE Banque : 10907 Guichet : 00280 N° compte : 24221161893 Clé : 45 <b>IBAN</b> : FR7610907002802422116189345 Code BIC de la banque : CCBPFRPPBDX							Acompte  Net à payer <b>748,91</b>

Chèque à 30 jours Echéance : 31/07/18

Froid Industriel et Commercial - Climatisation - PAC - Energies renouvelables - Grandes Cuisines

Installation - S.A.V 24 h/24 - 7 jours/7

SAS au capital de 37 000 € - APE 3320B - SIRET 49173569200015 - TVA INTRA : FR 48 491735692



QUALIFROID / QUALICUISINE / QUALICLIMA





SAFEN

SEMTOUR

ORIGINAL

36 BLD DE L'OCEAN - CS 20280  
13258 MARSEILLE CEDEX 09

▼ POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A :

Bld de l'horizon  
24430 MARSSAC SUR LISLE  
Tél.:05 53 53 12 96  
Fax :05 53 03 95 96

SEMTOUR PERIGORD  
25 RUE DU PRESIDENT WILSON  
ESPACE TOURISME  
24000 PERIGUEUX

FACTURE DATE : 240146936  
27/06/2018

STE : S00S1 AGENCE : A2401

REF. FACT. :  
N° CLIENT :  
N° ID. TVA : 62960  
REFERENCE :

Facture établie conformément à nos conditions générales dont un extrait figure au verso.

LIBELLÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TVA	MONTANT														
TRAVAUX DU MOIS DE 6/2018																		
ADRESSE DES TRAVAUX : LE BISTRO DE LA JEMAYE																		
INTERVENTION SUIVANT DEVIS 2401/108/06/1061 * Nettoyage avant ouverture des locaux	1,0000	310,0000	20,00	310,00														
<table border="1"> <tr> <td>Designation :</td> <td>Bon à payer</td> </tr> <tr> <td>Date :</td> <td>3/07/18</td> </tr> <tr> <td>Nom :</td> <td>G. de Payer</td> </tr> <tr> <td>Signature :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Site(s) d'affectation :</td> <td>Commentaires</td> </tr> <tr> <td>Hotel Restaurant</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Le Jemaye</td> <td></td> </tr> </table>					Designation :	Bon à payer	Date :	3/07/18	Nom :	G. de Payer	Signature :		Site(s) d'affectation :	Commentaires	Hotel Restaurant		Le Jemaye	
Designation :	Bon à payer																	
Date :	3/07/18																	
Nom :	G. de Payer																	
Signature :																		
Site(s) d'affectation :	Commentaires																	
Hotel Restaurant																		
Le Jemaye																		
MONTANT HT. 1 TVA	MONTANT HT. 2 TVA	MONTANT HT. 3 TVA	TOTAL HORS TAXES															
310,00			EUR 310,00															
ÉCHÉANCE : 26/08/2018			TOTAL TVA															
60 JOURS SANS ESCOMPTE			62,00															
Chèque ARKEA FR76 1882 9134 4202 5082 5894 047 CMBRFR2BCME			TOTAL A PAYER															
Étiquette à coller au dos de votre règlement			EUR 372,00															
Adresse de règlement à coller sur votre enveloppe																		

Numéro de Facture : 240146936  
Montant TTC : 372,00  
Code Client : 62960  
0000037200240146936

SAFEN  
36 BLD DE L'OCEAN - CS 20280  
13258 MARSEILLE CEDEX 09

# A.D.E.R.R

ALARMES DÉTECTION & EXUTOIRES ROBINETS PORTES  
 INCENDIE DÉSENFUMAGE EXTINCTEURS INCENDIE ARMÉS COUPES-FEU

## MPA

24350 - DOUCHAPT

Tél : 05.53.90.08.80

Fax : 05.53.90.30.38

E-mail : mp.alarme@orange.fr

SARL MPA au capital de 7522 €

SIRET : 404158998 000 16 - RC Périgueux : 95 B 46

APE 4759 B

**BON de COMMANDE N° 006783**

ENREGISTREMENT N° *Wardewij MD/12/07/18*

Date : ..... Agent : ..... N° .....

CLIENT : *Samihou Penford*

ADRESSE : *Site le bostat Robaurau la Jouye*

Code postal : *24600* Commune : *Peujieux*

Tél : *05.53.05.65.65* Fax : .....

CONTACT : *M. Depape*

NATURE et CARACTERISTIQUES du MATERIEL et des PRESTATIONS :	P.U. NET HT :	Qté :	MONTANT H.T. :
<i>Vérification Nouvelle de l'Alarme incendie.</i>			
<i>Déclencheurs Nouvelle + Détecteurs Sens + flash et Alarme Type 1 Peujieux BC II</i>	<i>195,00</i>	<i>1</i>	<i>195,00</i>
<i>Tableau de Report BAN</i>			
<i>Conception / Contrat de Maintenance.</i>	<i>20,00</i>	<i>1</i>	<i>20,00</i>
<i>The DUGENEST Alexandria.</i>			
PETITES FOURNITURES			
DÉPOLLUTION			
VACATION ou DÉPLACEMENT	<i>12,00</i>	<i>1</i>	<i>12,00</i>
A.T.M.O.			

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE :**

Cette commande ne deviendra définitive qu'après acceptation par le siège social. Cette acceptation sera concrétisée par l'envoi de la facture correspondante. En cas de litige, seuls les tribunaux de Périgueux seront compétents, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

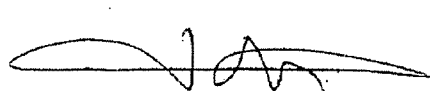
**REMISE EN ETAT :**

Pour le matériel soumis à la réépreuve des mines, les prix sont établis sous réserve d'acceptation.

OBSERVATIONS :	TOTAL H.T.	<i>227,00</i>
	T.V.A.	<i>65,40</i>
	NET A PAYER	<i>292,40</i>

**MP INCENDIE**  
 MATERIEL DE PREVENTION INCENDIE SAS  
 24350 DOUCHAPT  
 Tél 05.53.90.08.80 - Fax 05.53.90.30.38  
 mp.incendie@orange.fr

**CACHET de L'ENTREPRISE et SIGNATURE du CLIENT :**



**REGLEMENT :**

Espèces

Chèque bancaire

Mandat

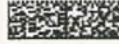
Traite au : .....



# FINAGAZ

CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL

2549



(B1-188) - 188 - 1/1 - 711 - 711 - A0 - 3807103710005

**Votre service clients :**

Informations, Conseils,  
Services, Livraisons  
Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00  
Le samedi de 8h00 à 12h00

SEMITOUR PERIGORD  
LE BISTROT GRAND ETANG DE LA JEMAYE  
24410 LA JEMAYE



0 969 32 44 44

(coût d'un appel local selon opérateur)



www.finagaz.fr

Antergaz Finagaz  
Service Clients  
TSA 10020  
69731 Caluire et Cuire Cedex

## FACTURE

N° 22776257 du 09/07/2018

Gaz et Prestations	623550	50,00 €
Montant Hors TVA		50,00 €
Montant base taxable 20,00% sur	50,00 €	10,00 €
Montant TVA	45664	10,00 €
Montant TTC en notre faveur		60,00 €
Condition de paiement :	Prélèvement	
Date d'échéance :	19/07/2018	

1/2

**Vos références client :**

52437309

A refacturer

73FINA

JEMAYE

La Jemaye  
Environ en la carte cuve

23/08/18

La présente facture est établie conformément aux conditions générales et particulières de vente d'Antergaz Finagaz connues du destinataire de cette facture. Conformément à la loi LME du 04/08/2008, toute somme non payée à l'échéance figurant sur cette facture, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du vendeur. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. Les TVA sont payées sur les débits. Il ne sera pas accordé d'escompte en cas de paiement anticipé. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Antergaz Finagaz n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur national de l'énergie : [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr) ou par courrier : Le médiateur national de l'énergie, Libre Réponse n°59252-75443 PARIS Cedex 09

### Prélèvement automatique, n'envoyez aucun règlement

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Date de prélèvement : 19/07/2018

Montant : 60,00 €

### Références du prélèvement :

Nom du titulaire	SEMITOUR PERIGORD
Banque	CRCA PERIGUEUX CAE DORD
IBAN	FR7612406***77*****760***
BIC	AGRIFRPP824
RUM	00V05243730901
ICS	FR51ZZZ000256

A l'occasion d'un premier prélèvement ou toute modification ultérieure, il est recommandé de vérifier ces indications et de signaler toute anomalie à votre service clients.

Rapport de vérification réglementaire en  
exploitation

N°B90717511801R001

Référence  
client



Système concourant à une mise en sécurité incendie-Moyens de secours-  
Vérif régi en exploitation effectuée dans un ERP ou établissement  
pénitentiaire

Entreprise

BAR RESTAURANT LE BISTROT  
LE BISTROT  
24410 LA JEMAYE

**Le BISTROT**

Adresse  
de  
facturation

SEMITOUR PERIGORD  
25 RUE DU PRÉSIDENT WILSON  
24000 PERIGUEUX

Lieu de  
vérification

BAR RESTAURANT LE BISTROT  
LE BISTROT  
24410 LA JEMAYE

Périodicité

Dates de  
vérification

16/07/2018

Nom et visa  
du signataire

LAURENT AURELIEN

Pièces jointes

Observation(s)

Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 18/07/2018

Reproduction partielle interdite sans  
accord de DEKRA  
Listes des sites et portée de l'accréditation  
disponible sur <http://www.cofrac.fr/>



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38 - Fax :  
05.55.86.13.36  
SIRET :43325083400911

Rapport DEKRA LE Bistrot La Jemaye Installations électriques (18 pages) fourni à première demande.

## Rapport de vérification périodique

N°B89068651801R001

Référence client



Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst. sur BT  
Vérification des installations électriques et d'éclairage d'un ERP de 5ème catégorie (Hors champ accreditation COFRAC)

Entreprise

BAR RESTAURANT LE BISTROT  
LE BISTROT  
24410 LA JEMAYE

### Installations électrique Hotel Restaurant "Le Bistrot"

Adresse de facturation

SEMITOUR PERIGORD  
25 RUE DU PRÉSIDENT WILSON  
24000 PERIGUEUX

Lieu de vérification

BAR RESTAURANT LE BISTROT  
LE BISTROT  
24410 LA JEMAYE

Dates de vérification

26/06/2018

Nom et visa du signataire

BLIGNY SEBASTIEN

Pièces jointes

Observation(s)

Observation(s) constatée(s)

Date du rapport

26/06/2018

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA  
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur <http://www.cofrac.fr/>



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38 - Fax :  
05.55.86.13.36  
SIRET :43325083400911

# MP "A"

# A . D . E . R . P

ALARMES INCENDIE    DETECTION & DESENFUMAGE    EXUTOIRES EXTINCTEURS    ROBINETS INCENDIE ARMES    PORTES COUPE-FEU  
S.A.R.L MPA au capital de 7622 € - SIRET 404 159 998 00016 - RC 96 B 46 - APE 4759 B  
N° Intracommunautaire FR 85404159998

24350 DOUCHAPT  
Tél. : 05.53.90.08.80  
Fax : 05 53 90 30 38  
Mail : mp.alarma@orange.fr

**SEMITOUR - PERIGORD**  
25 Rue du Président Wilson  
BP 1024  
24000 PERIGUEUX CEDEX  
**LE BISTROT - RESTAURANT**

**SEMITOUR**  
**10 JUL. 2018**  
**Siège**

## FACTURE

N° TEL CLIENT 05.53.05.85.65

Concerne le site :

"Jean-Luc Rebillout" <jl.Rebillout@semitour.com>

LA JEMAYE

DATE	N° CLIENT	N° FACTURE	MODALITÉS DE PAIEMENT	REF. COMMANDE	COMMERCIAL
06/07/2018	410195	090718V	Par Virement, le : 06/07/2018	6316	6 L. Sicard

QUANTITÉ	DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE hors taxes	MONTANT hors taxes
1,00	Vérification annuelle système de désenfumage pneumatique, 1 trappe	14,00	14,00
2,00	Cartouche gaz CO <sup>2</sup> 60g pour essai	11,80	23,60
1,00	Déplacement ou vacation	12,00	12,00

Désignation: <i>Vérification obligatoire</i>	Bon à payer Date: <i>11/07/18</i> Nom: <i>G de Toup</i> Signature: <i>[Signature]</i>
Site(s) d'affectation: <i>La Jemaye</i>	Commentaires

MESSAGE : ATTENTION NOUVELLES COORDONNEES BANCAIRES

**VIREMENT BANCAIRE**  
Crédit Mutuel du Sud-Ouest  
Compte N° 07442897443  
Code Banque : 15589 Guichet : 24582 Clé : 90  
IBAN : FR76 1558 9245 8207 4428 9744 390    BIC : CMBRFR2BARK  
Toute réduction de prix acquise à la date de la vente ou de la prestation de services et directement liées à cette opération de vente ou de prestation de service à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture.

TOTAL HT 49,60  
TOTAL TVA 9,92

Papillon à découper et à joindre à votre règlement :

CLIENT : 410195  
N° FACTURE 090718V  
DATE : 06/07/2018  
MONTANT TTC : 59,52

MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TVA	Acompte :
49,60	20,00	9,92	
	10,00		TOTAL TTC 59,52
	7,00		NET A PAYER 59,52

LE BISTROT LA JEMAYE

APPAREILS	MARQUE	GRAM CART	NBR	EMPLACEMENT	VELUX	EXUTOIRE	TOMBANT DE FACADE	AUTRE	OBSERVATION	ANNEE
Tirez-lachez										
Treuil										
Pneumatique O/F		60G	1	SALLE RESTAURANT					EN HAUT DE L'ESCALIER, ACCES CHAMBRE	
Pneumatique O/F		60G	1	SALLE RESTAURANT				TRAPPE		
Pneumatique double effet										
Alarme + treuil										
RAPPORT DE VERIFICATION ANNUELLE										
Coffret 2 ouv / 1 fer										
Volet de désenfumage										
Amenée d'air										
Autre :										
Cartouche gaz CO <sup>2</sup>										
Détecteur										



# MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE SAS

## ENTRETIEN ET MAINTENANCE EXTINCTEURS

Capital Social : 10 000 € - RCS 815 015 631 - SIRET 81501563100014 - APE 4890Z

N° Intracommunautaire FR12 815 015631

### RAPPORT DE MAINTENANCE EXTINCTEURS

Lieu dît Subrenat

24350 DOUCHAPT

Tél. : 05.53.90.31.98

Fax : 05.53.90.30.38

mp.incendie@wanadoo.fr

SEMITOUR - LE BISTROT - LA JEMAYE

Agent : ERIC DANEST 06 81 98 61 41

N°	EMPLACEMENT	MARQUE	TYPE	ANNEE	TRAVAIL		OBSERVATION
					2018	2019	
1	EXTERIEUR	GLORIA	POUDRE 6KG	2016	V		
2	SALLE	ANDRIEU	EAU 6L	2009	V		
3	SALLE	ANDRIEU	EAU 6L	2009	V		
4	RECEPTION	ANDRIEU	CO <sup>2</sup> 2KG	2013	V		
5	HALL	ANDRIEU	EAU 6L	2009	V		
6	SALLE	ANDRIEU	EAU 6L	2014	V		
7	SALLE	ANDRIEU	EAU 6L	2014	V		
8	TABLEAU ELECTRIQUE	ANDRIEU	CO <sup>2</sup> 2KG	2014	V		
9	ETAGE	ANDRIEU	CO <sup>2</sup> 2KG	2013	V		
10	ETAGE	ANDRIEU	EAU 6L	2009	V		
11	ETAGE	ANDRIEU	EAU 6L	2009	V		
12	BAR	ANDRIEU	CO <sup>2</sup> 2KG	2018	ES		
13	CUISINE	ANDRIEU	CO <sup>2</sup> 5KG	2012	V		
14	CUISINE	ANDRIEU	CO <sup>2</sup> 2KG	2018	ES		
15	CUISINE	ANDRIEU	EAU 9L	2009	V		
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							

CONCLUSION : PARC EXTINCTEUR EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN

Date de vérification : 31/05/2018

V : vérification

N : neuf

R : rénové

C : charge

S : sparklet

E : visite endoscopique

ES : échange standard

MES : mise en service

D : visite décennale

Q : visite quinquennale

P : périmé



## Attestations d'assurance

### Copie des contrats de sous-traitance en cours

Aucun.

### Liste des adaptations ou travaux à envisager

Rouffiac

Remplacement d'un plancher dans un mobil-home

Remplacement de la machine à laver camping + sèche-linge

Remplacement d'une terrasse avec bâche de protection d'un mobil-home

Pose de containers au téléski avec terrasse (local matériel)

Agrandissement de l'espace stockage container poubelles

Isolation de l'espace buvette à l'accueil

Changement de tous les pontons flottants au téléski

Rénovation des sanitaires camping

Remise à niveau « équipement camping » pour FLOWER CAMPINGS

Classement du camping en 3\* 100 emplacements

#### *A prévoir :*

- Réaménagement accueil téléski et isolation
- Réaménagement des sanitaires camping
- Mise en état du SSI CH (détecteur de fumée en chambre froide et local déchet – corrosion)
- Reprendre le système de double flux couplé en système de chauffage. Ils sont indépendants et chauffent différemment
- Gaine du double flux, elle est percée depuis sa création : elle n'est pas étanche
- Téléski : vétusté des vestiaires et problème de mixité
- Mise en place d'une toile tendue au-dessus de la tour d'escalade ⇒ maintien de l'activité quelle que soit la météo
- Sur le ponton des locations, mettre en place un coffre de stockage pour pagaies
- Ajouter des tables de pique-nique sur site
- Rajouter de la signalétique routière
- Prévoir de nouveaux emplacements campings : nous étions à 41 emplacements nus + 36 HLL, soit 77 emplacements en 3\* ; nous sommes passés, lors du dernier classement, à 100 emplacements 3\*. Il faudrait prévoir la création de réseaux d'assainissement + électricité + eau
- Prévoir le passage de gaines pour les distributions des réseaux informatiques « accueil – téléski et centre d'hébergement »
- Création d'une aire de nettoyage en bordure d'étang
- Suivi de la qualité d'eau de l'étang

Saint-Estèphe

Reprise des peintures sanitaires + marquage PMR

Changement des projecteurs de la salle camping

Changement des robinets presto des sanitaires

Murs intérieurs de la salle polyvalente repeints

Classement du camping en 2\* 41 emplacements

Autorisation administrative déposée en mairie concernant la bodega

Reprise de la numérotation camping

## Consommation des fluides (détail par type)

### EAU

Rouffiac

PARTIE FIXE DU      AU  
cpteur                      7716783

17/05/2018

ancien index	date	53526	21-sept
nouvel index	date	53928	16-mars
consommation		402	
estimation facturée			
solde conso			
abonnement fixe		58,99	<b>58,99</b>
dist eau		662,1	
organismes publics		132,66	<b>794,76</b>
total HT			<b>853,75</b>

06/11/2018

ancien index	date	53928	16-mars
nouvel index	date	56686	13-sept
consommation		2758	
estimation facturée			
solde conso			
abonnement fixe		59,73	<b>59,73</b>
dist eau		4542,42	
organismes publics		910,14	<b>5452,56</b>
total HT			<b>5512,29</b>



Document à conserver 10 ans

**SEMITOUR - ROUFFIAC**

Détail de votre facturation par site du 17/10/2018 n° 10084345921

**Données contrat**

Contrat Electricité Structuré  
 Réf. de votre contrat 1-6RON8CX  
 Prix non réglementés  
 Souscrit depuis le 01/01/2018  
 Venant à échéance le 31/12/2019  
 Groupe de sites : C4

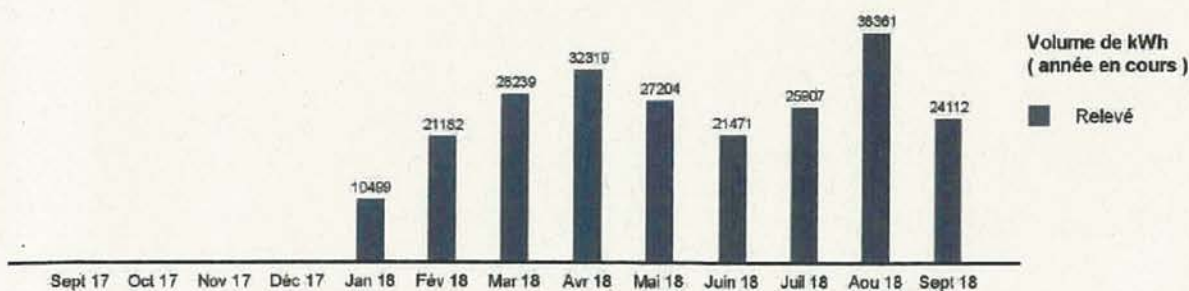
**Données Point de Livraison**

BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC 24270 ANGOISSE  
 Réf Acheminement Electricité : 30001620441979

**Urgence**

Dépannage Electricité Enedis

0 811 882 200

Service 6.05 Clappet  
+ prix appel**Evolution de la consommation facturée en kWh**

Document à conserver 10 ans

**SEMITOUR - LA JEMAYE**

Détail de votre facturation par site du 17/10/2018 n° 10084345921

**Données contrat**

Contrat Electricité Structuré  
 Réf. de votre contrat 1-6RON8CX  
 Prix non réglementés  
 Souscrit depuis le 14/08/2018  
 Venant à échéance le 31/12/2019  
 Groupe de sites : C5 BASE V2

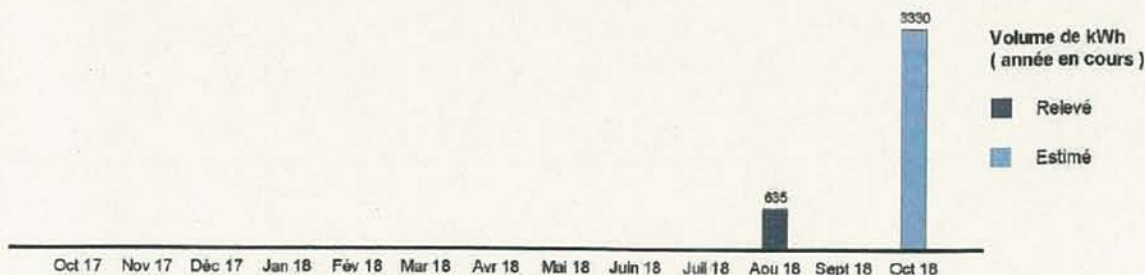
**Données Point de Livraison**

GRAND ETANG LA JEMAYE 24410 LA JEMAYE PONTEYRAUD  
 Réf Acheminement Electricité : 16231693133202  
 Code d'imputation : F10:Autre

**Urgence**

Dépannage Electricité Enedis

09 726 750 24 (service gratuit + prix d'appel)

**Evolution de la consommation facturée en kWh**



Document à conserver 10 ans

### SEMITOUR - BATIMENTS ST ESTEPHE

Détail de votre facturation par site du 17/10/2018 n° 10084345921

**Données contrat**

Contrat Electricité Structuré  
 Réf. de votre contrat 1-6RONBCX  
 Prix non réglementés  
 Souscrit depuis le 01/01/2018  
 Venant à échéance le 31/12/2019  
 Groupe de sites : C4

**Données Point de Livraison**

GRAND ETANG 24360 ST ESTEPHE  
 Réf Acheminement Electricité : 30001620712435  
 Code d'imputation : F4:Sport et jeunesse

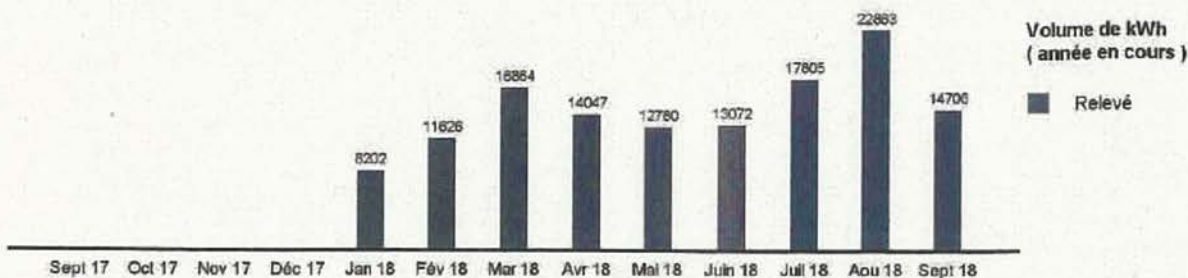
**Urgence**

Dépannage Electricité Enedis

0 811 882 200

Service 0,05 Cappel  
 + prix appel

Evolution de la consommation facturée en kWh



Volume de kWh (année en cours)

■ Relevé



Document à conserver 10 ans

### SEMITOUR - CAMPING ST ESTEPHE

Détail de votre facturation par site du 17/10/2018 n° 10084345921

**Données contrat**

Contrat Electricité Structuré  
 Réf. de votre contrat 1-6RONBCX  
 Prix non réglementés  
 Souscrit depuis le 01/01/2018  
 Venant à échéance le 31/12/2019  
 Groupe de sites : C4

**Données Point de Livraison**

GRAND ETANG 24360 ST ESTEPHE  
 Réf Acheminement Electricité : 30001620698893  
 Code d'imputation : F9:Action économique

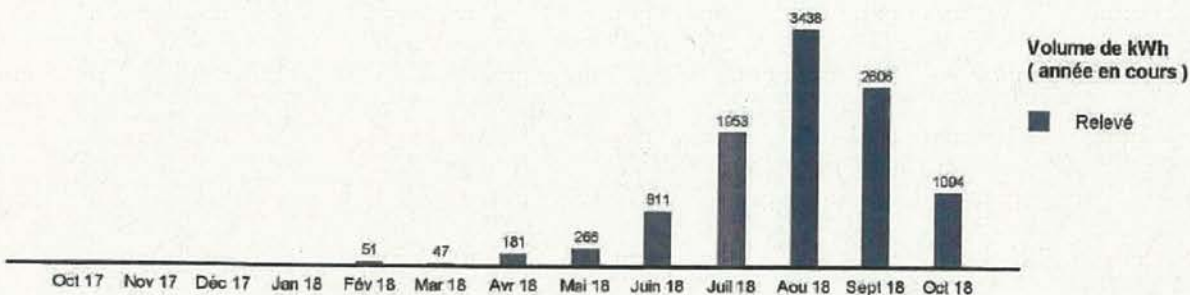
**Urgence**

Dépannage Electricité Enedis

0 811 882 200

Service 0,05 Cappel  
 + prix appel

Evolution de la consommation facturée en kWh



Volume de kWh (année en cours)

■ Relevé

Bilan de la gestion des déchets  
 Pas de commentaires particuliers.

# RAPPORT ANNUEL

## 2018

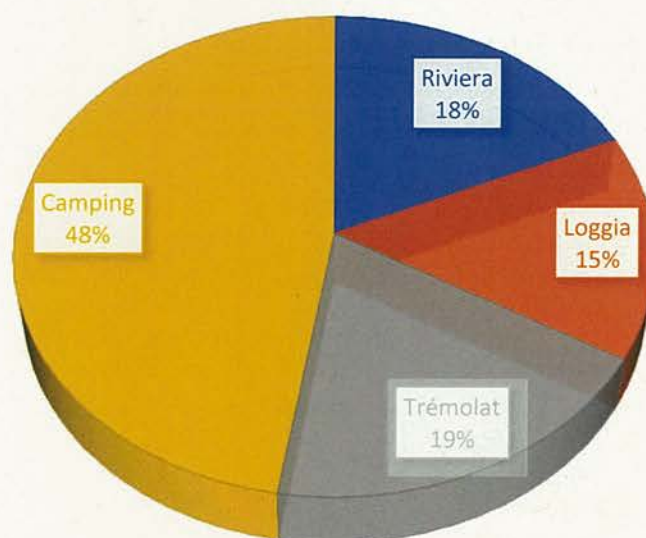
### HEBERGEMENTS

---



# FRÉQUENTATION

## NUITÉES TREMOLAT



Le nombre de nuitées au 31/10/2018 est de 10 669, soit une diminution de 22 % par rapport à 2017 (13 756 nuitées).

AVRIL

Catégorie	Nb. Empl.	Nb. séjours	Nb. Nuits	Taux occupation	Durée moyenne	Nb. nuités	Nb. moyen de pers.	T.T.C	H.T
Emplacement	39								
Emplacement riv	28								
Loggia confort 4/5p	8								
Riviera éco 6p	10	1,00	7,00	2,26 %	7,00	28,00	4,00	370,74 €	331,82 €
Trémolat 6p	10								
==> TOTAL	95	1,00	7,00	0,24 %	7,00	28,00	4,00	370,74 €	331,82 €

MAI

Catégorie	Nb. Empl.	Nb. séjours	Nb. Nuits	Taux occupation	Durée moyenne	Nb. nuités	Nb. moyen de pers.	T.T.C	H.T
Emplacement	39	1,00	7,00	0,60 %	7,00	14,00	2,00	106,54 €	91,64 €
Emplacement riv	28								
Loggia confort 4/5p	8	11,00	49,00	20,42 %	4,45	114,00	2,33	2048,86 €	1823,09 €
Riviera éco 6p	10	9,00	31,00	10,33 %	3,44	144,00	4,65	1742,02 €	1538,20 €
Trémolat 6p	10	7,00	50,00	16,67 %	7,14	111,00	2,22	1798,07 €	1595,83 €
==> TOTAL	95	28,00	137,00	4,81 %	4,89	383,00	2,80	5695,49 €	5048,76 €

JUIN

Catégorie	Nb. Empl.	Nb. séjours	Nb. Nuits	Taux occupation	Durée moyenne	Nb. nuités	Nb. moyen de pers.	T.T.C	H.T
Emplacement	39	15,00	30,00	2,65 %	2,00	60,00	2,00	512,55 €	443,64 €
Emplacement riv	28	5,00	8,00	0,99 %	1,60	16,00	2,00	150,56 €	130,90 €
Loggia confort 4/5p	8	5,00	44,00	18,97 %	8,80	88,00	2,00	1514,18 €	1343,72 €
Riviera éco 6p	10	3,00	5,00	1,72 %	1,67	33,00	6,60	325,66 €	285,62 €
Trémolat 6p	10	10,00	52,00	17,93 %	5,20	110,00	2,12	2021,79 €	1796,98 €
==> TOTAL	95	38,00	139,00	5,05 %	3,66	307,00	2,21	4524,74 €	4000,86 €

JUILLET

Catégorie	Nb. Empl.	Nb. séjours	Nb. Nuits	Taux occupation	Durée moyenne	Nb. nuités	Nb. moyen de pers.	T.T.C	H.T
Emplacement	39	38,00	209,00	17,86 %	5,50	647,00	3,10	6602,59 €	5851,27 €
Emplacement riv	28	66,00	306,00	36,43 %	4,64	881,00	2,88	9773,07 €	8652,91 €
Loggia confort 4/5p	8	19,00	136,00	56,67 %	7,16	483,00	3,55	9783,38 €	8785,90 €
Riviera éco 6p	10	19,00	154,00	51,33 %	8,11	716,00	4,65	13481,53 €	12117,63 €
Trémolat 6p	10	21,00	147,00	49,00 %	7,00	634,00	4,31	10166,13 €	9093,24 €
==> TOTAL	95	163,00	952,00	33,40 %	5,84	3361,00	3,53	49806,70 €	44500,95 €

AOÛT

Catégorie	Nb. Empl.	Nb. séjours	Nb. Nuits	Taux occupation	Durée moyenne	Nb. nuités	Nb. moyen de pers.	T.T.C	H.T
Emplacement	39	90,00	450,00	38,46 %	5,00	1406,00	3,12	14696,56 €	13025,22 €
Emplacement riv	28	93,00	541,00	64,40 %	5,82	1602,00	2,96	18710,52 €	16575,37 €
Loggia confort 4/5p	8	29,00	213,00	88,75 %	7,34	767,00	3,60	17763,83 €	15978,63 €
Riviera éco 6p	10	29,00	233,00	77,67 %	8,03	1033,00	4,43	22728,05 €	20422,72 €
Trémolat 6p	10	31,00	232,00	77,33 %	7,48	1039,00	4,48	18895,63 €	16967,96 €
==> TOTAL	95	272,00	1669,00	58,56 %	6,14	5847,00	3,50	92794,59 €	82969,90 €

SEPTEMBRE

Catégorie	Nb. Empl.	Nb. séjours	Nb. Nuits	Taux occupation	Durée moyenne	Nb. nuités	Nb. moyen de pers.	T.T.C	H.T
Emplacement	39	13,00	53,00	4,69 %	4,08	110,00	2,08	971,80 €	843,60 €
Emplacement riv	28	30,00	116,00	14,29 %	3,87	326,00	2,81	2481,94 €	2136,26 €
Loggia confort 4/5p	8	11,00	82,00	35,34 %	7,45	154,00	1,88	3127,14 €	2785,45 €
Riviera éco 6p	10								
Trémolat 6p	10	7,00	62,00	21,38 %	8,86	149,00	2,40	2405,71 €	2138,17 €
==> TOTAL	95	61,00	313,00	11,36 %	5,13	739,00	2,36	8986,59 €	7903,48 €

OCTOBRE

Catégorie	Nb. Empl.	Nb. séjours	Nb. Nuits	Taux occupation	Durée moyenne	Nb. nuités	Nb. moyen de pers.	T.T.C	H.T
Emplacement	39								
Emplacement riv	28								
Loggia 4/5p	8	1,00	2,00	0,83 %	2,00	4,00	2,00	124,64 €	111,82 €
Riviera 6p	10								
Trémolat 6p	10								
==> TOTAL	95	1,00	2,00	0,07 %	2,00	4,00	2,00	124,64 €	111,82 €

# *DONNÉES FINANCIÈRES*



# ANNEXE I

## COMPTE DE RESULTAT sur sections analytiques

SEMITOUR PERIGORD

Etats de synthèse au 31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18	du 01/01/17 au 31/12/17
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	28 716,48	57 875,61
Production vendue	103 550,44	141 846,35
Autres produits	11 528,32	7 997,34
<b>Total</b>	<b>143 795,24</b>	<b>207 719,30</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>		
Achats de marchandises	13 925,28	27 088,06
Autres achats & charges externes	55 545,10	81 650,70
<b>Total</b>	<b>69 470,38</b>	<b>108 738,76</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>74 324,86</b>	<b>98 980,54</b>
<b>CHARGES</b>		
Impôts, taxes et vers. assim.	14 289,90	15 843,60
Salaires et Traitements	92 126,15	81 661,50
Charges sociales	25 201,94	19 392,76
Amortissements et provisions	22 159,06	23 628,11
Autres charges	8 818,17	-559,92
<b>Total</b>	<b>162 595,22</b>	<b>139 966,05</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-88 270,36</b>	<b>-40 985,51</b>
Charges financières		55,98
<b>Résultat financier</b>		<b>-55,98</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-88 270,36</b>	<b>-41 041,49</b>
Produits exceptionnels	666,66	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>666,66</b>	
Répartition charges de structure	18 923,36	27 904,07
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-106 527,06</b>	<b>-68 945,56</b>

## ANNEXE II

### Charges indirectes

Le montant des charges de structure à répartir sur l'ensemble des sites s'élève à 993.131,24 € pour 2018 (contre 1.255.563,17 € en 2017).

### Modalités de calcul de la clé de répartition

Chaque section principale reçoit une quote-part de structure calculée à partir de quatre critères :

- Le chiffre d'affaires HT réalisé
- Le temps d'ouverture du site au cours de la saison
- La masse salariale
- Les dépenses de promotion et de communication

Pour chaque critère :

- Détermination dans un premier temps du poids relatif de chaque site à partir du rapport valeur du site / valeur totale
- Puis multiplication de ce rapport par le pourcentage attribué à ce critère (75 % pour le premier, 10 % pour les deux suivants et 5 % pour le dernier).

La somme des quatre valeurs ainsi déterminées donne la quote-part à imputer à chaque section principale.

	C.A. HT 75%		Durée saison 10%		Charges de personnel 10%		Promotion 5%		Prorata %	Valeur 993131,24
	€	%	mois	%	€	%	€	%		
BIRON	307262	3,13	11	10,89	214602	5,15	48652	9,10	4,41	43752,22
BOURDEILLES	270775	2,76	11	10,89	146839	3,53	39276	7,34	3,88	38498,87
CADOUIN	239749	2,44	11	10,89	92749	2,23	29306	5,48	3,42	33930,65
CIAPML	6251004	63,64	12	11,88	2342043	56,23	296388	55,42	57,32	569215,38
LE THOT	768549	7,82	11	10,89	342882	8,23	35759	6,69	8,12	80595,98
LE GRAND ROC	303862	3,09	11	10,89	183614	4,41	49930	9,34	4,32	42874,23
SAINT-ESTEPHE	63165	0,64	2	1,98	30149	0,72	2539	0,47	0,78	7711,40
LAPEYRE	551	0,01	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	41,81
ROUFFIAC	429162	4,37	8	7,92	412971	9,91	14472	2,71	5,20	51602,64
LA JEMAYE	42	0,00	1	0,99	0	0,00	550	0,10	0,10	1037,53
LASCAUX II	819546	8,34	11	10,89	255416	6,13	14720	2,75	8,10	80424,37
CHALET & M.H.	195572	1,99	3	2,97	12503	0,30	593	0,11	1,83	18134,50
TREMOLAT	132267	1,35	6	5,94	117328	2,82	2105	0,39	1,91	18923,36
GURSON	40264	0,41	3	2,97	14264	0,34	483	0,09	0,64	6388,30
TOTAL	9821771	100,00	101	100,00	4165360	100,00	534773	100,00	100,00	993131,24

---

## **ANNEXE III**

---

### Méthodes et éléments de calcul

#### Principes généraux

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par l'article 121-1 et 121-2 et suivants du Plan comptable général 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du Plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application n° 83-1020 du 29 novembre 1983 s'appliquent de plein droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983.

#### Présentation des comptes

La société n'établit qu'un bilan mais autant de comptes de résultat que de sites gérés regroupés ensuite par contrat puis dans un compte de résultat global.

#### Règles de comptabilisation

Tout site géré, y compris le siège social, enregistre l'ensemble des produits et des charges qui lui sont directement affectables : chiffre d'affaires, frais de fonctionnement, impôts et taxes, charges de personnel, dotations aux amortissements... Ainsi, chaque pièce comptable comporte une ventilation analytique par site en pourcentage ou en montant.

#### Redevance à payer au concédant

La redevance annuelle s'élève à 3 % du chiffre d'affaires HT, soit un montant de 3.968,01 € HT (132.266,92 x 3 %).

# Evolution des postes de dépenses et recettes

Produits

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	705000	<b>au</b>	797000	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>				<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal			<b>Sections de</b>	COTREM000 <b>au</b> COTREMTRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>			<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	Précédent : 2018			<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2018	<b>au</b>	31/12/2018	<b>Sections de</b>	<b>au</b>
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période			<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro			<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>			<b>Sections de</b>	<b>au</b>
				<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>COTREM00</b>	<b>CONCESSION BASE</b>				
706330	CAMPING PARTICULIERS		99 494,19		110 186,48
706340	CAMPING GROUPES		1 602,24		1 697,59
706370	LOC.SALLES/FONDS COMMERCE		1 766,67		26 583,33
707200	VENTES BARS TN		14 959,00		20 207,92
707210	VENTES BAR TR		5 468,28		7 130,99
707220	VENTES TABAC		1 564,20		1 794,00
707300	VENTES RESTAURANTS TN				2 760,01
707310	VENTES RESTAURANT TR		778,18		20 343,36
707320	VENTES RESTAURANT à EMPORTER		5 871,47		4 397,63
707420	VENTES MAGASIN 5.5%		75,35		1 241,70
708200	COMMISSIONS ET COURTAGES		23,00		
708310	PREST.ACCESS.LOCATIONS		621,67		1 097,50
708320	ANNULATIONS LOC. MEUBLE		40,00		
708800	AUTRES PROD.ACTI.ANNEXES				2 281,45
708820	REFACTURATIONS DE FRAIS		2,67		
758000	PRODUITS DIV.GESTION COUR		200,75		
775200	PRODUITS CESS.IMMOB.CORP.		666,66		
781740	REP/PROV.DEPREC.CREANCES		8 868,38		
791000	TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.		538,89		5 753,34
791100	AVANTAGES EN NATURE		1 920,30		2 244,00
<b>Total</b>	<b>COTREM000 CONCESSION BASE DE TREMOI</b>		<b>144 461,90</b>		<b>207 719,30</b>
	<i>Solde</i>		<b>144 461,90</b>		<b>207 719,30</b>
<b>Total général</b>			<b>144 461,90</b>		<b>207 719,30</b>
	<i>Solde</i>		<b>144 461,90</b>		<b>207 719,30</b>

## Charges

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	603700	au	699600	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>				<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal			<b>Sections de</b>	COTREM000 au COTREMTRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>			<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	Précédent : 2018			<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2018	au	31/12/2018	<b>Sections de</b>	au
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période			<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro			<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>			<b>Sections de</b>	au
				<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>COTREM00</b>	<b>CONCESSION BASI</b>				
606113	CONSO ELECTRICITE	3 679,94		5 241,88	
606121	ABONNEMENT EAU	7 024,16		7 023,32	
606122	CONSOMMATIONS EAU	8 969,30		10 883,51	
606132	CONSOMMATIONS GAZ			251,58	
606135	CARBURANT	417,96		1 136,39	
606150	FOURN.NON STOCK.(COMB.CHA	619,08		386,26	
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	1 916,30		2 511,50	
606310	PRODUITS ENTRET. PISCINES	1 476,57		2 496,56	
606400	FOURNIT.ADMINISTRATIVES	168,10		81,30	
607200	ACHATS BARS TN	6 762,80		9 546,24	
607210	ACHATS BAR 5.5%	3 105,16		1 660,70	
607220	ACHATS TABAC	1 564,20		1 794,00	
607300	ACHATS RESTAURANTS TN	18,20		1 711,06	
607310	ACHATS RESTAURANTS 5,50 %	1 459,71		10 810,41	
607410	ACHATS MAGASIN 5,50 %	1 015,21		1 560,65	
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.	4 777,32		7 198,46	
608700	FRAIS ACCES/ACH.MDISES TN			5,00	
612200	CREDIT-BAIL MOBILIER			8 268,48	
613210	REDEVANCES	3 967,66		5 991,81	
613505	LOCATION VEHICULES	526,16			
613530	LOCATION MATERIEL BUREAU	432,00		432,00	
613550	LOCATIONS DIVERSES			91,56	
613551	LOCATIONS DIVERSES 2.10 %			53,86	
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	1 252,03		4 874,06	
615520	ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	944,60		51,66	

## Balance analytique par général

SEMITOUR PERIGORD

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
615530	ENTRETIEN MAT.MOB.BUREAU	25,00			
615550	ENTRETIEN MAT BASES LOIS	848,22		2 105,44	
615600	MAINTENANCE INFORMATIQUE	1 335,12		2 712,88	
615610	MAINTENANCE MATERIELS	294,60		501,10	
615620	MAINTENANCE IMMEUBLE	250,00			
616000	PRIMES ASSURANCES	814,45		1 054,60	
622600	HONORAIRES	1 352,10		3 352,82	
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	300,00		126,67	
623300	FOIRES ET EXPOSITIONS	119,47			
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES	35,63			
623700	PUBLICATIONS	298,23		1 500,00	
624100	TRANSPORTS S/ACHATS	5,00		8,20	
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	78,47		157,71	
625600	MISSIONS / REPAS			869,61	
625710	ANIMATIONS ETE SITES	3 070,00		3 367,42	
626000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	33,60		57,52	
626100	FRAIS DE TELEPHONE	2 390,89		2 158,38	
627500	SERVICES BANCAIRES	95,68		173,25	
627800	AUTR.FRAIS /PRESTAT.SERV.	96,35		116,90	
628100	COTISATIONS	6 739,61		5 489,90	
628300	AUTRES CHARGES EXTERNES	1 191,50		924,11	
632500	CH. FISCALES/CONGES PAYES	81,00		34,34	
633300	PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	1 907,18		2 275,18	
633399	REPART. ANALYT. CH.FISCAL		680,17		
633400	PARTICIP.EFFORT CONSTRUCT	507,26		579,56	
633500	VERSENT.LIBE.TAXE APPRENT	766,63		875,70	
635110	TAXE PROFESSIONNELLE	210,00			
635120	TAXES FONCIERES	9 241,00		9 536,00	
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	2 257,00		2 542,82	
641100	SALAIRES APPOINT.COMMIS.	101 419,63		107 420,93	
641110	PRIME D'ANCIENNETE	5 300,40		5 198,16	
641120	DIMANCHES ET JOURS FERIES	173,07			
641130	AVANTAGES EN NATURE	1 920,30		2 244,00	
641200	CONGES PAYES	4 998,95		6 718,27	
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	1 500,00		7 000,00	
641400	INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS			1 807,89	
641599	REPART. ANALYT. SALAIRES		23 186,20		48 727,75

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	26 364,64		34 560,10	
645200	COTIS.MUT.PREVOY. C & NC	4 885,07		4 786,83	
645300	COTIS.RETRAITE C & NC	6 595,05		7 534,20	
645500	CH. SOCIALES/CONGES PAYES	406,00		600,19	
645899	REPART.ANALYT.CH.SOCIALES		8 609,54		22 621,57
647200	VERSEMENTS AU C.E.	358,00		408,00	
647400	AUTRES CHARGES DE PERSONN	366,00		1 106,00	
647500	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	209,72		157,01	
648900	CICE		5 373,00		7 138,00
654000	PERTES S/CREANCES IRREC.	8 868,38			
658000	CHARGES DIV.GEST.COURANTE			22,46	
658100	DIFFERENCES DE CAISSE		50,21		582,38
661800	INTERETS AUTRES DETTES			55,98	
681110	DOT.AMORT.LOGICIELS	2 000,00		2 178,76	
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	20 159,06		21 449,35	
699000	REPARTITION CH. STRUCTURE	18 923,36		27 904,07	
<b>Total</b>	<b>COTREM000 CONCESSION BASE DE TREMOI</b>	<b>288 888,08</b>	<b>37 899,12</b>	<b>355 734,56</b>	<b>79 069,70</b>
	<b>Solde</b>	<b>250 988,96</b>		<b>276 664,86</b>	
<b>Total général</b>		<b>288 888,08</b>	<b>37 899,12</b>	<b>355 734,56</b>	<b>79 069,70</b>
	<b>Solde</b>	<b>250 988,96</b>		<b>276 664,86</b>	

---

## ANNEXE IV

---

Variation du patrimoine immobilier

Néant

---

## ANNEXE V

---

Dépenses de renouvellement

Néant

---

## **ANNEXE VI**

---

Compte rendu de la situation des biens et immobilisations liés à l'environnement  
Néant

---

## **ANNEXE VII**

---

Suivi programme contractuel d'investissements et renouvellement des biens

Investissements réalisés au cours de l'exercice :

Remplacement chauffe-eau	5 434,35 €
Remplacement disjoncteur	1 001,41 €
Réparation barrière du camping	1 130,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>7 565,76 €</b>

Méthode de calcul de la charge économique imputée

Pas de commentaire particulier .

---

## **ANNEXE VIII**

---

Autres dépenses de renouvellement

Néant

---

## **ANNEXE IX**

---

Compte de résultat prévisionnel

N/A



# ANNEXE X

## Inventaire des biens

### Liste Immobilisations Existants fin d'exercice édition en Euro

Exercice : 31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotations	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
N°: 154	Ref 1 :	Ref 2 : 21830000000 Libellé1 : CLIMATISEUR MONOBLOC 40M FAMILLE : TR			Libellé2 :							Date entrée : 30/06/2005 Date service : 30/06/2005	
218300	comptable	518,98		518,98	518,98		linéaire		5,00	20,00 %			
	fiscal	518,98		518,98	518,98		linéaire		5,00	20,00 %			
N°: 185	Ref 1 :	Ref 2 : 22000000000 Libellé1 : MATERIELS TREMOLAT FAMILLE : TR			Libellé2 :							Date entrée : 01/07/1998 Date service : 01/07/1998	
220000	comptable	6,10				6,10	non amortissable			0,00 %			
	fiscal	6,10				6,10	non amortissable			0,00 %			
N°: 210	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : ROTO VATOR FAMILLE : TR			Libellé2 :							Date entrée : 09/04/1999 Date service : 09/04/1999	
225000	comptable	916,46		916,46	916,46		linéaire		5,00	20,00 %			
	fiscal	916,46		916,46	916,46		linéaire		5,00	20,00 %			
N°: 218	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : AMENAGEMENT EMPLACEMENT FAMILLE : TR			Libellé2 :							Date entrée : 12/06/1999 Date service : 12/06/1999	
225000	comptable	553,39				553,39	non amortissable			0,00 %			
	fiscal	553,39				553,39	non amortissable			0,00 %			
N°: 251	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : DEBRUSSAILLEUSE ECHO SRM FAMILLE : TR			Libellé2 :							Date entrée : 29/01/2000 Date service : 29/01/2000	
225000	comptable	581,25		581,25	581,25		linéaire	3,00	33,33 %				
	fiscal	581,25		581,25	581,25		linéaire	3,00	33,33 %				
N°: 256	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : GIROBROYEUR SOMEGA T150P FAMILLE : TR			Libellé2 :							Date entrée : 31/03/2000 Date service : 31/03/2000	
225000	comptable	752,13		752,13	752,13		linéaire	5,00	20,00 %				
	fiscal	752,13		752,13	752,13		linéaire	5,00	20,00 %				
N°: 258	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : DALLE DU LOCAL POUBELLES FAMILLE : TR			Libellé2 :							Date entrée : 11/07/2000 Date service : 11/07/2000	
225000	comptable	756,18				756,18	non amortissable			0,00 %			
	fiscal	756,18				756,18	non amortissable			0,00 %			
N°: 271	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : CONTROLE D'ACCES PISCINE FAMILLE : TR			Libellé2 :							Date entrée : 31/07/2000 Date service : 31/07/2000	
225000	comptable	4 491,94				4 491,94	non amortissable			0,00 %			
	fiscal	4 491,94				4 491,94	non amortissable			0,00 %			
N°: 287	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : AMENAGEMENT ROULOTTES FAMILLE : TR			Libellé2 :							Date entrée : 28/05/2001 Date service : 28/05/2001	
225000	comptable	4 820,29				4 820,29	non amortissable			0,00 %			
	fiscal	4 820,29				4 820,29	non amortissable			0,00 %			

**Existants fin d'exercice :31/12/2018**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
<b>Report de rupture :</b>												
TR / / /												
N°: 301	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000	Libellé1 : 3 BARBECUES PHOENIX		Libellé2 :						Date entrée : 07/05/2001	Date service : 07/05/2001
		FAMILLE : TR										
225000	comptable	190,82		190,82	190,82		linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal	190,82		190,82	190,82		linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 302	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000	Libellé1 : RESEAU ELECTRIQUE CAMPING		Libellé2 :						Date entrée : 01/07/2001	Date service : 01/07/2001
		FAMILLE : TR										
225000	comptable	2 240,94				2 240,94	non amortissable		0,00 %			
	fiscal	2 240,94				2 240,94	non amortissable		0,00 %			
N°: 317	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000	Libellé1 : SONORISATION ET ECLAIRAGE		Libellé2 :						Date entrée : 02/05/2002	Date service : 02/05/2002
		FAMILLE : TR										
225000	comptable	4 933,44		4 933,44	4 933,44		linéaire	4,00	25,00 %			
	fiscal	4 933,44		4 933,44	4 933,44		linéaire	4,00	25,00 %			
N°: 318	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000	Libellé1 : EXTENSION DU CAMPING		Libellé2 :						Date entrée : 15/06/2002	Date service : 15/06/2002
		FAMILLE : TR										
225000	comptable	44 250,90				44 250,90	non amortissable		0,00 %			
	fiscal	44 250,90				44 250,90	non amortissable		0,00 %			
N°: 320	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000	Libellé1 : LAVE-LINGE SOVEMATIC		Libellé2 :						Date entrée : 03/08/2002	Date service : 03/08/2002
		FAMILLE : TR										
225000	comptable	1 997,08		1 997,08	1 997,08		dégressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25		
	fiscal	1 997,08		1 997,08	1 997,08		dégressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25		
N°: 323	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000	Libellé1 : GENERATEUR MOBILE AU FUEL		Libellé2 :						Date entrée : 30/11/2002	Date service : 30/11/2002
		FAMILLE : TR										
225000	comptable	2 713,00		2 713,00	2 713,00		linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal	2 713,00		2 713,00	2 713,00		linéaire	10,00	10,00 %			
N°: 349	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000	Libellé1 : ARMOIRE VITREE 500 L		Libellé2 :						Date entrée : 23/05/2003	Date service : 23/05/2003
		FAMILLE : TR										
225000	comptable	850,00		850,00	850,00		dégressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25		
	fiscal	850,00		850,00	850,00		dégressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25		
N°: 358	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000	Libellé1 : REFECTION DE 8 ROULOTTES		Libellé2 :						Date entrée : 14/10/2004	Date service : 14/10/2004
		FAMILLE : TR										
225000	comptable	6 240,00		6 240,00	6 240,00		linéaire	3,67	11,54 %			
	fiscal	6 240,00		6 240,00	6 240,00		linéaire	3,67	11,54 %			
N°: 360	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000	Libellé1 : 140 CHAISES MIAMI ACAJOU		Libellé2 :						Date entrée : 01/01/2004	Date service : 01/01/2004
		FAMILLE : TR										
225000	comptable	796,00		796,00	796,00		linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal	796,00		796,00	796,00		linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 444	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : REFECTION SANITAIRES , PISCINES & ELE		Libellé2 :						Date entrée : 29/04/2006	Date service : 29/04/2006
		FAMILLE : TR										
225000	comptable	25 132,01		25 132,01	25 132,01		linéaire	7,17	13,95 %			
	fiscal	25 132,01		25 132,01	25 132,01		linéaire	7,17	13,95 %			

**Existants fin d'exercice :31/12/2018**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
<b>Report de rupture :</b>												
TR / / /												
N°: 456	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : PONTON TELESKI NAUTIQUE		Libellé2 :						Date entrée : 31/05/2006	Date service : 31/05/2006
		FAMILLE : TR										
225000	comptable	592,15		592,15	592,15		linéaire	7,08	14,12 %			
	fiscal	592,15		592,15	592,15		linéaire	7,08	14,12 %			
N°: 472	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : REFECTION SANITAIRE N° 2		Libellé2 :						Date entrée : 26/04/2007	Date service : 26/04/2007
		FAMILLE : TR										
225000	comptable	5 401,98		5 401,98	5 401,98		linéaire	6,00	16,67 %			
	fiscal	5 401,98		5 401,98	5 401,98		linéaire	6,00	16,67 %			
N°: 473	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : JEUX POUR ENFANTS		Libellé2 :						Date entrée : 05/07/2007	Date service : 05/07/2007
		FAMILLE : TR										
225000	comptable	4 844,05		4 844,05	4 844,05		linéaire	6,00	16,67 %			
	fiscal	4 844,05		4 844,05	4 844,05		linéaire	6,00	16,67 %			
N°: 474	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : 14 PANNEAUX PLAN D'EAU		Libellé2 :						Date entrée : 25/06/2007	Date service : 25/06/2007
		FAMILLE : TR										
225000	comptable	1 037,50		1 037,50	1 037,50		linéaire	6,00	16,67 %			
	fiscal	1 037,50		1 037,50	1 037,50		linéaire	6,00	16,67 %			
N°: 482	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : TONDEUSE KUBOTA GLD 21		Libellé2 :						Date entrée : 07/06/2007	Date service : 07/06/2007
		FAMILLE : TR										
225000	comptable	9 216,10		9 216,10	9 216,10		linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal	9 216,10		9 216,10	9 216,10		linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 485	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : SECHE-LINGE A MONNAYEUR MAYTAG		Libellé2 :						Date entrée : 25/07/2007	Date service : 25/07/2007
		FAMILLE : TR										
225000	comptable	1 790,00		1 790,00	1 790,00		dégressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25		
	fiscal	1 790,00		1 790,00	1 790,00		dégressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25		
N°: 490	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : 2 CORBELLES ET 2 BANCS		Libellé2 :						Date entrée : 01/07/2007	Date service : 01/07/2007
		FAMILLE : TR										
225000	comptable	954,85		954,85	954,85		linéaire	3,00	33,33 %			
	fiscal	954,85		954,85	954,85		linéaire	3,00	33,33 %			
N°: 500	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : REMISE EN CONFORMITE DES INSTALL. E		Libellé2 :						Date entrée : 16/08/2007	Date service : 16/08/2007
		FAMILLE : TR										
225000	comptable	3 057,90		3 057,90	3 057,90		linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal	3 057,90		3 057,90	3 057,90		linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 501	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : 3 CLOISONS MELAMINE ALUMINIUM & PIE		Libellé2 :						Date entrée : 20/07/2007	Date service : 20/07/2007
		FAMILLE : TR										
225000	comptable	609,75		609,75	609,75		linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal	609,75		609,75	609,75		linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 506	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : RENOVATION DES INSTALLATIONS		Libellé2 :						Date entrée : 01/07/2008	Date service : 01/07/2008
		FAMILLE : TR										
225000	comptable	20 386,40		20 386,40	20 386,40		linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal	20 386,40		20 386,40	20 386,40		linéaire	5,00	20,00 %			

**Existants fin d'exercice :31/12/2018**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Method	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
<b>Report de rupture :</b>												
TR / / /												
N°: 507	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	AMENAGEMENT LOGEMENT GARDIEN	Libellé2:			Date entrée:	01/07/2008	Date service:	01/07/2008	
		FAMILLE: TR										
225000		comptable	828,59		828,59	828,59	insaire	5,00	20,00 %			
		fiscal	828,59		828,59	828,59	insaire	5,00	20,00 %			
N°: 508	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	5 CONTENEURS CITYBAC 1000 L	Libellé2:			Date entrée:	12/02/2008	Date service:	12/02/2008	
		FAMILLE: TR										
225000		comptable	1 635,00		1 635,00	1 635,00	insaire	5,00	20,00 %			
		fiscal	1 635,00		1 635,00	1 635,00	insaire	5,00	20,00 %			
N°: 509	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	EQUIPEMENT SNACK	Libellé2:			Date entrée:	12/06/2008	Date service:	12/06/2008	
		FAMILLE: TR										
225000		comptable	11 819,96		11 819,96	11 819,96	insaire	5,00	20,00 %			
		fiscal	11 819,96		11 819,96	11 819,96	insaire	5,00	20,00 %			
N°: 516	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	ABRI DE TERRASSE 14M X 6.60 M	Libellé2:			Date entrée:	25/05/2008	Date service:	01/07/2008	
		FAMILLE: TR										
225000		comptable	38 925,00		38 925,00	38 925,00	insaire	10,00	10,00 %			
		fiscal	38 925,00		38 925,00	38 925,00	insaire	10,00	10,00 %			
N°: 519	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	TABLES DE PING-PONG	Libellé2:			Date entrée:	13/03/2008	Date service:	13/03/2008	
		FAMILLE: TR										
225000		comptable	1 650,00		1 650,00	1 650,00	insaire	3,00	33,33 %			
		fiscal	1 650,00		1 650,00	1 650,00	insaire	3,00	33,33 %			
N°: 520	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	SONO PORTABLE AUTONOME	Libellé2:	MARQUE MICRO MODELE SERIE 707 PA		Date entrée:	27/05/2008	Date service:	27/05/2008	
		FAMILLE: TR										
225000		comptable	920,00		920,00	920,00	insaire	4,00	25,00 %			
		fiscal	920,00		920,00	920,00	insaire	4,00	25,00 %			
N°: 522	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	GARAGE 3003 3,03 X 6,03	Libellé2:			Date entrée:	18/06/2008	Date service:	18/06/2008	
		FAMILLE: TR										
225000		comptable	6 471,70		6 471,70	6 471,70	insaire	5,00	20,00 %			
		fiscal	6 471,70		6 471,70	6 471,70	insaire	5,00	20,00 %			
N°: 535	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	TELEVISEUR LCD 32" DMTERS	Libellé2:			Date entrée:	30/06/2008	Date service:	30/06/2008	
		FAMILLE: TR										
225000		comptable	612,00		612,00	612,00	insaire	5,00	20,00 %			
		fiscal	612,00		612,00	612,00	insaire	5,00	20,00 %			
N°: 546	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	REFLECTION RESEAU EAU POTABLE CAMF	Libellé2:			Date entrée:	14/12/2008	Date service:	14/12/2008	
		FAMILLE: TR										
225000		comptable	1 781,80		1 781,80	1 781,80	insaire	5,00	20,00 %			
		fiscal	1 781,80		1 781,80	1 781,80	insaire	5,00	20,00 %			
N°: 561	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	2 ENCEINTES AUDIO MAX COAX 10/12	Libellé2:			Date entrée:	23/06/2009	Date service:	23/06/2009	
		FAMILLE: TR										
225000		comptable	1 533,51		1 533,51	1 533,51	insaire	4,00	25,00 %			
		fiscal	1 533,51		1 533,51	1 533,51	insaire	4,00	25,00 %			

**Existants fin d'exercice :31/12/2018**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Method	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
<b>Report de rupture :</b>												
TR / / /												
N°: 583	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	CHANGEMENT ROBINETTERIES & DOUCH	Libellé2:			Date entrée:	20/05/2010	Date service:	20/05/2010	
		FAMILLE: TR										
225000		comptable	12 030,24		12 030,24	12 030,24	insaire	3,00	33,33 %			
		fiscal	12 030,24		12 030,24	12 030,24	insaire	3,00	33,33 %			
N°: 584	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	SYSTEME D'ALARME RESTAURANT	Libellé2:			Date entrée:	21/07/2010	Date service:	21/07/2010	
		FAMILLE: TR										
225000		comptable	2 568,00		2 568,00	2 568,00	insaire	3,00	33,33 %			
		fiscal	2 568,00		2 568,00	2 568,00	insaire	3,00	33,33 %			
N°: 585	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	TRANCHEUR A JAMBON SAMMIC	Libellé2:			Date entrée:	05/06/2010	Date service:	05/06/2010	
		FAMILLE: TR										
225000		comptable	631,00		631,00	631,00	insaire	3,00	33,33 %			
		fiscal	631,00		631,00	631,00	insaire	3,00	33,33 %			
N°: 587	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	EQUIPEMENT MOBILIER ACCUEIL	Libellé2:			Date entrée:	26/07/2010	Date service:	26/07/2010	
		FAMILLE: TR										
225000		comptable	3 829,07		3 829,07	3 829,07	insaire	3,00	33,33 %			
		fiscal	3 829,07		3 829,07	3 829,07	insaire	3,00	33,33 %			
N°: 588	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	AMENAGEMENTS ELECTRIQUES ROULOT	Libellé2:			Date entrée:	21/06/2010	Date service:	21/06/2010	
		FAMILLE: TR										
225000		comptable	751,04		751,04	751,04	insaire	3,00	33,33 %			
		fiscal	751,04		751,04	751,04	insaire	3,00	33,33 %			
N°: 593	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	PANNEAUX	Libellé2:			Date entrée:	30/07/2010	Date service:	30/07/2010	
		FAMILLE: TR										
225000		comptable	4 771,00		4 771,00	4 771,00	insaire	3,00	33,33 %			
		fiscal	4 771,00		4 771,00	4 771,00	insaire	3,00	33,33 %			
N°: 599	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	SYSTEME DE DIFFUSION AUDIO LA PYRAM	Libellé2:			Date entrée:	14/06/2010	Date service:	14/06/2010	
		FAMILLE: TR										
225000		comptable	994,73		994,73	994,73	insaire	4,00	25,00 %			
		fiscal	994,73		994,73	994,73	insaire	4,00	25,00 %			
N°: 604	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	ELECTRICITE & PLOMBERIE SANITAIRES	Libellé2:			Date entrée:	21/06/2010	Date service:	21/06/2010	
		FAMILLE: TR										
225000		comptable	2 421,49		2 421,49	2 421,49	insaire	3,00	33,33 %			
		fiscal	2 421,49		2 421,49	2 421,49	insaire	3,00	33,33 %			
N°: 607	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	SITE INTERNET HEBERGEMENTS	Libellé2:			Date entrée:	01/06/2011	Date service:	01/06/2011	
		FAMILLE: TR										
205000		comptable	1 970,00		1 970,00	1 970,00	insaire	5,00	20,00 %			
		fiscal	1 970,00		1 970,00	1 970,00	insaire	5,00	20,00 %			
N°: 616	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	MACHINE A GLACONS EMB N25A	Libellé2:			Date entrée:	24/06/2011	Date service:	24/06/2011	
		FAMILLE: TR										
225000		comptable	1 320,00		1 320,00	1 320,00	insaire	4,00	25,00 %			
		fiscal	1 320,00		1 320,00	1 320,00	insaire	4,00	25,00 %			

**Existants fin d'exercice :31/12/2018**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
<i>Report de rupture :</i>												
TR / / /												
N°: 633	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	CHAUFFE-EAU RESTAURANT LA PYRAMID	Libellé2 :							
		FAMILLE : TR										
225000	comptable		2 233,53	2 233,53	2 233,53		Inaire		2,00	50,00 %		
	fiscal		2 233,53	2 233,53	2 233,53		Inaire		2,00	50,00 %		
Date entrée :												
Date service :												
N°: 634	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	ROBINETTERIE BLOCS SANITAIRES	Libellé2 :							
		FAMILLE : TR										
225000	comptable		1 147,96	1 147,96	1 147,96		Inaire		2,00	50,00 %		
	fiscal		1 147,96	1 147,96	1 147,96		Inaire		2,00	50,00 %		
Date entrée :												
Date service :												
N°: 639	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	NETTOYEUR KARCHER K7410	Libellé2 :							
		FAMILLE : TR										
225000	comptable		459,82	459,82	459,82		Inaire		3,00	33,33 %		
	fiscal		459,82	459,82	459,82		Inaire		3,00	33,33 %		
Date entrée :												
Date service :												
N°: 645	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	BALANCOIRES	Libellé2 :							
		FAMILLE : TR										
225000	comptable		341,00	341,00	341,00		Inaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		341,00	341,00	341,00		Inaire		5,00	20,00 %		
Date entrée :												
Date service :												
N°: 663	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	TELEVISEUR PANASONIC PLASMA 127 CM	Libellé2 :							
		FAMILLE : TR										
225000	comptable		1 041,81	1 041,81	1 041,81		Inaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		1 041,81	1 041,81	1 041,81		Inaire		5,00	20,00 %		
Date entrée :												
Date service :												
N°: 685	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	SITES INTERNET , MOBILE & TABLETTE	Libellé2 :							
		FAMILLE : TR										
205000	comptable		963,00	963,00	963,00		Inaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		963,00	963,00	963,00		Inaire		5,00	20,00 %		
Date entrée :												
Date service :												
N°: 698	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	REFECTION LOGEMENT & PYRAMIDE	Libellé2 :							
		FAMILLE : TR										
225000	comptable		14 064,16	8 756,34	8 756,34	5 905,82	Inaire		10,00	10,00 %		
	fiscal		14 064,16	8 756,34	8 756,34	5 905,82	Inaire		10,00	10,00 %		
Date entrée :												
Date service :												
N°: 713	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	ABRI ENTRETIEN CAMPING	Libellé2 :							
		FAMILLE : TR										
225000	comptable		1 379,00	1 379,00	1 379,00		Inaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		1 379,00	1 379,00	1 379,00		Inaire		5,00	20,00 %		
Date entrée :												
Date service :												
N°: 727	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	EMPIERREMENT ACCES CAMPING	Libellé2 :							
		FAMILLE : TR										
225000	comptable		24 708,45	13 870,55	13 870,55	10 837,90	Inaire		10,00	10,00 %		
	fiscal		24 708,45	13 870,55	13 870,55	10 837,90	Inaire		10,00	10,00 %		
Date entrée :												
Date service :												
N°: 742	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	4 ACER VERITON X2630G & 2 LENOVO E73	Libellé2 :							
		FAMILLE : TR										
218300	comptable		345,40	345,40	345,40		degressif fiscal		3,00	33,33 %	1,25	
	fiscal		345,40	345,40	345,40		degressif fiscal		3,00	33,33 %	1,25	
Date entrée :												
Date service :												

**Existants fin d'exercice :31/12/2018**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
<i>Report de rupture :</i>												
TR / / /												
N°: 749	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	REFECTION COUVERTURE SALLE POLYV	Libellé2 :							
		FAMILLE : TR										
225000	comptable		6 895,84	6 895,84	6 895,84	9 342,79	Inaire		10,00	10,00 %		
	fiscal		6 895,84	6 895,84	6 895,84	9 342,79	Inaire		10,00	10,00 %		
Date entrée :												
Date service :												
N°: 789	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	8 KITS MOBILIER & EQUIPEMENTS	Libellé2 :							
		FAMILLE : TR										
218400	comptable		5 777,77	4 144,15	4 144,15	1 633,62	Inaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		5 777,77	4 144,15	4 144,15	1 633,62	Inaire		5,00	20,00 %		
Date entrée :												
Date service :												
N°: 790	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	REFECTION PISCINE	Libellé2 :							
		FAMILLE : TR										
225000	comptable		7 670,94	4 967,22	4 967,22	2 613,42	Inaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		7 670,94	4 967,22	4 967,22	2 613,42	Inaire		5,00	20,00 %		
Date entrée :												
Date service :												
N°: 796	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	LAVE LINGE A MONNAYEUR MAYTAG MHP	Libellé2 :							
		FAMILLE : TR										
225000	comptable		2 204,00	1 661,76	1 661,76	542,24	Inaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		2 204,00	1 661,76	1 661,76	542,24	Inaire		5,00	20,00 %		
Date entrée :												
Date service :												
N°: 802	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	REMORQUE 500 KG	Libellé2 :							
		FAMILLE : TR										
218200	comptable		1 034,83	722,41	722,41	312,42	Inaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		1 034,83	722,41	722,41	312,42	Inaire		5,00	20,00 %		
Date entrée :												
Date service :												
N°: 828	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	REFECTION DU RESEAU ELECTRIQUE	Libellé2 :							
		FAMILLE : TR										
225000	comptable		21 965,41	5 962,68	5 962,68	15 992,73	Inaire		10,00	10,00 %		
	fiscal		21 965,41	5 962,68	5 962,68	15 992,73	Inaire		10,00	10,00 %		
Date entrée :												
Date service :												
N°: 831	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	FOUR A PIZZA PRIM8 & MACHINE A CAFE	Libellé2 :							
		FAMILLE : TR										
225000	comptable		1 698,16	438,00	438,00	1 260,16	Inaire		10,00	10,00 %		
	fiscal		1 698,16	438,00	438,00	1 260,16	Inaire		10,00	10,00 %		
Date entrée :												
Date service :												
N°: 833	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	4 TABLES EN BETON	Libellé2 :							
		FAMILLE : TR										
225000	comptable		4 400,00	1 138,47	1 138,47	3 261,53	Inaire		10,00	10,00 %		
	fiscal		4 400,00	1 138,47	1 138,47	3 261,53	Inaire		10,00	10,00 %		
Date entrée :												
Date service :												
N°: 844	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	CLOTURE PISCINE	Libellé2 :							
		FAMILLE : TR										
225000	comptable		16 753,60	4 110,58	4 110,58	12 643,02	Inaire		10,00	10,00 %		
	fiscal		16 753,60	4 110,58	4 110,58	12 643,02	Inaire		10,00	10,00 %		
Date entrée :												
Date service :												
N°: 845	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	REFECTION ETANCHEITE TOITURE	Libellé2 :							
		FAMILLE : TR										
225000	comptable		17 369,75	4 266,66	4 266,66	13 123,09	Inaire		10,00	10,00 %		
	fiscal		17 369,75	4 266,66	4 266,66	13 123,09	Inaire		10,00	10,00 %		
Date entrée :												
Date service :												

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : TR / / /													
N°: 848	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	TERRASSE DEMONTABLE	Libellé2:								
		FAMILLE: TR											
225000	comptable		19 330,00	4 790,40	4 790,40	14 540,20	linéaire	10,00	10,00 %				
	fiscal		19 330,00	4 790,40	4 790,40	14 540,20	linéaire	10,00	10,00 %				
N°: 885	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	DROITS D'ENTREE FLOWER CAMPING	Libellé2:								
		FAMILLE: TR											
200000	comptable		6 000,00	4 000,00	4 000,00	2 000,00	linéaire	3,00	33,33 %				
	fiscal		6 000,00	4 000,00	4 000,00	2 000,00	linéaire	3,00	33,33 %				
N°: 889	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	CAISSE SHARP ER-A421	Libellé2:								
		FAMILLE: TR											
218300	comptable		1 101,00	084,71	084,71	416,05	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
	fiscal		1 101,00	084,71	084,71	416,05	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
N°: 958	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	REPARATION DE LA BARRIERE DU CAMPI	Libellé2:								
		FAMILLE: TR											
225000	comptable		1 130,00	123,84	123,84	1 006,16	linéaire	5,00	20,00 %				
	fiscal		1 130,00	123,84	123,84	1 006,16	linéaire	5,00	20,00 %				
N°: 938	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	REMPLACEMENT CHAUFFE EAU 1000 L	Libellé2:								
		FAMILLE: TR											
225000	comptable		5 434,35	458,57	458,57	4 975,78	linéaire	5,00	20,00 %				
	fiscal		5 434,35	458,57	458,57	4 975,78	linéaire	5,00	20,00 %				
* FAMILLE	comptable		423 383,35	265 854,08	265 854,08	157 529,27							
TR	fiscal		423 383,35	265 854,08	265 854,08	157 529,27							
TREMOLAT													
Total général	comptable		423 383,35	265 854,08	265 854,08	157 529,27							
	fiscal		423 383,35	265 854,08	265 854,08	157 529,27							

Liste Immobilisations  
Existants fin d'exercice  
édition en Euro

Exercice : 31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
N°: 384	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	KITS MOBILIER/EQUIPEMENTS	Libellé2:								
		FAMILLE: CM											
215400	comptable		2 662,39	1 597,44	1 597,44	1 064,95	linéaire	5,00	20,00 %				
	fiscal		2 662,39	1 597,44	1 597,44	1 064,95	linéaire	5,00	20,00 %				
N°: 668	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	10 MOBILE HOMES OYPHEA 784 3CH LZ	Libellé2:								
		FAMILLE: CM											
215400	comptable		148 413,18	137 870,15	137 870,15	10 543,03	linéaire	7,00	14,29 %				
	fiscal		148 413,18	137 870,15	137 870,15	10 543,03	linéaire	7,00	14,29 %				
N°: 675	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	2 CHAUFFE BAIN SAUNIER OPALIA C11 PV	Libellé2:								
		FAMILLE: CM											
215400	comptable		1 301,39	1 301,39	1 301,39		linéaire	5,00	20,00 %				
	fiscal		1 301,39	1 301,39	1 301,39		linéaire	5,00	20,00 %				
N°: 731	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	10 HLL RIVIERA 3 LAVANDE	Libellé2:								
		FAMILLE: CM											
215400	comptable		184 815,85	120 959,53	120 959,53	63 856,32	linéaire	7,00	14,29 %				
	fiscal		184 815,85	120 959,53	120 959,53	63 856,32	linéaire	7,00	14,29 %				
N°: 819	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	MISE A NIVEAU DE 10 MOBILHOME	Libellé2:								
		FAMILLE: CM											
215700	comptable		4 000,00	1 824,19	1 824,19	2 775,81	linéaire	7,00	14,29 %				
	fiscal		4 000,00	1 824,19	1 824,19	2 775,81	linéaire	7,00	14,29 %				
N°: 863	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	AMENAGEMENT PAYSAGER	Libellé2:								
		FAMILLE: CM											
215700	comptable		8 180,00	1 813,96	1 813,96	4 366,04	linéaire	7,00	14,29 %				
	fiscal		8 180,00	1 813,96	1 813,96	4 366,04	linéaire	7,00	14,29 %				
N°: 938	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	CHAUFFE-BAIN OPALIA C11 BP	Libellé2:								
		FAMILLE: CM											
215400	comptable		700,00	72,11	72,11	627,89	linéaire	5,00	20,00 %				
	fiscal		700,00	72,11	72,11	627,89	linéaire	5,00	20,00 %				
** Etablissement	comptable		348 475,61	265 438,77	265 438,77	83 036,84							
CSU	fiscal		348 475,61	265 438,77	265 438,77	83 036,84							
SEMTOUR PERIGORD TR													
* FAMILLE	comptable		348 475,61	265 438,77	265 438,77	83 036,84							
CM	fiscal		348 475,61	265 438,77	265 438,77	83 036,84							
CHALET & MOBIL HOME													

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : CM / CSU / /													
Total général	comptable		348 475,61	265 438,77	265 438,77	83 036,84							
	fiscal		348 475,61	265 438,77	265 438,77	83 036,84							

---

## **ANNEXE XI**

---

Engagements à incidences financières

Néant

# RESSOURCES HUMAINES

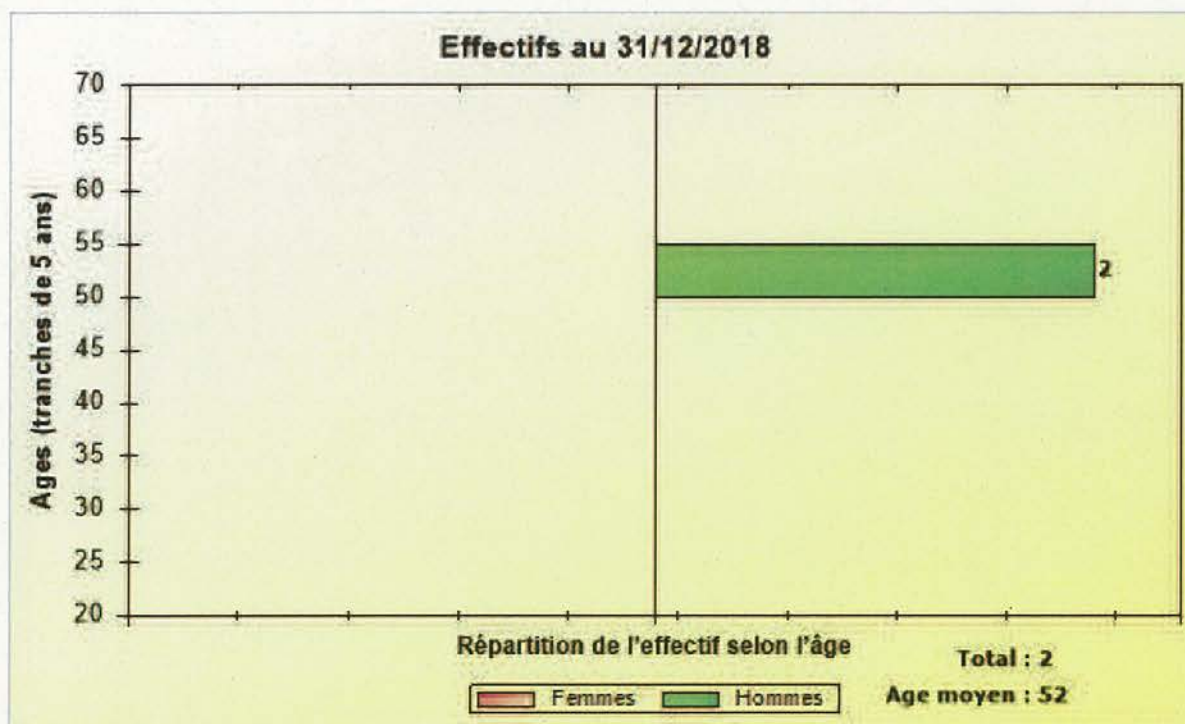
# ANNEXE XII

## Effectifs affectés

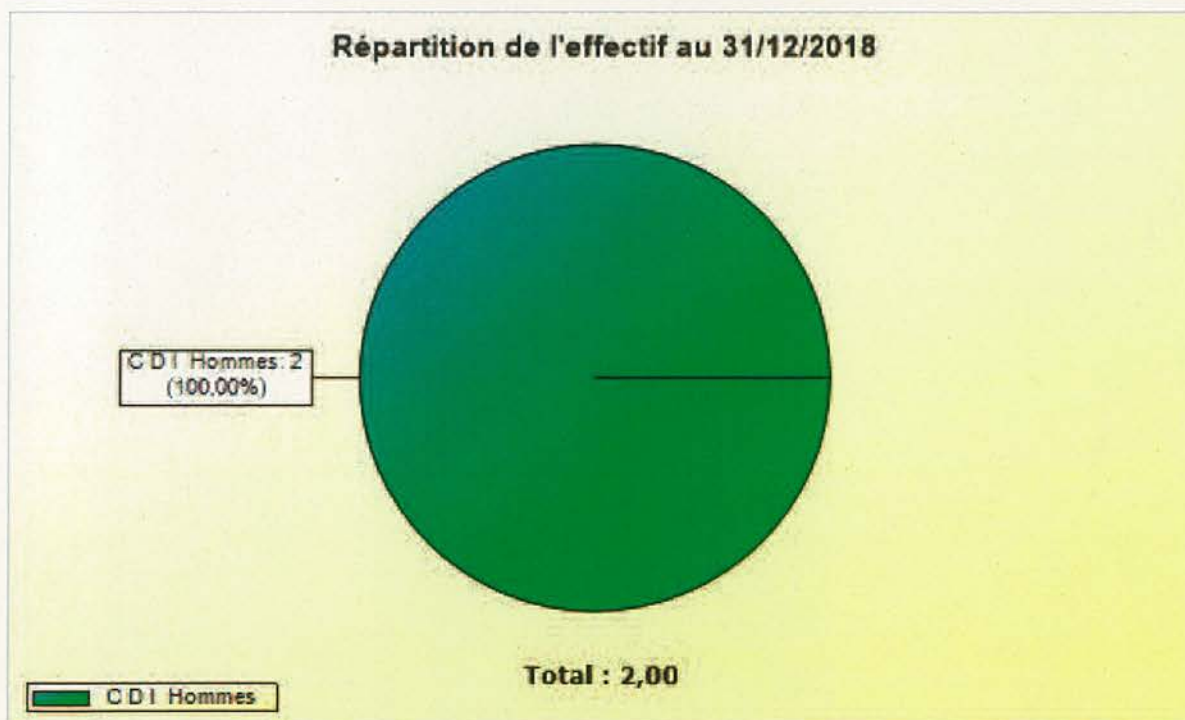
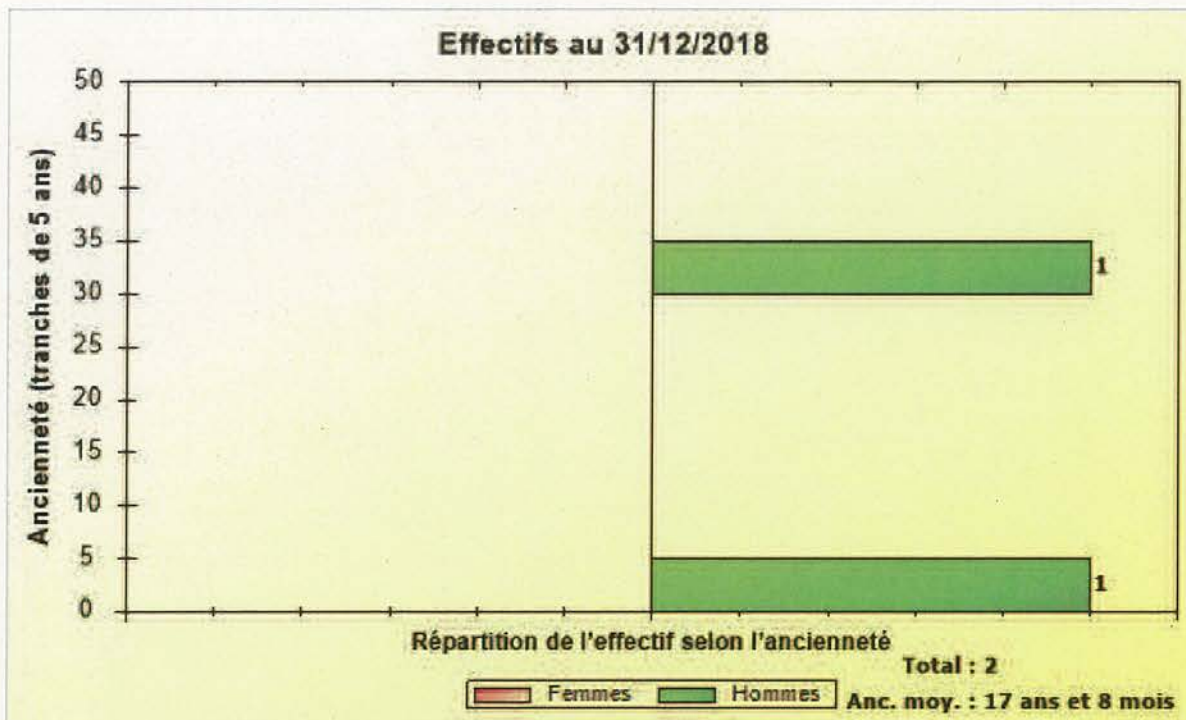
Personnel présent - De janvier 2018 à décembre 2018  
TREMOLAT N°C

Salaire	N° SS	Emploi	Date entrée	Date sortie
0000008356 DUFOUR Jules	100022452215493	Surveillant de Baignade	02/07/2018	15/08/2018
0000008370 FONTAYNE Gael	100042403708613	Agent Technique Polyvalent	02/07/2018	26/09/2018
0000000095 FONTAYNE Thierry	168062452200496	Responsable d'Hebergement	08/02/2016	
0000008383 KEMP Admes	267092451890254	Agent de Service Polyvalent	02/07/2018	31/08/2018
0000008371 LE MARC Morgan	128041637404114	Agent d'Accueil Polyvalent	01/07/2018	31/08/2018
0000008382 MAZEAU Lisa	200032403705874	Agent d'Entretien	05/07/2018	19/08/2018
0000008385 PANTOSA Orme	299014525220346	Animatrice	10/07/2018	24/08/2018
0000000287 PIRON Veronique	269014020301674	Agent d'Accueil	03/04/2018	30/09/2018
0000008361 PROUILLAC Hortense	297032405795773	Emploi Coefficient 106	02/07/2018	31/08/2018
0000008265 TABANOU Laurent	194062403708519	Agent de Service Polyvalent	25/06/2018	31/08/2018
0000008372 WILMART Lucile	263026015934389	Agent d'Accueil Polyvalent	01/07/2018	31/08/2018

## Effectifs



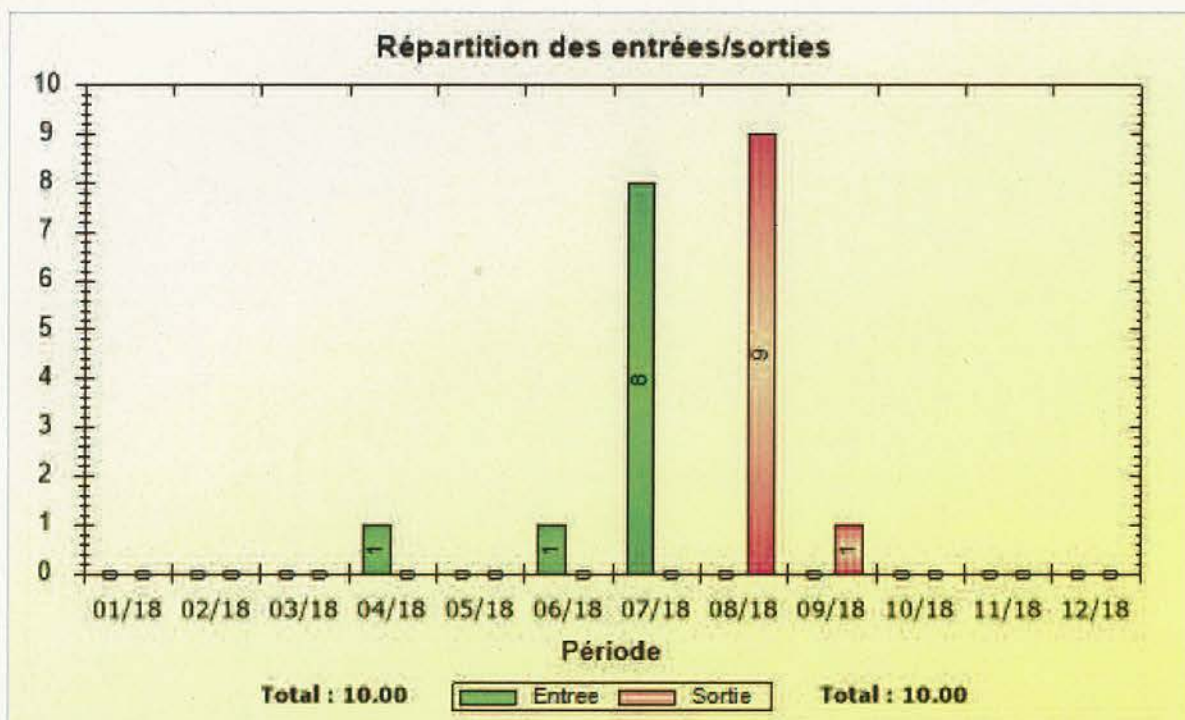




### Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/2018

Catégorie	F	H	Total	CDI F	CDI H	Total	CDD F	CDD H	Total
Total		2	2		2	2			

Répartition de l'effectif au 31/12/2018 et évolution depuis N-1						
Catégorie	Sexe	Total	CDI T.C.	CDI T.P.	CDD T.C.	CDD T.P.
	H	2	2			
	F					
<b>Total période N</b>		<b>2</b>	<b>2</b>			
	H	2	2			
	F					
<b>Total période N-1</b>		<b>2</b>	<b>2</b>			
	H					
	F					
<b>Écart N-1 / N</b>						



## Absences

Nombre de journées d'absences au 31/10/2018			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
TREMOLAT	906		
<b>Total</b>	<b>906</b>		

## Tableau qualification

Postes	Qualification
Responsable de site	Formation générale Expérience dans le domaine touristique
Agent d'entretien, de maintenance et de service	CAP et BEP menuiserie
Agent d'accueil	Bac + 2

Informations majeures affectant la situation du personnel

Il n'y a pas eu d'événement social majeur affectant la situation du personnel sur les sites.

Accidents de travail significatifs

Néant

Observations formulées par l'Inspection du Travail

Néant

Modifications apportées à l'organisation du service

Aucune.

*ANALYSE*  
*de la*  
*QUALITÉ de SERVICE*

## ANNEXE XIII

### Conditions tarifaires

#### Locatif

Périodes	Capacité	Du 01/04 au 29/06 du 01/09 au 30/09		Du 30/06 au 06/07		Du 07/07 au 13/07		Du 14/07 au 27/07	
		WE	Semaine	WE	Semaine	WE	Semaine	WE	Semaine
Nb de nuits									
MH Loggia	4	54	68	70	80	90	96	80	62
MH Riviera	6	60	78	80	90	102	110	90	70
MH Trémolat	6	60	78	80	90	102	110	90	70

Périodes	Capacité	Du 28/07 au 03/08		Du 04/08 au 17/08		Du 18/08 au 24/08		Du 25/08 au 30/08	
		WE	Semaine	WE	Semaine	WE	Semaine	WE	Semaine
Nb de nuits									
MH Loggia	4	270	340	490	560	630	672	560	434
MH Riviera	6	300	190	560	630	714	770	630	490
MH Trémolat	6	300	190	560	630	714	770	630	490

#### Emplacements nus

#### FLOWER CAMPINGS

	Du 01/05 au 06/07 Du 01/09 au 30/09	Du 07/07 au 13/07	Du 14/07 au 27/07	Du 28/07 au 17/08	Du 18/08 au 24/08	Du 26/08 au 30/08
Forfait confort	16	22	24	26	24	22
Forfait privilège (bord de rivière)	18	24	26	28	26	24
Pers sup 7 ans et +	3.50	5	6	6	6	5
Enfant sup 3-6 ans	2.50	3.50	4	4	4	3.50
Enfant sup – 3 ans	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Animal	2	3	3	3	3	3

## ANNEXE XIV

### Compte Rendu technique et financier

#### Horaires d'ouverture et périodes

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
Camping						Accueil ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 19h						
Locations												

Les chalets et mobil-homes ouvrent aux vacances d'avril et ferment fin septembre (mise en hivernage et sécurité)

Les périodes d'ouverture de la partie camping restent inchangées. Elles correspondent à l'ouverture de l'accueil, c'est-à-dire de début mai à fin septembre. Mais, exceptionnellement cette année, l'ouverture a été prolongée sur octobre en raison d'une météo très favorable.

#### Les périodes d'exploitation et d'ouverture de l'accueil :

En vert, les périodes d'ouverture

En rouge, les périodes de fermeture

---

*Analyse de la qualité de service*

## **ANNEXE XV**

---

Observations ou plaintes des usagers

Pas de commentaires particuliers.

---

*Analyse de la qualité de service*

## **ANNEXE XVI**

---

Axes d'amélioration proposés

Pas de commentaires particuliers.

---

*Analyse de la qualité de service*

## **ANNEXE XVII**

---

Commercialisation

Octopode – La Compagnie des Vacances : linéaires sur 5 mobil-homes

Classement 3\*, adhérent au réseau FLOWER CAMPINGS

# *DONNÉES TECHNIQUES*



## **ANNEXE XVII**

---

### Évolution générale des ouvrages et des matériels exploités

Le 2 novembre, en présence de Mme et M. FOURÉ, acquéreurs, M. LAVIELLE, du Service Foncier du Département, M. BARBÉ, Directeur Général, et M. DE PAEPE, Responsable Technique Semitour, une visite du camping a été effectuée faisant état du matériel inhérent à la vente.

Il a été précisé que le dossier en crédit-bail de 8 mobil-homes acquis par la Semitour en 2015 pourrait être transféré à Mme et M. FOURÉ après acceptation par SGB FINANCE.

### Bilan de l'état du matériel et des réparations effectuées

Lors des intempéries du 4 juillet, nous avons dû déplorer de nombreux dégâts sur le site, et ce, au début de la pleine saison. Tout a été mis en œuvre pour rétablir une activité normale rapidement.

### Liste valorisée des équipements renouvelés

Pas de commentaires particuliers.

## ANNEXE XVIII

### Etat des travaux d'entretien, de renouvellement et de modernisation

#### Liste des contrats de prestation

Camping de Trémolat				Coût HT
Dekra	Vérification électrique relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique : bâtiments accueil + restaurant + barrière automatique et vérification du système SSI avec désenfumage			250,00
CG 24	vérification aire de jeux			
ALLO 3 D	lutte contre les nuisibles accueil et restaurant, cuisine plonge bar réserves sanitaires ALLO 3D			
SYGED SMCTOM	redevance collecte dechets			
MP INCENDIE	Contrat de maintenance de l'ensemble des extincteurs	16-mars		294,6
MP INCENDIE	MAINTENANCE SUR SSI PYRAMIDE			
DI 24	Contrat de vérification chauffe-eau de mobiles homes + changement des lyres et injecteur veilleuse	11/05/2018	04/06/2018	2670,48
DEGRAISSAGE DES VENTILATIONS PROTECNET	Cuisine Pyramide 1 Hotte +6 filtres			
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES	Réseau d'eau chaude, sanitaires, camping, légionellose verif sur robinet sanit1+sanit2+sanit3		03-juil	130,00
	Suivi du service de restauration			
	Analyse de microbiologiques de produits alimentaires et analyse de surface mesure terrain loisirs+Piscine contrôle qualité de l'eau+ prélèvement loisirs		août-18	62,55

#### Synthèse des travaux

- Remplacement du nettoyeur haute pression
- Remplacement 1 groupe d'eau chaude au Sanitaire n°2
- Remplacement du thermostat four cuisine
- Remplacement de la carte du portail piscine

# Synthèse des rapports de contrôles effectués

Rapport de vérification des installations électriques (38 pages) fourni à première demande.

## Rapport quadriennal de vérification périodique

N° 108253861801R001

Référence client | CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132



Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst. sur BT  
Vérification des installations électriques et d'éclairage d'un ERP de 5ème catégorie (Hors champ accreditation COFRAC)

Entreprise | SEMITOUR PERIGORD  
CAMPING TREMOLAT  
TREMOLAT  
24510 TREMOLAT

### INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES CAMPING TREMOLAT

Adresse de facturation | SEMITOUR PERIGORD  
25 RUE DU PRÉSIDENT WILSON  
24000 PERIGUEUX

Lieu de vérification | SEMITOUR PERIGORD  
CAMPING TREMOLAT  
TREMOLAT  
24510 TREMOLAT

Périodicité | ANNUELLE

Dates de vérification | 26/03/2018

Intervenant(s) DEKRA | BIGOTTE STEPHANE

Nom et visa du signataire | BIGOTTE STEPHANE

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 27/03/2018

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA  
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur <http://www.cofrac.fr/>



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38 - Fax :  
05.55.86.13.36  
SIRET : 43325083400911

**Contrôle sanitaire des  
 eaux de piscines**

**Destinataires**

MONSIEUR LE DIRECTEUR - SEMITOUR

Délégation Départementale de Dordogne  
 Pôle santé publique et environnementale

**PISCINE CAMPING BASE NAUTIQUE**

Prélèvement	00094365	Commune	TREMOLAT
Unité de gestion	0359 PISCINE CAMPING BASE NAUTIQUE	Prélevé le :	mercredi 04 juillet 2018 à 11h57
Installation	UDI 001689 PISCINE CAMPING BASE NAUTIQUE	par :	PRELEVEUR LABO 3
Point de surveillance	P 0000002446 PISCINE CAMPING BASE NAUTIQUE	Type visite :	PI
Localisation exacte	Piscine Camping		

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	27,9 °C			
PH	7,9 unité pH	de 6,9 à 7,7		Valeur hors limites
Acide isocyanurique	30 mg/L	<= 75		
Chlore combiné	0,1 mg(Cl <sub>2</sub> )/L	<= 0,6		
Chlore libre	3,1 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			
Chlore total	3,2 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE RECHERCHE COULOUNIEUX 2401  
 Type d'analyse : 024AUPIS Code SISE de l'analyse : 00096367 Référence laboratoire : 180703031321011

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<4 UFC/mL	100		
Bactéries coliformes /100ml-ML	0 UFC/(100mL)	10		
Escherichia coli	0 UFC/(100mL)	0		
Staphylocoques pathogènes	0 UFC/(100mL)	0		
<b>MINERALISATION</b>				
Chlorures	88 mg/L			
Conductivité à 25°C	605 µS/cm			
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>				
Carbone organique total	0,8 mg(C)/L			

**CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00094365)**

Eau de piscine conforme aux normes bactériologiques et présentant un écart mineur aux normes physico-chimiques.

Périgueux le 18 juillet 2018  
 Pour la Directrice,  
 L'ingénieur d'études sanitaires

*Vaudolsot*

Jean-François Vaudolsot

DOCUMENT ORIGINAL A AFFICHER DE MANIERE VISIBLE POUR LES USAGERS  
 conformément à l'article D1332-12 du Code de la Santé Publique

## Contrôle sanitaire des eaux de piscines

Délégation Départementale de Dordogne  
Pôle santé publique et environnementale

### Destinataires

MONSIEUR LE DIRECTEUR - SEMITOUR

### PISCINE CAMPING BASE NAUTIQUE

Prélèvement	00094365	Commune	TREMOLAT
Unité de gestion	0359 PISCINE CAMPING BASE NAUTIQUE	Prélevé le :	mercredi 04 juillet 2018 à 11h57
Installation	UDI 001689 PISCINE CAMPING BASE NAUTIQUE	par :	PRELEVEUR LABO 3
Point de surveillance	P 0000002446 PISCINE CAMPING BASE NAUTIQUE	Type visite :	PI
Localisation exacte	Piscine Camping		

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	27,9 °C			
PH	7,9 unité pH	de 6,9 à 7,7		Valeur hors limites
Acide isocyanurique	30 mg/L	<= 75		
Chlore combiné	0,1 mg(Cl <sub>2</sub> )/L	<= 0,6		
Chlore libre	3,1 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			
Chlore total	3,2 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE RECHERCHE COULOUNIEUX 2401  
Type de l'analyse : 024AUPIS Code SISE de l'analyse : 00096367 Référence laboratoire : 180703031321011

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<4 UFC/mL	100		
Bactéries coliformes /100ml-ML	0 UFC/(100mL)	10		
Escherichia coli	0 UFC/(100mL)	0		
Staphylocoques pathogènes	0 UFC/(100mL)	0		
<b>MINERALISATION</b>				
Chlorures	88 mg/L			
Conductivité à 25°C	605 µS/cm			
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>				
Carbone organique total	0,8 mg(C)/L			

### CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00094365)

Eau de piscine conforme aux normes bactériologiques et présentant un écart mineur aux normes physico-chimiques.

✓

Périgueux le 18 juillet 2018  
Pour la Directrice,  
L'ingénieur d'études sanitaires

*Vaudoisot*

DOCUMENT ORIGINAL A AFFICHER DE MANIERE VISIBLE POUR LES USAGERS  
conformément à l'article D1332-12 du Code de la Santé Publique

Jean-François Vaudoisot

# MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE SAS

## ENTRETIEN ET MAINTENANCE EXTINCTEURS

Capital Social : 10 000 € - RCS 815 015 631 - SIRET 81501563100014 - APE 4670Z

N° Intracommunautaire FR12 815 015631

### RAPPORT DE MAINTENANCE EXTINCTEURS

SEMITOUR - CAMPING DE TREMOLAT

Subrenat  
DOUCHAPT  
53.90.31.98  
53.90.30.38  
@wanadoo.fr

Agent : PASCAL TREDEZ 06 14 07 20 71

EMPLACEMENT	TYPE	ANNEE	TRAVAIL		OBSERVATION
			2018	2019	
<b>RESTAURANT LA PYRAMIDE</b>					
INE	MC 2	2012	V		
E	MEA 6	2007	V		
E	MEA 6	2007	V		
E	MC 2	2017	V		
ETAGE	MA 6	2006	V		
JIER	MC 2	2017	V		
JIER	MA 6	2006	V		
<b>CAMPING</b>					
PING	MEA 6	2005	V		
PING	MEA 6	2011	V		
PING	MA 2	2011	V		
PING	MA 2	2011	V		
PING	MEA 6	2006	D		
PING	MA 2	2011	V		
PING	MA 2	2011	V		
PING	MA 2	2011	V		
PING	MEA 6	2006	D		
PING	MEA 6	2011	D		
PING	MEA 6	2007	V		
PING	MEA 6	2007	V		
PING	MEA 6	2006	V		
PING	MEA 6	2006	D		
PING	MA 6	2006	V		
PING	MEA 6	2007	V		



## Rapport de vérification

N° 108253981801 R 001

Référence client | CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132



Portes et portails sur les lieux de travail : vérification périodique

Entreprise | SEMITOUR PERIGORD  
CAMPING TREMOLAT  
TREMOLAT  
24510 TREMOLAT

### Barrière Automatique

Adresse de facturation | SEMITOUR PERIGORD  
25 RUE DU PRÉSIDENT WILSON  
24000 PERIGUEUX

Lieu de vérification | SEMITOUR PERIGORD  
CAMPING TREMOLAT  
TREMOLAT  
24510 TREMOLAT

Périodicité | Annuelle  
Dates de vérification | 26/03/2018

Intervenant(s)  
DEKRA

STEPHANE BIGOTTE

Pièces jointes |

Observation(s) | Aucune observation constatée

Date du rapport | 26/03/2018



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38 -  
Fax : 05.55.86.13.36  
SIRET : 43325083400911

DEKRA Industrial SAS,  
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1  
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834  
SAS au capital de 10 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B

Page 1/8



## Préambule

*Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.*

*Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.*

*Nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient. D'autre part, l'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission. Bien entendu, si une vérification n'a pas pu être effectuée, cette information est mentionnée et justifiée.*

*D'une façon générale, les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérification et des constats réalisés à la date de notre intervention.*

*Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.*

*Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.*

**Propriété, conservation.**- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. En particulier, lorsque le rapport est établi dans le cadre de vérifications réalisées pour répondre à une prescription réglementaire définie par le code du travail, il doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications."

**Confidentialité.**- Sauf demande particulière des ministères en charge de nos agréments ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à son établissement, qu'avec l'accord préalable du client.

**Identification des équipements.** Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

## Sommaire

<b>RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS .....</b>	<b>5</b>
<b>LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS .....</b>	<b>7</b>
Vérification générale (appareil Non vérifié, information(s) donnée(s) pour mémoire ) de 1 Portail automatique FAAC 1046428 .....	7

## RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

SANS OBSERVATION

## LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

Vérification générale (appareil Non vérifié, information(s) donnée(s) pour mémoire ) de 1  
Portail automatique FAAC 1046428

### IDENTIFICATION

Motif de non vérification : Hors service  
Nature : Portail automatique  
Marque : FAAC  
Référence client : 1046428  
Modèle : 620

### MISSION

EQTM001  
Texte de référence : Arrêté du 21 décembre 1993

### RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 26/03/2018

Vérification non réalisée les informations sont laissées pour mémoire

### PARTICULARITES DE L'INSTALLATION

Surface : 4 m<sup>2</sup>  
Utilisation : Passage de véhicules  
Accessibilité du public : Accessible au public  
Marquage : Appareil non marqué "CE"

### DISPOSITIFS DE PROTECTION INSTALLES

- Dispositifs de protection soumis à essais :

Fin de course de fermeture  
Fin de course d'ouverture  
Protection de zone de fin de fermeture par détection de présence

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

**VERIFICATIONS**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Structure**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Mécanismes**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Organes de service et de commande**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Protecteurs - dispositifs de protection**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Visualisation**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Energie**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

Rapport de vérification réglementaire en  
exploitation

N°108254041801R001

Référence client | CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132



Système concourant à une mise en sécurité incendie-Moyens de secours-  
Vérif régl en exploitation effectuée dans un ERP ou établissement  
pénitentiaire

Entreprise | SEMITOUR PERIGORD  
CAMPING TREMOLAT  
TREMOLAT  
24510 TREMOLAT

Vérification triennale de l'équipement d'alarme type  
4

Adresse de facturation | SEMITOUR PERIGORD  
25 RUE DU PRÉSIDENT WILSON  
24000 PERIGUEUX

Lieu de vérification | SEMITOUR PERIGORD  
CAMPING TREMOLAT  
TREMOLAT  
24510 TREMOLAT

Périodicité | TRIENNALE

Dates de vérification | 07/03/2018

Nom et visa du signataire | FEIX BRUCE

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 07/03/2018

Reproduction partielle interdite sans  
accord de DEKRA  
Listes des sites et portée de l'accréditation  
disponible sur <http://www.cofrac.fr/>



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38 - Fax :  
05.55.86.13.36  
SIRET : 43325083400911

Ligne directe : 05.53.06.85.77

Coulounieix-Chamiers le : 03 août 2018

Références

N° Dossier : 180731 036185 01

N° Echantillon : 060864

ARS DT 24

18 rue du 26ème Régiment d'infanterie

CS 50253

24016 PERIGUEUX CEDEX

Copie à :

CAMPING DE LA BASE NAUTIQUE

**RAPPORT D'ESSAI - EAU DE PISCINE**

Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Type de visite : PI

Type d'eau : PI

Site : PSV2446 - CAMPING BASE NAUTIQUE	Date de prélèvement : 01/08/18 à 12:36
Pt de prelev. : GRAND BASSIN	Date de reception : 01/08/18 à 14:47
Commune : TREMOLAT	Date de début analyse : 01/08/18
Réf. commande : 16004Lot5-DD24-2017-PIS-07	Préleveur : LDAR24 - PRELEVEUR LABO 3

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
<b>PRELEVEMENT ET MESURES TERRAIN</b>				
∅ Prélèvement piscine				FD T90-521
Acide isocyanurique	52	mg/l	<75	Méthode interne
Chloramine	0.1	mg/l Cl	<0.6	CALCUL
∅ Chlore libre	3.5	mg/l		NF EN ISO 7393-2
∅ Chlore total	3.6	mg/l		NF EN ISO 7393-2
∅ pH	7.7	unité pH	>6.9 et <7.7	NF EN ISO 10523
∅ Température de l'eau	26.8	°C		PS n° 190 - mesure température
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
∅ Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	6	UFC/ml	<100	NF EN ISO 6222
∅ Coliformes totaux	0	UFC/100ml	<10	NF EN ISO 9308-1
∅ Escherichia coli	0	UFC/100ml	0	NF EN ISO 9308-1
∅ Staphylocoques pathogènes	10	UFC/100ml	0	NF T90-412
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>				
∅ Carbone organique total	2.2	mg/l C		NF EN 1484
<b>Minéralisation</b>				
∅ Chlorures	74	mg/l Cl		NF ISO 15923-1
∅ Conductivité à 25°C	625	µS/cm		NF EN 27888

■ = paramètre hors norme (\*) Arrêté du 11 janvier 2007

∅ = paramètre accrédité (c.e.) = en cours d'analyse N.M. = non mesuré ST=sous-traité

Conclusions :

Pour tout renseignement sur l'interprétation sanitaire de ces résultats, veuillez vous adresser à l'Agence Régionale de Santé (Délégation Départementale de la Dordogne)

Références

N° Dossier : 180731 036185 01

PSV2446 - CAMPING BASE NAUTIQUE


N° Echantillon : 060864

GRAND BASSIN

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
------------	----------	-------	------------------------	----------



Accréditation  
N° 1-0871  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole .  
Les résultats du présent essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai, et il n'est pas possible pour le laboratoire d'étendre les propriétés de cet objet à un lot ou à une population.  
La reproduction n'est autorisée qu'après accord préalable du LDAR24 et uniquement sous forme de fac-similé intégral.  
Pour déclarer ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Par délégation, le Chef de service adjoint,

Frédérique BLIN



Coulounieix-Chamiers le : 03 juillet 2018

Ligne directe : 05.53.06.85.77

Références

N° Dossier : 180619 028807 01

N° Echantillon : 026106

Copie à :

LDAR 24

SEMITOUR PERIGORD

25, rue du Président Wilson

BP 1024

24000 PERIGUEUX

**RAPPORT D'ESSAI - ANALYSES LEGIONELLES**

Site : CAMPING TREMOLAT BALLON 1	Date de prélèvement : 20/06/18 à 11:00
Pt de prelev. : robinet sanitaire 1	Date de réception : 20/06/18 à 14:11
Commune : TREMOLAT	Date de début analyse : 27/01/12
Réf. commande : Contrôle ECS- Camping TREMOLAT	Préleveur : LDAR24 - RAFIER Pierre-Antoine

INFORMATIONS DU CLIENT

Date dernière désinfection choc  
Démontage avant prélèvement **Oui**  
Localisation précise **robinet sanitaire 1**  
Nature produit dernière désinfection choc  
Traitement collectif **Non**  
Type de robinet **Robinet**

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
<b>PRELEVEMENT ET MESURES TERRAIN</b>				
☒ Prélèvement légionelles	Écoulement avec désinfection			FD T90-522
Aspect	Conforme			Observation terrain
☒ Chlore libre	0.06	mg/l		NF EN ISO 7393-2
Couleur de l'eau	Conforme			Observation terrain
Odeur	Conforme			Observation terrain
☒ Température de l'eau	50	°C		PS n° 190 - mesure température
☒ Température eau maximale	53.4	°C		PS n° 190 - mesure température
Temps Ecoulement	5	min		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
☒ Legionella pneumophila	<10	UFC/l		NF T90-431
☒ Legionella sp	<10	UFC/l		NF T90-431

☒ = paramètre hors norme (\*) Arrêté du 1er février 2010

☒ = paramètre accrédité (c.c.) = en cours d'analyse N.M. = non mesuré ST=sous-traité

Coulounieix-Chamiers le : 03 juillet 2018

Ligne directe : 05.53.06.85.77

Références

N° Dossier : 180619 028807 03

N° Echantillon : 026108

SEMITOUR PERIGORD

25, rue du Président Wilson

BP 1024

24000 PERIGUEUX

Copie à :  
LDAR 24

**RAPPORT D'ESSAI - ANALYSES LEGIONELLES**

Site : CAMPING TREMOLAT BALLON 3	Date de prélèvement : 20/06/18 à 11:15
Pt de prelev. : robinet sanitaire 3	Date de réception : 20/06/18 à 14:11
Commune : TREMOLAT	Date de début analyse : 27/01/12
Ref. commande : Contrôle ECS- Camping TREMOLAT	Préleveur : LDAR24 - RAFIER Pierre-Antoine

INFORMATIONS DU CLIENT

Date dernière désinfection choc  
Démontage avant prélèvement **Oui**  
Localisation précise **robinet sanitaire 3**  
Nature produit dernière désinfection choc  
Traitement collectif **Non**  
Type de robinet **Robinet**

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
<b>PRELEVEMENT ET MESURES TERRAIN</b>				
<input checked="" type="checkbox"/> Prélèvement légionelles	<b>Ecoulement avec désinfection Conforme</b>			FD T90-522
Aspect	<b>0.2</b>	mg/l		Observation terrain
<input checked="" type="checkbox"/> Chlore libre	<b>Conforme</b>			NF EN ISO 7393-2
Couleur de l'eau	<b>Conforme</b>			Observation terrain
Odeur	<b>Conforme</b>			Observation terrain
<input checked="" type="checkbox"/> Température de l'eau	<b>38</b>	°C		PS n° 190 - mesure température
<input checked="" type="checkbox"/> Température eau maximale	<b>40.3</b>	°C		PS n° 190 - mesure température
Temps Ecoulement	<b>5</b>	min		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
<input checked="" type="checkbox"/> Legionella pneumophila	<b>&lt;10</b>	UFCA		NF T90-431
<input checked="" type="checkbox"/> Legionella sp	<b>&lt;10</b>	UFCA		NF T90-431

= paramètre hors norme (\*) Arrêté du 1er février 2010

= paramètre acortidité (c.o.) = en cours d'analyse N.M. = non mesuré ST=sous-traité

Couloumeix-Chamiers le : 03 juillet 2018

Ligne directe : 05.53.06.85.77

Références

N° Dossier : 180619 028661 01

N° Echantillon : 026086

SEMITOUR PERIGORD

25, rue du Président Wilson

BP 1024

24000 PERIGUEUX

Copie à :

LDAR 24

**RAPPORT D'ESSAI - ANALYSES LEGIONELLES**

Site	: CAMPING ST ESTEPHE BALLON	Date de prélèvement	: 19/06/18 à 11:26
Pt de prelev.	: douche sanitaire femme	Date de reception	: 19/06/18 à 16:11
Commune	: ST ESTEPHE	Date de début analyse	: 19/06/18
Réf. commande	: Contrôle ECS- Camping ST ESTEPHE	Préleveur	: LDAR24 - FAVARD Lattitia

INFORMATIONS DU CLIENT

Date dernière désinfection choc  
Démontage avant prélèvement **Non**  
Localisation précise **douche sanitaires femme**  
Nature produit dernière désinfection choc  
Traitement collectif  
Type de robinet **Douchette/Mitigeur**

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
<b>PRELEVEMENT ET MESURES TERRAIN</b>				
<input checked="" type="checkbox"/> Prélèvement légionelles	<b>Ecoulement sans désinfection</b>			FD T90-522
Aspect	<b>Conforme</b>			Observation terrain
<input checked="" type="checkbox"/> Chlore libre	<b>0.05</b>	mg/l		NF EN ISO 7393-2
Couleur de l'eau	<b>Conforme</b>			Observation terrain
Odeur	<b>Conforme</b>			Observation terrain
<input checked="" type="checkbox"/> Température de l'eau	<b>46.5</b>	°C		PS n° 190 - mesure température
<input checked="" type="checkbox"/> Température eau maximale	<b>46.5</b>	°C		PS n°190 - mesure température
Temps Ecoulement	<b>3</b>	min		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
<input checked="" type="checkbox"/> Legionella pneumophila	<b>&lt;10</b>	UFC/l		NF T90-431
<input checked="" type="checkbox"/> Legionella sp	<b>&lt;10</b>	UFC/l		NF T90-431

= paramètre hors norme (\*) Arrêté du 1er février 2010

= paramètre accrédité (c.c.) = en cours d'analyse N.M. = non mesuré ST = sous-traité



# Réparation barrière du Camping

## SAS ALARME ET AUTOMATISME DU PGD

17 rue Alphée Maziéras  
 24000 PERIGUEUX  
 Tél : 05.53.53.87.35  
 Tél portable :  
 Fax : 09 70 63 45 07  
 Site web :  
 Email : aap24@wanadoo.fr

SEMITEUR

15 JUN 2018

Siège



SEMITEUR PERIGORD  
 25 Rue du Président Wilson - BP 1021  
 24001 PERIGUEUX

### Facture

Numéro	Date	Code client	Date échéance	Mode de règlement	N° de Tva intracom
FC21592	15/06/2018	000003596	15/06/2018		

Code	Description	Qté	P.U. HT	% Rem	Montant HT	TVA
	Transféré de : Devis N° DV0203 du 30/04/2018 accepté le 03 mai 2018 :					
	Réparation de la barrière : CAMPING TREMOLAT					
FAAC020	1 Pompe hydraulique 620	1,00	490,00		490,00	20,00
FAAC020	1 Carte de gestion	1,00	430,00		430,00	20,00
MOD008	1 Main d'œuvre	1,00	210,00		210,00	20,00

Désignation <i>Réparation                  et remise en état</i>	Bon à payer Date : <i>15/06/18</i> Nom : Signature : <i>[Signature]</i>
Site(s) d'affectation : <i>Tremolat                  camping</i>	Commentaires

Escompte pour règlement anticipé : 0%

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, sera facturée

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	1 130,00	226,00

Total HT	1 130,00
Remise 0,00%	0,00
Total HT remisé	1 130,00
Port HT	0,00
Total HT Net	1 130,00
Total TVA	226,00
Total TTC	1 356,00
Acomptes	0,00
Net à payer	1 356,00 €

#### Coordonnées bancaires société :

Banque : BPACA  
 RIB : 10907002801172165232850  
 IBAN : FR7610907002801172165232850  
 BIC : CCBPFRPPBDX

Attestations d'assurance

Copie des contrats de sous-traitance en cours

Liste des adaptations ou travaux à envisager

Consommation des fluides (détail par type)

## EAU

N° compteur	3484307 GENERAL		
date facture	14/06/2018		
ancien index	71287	date	30/10/2017
nouvel index		date	
conso M3	1418		
estimation déjà facturée			
volume facturée	1418		
abonmt	2010,26		
conso HT	5881,17		
	7891,43		

## EDF

26 / 28



Document à conserver 10 ans

### SEMITEUR - TREMOLAT

#### Détail de votre facturation par site du 17/10/2018 n° 10084345921

##### Données contrat

Contrat Electricité Structuré  
Réf. de votre contrat 1-6RON8CX  
Prix non réglementés  
Souscrit depuis le 01/01/2018  
Venant à échéance le 31/12/2019  
Groupe de sites : C4

##### Données Point de Livraison

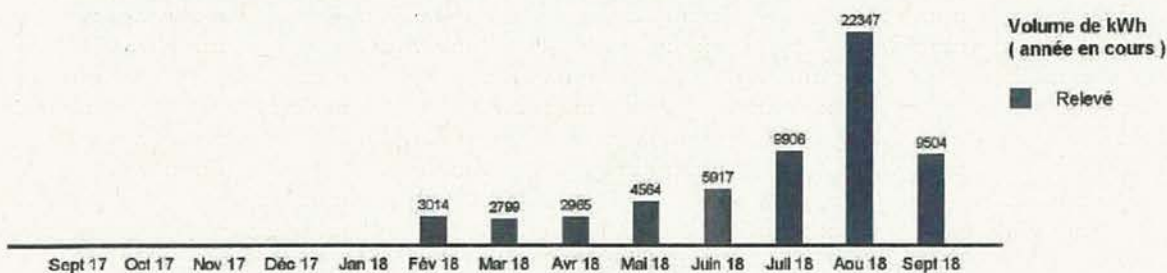
CENTRE DE LOISIRS 24510 TREMOLAT  
Réf Acheminement Electricité : 30001820431089

### Urgence

Dépannage Electricité Enedis

0 811 882 200 Service 24h 7j/7  
- sans appel

#### Evolution de la consommation facturée en kWh



# RAPPORT ANNUEL

## 2018

CIAPML – LE THOT

---



# FRÉQUENTATION

Tableau des entrées avec répartition mensuelle et total

ETUDE ENTREES 2018 CIAPML	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Entrées Adultes	3735	6001	7645	22998	27647	18832	42160	63348	23802	17937	7319	6396	247820
Entrées Enfants	689	1622	1068	6494	4352	1047	13212	20358	720	3819	1405	1161	55947
Total Individuels	4424	7623	8713	29492	31999	19879	55372	83706	24522	21756	8724	7557	303767
Groupes Adultes	214	252	1320	3285	6400	5590	1844	1725	6583	3931	636	866	32646
GE+		19	732	243	373	265	193	139	340	289	74	199	2866
Groupes Enfants	184	680	2369	2179	3320	3960	897	347	587	1700	350	303	16876
Total Groupes	398	951	4421	5707	10093	9815	2934	2211	7510	5920	1060	1368	52388
Gratuits	479	481	896	1668	1773	1173	2544	4687	663	1083	405	401	16253
													0
Total Entrées	5301	9055	14030	36867	43865	30867	60850	90604	32695	28759	10189	9326	372408
PAYANTS	4822	8574	13134	35199	42092	29694	58306	85917	32032	27676	9784	8925	356155

carte privilège CIAPML-THOT	2			4			2						8
carte privilège CIAPML	5	5	4	6		3	3	1	1				28

THOT 2018	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Entrées Adultes	380	1226	1334	6003	5632	3330	12218	18879	3005	3359	1548	877	57791
Entrées Enfants	153	641	376	2801	1744	374	5568	8311	267	1500	589	274	22598
Total Individuels	533	1867	1710	8804	7376	3704	17786	27190	3272	4859	2137	1151	80389
Groupes Adultes	1	1	84	242	133	158	142	62	113	390	3	47	1376
GE+			147	169	104	27	13	54	99	0	0	1	614
Groupes Enfants	43	185	1048	1791	1461	2829	707	91	353	747	162	87	9504
Total Groupes	44	186	1279	2202	1698	3014	862	207	565	1137	165	135	11494
Gratuits	38	183	219	790	671	516	1223	2320	157	412	182	95	6806
													0
Total Entrées	615	2236	3208	11796	9745	7234	19871	29717	3994	6408	2484	1381	98689
PAYANTS	577	2053	2989	11006	9074	6718	18648	27397	3837	5996	2302	1286	91883

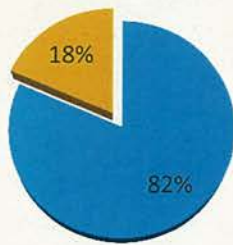
carte privilège THOT

Ateliers	45	63	579	1241	1101	2116	290	35	315	532	91	97	6505
Animations	43	211	93	973	557	2	2312	3277	36	602	180	73	8359



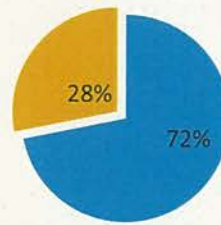
## Catégorie des visiteurs

### CIAPML



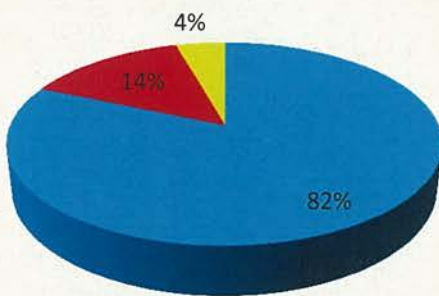
■ Adultes ■ Enfants

### LE THOT



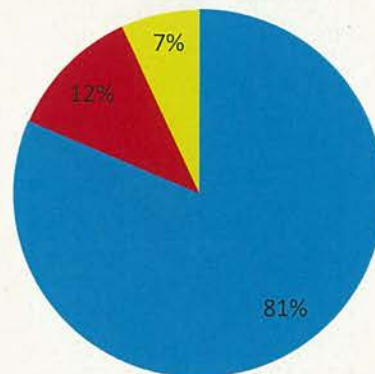
■ Adultes ■ Enfants

### CIAPML



■ Individuels ■ Groupes ■ Gratuits

### LE THOT



■ Individuels ■ Groupes ■ Gratuits

## Nombre d'abonnés

### Liste des événements accueillis

Journées Nationales de l'Archéologie (16/06/2018) au Thot

Journées Européennes du Patrimoine (15 & 16/09/2018)

## Fermeture exceptionnelle

# *DONNÉES FINANCIÈRES*

# ANNEXE I

## Comptes de résultat au 31/12/2018

	CIAPML		Le Thot		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Ventes de marchandises	1405123,83	1892583,63	117960,10	131279,18	1523083,93	2023862,81
Production vendue	4845880,01	5796025,57	650589,34	623711,15	5496469,35	6419736,72
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits	79629,72	111106,97	32415,95	33409,07	112045,67	144516,04
<b>Total</b>	<b>6330633,56</b>	<b>7799716,17</b>	<b>800965,39</b>	<b>788399,40</b>	<b>7131598,95</b>	<b>8588115,57</b>
Achats consommés	713741,87	993267,57	56898,60	66164,11	770640,47	1059431,68
Autres achats & charges ext.	1531022,32	1527081,68	131813,46	148171,20	1662835,78	1675252,88
<b>Total</b>	<b>2244764,19</b>	<b>2520349,25</b>	<b>188712,06</b>	<b>214335,31</b>	<b>2433476,25</b>	<b>2734684,56</b>
<b>Marque sur marchandises &amp; ch.ext.</b>	<b>4085869,37</b>	<b>5279366,92</b>	<b>612253,33</b>	<b>574064,09</b>	<b>4698122,70</b>	<b>5853431,01</b>
Impôts, taxes et vers. assim.	329464,78	352557,11	14650,18	19645,21	344114,96	372202,32
Salaires et charges	2342042,65	2684690,72	342882,29	335281,74	2684924,94	3019972,46
Amortissements et provisions	211284,77	108096,15	180324,67	158650,82	391609,44	266746,97
Autres charges	-102,03	7556,01	77,82	54,23	-24,21	7610,24
<b>Total</b>	<b>2882690,17</b>	<b>3152899,99</b>	<b>537934,96</b>	<b>513632,00</b>	<b>3420625,13</b>	<b>3666531,99</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1203179,20</b>	<b>2126466,93</b>	<b>74318,37</b>	<b>60432,09</b>	<b>1277497,57</b>	<b>2186899,02</b>
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	29450,63	28470,24	12055,55	17742,90	41506,18	46213,14
<b>Résultat financier</b>	<b>-29450,63</b>	<b>-28470,24</b>	<b>-12055,55</b>	<b>-17742,90</b>	<b>-41506,18</b>	<b>-46213,14</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>1173728,57</b>	<b>2097996,69</b>	<b>62262,82</b>	<b>42689,19</b>	<b>1235991,39</b>	<b>2140685,88</b>
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	454,55	0,00	454,55
Charges exceptionnelles	0,00	24,71	0,00	0,00	0,00	24,71
<b>Résult.exceptionnel</b>	<b>0,00</b>	<b>-24,71</b>	<b>0,00</b>	<b>454,55</b>	<b>0,00</b>	<b>429,84</b>
Répartition charges de structure	569215,38	767467,01	80595,98	93153,40	649811,36	860620,41
Impôts sur les bénéfices	-6480,00	-4020,00	0,00	-480,00	-6480,00	-4500,00
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>610993,19</b>	<b>1334524,97</b>	<b>-18333,16</b>	<b>-49529,66</b>	<b>592660,03</b>	<b>1284995,31</b>

## ANNEXE II

### Charges indirectes

Le montant des charges de structure à répartir sur l'ensemble des sites s'élève à 993.131,24 € pour 2018 (contre 1.255.563,17 € en 2017).

### Modalités de calcul de la clé de répartition

Chaque section principale reçoit une quote-part de structure calculée à partir de quatre critères :

- Le chiffre d'affaires HT réalisé
- Le temps d'ouverture du site au cours de la saison
- La masse salariale
- Les dépenses de promotion et de communication

Pour chaque critère :

- Détermination dans un premier temps du poids relatif de chaque site à partir du rapport valeur du site / valeur totale
- Puis multiplication de ce rapport par le pourcentage attribué à ce critère (75 % pour le premier, 10 % pour les deux suivants et 5 % pour le dernier).

La somme des quatre valeurs ainsi déterminées donne la quote-part à imputer à chaque section principale.

	C.A. HT 75%		Durée saison 10%		Charges de personnel 10%		Promotion 5%		Prorata %	Valeur 993131,24
	€	%	mois	%	€	%	€	%		
BIRON	307262	3,13	11	10,89	214602	5,15	48652	9,10	4,41	43752,22
BOURDEILLES	270775	2,76	11	10,89	146839	3,53	39276	7,34	3,88	38498,87
CADOUIN	239749	2,44	11	10,89	92749	2,23	29306	5,48	3,42	33930,65
CIAPML	6251004	63,64	12	11,88	2342043	56,23	296388	55,42	57,32	569215,38
LE THOT	768549	7,82	11	10,89	342882	8,23	35759	6,69	8,12	80595,98
LE GRAND ROC	303862	3,09	11	10,89	183614	4,41	49930	9,34	4,32	42874,23
SAINT-ESTEPHE	63165	0,64	2	1,98	30149	0,72	2539	0,47	0,78	7711,40
LAPEYRE	551	0,01	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	41,81
ROUFFIAC	429162	4,37	8	7,92	412971	9,91	14472	2,71	5,20	51602,64
LA JEMAYE	42	0,00	1	0,99	0	0,00	550	0,10	0,10	1037,53
LASCAUX II	819546	8,34	11	10,89	255416	6,13	14720	2,75	8,10	80424,37
CHALET & M.H.	195572	1,99	3	2,97	12503	0,30	593	0,11	1,83	18134,50
TREMOLAT	132267	1,35	6	5,94	117328	2,82	2105	0,39	1,91	18923,36
GURSON	40264	0,41	3	2,97	14264	0,34	483	0,09	0,64	6388,30
TOTAL	9821771	100,00	101	100,00	4165360	100,00	534773	100,00	100,00	993131,24

---

## ANNEXE III

---

### Méthodes et éléments de calcul

#### Principes généraux

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par l'article 121-1 et 121-2 et suivants du Plan comptable général 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du Plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application n° 83-1020 du 29 novembre 1983 s'appliquent de plein droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983.

#### Présentation des comptes

La société n'établit qu'un bilan mais autant de comptes de résultat que de sites gérés regroupés ensuite par contrat puis dans un compte de résultat global.

#### Règles de comptabilisation

Tout site géré, y compris le siège social, enregistre l'ensemble des produits et des charges qui lui sont directement affectables : chiffre d'affaires, frais de fonctionnement, impôts et taxes, charges de personnel, dotations aux amortissements... Ainsi, chaque pièce comptable comporte une ventilation analytique par site en pourcentage ou en montant.

#### Redevance à payer au délégant

En contrepartie de la mise à disposition des deux sites et de l'ensemble de leurs équipements, le délégataire verse au délégant une redevance variable annuelle fixée à 2 % du chiffre d'affaires total HT, soit :

	CA HT	Redevance variable
CIAPML	6 251 003,84	125 020,08
LE THOT	768 549,44	15 370,99
	<b>7 019 553,28</b>	<b>140 391,07</b>

(S'ajoute à ces montants dans le compte de résultat global la quote-part de l'avance sur redevance de 2.000.000 € HT versée en 2015 pour un montant de 142.433 €).

# Evolution des postes de dépenses et recettes

## Produits

### CIAPML

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	705000	au 797000	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>			<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal		<b>Sections de</b>	CIAPML000 au CIAPML000
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>		<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	Précédent : 2018		<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2018	au 31/12/2018	<b>Sections de</b>	au
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période		<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro		<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>		<b>Sections de</b>	au
			<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>CIAPML000</b>	<b>CIAPML</b>				
706100	DROITS D'ENTREE TVA 10%		4 676 616,54		5 624 226,13
706200	ACTIVITES ENCADREES		333,34		
706370	LOC.SALLES/FONDS COMMERCE		148 765,87		156 846,33
707100	VENTES LIBRAIRIES TN		886 581,66		1 151 225,63
707110	VENTES LIBRAIRIES 5,50 %		483 890,19		691 900,48
707130	VENTES LIBRAIRIE 2.10 %		33 009,98		47 657,92
707200	VENTES BARS TN		1 642,00		1 742,33
707410	VENTES MAGASIN TR				57,27
708800	AUTRES PROD.ACTI.ANNEXES		318,33		
708820	REFACTURATIONS DE FRAIS		19 845,93		14 953,11
751100	REDEVANCES POUR MARQUES		2 000,00		
758000	PRODUITS DIV.GESTION COUR		3 648,18		
791000	TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.		73 981,54		110 402,97
791100	AVANTAGES EN NATURE				704,00
<b>Total</b>	<b>CIAPML000 CIAPML</b>		<b>6 330 633,56</b>		<b>7 799 716,17</b>
	<b>Solde</b>		<b>6 330 633,56</b>		<b>7 799 716,17</b>
<b>Total général</b>			<b>6 330 633,56</b>		<b>7 799 716,17</b>
	<b>Solde</b>		<b>6 330 633,56</b>		<b>7 799 716,17</b>

### Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	705000	au 797000	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE	
<b>Sauf les généraux</b>			<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE	
<b>Type d'écritures</b>	Normal		<b>Sections de</b>	ADTHOT000	au ADTHOTTRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>		<b>Sauf :</b>		
<b>Exercice</b>	Précédent : 2018		<b>Sous Plan 2 :</b>		
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2018	au 31/12/2018	<b>Sections de</b>		au
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période		<b>Sauf :</b>		
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro		<b>Sous Plan 3 :</b>		
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>		<b>Sections de</b>		au
			<b>Sauf :</b>		

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>ADTHOT000</b>	<b>AFF.DEPARTEMENT</b>				
706100	DROITS D'ENTREE TVA 10%		593 886,52		553 033,03
706101	ATELIERS SITES CULTURELS TVA 10%		56 702,82		
706200	ACTIVITES ENCADREES				52 460,81
706370	LOC.SALLES/FONDS COMMERCE				15 000,00
707100	VENTES LIBRAIRIES TN		75 372,54		79 841,87
707110	VENTES LIBRAIRIES 5,50 %		35 599,93		45 163,81
707130	VENTES LIBRAIRIE 2.10 %		911,30		906,23
707200	VENTES BARS TN		6 076,33		5 367,27
708800	AUTRES PROD.ACTI.ANNEXES				11,00
708820	REFACTURATIONS DE FRAIS				3 206,31
758000	PRODUITS DIV.GESTION COUR		156,88		
775200	PRODUITS CESS.IMMOB.CORP.				454,55
781120	REP/AMORT.IMMOB.CORPOR.		29 092,40		29 092,40
791000	TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.		3 166,67		4 316,67
<b>Total</b>	<b>ADTHOT000 AFF.DEPARTEMENTAL LE THOT</b>		<b>800 965,39</b>		<b>788 853,95</b>
	<i>Solde</i>		<b>800 965,39</b>		<b>788 853,95</b>
	<b>Total général</b>		<b>800 965,39</b>		<b>788 853,95</b>
	<i>Solde</i>		<b>800 965,39</b>		<b>788 853,95</b>

# Charges

## CIAPML

SEMITOUR PERIGORD

### Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	603700	au	699600	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>				<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal			<b>Sections de</b>	CIAPML000 au CIAPML000
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>			<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	Précédent : 2018			<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2018	au	31/12/2018	<b>Sections de</b>	au
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période			<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro			<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>			<b>Sections de</b>	au
				<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>CIAPML000</b>	<b>CIAPML</b>				
603700	VARIAT STOCKS LIBRAIRIE	37 051,90			167 888,30
606113	CONSO ELECTRICITE	85 458,30		76 659,63	
606121	ABONNEMENT EAU	10 555,91		14 528,45	
606122	CONSOMMATIONS EAU	28 077,50		35 889,43	
606135	CARBURANT	1 109,39		1 053,42	
606150	FOURN.NON STOCK.(COMB.CHA			259,88	
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	62 036,59		87 102,94	
606400	FOURNIT.ADMINISTRATIVES	3 954,78		6 510,97	
606410	BILLETS D'ENTREE SITES	2 544,69		5 500,00	
607100	ACHATS LIBRAIRIE TN	352 753,75		609 183,19	
607110	ACHATS LIBRAIRIE 5,50 %	278 457,71		479 616,57	
607120	ACHATS LIBRAIRIE SANS TVA	12 668,76		14 926,79	
607130	ACHATS LIBRAIRIE 2,10 %	24 604,01		44 126,31	
608500	FRAIS ACCES/ACH.MATERIEL.			1,20	
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.	75 185,28		79 815,97	
608700	FRAIS ACCES/ACH.MDISES TN	4 638,65		5 120,54	
608701	FRAIS ACCES/ACH MDISES TR			63,33	
608702	FRAIS ACCES/ACH MDISES 5.5 %	3 540,39		8 526,74	
608703	FRAIS ACCES/ACH MDISES EXO	26,70		4,90	
609700	RRRO/ACH. MARCHANDISES				412,50
613210	REDEVANCES	267 433,18		296 205,31	
613505	LOCATION VEHICULES	2 612,04		3 795,01	
613530	LOCATION MATERIEL BUREAU	1 944,00		1 699,60	
613550	LOCATIONS DIVERSES	360,06		362,40	
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	147 871,35		139 711,87	



Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
615500	ENTRET. BIENS MOBILIERS	426,34		100,00	
615520	ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	290,96		4 076,07	
615530	ENTRETIEN MAT.MOB.BUREAU	2 850,84		3 084,51	
615560	BLANCHISSERIE	16,30		8,20	
615600	MAINTENANCE INFORMATIQUE	87 358,39		68 254,29	
615610	MAINTENANCE MATERIELS	1 865,00		187,10	
615620	MAINTENANCE IMMEUBLE	54 808,86		36 654,99	
616000	PRIMES ASSURANCES	25 239,42		2 988,49	
617000	ETUDES ET RECHERCHE			32 510,00	
618100	DOCUMENTATION GENERALE	264,51		37,35	
618300	DOCUMENTATION TECHNIQUE			30,00	
621400	PERSONNEL DETACHE OU PRETE	10 100,00			
622200	COMMIS&COURT.S/VENTES	792,00		652,00	
622600	HONORAIRES	35 271,16		27 953,76	
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	158 432,17		112 053,95	
623300	FOIRES ET EXPOSITIONS	65 879,32		37 548,01	
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE	2 288,54		3 892,77	
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES	12 875,18		25 325,15	
623700	PUBLICATIONS	10 842,12		2 927,91	
623800	POURBOIRES DONS COURANTS	10 800,00		6 700,00	
624100	TRANSPORTS S/ACHATS	385,22		408,42	
624800	TRANSPORTS DIVERS	24 699,97		15 855,95	
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	7 600,23		12 102,24	
625600	MISSIONS / REPAS	17 724,31		9 813,36	
625700	RECEPTIONS	6 053,71		6 991,36	
626000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	1 367,89		2 462,81	
626100	FRAIS DE TELEPHONE	54 237,66		62 496,38	
627500	SERVICES BANCAIRES	13 006,89		15 975,73	
627800	AUTR.FRAIS /PRESTAT.SERV.	2 325,55		2 758,60	
628100	COTISATIONS	2 990,43		1 255,91	
628300	AUTRES CHARGES EXTERNES	207,00		120,00	
628310	GARDIENNAGE	230 879,28		282 760,29	
632500	CH. FISCALES/CONGES PAYES		314,00	1 434,29	
633300	PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	41 837,02		49 476,51	
633399	REPART. ANALYT. CH.FISCAL		906,06		
633400	PARTICIP.EFFORT CONSTRUCT	7 235,28		7 721,69	
633500	VERSENT.LIBE.TAXE APPRENT	10 932,54		11 666,62	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
635120	TAXES FONCIERES	197 175,00		201 277,00	
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	73 328,00		80 981,00	
635400	DROITS D'ENREGIST.&TIMBRE	177,00			
641100	SALAIRES APPOINT.COMMIS.	1 507 170,64		1 572 805,77	
641110	PRIME D'ANCIENNETE	20 881,64		25 765,67	
641120	DIMANCHES ET JOURS FERIES	18 359,10		20 551,31	
641130	AVANTAGES EN NATURE			704,00	
641140	HEURES SUPPLEMENTAIRES	3 678,03			
641200	CONGES PAYES	42 372,32		93 235,37	
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	51 102,00		60 840,00	
641400	INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS	1 938,86		7 136,03	
641410	INDEMNITES MALADIE & PREVOYANCE	4 662,84		330,37	
641599	REPART. ANALYT. SALAIRES	160 739,61		298 618,27	
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	289 830,99		315 149,98	
645200	COTIS.MUT.PREVOY. C & NC	91 093,57		78 189,22	
645300	COTIS.RETRAITE C & NC	96 592,19		104 085,35	
645500	CH. SOCIALES/CONGES PAYES		1 775,00	12 702,55	
645899	REPART.ANALYT.CH.SOCIALES	84 395,54		138 631,73	
647200	VERSEMENTS AU C.E.	6 305,00		6 827,00	
647400	AUTRES CHARGES DE PERSONN	50 762,00		57 743,00	
647500	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	4 676,32		3 445,10	
648900	CICE		90 743,00		112 070,00
651000	REDEVANCES BREVETS LICEN.			5 911,00	
654000	PERTES S/CREANCES IRREC.	753,45			
658000	CHARGES DIV.GEST.COURANTE			69,22	
658100	DIFFERENCES DE CAISSE		855,48	1 575,79	
661160	INTERETS EMPRUNTS &DETTES	29 434,55		28 422,24	
661600	INTERETS BANCAIRES &S/ESC	6,78			
661800	INTERETS AUTRES DETTES	9,30		48,00	
675000	VAL.NET.COMPT.ELEM.CEDES			24,71	
681110	DOT.AMORT.LOGICIELS	70 067,90		61 109,05	
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	129 216,87		46 987,10	
681500	DOT.PROV.CHAR.EX.(CONG.PA	12 000,00			
695000	IMPOTS S/LES BENEFICES		6 480,00		4 020,00
699000	REPARTITION CH. STRUCTURE	569 215,38		767 467,01	
<b>Total</b>	<b>CIAPML000 CIAPML</b>	<b>5 820 713,91</b>	<b>101 073,54</b>	<b>6 749 582,00</b>	<b>284 390,80</b>
	<b>Solde</b>	<b>5 719 640,37</b>		<b>6 465 191,20</b>	

## Balance analytique par général

SEMITOUR PERIGORD

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Total général</b>	<b>5 820 713,91</b>	<b>101 073,54</b>	<b>6 749 582,00</b>	<b>284 390,80</b>
	<i>Solde</i>	<b>5 719 640,37</b>		<b>6 465 191,20</b>	

## Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	603700	au 699600	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>			<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal		<b>Sections de</b>	ADTHOT000 au ADTHOTTRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>		<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	Précédent : 2018		<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2018	au 31/12/2018	<b>Sections de</b>	au
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période		<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro		<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>		<b>Sections de</b>	au
			<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>ADTHOT001</b>	<b>AFF.DEPARTEMEN</b>				
603700	VARIAT.STOCKS LIBRAIRIE	6 980,16			1 678,77
606112	ABT ELECTRICITE 5.5%			10,16	
606113	CONSO ELECTRICITE	4 181,88		3 349,48	
606121	ABONNEMENT EAU	456,29		460,74	
606122	CONSOMMATIONS EAU	1 915,75		2 246,39	
606135	CARBURANT	844,55		2 439,75	
606150	FOURN.NON STOCK.(COMB.CHA	3 216,00		2 540,00	
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	9 798,09		17 132,82	
606400	FOURNIT.ADMINISTRATIVES	950,48		1 943,74	
606410	BILLETTS D'ENTREE SITES	645,23			
606800	AUTR. MAT. ET FOURNITURES			511,92	
606810	ALIMENTS ANIMAUX	17 485,56		15 648,82	
607100	ACHATS LIBRAIRIE TN	26 053,65		42 738,42	
607110	ACHATS LIBRAIRIE 5,50 %	18 262,19		20 360,19	
607120	ACHATS LIBRAIRIE SANS TVA	4 547,94		4 029,06	
607130	ACHATS LIBRAIRIE 2,10 %	656,74		78,02	
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.	5 279,99		4 853,69	
608700	FRAIS ACCES/ACH.MDISES TN	77,09		337,51	
608702	FRAIS ACCES/ACH MDISES 5.5 %	312,83		299,68	
608703	FRAIS ACCES/ACH MDISES EXO	8,00			
612200	CREDIT-BAIL MOBILIER	2 769,69			
613200	LOCATIONS IMMOBILIERES	748,15			
613210	REDEVANCES	15 370,81		15 100,10	
613505	LOCATION VEHICULES	313,29		62,10	
613530	LOCATION MATERIEL BUREAU	1 133,88		1 169,88	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
613550	LOCATIONS DIVERSES			253,67	
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	9 725,41		4 233,55	
615500	ENTRET. BIENS MOBILIERS	2 253,72		2 200,28	
615520	ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	174,39			
615530	ENTRETIEN MAT.MOB.BUREAU	62,61			
615600	MAINTENANCE INFORMATIQUE	3 159,47		2 490,60	
615610	MAINTENANCE MATERIELS	133,05		2 341,00	
615620	MAINTENANCE IMMEUBLE	2 033,20		2 176,08	
616000	PRIMES ASSURANCES	910,63		645,34	
617000	ETUDES ET RECHERCHE			4 110,00	
618100	DOCUMENTATION GENERALE	24,00		37,38	
618300	DOCUMENTATION TECHNIQUE			30,00	
621400	PERSONNEL DETACHE OU PRETE	3 620,00			
622600	HONORAIRES	10 596,90		19 107,15	
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	16 098,67		14 990,63	
623300	FOIRES ET EXPOSITIONS	266,44		312,50	
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE			995,01	
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES	8 313,32		6 844,27	
623700	PUBLICATIONS	483,60		5 305,24	
623800	POURBOIRES DONS COURANTS			800,00	
624100	TRANSPORTS S/ACHATS	63,53		242,57	
624800	TRANSPORTS DIVERS	1 247,98		598,22	
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	618,04		997,35	
625600	MISSIONS / REPAS	200,26		4 152,16	
625700	RECEPTIONS	1 339,38		2 589,66	
626000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	131,15		187,34	
626100	FRAIS DE TELEPHONE	3 578,13		3 678,45	
627500	SERVICES BANCAIRES	583,07		675,54	
627800	AUTR.FRAIS /PRESTAT.SERV.	141,55		167,15	
628100	COTISATIONS	738,32		540,47	
628300	AUTRES CHARGES EXTERNES	207,00			
632500	CH. FISCALES/CONGES PAYES	173,00		199,19	
633300	PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	3 622,90		6 935,08	
633400	PARTICIP.EFFORT CONSTRUCT	1 105,29		1 096,28	
633500	VERSEMENT.LIBE.TAXE APPRENT	1 669,99		1 656,66	
635110	TAXE PROFESSIONNELLE	3 101,00		4 851,00	
635120	TAXES FONCIERES	3 860,00		3 850,00	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 118,00		1 057,00	
641100	SALAIRES APPOINT.COMMIS.	209 745,79		207 381,39	
641110	PRIME D'ANCIENNETE	18 509,54		11 611,17	
641120	DIMANCHES ET JOURS FERIES	10 211,61		10 141,78	
641200	CONGES PAYES	5 216,53		11 921,61	
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	8 225,00		9 320,00	
641400	INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS	2 391,02		1 315,51	
641410	INDEMNITES MALADIE & PREVOYANCE		1 587,89		32,90
641599	REPART. ANALYT. SALAIRES	0,12			
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	65 273,21		62 590,66	
645200	COTIS.MUT.PREVOY. C & NC	14 897,19		11 203,36	
645300	COTIS.RETRAITE C & NC	14 367,39		14 251,73	
645500	CH. SOCIALES/CONGES PAYES	510,00		3 223,61	
647200	VERSEMENTS AU C.E.	982,00		961,00	
647400	AUTRES CHARGES DE PERSONN	8 259,00		7 787,00	
647500	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	617,78		422,82	
648900	GICE		14 736,00		16 817,00
658100	DIFFERENCES DE CAISSE	77,82		54,23	
661160	INTERETS EMPRUNTS & DETTES	12 055,55		17 742,90	
681110	DOT.AMORT.LOGICIELS	1 638,71		2 227,69	
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	178 685,96		146 151,16	
681740	DOT.PROV.DEPRE.CREANCES			10 271,97	
695000	IMPOTS S/LES BENEFICES				480,00
699000	REPARTITION CH. STRUCTURE	80 595,98		93 153,40	
<b>Total</b>	<b>ADTHOT000 AFF.DEPARTEMENTAL LE THOT</b>	<b>835 622,44</b>	<b>16 323,89</b>	<b>857 392,28</b>	<b>19 008,67</b>
	<b>Solde</b>	<b>819 298,55</b>		<b>838 383,61</b>	
	<b>Total général</b>	<b>835 622,44</b>	<b>16 323,89</b>	<b>857 392,28</b>	<b>19 008,67</b>
	<b>Solde</b>	<b>819 298,55</b>		<b>838 383,61</b>	

Commentaires sur l'évolution des postes

Les variations des produits et des charges n'appellent pas de commentaire particulier .

---

## ***ANNEXE IV***

---

Variation du patrimoine immobilier

Néant

---

## ***ANNEXE V***

---

Dépenses de renouvellement

Néant

---

## ***ANNEXE VI***

---

Compte rendu de la situation des biens et immobilisations liés à l'environnement

Néant

---

## ***ANNEXE VII***

---

Suivi programme contractuel d'investissements et renouvellement des biens

Investissements réalisés au cours de l'exercice

## CIAPML

Site internet (solde)	6 640,00 €
Billetterie en ligne (solde)	1 600,00 €
Licences office & server 2016	8 000,06 €
Base de données & GRC (solde)	3 440,00 €
Barrière levante parking P2	8 762,70 €
Aménagement des locaux du personnel	2 349,56 €
Aménagement des réseaux électriques	13 570,74 €
Remplacement des banquettes du Café Lascaux	9 217,60 €
Modification du seuil de la porte dédiée aux livraisons	800,00 €
Ecrans, batteries & casques CDV	87 350,00 €
Outillage	1 745,26 €
Caméra dans le fac-similé	3 355,00 €
Chariot manutention librairie	8 290,00 €
Amélioration des têtes de gondoles	2 575,00 €
4 TPV	16 304,55 €
Appareils photos	4 421,48 €
Postes de travail	13 721,69 €
Sécurisation du réseau	14 091,91 €
Mobilier de bureau	3 361,00 €
Rayonnages & meubles librairie	4 277,18 €
Post-visite numérique pour enfant	12 050,00 €
CDV pour non voyants	720,00 €
Vidéo-surveillance & SSI	7 919,76 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>234 563,49 €</b>

## LE THOT

Fourgon NISSAN NV 200	1 356,05 €
Photocopieur multifonctions SHARP	1 380,00 €
Remise en état application miroir temporel	2 340,00 €
Passerelle parc aux loups (solde)	112 061,08 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>117 137,13 €</b>

Méthode de calcul de la charge économique imputée

Pas de commentaire

---

## ANNEXE VIII

---

Autres dépenses de renouvellement

Néant



# ANNEXE IX

## Compte de résultat analytique prévisionnel

Comptes de résultat prévisionnels au 31/12/2019						
	CIAPML		Le Thot		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Ventes de marchandises	1300000	1405124	108000	117960	1408000	1523084
Production vendue	4970000	4845880	655000	650589	5625000	5496469
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Autres produits	7000	79630	29000	32416	36000	112046
<b>Total</b>	<b>6277000</b>	<b>6330634</b>	<b>792000</b>	<b>800965</b>	<b>7069000</b>	<b>7131599</b>
Achats consommés	660000	713742	52000	56899	712000	770640
Autres achats & charges ext.	1670000	1531022	120000	131813	1790000	1662836
<b>Total</b>	<b>2330000</b>	<b>2244764</b>	<b>172000</b>	<b>188712</b>	<b>2502000</b>	<b>2433476</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext.</b>	<b>3947000</b>	<b>4085869</b>	<b>620000</b>	<b>612253</b>	<b>4567000</b>	<b>4698123</b>
Impôts, taxes et vers. assim.	370000	329465	15000	14650	385000	344115
Salaires et charges	2090000	2342043	345000	342882	2435000	2684925
Amortissements et provisions	220000	211285	185000	180325	405000	391609
Autres charges	0	-102	0	78	0	-24
<b>Total</b>	<b>2680000</b>	<b>2882690</b>	<b>545000</b>	<b>537935</b>	<b>3225000</b>	<b>3420625</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1267000</b>	<b>1203179</b>	<b>75000</b>	<b>74318</b>	<b>1342000</b>	<b>1277498</b>
Produits financiers	0	0	0	0	0	0
Charges financières	26000	29451	10000	12056	36000	41506
<b>Résultat financier</b>	<b>-26000</b>	<b>-29451</b>	<b>-10000</b>	<b>-12056</b>	<b>-36000</b>	<b>-41506</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>1241000</b>	<b>1173729</b>	<b>65000</b>	<b>62263</b>	<b>1306000</b>	<b>1235991</b>
Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
<b>Résult.exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Répartition charges de structure	580000	569215	83000	80596	663000	649811
Impôts sur les bénéfices	-6000	-6480	0	0	-6000	-6480
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>667000</b>	<b>610993</b>	<b>-18000</b>	<b>-18333</b>	<b>649000</b>	<b>592660</b>

# ANNEXE X

## Inventaire des biens

### CIAPML

**Liste Immobilisations  
Existants fin d'exercice  
édition en Euro  
Exercice : 31/12/2018**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
N°: 440	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CI	Libellé1 : VIDEOPROJECTEUR 3M X551 2000 LUMEN	Libellé2 :									
		comptable	1 294,80	1 294,80	1 294,80		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
		fiscal	1 294,80	1 294,80	1 294,80		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
Date entrée :													21/04/2006
Date service :													21/04/2006
N°: 626	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CI	Libellé1 : PHOTOCOPIEUR SHARP COULEUR MX 361	Libellé2 :									
		comptable	5 600,00	5 600,00	5 600,00		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
		fiscal	5 600,00	5 600,00	5 600,00		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
Date entrée :													30/09/2011
Date service :													30/09/2011
N°: 753	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CI	Libellé1 : 2 TERMINAUX INVENTAIRE MEMOR X3 1D	Libellé2 :									
		comptable	588,36	457,20	457,20	129,16	lineaire	5,00	20,00 %				
		fiscal	588,36	457,20	457,20	129,16	lineaire	5,00	20,00 %				
Date entrée :													07/02/2015
Date service :													07/02/2015
N°: 766	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CI	Libellé1 : HP ELITEBOOK 850 G2 & STATION	Libellé2 : G.C.									
		comptable	1 575,00	1 575,00	1 575,00		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
		fiscal	1 575,00	1 575,00	1 575,00		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
Date entrée :													31/03/2015
Date service :													31/03/2015
N°: 768	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CI	Libellé1 : ACHAT NOM DE DOMAINE LASCAUX.NET	Libellé2 :									
		comptable	3 035,00	3 035,00	3 035,00		lineaire	3,00	33,33 %				
		fiscal	3 035,00	3 035,00	3 035,00		lineaire	3,00	33,33 %				
Date entrée :													27/05/2015
Date service :													27/05/2015
N°: 773	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CI	Libellé1 : 7 LICENCES GTS GESTION COMMERCIALE	Libellé2 :									
		comptable	17 242,58	13 444,50	13 444,50	3 798,08	lineaire	5,00	20,00 %				
		fiscal	17 242,58	13 444,50	13 444,50	3 798,08	lineaire	5,00	20,00 %				
Date entrée :													07/02/2015
Date service :													07/02/2015
N°: 778	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CI	Libellé1 : 5 IMPRIMANTES BILLETS BOCA DT230	Libellé2 :									
		comptable	9 138,00	3 582,57	3 582,57	5 555,43	lineaire	10,00	10,00 %				
		fiscal	9 138,00	3 582,57	3 582,57	5 555,43	lineaire	10,00	10,00 %				
Date entrée :													07/02/2015
Date service :													07/02/2015
N°: 817	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CI	Libellé1 : 4 HP PRODESK 4005FF & OEM OFFICE 201	Libellé2 :									
		comptable	3 480,00	3 480,00	3 480,00		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
		fiscal	3 480,00	3 480,00	3 480,00		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
Date entrée :													29/01/2016
Date service :													29/01/2016
N°: 818	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CI	Libellé1 : HP PRODESK 400 IS & OEM OFFICE 2016	Libellé2 :									
		comptable	2 969,00	2 969,00	2 969,00		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
		fiscal	2 969,00	2 969,00	2 969,00		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
Date entrée :													25/04/2016
Date service :													25/04/2016

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : C I / / /												
N° : 823	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :			Date entrée :		Date service :		
219400	comptable	FAMILLE : CI	8 PLATEAUX POUR BUREAUX	603,40	603,40	1 675,70	linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal			603,40	603,40	1 675,70	linéaire	10,00	10,00 %			
N° : 824	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :			Date entrée :		Date service :		
219400	comptable	FAMILLE : CI	SIEGES	776,18	776,18	747,29	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal			776,18	776,18	747,29	linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 834	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :			Date entrée :		Date service :		
205000	comptable	FAMILLE : CI	ACCES PLATEFORME RESERVATION CITY	30 318,67	30 318,67	35 106,97	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal			30 318,67	30 318,67	35 106,97	linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 837	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :			Date entrée :		Date service :		
205000	comptable	FAMILLE : CI	SITE INTERNET LASCAUX	39 318,63	39 318,63	61 362,10	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal			39 318,63	39 318,63	61 362,10	linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 849	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :			Date entrée :		Date service :		
218300	comptable	FAMILLE : CI	SCREENLIVE TV " PROCHAINE VISITE "	1 170,00	1 170,00		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal			1 170,00	1 170,00		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
N° : 850	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :			Date entrée :		Date service :		
218100	comptable	FAMILLE : CI	AMENAGEMENTS LIBRAIRIE & EQUIPEME	15 073,80	15 073,80	23 389,42	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal			15 073,80	15 073,80	23 389,42	linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 851	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :			Date entrée :		Date service :		
206000	comptable	FAMILLE : CI	MARQUE " LASCAUX " & CHARTE GRAPHI	7 026,13	7 026,13	34 173,87	linéaire	12,00	8,33 %			
	fiscal			7 026,13	7 026,13	34 173,87	linéaire	12,00	8,33 %			
N° : 852	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :			Date entrée :		Date service :		
206000	comptable	FAMILLE : CI	BASE DE DONNEES & GRC	30 349,13	30 349,13	45 983,50	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal			30 349,13	30 349,13	45 983,50	linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 854	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :			Date entrée :		Date service :		
218300	comptable	FAMILLE : CI	2 PDA POUR LE CONTROLE D'ACCES	5 059,70	5 059,70		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal			5 059,70	5 059,70		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
N° : 855	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :			Date entrée :		Date service :		
206000	comptable	FAMILLE : CI	FIREWALL	5 730,64	5 730,64	7 056,46	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal			5 730,64	5 730,64	7 056,46	linéaire	5,00	20,00 %			

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : C I / / /												
N° : 861	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :			Date entrée :		Date service :		
215400	comptable	FAMILLE : CI	7 BACS OM & CS 770 L	406,29	406,29	579,46	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal			406,29	406,29	579,46	linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 862	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :			Date entrée :		Date service :		
205000	comptable	FAMILLE : CI	LICENCES WINDOWS SERVER 2012 R2	748,26	748,26	1 120,96	linéaire	3,00	33,33 %			
	fiscal			748,26	748,26	1 120,96	linéaire	3,00	33,33 %			
N° : 864	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :			Date entrée :		Date service :		
218300	comptable	FAMILLE : CI	HP ELITEBOOK 850 G3	1 642,20	1 642,20		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal			1 642,20	1 642,20		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
N° : 865	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :			Date entrée :		Date service :		
218300	comptable	FAMILLE : CI	HP ELITEBOOK , HP PROCESK & ECRANS	3 726,65	3 726,65		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal			3 726,65	3 726,65		degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
N° : 868	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :			Date entrée :		Date service :		
215400	comptable	FAMILLE : CI	250 GILETS SUR MESURE	3 036,89	3 036,89	4 463,11	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal			3 036,89	3 036,89	4 463,11	linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 869	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :			Date entrée :		Date service :		
218300	comptable	FAMILLE : CI	MULTIFONCTION SHARP A3 COULEUR	4 675,00	4 675,00	1 625,00	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal			4 675,00	4 675,00	1 625,00	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
N° : 871	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :			Date entrée :		Date service :		
215400	comptable	FAMILLE : CI	FAUTEUILS DE TRANSPORT A POUSSER	477,22	477,22	820,74	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal			477,22	477,22	820,74	linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 876	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :			Date entrée :		Date service :		
205000	comptable	FAMILLE : CI	6 LICENCES GTS V5	4 578,28	4 578,28	7 781,72	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal			4 578,28	4 578,28	7 781,72	linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 877	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :			Date entrée :		Date service :		
205000	comptable	FAMILLE : CI	MIGRATION & CONFIGURATION DU SERVE	9 789,74	9 789,74	4 378,33	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal			9 789,74	9 789,74	4 378,33	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
N° : 879	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :			Date entrée :		Date service :		
218300	comptable	FAMILLE : CI	POSTES DE TRAVAIL	24 016,81	24 016,81	17 237,77	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal			24 016,81	24 016,81	17 237,77	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UD	Total UD
Report de rupture : CI / / /												
N°: 880	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1: 200 PRESENTOIRS 42 CASES		Libellé2:							
		FAMILLE: CI										
215400	comptable		2 030,04	720,80	720,80	1 309,24	linéaire		5,00	20,00%		
	fiscal		2 030,04	720,80	720,80	1 309,24	linéaire		5,00	20,00%		
N°: 881	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1: MICRO & LIAISON BILLETTERIE		Libellé2:							
		FAMILLE: CI										
215300	comptable		3 785,97	2 494,54	2 494,54	1 301,43	degressif fiscal		3,00	33,33%	1,25	
	fiscal		3 785,97	2 494,54	2 494,54	1 301,43	degressif fiscal		3,00	33,33%	1,25	
N°: 882	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1: DEFIBRILLATEUR		Libellé2:							
		FAMILLE: CI										
215100	comptable		1 288,00	449,17	449,17	838,83	linéaire		5,00	20,00%		
	fiscal		1 288,00	449,17	449,17	838,83	linéaire		5,00	20,00%		
N°: 886	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1: BUREAUX, MEUBLES & RAYONNAGES		Libellé2:							
		FAMILLE: CI										
215400	comptable		56 144,82	10 066,42	10 066,42	46 078,40	linéaire		10,00	10,00%		
	fiscal		56 144,82	10 066,42	10 066,42	46 078,40	linéaire		10,00	10,00%		
N°: 887	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1: AMENAGEMENT LOCALS DU PERSONNEL		Libellé2:							
		FAMILLE: CI										
214500	comptable		15 842,09	2 741,24	2 741,24	13 100,85	linéaire		10,00	10,00%		
	fiscal		15 842,09	2 741,24	2 741,24	13 100,85	linéaire		10,00	10,00%		
N°: 889	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1: IMPRIMANTE A4 COULEUR SHARP		Libellé2:							
		FAMILLE: CI										
215300	comptable		1 000,00	734,23	734,23	305,77	degressif fiscal		3,00	33,33%	1,25	
	fiscal		1 000,00	734,23	734,23	305,77	degressif fiscal		3,00	33,33%	1,25	
N°: 893	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1: TRADUCTION CDV EN 7 LANGUES		Libellé2:							
		FAMILLE: CI										
225000	comptable		166 164,53	26 966,39	26 966,39	139 198,14	linéaire		10,00	10,00%		
	fiscal		166 164,53	26 966,39	26 966,39	139 198,14	linéaire		10,00	10,00%		
N°: 894	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1: SERVEUR VOCAL EN 5 LANGUES		Libellé2:							
		FAMILLE: CI										
215300	comptable		2 001,00	1 347,90	1 347,90	653,10	degressif fiscal		3,00	33,33%	1,25	
	fiscal		2 001,00	1 347,90	1 347,90	653,10	degressif fiscal		3,00	33,33%	1,25	
N°: 896	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1: 4 PARASOLS PROSTOR P6 QUATRO		Libellé2:							
		FAMILLE: CI										
225000	comptable		18 204,28	2 827,90	2 827,90	15 376,38	linéaire		10,00	10,00%		
	fiscal		18 204,28	2 827,90	2 827,90	15 376,38	linéaire		10,00	10,00%		
N°: 897	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1: AMENAGEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE		Libellé2:							
		FAMILLE: CI										
214500	comptable		17 488,82	1 824,65	1 824,65	15 664,17	linéaire		12,00	8,33%		
	fiscal		17 488,82	1 824,65	1 824,65	15 664,17	linéaire		12,00	8,33%		

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UD	Total UD
Report de rupture : CI / / /												
N°: 905	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1: 9 HP PRODESK 400 & 2 TABLETTES		Libellé2:							
		FAMILLE: CI										
215300	comptable		6 078,43	3 231,46	3 231,46	2 846,97	degressif fiscal		3,00	33,33%	1,25	
	fiscal		6 078,43	3 231,46	3 231,46	2 846,97	degressif fiscal		3,00	33,33%	1,25	
N°: 906	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1: AMENAGEMENTS DU CAFE LASCAUX		Libellé2:							
		FAMILLE: CI										
214500	comptable		46 426,12	5 003,58	5 003,58	41 422,54	linéaire		12,00	8,33%		
	fiscal		46 426,12	5 003,58	5 003,58	41 422,54	linéaire		12,00	8,33%		
N°: 909	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1: CREATION DE 7 MOULES ARTICLES LIBRA		Libellé2:							
		FAMILLE: CI										
205000	comptable		9 800,00	2 744,00	2 744,00	7 056,00	linéaire		5,00	20,00%		
	fiscal		9 800,00	2 744,00	2 744,00	7 056,00	linéaire		5,00	20,00%		
N°: 910	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1: PC PORTABLE OCULUS, CASQUE & VALI		Libellé2:							
		FAMILLE: CI										
215300	comptable		6 623,33	3 656,63	3 656,63	2 966,70	degressif fiscal		3,00	33,33%	1,25	
	fiscal		6 623,33	3 656,63	3 656,63	2 966,70	degressif fiscal		3,00	33,33%	1,25	
N°: 914	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1: 8 CLOISONS MODULAIRES		Libellé2:							
		FAMILLE: CI										
215400	comptable		19 763,12	2 079,19	2 079,19	17 683,93	linéaire		10,00	10,00%		
	fiscal		19 763,12	2 079,19	2 079,19	17 683,93	linéaire		10,00	10,00%		
N°: 916	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1: VITRES, BATTERIES & CASQUES CDV		Libellé2:							
		FAMILLE: CI										
215400	comptable		86 104,00	43 604,66	43 604,66	42 500,45	linéaire		2,00	50,00%		
	fiscal		86 104,00	43 604,66	43 604,66	42 500,45	linéaire		2,00	50,00%		
N°: 917	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1: LICENCES GESTION DU PERSONNEL		Libellé2:							
		FAMILLE: CI										
205000	comptable		6 900,00	2 366,32	2 366,32	4 533,68	linéaire		3,00	33,33%		
	fiscal		6 900,00	2 366,32	2 366,32	4 533,68	linéaire		3,00	33,33%		
N°: 918	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1: POINTEUSE		Libellé2:							
		FAMILLE: CI										
215300	comptable		3 085,00	1 600,09	1 600,09	1 484,91	degressif fiscal		3,00	33,33%	1,25	
	fiscal		3 085,00	1 598,57	1 598,57	1 496,43	degressif fiscal		3,00	33,33%	1,25	
N°: 919	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1: ASPIRATEUR BASSIN PONDVAC 5		Libellé2:							
		FAMILLE: CI										
215400	comptable		592,89	198,16	198,16	394,73	linéaire		3,00	33,33%		
	fiscal		592,89	198,16	198,16	394,73	linéaire		3,00	33,33%		
N°: 927	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1: 4 TPV IREC		Libellé2:							
		FAMILLE: CI										
215300	comptable		16 304,55	2 280,30	2 280,30	14 044,25	linéaire		5,00	20,00%		
	fiscal		16 304,55	2 280,30	2 280,30	14 044,25	linéaire		5,00	20,00%		

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : CI / / /												
N° : 928	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	OUTILLAGE	Libellé2 :							
		FAMILLE : CI										
215400	comptable		1 745,26	533,94	533,94	1 211,32	linéaire	3,00	33,33 %			
	fiscal		1 745,26	533,94	533,94	1 211,32	linéaire	3,00	33,33 %			
N° : 930	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	MODIFICATION SEUIL PORTE LIVRAISONS	Libellé2 :							
		FAMILLE : CI										
214500	comptable		800,00	45,81	45,81	754,19	linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal		800,00	45,81	45,81	754,19	linéaire	10,00	10,00 %			
N° : 931	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	BARRIERE LEVANTE PARKING P2	Libellé2 :							
		FAMILLE : CI										
214500	comptable		8 762,70	436,34	436,34	8 326,36	linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal		8 762,70	436,34	436,34	8 326,36	linéaire	10,00	10,00 %			
N° : 940	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	CHARIOT MANUTENTION LIBRAIRE	Libellé2 :							
		FAMILLE : CI										
215400	comptable		8 290,00	717,71	717,71	7 572,29	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		8 290,00	717,71	717,71	7 572,29	linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 950	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	APPAREILS PHOTO LASCAUX SESSIONS	Libellé2 :							
		FAMILLE : CI										
216300	comptable		4 421,48	1 151,43	1 151,43	3 270,05	degressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25		
	fiscal		4 421,48	1 151,43	1 151,43	3 270,05	degressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25		
N° : 956	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	CAMERA DANS LE FAC-SIMILE	Libellé2 :	DEMANDE DE LA SECURITE						
		FAMILLE : CI										
215400	comptable		3 355,00	193,03	193,03	3 161,97	linéaire	5,00	30,00 %			
	fiscal		3 355,00	193,03	193,03	3 161,97	linéaire	5,00	30,00 %			
N° : 962	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	ECRANS & BATTERIES COV. SHUTTLE	Libellé2 :							
		FAMILLE : CI										
215400	comptable		14 245,00	351,25	351,25	13 893,75	linéaire	2,00	50,00 %			
	fiscal		14 245,00	351,25	351,25	13 893,75	linéaire	2,00	50,00 %			
N° : 963	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	POST-VISITE NUMERIQUE POUR ENFANT	Libellé2 :							
		FAMILLE : CI										
225000	comptable		12 000,00	1 188,49	1 188,49	10 811,51	linéaire	5,00	30,00 %			
	fiscal		12 000,00	1 188,49	1 188,49	10 811,51	linéaire	5,00	30,00 %			
* FAMILLE	comptable		1 020 604,66	345 263,41	345 263,41	675 341,25						
CI	fiscal		1 020 604,66	345 261,89	345 261,89	675 352,77						
CIAPML												

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : CI / / /												
Total général	comptable		1 020 604,66	345 263,41	345 263,41	675 341,25						
	fiscal		1 020 604,66	345 261,89	345 261,89	675 352,77						

**Liste Immobilisations  
Existants fin d'exercice  
édition en Euro**

**Exercice : 31/12/2018**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
N°: 190	Ref 1:	Ref 2: 22500000000 Libellé1: FILETS DE PROTECTION FAMILLE: TH											
		comptable	616,17	616,17	616,17		linéaire		5,00	20,00 %			
		fiscal	616,17	616,17	616,17		linéaire		5,00	20,00 %			
N°: 205	Ref 1:	Ref 2: 22500000000 Libellé1: MODULE MOBILE D'ART PARIÉ FAMILLE: TH											
		comptable	6 402,66	6 402,66	6 402,66		linéaire		5,00	20,00 %			
		fiscal	6 402,66	6 402,66	6 402,66		linéaire		5,00	20,00 %			
N°: 219	Ref 1:	Ref 2: 22500000000 Libellé1: AMENAGEMENT DE SCENES FAMILLE: TH											
		comptable	805,00			805,00	non amortissable		0,00 %				
		fiscal	805,00			805,00	non amortissable		0,00 %				
N°: 220	Ref 1:	Ref 2: 22500000000 Libellé1: REALISATION D'UN ROCHER FAMILLE: TH											
		comptable	7 088,88	7 088,88	7 088,88		linéaire		10,00	10,00 %			
		fiscal	7 088,88	7 088,88	7 088,88		linéaire		10,00	10,00 %			
N°: 221	Ref 1:	Ref 2: 22500000000 Libellé1: MODULE D'ART PARIÉTAL FAMILLE: TH											
		comptable	17 260,00			17 260,00	non amortissable		0,00 %				
		fiscal	17 260,00			17 260,00	non amortissable		0,00 %				
N°: 226	Ref 1:	Ref 2: 22500000000 Libellé1: EXTENSION DU PARC FAMILLE: TH											
		comptable	30 312,07			30 312,07	non amortissable		0,00 %				
		fiscal	30 312,07			30 312,07	non amortissable		0,00 %				
N°: 264	Ref 1:	Ref 2: 22500000000 Libellé1: DIORAMA & PERSONNAGES FAMILLE: TH											
		comptable	5 831,17	5 831,17	5 831,17		linéaire		10,00	10,00 %			
		fiscal	5 831,17	5 831,17	5 831,17		linéaire		10,00	10,00 %			
N°: 265	Ref 1:	Ref 2: 22500000000 Libellé1: 10 BANCs & 5 TABLES FAMILLE: TH											
		comptable	3 475,54			3 475,54	non amortissable		0,00 %				
		fiscal	3 475,54			3 475,54	non amortissable		0,00 %				
N°: 266	Ref 1:	Ref 2: 22500000000 Libellé1: PARCS CHAMOIS/CHÉVREUILS FAMILLE: TH											
		comptable	2 846,51			2 846,51	non amortissable		0,00 %				
		fiscal	2 846,51			2 846,51	non amortissable		0,00 %				

Imprimé le 19/07/2019 à 15:46:40

© Copyright Yourcegid Immobilisations

Page N° 1

**Existants fin d'exercice :31/12/2018**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
<b>Report de rupture :</b>													
TH / / /													
N°: 267	Ref 1:	Ref 2: 22500000000 Libellé1: MODULE DE FOUILLES FAMILLE: TH											
		comptable	4 823,32			4 823,32	non amortissable		0,00 %				
		fiscal	4 823,32			4 823,32	non amortissable		0,00 %				
N°: 294	Ref 1:	Ref 2: 22500000000 Libellé1: AMENAG. SCENE DU MUSEE FAMILLE: TH											
		comptable	13 483,15			13 483,15	non amortissable		0,00 %				
		fiscal	13 483,15			13 483,15	non amortissable		0,00 %				
N°: 314	Ref 1:	Ref 2: 22500000000 Libellé1: EXTENSION PARC ANIMALIER FAMILLE: TH											
		comptable	16 431,51			16 431,51	non amortissable		0,00 %				
		fiscal	16 431,51			16 431,51	non amortissable		0,00 %				
N°: 315	Ref 1:	Ref 2: 22500000000 Libellé1: VIDEOPROJECTEUR NEC MT FAMILLE: TH											
		comptable	8 165,00	8 165,00	8 165,00		linéaire		4,00	20,00 %			
		fiscal	8 165,00	8 165,00	8 165,00		linéaire		4,00	20,00 %			
N°: 324	Ref 1:	Ref 2: 22500000000 Libellé1: EXTENSION DU MUR D'ART FAMILLE: TH											
		comptable	22 477,37	22 477,37	22 477,37		linéaire		7,17	13,95 %			
		fiscal	22 477,37	22 477,37	22 477,37		linéaire		7,17	13,95 %			
N°: 326	Ref 1:	Ref 2: 22500000000 Libellé1: BLOCS DE SECOURS & ALARME FAMILLE: TH											
		comptable	4 280,78			4 280,78	non amortissable		0,00 %				
		fiscal	4 280,78			4 280,78	non amortissable		0,00 %				
N°: 342	Ref 1:	Ref 2: 22500000000 Libellé1: CLOTURE PARC AUX AUROCHS FAMILLE: TH											
		comptable	9 978,01	9 978,01	9 978,01		linéaire		7,08	14,12 %			
		fiscal	9 978,01	9 978,01	9 978,01		linéaire		7,08	14,12 %			
N°: 356	Ref 1:	Ref 2: 22500000000 Libellé1: AUROCH NATURALISE NORBERT FAMILLE: TH											
		comptable	5 100,40	5 100,40	5 100,40		linéaire		5,92	16,90 %			
		fiscal	5 100,40	5 100,40	5 100,40		linéaire		5,92	16,90 %			
N°: 362	Ref 1:	Ref 2: 22500000000 Libellé1: ECLAIRAGE MUSEE FAMILLE: TH											
		comptable	704,73	704,73	704,73		linéaire		6,50	16,38 %			
		fiscal	704,73	704,73	704,73		linéaire		6,50	16,38 %			
N°: 366	Ref 1:	Ref 2: 22500000000 Libellé1: AMENAGEMENTS DU MUSEE FAMILLE: TH											
		comptable	72 749,23	72 749,23	72 749,23		linéaire		5,17	16,35 %			
		fiscal	72 749,23	72 749,23	72 749,23		linéaire		5,17	16,35 %			

Imprimé le 19/07/2019 à 15:46:40

© Copyright Yourcegid Immobilisations

Page N° 2

**Existants fin d'exercice :31/12/2018**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : TH / / /												
N°: 367	Ref 1:	Ref 2: 2250000000 FAMILLE: TH	Libellé1: ABRI CERVIDES & GRILLAGE		Libellé2:							
	comptable	8 862,60		8 862,60		8 862,60	Inaire		5,00	20,00 %		
	fiscal	8 862,60		8 862,60		8 862,60	Inaire		5,00	20,00 %		
Date entrée:												30/06/2005
Date service:												30/06/2005
N°: 446	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE: TH	Libellé1: AMENAGEMENTS DU MUSEE & DU PARC		Libellé2:							
	comptable	19 179,16		19 179,16		19 179,16	Inaire		4,00	25,00 %		
	fiscal	19 179,16		19 179,16		19 179,16	Inaire		4,00	25,00 %		
Date entrée:												01/07/2006
Date service:												01/07/2006
N°: 461	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE: TH	Libellé1: AUTOPORTEE ACS2-18CV		Libellé2:							
	comptable	4 882,27		4 882,27		4 882,27	Inaire		5,00	20,00 %		
	fiscal	4 882,27		4 882,27		4 882,27	Inaire		5,00	20,00 %		
Date entrée:												08/03/2007
Date service:												08/03/2007
N°: 465	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE: TH	Libellé1: 16 PANNEAUX D' EXPOSITION TEMPO		Libellé2:							
	comptable	4 336,62		4 336,62		4 336,62	Inaire		10,00	10,00 %		
	fiscal	4 336,62		4 336,62		4 336,62	Inaire		10,00	10,00 %		
Date entrée:												09/05/2007
Date service:												09/05/2007
N°: 471	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE: TH	Libellé1: AMENAGEMENT DU PARC ANIMALIER		Libellé2:							
	comptable	18 815,98		18 815,98		18 815,98	Inaire		3,00	33,33 %		
	fiscal	18 815,98		18 815,98		18 815,98	Inaire		3,00	33,33 %		
Date entrée:												23/05/2007
Date service:												01/07/2007
N°: 511	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE: TH	Libellé1: BAUDET THALIS/TERAILLOU NE LE 24/04/2		Libellé2:							
	comptable	900,00		900,00		900,00	Inaire		2,00	50,00 %		
	fiscal	900,00		900,00		900,00	Inaire		2,00	50,00 %		
Date entrée:												16/06/2008
Date service:												16/06/2008
N°: 513	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE: TH	Libellé1: VIDEOPROJECTEUR HITACHI TPX 565		Libellé2:							
	comptable	2 223,00		2 223,00		2 223,00	Inaire		4,00	25,00 %		
	fiscal	2 223,00		2 223,00		2 223,00	Inaire		4,00	25,00 %		
Date entrée:												23/05/2008
Date service:												23/05/2008
N°: 514	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE: TH	Libellé1: AMENAGEMENTS PARC & MUSEE		Libellé2:							
	comptable	19 144,72		19 144,72		19 144,72	Inaire		2,00	50,00 %		
	fiscal	19 144,72		19 144,72		19 144,72	Inaire		2,00	50,00 %		
Date entrée:												30/06/2008
Date service:												30/06/2008
N°: 530	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE: TH	Libellé1: CARABINE & COFFRE A ARMES		Libellé2: CZ 350 MINNESOTA							
	comptable	673,07		673,07		673,07	Inaire		5,00	20,00 %		
	fiscal	673,07		673,07		673,07	Inaire		5,00	20,00 %		
Date entrée:												21/04/2008
Date service:												21/04/2008
N°: 557	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE: TH	Libellé1: TRACTEUR RENAULT TYPE 76-14 LB		Libellé2:							
	comptable	15 300,00		15 300,00		15 300,00	Inaire		5,00	20,00 %		
	fiscal	15 300,00		15 300,00		15 300,00	Inaire		5,00	20,00 %		
Date entrée:												30/07/2009
Date service:												30/07/2009

**Existants fin d'exercice :31/12/2018**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : TH / / /												
N°: 571	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE: TH	Libellé1: AMENAGEMENTS DU MUSEE		Libellé2:							
	comptable	26 959,26		19 447,67		19 447,67	Inaire		12,00	8,33 %		
	fiscal	26 959,26		19 447,67		19 447,67	Inaire		12,00	8,33 %		
Date entrée:												02/04/2010
Date service:												02/04/2010
N°: 598	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE: TH	Libellé1: AMENAGEMENTS DU PARC ANIMALIER		Libellé2:							
	comptable	7 757,59		5 487,19		5 487,19	Inaire		12,00	8,33 %		
	fiscal	7 757,59		5 487,19		5 487,19	Inaire		12,00	8,33 %		
Date entrée:												07/07/2010
Date service:												07/07/2010
N°: 627	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE: TH	Libellé1: RENOVATION DE DEUX AUROCHS		Libellé2:							
	comptable	1 175,59		1 175,59		1 175,59	Inaire		6,00	16,67 %		
	fiscal	1 175,59		1 175,59		1 175,59	Inaire		6,00	16,67 %		
Date entrée:												24/09/2011
Date service:												24/09/2011
N°: 629	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE: TH	Libellé1: REFECTION PORTE AUTOMATIQUE		Libellé2:							
	comptable	1 313,50		1 313,50		1 313,50	Inaire		6,00	16,67 %		
	fiscal	1 313,50		1 313,50		1 313,50	Inaire		6,00	16,67 %		
Date entrée:												10/05/2011
Date service:												10/05/2011
N°: 636	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE: TH	Libellé1: PANNEAUX		Libellé2:							
	comptable	3 486,22		3 486,22		3 486,22	Inaire		6,00	16,67 %		
	fiscal	3 486,22		3 486,22		3 486,22	Inaire		6,00	16,67 %		
Date entrée:												31/07/2011
Date service:												31/07/2011
N°: 647	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE: TH	Libellé1: EXTENS MUR ART PARIETAL & MOD. FOU		Libellé2:							
	comptable	21 954,68		21 954,68		21 954,68	Inaire		5,00	20,00 %		
	fiscal	21 954,68		21 954,68		21 954,68	Inaire		5,00	20,00 %		
Date entrée:												31/03/2012
Date service:												31/03/2012
N°: 660	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE: TH	Libellé1: TONDEUSE JOHN DEERE X 300 18 CH		Libellé2:							
	comptable	3 159,77		3 159,77		3 159,77	Inaire		5,00	20,00 %		
	fiscal	3 159,77		3 159,77		3 159,77	Inaire		5,00	20,00 %		
Date entrée:												21/06/2012
Date service:												21/06/2012
N°: 665	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE: TH	Libellé1: ACCES PIETON ACCUEIL		Libellé2:							
	comptable	1 618,00		1 618,00		1 618,00	Inaire		5,00	20,00 %		
	fiscal	1 618,00		1 618,00		1 618,00	Inaire		5,00	20,00 %		
Date entrée:												30/06/2012
Date service:												30/06/2012
N°: 685	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE: TH	Libellé1: SITES INTERNET , MOBILE & TABLETTE		Libellé2:							
	comptable	1 926,00		1 926,00		1 926,00	Inaire		5,00	20,00 %		
	fiscal	1 926,00		1 926,00		1 926,00	Inaire		5,00	20,00 %		
Date entrée:												14/12/2012
Date service:												14/12/2012
N°: 687	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE: TH	Libellé1: DEBROUSSILLEUSE ECHO SRM 420ES		Libellé2:							
	comptable	547,66		547,66		547,66	Inaire		3,00	33,33 %		
	fiscal	547,66		547,66		547,66	Inaire		3,00	33,33 %		
Date entrée:												07/12/2012
Date service:												07/12/2012

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : TH / / /												
N°: 689	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : TH	Libellé1 : CREATION PREAU & POINT DE VUE	Libellé2 :								
225000	comptable fiscal	61 255,89 61 255,89		53 665,54 53 665,54	53 665,54 53 665,54	7 300,35 7 300,35	linéaire linéaire	10,00 10,00	10,00 % 10,00 %			
N°: 704	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : TH	Libellé1 : 3 FAUTEUILS	Libellé2 :								
215400	comptable fiscal	1 074,00 1 074,00		1 074,00 1 074,00	1 074,00 1 074,00		linéaire linéaire	5,00 5,00	20,00 % 20,00 %			
N°: 711	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : TH	Libellé1 : POMPE STRATOS 65-1.8	Libellé2 : CIRCULATEUR DE CHAUFFAGE								
225000	comptable fiscal	1 423,83 1 423,83		1 423,83 1 423,83	1 423,83 1 423,83		linéaire linéaire	5,00 5,00	20,00 % 20,00 %			
N°: 720	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : TH	Libellé1 : PERCEUSES BOSCH & METABO	Libellé2 :								
215400	comptable fiscal	595,34 595,34		595,34 595,34	595,34 595,34		linéaire linéaire	3,00 3,00	33,33 % 33,33 %			
N°: 726	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : TH	Libellé1 : ONDULEUR DOUBLE CONVERSION 3000 V	Libellé2 :								
225000	comptable fiscal	1 849,00 1 849,00		1 849,00 1 849,00	1 849,00 1 849,00		degressif fiscal degressif fiscal	3,00 3,00	33,33 % 33,33 %			
N°: 730	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : TH	Libellé1 : AMENAGEMENTS DU CIRCUIT DE VISITE	Libellé2 :								
225000	comptable fiscal	52 664,93 52 664,93		24 610,35 24 610,35	24 610,35 24 610,35	28 074,58 28 074,58	linéaire linéaire	10,00 10,00	10,00 % 10,00 %			
N°: 740	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : TH	Libellé1 : TETE DE BOUQUETIN NATURALISEE	Libellé2 :								
225000	comptable fiscal	516,57 516,57		443,90 443,90	443,90 443,90	72,77 72,77	linéaire linéaire	5,00 5,00	20,00 % 20,00 %			
N°: 742	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : TH	Libellé1 : 4 ACER VERITON X2630G & 2 LENOVO E73	Libellé2 :								
215300	comptable fiscal	690,80 690,80		690,80 690,80	690,80 690,80		degressif fiscal degressif fiscal	3,00 3,00	33,33 % 33,33 %	1,25 1,25		
N°: 745	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : TH	Libellé1 : LICENCES SQL SERVER EDITION 2014	Libellé2 :								
205000	comptable fiscal	931,85 931,85		931,85 931,85	931,85 931,85		linéaire linéaire	3,00 3,00	33,33 % 33,33 %			
N°: 748	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : TH	Libellé1 : REFECTION INSTALLATIONS ELECTRIQUE	Libellé2 :								
225000	comptable fiscal	3 060,15 3 060,15		2 920,36 2 920,36	2 920,36 2 920,36	130,79 130,79	linéaire linéaire	5,00 5,00	20,00 % 20,00 %			

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : TH / / /												
N°: 752	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : TH	Libellé1 : EVOLUTION NUMERIQUE DU CIRCUIT DE \	Libellé2 :								
225000	comptable fiscal	408 061,21 408 061,21		191 035,30 191 035,30	191 035,30 191 035,30	217 025,91 217 025,91	linéaire linéaire	10,00 10,00	10,00 % 10,00 %			
N°: 753	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : TH	Libellé1 : 2 TERMINAUX INVENTAIRE MEMOR X3 1D	Libellé2 :								
215300	comptable fiscal	231,20 231,20		180,27 180,27	180,27 180,27	50,93 50,93	linéaire linéaire	5,00 5,00	20,00 % 20,00 %			
N°: 759	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : TH	Libellé1 : REFECTION CANALISATIONS D'EAU DU PV	Libellé2 :								
225000	comptable fiscal	5 600,00 5 600,00		2 227,73 2 227,73	2 227,73 2 227,73	3 372,27 3 372,27	linéaire linéaire	10,00 10,00	10,00 % 10,00 %			
N°: 760	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : TH	Libellé1 : AGRANDISSEMENT ACCUEIL ET LIBRAIRIE	Libellé2 :								
225000	comptable fiscal	57 324,69 57 324,69		22 208,75 22 208,75	22 208,75 22 208,75	35 115,94 35 115,94	linéaire linéaire	10,00 10,00	10,00 % 10,00 %			
N°: 761	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : TH	Libellé1 : MOBILIER LIBRAIRIE	Libellé2 :								
215400	comptable fiscal	4 206,62 4 206,62		3 157,06 3 157,06	3 157,06 3 157,06	1 049,56 1 049,56	linéaire linéaire	5,00 5,00	20,00 % 20,00 %			
N°: 762	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : TH	Libellé1 : NOUVELLE SALLE DE PROJECTION	Libellé2 :								
225000	comptable fiscal	17 525,52 17 525,52		6 881,47 6 881,47	6 881,47 6 881,47	10 644,05 10 644,05	linéaire linéaire	10,00 10,00	10,00 % 10,00 %			
N°: 763	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : TH	Libellé1 : EVOLUTION COMPLEMENTAIRE CIRCUIT \	Libellé2 :								
225000	comptable fiscal	400 000,00 400 000,00		146 849,32 146 849,32	146 849,32 146 849,32	253 150,68 253 150,68	linéaire linéaire	10,00 10,00	10,00 % 10,00 %			
N°: 764	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : TH	Libellé1 : MICRO SENNHEISER HF EW152 G3	Libellé2 :								
225000	comptable fiscal	529,00 529,00		397,11 397,11	397,11 397,11	131,89 131,89	linéaire linéaire	5,00 5,00	20,00 % 20,00 %			
N°: 767	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : TH	Libellé1 : AUVENT A L'ENTREE DU MUSEE	Libellé2 :								
225000	comptable fiscal	10 061,00 10 061,00		4 114,13 4 114,13	4 114,13 4 114,13	5 946,87 5 946,87	linéaire linéaire	10,00 10,00	10,00 % 10,00 %			
N°: 772	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : TH	Libellé1 : 3 LICENCES GTS GESTION COMMERCIALE	Libellé2 :								
205000	comptable fiscal	8 193,57 8 193,57		6 388,73 6 388,73	6 388,73 6 388,73	1 804,84 1 804,84	linéaire linéaire	5,00 5,00	20,00 % 20,00 %			



Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : TH / / /												
N°: 777	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	Libellé2:	Date entrée:	Date service:						
		FAMILLE : TH	IMPRIMANTE BILLETS/BOCA DT230		07/02/2015	07/02/2015						
215300	comptable		1 828,75	712,98	712,98	1 115,77	linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal		1 828,75	712,98	712,98	1 115,77	linéaire	10,00	10,00 %			
N°: 783	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	Libellé2:	Date entrée:	Date service:						
		FAMILLE : TH	27PV 17" & IMPRIMANTES TICKETS		07/02/2015	07/02/2015						
215300	comptable		8 707,38	5 229,93	5 229,93	1 477,45	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		8 707,38	5 229,93	5 229,93	1 477,45	linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 786	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	Libellé2:	Date entrée:	Date service:						
		FAMILLE : TH	AMELIORATION LOGICIEL SUIV DISTRIBU		28/02/2015	28/02/2015						
208000	comptable		245,89	245,89	245,89		linéaire	1,00	100,00 %			
	fiscal		245,89	245,89	245,89		linéaire	1,00	100,00 %			
N°: 788	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	Libellé2:	Date entrée:	Date service:						
		FAMILLE : TH	50 PRESENTOIRS MODELE 42 CASES		20/02/2015	20/02/2015						
219400	comptable		794,06	583,05	583,05	171,01	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		794,06	583,05	583,05	171,01	linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 822	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	Libellé2:	Date entrée:	Date service:						
		FAMILLE : TH	2 BISOONS NES EN 2015		24/03/2016	24/03/2016						
225000	comptable		4 050,00	1 804,51	1 804,51	2 445,49	linéaire	7,00	14,29 %			
	fiscal		4 050,00	1 804,51	1 804,51	2 445,49	linéaire	7,00	14,29 %			
N°: 825	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	Libellé2:	Date entrée:	Date service:						
		FAMILLE : TH	REALISATION DE 2 ABRIS SOUS ROCHE		24/05/2016	24/05/2016						
225000	comptable		53 092,00	13 838,73	13 838,73	39 253,27	linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal		53 092,00	13 838,73	13 838,73	39 253,27	linéaire	10,00	10,00 %			
N°: 826	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	Libellé2:	Date entrée:	Date service:						
		FAMILLE : TH	DISPOSITIF D'ECRANS LUDIQUES		29/03/2016	29/03/2016						
225000	comptable		21 089,00	20 228,68	20 228,68	1 760,32	linéaire	3,00	33,33 %			
	fiscal		21 089,00	20 228,68	20 228,68	1 760,32	linéaire	3,00	33,33 %			
N°: 829	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	Libellé2:	Date entrée:	Date service:						
		FAMILLE : TH	PEINTURE SALLE REALITE AUGMENTEE		18/02/2016	24/05/2016						
225000	comptable		1 500,00	390,98	390,98	1 109,02	linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal		1 500,00	390,98	390,98	1 109,02	linéaire	10,00	10,00 %			
N°: 832	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	Libellé2:	Date entrée:	Date service:						
		FAMILLE : TH	3 TABLES EN BETON		31/05/2016	31/05/2016						
225000	comptable		3 300,00	893,85	893,85	2 446,15	linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal		3 300,00	893,85	893,85	2 446,15	linéaire	10,00	10,00 %			
N°: 843	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	Libellé2:	Date entrée:	Date service:						
		FAMILLE : TH	PC ALIENWARE REALITE AUGMENTEE		30/05/2016	30/05/2016						
225000	comptable		2 250,00	2 250,00	2 250,00		dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal		2 250,00	2 250,00	2 250,00		dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : TH / / /												
N°: 860	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	Libellé2:	Date entrée:	Date service:						
		FAMILLE : TH	DOBLO CARGO FT 1.3 MJT		21/10/2016	21/10/2016						
215300	comptable		6 378,53	2 802,38	2 802,38	3 576,15	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		6 378,53	2 802,38	2 802,38	3 576,15	linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 870	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	Libellé2:	Date entrée:	Date service:						
		FAMILLE : TH	CREATION DU PARC AUX LOUPS		22/05/2017	22/05/2017						
225000	comptable		598 302,12	67 853,36	67 853,36	520 448,77	linéaire	12,00	8,33 %			
	fiscal		598 302,12	67 853,36	67 853,36	520 448,77	linéaire	12,00	8,33 %			
N°: 878	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	Libellé2:	Date entrée:	Date service:						
		FAMILLE : TH	EQUIPEMENTS PARC AUX LOUPS		22/05/2017	22/05/2017						
225000	comptable		11 903,06	3 830,37	3 830,37	7 972,72	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		11 903,06	3 830,37	3 830,37	7 972,72	linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 880	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	Libellé2:	Date entrée:	Date service:						
		FAMILLE : TH	200 PRESENTOIRS 42 CASES		24/03/2017	24/03/2017						
219400	comptable		2 030,04	720,80	720,80	1 309,24	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		2 030,04	720,80	720,80	1 309,24	linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 892	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	Libellé2:	Date entrée:	Date service:						
		FAMILLE : TH	CUVE 750 L PEHD		20/01/2017	20/01/2017						
225000	comptable		590,00	116,68	116,68	473,32	linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal		590,00	116,68	116,68	473,32	linéaire	10,00	10,00 %			
N°: 895	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	Libellé2:	Date entrée:	Date service:						
		FAMILLE : TH	3 LOUPS		20/04/2017	20/04/2017						
225000	comptable		2 092,72	445,06	445,06	1 647,66	linéaire	8,00	12,50 %			
	fiscal		2 092,72	445,06	445,06	1 647,66	linéaire	8,00	12,50 %			
N°: 900	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	Libellé2:	Date entrée:	Date service:						
		FAMILLE : TH	TELEVISIONS SALLE REALITE AUGMENTE		29/06/2017	29/06/2017						
225000	comptable		1 814,79	547,62	547,62	1 267,17	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		1 814,79	547,62	547,62	1 267,17	linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 901	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	Libellé2:	Date entrée:	Date service:						
		FAMILLE : TH	4 TABLES EN BETON		20/07/2017	20/07/2017						
225000	comptable		4 400,00	638,00	638,00	3 762,00	linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal		4 400,00	638,00	638,00	3 762,00	linéaire	10,00	10,00 %			
N°: 902	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	Libellé2:	Date entrée:	Date service:						
		FAMILLE : TH	2 TAUREAUX		05/08/2017	05/08/2017						
225000	comptable		2 330,00	328,12	328,12	2 001,88	linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal		2 330,00	328,12	328,12	2 001,88	linéaire	10,00	10,00 %			
N°: 905	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:	Libellé2:	Date entrée:	Date service:						
		FAMILLE : TH	9 HP PRODESK 400 & 2 TABLETTES		20/06/2017	20/06/2017						
215300	comptable		2 408,44	1 280,39	1 280,39	1 128,04	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal		2 408,44	1 280,39	1 280,39	1 128,04	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		

**Existants fin d'exercice :31/12/2018**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
<b>Report de rupture :</b>												
TH / / /												
N° : 934	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : REMISE EN ETAT APPLI MIROIR TEMPOR		Libellé2 :		Date entrée : 21/03/2018		Date service : 21/03/2018			
		FAMILLE : TH										
225000	comptable		2 340,00	458,38	458,38	1 881,62	linéaire	4,00	25,00 %			
	fiscal		2 340,00	458,38	458,38	1 881,62	linéaire	4,00	25,00 %			
N° : 936	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : MULTIFONCTION A4 COULEUR SHARP		Libellé2 :		Date entrée : 07/06/2018		Date service : 07/06/2018			
		FAMILLE : TH										
218300	comptable		1 380,00	335,42	335,42	1 044,58	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal		1 380,00	335,42	335,42	1 044,58	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
N° : 965	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : FOURGON NISSAN NV200		Libellé2 :		Date entrée : 26/12/2018		Date service : 26/12/2018			
		FAMILLE : TH										
218200	comptable		1 356,05	4,46	4,46	1 351,59	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		1 356,05	4,46	4,46	1 351,59	linéaire	5,00	20,00 %			
* FAMILLE	comptable		2 165 843,24	890 162,41	890 162,41	1 275 680,82						
TH	fiscal		2 165 843,24	890 162,41	890 162,41	1 275 680,82						
LE THOT												
<b>Total général</b>												
	comptable		2 165 843,24	890 162,41	890 162,41	1 275 680,82						
	fiscal		2 165 843,24	890 162,41	890 162,41	1 275 680,82						

## ANNEXE XI

Engagements à incidences financières

Néant

# RESSOURCES HUMAINES

## ANNEXE XII

---

Effectifs affectés

Tableau qualification

Postes	Qualification

Absences

Informations majeures affectant la situation du personnel

Accidents de travail significatifs

Observations formulées par l'Inspection du Travail

Modifications apportées à l'organisation du service

*ANALYSE*  
*de la*  
*QUALITÉ de SERVICE*

## ANNEXE XIII

### Conditions tarifaires

Tarifs pratiqués année N et N-1

2018



Tarifs 2018 LASCAUX

TARIFS INDIVIDUELS	LASCAUX CIAP	Parc du Thot	JUMELÉ : LASCAUX CIAP Parc du Thot	PASS PRÉHISTOIRE : LASCAUX CIAP Parc du Thot Langens Basse	PASS PRÉHISTOIRE & GÉOLOGIE : LASCAUX CIAP Parc du Thot Langens Basse Grand Roc
Adulte (+ de 12 ans)	17 €	9,50 €	21 €	24 €	32 €
Adulte Tarif Réduit*	16 €	8,50 €	19 €		
Enfant (de 5 à 12 ans)	11 €	6,20 €	13,70 €	16,30 €	18,40 €
Enfant Tarif Réduit*	10 €	5,20 €	11,70 €		
Jeune enfant (- de 5 ans)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Pass Famille (2 adultes + 2 enfants 5-12 ans)	47 €	26,60€	62,70 €		
Carte privilégiée	42 €		52,50 €		
Ateliers participatifs		4,20 €			
Animation Soigneur Adulte / Enfant / Pass		75 € / 50 € Pass Famille : 200 €			

\*Tarif réduit sur présentation d'un justificatif : étudiants, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, sociétaires Crédit Agricole

TARIFS GROUPES	LASCAUX CIAP	Parc du Thot	JUMELÉ : Lascaux CIAP / Thot	PASS PRÉHISTOIRE	PASS PRÉHISTOIRE & GÉOLOGIE
Adultes et Scolaires + de 12 ans	13 €	7,60 €	16,80 €	17,90 €	24,20 €
Scolaires jusqu'à 12 ans	8,50 €	4,90 €	10,90 €	11,60 €	15,80 €
Visite privée	600 €				
Complément VIP	105 €				

Groupes : A partir de 20 personnes et sur réservation  
Gratuits : 1 accompagnateur pour 10 élèves (groupes scolaires)  
1 chauffeur et 1 accompagnateur (groupes adultes)

\*\*\*

**LASCAUX**

Centre International de l'Art Pariétal

**LASCAUX**

Parc du Thot

**Grille tarifaire 2016-2017**

	CIAPML	Le Thot	Billet jumelé CIAPML / Le Thot
<b>PLEIN TARIF</b>			
Adulte (+ de 13 ans)	16,00 €	9,00 €	20,00 €
Enfant (de 6 à 12 ans)	10,40 €	5,90 €	13,00 €
Jeune enfant (jusqu'à 5 ans)	gratuit	gratuit	gratuit
<b>TARIF REDUIT*</b>			
Adulte (+ de 13 ans)	15,00 €	8,00 €	18,00 €
Enfant (de 6 à 12 ans)	9,40 €	4,90 €	11,00 €
<i>*sur présentation d'un justificatif : étudiants, demandeurs d'emploi, handicapés</i>			
<b>PASS FAMILLE CRO-MAGNON</b>			
2 adultes + 2 enfants	44,90 €	25,30 €	59,70 €
<b>VISITES GROUPES</b>			
Primaire	8,30 €	4,70 €	10,40 €
Collège-Lycée	10,40 €	5,90 €	13,00 €
Adulte	12,80 €	7,20 €	16,00 €
Adulte - Agence, autocariste, tour-opérateur**	11,50 €	6,50 €	14,40 €
Visite guidée hors fac-similé (en supplément)	100,00 €		
Visite privée du fac-similé + visite libre du Centre (forfait)	510,00 €		
** sous conditions. Nous contacter.			
<b>ATELIERS PARTICIPATIFS</b>			
Atelier participatif		4,00 €	
<b>CARTE PRIVILEGE (accès illimité pendant 1 an)</b>			
Tarif unique Adulte/Enfant***	40,00 €		50,00 €
***réduction à Lascaux II, pour les ateliers et les événements spécifiques			

## ANNEXE XIV

### Compte Rendu technique et financier

#### Horaires d'ouverture et périodes

	Du 22/01 au 06/04	Du 07/04 au 08/07	Du 09/07 au 31/08	Du 01/09 au 30/09	Du 01/10 au 02/11	Du 03/11 au 06/01
<b>LASCAUX CIAP</b>	10h - 18h **	9h - 19h30 **	8h - 21h30	9h - 19h30	9h30 - 19h	10h - 18h

Admission 2h avant la fermeture | \*\* Hors week-ends spéciaux

	Du 10/02 au 30/03	Du 31/03 au 06/07	Du 07/07 au 31/08	Du 01/09 au 04/11	Du 05/11 au 06/01	
<b>PARC DU THOT</b>	10h - 17h30	10h - 18h	10h - 19h30	10h - 18h	10h - 17h	

Fermé les 25 décembre et 1er janvier

#### Fermeture exceptionnelle



## Tableau des places vendues par catégorie tarifaire

### CIAPML

	code Prestation	Tarif de base en € TTC 2018	Freq 2018	
Adulte	PALX4ADL1	17,00	105052	
Adulte VEL	PALX4ADL5	17,00	76802	
Adulte réduit	PALX4ADR1	16,00	7819	
Adulte réduit VEL	PALX4ADR5	16,00	6792	
Adulte sourd	PSLX4AD01	16,00	2	
Adulte aveugle	PVLX4AD01	16,00		
Adulte privilège	PALX4CAR2		186	
Adulte PANDA TICKET	PALX4ADL3	17,00	8	
Carte privilège CIAPML achetée	LX4CAR001	42,00		
Adulte CIAPML régul LXII (achat LXII à tort)	PALX4ADL2	4,00	514	
Adulte conférence (pas de visite)	PALX4CONF	3,00		197
Adulte conférence (pas de visite) VEL	PALX4COVL	3,00		57
Complément adulte LASCAUX (LXII_THOT vu)	PALX4CPA1	8,50	96	
Complément adulte jum CIAPML-LXII (LXII vu)	PALX4CPA4	10,00	996	
Adulte (visite privée)	PALX4AP01		1577	
Adulte (visite guidée)	PALX4GUI2			
Adulte (visite particulière forfait)	PALX4PAR1		134	
pass Adulte (CIAPML)	PALX4PASA	13,00	3154	
Bienvu Adulte (indiv au tarif groupe)	PALX4GRA3	13,00	1221	
Bienvu GE+ (indiv au tarif groupe)	PALX4GEP2	13,00	2	
Carte privilège CIAPML -THOT achetée	CPTHCAR01	52,00		
jumelé adulte privilège	PALXTHCP1		4	
jumelé adulte CIAPML-THOT	PALXTHAD1	21,00	18796	
jumelé adulte CIAPML-THOT VEL	PALXTHAD5	21,00	12952	
jumelé adulte réduit CIAPML-THOT	PALXTHAR1	19,00	2412	
jumelé adulte réduit CIAPML-THOT VEL	PALXTADR5	19,00	1732	
Bienvu jum Adulte (indiv au tarif groupe)	PALXTHGA3	16,80	29	
pass adulte 3 sites préhistoire (CIAPML-THOT-LGB)	PALXTHLB1	24,00	3328	
pass adulte 3 sites préhistoire (CIAPML-THOT-LGB) VEL	PALXTHLB5	24,00	2454	
pass famille jum Adulte (CIAPML-THOT)	PALXTHAD4	19,00	1767	
adulte GRAND ROC (pass géologie)	GRCPASS4A	8,00		
Enfant	PELX4ENF1	11,00	14618	
Enfant VEL	PELX4ENF5	11,00	18457	
Enfant réduit	PELX4ENF2	10,00	759	

## LE THOT

Tarifification THOT 2018	code Prestation	Tarif de base en € TTC 2018	Freq 2018	
visite individuelle				
Adulte	THOADL001	9,50	5610	
Adulte VEL	THOADL005	9,50	771	
Adulte réduit	THOADLRD1	8,50	304	
Adulte réduit VEL	THOADLRD5	8,50	24	
Enfant	THOENF001	6,20	1802	
Enfant VEL	THOENF005	6,20	293	
Enfant réduit	THOENR001	5,20	125	
Enfant réduit VEL	THOENFRD5	5,20	117	
pass famille Cromagnon (2A +2 E)	THOPASS1	26,60		69 pass
	THOPASSA	7,65	138	
	THOPASSE	5,65	138	
Enfant gratuit	THOENF003		1384	
visite jumelée CIAPML-THOT				
jumelé adulte CIAPML-THOT	PALXTHAD1	21,00	18796	
jumelé adulte CIAPML-THOT VEL	PALXTHAD5	21,00	12952	
jumelé adulte réduit CIAPML-THOT	PALXTHAR1	19,00	2412	
jumelé adulte réduit CIAPML-THOT VEL	PALXTADR5	19,00	1732	
pass jum Adulte (CIAPML-THOT) pass famille	PALXTHAD4	19,00	1763	
Carte privilège CIAPML -THOT achetée	CPTHCAR01	52,00		
jumelé adulte privilège	PALXTHCP1		4	
Bienvu jum Adulte (indiv au tarif groupe)	PALXTHGA3	16,80	29	
jumelé enfant CIAPML-THOT	PELXTHEN1	13,70	6180	
jumelé enfant CIAPML-THOT VEL	PELXTENF5	13,70	5672	
jumelé enfant réduit CIAPML-THOT	PELXTHEN2	11,70	613	
jumelé enfant réduit CIAPML-THOT VEL	CPTHENRD5	11,70	622	
pass jum enfant (CIAPML-THOT) pass famille	PELXTHEN4	12,35	1760	
Bienvu jum enfant(indiv au tarif groupe)	PELXTHGE2	10,90	33	
jumelé enfant gratuit	PPLXTHEN3		1754	
jumelé enfant gratuit VEL	PPLXTENG5		1450	
jumelé invité Adulte CIAPML-THOT	PALXTHIN1		100	
jumelé invité Enfant CIAPML-THOT	PELXTHIN1		16	
jumelé accompagnant	PALXTHAC1		773	

## **ANNEXE XV**

---

### Observations ou plaintes des usagers

#### **Le Thot**

##### Points positifs :

- Augmentation de la fréquentation visiteurs locaux (vente de la carte privilège en augmentation)
- Personnel performant et apprécié des visiteurs
- Ateliers préhistoire (pour les scolaires et les individuels) très appréciés
- Augmentation des visiteurs pour les animations VIP

##### Points négatifs

- Chute de la fréquentation groupes scolaires (souvent liée au coût du transport)
- Pas d'accès handicapés pour le parc
- Pas de snack
- Parc coupé en deux par la route communale
- Parc pas assez ombragé

## **ANNEXE XVI**

---

### Axes d'amélioration

- Création de la passerelle du parc aux loups au Thot
- Réactualisation de la signalétique animalière, pédagogique et environnementale au Parc du Thot
- Améliorations informatiques et différentes interventions, notamment sur les CDV techniques au CIAPML

## COMPLÉMENTS

---

### Bilan culturel et artistique

Journées Européennes du Patrimoine  
Journées Nationales de l'Archéologie

### Bilan communication et promotion

#### COMMUNIQUES DE PRESSE

##### **Lascaux IV se voit récompenser d'une troisième étoile Michelin**

*Diffusé le 29 juin / Taux d'ouverture : 31%*

##### **LASCAUX - Centre International de l'Art Pariétal - classé parmi les 100 sites à visiter dans le monde par le magazine TIME**

*Diffusé le 30 août / Taux d'ouverture : 21%*

##### **LASCAUX : vecteur d'attractivité pour la Région Nouvelle-Aquitaine**

*Diffusé le 17 octobre / Taux d'ouverture : 23,75 %*

#### REPORTAGES TV

##### **TELEMATIN - France 2**

Sujet : Lascaux, tourné à l'ouverture du CIAP et déjà diffusé en 2016  
Date de rediffusion le 18 avril 2018

##### **France 2 – Emission le 13 heures**

##### **France 3 Nouvelle-Aquitaine**

Sujet : AFSP et Lascaux 4

Magazine BIS

Date de diffusion : 5 décembre 2018

#### PRINT

Articles dans la Presse écrite

Dépliant individuel 2018

Dossier de presse 2018

Brochure scolaire 2018

Manuel des ventes spécial groupes 2018

Blocs-notes goodies

Refonte complète de la signalétique dans le parc du Thot et des panneaux pédagogiques

### Opérations promotionnelles/événements

Salons (ITB Berlin, RDV en France Paris, SIT Nantes, Mahan Lyon...)

Jeu-concours sur les salons ou lors d'événements

Mailing hébergements Dordogne, écoles Dordogne et départements limitrophes, entreprises et CE Dordogne et départements limitrophes, autocaristes

Campagne Radio France Bleu

Accueil presse et blogueurs, Instameet, eductour

### Web / réseaux sociaux

E-News réalisées par l'Agence Relations Presse Article Onze

Opération Youtube (Parlons-y-Stoire)

Campagne de la page Facebook « Nouvelle-Aquitaine » espagnole

Campagne de recrutement Facebook

Publicité dans revues et magazines, guides et cartes touristiques, programme festivals

Refonte des sites, création d'un site propre au Parc du Thot [www.parc-thot.fr](http://www.parc-thot.fr)

# *DONNÉES TECHNIQUES*

## ANNEXE XVII

### Évolutions générales des ouvrages et des matériels exploités

Bilan de l'état du matériel et des réparations effectuées

Liste valorisée des équipements renouvelés

### Analyse de la qualité de service

## ANNEXE XVIII

### Etat des travaux d'entretien, de renouvellement et de modernisation

Liste des contrats de prestation

LE THOT

Liste des contrats de maintenance	DATE DES PASSAGES				COUT
					HT
<b>LE THOT</b>					
Vérification Annuelle des installations électriques en Exploitation ERP/IGH DEKRA	14/05/2018				120,00
Traitement d'air et climatisation 4 MONOSPLITS R22+3 CIAT silentherme et 3 ventilo convecteurs ATSE BORDES					
ATSE BORDES ventilateur centrifuge en gaine, basse conso. caisson filtre canal air ECM + filtre G4 telecommande EVOLYS2 MODULE PEDAGOGIQUE					
Contrat de maintenance chauffage chaudiere fioul Chappee, bruleur Riello et pompe circulation Salmson ATSE BORDES					650,32
SANICENTRE Nettoyage fosse septique de 4M3	28/09/2018				413,00
Cadiot debouchage urinoirs	03/08/2018				140,00
- Contrat de maintenance de la porte automatique LetL ACCES ZAC Mestre MARTY - 47310 ESTILLAC	du 01/02/18 au 31/01/19				250,00
Ecolab deratisation	21/02/2018	mai-18	01-août	27-sept	436,35
Contrat maintenance matériel incendie extincteurs et RIA +desenfumage , alarme et sortie de secours MP Incendie - 24350 DOUCHAPT	23-mars				159,66
MP A.A.D.E.R.P Vérification alarme incendie type4+5DM+4diffuseurs sonores et trappe de désenfumage	25/06/2018				168,00
OTIS ASCENSEUR VISITES TOUTES LES 6 SEM, VISITES SEMESTRIEL., VISITE ANNUEL.AVEC NETTOYAGE TOIT CABINE+FOND DE CUVETTE+LACAL MACHINES (dépan:7/7 de 8a17H, déblocage person/1H00)	du 01/01/18 au 31/03/18	du 01/04/18 au 30/06/18	du 01/07/18 au 30/09/18	du 01/10/18 au 31/12/18	844,88

Synthèse des opérations de maintenance

Synthèse des rapports de contrôles effectués

Attestations d'assurance

Copie des contrats de sous-traitance en cours

Liste des adaptations ou travaux à envisager

Consommation des fluides (détail par type)

## EAU

### LE THOT

N° cpteur	DU8UA153044	general	N° cpteur	D09FE249302	incendie	N° cpteur	D05UA014514
date facture	11/07/2018		date facture	11/07/2018		date facture	11/07/2018
ancien index		date	ancien index		date	ancien index	date
nouvel index		date	nouvel index		date	nouvel index	date
conso M3	470		conso M3	1		conso M3	0
estimation déjà facturée			estimation déjà facturée			estimation déjà facturée	
volume facturée	470		volume facturée	1		volume facturée	0
abonmt	57,65		abonmt	57,65		abonmt	57,65
conso HT	913,59		conso HT	1,95		conso HT	
	971,24			59,60			57,65

## EDF

### LE THOT

#### SEMITOUR - THOT

Détail de votre facturation par site du 19/12/2018 n° 10087348890

##### Données contrat

Contrat Electricité Structuré  
Réf. de votre contrat 1-86LT8T2  
Prix non réglementés  
Souscrit depuis le 14/08/2018  
Venant à échéance le 31/12/2019  
Groupe de sites : C2-C3

##### Données Point de Livraison

CENTRE ART PREHISTORIQUE LE THOT 24290 THONAC  
Réf Acheminement Electricité : 30001620431202

18 / 20



Document à conserver 10 ans

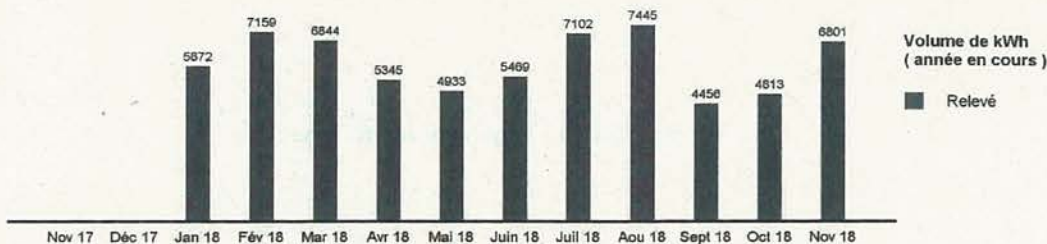
#### Urgence

Dépannage Electricité Enedis

0 811 010 211

Service 24h/24  
prix appel

Evolution de la consommation facturée en kWh





## FIOUL

LE THOT

FIOUL	SOPEDIS
LIVRAISON	<b>10/11/2018</b>
LITRAGES	4000
COUT HT	3216,00

Bilan de la gestion des déchets

# RAPPORT ANNUEL

## 2018

GRAND ROC – LAUGERIE-BASSE

---



**Semitour**

TRANSMETTRE  
& VALORISER  
L'EXCEPTION

Tourisme • Patrimoine • Culture

# FRÉQUENTATION

Tableau des entrées avec répartition mensuelle et total

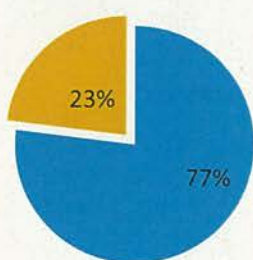
ETUDE ENTREES GRAND ROC 2018	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total 2018
Entrées Adultes	84	284	445	1566	2120	1403	5110	9320	2002	1100	562	409	24405
Entrées Enfants	19	120	90	481	357	108	1730	3203	138	292	138	91	6767
Total Individuels	103	404	535	2047	2477	1511	6840	12523	2140	1392	700	500	31172
Groupes Adultes			18	43	243	1		30	40	74	28	19	496
GE+			25	72		0		4		0	0		101
Groupes Enfants				23			106	0		43	0		172
Total Groupes	0	0	43	138	243	107	0	34	40	117	28	19	769
Gratuités	5	32	57	133	140	107	458	966	75	82	49	43	2147
Total Entrées	108	436	635	2318	2860	1725	7298	13523	2255	1591	777	562	34088

ETUDE LAUGERIE BASSE ENTREES 2018	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total 2018
Entrées Adultes	34	189	313	1003	1315	902	2811	4731	1183	836	298	268	13883
Entrées Enfants	9	91	47	377	231	70	1074	1739	84	279	78	72	4151
Total Individuels	43	280	360	1380	1546	972	3885	6470	1267	1115	376	340	18034
Groupes Adultes			17	58	176	59			17	10	28	45	410
GE+				72		2							74
Groupes Enfants			46	0		42			77	63			228
Total Groupes	0	0	63	130	176	103	0	0	94	73	28	45	712
Gratuités	1	23	32	91	93	42	205	413	36	47	17	30	1030
Total Entrées	44	303	455	1601	1815	1117	4090	6883	1397	1235	421	415	19776

TOTAL DES 2 SITES	152	739	1090	3919	4675	2842	11388	20406	3652	2826	1198	977	53864
-------------------	-----	-----	------	------	------	------	-------	-------	------	------	------	-----	-------

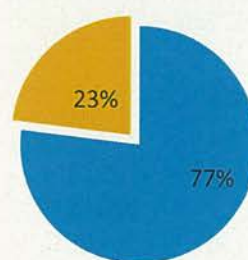
## Catégorie des visiteurs

### Grand Roc



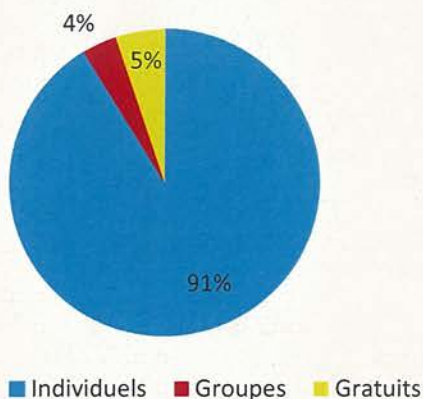
■ Adultes ■ Enfants

### Laugerie-Basse

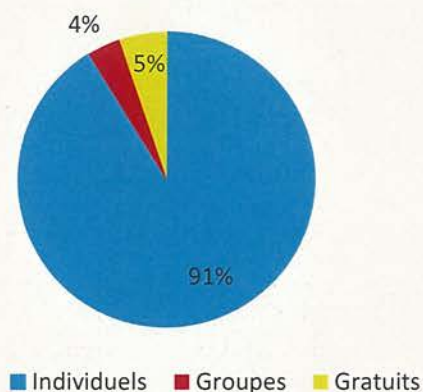


■ Adultes ■ Enfants

## Grand Roc



## Laugerie-Basse



## Nombre d'abonnés

### Liste des événements accueillis

Journées Européennes du Patrimoine (15 & 16/09/2018) :

- Sur le Grand Roc : 234 adultes et 49 enfants
- Sur Laugerie-Basse : 66 adultes et 21 enfants ; 5 animations Cro-Magnon Architecte

Journées Nationales de l'Archéologie (16/06/2018)

Intervention de M. J.P. Chadelle (Archéologue du Service Départemental de l'Archéologie).  
Présentation des résultats des dernières recherches sous l'abri des Marseilles 2015-2017.

## Fermeture exceptionnelle

### Diagnostic de la falaise les 17 & 18 octobre

Laugerie-Basse : fermé le matin du 17

Grand Roc : fermé l'après-midi du 17

Grand Roc : fermé le matin du 18

# *DONNÉES FINANCIÈRES*

# ANNEXE I

## COMPTE DE RESULTAT sur sections analytiques

SEMITOUR PERIGORD

Etats de synthèse au 31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18	du 01/01/17 au 31/12/17
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	18 570,01	13 836,95
Production vendue	285 291,72	257 280,05
Autres produits	13 720,01	14 826,72
<b>Total</b>	<b>317 581,74</b>	<b>285 943,72</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>		
Achats de marchandises	8 566,49	7 273,56
Variation de stock (m/ses)	701,61	-116,27
Autres achats & charges externes	111 272,01	120 889,62
<b>Total</b>	<b>120 540,11</b>	<b>128 046,91</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>197 041,63</b>	<b>167 896,81</b>
<b>CHARGES</b>		
Impôts, taxes et vers. assim.	8 159,83	9 101,37
Salaires et Traitements	142 204,81	146 574,18
Charges sociales	41 409,03	43 525,72
Amortissements et provisions	70 829,33	69 118,56
Autres charges	21,84	-25,50
<b>Total</b>	<b>262 624,84</b>	<b>268 294,33</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-65 583,21</b>	<b>-110 397,52</b>
<u>Résultat financier</u>		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-65 583,21</b>	<b>-110 397,52</b>
<u>Résultat exceptionnel</u>		
Répartition ch. de structure	42 874,23	48 817,16
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-108 457,44</b>	<b>-159 214,68</b>

## ANNEXE II

### Charges indirectes

Le montant des charges de structure à répartir sur l'ensemble des sites s'élève à 993.131,24 € pour 2018 (contre 1.255.563,17 € en 2017).

### Modalités de calcul de la clé de répartition

Chaque section principale reçoit une quote-part de structure calculée à partir de quatre critères :

- Le chiffre d'affaires HT réalisé
- Le temps d'ouverture du site au cours de la saison
- La masse salariale
- Les dépenses de promotion et de communication

Pour chaque critère :

- Détermination dans un premier temps du poids relatif de chaque site à partir du rapport valeur du site / valeur totale
- Puis multiplication de ce rapport par le pourcentage attribué à ce critère (75 % pour le premier, 10 % pour les deux suivants et 5 % pour le dernier).

La somme des quatre valeurs ainsi déterminées donne la quote-part à imputer à chaque section principale.

	C.A. HT 75%		Durée saison 10%		Charges de personnel 10%		Promotion 5%		Prorata	Valeur
	€	%	mois	%	€	%	€	%		
BIRON	307262	3,13	11	10,89	214602	5,15	48652	9,10	4,41	43752,22
BOURDEILLES	270775	2,76	11	10,89	146839	3,53	39276	7,34	3,88	38498,87
CADOUIN	239749	2,44	11	10,89	92749	2,23	29306	5,48	3,42	33930,65
CIAPML	6251004	63,64	12	11,88	2342043	56,23	296388	55,42	57,32	569215,38
LE THOT	768549	7,82	11	10,89	342882	8,23	35759	6,69	8,12	80595,98
LE GRAND ROC	303862	3,09	11	10,89	183614	4,41	49930	9,34	4,32	42874,23
SAINT-ESTEPHE	63165	0,64	2	1,98	30149	0,72	2539	0,47	0,78	7711,40
LAPEYRE	551	0,01	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	41,81
ROUFFIAC	429162	4,37	8	7,92	412971	9,91	14472	2,71	5,20	51602,64
LA JEMAYE	42	0,00	1	0,99	0	0,00	550	0,10	0,10	1037,53
LASCAUX II	819546	8,34	11	10,89	255416	6,13	14720	2,75	8,10	80424,37
CHALET & M.H.	195572	1,99	3	2,97	12503	0,30	593	0,11	1,83	18134,50
TREMOLAT	132267	1,35	6	5,94	117328	2,82	2105	0,39	1,91	18923,36
GURSON	40264	0,41	3	2,97	14264	0,34	483	0,09	0,64	6388,30
TOTAL	9821771	100,00	101	100,00	4165360	100,00	534773	100,00	100,00	993131,24

---

## ANNEXE III

---

### Méthodes et éléments de calcul

#### Principes généraux

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par l'article 121-1 et 121-2 et suivants du Plan comptable général 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du Plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application n° 83-1020 du 29 novembre 1983 s'appliquent de plein droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983.

#### Présentation des comptes

La société n'établit qu'un bilan mais autant de comptes de résultat que de sites gérés regroupés ensuite par contrat puis dans un compte de résultat global.

#### Règles de comptabilisation

Tout site géré, y compris le siège social, enregistre l'ensemble des produits et des charges qui lui sont directement affectables : chiffre d'affaires, frais de fonctionnement, impôts et taxes, charges de personnel, dotations aux amortissements... Ainsi, chaque pièce comptable comporte une ventilation analytique par site en pourcentage ou en montant.

#### Redevance à payer en concédant

En contrepartie de la mise à disposition de la Grotte du Grand Roc et du Gisement préhistorique de Laugerie-Basse ainsi que de l'ensemble des équipements et installations, le délégataire verse au délégant une redevance annuelle fixée à minima à 34.500 € hors taxes composée d'une part variable et d'une part fixe ainsi calculée :

- Part variable : 9 % du chiffre d'affaires hors taxes pour la première année d'exploitation(2017), ensuite, une progression de 1 % par an sera appliquée à ce pourcentage qui s'élèvera, au terme de la convention (2023) à 15 % du chiffre d'affaires HT,
- Part fixe : 10 000 € HT par an.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 303.861,73 € HT, d'où la part variable de 30.386,17 € (10 %) portant le montant total de la redevance à 40.386,17 € HT.



# Evolution des postes de dépenses et recettes

## Produits

SEMITOUR PERIGORD

### Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	705000	<b>au</b>	797000	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>				<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal			<b>Sections de</b>	SPGROC000 <b>au</b> SPGROC000
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>			<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	Précédent : 2018			<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2018	<b>au</b>	31/12/2018	<b>Sections de</b>	<b>au</b>
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période			<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro			<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>			<b>Sections de</b>	<b>au</b>
				<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>SPGROC00</b>	<b>SITE PRIVE DU GR/</b>				
706100	DROITS D'ENTREE TVA 10%		284 966,26		257 078,04
706101	ATELIERS SITES CULTURELS TVA 10%		325,46		
706200	ACTIVITES ENCADREES				180,01
707100	VENTES LIBRAIRIES TN		12 198,89		8 939,37
707110	VENTES LIBRAIRIES 5,50 %		5 981,34		4 680,25
707130	VENTES LIBRAIRIE 2.10 %		45,12		
707200	VENTES BARS TN		344,66		217,33
708800	AUTRES PROD.ACTI.ANNEXES				22,00
758000	PRODUITS DIV.GESTION COUR		22,72		
781120	REP/AMORT.IMMOB.CORPOR.		9 209,19		9 209,19
781730	REP/PROV.DEPREC.STOCKS		72,00		21,00
791000	TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.		4 416,10		5 596,53
<b>Total</b>	<b>SPGROC000 SITE PRIVE DU GRAND ROC</b>		<b>317 581,74</b>		<b>285 943,72</b>
	<i>Solde</i>		<b>317 581,74</b>		<b>285 943,72</b>
<b>Total général</b>			<b>317 581,74</b>		<b>285 943,72</b>
	<i>Solde</i>		<b>317 581,74</b>		<b>285 943,72</b>

# Charges

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	603700	au	699600	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>				<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal			<b>Sections de</b>	SPGROC000 au SPGROC000
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>			<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	Précédent : 2018			<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2018	au	31/12/2018	<b>Sections de</b>	au
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période			<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro			<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>			<b>Sections de</b>	au
				<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>SPGROC00</b>	<b>SITE PRIVE DU GRU</b>				
603700	VARIAT.STOCKS LIBRAIRIE	701,61			116,27
606112	ABT ELECTRICITE 5.5%	71,40		755,05	
606113	CONSO ELECTRICITE	1 854,49		2 942,65	
606121	ABONNEMENT EAU	212,34		210,68	
606122	CONSOMMATIONS EAU	471,29		516,09	
606135	CARBURANT	494,49		490,08	
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	1 668,65		6 110,75	
606400	FOURNIT.ADMINISTRATIVES	303,07		1 422,03	
606410	BILLETS D'ENTREE SITES	714,97		120,00	
607100	ACHATS LIBRAIRIE TN	4 998,15		2 963,25	
607110	ACHATS LIBRAIRIE 5,50 %	3 398,50		4 137,94	
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.	1 959,21		1 330,45	
608700	FRAIS ACCES/ACH.MDISES TN	137,42		139,95	
608702	FRAIS ACCES/ACH MDISES 5.5 %	32,42		32,42	
613210	REDEVANCES	40 386,00		34 500,00	
613505	LOCATION VEHICULES	153,48		124,20	
613530	LOCATION MATERIEL BUREAU	917,88		917,88	
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	1 058,15		2 723,58	
615520	ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	1 064,44		364,42	
615600	MAINTENANCE INFORMATIQUE	1 451,89		1 375,13	
615610	MAINTENANCE MATERIELS	57,70		2 109,30	
615620	MAINTENANCE IMMEUBLE	240,00		1 240,00	
616000	PRIMES ASSURANCES	493,31		484,57	
618100	DOCUMENTATION GENERALE	48,00		74,75	
618300	DOCUMENTATION TECHNIQUE			60,00	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
622600	HONORAIRES	14 197,71		17 254,24	
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	20 648,59		20 544,71	
623300	FOIRES ET EXPOSITIONS	532,89		625,00	
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES	14 030,07		9 149,11	
623700	PUBLICATIONS	521,19		5 791,98	
624100	TRANSPORTS S/ACHATS	4,92		78,19	
624800	TRANSPORTS DIVERS	59,76		496,44	
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	547,20		845,95	
625600	MISSIONS / REPAS	457,77		1 586,73	
625700	RECEPTIONS	621,49		2 268,63	
626000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	328,54		250,37	
626100	FRAIS DE TELEPHONE	2 975,07		2 972,47	
627500	SERVICES BANCAIRES	709,00		540,35	
627800	AUTR.FRAIS /PRESTAT.SERV.	169,55		158,00	
628100	COTISATIONS	1 847,50		455,84	
632500	CH. FISCALES/CONGES PAYES	73,00		71,50	
633300	PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	2 343,68		3 298,75	
633399	REPART. ANALYT. CH.FISCAL		287,95		
633400	PARTICIP.EFFORT CONSTRUCT	650,79		646,77	
633500	VERSENT.LIBE.TAXE APPRENT	983,31		977,35	
635110	TAXE PROFESSIONNELLE	1 251,00		1 153,00	
635120	TAXES FONCIERES	2 352,00		2 001,00	
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	794,00		953,00	
641100	SALAIRES APPOINT.COMMIS.	131 879,43		126 405,89	
641110	PRIME D'ANCIENNETE	7 542,59		7 218,71	
641120	DIMANCHES ET JOURS FERIES	1 265,81		1 056,41	
641200	CONGES PAYES	5 575,03		8 093,24	
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	4 450,00		3 800,00	
641410	INDEMNITES MALADIE & PREVOYANCE	215,02			0,07
641599	REPART. ANALYT. SALAIRES		8 723,07		
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	26 665,84		29 356,26	
645200	COTIS.MUT.PREVOY. C & NC	8 938,70		7 755,82	
645300	COTIS.RETRAITE C & NC	8 459,33		8 407,58	
645500	CH. SOCIALES/CONGES PAYES	627,00		567,06	
645899	REPART.ANALYT.CH.SOCIALES		1 961,55		
647200	VERSEMENTS AU C.E.	544,00		527,00	
647400	AUTRES CHARGES DE PERSONN	5 942,00		5 823,00	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018		Solde du 01/01/2017 au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
647500	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	287,71		189,00	
648900	CICE		8 094,00		9 100,00
654000	PERTES S/CREANCES IRREC.	15,09			
658100	DIFFERENCES DE CAISSE	6,75			25,50
681110	DOT.AMORT.LOGICIELS	592,27		1 252,77	
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	70 237,06		67 865,79	
699000	REPARTITION CH. STRUCTURE	42 874,23		48 817,16	
<b>Total</b>	<b>SPGROC000 SITE PRIVE DU GRAND ROC</b>	<b>445 105,75</b>	<b>19 066,57</b>	<b>454 400,24</b>	<b>9 241,84</b>
	<i>Solde</i>	<b>426 039,18</b>		<b>445 158,40</b>	
<b>Total général</b>		<b>445 105,75</b>	<b>19 066,57</b>	<b>454 400,24</b>	<b>9 241,84</b>
	<i>Solde</i>	<b>426 039,18</b>		<b>445 158,40</b>	

## Commentaires sur l'évolution des postes

Les variations des produits et des charges n'appellent pas de commentaire particulier .

---

## ANNEXE IV

---

### Variation du patrimoine immobilier

Néant

---

## ANNEXE V

---

### Dépenses de renouvellement

Néant

---

## ANNEXE VI

---

### Compte rendu de la situation des biens et immobilisations liés à l'environnement

Néant

---

## ANNEXE VII

---

Suivi programme contractuel d'investissements et renouvellement des biens

Investissements réalisés au cours de l'exercice

Evolution salle 3D	8 003,00 €
Eclairage stratigraphique (solde)	3 451,40 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>11 454,40 €</b>

Méthode de calcul de la charge économique imputée

Pas de commentaire

---

## ANNEXE VIII

---

Autres dépenses de renouvellement

Néant

## ANNEXE IX

### Compte de résultat analytique prévisionnel

Poste \ Exercice	2019	2018
Ventes de marchandises	20000	18570
Production vendue	310000	285292
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits	9500	13720
<b>Total</b>	<b>339500</b>	<b>317582</b>
Achats consommés	10000	9268
Autres achats & charges ext.	113000	111272
<b>Total</b>	<b>123000</b>	<b>120540</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext.</b>	<b>216500</b>	<b>197042</b>
Impôts, taxes et vers. assim.	7500	8160
Salaires et charges	190000	183614
Amortissements et provisions	73000	70829
Autres charges	0	22
<b>Total</b>	<b>270500</b>	<b>262625</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-54000</b>	<b>-65583</b>
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	0
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-54000</b>	<b>-65583</b>
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
<b>Résult.exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Répartition charges de structure	50000	42874
Impôts sur les bénéfices	0	
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>-104000</b>	<b>-108457</b>

# ANNEXE X

## Inventaire des biens

### Liste Immobilisations Existants fin d'exercice édition en Euro

Exercice : 31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
N°: 554	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : AMENAGEMENTS DU SITE		Libellé2 :						Date entrée : 01/04/2009	Date service : 01/04/2009
225000	comptable fiscal	6 285,30 6 285,30		6 285,30 6 285,30	6 285,30 6 285,30		linéaire linéaire	4,00	25,00 % 25,00 %			
N°: 572	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : AMENAGEMENTS DU SITE		Libellé2 :						Date entrée : 01/04/2009	Date service : 01/04/2009
225000	comptable fiscal	1 400,00 1 400,00		1 400,00 1 400,00	1 400,00 1 400,00		linéaire linéaire	4,00	25,00 % 25,00 %			
N°: 573	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : AMENAGEMENTS DU SITE		Libellé2 :						Date entrée : 01/04/2009	Date service : 01/04/2009
225000	comptable fiscal	4 390,00 4 390,00		4 390,00 4 390,00	4 390,00 4 390,00		linéaire linéaire	4,00	25,00 % 25,00 %			
N°: 574	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : AMENAGEMENTS DU SITE		Libellé2 :						Date entrée : 01/04/2009	Date service : 01/04/2009
225000	comptable fiscal	15 787,76 15 787,76		15 787,76 15 787,76	15 787,76 15 787,76		linéaire linéaire	4,00	25,00 % 25,00 %			
N°: 575	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : AMENAGEMENTS DU SITE		Libellé2 :						Date entrée : 01/04/2009	Date service : 01/04/2009
225000	comptable fiscal	1 748,10 1 748,10		1 748,10 1 748,10	1 748,10 1 748,10		linéaire linéaire	4,00	25,00 % 25,00 %			
N°: 576	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : AMENAGEMENTS DU SITE		Libellé2 :						Date entrée : 01/04/2009	Date service : 01/04/2009
225000	comptable fiscal	950,00 950,00		950,00 950,00	950,00 950,00		linéaire linéaire	4,00	25,00 % 25,00 %			
N°: 577	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : AMENAGEMENTS DU SITE		Libellé2 :						Date entrée : 01/04/2009	Date service : 01/04/2009
225000	comptable fiscal	1 430,00 1 430,00		1 430,00 1 430,00	1 430,00 1 430,00		linéaire linéaire	4,00	25,00 % 25,00 %			
N°: 578	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : AMENAGEMENTS DU SITE		Libellé2 :						Date entrée : 01/04/2009	Date service : 01/04/2009
225000	comptable fiscal	336,00 336,00		336,00 336,00	336,00 336,00		linéaire linéaire	4,00	25,00 % 25,00 %			
N°: 606	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : MISE EN CONFORMITE ELECTRICITE		Libellé2 :						Date entrée : 29/12/2010	Date service : 29/12/2010
225000	comptable fiscal	2 069,20 2 069,20		2 069,20 2 069,20	2 069,20 2 069,20		linéaire linéaire	2,17	46,15 % 46,15 %			

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Method	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture :												
GR / / /												
N°: 637	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	MOBILIERS & ACCESSOIRES	Libellé2 :							
		FAMILLE :	GR									
225000	comptable		2 949,80		2 949,80		linéaire		3,75	20,67 %		
	fiscal		2 949,80		2 949,80		linéaire		3,75	20,67 %		
N°: 643	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	MISE EN CONFORMITE ELECTRICITE	Libellé2 :							
		FAMILLE :	GR									
225000	comptable		3 245,49		3 245,49		linéaire		3,00	33,33 %		
	fiscal		3 245,49		3 245,49		linéaire		3,00	33,33 %		
N°: 674	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	VITRINE ELEGANCE BOIS 40 X 80 X 182	Libellé2 :							
		FAMILLE :	GR									
219400	comptable		480,62		480,62		linéaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		480,62		480,62		linéaire		5,00	20,00 %		
N°: 685	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	SITES INTERNET , MOBILE & TABLETTE	Libellé2 :							
		FAMILLE :	GR									
205000	comptable		2 311,20		2 311,20		linéaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		2 311,20		2 311,20		linéaire		5,00	20,00 %		
N°: 710	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	DOBLO CARGO JTD 75 PACK	Libellé2 :							
		FAMILLE :	GR									
218200	comptable		4 904,69		4 904,69		linéaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		4 904,69		4 904,69		linéaire		5,00	20,00 %		
N°: 745	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	LICENCES SQL SERVER EDITION 2014	Libellé2 :							
		FAMILLE :	GR									
205000	comptable		931,85		931,85		linéaire		3,00	33,33 %		
	fiscal		931,85		931,85		linéaire		3,00	33,33 %		
N°: 748	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	REFECTION INSTALLATIONS ELECTRIQUE	Libellé2 :							
		FAMILLE :	GR									
225000	comptable		1 374,85		1 374,85	56,76	linéaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		1 374,85		1 374,85	56,76	linéaire		5,00	20,00 %		
N°: 753	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	2 TERMINAUX INVENTAIRE MEMOR X3 1D	Libellé2 :							
		FAMILLE :	GR									
218300	comptable		110,45		89,12	89,12	linéaire		5,00	30,00 %		
	fiscal		110,45		89,12	89,12	linéaire		5,00	30,00 %		
N°: 774	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	LICENCE GTS GESTION COMMERCIALE IR	Libellé2 :							
		FAMILLE :	GR									
205000	comptable		2 309,04		2 309,04	652,29	linéaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		2 309,04		2 309,04	652,29	linéaire		5,00	20,00 %		
N°: 779	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	IMPRIMANTE BILLETS BOCA DT230	Libellé2 :							
		FAMILLE :	GR									
218300	comptable		1 828,75		712,98	712,98	linéaire		10,00	10,00 %		
	fiscal		1 828,75		712,98	712,98	linéaire		10,00	10,00 %		

Existants fin d'exercice :31/12/2018

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Method	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture :												
GR / / /												
N°: 785	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	TPV 17" & IMPRIMANTE TICKETS	Libellé2 :							
		FAMILLE :	GR									
218300	comptable		3 215,39		2 507,13	2 507,13	linéaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		3 215,39		2 507,13	2 507,13	linéaire		5,00	20,00 %		
N°: 786	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	AMELIORATION LOGICIEL SUM DISTRIBU	Libellé2 :							
		FAMILLE :	GR									
208000	comptable		245,89		245,89		linéaire		1,00	100,00 %		
	fiscal		245,89		245,89		linéaire		1,00	100,00 %		
N°: 788	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	30 PRESENTOIRS MODELE 42 CASES	Libellé2 :							
		FAMILLE :	GR									
219400	comptable		754,06		583,05	583,05	linéaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		754,06		583,05	583,05	linéaire		5,00	20,00 %		
N°: 827	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	REFECTION DE L'ECLAIRAGE DE LA GROU	Libellé2 :							
		FAMILLE :	GR									
225000	comptable		1 181,82		481,38	481,38	linéaire		7,17	13,95 %		
	fiscal		1 181,82		481,38	481,38	linéaire		7,17	13,95 %		
N°: 830	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	50 PADMINI 4 & ACCESSOIRES	Libellé2 :							
		FAMILLE :	GR									
225000	comptable		61 070,00		28 570,85	28 570,85	linéaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		61 070,00		28 570,85	28 570,85	linéaire		5,00	20,00 %		
N°: 835	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	REALISATION DE L'EXPERIENCE IMMERSI	Libellé2 :							
		FAMILLE :	GR									
225000	comptable		146 128,50		51 920,32	51 920,32	linéaire		7,17	13,95 %		
	fiscal		146 128,50		51 920,32	51 920,32	linéaire		7,17	13,95 %		
N°: 836	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	MATERIEL EXPERIENCE IMMERSIVE	Libellé2 :							
		FAMILLE :	GR									
225000	comptable		58 489,00		29 787,84	29 787,84	linéaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		58 489,00		29 787,84	29 787,84	linéaire		5,00	20,00 %		
N°: 838	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	AMENAGEMENTS SALLE DE PROJECTION	Libellé2 :							
		FAMILLE :	GR									
225000	comptable		27 406,90		8 130,06	8 130,06	linéaire		7,17	13,95 %		
	fiscal		27 406,90		8 130,06	8 130,06	linéaire		7,17	13,95 %		
N°: 840	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	CREATION DE L'APPLICATION MOBILE	Libellé2 :							
		FAMILLE :	GR									
225000	comptable		117 330,00		41 888,03	41 888,03	linéaire		7,17	13,95 %		
	fiscal		117 330,00		41 888,03	41 888,03	linéaire		7,17	13,95 %		
N°: 880	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	200 PRESENTOIRS 42 CASES	Libellé2 :							
		FAMILLE :	GR									
219400	comptable		4 059,80		1 441,51	1 441,51	linéaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		4 059,80		1 441,51	1 441,51	linéaire		5,00	20,00 %		



**Existants fin d'exercice :31/12/2018**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
<b>Report de rupture :</b>												
GR / / /												
N° : 884	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	ECLAIRAGE STRATIGRAPHIQUE	Libellé2 :							
		FAMILLE : GR										
225000	comptable		8 050,00	1 583,56	1 583,56	6 466,44	linéaire	7,00	14,20 %			
	fiscal		8 050,00	1 583,56	1 583,56	6 466,44	linéaire	7,00	14,20 %			
N° : 898	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	7 BANCS EN BETON	Libellé2 :							
		FAMILLE : GR										
225000	comptable		10 665,00	1 651,21	1 651,21	9 013,79	linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal		10 665,00	1 651,21	1 651,21	9 013,79	linéaire	10,00	10,00 %			
N° : 905	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	9 HP PRODESK 400 & 2 TABLETTES	Libellé2 :							
		FAMILLE : GR										
216300	comptable		745,47	390,51	390,51	344,96	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal		745,47	390,51	390,51	344,96	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
* FAMILLE	comptable		495 138,82	222 591,46	222 591,46	272 547,36						
GR	fiscal		495 138,82	222 591,46	222 591,46	272 547,36						
LE GRAND ROC												
<b>Total général</b>	comptable		<b>495 138,82</b>	<b>222 591,46</b>	<b>222 591,46</b>	<b>272 547,36</b>						
	fiscal		<b>495 138,82</b>	<b>222 591,46</b>	<b>222 591,46</b>	<b>272 547,36</b>						

## ANNEXE XI

Engagements à incidences financières

Néant

# RESSOURCES HUMAINES

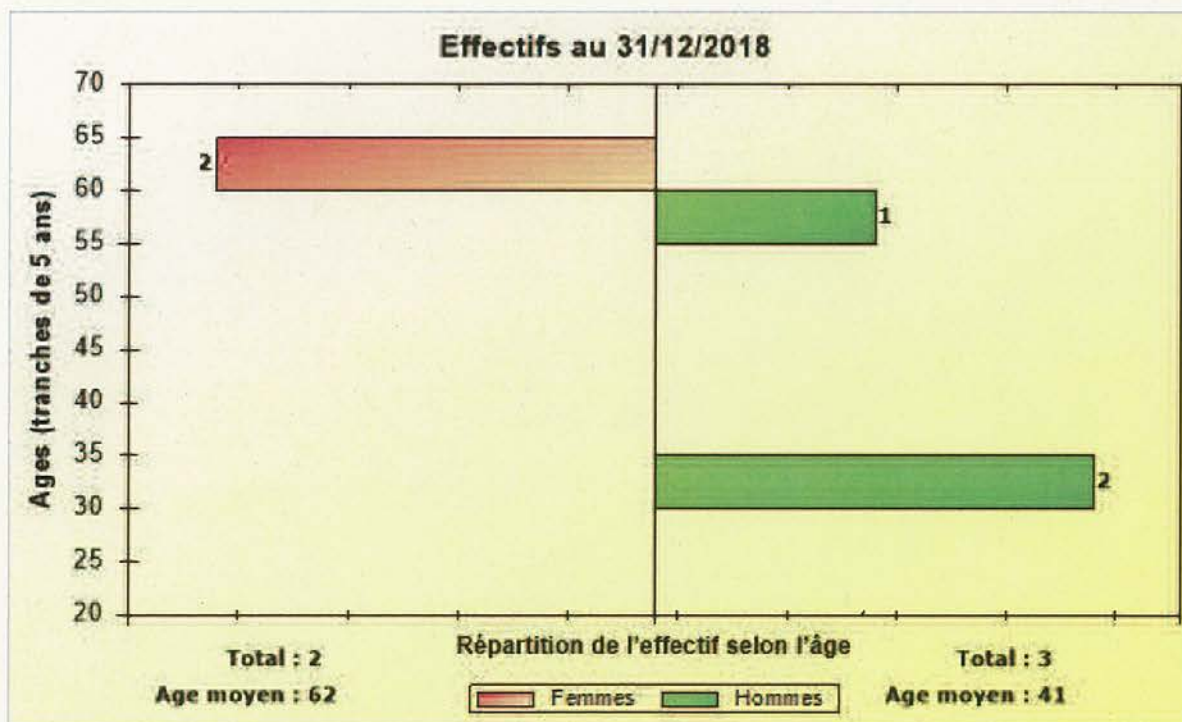
# ANNEXE XII

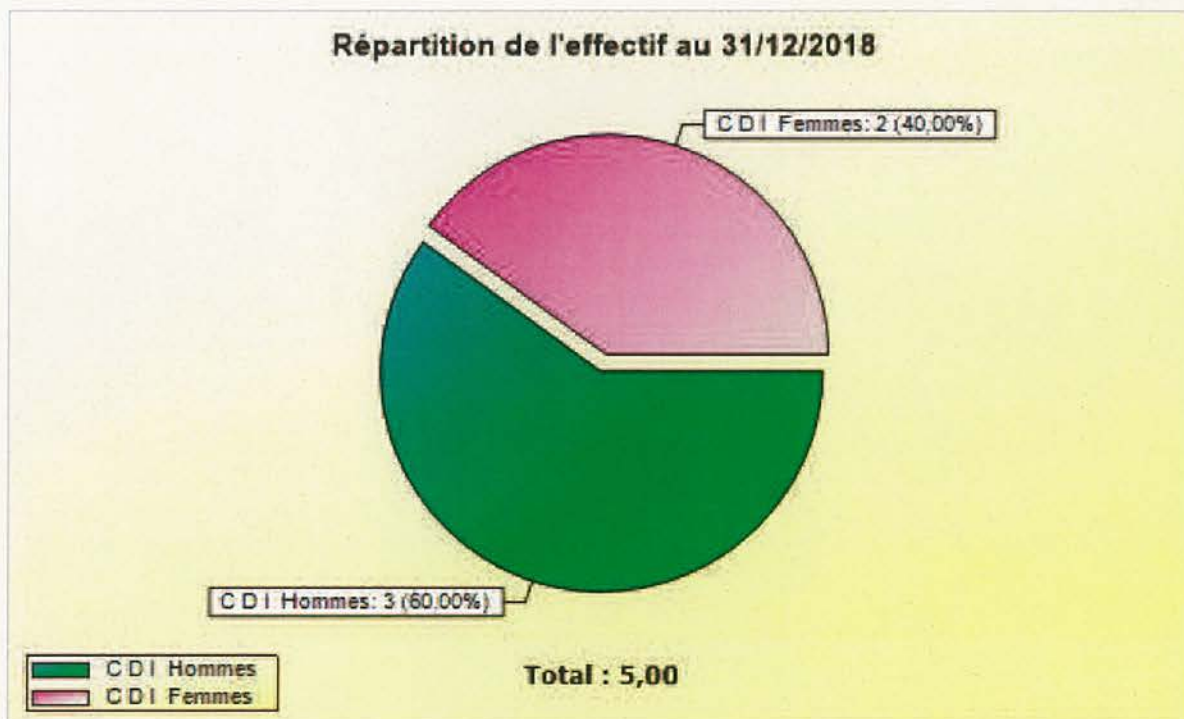
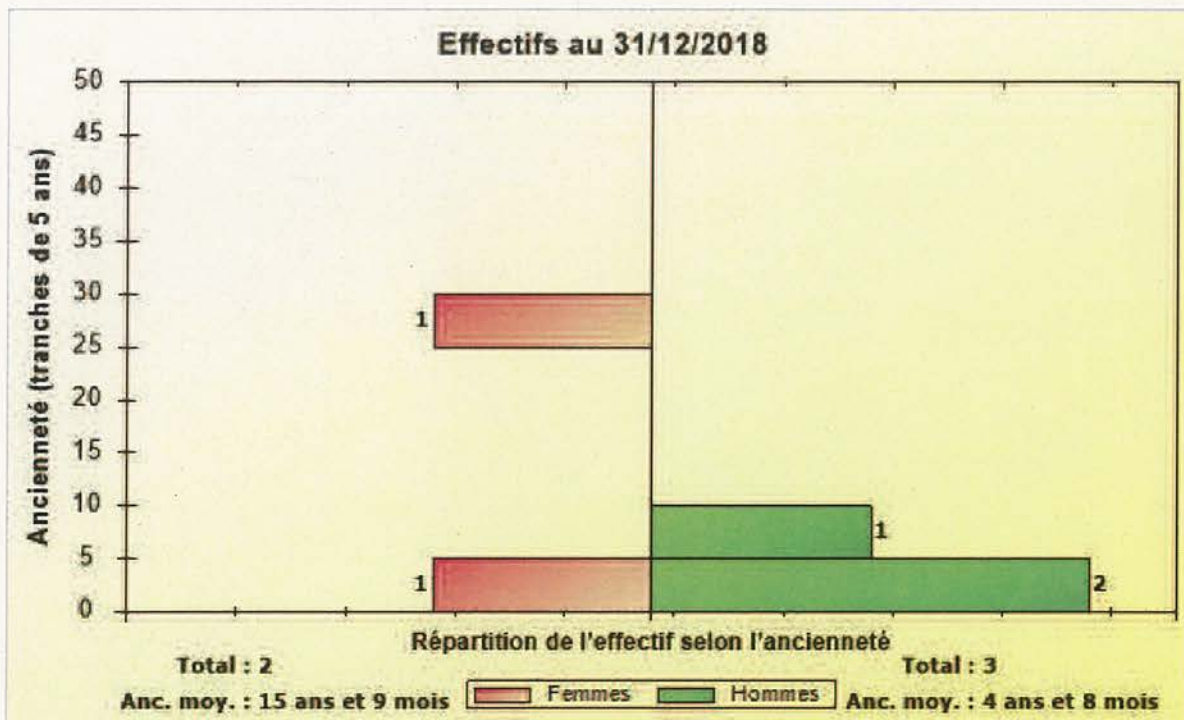
## Effectifs affectés

### Personnel présent - De janvier 2018 à décembre 2018

LES EYZIES

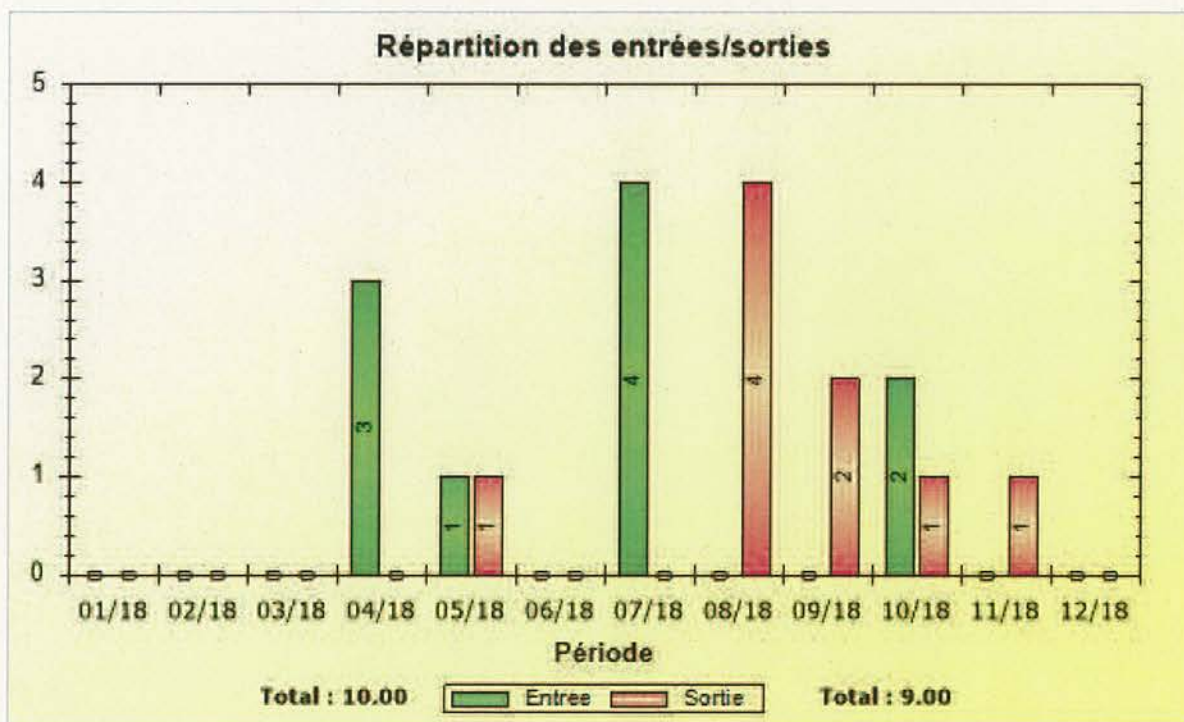
Salarié	N° SS	Emploi	Date entrée	Date sortie
000000255 BARTHES Benjamin	186048116302646	Agent d'Accueil	04/07/2016	
0000009901 DEMAISON GORSE Françoise	258042452011265	Responsable Accueil Site	01/07/1998	
000008121 DESHAYES Laurent	159118619406883	Agent d'Accueil Guide	06/04/2018	30/09/2018
000008121 DESHAYES Laurent	159118619406883	Agent d'Accueil Guide	26/10/2018	04/11/2018
000008069 GENTAL Steffi	269019910927022	Agent d'Accueil	06/04/2018	30/09/2018
000008069 GENTAL Steffi	269019910927022	Agent d'Accueil	20/10/2018	28/10/2018
000008381 KINDERMANS Maxime	196122432215708	Agent d'Accueil et d'Animation	05/07/2018	17/08/2018
000002700 LALOY Claude	159106225400743	Technicien Polyvalent	01/04/2009	
000008389 MARCUZZI Tom	198042432212112	Médecin Polyvalent	01/08/2018	31/08/2018
000002712 OWENSMITH PRINS Elizabeth née PRINS	255129913510773	Agent d'Accueil Guide	01/04/2016	
000008153 PAULIOUT Vincent	197062432212589	Agent d'accueil polyvalent	12/05/2018	12/05/2018
000008153 PAULIOUT Vincent	197062432212589	Agent d'Accueil Polyvalent	09/07/2018	25/08/2018
000008200 REYNAL Emman	187089913242608	Agent d'Accueil et d'Animation	25/02/2017	





Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/2018									
Catégorie	F	H	Total	CDI F	CDI H	Total	CDD F	CDD H	Total
Total	2	3	5	2	3	5			

Répartition de l'effectif au 31/12/2018 et évolution depuis N-1						
Catégorie	Sexe	Total	CDI T.C.	CDI T.P.	CDD T.C.	CDD T.P.
	H	3	3			
	F	2	2			
Total période N		5	5			
	H	2	2			
	F	2	2			
Total période N-1		4	4			
	H	1	1			
	F					
Écart N-1 / N		1	1			

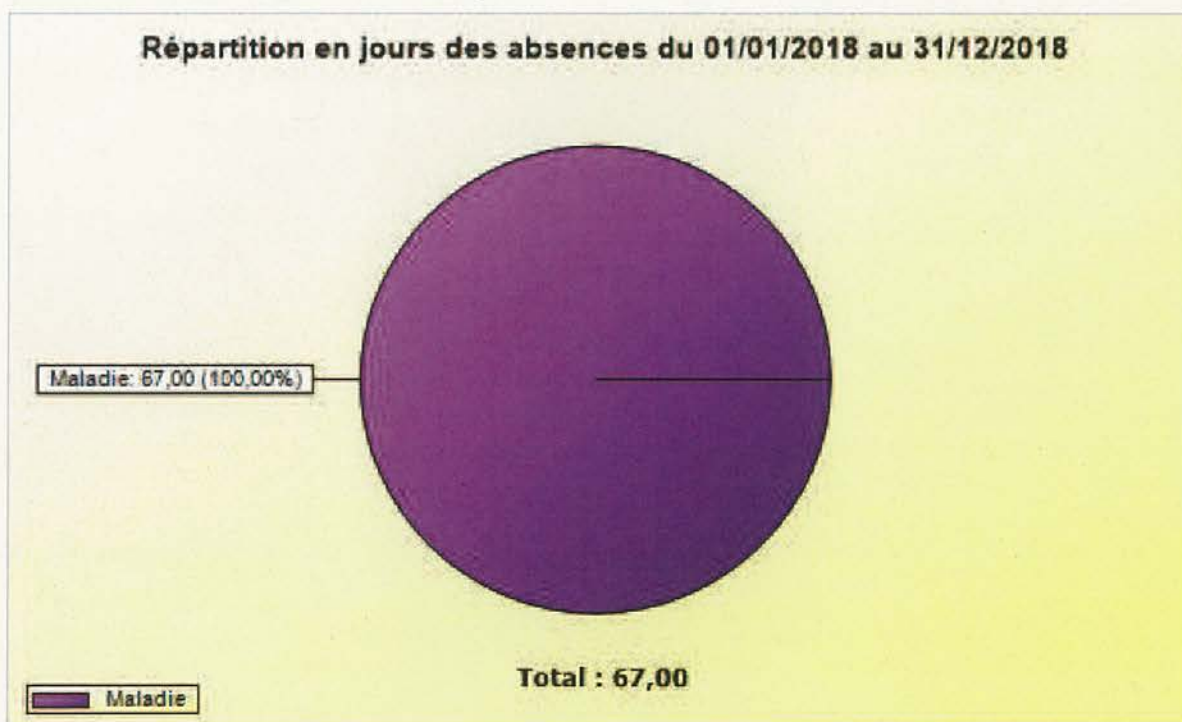


## Tableau qualification

Postes	Qualification
1 Responsable de site	BTS Tourisme + 26 d'expérience
2 agents d'accueil et d'animation	Certificat ou BTS Métiers Tourisme Maîtrise de l'Anglais, Allemand, Néerlandais
1 agent d'entretien polyvalent	+ 30 d'expérience

## Absences

Nombre de journées d'absences au 31/12/2018			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	1 832.00	67.00	3.66



Nombre de journées d'absences pour MALADIE au 31/12/2018			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	1 832.00	67.00	3.66

Répartition des absences pour MALADIE selon leur durée au 31/12/2018					
Catégorie	Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours	Entre 8 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
Total		6		1	

Informations majeures affectant la situation du personnel

Néant.

Accidents de travail significatifs

Néant.

Observations formulées par l'Inspection du Travail

Néant.

Modifications apportées à l'organisation du service

Néant.

*ANALYSE*  
*de la*  
*QUALITÉ de SERVICE*



## ANNEXE XIII

### Conditions tarifaires

Tarifs pratiqués année N et N-1

2018

Sites	Individuels		Groupes		
	Adultes	Enfants (5 à 12 ans)	Adultes Scolaires + de 12 ans (20 pers. et +)	Tour Opérateur	Scolaires moins de 12 ans (20 élèves et +)
LE GRAND ROC	8,20 €	5,60 €	6,30 €		3,70 €
LAUGERIE-BASSE avec tablette (1 pour 2)	8,50 €	6,00 €	6,00 €		3,70 €
GRAND ROC / LAUGERIE- BASSE + tablette Billet jumelé « La Falaise »	11,50 €	6,30 €	7,90 €		5,80 €

**GROUPES :** à partir de 20 personnes minimum et sur réservation

**Gratuités :** 1 accompagnateur pour 10 élèves (groupes scolaires)

1 chauffeur et 1 accompagnateur (groupes adultes)

\*\*\*

Animations pédagogiques pour les groupes scolaires et les familles pendant les vacances scolaires : [www.semitour.com](http://www.semitour.com)

4,00 €

Préhistoire

Site de Laugerie Basse

*Ateliers : « Cro-Magnon architecte, Chasseurs d'il y a 15 000 ans » : maxi 40*

2017

Sites	Individuels		Groupes	
	Adultes	Enfants (5 à 12 ans)	Adultes Scolaires + de 12 ans (20 pers. et +)	Scolaires moins de 12 ans (20 élèves et +)
LE GRAND ROC	7.80 €	5.30 €	6.00 €	3.50 €
LAUGERIE BASSE avec tablette (1 pour 2)	8.30 €	5.80 €	5.50 €	3.50 €
GRAND ROC / LAUGERIE BASSE avec tablette	11.00 €	6.00 €	7.50 €	5.50 €

**GROUPES :** à partir de 20 personnes minimum et sur réservation

**Gratuités :** 1 accompagnateur pour 10 élèves (groupes scolaires)  
1 chauffeur et 1 accompagnateur (groupes adultes)

\*\*\*

Animations pédagogiques pour les groupes scolaires et les familles pendant les vacances scolaires : 4 €

### Préhistoire :

Site de Laugerie Basse

*Cro-Magnon architecte : 40 maxi*

---

*Analyse de la qualité de service*

## ANNEXE XIV

---

### Compte Rendu technique et financier

Horaires d'ouverture et périodes

2018	Février – Mars	Avril – Mai – Juin	Juillet – Août	Septembre – Octobre	Novembre – Décembre
GRAND ROC	10H00 – 12H30	10H00 – 13H00	10H00 – 19H30	10H00 – 13H00	10H00 – 12H30
LAUGERIE	14H00 – 17H30	14H00 – 18H00		14H00 – 18H00	14H00 – 17H00
Fermeture	LUNDI*				LUNDI**

\* fermeture les lundis hors vacances scolaires et hors fériés

\*\* fermeture les lundis hors vacances scolaires et le jour de Noël

---

Fermeture exceptionnelle

Fermeture partielle en alternance Grand Roc / Laugerie-Basse les 17 & 18 octobre 2018  
(Inspection de la falaise).

## Tableau des places vendues par catégorie tarifaire

### Grand Roc

Prestation	Tarif 2018 TTC	FREq 2018
Adulte Grand Roc	8,20 €	14574
A journées du patrimoine	4,10 €	234
Adulte Grand Roc pass 4eme sit	6,00 €	1732
Complément Adulte GR (LGB vu)	3,00 €	85
Nocturne Adulte Grand Roc	12,00 €	129
A GR VEL	8,20 €	853
Jum A GR-LGB VEL	11,50 €	709
Jum Adulte GR LB	11,50 €	5975
Spécial Grand Roc	7,20 €	114
<b>TOTAL ADULTE</b>		
Enfant Grand Roc	5,60 €	3660
Enfant journée du patrimoine	2,80 €	49
Enfant Grand Roc pass 4eme si	2,10 €	587
Nocturne Enfant Grand Roc	9,20 €	43
Complément Enfant GR (LGB vu)	0,30 €	17
Enfant GR VEL	5,60 €	326
Jum Enfant GR-LB VEL	6,30 €	241
Jum Enfant GR LB	6,30 €	1844
<b>TOTAL ENFANT</b>		
GA Grand Roc	6,30 €	220
Jum GA GR-LB	7,90 €	276
<b>TOTAL GA</b>		
GE+ Grand Roc	6,30 €	29
Jum GE+ GR-LB	7,90 €	72
<b>TOTAL GE+</b>		
GE- Grand Roc	3,70 €	87
Jum GE- GR-LB	5,80 €	85
<b>TOTAL GE-</b>		
Accompagnant Grand Roc		32
Enfant gratuit Grand Roc pass 4eme site		87
Enfant Grand Roc (-5ans)		1368
Invité Grand Roc		71
Jum Acc GR -LB		26
Jum Enfant GR-LB (-5ans)		470
Jum Invité GR LB		93
<b>TOTAL GRATUITE</b>		
<b>TOTAL ENTRES GRAND ROC</b>		<b>34088</b>

## Laugerie-Basse

Prestation		
Adulte Laugerie Basse	8,50 €	971
A journées du patrimoine	4,25 €	66
Complément Adulte Laugerie Bas	3,30 €	254
Adulte LGB VEL	8,50 €	126
Jum A GR-LGB VEL	11,50 €	709
Jum Adulte GR LB	11,50 €	5975
pass 3 sites A	24,00 €	178
pass 3 sites A vendus par autres sites		3150
pass 3 sites A VEL	24,00 €	2454
spécial	7,50 €	
<b>TOTAL ADULTE</b>		
Complément Enfant Laugerie Bas	0,70 €	109
Enfant Laugerie Basse	6,00 €	212
Enfant Laugerie Basse jour. patrimoine	3,00 €	21
Enfant LGB VEL	6,00 €	22
Jum Enfant GR-LB VEL	6,30 €	241
Jum Enfant GR LB	6,30 €	1844
pass 3 sites E	16,30 €	57
pass 3 sites E vendus par autres sites		732
pass 3 sites E VEL	16,30 €	913
<b>TOTAL ENFANT</b>		
GA Laugerie Basse	6,00 €	103
jum GA CIAPML-LGB	15,20 €	31
Jum GA GR-LB	7,90 €	276
<b>TOTAL GA</b>		
GE+ Laugerie Basse	6,00 €	2
Jum GE+ GR-LB	7,90 €	72
<b>TOTAL GE+</b>		
GE- Laugerie Basse	3,70 €	143
Jum GE- GR-LB	5,80 €	85
<b>TOTAL GE-</b>		
Accompagnant Laugerie Basse		16
Enfant Laugerie Basse Gratuit		69
Invité Laugerie Basse		33
Jum Acc GR -LB		26
Jum Enfant GR-LB (-5ans)		470
Jum Invité GR LB		93
pass 3 sites E gratuit		136
pass 3 sites E gratuit VEL		187
<b>TOTAL GRATUITE</b>		
<b>TOTAL ENTREES LAUGERIE BASSE</b>		<b>19776</b>

**TOTAL ENTREES GR+LGB**

**53864**

## Autres recettes

Animation Cromagnon Architecte	4,00 €	23
Atelier Architecte Cromagnon	4,00 €	69

---

### *Analyse de la qualité de service*

## **ANNEXE XV**

---

### Observations ou plaintes des usagers

#### Points positifs :

- Augmentation de la fréquentation individuelle grâce à la vente
  - des Pass Préhistoire au CIAP et au Thot
  - des Ventes en Ligne (augmentation significative pour Laugerie-Basse)
  - complément grotte (1/5 des Pass Préhistoire visitent la grotte)
- Visite de Laugerie-Basse (film 3D, tablette numérique) appréciée de la plupart des visiteurs (visite guidée possible en juillet et août pour les visiteurs réfractaires aux nouvelles technologies et sur réservation le reste de l'année)
- Fidélisation du public de proximité (Passtime, B for You OT Bergerac)
- Personnel performant et apprécié des visiteurs
- Visiteurs toujours fascinés par la beauté de la grotte et du lieu sous la falaise de Laugerie

#### Points négatifs

- Chute de la fréquentation groupes adultes de plus de 50 %
- Problème récurrent de localisation de notre site sur le GPS
- Pénibilité pour monter à la grotte
- Visites nocturnes toujours très appréciées à condition de ne pas avoir d'enfants trop jeunes (le Pass Famille n'est pas approprié à ce produit)
- Manque de personnel lors des journées de forte affluence (pas de visites guidées sur Laugerie-Basse, animations impossibles)
- Site fortement endommagé depuis 2016 par la pyrale du buis malgré nos différents traitements

## **ANNEXE XVI**

---

### Axes d'amélioration proposés

- Signalétique à prévoir aux abords du passage piétons (limitation de vitesse ou avertisseur lumineux « passage piétons » ou panneau danger « piétons » ...)
- Terminer la signalétique directionnelle et informative
- Eclairage à refaire dans la vitrine sur le site Laugerie-Basse

## COMPLÉMENTS

---

### Bilan culturel et artistique

Journées Européennes du Patrimoine  
Journées Nationales de l'Archéologie

### Bilan communication et promotion

#### PRINT

Création supports de visites en langues étrangères  
Renouvellement signalétique sur site  
Dépliant individuel 2018  
Dossier de presse 2018  
Brochure scolaire 2018  
Affiches animations été

#### Opérations promotionnelles/événements

Salons  
Jeu-concours  
Mailing hébergements Dordogne, écoles Dordogne et départements limitrophes  
Campagne Radio France Bleu  
Accueil et blogueurs  
Instameet  
Participation aux Journées Nationales de l'Archéologie et Journées Internationales des Grottes

#### Web / réseaux sociaux

Création du site web [www.grotte-grand-roc.fr](http://www.grotte-grand-roc.fr) et [www.abris-laugerie-basse.fr](http://www.abris-laugerie-basse.fr)  
Annonces web sur les sites web des Offices de Tourisme, [guideduperigord.com](http://guideduperigord.com), [perigord.com](http://perigord.com)  
Mise en ligne du site web « Les Grands Sites du Périgord »  
Recrutement de fans sur Facebook

# *DONNÉES TECHNIQUES*



## ANNEXE XVII

---

Évolutions générales des ouvrages et des matériels exploités

Bilan de l'état du matériel et des réparations effectuées

Liste valorisée des équipements renouvelés  
Réalisée en fin d'année

## ANNEXE XVIII

---

Etat des travaux d'entretien, de renouvellement et de modernisation

Liste des contrats de prestation

LE GRAND ROC					
Vérification Annuelle des installations électriques en Exploitation ERP/IGH DEKRA A102Grotte et abords	03-mai				240,00
VIDANGE DES FOSSES SANITRA FOURRIER					
Contrat maintenance extincteurs et matériel incendie MP Incendie – 24350 DOUCHAPT	23-mars				57,70

# ATSE SERVICE

Exploitation - Maintenance - Génie climatique

**SEMITOUR**

12 NOV. 2018

Siège

**FACTURE N° : 18100154**

Réf devis :

**SEMITOUR PERIGORD**

25 RUE DU PRESIDENT WILSON  
BP 10021  
24000 PERIGUEUX

Saint Genies, le mercredi 31 octobre 2018

500.3 - Dépannage réducteur de pression Grotte du Grand Roc - OCTOBRE 2018 (770) - BI N) 11041 le 27/10/2018 Cyril

Réf	DESIGNATION	U	Q	Prix Unit € HT	Prix Total € HT
1	<b>500.3 - Dépannage réducteur de pression - OCTOBRE 2018</b> Mise en place d'un réducteur de pression en 3/4 2 Heures MO Déplacement Fournitures <b>Total 500.3 - Dépannage réducteur de pression - OCTOBRE 2018</b>	Forfait Forfait Ens	2,00 1,00 1,00	55,00 40,00 62,00	110,00 40,00 62,00 <b>212,00</b>
	<b>TOTALT BASE H.T.</b>				<b>212,00</b>
	TVA 20,00%				42,40
	<b>TOTAL T.T.C.</b>				<b>254,40</b>

Les prix sont établis en fonction des conditions fiscales en vigueur au jour de la signature du devis, notamment la TVA aux taux de 10%. Toute modification de la valeur de cette taxe sera à la charge ou au profit du Maître d'Ouvrage.

En votre aimable règlement-ORDRE ATSE BORDES par VIREMENT

Echéance: **30/11/2018**

RIB CAE Perigueux 12406 00077 00133440002 87 IBAN FR76 1240 6000 7700 1334 4000 287 BIC AGRIFRPP824

Désignation :	<b>Bon à payer</b> Date: 12/11/18 Nom: G. B. Signature: [Signature]
Site(s) d'affectation :	<b>Commentaires</b> Vu avec le Maître d'Ouvrage G. B. Travaux effectués



# MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE SAS

## ENTRETIEN ET MAINTENANCE EXTINCTEURS

Capital Social : 10 000 € - RCS 815 015 631 - SIRET 81501563100014 - APE 4670Z  
N° Intracommunautaire FR12 815 015631

### RAPPORT DE MAINTENANCE EXTINCTEURS

Lieu dit Subrenat  
24350 DOUCHAPT  
Tél. : 05.53.90.31.98  
Fax : 05.53.90.30.38  
mp.incendie@wanadoo.fr

SEMITOUR - GRAND ROC ET LAUGERIE BASSE

Agent : CEDRIC MAZIERES 06 26 42 54 66

N°	EMPLACEMENT	MARQUE	TYPE	ANNEE	TRAVAIL		OBSERVATION
					2018	2019	
1	CAVE	ANDRIEU	MA 6	2011	V		
2	BUREAU	ROT	MEA 6	2011	V		
3	ACCUEIL	ROT	MEA 6	2011	V		
4	CLASSE PREHISTOIRE	ROT	MC 2	2014	V		
5	MUSEE	KO	MEA 6	2003	V		
6	GROUPE ELECTROGENE	ANDRIEU	MA 9	2011	V		
7	GROTTE ENTREE	ROT	MC 2	2007	V		
8	INTERIEUR GROTTE TABLEAU ELEC. 1	ROT	MC 2	2011	V		
9	INTERIEUR GROTTE TABLEAU ELEC. 2	ROT	MC 2	2011	V		
10	LAUGERIE BASSE	ANDRIEU	MA 6	2012	V		
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							

**CONCLUSION : PARC EXTINCTEUR EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN**

Date de vérification : 19/03/2018

V : vérification      N : neuf      R : rénové  
C : charge            S : sparklet  
E : visite endoscopique      ES : échange standard  
MES : mise en service      D : visite décennale  
Q : visite quinquennale      P : périmé

## Rapport détaillé de vérification périodique

N°108252581801R001

Référence client | CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132



Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst. sur BT  
Vérification des installations électriques et d'éclairage d'un ERP de 5ème catégorie (Hors champ accreditation COFRAC)

Entreprise | SEMITOUR PERIGORD  
GRAND ROC LAUGERIE BASSE  
LES EYZIES  
24620 LES EYZIES DE TAYAC  
SIREUIL

### GROTTE DU GRAND ROC

Adresse de facturation | SEMITOUR PERIGORD  
25 RUE DU PRÉSIDENT WILSON  
24000 PERIGUEUX

Lieu de vérification | SEMITOUR PERIGORD  
GRAND ROC LAUGERIE BASSE  
LES EYZIES  
24620 LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL

Périodicité | ANNUELLE

Dates de vérification | 03/05/2018

Intervenant(s) DEKRA | BIGOTTE STEPHANE

Nom et visa du signataire | BIGOTTE STEPHANE

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 04/05/2018

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA  
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur <http://www.cofrac.fr/>



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38 - Fax :  
05.55.86.13.36  
SIRET : 43325083400911

## Rapport détaillé de vérification périodique

N°108252581801R002

Référence client | CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132



Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst. sur BT  
Vérification des installations électriques et d'éclairage d'un ERP de 5ème catégorie (Hors champ accreditation COFRAC)

Entreprise | SEMITOUR PERIGORD  
GRAND ROC LAUGERIE BASSE  
LES EYZIES  
24620 LES EYZIES DE TAYAC  
SIREUIL

### LAUGERIE BASSE

Adresse de facturation | SEMITOUR PERIGORD  
25 RUE DU PRÉSIDENT WILSON  
24000 PERIGUEUX

Lieu de vérification

SEMITOUR PERIGORD  
GRAND ROC LAUGERIE BASSE  
LES EYZIES  
24620 LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL

Périodicité | ANNUELLE

Dates de vérification | 03/05/2018

Intervenant(s) DEKRA | BIGOTTE STEPHANE

Nom et visa du signataire | BIGOTTE STEPHANE

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 04/05/2018

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA  
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur <http://www.cofrac.fr/>



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38 - Fax :  
05.55.86.13.36  
SIRET : 43325083400911

Attestations d'assurance

Copie des contrats de sous-traitance en cours

Liste des adaptations ou travaux à envisager

Rénovation 1ère volée de l'escalier bois d'accès à la grotte (01/2018)

Changement de transformateurs dans la grotte (02/2018)

Purge partielle de la falaise de Laugerie au-dessus du tunnel (02/2018)

Pose d'un détecteur de passage (02/2018) pour l'éclairage de la coupe stratigraphique mise en valeur en mai 2017

Changement implantation du système projection salle film 3D (02/2018)

Diagnostic falaise Laugerie-Grand Roc (17 et 18/10/2018)

Reprise des blocs en pierre de jambage des portes et fenêtres du site (bureau, accueil et local de stock librairie. *(Les blocs ont été déposés sur le site, travaux en attente)*)

*A prévoir :*

- Rénovation de l'accueil boutique
- Réouverture de la porte de sortie de la salle 3D
- Rénovation des mains courantes d'accès à la grotte
- Création d'un ciment désactivé pour le sol extérieur devant l'accueil
- Modification de l'éclairage de la vitrine de Laugerie-Basse
- Replantation des buis

# Consommation des fluides (détail par type)

## EAU

N° COMPTEUR C15FA140212					N° COMPTEUR C15FA140212				
date 11/09/17 au 04/04/18				TOTAL PARTIEL	date 04/04/2018 au 07/09/18				TOTAL PARTIEL
	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT			PRIX UNITAIRE	MONTANT		
total abonnement			52,83	<b>52,83</b>	total abonnement		53,34	<b>53,34</b>	
ancien index	395				ancien index	448			
nouvel index	448				nouvel index	527			
consommation	53		76,41		consommation	79	113,90		
solde conso					solde conso				
lutte contre pollution			17,49	<b>93,90</b>	lutte contre pollution		26,07	<b>139,97</b>	
REDEVANCE					REDEVANCE				
ss total HT				<b>146,73</b>	ss total HT			<b>193,31</b>	
TVA				<b>8,07</b>	TVA			<b>10,63</b>	
				<b>154,80</b>				<b>203,94</b>	
N° COMPTEUR C15FA140218					N° COMPTEUR C15FA140218				
date 11/09/17 au 04/04/18				TOTAL PARTIEL	date 04/04/18 au 07/09/18				TOTAL PARTIEL
	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT			PRIX UNITAIRE	MONTANT		
total abonnement			52,83	<b>52,83</b>	total abonnement		53,34	<b>53,34</b>	
ancien index	341				ancien index	366			
nouvel index	366				nouvel index	475			
consommation	25		36,05		consommation	109	157,15		
estimé					estimé				
solde conso					solde conso				
lutte contre pollution			8,25	<b>44,30</b>	lutte contre pollution		35,97	<b>193,12</b>	
REDEVANCE					REDEVANCE				
ss total HT				<b>97,13</b>	ss total HT			<b>246,46</b>	
TVA				<b>5,35</b>	TVA			<b>13,56</b>	
				<b>102,48</b>				<b>260,02</b>	



Document à conserver 10 ans

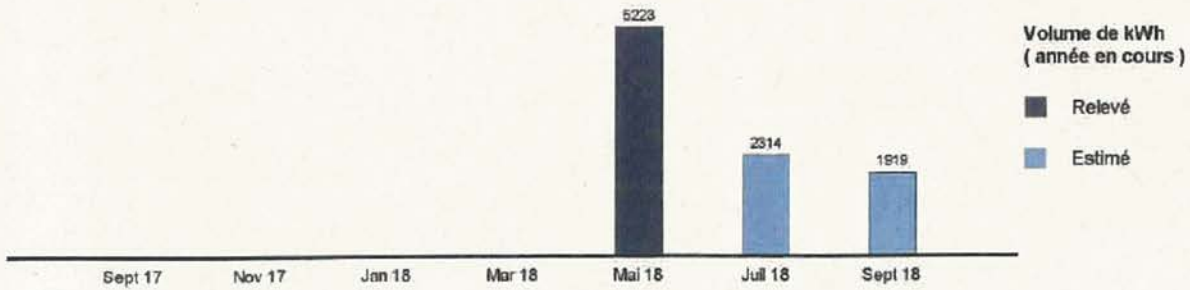
**SEMITOUR - LAUGERIE**  
**Détail de votre facturation par site du 17/10/2018 n° 10084345921**

<b>Données contrat</b> Contrat Electricité Structuré Réf. de votre contrat 1-6R0N8CX Prix non réglementés Souscrit depuis le 01/01/2018 Venant à échéance le 31/12/2019 Groupe de sites : C5 DT	<b>Données Point de Livraison</b> LAUGERIE BASSE 24620 LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL Réf Acheminement Electricité : 16205933407449
---	--

**Urgence**

Dépannage Electricité Enedis  
09 726 750 24 (service gratuit + prix d'appel)

Evolution de la consommation facturée en kWh



Bilan de la gestion des déchets





## **Auberge de jeunesse de l'Abbaye de Cadouin Année 2018**

Fédération Unie des Auberges de jeunesse – 27 rue Pajol – 75018 Paris

## Préambule

La Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ) a été placée en redressement judiciaire par jugement du Tribunal de grande instance de Paris le 20 décembre 2018. La période d'observation a été fixée à 6 mois et Maître Joanna Rousselet a été désignée en tant qu'administrateur judiciaire de la FUAJ.

Le redressement judiciaire a été décidé suite à de nombreuses difficultés économiques engendrées ces dix dernières années par plusieurs facteurs :

- Arrivée d'Airbnb ;
- Arrivée importante de nouveaux acteurs privés de l'auberge de jeunesse ;
- Changements d'habitudes des consommateurs qui réservent de plus en plus sur des plateformes internet marchandes (ex. [www.booking.com](http://www.booking.com)) sur lesquelles la FUAJ, par son statut d'association non-fiscalisée, n'est pas présente.

Les difficultés économiques ont été accrues par une crise politique de gouvernance interne depuis 2016.

Un plan de restructuration a été mis en place par le Délégué Général, accompagné d'un consultant externe et l'administrateur judiciaire avec pour objectif un retour à l'équilibre de l'association dès 2019. Le plan de restructuration s'articule sur trois principaux axes :

- Fermeture d'un certain nombre d'auberges de jeunesse déficitaires et/ou nécessitant d'importants investissements ;
- Suppression de 10 postes au siège social de la FUAJ via une restructuration des services et suppression de 10 à 15 postes au sein des auberges de jeunesse ;
- Restructuration interne de l'association (changements des logiciels de réservation et de comptabilité, externalisation de la paie, création de directions régionales, etc.)

Dans ce contexte, il a été décidé de maintenir l'exploitation de l'auberge de jeunesse de Cadouin bien que celle-ci présente un déficit. En effet, l'analyse de la direction est que cet établissement a non seulement entière légitimité au sein du réseau FUAJ mais aussi présente les atouts nécessaires à un retour aux bénéfices. Un travail d'accompagnement du directeur de l'auberge de jeunesse sera mené par les équipes du siège social, en collaboration avec la Mairie de Cadouin et le Conseil Départemental de Dordogne.

Par ailleurs, le plan de restructuration prévoit un étalement du remboursement des dettes sur six années et envisage la vente de cinq bâtiments dont la FUAJ est propriétaire en vue de réaliser des investissements dans les auberges de jeunesse du réseau.

En outre, la fiscalisation des activités de la FUAJ est envisagée par le plan de restructuration mais la décision devra être prise par le Comité Directeur de l'association.

Enfin, l'administrateur judiciaire enjoint les associations membres de la FUAJ à refondre les statuts de l'association.

Le plan de restructuration de la FUAJ a été présenté à Madame la Juge-Commissaire en audience du 20 juin 2019. Les mandataires judiciaires ainsi que le Ministère public ont donné leur avis favorable à la sortie de la FUAJ du redressement judiciaire. La décision du Tribunal sera rendue le 5 septembre 2019.

# Analyse de la fréquentation

(annexe 1)

Nous constatons une augmentation importante des nuitées en 2018 qui passe de 6 003 en 2017 à 7 459 soit une augmentation de 24,25 %.

## Individuels

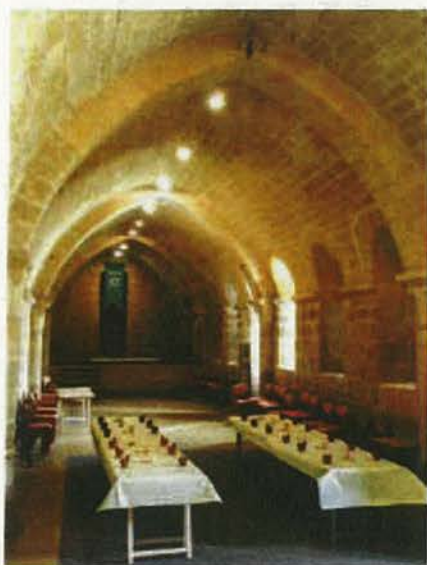
Fréquentation en hausse en 2018 : 1282 nuitées, 1101 nuitées en 2017

## Groupes scolaires primaire

Fréquentation en baisse en 2018 : 225 nuitées, 440 nuitées en 2017.  
Le fait que les locaux ne sont pas adaptés à ce type d'accueil peut expliquer la baisse de fréquentation

## Groupes scolaires collégiens

En nette augmentation en 2018 : 3393 nuitées, 2827 nuitées en 2017



## Groupes sportifs

L'auberge de jeunesse HI Cadouin est particulièrement adaptée à cette demande.  
Forte augmentation en 2018 : 1 118 nuitées, 598 nuitées en 2017

**Les faibles remplissages en février et novembre** s'expliquent en partie par une réduction des séjours de la Fédération française de randonnée à l'auberge de jeunesse HI Cadouin. En effet, pour des raisons budgétaires, la FFR a dû revoir à la baisse ses durées de stage et de formation. L'effectif de la formation a également été impacté puisqu'il est passé de 40 stagiaires avec l'ancienne formule à une moyenne de 15 en 2018.

Le manque d'activité autour de l'auberge de jeunesse durant cette période de l'année (sites touristiques et restaurants fermés) n'incite pas à séjourner à Cadouin.

Afin d'améliorer le taux d'occupation sur cette période, une semaine de promotion sera proposée en 2020 durant les vacances scolaires de février et novembre.

## Développement de l'activité

Les démarches ont été entreprises pour utiliser l'outil Elloha qui permet d'intégrer la plateforme déployée par le comité départemental du tourisme Dordogne Périgord afin d'agréger l'offre touristique (hébergements, activités, restaurants, gestionnaires de sites, loueurs...), la diffuser et la vendre sur un ou des sites internet en rejoignant un ou plusieurs réseaux de distribution physique ou numérique.

L'objectif du Comité Départemental de Dordogne est de favoriser et développer la réservation directe entre le client et le prestataire en évitant les commissions versées aux intermédiaires. Le comité départemental du tourisme ne prend ni commission, ni frais sur les ventes réalisées via ses sites internet.

## Partenariats

Dans le cadre de séjours organisés en partenariat avec la SEMITOUR celui-ci a été officialisé le 25 juin 2019. (**annexes 2 et 3**).

La commercialisation de ces offres se fera par l'auberge de jeunesse de Cadouin et par la SEMITOUR.

Ces dossiers seront traités exclusivement par le service « Agence de voyages » de la SEMITOUR. L'auberge de jeunesse fera suivre les demandes des clients sur l'adresse [seminaire@semitour.com](mailto:seminaire@semitour.com)

La signature d'une **convention de partenariat dans le cadre du projet AAP Repérage en Bergeracois (annexe 4)** permet à l'auberge de jeunesse de participer à l'action de repérage des « Invisibles » et d'être le partenaire relais de l'opération sur son territoire. L'auberge de jeunesse est également un partenaire employeur, elle peut être terrain de stages, lieu de découvertes métiers. Elle sera également prestataire des services de location de salle, restauration et hébergement individuel ou collectif.

Un partenariat avec **l'association Moyenageux** et la Mairie de Cadouin a été mis en place pour l'organisation d'un évènement le 1<sup>er</sup> novembre 2019 : **les 24 h d'Halloween**. Plusieurs pôles seront proposés : murder party, escape game, déambulation, etc.... L'auberge de jeunesse met à disposition la salle du cellier pour l'organisation des 24 h de jeux (jeux de plateau, jeux de société...).

L'association **La table de Gérault** propose ponctuellement à l'auberge de jeunesse des séances de jeux de société ouvertes à tous, en contrepartie du prêt de la salle.

Un séjour «Yoga» de deux jours sur un week-end a été mis en place en collaboration avec Caroline Dalanson (**annexe 5**).

**Un partenariat avec la SEMITOUR** est en cours de concrétisation en lien avec le directeur du Château de Biron pour mettre en place des classes pédagogiques sur l'art sous toutes ses formes.

Ces différents partenariats vont permettre d'optimiser les séjours individuels et groupes afin de contribuer au développement de l'auberge de jeunesse au niveau local.

En partenariat avec le Conseil Départemental, un travail a été mené sur la mise en place de pierre en provenance du cloître dans les niches de l'auberge de jeunesse avec une démarche explicative à destination des voyageurs

## Animations

### 24 mars

L'auberge de jeunesse a été partenaire de la mairie lors de la Fête du pain qui s'est déroulée dans la cour des communs

### 17 juillet au 30 août

Accueil de l'exposition de l'association « Art en vie »

### 16 juillet

Accueil de la chorale la Croch'cœur lors de son concert dans l'église

### 13 au 16 juillet

L'association Le Cercle Francilien de tai chi a proposé des initiations ouvertes à tous.

L'association Moyenageux a proposé deux soirées jeux dans la salle de classe.

## **Annexes**

### **Annexe 1**

**Statistiques 2017/2018**

### **Annexes 2 et 3**

**Offres groupes « enfants » et « adultes » mises en place avec la Semitour**

### **Annexe 4**

**Convention de partenariat mis en place avec la mission locale du Bergeracois**

### **Annexe 5**

**Stage de yoga proposé durant les week-ends**

### **Annexe 6**

**Chiffre d'affaires 2017/2018**

### **Annexe 7**

**Compte de résultat 2018 - Indicateurs clés – budget prévisionnel**

### **Annexe 8**

**Etat des travaux d'entretien réalisés et à venir**

### **Annexe 9**

**Effectifs affectés au fonctionnement de l'auberge de jeunesse de Cadouin**

### **Annexe 10**

**Grille tarifaire 2019**

### **Annexe 11**

**Avis déposés par les usagers sur le site hihostels.com**

### **Annexe 12**

**Synthèse de l'enquête de satisfaction des groupes**

### **Annexe 13**

**Axes d'amélioration proposés**

## Annexe 1

### Auberge de jeunesse de Cadouin Statistiques 2018

NUITEES/MOIS		
	2018	2017
janvier		42
février	245	331
mars	881	534
avril	1093	754
mai	1183	1088
juin	1239	693
juillet	815	773
août	727	464
septembre	568	426
octobre	621	552
novembre	87	346
	<b>7459</b>	<b>6003</b>

Les faibles remplissages en février et novembre 2018 s'expliquent en partie par une réduction des **séjours** de la Fédération Française de Randonnée (FFR).

En effet, pour des raisons budgétaires, la FFR a dû réduire la durée de ses stages et de sa formation. De plus, l'effectif de la formation a été impacté puisqu'il est passé de 40 stagiaires en moyenne avec l'ancienne formule à 15 stagiaires en 2018.

Repas et autres formules de restauration		
	2018	2017
Repas	7102	5921
Autres formules de restauration	4079	2783

FREQUENTATION INDIVIDUELS/GROUPES	NUITEES
INDIVIDUELS	1260 soit 17 %
GROUPES	6199 soit 83 %

NATIONALITES	NUITEES
France	6907 soit 93 %
ETRANGERS	552 soit 7 %

TYPES DE GROUPES	NUITEES
COLLEGES	3393
ASSOCIATIONS SPORTIVES	1118
ASSOCIATIONS CULTURELLES	448
LYCEES	292
ECOLEES PRIMAIRES	225
ASSOCIATIONS MEDICO-SOCIALES	204
COMITES D'ENTREPRISE	42
COLLECTIVITES PUBLIQUES	31
ETUDIANTS	17
AUTRES GROUPES	396

L'accueil des groupes scolaires de primaire en 2018 a fortement baissé puisqu'il est passé de 440 nuitées en 2017 à 225 nuitées en 2018.

Cette baisse peut s'expliquer par le fait que les locaux ne sont pas adaptés à ce type d'accueil.

Les demandes des groupes sportifs ont fortement augmenté . L'auberge de jeunesse de Cadouin offre en effet un outil particulièrement bien adapté : salle pour briefing ou debriefing, restauration, vaste espace vert permettant les échauffements, etc...

Périgueux, le 25 juin 2019

**L' AUBERGE DE JEUNESSE HI Cadouin,**  
Monsieur MAILLET David  
Directeur Place de l'Abbaye

24480 CADOUIN

OJET :  
Offres commerciales 2019

Cher Monsieur,

Suite aux différents échanges que nous avons eus, je vous informe comme convenu de la mise en place des offres ci-dessous (*descriptifs détaillés en pièces jointes*) :

- L'offre groupes « Adultes » en pension complète - Dédiée aux Sens et à L'Emotion :
  - o Visite guidée du Cloître de Cadouin
  - o Déjeuner à l'Auberge de Jeunesse
  - o Visite guidée du Château de Biron
  - o Dîner et PDJ à l'Auberge de Jeunesse
  
- L'offre groupes « Enfants jusqu'à 12 ans » - Dédiée aux Sens et à l'Emotion :
  - o Visite guidée du Cloître de Cadouin
  - o Pique-nique organisé par leurs soins
  - o Visite guidée du Château de Biron
  - o Dîner et PDJ à l'Auberge de Jeunesse
  
- L'offre groupes - 2 JOURS/1 NUIT - « Adultes et Enfants jusqu'à 12 ans » - L'Art à travers le Temps :
  - o Jour 1 :
    - Visite guidée du Cloître de Cadouin
    - Visite guidée du Château de Biron
    - Déjeuner à l'Auberge de Jeunesse (*ou pique-nique préparé par l'Auberge de Jeunesse*)
    - Dîner à l'Auberge de Jeunesse
  - o Jour 2 :
    - Petit déjeuner à l'Auberge de Jeunesse
    - Visite guidée de Lascaux IV, Centre International de l'Art Pariétal
    - Déjeuner

...



Le déroulement est le suivant :

- Le traitement de l'ensemble de ces dossiers se fera exclusivement par le service « Agence de Voyages » de la Semitour :
  - o L'Auberge de Jeunesse fera suivre les demandes des clients sur l'adresse [seminaire@semitour.com](mailto:seminaire@semitour.com)
  - o La Semitour y répondra dans les meilleurs délais après s'être assurée de la disponibilité auprès de l'Auberge de Jeunesse tant pour l'hébergement que pour les repas et enverra un contrat au client
  - o Lors du règlement du solde par le client à la date mentionnée, la Semitour établira à ce dernier un bon d'échange qu'il présentera à l'Auberge de Jeunesse le jour de son arrivée.
  - o L'auberge de Jeunesse sera alors en mesure d'établir une facture auprès de la Semitour conformément aux prestations convenues et demandées.

La promotion des offres sera réalisée via le service communication de la Semitour, sur les pages "pro" du site internet Semitour et l'envoi d'une newsletter vers sa base de données pro et groupes.  
En échange de quoi, nous vous saurions gré de bien vouloir nous indiquer les supports sur lesquels vous pourriez vous en faire le relais.

En ce qui concerne les réservations pour les individuels, nous ne pourrions pas faire de package, cependant, nous acceptons exceptionnellement, que vos réservations soient prises directement auprès de notre "Service Groupes" au 05.53.05.65.60 qui ensuite vous enverra un contrat. Le règlement sera à effectuer par retour afin que vous receviez un bon d'échange que vos clients présenteront sur les différents sites. Vous trouverez en pièce jointe nos "Tarifs Individuels" 2019.


Ces offres sont valables jusqu'au 5 janvier 2020, seuls les séjours de l'année 2019 sont concernés.

En espérant une collaboration fructueuse,

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur Adjoint,

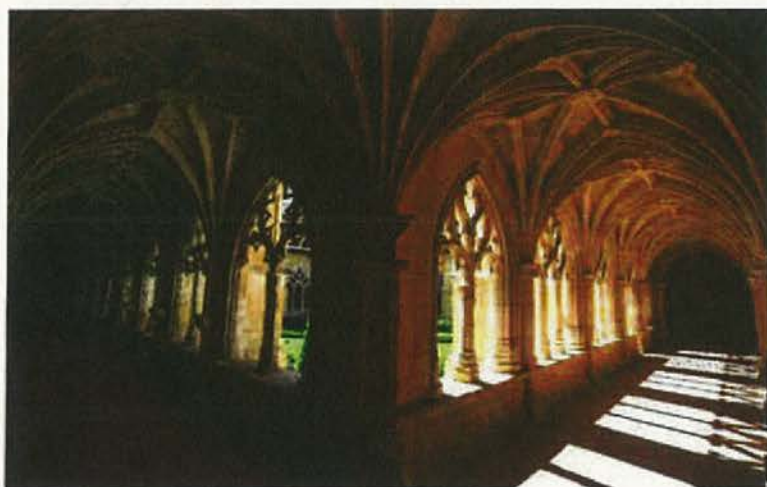
Laurent Corbel



OFFRE GROUPES « ENFANTS JUSQU'A 12 ANS »  
Dédiée aux Sens et à l'Emotion



## Visite guidée du Cloître de Cadouin - Visite guidée du Château de Biron - Dîner - Nuit - Petit-déjeuner



Des visites dans des hauts lieux de référence où se conjuguent grandeur et sérénité.

Sites classés « Monument Historique » et « Site Majeur d'Aquitaine ».

### LE CLOITRE DE CADOUIN

*Est un chef d'œuvre de l'Art gothique flamboyant inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.*

*Les visiteurs peuvent admirer la splendeur des décors qui font de ce lieu un endroit universel, immuable et serein.*

### LE CHATEAU DE BIRON

*Ce géant de pierre exceptionnel est, tout le long de l'année, un lieu incontournable de l'Art contemporain en Dordogne. Il regorge de trésors architecturaux et offre aux visiteurs un panorama à vous coupe le souffle sur plus de 30 km à la ronde.*

### OPTIONS POSSIBLES

- Visites thématiques
- Ateliers créatifs
- Suivant vos projets, nous consulter



### PROGRAMME

#### MATIN

Visite guidée du Cloître de Cadouin

DEJEUNER (Pique-Nique organisé par le client)

#### APRES-MIDI

Visite guidée insolite pour découvrir les plus beaux éléments architecturaux du Château de Biron

Dîner - Nuit & Petit-déjeuner à l'Auberge de Jeunesse

### TARIFS FORFAITAIRES 2019

#### PAR ENFANT\* (\*jusqu'à 12 ans)

*Sous réserve de disponibilité lors de la réservation Sur la base 20 personnes minimum*

- 44.00 €/pers. (Hors Juillet/Août)
- 48.00 €/pers. (Juillet/Août)

### SONT COMPRIS

Les visites guidées du château de Biron et du Cloître de Cadouin

Le dîner, la nuit & le petit-déjeuner à l'Auberge de Jeunesse

OFFRE GROUPES « ADULTES » EN PENSION COMPLETE  
Dédiée aux Sens et à l'Emotion



## Visite guidée du Cloître de Cadouin - Déjeuner - Visite guidée du Château de Biron - Dîner - Nuit - Petit-déjeuner



Des visites dans des hauts lieux de référence où se conjuguent grandeur et sérénité.

Sites classés « Monument Historique » et « Site Majeur d'Aquitaine ».

### LE CLOITRE DE CADOUIN

*Est un chef d'œuvre de l'Art gothique flamboyant inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.*

*Les visiteurs peuvent admirer la splendeur des décors qui font de ce lieu un endroit universel, immuable et serein.*

### LE CHATEAU DE BIRON

*Ce géant de pierre exceptionnel est, tout le long de l'année, un lieu incontournable de l'Art contemporain en Dordogne. Il regorge de trésors architecturaux et offre aux visiteurs un panorama à vous coupe le souffle sur plus de 30 km à la ronde.*

### OPTIONS POSSIBLES

- Visites thématiques
  - Ateliers créatifs
- Suivant vos projets, nous consulter



### PROGRAMME

#### MATIN

Visite guidée du Cloître de Cadouin

DEJEUNER à l'Auberge de Jeunesse

#### APRES-MIDI

Visite guidée insolite pour découvrir les plus beaux éléments architecturaux du Château de Biron

Dîner - Nuit & Petit-déjeuner à l'Auberge de Jeunesse

### TARIFS FORFAITAIRES 2019

*Sous réserve de disponibilité lors de la réservation  
Sur la base 20 personnes minimum*

- 58.00 €/pers. (Hors Juillet/Août)
- 62.00 €/pers (Juillet/Août)

### SONT COMPRIS

Les visites guidées du château de Biron et du Cloître de Cadouin

Le déjeuner, le dîner, la nuit & le petit-déjeuner à l'Auberge de Jeunesse

### Tarifs avec le pique-nique par l'Auberge de Jeunesse au lieu du déjeuner :

- 55.00 €/pers. (Hors Juillet/Août)
- 58.50 €/pers (Juillet/Août)



**Convention de partenariat dans le cadre du projet AAP Repérage en Bergeracois (Investir dans vos compétences)**

Entre Auberge de jeunesse de Cadouin- représenté par, Mr MAILLET directeur.

Et MLB - la Mission locale du Bergeracois, représentée par Mme BENOIST, directrice.

**Il est préalablement exposé ce qui suit :**

Dans le cadre de sa délégation de service public et en réponse à l'appel à projet « Repérage des invisibles », la Mission Locale du Bergeracois engage une opération qui vise à repérer les jeunes Neet dits « Invisibles » sur son territoire d'intervention. Ces actions ont pour objectifs de mettre en œuvre la mobilité physique et psychique des publics cibles en vue d'une démarche d'insertion sociale et professionnelle.

Ceci étant exposé, il a été convenu entre les Parties ce qui suit :

**Article 1 : Objet et objectif de la présente convention de partenariat**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de collaboration entre l'Auberge de jeunesse de Cadouin et la Mission Locale, ainsi que les engagements réciproques de chacune des parties, dans le cadre de l'action préalablement décrite.

Le partenariat a pour objectif de permettre à la Mission Locale de mettre en œuvre les actions d'insertion socioprofessionnelle sur ce territoire rural en complémentarité avec les acteurs locaux. Cette collaboration doit faciliter la mise en réseau des acteurs et la gestion logistique des actions portées par la Mission Locale.



# Mission Locale

DU BERGERACOIS

16 rue du Petit Sol - 24100 Bergerac  
05.53.58.25.27 - mldoc.bergerac@orange.fr

## Article 2 : Modalités d'intervention de la Mission Locale

MLB pilote l'opération, participe au repérage et réalise le suivi individuel des jeunes bénéficiaires de l'opération Repérage en Bergeracois telle que décrite dans la réponse à l'appel à projet annexé à la présente convention.

MLB coordonne les interventions des acteurs et prestataires externes. Les personnes référentes de l'action au sein de l'association MLB contribueront au suivi de l'opération en vue d'ajuster les actions aux réalités des besoins des publics cibles et des territoires d'intervention.

## Article 3 : Modalités d'intervention de l'Auberge de Jeunesse

L'Auberge de Jeunesse de Cadouin est partenaire relais de l'opération sur son territoire d'implantation auprès de la population et des acteurs locaux.

L'Auberge de Jeunesse de Cadouin est également un partenaire employeur. Selon ses besoins et capacités, cette organisation peut être terrain de stages, lieu de découverte métiers et/ou recruteur.

L'Auberge de Jeunesse de Cadouin sera prestataire des services suivants :

Location de salle

Restauration

Hébergement individuel ou collectif

cf : fiche de tarification en vigueur (devis selon besoin durant l'opération)

## Article 4: Communication

Les Parties s'engagent à un effort mutuel de communication autour de leur partenariat, visant à :

- ψ faire la promotion de ce partenariat auprès des acteurs institutionnels et socioéconomiques du territoire ;
- ψ faire la promotion des services et outils proposés par les Parties dans le cadre de l'animation de leurs réseaux respectifs, en vue de développer la synergie de leurs actions sur le territoire ;
- ψ et plus généralement, développer la notoriété et la légitimité de chaque partenaire sur le territoire notamment par l'affichage de leur partenariat.

# Mission Locale

DU BERGERACOIS

16 rue du Petit Sol - 24100 Bergerac  
05.53.58.25.27 - mldoc.bergerac@orange.fr

## Article 5 : Droit applicable et attribution de juridiction

La présente convention est soumise au droit français. Dans le cas où un litige relatif à son exécution survient entre les parties, celles-ci s'engagent mutuellement à tout mettre en œuvre pour trouver une solution amiable.

A défaut, le litige sera porté devant l'autorité compétente.

## Article 6 : Durée

La durée de la convention de partenariat entre les Parties est effective à compter de la date de signature pour une période de 12 mois renouvelable.

Fait à Bergerac le 7 Mars 2019

Mme BENOIST

  
Directrice  
MISSION LOCALE  
DU BERGERACOIS  
16, rue du Petit Sol  
24100 BERGERAC  
Tél. 05 53 58 25 27 - Fax 05 53 61 01 78  
e-mail : mldoc.bergerac@orange.fr  
Siret : 377 498 381 00039

Mr MAILLET

Directeur de l'Auberge de

  
AUBERGE DE JEUNESSE  
Place de l'Abbaye - 24480 CADOUIT  
Tél. 05 53 73 28 78  
Fax 05 53 73 28 79

# STAGE DE HATHA YOGA

---

Ce stage de Yoga est conçu pour vous faire découvrir le hatha yoga sous ses différents aspects et vous permettre d'établir une pratique de méditation régulière dans votre vie quotidienne.

Les cinq principes du yoga (asanas, pranayamas, méditation, relaxation et alimentation) seront abordés au travers de pratiques, d'ateliers et de textes.

C'est un week-end intensif de yoga s'adressant aux adultes en bonne santé, pratiquant déjà ou souhaitant découvrir le hatha yoga.



*Le yoga est un moyen idéal pour développer une attitude positive envers la vie et préserver la bonne santé.*

### Programme du week-end

Vendredi C'est votre jour d'arrivée. Vous pourrez vous installer à l'Auberge de Jeunesse à partir de 16H

17H Ouverture du WE suivie d'une pratique de 2 heures de Hatha Yoga

19H30 Repas végétarien

20H30 Atelier conférence : La relaxation efficace et la méditation

Samedi 7H30 Petit déjeuner (inclus avec votre formule d'hébergement à l'Auberge de Jeunesse)

8H30 Pratique de 2 heures de Hatha Yoga : Pranayama et Asanas

12H Repas végétarien

14H L'alimentation yogique : atelier cuisine

17H Pratique de Hatha Yoga : Pranayama et Asanas

19H30 Repas végétarien

20H30 Atelier conférence : Pratique de méditation

Dimanche 7H30 Petit déjeuner (inclus avec votre formule d'hébergement à l'Auberge de Jeunesse)

8H30 Pratique de 2 heures de Hatha Yoga : Pranayama et Asanas

12H Repas végétarien

14H Clôture du WE et au revoir

Votre enseignante, Caroline Dalanson, diplômée notamment des Centres Internationaux Sivananda de Yoga Vedanta et de l'Institut Bernadette de Gasquet, propose des cours hebdomadaires tout l'année avec le Happy Yoga Club à Belvès et Saint-Cyprien en Dordogne.



Dates Août 2019

Lieu à l'Auberge de Jeunesse de Cadouin 24480

Coût 140 € incluant les repas végétariens (à régler à l'enseignant)

Hébergement en supplément (petit déjeuner inclus) 23€ / nuit en chambre partagée, 28€ / nuit en chambre individuelle. Prévoir aussi votre adhésion annuelle à la FUAJ (11€ + de 26 ans, 7€ - de 26 ans).

Qu'apporter avec soi ? Des vêtements souples et confortables permettant la pratique du yoga, un plaid ou couverture pour se couvrir, son tapis de yoga si vous pratiquez déjà, coussin et sangle (du matériel sera à disposition). De quoi noter.

Modalités d'inscription Renseignements et inscription auprès de l'enseignante. Réservation par l'envoi d'un acompte de 50 € (conservé en cas de désistement moins de 2 semaines avant le début du stage) à l'ordre de Caroline Dalanson, lieu-dit La Poujade 24170 Sagelat

Pour avoir lieu, le stage requiert un minimum de 6 participants inscrits (maximum 15)



## Annexe 6

### Chiffre d'affaires 2017/2018

	2017	2018
Hébergement	135 672	154 207
Restauration	100 121	120 654
Boissons	684	863
Locations de salle	450	400
Activités et autres prestations	42 200	42 440
Adhésions	3 139	3 039
Taxe de séjour	1 132	466
<b>Total</b>	<b>283 398</b>	<b>322 069</b>
Nombre de nuitées	6 003	7 459
Repas	5 921	7 102
Paniers repas	2 783	4 079

La taxe de séjour collectée en 2018 est en forte diminution pour deux raisons :

- baisse de la fréquentation des adultes
- augmentation de la fréquentation des groupes d'enfants

Les paniers repas sont désormais systématiquement proposés aux groupes, ce qui explique une augmentation importante par rapport à 2017.

# Compte de résultat

# Annexe 7

FUAJ

Etats de synthèse au 31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18	Pourcent:	du 01/01/17 au 31/12/17	Pourcent:	Simple : Variation en valeur	Pourcent:
Ventes de marchandises (Bar & boutique Hébergement	863,20	0,27	683,50	0,25	179,70	26,29
Restauration	126 230,00	39,01	101 401,14	36,98	24 828,86	24,49
Produits des activités annexes	156 533,80	48,37	123 014,40	44,86	33 519,40	27,25
	39 979,33	12,35	49 142,75	17,92	-9 163,42	-18,65
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>323 606,33</b>	<b>100,00</b>	<b>274 241,79</b>	<b>100,00</b>	<b>49 364,54</b>	<b>18,00</b>
Reprises et Transferts de charge	2 389,41	0,74	25 169,60	9,18	-22 780,19	-90,51
Autres produits	0,10		4,52		-4,42	-97,79
Adhésions	3 039,00	0,94	3 128,00	1,14	-89,00	-2,85
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>329 034,84</b>	<b>101,68</b>	<b>302 543,91</b>	<b>110,32</b>	<b>26 490,93</b>	<b>8,76</b>
Achats de marchandises	1 192,79	0,37	451,20	0,16	741,59	164,36
Variation de stock de marchandises	-289,85	-0,09			-289,85	
Achats de matières premières	52 002,59	16,07	40 866,44	14,90	11 136,15	27,25
Variation de stock de matières premières	171,77	0,05	-122,39	-0,04	294,16	-240,35
Autres achats non stockés	96 987,35	29,97	103 182,94	37,62	-6 195,59	-6,00
Charges externes	60 632,95	18,74	41 497,44	15,13	19 135,51	46,11
Impôts et taxes	13 025,78	4,03	21 450,69	7,82	-8 424,91	-39,28
Salaires et Traitements	113 991,42	35,23	167 945,09	61,24	-53 953,67	-32,13
Charges sociales	45 418,19	14,04	58 024,36	21,16	-12 606,17	-21,73
Amortissements et provisions	1 419,78	0,44	1 838,83	0,67	-419,05	-22,79
Autres charges	166,80	0,05	168,54	0,06	-1,74	-1,03
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>384 719,57</b>	<b>118,89</b>	<b>435 303,14</b>	<b>158,73</b>	<b>-50 583,57</b>	<b>-11,62</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-55 684,73</b>	<b>-17,21</b>	<b>-132 759,23</b>	<b>-48,41</b>	<b>77 074,50</b>	<b>-58,06</b>
Produits financiers	305,00	0,09			305,00	
<b>Résultat financier</b>	<b>305,00</b>	<b>0,09</b>			<b>305,00</b>	
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-55 379,73</b>	<b>-17,11</b>	<b>-132 759,23</b>	<b>-48,41</b>	<b>77 379,50</b>	<b>-58,29</b>
Produits exceptionnels	1 405,67	0,43	230,44	0,08	1 175,23	509,99
Charges exceptionnelles	301,05	0,09	6,64		294,41	NS
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1 104,62</b>	<b>0,34</b>	<b>223,80</b>	<b>0,08</b>	<b>880,82</b>	<b>393,57</b>
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>-54 275,11</b>	<b>-16,77</b>	<b>-132 535,43</b>	<b>-48,33</b>	<b>78 260,32</b>	<b>-59,05</b>

# Détail du compte de résultat

FUAJ

Etats de synthèse au 31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18	Pourcent	du 01/01/17 au 31/12/17	Pourcent	Simple : Variation en valeur	Pourcent
- 70721000 Boissons bar	863,20	0,27	683,50	0,25	179,70	26,29
<b>Ventes de marchandises (Bar &amp; boutique)</b>	<b>863,20</b>	<b>0,27</b>	<b>683,50</b>	<b>0,25</b>	<b>179,70</b>	<b>26,29</b>
- 70610000 Hébergement individuels	24 176,40	7,47	21 419,10	7,81	2 757,30	12,87
- 70611000 Hébergement groupes	111 829,90	34,56	87 962,90	32,07	23 867,00	27,13
- 70961100 Gratuité hébergement	-8 839,50	-2,73	-7 213,50	-2,63	-1 626,00	22,54
- 70961200 Remises sur hébergement	-936,80	-0,29	-767,36	-0,28	-169,44	22,08
<b>Hébergement</b>	<b>126 230,00</b>	<b>39,01</b>	<b>101 401,14</b>	<b>36,98</b>	<b>24 828,86</b>	<b>24,49</b>
- 70660000 Petits déjeuners individuels	5 616,00	1,74	4 718,40	1,72	897,60	19,02
- 70661000 Petits déjeuners groupes	30 283,10	9,36	23 318,40	8,50	6 964,70	29,87
- 70670000 Restauration individuels	1 606,70	0,50	668,50	0,24	938,20	140,34
- 70670100 Restauration groupes	89 550,50	27,67	75 175,00	27,41	14 375,50	19,12
- 70671000 Paniers repas individuels	97,90	0,03	44,50	0,02	53,40	120,00
- 70671100 Paniers repas groupe	36 169,60	11,18	24 724,20	9,02	11 445,40	46,29
- 70963100 Gratuité restauration	-6 790,00	-2,10	-5 634,60	-2,05	-1 155,40	20,51
<b>Restauration</b>	<b>156 533,80</b>	<b>48,37</b>	<b>123 014,40</b>	<b>44,86</b>	<b>33 519,40</b>	<b>27,25</b>
- 70831000 Mise à disposition de salles	400,00	0,12	450,00	0,16	-50,00	-11,11
- 70833200 Animation	30 761,45	9,51	35 589,55	12,98	-4 828,10	-13,57
- 70833400 Activités culturelles	3 570,00	1,10	3 656,90	1,33	-86,90	-2,38
- 70833600 Activités sportives	157,00	0,05			157,00	
- 70833800 Activités diverses	3 184,50	0,98	2 953,50	1,08	231,00	7,82
- 70850000 Taxe de séjour	465,74	0,14	1 040,40	0,38	-574,66	-55,23
- 70851000 Frais de dossier	4 730,00	1,46	5 387,60	1,96	-657,60	-12,21
- 70854000 Frais annulation « no show »	-3 326,11	-1,03			-3 326,11	
- 70885200 Laverie	21,00	0,01	48,00	0,02	-27,00	-56,25
- 70888200 Dédommagement matériel dét	15,75		16,80	0,01	-1,05	-6,25
<b>Produits des activités annexes</b>	<b>39 979,33</b>	<b>12,35</b>	<b>49 142,75</b>	<b>17,92</b>	<b>-9 163,42</b>	<b>-18,65</b>
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>323 606,33</b>	<b>100,00</b>	<b>274 241,79</b>	<b>100,00</b>	<b>49 364,54</b>	<b>18,00</b>
- 79110000 ASP - contrats aidés			15 681,30	5,72	-15 681,30	-100,00
- 79118000 Avantages en nature	2 296,50	0,71	5 988,30	2,18	-3 691,80	-61,65
- 79140000 Indemnités CPAM et PREVOYA	92,91	0,03			92,91	
- 79180000 Remboursement MAD interne			3 500,00	1,28	-3 500,00	-100,00
<b>Reprises et Transferts de charge</b>	<b>2 389,41</b>	<b>0,74</b>	<b>25 169,60</b>	<b>9,18</b>	<b>-22 780,19</b>	<b>-90,51</b>
- 75800000 Produits divers de gestion cour	0,10		4,52		-4,42	-97,79
<b>Autres produits</b>	<b>0,10</b>		<b>4,52</b>		<b>-4,42</b>	<b>-97,79</b>
- 75631000 Adhésion Individuel	77,00	0,02	77,00	0,03		
- 75632000 Adhésion Individuel tarif normal	484,00	0,15	605,00	0,22	-121,00	-20,00
- 75633000 Carte organisme	2 250,00	0,70	2 100,00	0,77	150,00	7,14
- 75634000 Carte famille	140,00	0,04	280,00	0,10	-140,00	-50,00
- 75635000 Carte HI France			-11,00		11,00	-100,00
- 75639000 HI carte bienvenue	121,00	0,04	77,00	0,03	44,00	57,14
- 75690000 RRR sur adhésions	-33,00	-0,01			-33,00	
<b>Adhésions</b>	<b>3 039,00</b>	<b>0,94</b>	<b>3 128,00</b>	<b>1,14</b>	<b>-89,00</b>	<b>-2,85</b>

# Détail du compte de résultat

FUAJ

Etats de synthèse au 31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18	Pourcent	du 01/01/17 au 31/12/17	Pourcent	Simple : Variation en valeur	Pourcent:
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>329 034,84</b>	<b>101,68</b>	<b>302 543,91</b>	<b>110,32</b>	<b>26 490,93</b>	<b>8,76</b>
- 60711000 Achats alimentaires Bar	945,40	0,29			945,40	
- 60720000 Achats boissons Restaurant			451,20	0,16	-451,20	-100,00
- 60721000 Achats boissons	247,39	0,08			247,39	
<b>Achats de marchandises</b>	<b>1 192,79</b>	<b>0,37</b>	<b>451,20</b>	<b>0,16</b>	<b>741,59</b>	<b>164,36</b>
- 60370000 Variat° stocks de m/ses	-289,85	-0,09			-289,85	
<b>Variation de stock de marchandises</b>	<b>-289,85</b>	<b>-0,09</b>			<b>-289,85</b>	
- 60110000 Achats denrées alimentaires	52 002,59	16,07	40 866,44	14,90	11 136,15	27,25
<b>Achats de matières premières</b>	<b>52 002,59</b>	<b>16,07</b>	<b>40 866,44</b>	<b>14,90</b>	<b>11 136,15</b>	<b>27,25</b>
- 60310000 Variation des stocks de mat pre	171,77	0,05	-122,39	-0,04	294,16	-240,35
<b>Variation de stock de matières premières</b>	<b>171,77</b>	<b>0,05</b>	<b>-122,39</b>	<b>-0,04</b>	<b>294,16</b>	<b>-240,35</b>
- 60443200 Animation	1 749,50	0,54			1 749,50	
- 60443400 Activités culturelles	33 921,58	10,48	43 104,15	15,72	-9 182,57	-21,30
- 60443600 Activités sportives	3 234,00	1,00			3 234,00	
- 60450000 Achats cartes adhésions FUAJ	530,00	0,16	2 307,00	0,84	-1 777,00	-77,03
- 60611000 Eau	4 633,16	1,43	9 201,44	3,36	-4 568,28	-49,65
- 60612000 Gaz	12 060,00	3,73	17 541,92	6,40	-5 481,92	-31,25
- 60613000 Electricité	7 709,52	2,38	7 484,16	2,73	225,36	3,01
- 60614000 Combustibles	26 364,94	8,15	19 412,31	7,08	6 952,63	35,82
- 60631000 Produits entretien	1 978,25	0,61	2 894,99	1,06	-916,74	-31,67
- 60632000 Petit matériel et outillage divers	1 666,26	0,51	346,38	0,13	1 319,88	381,05
- 60632200 Petit matériel de restauration	1 539,54	0,48	450,74	0,16	1 088,80	241,56
- 60632300 Petit matériel hébergement	990,98	0,31			990,98	
- 60644000 Fournitures administratives	609,62	0,19	439,85	0,16	169,77	38,60
<b>Autres achats non stockés</b>	<b>96 987,35</b>	<b>29,97</b>	<b>103 182,94</b>	<b>37,62</b>	<b>-6 195,59</b>	<b>-6,00</b>
- 61110000 Frais gestion HI hostels	328,38	0,10	264,97	0,10	63,41	23,93
- 61320000 Loyer locaux AJ	26 833,00	8,29	11 170,00	4,07	15 663,00	140,22
- 61520000 Ent et réparations sur biens im	6 652,91	2,06	1 731,65	0,63	4 921,26	284,19
- 61552000 Entretien matériel restauration	1 524,79	0,47	1 880,23	0,69	-355,44	-18,90
- 61558000 Entretien autres matériels			1 122,00	0,41	-1 122,00	-100,00
- 61561000 Maintenance SSI	1 557,96	0,48	1 782,26	0,65	-224,30	-12,59
- 61568000 Maintenance autres matériels	1 583,41	0,49	1 636,43	0,60	-53,02	-3,24
- 61610800 Assurances MAIF AJ	3 927,00	1,21	3 919,00	1,43	8,00	0,20
- 62263000 Honoraires Contrôles hygiène	318,00	0,10	518,40	0,19	-200,40	-38,66
- 62310000 Annonces et insertions	590,00	0,18	180,00	0,07	410,00	227,78
- 62360000 Catalogues et imprimés	595,85	0,18	3 512,79	1,28	-2 916,94	-83,04
- 62510000 Voyages et déplacements	1 358,60	0,42	574,16	0,21	784,44	136,62
- 62570000 Réceptions	51,50	0,02	220,76	0,08	-169,26	-76,67
- 62610000 Affranchissements	316,90	0,10	298,50	0,11	18,40	6,16
- 62620000 Téléphone	309,02	0,10	374,69	0,14	-65,67	-17,53
- 62630000 Téléphone portable	129,46	0,04	129,50	0,05	-0,04	-0,03
- 62710000 Frais ANCV	45,90	0,01	35,40	0,01	10,50	29,66
- 62780000 Autres frais et commissions	80,39	0,02	337,53	0,12	-257,14	-76,18
- 62811000 Cotisation fédérale	14 100,00	4,36	11 400,00	4,16	2 700,00	23,68
- 62812000 Organisme consulaire	329,88	0,10	409,17	0,15	-79,29	-19,38

# Détail du compte de résultat

FUAJ

Etats de synthèse au 31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18	Pourcent	du 01/01/17 au 31/12/17	Pourcent	Simple : Variation en valeur	Pourcent
<b>Charges externes</b>	<b>60 632,95</b>	<b>18,74</b>	<b>41 497,44</b>	<b>15,13</b>	<b>19 135,51</b>	<b>46,11</b>
- 63110000 Taxes sur les salaires	9 019,40	2,79	16 687,45	6,08	-7 668,05	-45,95
- 63330000 Particip à la form.profess.contin	1 905,23	0,59	2 362,76	0,86	-457,53	-19,36
- 63340000 Particip à l'effort de constructio	471,21	0,15	465,27	0,17	5,94	1,28
- 63512000 Taxes foncières	989,00	0,31	966,00	0,35	23,00	2,38
- 63513200 Taxe ordures ménagères	175,20	0,05	48,27	0,02	126,93	262,96
- 63780000 Taxe de séjour	465,74	0,14	920,94	0,34	-455,20	-49,43
<b>Impôts et taxes</b>	<b>13 025,78</b>	<b>4,03</b>	<b>21 450,69</b>	<b>7,82</b>	<b>-8 424,91</b>	<b>-39,28</b>
- 64110000 Salaires, appointements	105 828,69	32,70	131 248,09	47,86	-25 419,40	-19,37
- 64140000 Indemnités et avantages divers	500,00	0,15	41 300,00	15,06	-40 800,00	-98,79
- 64182000 Provision congés payés	7 662,73	2,37	-4 603,00	-1,68	12 265,73	-266,47
<b>Salaires et Traitements</b>	<b>113 991,42</b>	<b>35,23</b>	<b>167 945,09</b>	<b>61,24</b>	<b>-53 953,67</b>	<b>-32,13</b>
- 64510000 Cotisations URSSAF	21 128,01	6,53	35 165,16	12,82	-14 037,15	-39,92
- 64520000 Cotisations mutuelle non cadre	2 647,74	0,82	2 064,88	0,75	582,86	28,23
- 64530000 Cotisations retraite non cadre	9 735,67	3,01	13 170,51	4,80	-3 434,84	-26,08
- 64536000 Cotisations prévoyance	505,55	0,16	626,87	0,23	-121,32	-19,35
- 64540000 Cotisations chômage	4 476,32	1,38	5 502,22	2,01	-1 025,90	-18,65
- 64720000 Versements aux comités d'entr	1 270,25	0,39	1 575,31	0,57	-305,06	-19,37
- 64750000 Médecine du travail, pharmacie	307,00	0,09	307,20	0,11	-0,20	-0,07
- 64810000 Indemnités stagiaires			70,00	0,03	-70,00	-100,00
- 64820000 Indemnités volontaires associa			537,90	0,20	-537,90	-100,00
- 64880000 Plan formation FUAJ	1 270,25	0,39	1 575,31	0,57	-305,06	-19,37
- 64882000 Charges sur congés payés	4 077,40	1,26	-2 571,00	-0,94	6 648,40	-258,59
<b>Charges sociales</b>	<b>45 418,19</b>	<b>14,04</b>	<b>58 024,36</b>	<b>21,16</b>	<b>-12 606,17</b>	<b>-21,73</b>
- 68112000 Dot aux amort des immos corp	1 419,78	0,44	1 838,83	0,67	-419,05	-22,79
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>1 419,78</b>	<b>0,44</b>	<b>1 838,83</b>	<b>0,67</b>	<b>-419,05</b>	<b>-22,79</b>
- 65160000 Droits d'auteur et de reproducti	165,00	0,05	165,00	0,06		
- 65800000 Charges diverses de gestion c	1,80		3,54		-1,74	-49,15
<b>Autres charges</b>	<b>166,80</b>	<b>0,05</b>	<b>168,54</b>	<b>0,06</b>	<b>-1,74</b>	<b>-1,03</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>384 719,57</b>	<b>118,89</b>	<b>435 303,14</b>	<b>158,73</b>	<b>-50 583,57</b>	<b>-11,62</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-55 684,73</b>	<b>-17,21</b>	<b>-132 759,23</b>	<b>-48,41</b>	<b>77 074,50</b>	<b>-58,06</b>
- 76800000 Autres produits financiers	305,00	0,09			305,00	
<b>Produits financiers</b>	<b>305,00</b>	<b>0,09</b>			<b>305,00</b>	
<b>Résultat financier</b>	<b>305,00</b>	<b>0,09</b>			<b>305,00</b>	
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-55 379,73</b>	<b>-17,11</b>	<b>-132 759,23</b>	<b>-48,41</b>	<b>77 379,50</b>	<b>-58,29</b>
- 77180000 Ecarts de caisse	0,04				0,04	
- 77200000 Produits des exercices antérieu	1 129,31	0,35	230,44	0,08	898,87	390,07
- 77880000 Autres produits exceptionnels c	276,32	0,09			276,32	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 405,67</b>	<b>0,43</b>	<b>230,44</b>	<b>0,08</b>	<b>1 175,23</b>	<b>509,99</b>

# Détail du compte de résultat

FUAJ

Etats de synthèse au 31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18	Pourcent:	du 01/01/17 au 31/12/17	Pourcent:	Simple : Variation en valeur	Pourcent:
- 67180000 Ecart de caisse			0,20		-0,20	-100,00
- 67200000 Charges sur exercices antérieu	301,05	0,09			301,05	
- 68710000 Dot. amort. except.im mob			6,44		-6,44	-100,00
Charges exceptionnelles	301,05	0,09	6,64		294,41	NS
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1 104,62</b>	<b>0,34</b>	<b>223,80</b>	<b>0,08</b>	<b>880,82</b>	<b>393,57</b>
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>-54 275,11</b>	<b>-16,77</b>	<b>-132 535,43</b>	<b>-48,33</b>	<b>78 260,32</b>	<b>-59,05</b>

Indicateurs auberge de jeunesse de Cadouin 2018	
Chiffre d'affaires	323 606 €
Durée ouverture site	12 mois
Promotion du site	- €
Total charges de structure	331 642 €
Part des charges de structures (fixes) sur CA	102%
Total charges de personnel	113 991 €
Part des charges de personnel sur CA	35%
Cotisations versées au siège	14 100,00 €
Part de la cotisation sur CA	4%
Montant Redevance DSP 2018	26 833 €

## Cadouin - Profitabilité historique et prévisionnelle

en k€	2017	2018E	2019B	2020B	2021B
Ventes de marchandises (Bar & boutique)	1	1	2	3	4
Hébergement	101	118	161	172	181
Restauration	123	144	164	179	189
Produits des activités annexes	48	56	62	66	70
Adhésions	3	3	4	4	4
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>276</b>	<b>322</b>	<b>393</b>	<b>424</b>	<b>448</b>
<i>Coûts restauration</i>	<i>(42)</i>	<i>(57)</i>	<i>(64)</i>	<i>(72)</i>	<i>(74)</i>
<i>Eau/Gaz/Electricité/Carburant</i>	<i>(54)</i>	<i>(49)</i>	<i>(50)</i>	<i>(52)</i>	<i>(53)</i>
<i>Autres achats non stockés (activités, etc.)</i>	<i>(46)</i>	<i>(53)</i>	<i>(54)</i>	<i>(55)</i>	<i>(56)</i>
<b>Charges variables</b>	<b>(141)</b>	<b>(158)</b>	<b>(168)</b>	<b>(179)</b>	<b>(183)</b>
<b>Marge sur coûts variables</b>	<b>135</b>	<b>163</b>	<b>225</b>	<b>245</b>	<b>265</b>
Frais de personnel (y.c taxe sur les salaires)	(224)	(158)	(164)	(167)	(169)
Ménage, gardiennage, entretien	(11)	(18)	(13)	(14)	(14)
Autres charges externes (honoraires, etc.)	(10)	(10)	(11)	(12)	(13)
Loyer et charges de copropriété	(11)	(11)	(28)	(28)	(28)
Impôts et taxes	(2)	(2)	(5)	(5)	(5)
Autres produits et charges	4	5	3	3	3
<b>EBITDA</b>	<b>(120)</b>	<b>(31)</b>	<b>7</b>	<b>23</b>	<b>38</b>
Amortissements et provisions nets	(2)	(2)	(5)	(5)	(5)
<b>Résultat d'exploitation avant cotis. fed</b>	<b>(121)</b>	<b>(33)</b>	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>33</b>
Cotisation fédérale	(11)	(13)	(14)	(15)	(15)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(133)</b>	<b>(46)</b>	<b>(12)</b>	<b>3</b>	<b>18</b>
Résultat exceptionnel	0	-	-	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>(133)</b>	<b>(46)</b>	<b>(12)</b>	<b>3</b>	<b>18</b>
<b>Indicateurs</b>					
Capacité (lits)	80 lits	80 lits	80 lits	80 lits	80 lits
Mois d'ouverture	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Taux d'occupation	25,0 %	31,1 %	38,5 %	41,7 %	42,6 %
ETP	-	4,0	4,4	4,5	4,6
Nuitées	6 003	7 459	9 238	10 011	10 222
Revenu par nuitée vendue (en €)	46,0	43,2	42,5	42,4	43,8
Coûts variables par nuitée vendue (en €)	(23,6)	(21,2)	(18,2)	(17,9)	(17,9)
Marge sur coûts variables	22,5	21,9	24,3	24,5	25,9
en % du revenu par nuitée	48,8 %	50,8 %	57,1 %	57,8 %	59,1 %

Nous prévoyons une poursuite de l'amélioration de l'activité de l'auberge de jeunesse de Cadouin entamée après le remplacement du directeur en 2018.

Ce redressement se traduit par :

- Une augmentation de la fréquentation à 9200 nuitées,
- Une amélioration de la marge par nuitée (rationalisation des coûts pour l'ensemble du réseau FUAJ), en ligne avec le redressement entamé en 2018,
- Des frais de personnel en hausse (perte d'aide) mais amoindris par la mutualisation de postes avec les auberges de jeunesse de la région.
- Les prévisions 2019 restent toutefois impactées négativement par l'augmentation de la part variable de la redevance. Une révision du calcul de la part variable entre la FUAJ et le Conseil départemental de Dordogne pourrait être envisagée.

## Annexe 8

### Travaux réalisés en 2018

Entreprise	Type d'intervention	Date	Montant
ATSE SERVICE	Dépannage fuite chaufferie	janv.-18	242,00
ATSE SERVICE	Réparation fuite plafond	mai-18	181,50
ATSE SERVICE	Remise en service chauffage	mars-18	302,50
Froid Service	Contrôle étanchéité gaz appareil cuisson	avr.-18	317,40
ATSE SERVICE	Remplacement flexibles chaufferie	avr.-18	337,48
HORIS	Intervention lave vaisselle	avr.-18	278,40
HORIS	Intervention laveuse à capot	juin-18	746,52
ATSE SERVICE	Réparation fuite radiateur et lavabo chambre 109	juin-18	302,50
ATSE SERVICE	Dépannage fuite d'eau cellier	juil-18	272,25
ATSE SERVICE	Dépannage fuite logement de fonction	juil-18	223,63
HOMELEC	Travaux de mise en conformité électrique	août-18	316,25
ATSE SERVICE	Réparation fuite placard	sept-18	151,25
HOMELEC	Pose alarme	oct-18	427,20
HOMELEC	commande éclairage extérieur	oct-18	158,84
ATSE SERVICE	Mise en place mitigeur thermostatique	nov-18	2 496,16
ATSE SERVICE	Réparation fuite chaufferie	nov-18	198,55
	<b>TOTAL</b>		<b>6 952,43</b>

Mise en peinture des fenêtres intérieures des chambres 109, 110, 111, 112, 113, 203, 204, 205  
Nettoyage de la peinture du portail bois

### Devis en attente de validation

AQUITAINE DESEMBOUAGE	Désembouage du circuit de chauffage	devis joint	4 950,00
JULIEN SICARD	Suivi toiture, émoussage, reprise des cimentages et fourniture des tuiles manquantes	devis joint	16 899,48
SIDER	Remplacement canons des serrures et mise en place d'un organigramme	devis joint	1 410,18
	<b>TOTAL</b>		<b>23 259,66</b>

### Demandes de devis en cours

Remplacement des consignes de sécurité

### Travaux liés à l'inondation de 2008

L'entreprise qui doit reprendre la façade extérieure doit prochainement passer à l'auberge de jeunesse  
La 2ème partie des travaux portant sur la peinture, les WC, etc... n'a pas encore démarré.



## Annexe 9

### Personnel affecté au fonctionnement de l'auberge de jeunesse de Cadouin

Poste	Type de contrat	Durée du contrat
Directeur	CDI	
Agent d'accueil niveau 2	CDI	
Aide de cuisine	CDI	
Agent polyvalent niveau 1	CDD	avril à septembre 2018
Agent polyvalent niveau 1	CDD	avril à septembre 2018
Agent d'accueil	CDD	avril à octobre 2018

# Auberge de Jeunesse HI Cadouin - Grille tarifaire 2019

Annexe 10

## Tarifs Hébergements (prix par personne et par nuit)

	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	01-14 Juin	15-juil	15-août	16-31 août	Septembre	Octobre	Novembre
Chambre Double, côté Cloître: Salle de bain dans la chambre, toilettes sur le palier	20,30 €	20,30 €	20,30 €	20,30 €	20,30 €	20,30 €	22,10 €	22,10 €	20,30 €	20,30 €	20,30 €	20,30 €
Chambre familiale (3 lits) avec salle de bain, toilettes sur le palier	20,30 €	20,30 €	20,30 €	20,30 €	20,30 €	20,30 €	22,10 €	22,10 €	20,30 €	20,30 €	20,30 €	20,30 €
Chambre à partager (5,6 ou 10 lits): salle de bain et toilettes privatives	17,30 €	17,30 €	17,30 €	17,30 €	17,30 €	17,30 €	20,30 €	20,30 €	17,30 €	17,30 €	17,30 €	17,30 €
Chambre single: salle de bain dans la chambre, toilettes sur le palier	20,30 €	20,30 €	20,30 €	20,30 €	20,30 €	20,30 €	22,10 €	22,10 €	20,30 €	20,30 €	20,30 €	20,30 €
Réductions	moins de 3 ans= gratuit											
	de 4 à 8 ans= 40 % sur la nuitée											
	de 9 à 12 ans= 20 % sur la nuitée											
Promotion à 17€ pour les individuels toutes chambres	1,2,3 et 4 juillet											
	27,28,29 et 30 août											
	21,22,23 et 24 octobre											

## Tarifs Restauration

Petit-déjeuner	4,90 €
Déjeuner pique-nique	9,00 €
Dîner	12,60 €
Repas régional	22,50 €
Repas enfant	moins de 5 ans= 6,50 €/ de 5 à 10 ans= 9 €

## Tarifs salle de réunion

Salle de classe	mise à disposition gratuite au groupe hébergé sur place
Réfectoire des moines	150,00 €

## Grille horaires

Ouverture Auberge	1er février au 30 novembre
Horaires d'ouverture de l'auberge	Auberge accessible 24h/24h 7 jours/7

## Cartes d'adhésion obligatoires pour séjourner en Auberge de Jeunesse

Carte d'adhésion groupe	50,00 €
Carte d'adhésion individuelle -26 ans	7,00 €
Carte d'adhésion Famille (au moins 1 parent avec 1 enfant de -16 ans)	20,00 €
Carte HI Bienvenue pour les individuels étrangers	11,00 €

Partenaire Fuaj Pas de carte d'adhésion

Fédération française des associations des chemins de ST Jacques de Compostelle/Fédération Française de cyclisme (FFC)/Fédération Française de cyclo-tourisme (FFCT)/Fédération Française de randonnée pédestre (FFRP)/Les amis de la nature /Porteur du livret avantage MAIF

**Auberge de jeunesse Hi Cadouin**  
 14, Place de l'Église, Cadouin, 24400, France Localiser notre site

100% des avis  
 100% des installations

**Note globale 95%**

Écrivez un avis

Personnel	96%
Propreté	96%
Emplacement	100%
Sécurité	92%
Service	96%
Confort	92%
Note environnementale	96%

## Auberge de jeunesse de Cadouin Avis déposés sur le site hihostels.com

Avis

Trier Les plus récents



Superbe accueil !

100%

Bruno,  
 Ven 25 Avr 2019

“ Merci pour votre message très chaleureux. Nous avons beaucoup apprécié votre gentillesse. Avec grand plaisir de vous recevoir une prochaine fois dans notre auberge de jeunesse.



David MAILLET, Hostel Manager, Hi Cadouin  
 Dim 25 Avr 2019



Remarquable !

100%

Dominique,  
 Mar 26 Fév 2019

“ Merci beaucoup pour votre commentaire. Nous avons beaucoup apprécié votre gentillesse. Avec grand plaisir de vous accueillir une prochaine fois dans notre auberge de jeunesse.



I liked the unique atmosphere of this hostel in an abbey and the beauty of the village.

97%

Raymond,  
 Mar 25 Sep 2018

“ Thank you for your kind message. With great pleasure to welcome you another time in our youth hostel!



David MAILLET, Hostel Manager, Hi Cadouin  
 Jeu 27 Sep 2018



Necesita mejorar el desayuno

83%

Mar 05 Sep 2018

“ Tomamos nota de su mensaje sobre el desayuno y lo tomamos en cuenta en nuestro enfoque de calidad.



David MAILLET, Hostel Manager, Hi Cadouin  
 Ven 07 Sep 2018



J'ai passé un très bon séjour dans le site exceptionnel de Cadouin. on y est très bien accueilli et le village offre une animation très agréable le soir. Je recommande vivement cet endroit!

97%

Malys,  
 Lun 12 Août 2018

“ Nous vous remercions pour votre commentaire. Avec grand plaisir de vous recevoir une prochaine fois dans notre auberge de jeunesse. Nous vous souhaitons bonne continuation.



David MAILLET, Hostel Manager, Hi Cadouin  
 Mar 15 Août 2018

# Annexe 12

## Synthèse des enquêtes de satisfaction des groupes (22 questionnaires)

	Très mauvais				Mauvais				Bon				Très bon			
<b>AVANT SEJOUR</b>																
Informations fournies																
Signalisation								3				13				9
Réservation								1				7				14
Arrivée												8				14
Disponibilité du personnel												6				16
Efficacité du personnel												6				16
<b>CONFORT</b>																
Confort des chambres												13				9
Confort du reste de l'auberge												11				11
Intimité dans les salles de bain								3				9				10
Niveau de propreté												12				10
Niveau d'entretien												13				9
<b>RESTAURATION</b>																
Qualité de la cuisine collective												7				15
Petit déjeuner												4				18
Panier repas												3				19
Dîner												2				20
<b>BILAN</b>																
Rapport qualité prix												5				13
L'auberge répond-elle à vos attentes								1				5				12
Globalement quelle note donneriez-vous à l'Auberge												6				14

### Axes d'amélioration proposés

#### **Améliorer le taux d'occupation en février et novembre**

Une semaine de promotion sera proposée en 2020 durant les vacances scolaires de février et novembre.

#### **Elargir l'offre de l'auberge de jeunesse**

Les démarches ont été entreprises pour utiliser l'outil Elloha qui permet d'intégrer la plateforme déployée par le comité départemental du tourisme Dordogne Périgord afin d'agrèger l'offre touristique (hébergements, activités, restaurants, gestionnaires de sites, loueurs...), la diffuser et la vendre sur un ou des sites internet en rejoignant un ou plusieurs réseaux de distribution physique ou numérique.

L'objet du Comité départemental est de favoriser et développer la réservation directe entre le client et le prestataire en évitant les commissions versées aux intermédiaires. Le comité départemental du tourisme ne prend ni commission, ni frais sur les ventes réalisées via ses sites internet.

Périgueux, le 5 - JUL. 2019

DGA DE LA SOLIDARITE  
ET DE LA PREVENTION (DGA-SP)

-----  
Pôle Personnes Âgées  
Service Administratif APA et SAD

-----  
Affaire suivie par : Madame Fabienne TORRES  
Tél. : 05.53.02.28.70  
Courriel : f.torres@dordogne.fr  
Réf : PPA/APA-SAD/FT/MAC/2019 n° 600

## RAPPORT TELEASSISTANCE 2018

Déléataire : Association CASSIOPEA

Service délégué : Téléassistance de la Dordogne

Sujet de l'analyse : rapports d'activité et financier de l'année 2018 relatif au service délégué de la téléassistance départementale

Date de la transmission du rapport du déléataire : le 31 mai 2019

Analyse réalisée par : Fabienne TORRES, Responsable du Service administratif APA et Services d'aide et d'accompagnement à domicile, Pôle Personnes Agées, Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention au Conseil départemental de la Dordogne

Date : le 5 juillet 2019

---

### ① Les bénéficiaires de la téléassistance déléguée

Au 31 décembre 2018, sur 6 134 adhérents au service de téléassistance de l'association CASSIOPEA, 3 049 personnes vulnérables sont servies par le service de la téléassistance départementale :

- 2 903 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),
- 146 bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).
- soit 49,71 % de la totalité des adhérents, équipés de la téléassistance, taux supérieur à celui de 2017 (47,47%).
- 75 % des usagers du service de téléassistance, bénéficiaires de l'APA, ont entre 80 et 95 ans.
- 91 % des usagers du service de téléassistance, bénéficiaires de la PCH, ont moins de 70 ans.
- Les femmes allocataires de l'APA restent très majoritaires et représentent 79 % des usagers du service de téléassistance.

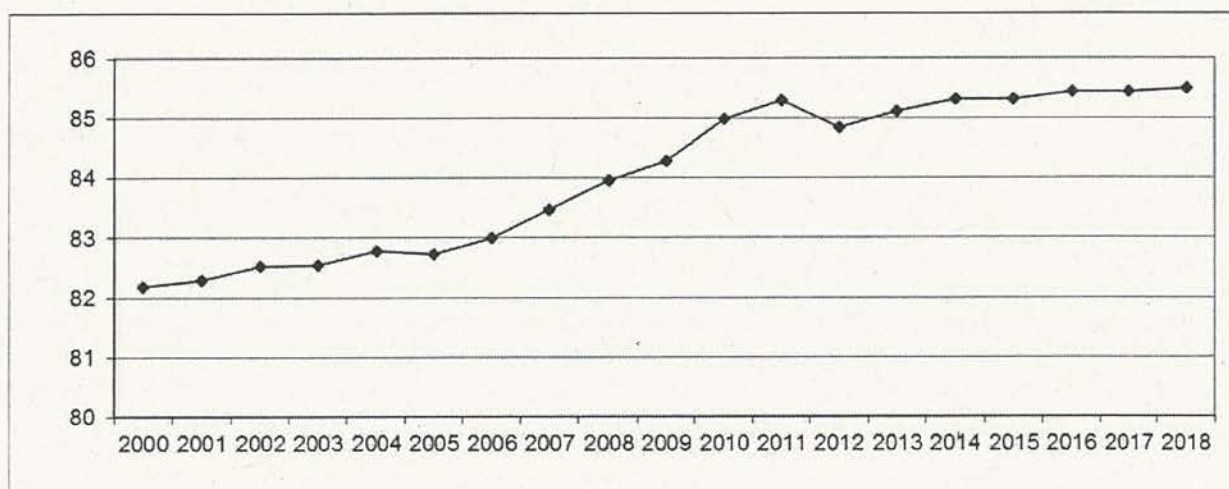
#### *L'évolution du nombre de bénéficiaires de l'APA abonnés à la téléassistance*

Entre 2009 et 2010	+ 89	+ 6,4 %
Entre 2010 et 2011	+ 37	+ 2,6 %
Entre 2011 et 2012	+ 214	+ 14,8 %
Entre 2012 et 2013	+ 206	+ 12,45 %
Entre 2013 et 2014	+ 263	+ 14,13 %
Entre 2014 et 2015	+ 163	+ 7,7 %
Entre 2015 et 2016	+ 229	+ 10 %
Entre 2016 et 2017	+ 169	+ 6,7 %
Entre 2017 et 2018	+ 229	+ 8,12 %

Remarque :

➤ Depuis 2011, la téléassistance départementale déléguée à l'association CASSIOPEA rencontre une forte attractivité sans doute en rapport avec le vieillissement de la population et l'isolement des personnes âgées, d'une part, et les efforts d'information et de communication déployés par le Département et son délégataire, d'autre part.

*Evolution de l'âge moyen des bénéficiaires de l'APA abonnés à la téléassistance*



Remarque :

➤ L'âge moyen des personnes âgées allocataires de l'APA augmente sensiblement à partir de 2006 (83 ans), pour dépasser les 85 ans en 2011 et se stabilise sur les quatre dernières années entre 85 et 86 ans.

*Motifs des 715 annulations de contrat de téléassistance chez les bénéficiaires de l'APA :*

ANNEES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Décès	35 %	35 %	36 %	34 %	35 %	32 %	34 %	29 %	34 %	33 %
Entrée EHPAD	42 %	44 %	39 %	36 %	38 %	43 %	40 %	42 %	40 %	38 %
Hospitalisation définitive	8 %	5 %	8 %	7 %	10 %	6 %	8 %	10 %	9 %	9 %
N'en veut plus	3 %	4 %	4 %	7 %	6 %	3 %	4 %	6 %	4 %	4 %



Remarques :

➤ Le taux de résiliation de contrat du fait même de la personne reste faible et se maintient par rapport à 2017. Ce qui peut en partie traduire le degré élevé de satisfaction des bénéficiaires à l'égard du service.

➤ Le taux de résiliation en raison d'une entrée en établissement d'hébergement ou d'une hospitalisation définitive, affiche une diminution de 2%.

*Niveau d'équipement en téléassistance chez les plus de 60 ans bénéficiaires de l'APA par territoire depuis 2014*

	Usagers Téléassistance bénéficiaires de l'APA en 2014	Usagers Téléassistance bénéficiaires de l'APA en 2015	Usagers Téléassistance bénéficiaires de l'APA en 2016	Usagers Téléassistance bénéficiaires de l'APA en 2017	Usagers Téléassistance bénéficiaires de l'APA en 2018
Grand Périgueux	373	421	486	523	591 (+ 13 %)
Nord Dordogne	377	384	432	457	479 (+ 5 %)
Périgord Noir	400	459	528	562	631 (+ 12 %)
Ribéracois/Vallée de l'Isle	311	344	372	396	451 (+ 14 %)
Bergeracois	662	678	696	745	751 (+ 1 %)
Département de la Dordogne	2 123	2 286	2 514	2 683	2 903 (+ 8 %)

Remarques :

➤ Il est à noter entre 2017 et 2018 une évolution très disparate suivant les territoires (entre 1 et 14 %). A noter les secteurs du Grand Périgueux, du Périgord Noir et du Ribéracois qui ont vu le nombre de bénéficiaires augmenter de plus de 10 %.

➤ Force est de constater une hausse constante sur le Département depuis 2014 quel que soit le secteur.

Taux d'équipement chez les plus de 60 ans au 31/12/2018, en Dordogne

Population âgée de 60 ans et plus (source Insee 2014)	Personnes ayant des droits ouverts à l'APA à domicile	Bénéficiaires APA abonnés à la téléassistance	Taux de personnes âgées équipées de la téléassistance	Taux de bénéficiaires APA à dom. équipés de la téléassistance
142 417	8 424	2 903	2,03 %	34 %
	<i>Rappel 2017 : 8 337</i>	<i>Rappel 2017 : 2 683</i>	<i>Rappel 2017 : 1.88 %</i>	<i>Rappel 2017 : 32 %</i>

Remarques :

➤ 19 personnes âgées de plus de 60 ans sur 1 000 sont utilisatrices de la téléassistance départementale.

➤ Le taux d'équipement en téléassistance des personnes allocataires de l'APA progresse à nouveau, en 2018, de 2 points avec 34 % de foyers équipés.

② Bilan d'activité de la centrale d'appel

Depuis 2012, le logiciel de téléassistance utilisé par CASSIOPEA peut identifier et comptabiliser, parmi l'ensemble des abonnés, la part des appels concernant les bénéficiaires de l'APA et de la PCH.

Au cours de l'année 2018, le service de téléassistance a géré 45 288 appels médaillon, dont 41 603 concernant des bénéficiaires de l'APA et 3 685 des bénéficiaires de la PCH.

2-1 *Evolution des appels de secours :*

*Evolution sur 7 ans des appels de secours des abonnés à la téléassistance ayant entraîné une intervention :*

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'appels de secours	6 761	6 625	8 216	9 227	6 427	5 637	6 487
% sur N – 1	+ 15 %	- 2 %	+ 24 %	+ 12 %	- 30 %	- 12 %	+ 15 %
Appels de bénéficiaires de l'APA	2 784	2 693	3 612	4 543	3 383	3 090	3 410
Appels de bénéficiaires de la PCH	297	288	244	324	190	141	279

Remarques :

➤ Après une baisse sur les années 2016 et 2017, le nombre d'appels de secours a augmenté sur cette dernière année, tant pour les bénéficiaires de l'APA (+10 %) que de la PCH de manière beaucoup plus marquée (+ 98 %).

➤ Les appels des bénéficiaires de l'APA et de la PCH ont représenté 57 % des appels de secours comptabilisés par la téléassistance.

*Evolution concernant les motifs des appels de secours des bénéficiaires de l'APA*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Chutes	36 %	31 %	43 %	46 %	52 %	47 %
Malaises	14 %	11 %	14 %	11 %	14 %	14 %
	} 50 %		} 57 %		} 66 %	
	} 42 %		} 57 %		} 61 %	
Confort de vie	36 %	32,5 %	25 %	29 %	17 %	21 %
Soutien psycho-social	1 %	0.1 %	NC	1 %	2 %	1 %
Erreurs de manipulation	14 %	25,4 %	18 %	13 %	15 %	17 %

Remarques :

➤ Les chutes et les malaises restent les principales causes du déclenchement des appels (61%).

➤ Les appels relevant du « confort de vie », après une diminution de manière importante en 2017 (-12 %) augmentent à nouveau en 2018 (+4 %). Le soutien psycho-social reste à la marge (1 %), quant aux erreurs de manipulation elles restent inférieures à 2014 et 2015 mais augmentent d'année en année depuis 2016 pour arriver à 17 % en 2018.

2-2 L'aspect social, préventif et convivial du service délégué :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ecoutes psycho-sociales par les auxiliaires de la TA	3 921	4 965	4 621	4 993	6 809	7 209
Dont en direction de personnes très fragiles	48	124	766	490	2 777	2 527
Appels pour les anniversaires	905	2 357	2 504	2 844	2 725	3188
Visites de convivialité	478	994	1 169	1 021	1 065	1 077
Gestion de crise (canicule, etc.)	441	-	840	1 278	1 506	2 917
Mise en relation avec partenaires	294	391	531	447	705	931
Signalement de faits de maltraitance	0	1	0	0	0	1

Remarques :

➤ Ces données statistiques concernent les deux publics bénéficiaires de l'APA ou de la PCH.

➤ Aux 7209 appels relatifs aux écoutes psycho-sociales s'ajoutent 14 628 appels effectués par les opératrices et motivés par des prises de nouvelles le lendemain d'une intervention, la gestion des absences, des retours, la résolution d'anomalies, etc. L'ensemble de ces appels sont en constante augmentation d'une année sur l'autre. Après une forte augmentation entre 2016 et 2017, ces chiffres se stabilisent entre 2017 et 2018.

➤ 1 077 adhérents ont été visités à leur domicile par les conseillers en téléassistance. Ces contacts directs ont permis des vérifications techniques et sont appréciés du public et rassurent ce dernier.

➤ La mise en relation avec d'autres partenaires du territoire est essentielle notamment pour la connaissance et l'accès à d'autres services à la personne, dont pourraient avoir besoin la personne âgée ou handicapée. Les chiffres montrent une augmentation de ces mises en relation de 41 %.

➤ En cas de maltraitance avérée, le délégataire a l'obligation de signaler celle-ci au Procureur de la République et d'assister, si besoin, la personne vulnérable. En 2018, 1 signalement a été réalisé.

➤ Trois épisodes climatiques ont été gérés par le délégataire, du 28 février au 20 mars 2018 pour une période de grand froid, les 5 et 6 juillet 2018 suite à l'orage et à la tempête du 4 juillet 2018 et enfin du 1<sup>er</sup> au 7 août 2018 pour une période de canicule.

### 2-3 Traitement des réclamations

ANNEES	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de réclamations	6	9	10	25	55	46	52

#### Remarques :

➤ Après une stabilité du nombre de réclamations sur les années 2012-2014, le nombre de réclamations après avoir rebondi en 2015 (25 plaintes) progresse en 2016 (55 plaintes), une petite baisse est à noter sur 2017 (46 plaintes) avant à nouveau une hausse en 2018 (52 plaintes).

➤ Les principaux motifs de ces réclamations portent sur des problèmes d'intervention (34 %) et le matériel (21 %). Ces ratios sont à ramener au nombre global de bénéficiaires et représentent 2 % de ce dernier.

➤ Chacune de ces réclamations a reçu une réponse individualisée conformément à une procédure de traitement mise en place depuis plusieurs années.

### ③ La qualité au service des adhérents

#### 3-1 L'enquête qualité

La qualité du service a fait l'objet, en 2018, d'une enquête de satisfaction auprès de 200 usagers du service, bénéficiaires de l'APA (96,5 %) ou de la PCH (3,5 %). 87 questionnaires ont été réceptionnés (taux de réponse : 44 %).

---

Les résultats s'avèrent positifs.

L'accueil, le niveau d'information, le contact avec le personnel, les réponses apportées aux appels médaillon et la réactivité en cas de maintenance ont été très favorablement notés.

### Résultats des enquêtes annuelles de satisfaction des usagers de la téléassistance

	2014	2015	2016	2017	2018
Usagers bien informés du fonctionnement du service et des matériels	96 %	93 %	89 %	98 %	95 %
Usagers se sentant plus en sécurité	95 %	96 %	89 %	98 %	92 %
Usagers satisfaits de la rapidité avec laquelle les interventions de dépannage sont effectuées	99 %	98 %	95 %	98 %	96 %
Usagers qui recommanderaient la téléassistance à leurs proches	95 %	96 %	94 %	99 %	95 %
Usagers se sentant plus entourés	66 %	73 %	58 %	98 %	85 %

### 3-2 L'accueil du public APA et PCH au siège et dans les permanences mensuelles

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de points d'accueil	8	8	8	8	8	8
Nombre de permanences (1/2 journées)	84	82	69	68	68	60
Nombre de personnes reçues	41	30	31	30	73	45

#### ④ Les crises sanitaires et climatiques

- 2 917 appels, dont l'objet étant de s'assurer sur la santé des bénéficiaires les plus fragiles et de donner à ces derniers des recommandations, ont été effectués durant les différents épisodes climatiques de l'année 2018 :

- 207 appels du 28 février au 20 mars 2018 sur la période de grand froid
- 578 appels les 5 et 6 juillet 2018 suite à l'orage et à la tempête du 4 juillet 2018
- 2132 appels sur la période de canicule du 1<sup>er</sup> au 7 août 2018.

## ⑤ Les actions de communication

Le service délégué fait l'objet de diverses actions de promotion assurées par l'Association CASSIOPEA.

Ces outils de communication (plaquettes, affiches) sont distribués lors des visites auprès des partenaires locaux (Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), Mairies)

En 2018, en concertation avec le Département, une nouvelle plaquette spécifique à la Téléassistance départementale ainsi qu'une affiche aux mêmes couleurs a été élaborées et diffusées.

Sur cette même année, le directeur, le conseiller en développement social et les conseillers en téléassistance ont pris soin de rencontrer régulièrement les partenaires locaux afin de présenter le service.

Les conseillers en téléassistance ont réalisé 881 visites auprès des services d'aide à domicile de leurs secteurs respectifs afin d'échanger sur la situation des bénéficiaires communs et présenter le dispositif de téléassistance si nécessaire.

La Téléassistance de la Dordogne a été mise en valeur à l'occasion de plusieurs événements et dans les médias.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Plaquettes diffusées	1 500	14 096	5 000	NR	NR	NR
Nombre d'évènements	6	5	4	9	8	6
Séances de prévention	100	84	65	64	47	72
Articles dans la presse	80	66	32	15	NR	NR
Articles dans bulletins municipaux	20	7	4	NR	NR	NR
La Gazette de CASSIOPEA	4	4	4	0	NR	NR
Visites dans les SAAD et Mairies	NR	NR	NR	409	745	881

NR : non renseigné

## ⑥ Tarification du service pour les bénéficiaires APA et PCH

ANNEES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Droits d'entrée	exo.	exo.	exo.	exo.	exo.	exo.	exo	exo
Mensualité	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €

exo : exonération sur les droits d'entrée au service

## ⑦ Bilan comptable

1) Principale clé utilisée : Nombre APA et PCH/ensemble des abonnés : 49,71 %

ANNEES	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ratio	36,67 %	38,83 %	42,08 %	42,88 %	45,66 %	47,47 %	49,71 %

Remarque :

➤ Cette clé est utilisée pour répartir les charges entre la téléassistance déléguée, qui s'adresse aux bénéficiaires des aides sociales départementales et la téléassistance servie aux autres publics non dépendants (moins de 60 ans, peu de perte de dépendance, retraités).

➤ La progression du taux d'allocataires APA et PCH comparativement à celle de l'ensemble des abonnés à la téléassistance traduit un nombre croissant de personnes âgées et un survieillessement de ces dernières. Sur ces 7 dernières années cette évolution représente plus de 13 points.

2) Coût de la téléassistance par bénéficiaire APA ou PCH en 2018 :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Coût du service	585 238 €	633 507 €	698 313 €	771 735€	841 745 €	872 679 €
Nombre de bénéficiaires	1 968	2 238	2 408	2 646	2820	3049
Coût par bénéficiaire	297 €	283 €	290 €	292 €	298 €	286 €
Coût journée	0,81 €	0,77 €	0,79 €	0,79 €	0,82 €	0,78 €

Remarque :

➤ En 2018, le coût journalier de la téléassistance déléguée diminue de 0,04 € par rapport à 2017, le coût par bénéficiaire de 12 €.



### 3) Progression des postes de charges représentatifs de la téléassistance

	2015	2016	2017	2018	Evol en € n / n-1	Evol en % n / n-1
Charges d'exploitation	693 143 €	764 313 €	833 810 €	861 302 €	+ 27 492 €	+ 3 %
Dont Charges de personnel	420 362 €	482 849 €	524 343 €	520 619 €	- 3 724 €	- 0,7 %

#### Remarques :

➤ Les charges d'exploitation augmentent d'une année sur l'autre de 3 %.

➤ Cette augmentation est principalement induite par l'augmentation des charges liées aux achats et charges externes et aux impôts et taxes assimilées.

➤ Après une augmentation des charges du personnel en 2017 liée à la revalorisation des salaires (convention collective et négociation annuelle), une petite baisse (- 0,7 %) est à noter en 2018

#### Les produits d'exploitation

	2015	2016	2017	2018	Evol en € n / n-1	Evol en % n / n-1
Abonnements téléassistance	677 604 €	740 172 €	789 691 €	854 570 €	+ 64 879 €	+ 8 %
Autres produits d'exploitation	20 505 €	26 462 €	34 515 €	15 698 €	- 18 817 €	- 55 %

### 4) Résultats des exercices sur la durée de la délégation 2013-2017

	2014	2015	2016	2017	2018
Téléassistance déléguée	+ 3 884 €	+ 2 958 €	+ 2 208 €	+ 2 617 €	+ 3 499 €

#### Remarques :

➤ L'exercice 2018 se conclut par un excédent d'exploitation de 3 499 € résultant d'une progression globale des recettes de 4 % au regard de celles perçues en 2017.

➤ En effet, les résultats cumulés des cinq années de la délégation de service public s'élevaient, fin 2017 à + 360 €

➤ Cette première année sur la nouvelle délégation de 5 ans se solde également avec un résultat excédentaire de 3 499 €.

### 5) Contrôle de gestion de l'association CASSIOPEA relatif à l'exercice 2018

Les éléments financiers présentés dans le tableau ci-dessous portent sur l'activité globale de l'association CASSIOPEA qui gère plusieurs services :

➤ Cassiopea-téléassistance, service de téléassistance qui s'adresse à tous publics exceptés les bénéficiaires de l'APA et de la PCH dont les plans d'aide mentionnent de la téléassistance.

➤ La Téléassistance départementale (déléguée par le Département),

➤ Allo Maltraitance 24 (ALMA 24), service d'écoute pour les situations de maltraitance.

➤ Cassiopea-Prévention, qui contribue à développer des actions de prévention auprès des séniors et des aidants familiaux. Ces actions sont en partie financées par la Conférence des financeurs de la Dordogne.

	2015	2016	2017	2018
Total des produits d'exploitation	2 002 244 €	2 151 396 €	2 030 125 €	2 059 800 €
Total des charges d'exploitation	1 950 767 €	2 130 779 €	2 194 545 €	2 022 332 €
Résultat d'exploitation	+ 51 477 €	+ 20 616 €	- 164 420 €	37 468 €
Fonds de roulement	734 483 €	690 303 €	611 092 €	655 516 €
Besoin en FR	- 110 268 €	- 131 788 €	- 126 286 €	- 170 074 €
Trésorerie	844 749 €	822 090 €	737 379 €	825 591 €
Equilibre financier Ratio doit être >1	1,97	1,32	1,36	2,15
Endettement Ratio doit être >1	1,58	1,09	1,10	1,49
Trésorerie Ratio doit être >1	1,60	1,10	1,14	1,67

#### Remarques :

➤ Cet ensemble de données relatives à la gestion financière de l'association CASSIOPEA traduit la bonne santé du délégataire de la téléassistance départementale pour la période 2015-2018.

➤ Il est à noter un résultat d'exploitation global excédentaire de 37 468 € dont pour la téléassistance départementale 3 499 €.

➤ Comme il avait été indiqué par le Directeur de l'Association CASSIOPEA, l'année 2017 avec un déficit important constituée une année particulière avec des impacts de charges ponctuelles. L'association envisageait un retour à l'équilibre en 2018, le constat est fait.

Ce résultat a fait l'objet d'une affectation sur les fonds propres de l'association.

➤ Il est à souligner le maintien d'un besoin en fond de roulement négatif et une trésorerie qui augmente par rapport à 2017.

➤ Les ratios d'équilibre financier, d'endettement faible et de trésorerie confirment la bonne santé financière de l'association et ses capacités à poursuivre son développement.

Le Chef du Service administratif APA  
et Services d'aide à domicile



Fabienne TORRES



**RAPPORT ANNUEL DSP**  
**SAISON 2017 – 2018**

## SOMMAIRE

<b>I. COMPTE-RENDU TECHNIQUE .....</b>	<b>4</b>
I-1. Caractéristiques principales des installations.....	4
I-1-1. Présentation générale .....	4
I-1-2. Réseau de distribution.....	4
I-1.3. Sous-stations.....	5
I-2. Abonnés au réseau.....	5
I-2-1. Evolution de la clientèle desservie.....	5
I-2-2. Liste des abonnés .....	5
I-3. Evolutions contractuelles .....	6
I-4. Bilan d'exploitation.....	6
I-4-1. Rigueur de la saison .....	6
I-4-2. Quantité d'énergie vendue .....	6
I-4-3. Combustibles utilisés .....	6
I-4-4. Rendement du réseau .....	7
I-5. Journal des pannes et des interventions.....	7
I-6. Travaux de gros entretien effectués .....	7
I-6-1. Chaufferie .....	7
I-6-2. Réseau et sous-stations .....	7
I-7. Contrôles réglementaires.....	7
I-8. Effectifs du service.....	8
I-9. Assurances.....	8
 <b>II. COMPTE-RENDU FINANCIER.....</b>	 <b>8</b>
II-1. Tarification.....	8
II-1-1. Prix de vente de la chaleur.....	8
II-1-2. Taux de TVA applicable.....	9
II-1-3. Tarif moyen de la chaleur .....	10
II-1-4. Redevances par abonné .....	10

II-2. Compte de résultat .....	10
II-2-1. Produits d'exploitation .....	10
II-2-2. Charges .....	10
II-2-3. Résultat de l'exercice.....	11
II-2-4. Compte de résultat certifié.....	11
II-3. Clause de révision des prix .....	11
<b>III. EXECUTION DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>13</b>
III-1. Continuité du service .....	13
III-2. Egalité entre usagers .....	14
III-3. Adaptabilité aux besoins.....	14

## I. COMPTE-RENDU TECHNIQUE

### I-1. Caractéristiques principales des installations

#### I-1-1. Présentation générale

Le réseau de chaleur de la Ville de Saint Astier est desservi par la chaufferie Biomasse de Saint Astier, qui a été implantée de façon centrale par rapport aux utilisateurs.

Elle alimente un réseau qui dessert plusieurs abonnés : l'Hôpital local, l'ADHP, le Collège Arthur Rimbaud, la Piscine, l'Ecole Gimel et les HLM Baty.

Cette chaufferie est composée des éléments principaux suivants :

- une chaudière bois COMPTE R de 1 500 kW équipée d'un dépoussiéreur multicyclone
- une chaudière d'appoint/secours de 3 500 kW fonctionnant au gaz naturel
- 3 pompes à débit variable eau chaude alimentant le réseau de chaleur
- un groupe de maintien de pression
- un adoucisseur
- panneaux photovoltaïques en toiture
- hydro accumulation 120m<sup>3</sup>

Les caractéristiques des chaudières installées sont les suivantes :

	<b>Chaudière 1</b>	<b>Chaudière 2</b>
Marque	COMPTE R	VISSMANN
Type	1500 DTH	M148008
Puissance	1 500 kW	3 500 kW
Combustible	Bois	Gaz
Fluide	Eau chaude	Eau chaude
Type brûleur	-	CUENOD C380

#### I-1-2. Réseau de distribution

Le réseau de distribution, d'une longueur de 1600 mètres, est constitué de tubes en acier pré-isolés de marque Isoplus.

Le régime de température nominal est le suivant :

- aller : 90 °C
- retour : 70 °C

### I-1.3. Sous-stations

Le réseau alimente 8 sous-stations qui desservent :

- l'Hôpital local,
- l'ADHP (2 sous stations),
- le Collège Arthur Rimbaud et son Gymnase,
- la Piscine,
- l'Ecole Gimel,
- les HLM Baty.

### I-2. Abonnés au réseau

#### I-2-1. Evolution de la clientèle desservie

Le réseau de chaleur n'a subi aucun dé-raccordement sur la saison passée.

Nous sommes toujours en attente du raccordement de la gendarmerie de Saint Astier, qui était prévu initialement au cours de l'année 2011. Cela engendre aujourd'hui un manque à gagner pour la société SOLENA (environ 4.2% du CA annuel).

#### I-2-2. Liste des abonnés

La liste des abonnés, des puissances souscrites et des consommations de chaleur pour la saison 2017/2018 figurent dans le tableau suivant :

Abonné	Puissance souscrite (URF)	Consommations 2017/2018 (MWh)
Hôpital Local	25 894	1 021.30
ADHP 1 & ADHP 2	11 176	507.90
Collège A. Rimbaud / Gymnase	18 470	597.20
Piscine	17 713	803.20
Ecole Gimel	9 254	329.00
HLM Baty	12 900	718.50
<b>Total</b>	<b>95 407</b>	<b>3 977.10</b>

Il manque les 4 593 URF de la Gendarmerie et sa consommation théorique de 100MWh.



### I-3. Evolutions contractuelles

Deux avenants à la concession du réseau de chaleur bois de Saint Astier ont été signés depuis le début de la DSP.

L'avenant 1 a pour objet :

- le transfert du contrat par IDEX Energies à la société SOLENA,
- l'adaptation du modèle de police d'abonnement au contrat s'agissant des modalités de répartition du coût des prestations R2 (URF)
- la modification de la formule de révision du terme R1 bois
- l'intégration en annexe des exemplaires signés des contrats d'approvisionnement bois
- l'intégration en annexe de la convention d'occupation du terrain d'assiette de la chaufferie centrale signée
- d'adapter les modalités de prise en compte du montant des subventions obtenues.

L'avenant 2 a pour objet :

- de modifier le planning prévisionnel de réalisation des travaux de premier établissement
- d'annexer la convention tripartite concernant le financement des ouvrages de premier établissement par le concessionnaire et d'en préciser les conséquences dans la concession
- d'annexer la convention d'occupation temporaire du domaine public départemental constitutive de droit réel et d'en déterminer la redevance applicable

### I-4. Bilan d'exploitation

#### I-4-1. Rigueur de la saison

La rigueur climatique a été de 2043 DJU pour la période du 15 octobre 2017 au 15 mai 2018 (DJU mesurés à la station météorologique de Gourdon (COSTIC)).

#### I-4-2. Quantité d'énergie vendue

Les consommations mensuelles de chaleur par les abonnés sont données à l'annexe 6.

Pour la saison 2017/2018, elles sont de 3 977.10 MWh.

#### I-4-3. Combustibles utilisés

Les consommations mensuelles de bois et de gaz naturel sont données à l'annexe 6.

La consommation annuelle de bois a été de 1 385.96 MWh. La quantité de gaz naturel consommée en appoint/secours a été de 3 422.00 MWh. Au global, le taux de couverture bois a donc été de 29% sur la saison.

#### I-4-4. Rendement du réseau

Les pertes réseau sont de 830.86 MWh, soit un rendement réseau de 83% sur la saison.

#### I-5. Journal des pannes et des interventions

Les différentes interventions sur les équipements sont listées dans l'annexe 7.

#### I-6. Travaux de gros entretien effectués

Le gros entretien et renouvellement est confié à la société Idex Energies. Les travaux entrepris dans le cadre de cette prestation durant la saison 2017/2018 sont détaillés ci-dessous :

##### I-6-1. Chaufferie

- Réparation chaudière bois
- Travaux chaudière changement tube voûte + réfractaire
- Détartrage chaudière bois

##### I-6-2. Réseau et sous-stations

- ADHP – Changement vannes échangeur pour éviter fuite (à la demande du Conseil Départemental 24)
- Recherche et réparation tuyauterie devant Collège
- Changement du bloc moteur (Ecole)

Le détail des dépenses engagées au titre du P3 est joint à l'annexe 8

#### I-7. Contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires suivants ont été effectués sur la saison 2017/2018 :

- Contrôle de l'étanchéité gaz
- Contrôle des disconnecteurs
- Contrôle des installations et/ou équipements de sécurité incendie
- Contrôle des équipements mécaniques
- Contrôle des capteurs de gaz naturel
- Contrôle des effluents aqueux
- Contrôle installations électriques
- Contrôle protection incendie

Les rapports correspondants sont joints à l'annexe 9.

Le réseau et les sous-stations ne sont pas soumis à des contrôles réglementaires.

### I-8. Effectifs du service

SOLENA ne dispose d'aucun salarié. En effet, la société dispose d'une convention de mise à disposition de personnel avec Idex Energies pour la maintenance des installations et le gros entretien et renouvellement. Le détail des effectifs du service Idex Energies et de la valorisation du personnel et des frais de structure se trouve en annexe 10.

### I-9. Assurances

La société SOLENA dispose d'une assurance dommages et pertes d'exploitation et d'une assurance responsabilité civile. Les attestations d'assurance sont disponibles en annexe 11.

## **II. COMPTE-RENDU FINANCIER**

### II-1. Tarification

#### II-1-1. Prix de vente de la chaleur

La vente de chaleur est facturée aux abonnés à travers un tarif comportant 2 termes :

- le premier terme R1 représente le coût des combustibles (bois et gaz naturel) et est proportionnel aux consommations d'énergie enregistrées pour chaque abonné (comptage en sous-stations). Il est identique pour les tous les abonnés.
- le second terme R2, correspondant aux charges fixes, est proportionnel à la puissance thermique souscrite par l'abonné lors de son raccordement au réseau de chaleur. Il est identique pour les tous les abonnés.

Au cours de la saison 2017/2018, le prix de la chaleur a évolué comme suit :

	<b>R1</b> <b>(€ HT/MWh)</b>	<b>R2</b> <b>(€ HT/URF)</b>
Octobre 2017	25.10	2.226
Novembre 2017	25.32	2.229
Décembre 2017	25.36	2.239
Janvier 2018	25.74	2.248
Février 2018	25.66	2.250
Mars 2018	25.44	2.255
Avril 2018	25.34	2.262
Mai 2018	25.44	2.260
Juin 2018	25.57	2.258
Juillet 2018	26.11	2.270
Août 2018	26.54	2.283
Septembre 2018	27.06	2.290
<b>Evolution annuelle</b>	<b>7.24%</b>	<b>2.79%</b>

L'évolution des termes R1 et R2 est due à la baisse des différents indices permettant leur révision.

L'évolution des différents indices utilisés pour la révision des prix est présentée en annexe 12.

#### II-1-2. Taux de TVA applicable

La loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement a modifié l'article 279 du code général des impôts. Elle permet d'appliquer un taux de TVA réduit à 5.50% aux « abonnements relatifs aux livraisons d'électricité d'une puissance maximale inférieure ou égale à 36 kVa, d'énergie calorifique et de gaz naturel combustible, distribués par réseaux, ainsi que la fourniture de chaleur lorsqu'elle est produite au moins à 50% à partir de la biomasse, de la géothermie, des déchets et d'énergie de récupération ».

Le taux de couverture bois a été de 29% sur la saison 2017/2018. De ce fait, le taux de TVA applicable au terme R1 serait de 20%.

Cependant, le bulletin officiel des finances publiques précise : "Afin de tenir compte de circonstances particulières affectant de manière temporaire la composition habituelle du bouquet énergétique du réseau, il est toutefois admis que la période de référence soit la moyenne des années N-2 et N-3 ou, si ces circonstances affectent les deux années N-1 et N-2, la moyenne des années N-3 et N-4."

Par conséquent, la moyenne du taux de couverture bois des années précédentes étant supérieure à 50%, le taux réduit de TVA peut être maintenu. De ce fait, c'est bien une TVA à 5.5% qui s'applique sur l'ensemble de la facturation.

### II-1-3. Tarif moyen de la chaleur

Le tarif moyen de la chaleur est calculé comme le ratio entre les montants R1 et R2 facturés et le nombre de MWh vendus.

Pour la saison 2017/2018, il est de :

$$\frac{316791.81}{3977.10} = 79.65 \text{ € HT/MWh, soit } 92 \text{ € TTC}$$

### II-1-4. Redevances par abonné

L'annexe 13 précise les redevances mensuelles payées par chacun des abonnés au réseau.

## II-2. Compte de résultat

Le compte de résultat de la saison 2017/2018 est présenté en annexe 17.

### II-2-1. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont constitués des termes R1 et R2 de la facturation aux abonnés. Pour la saison 2017/2018, ils s'élèvent à 316 791.81 € HT.

#### *II-2-1-1. Terme R1*

Ce terme représente la facturation de la chaleur consommée par les abonnés. Pour la saison 2017/2018, il s'élève à 101 532.74 € HT.

#### *II-2-1-2. Terme R2*

Ce terme représente la facturation de l'abonnement au réseau de chaleur. Pour la saison 2017/2018, il s'élève à 215 259.07 € HT.

### II-2-2. Charges

Les charges d'exploitation pour la saison 2017/2018 sont de 561 893 € HT.

#### *II-2-2-1. Combustibles*

L'achat de bois (écorces et plaquettes) a représenté 38 195.30 € HT sur la saison 2017/2018.

Les achats de gaz naturel nécessaire en appoint et en secours s'élèvent à 144 154.64 € HT.

#### *II-2-2-2. Electricité*

Ce poste s'est élevé à 17 233.63 € HT pour la saison 2017/2018.

#### *II-2-2-3. Enlèvement des cendres*

Pour la saison 2017/2018, le coût de l'enlèvement des cendres s'établit à 940.57 € HT.  
Les cendres sont enlevées par la société A.E.S.

#### *II-2-2-4. Redevance au concédant*

par SOLENA sont les suivantes :

- eau
- consommables
- frais de fonctionnement (véhicules, télécommunications, poste...)
- frais généraux
- sous-traitance
- assurances
- taxes professionnelle et foncière
- amortissement du matériel

#### II-2-3. Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice pour la saison 2017/2018 est de - 193 587 € HT.

#### II-2-4. Compte de résultat certifié

Les comptes annuels en forme CERFA ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sont disponibles en annexe 17.

#### II-3. Clause de révision des prix

L'article 60 du contrat de concession de service public définit les causes de révision des prix.

*« Pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques, et pour s'assurer que les formules d'indexation sont bien représentatives des coûts réels, le niveau des tarifs du Concessionnaire, d'une part, et la composition des formules de variation y compris les parties fixes, d'autre part, sont soumis à réexamen en vue de leur hausse ou de leur baisse sur production par le Concessionnaire des justifications nécessaires et notamment des comptes d'exploitation, dans les cas suivants » :*

1. *« Périodiquement tous les 5 ans »*

Le contrat de concession a été signé en février 2009. La première révision pourra donc être demandée en 2014.

2. *« Lorsque par le jeu successif des indexations, les prix unitaires R1 ou R2 varient de plus de 50% par rapport au prix fixé dans le contrat initial ou à la précédente révision »*

Les prix unitaires des termes R1 et R2 en septembre 2018 sont de :

- 27.06 € HT/MWh pour le terme R1
- 2.29 € HT/URF pour le terme R2

Ces prix sont à comparer à ceux fixés dans le contrat de concession, soit :

- 23.25€ HT/MWh pour le terme R1
- 1.90€ HT/URF pour le terme R2

Le prix unitaire R1 a donc augmenté de 16.39% celui du R2 de 20.53%. Ces augmentations sont insuffisantes pour revoir les prix de vente de la chaleur.

3. *« En cas d'évolution importante de la réglementation, notamment en matière d'environnement entraînant la nécessité de procéder à d'importants travaux de mise en conformité »*

Cette circonstance n'est pas intervenue au cours de la saison.

4. *« Si les ouvrages confiés au Concessionnaire ou leur développement sont modifiés en importance et qualité de façon à remettre en cause l'équilibre financier du cahier des charges »*

Cette circonstance n'est pas intervenue au cours de la saison.

5. *« Si le réseau est classé, avec obligation de raccordement, sans que cela ait été prévu lors de la négociation précédente »*

Cette circonstance n'est pas intervenue au cours de la saison.

6. *« Si le périmètre fixé à l'article 4 du présent document est modifié de façon à remettre en cause l'équilibre financier du contrat »*

Cette circonstance n'est pas intervenue au cours de la saison.

7. *« En cas de changement de source d'énergie modifiant de façon sensible l'équilibre financier du contrat »*

Cette circonstance n'est pas intervenue au cours de la saison.

8. « Si le total des puissances souscrites ou des quantités d'énergies vendues aux abonnés varie de plus de 15% par rapport à celles prévues dans le contrat initial ou lors de la précédente révision »

Les ventes prévisionnelles de chaleur étaient de 4 279 MWh. Les consommations réelles pour la saison 2017/2018 sont de 3 977.10 MWh, soit un écart de 7.05%. La clause de révision des prix n'est donc pas applicable.

9. « Si le montant des impôts, taxes et redevances à la charge du Concessionnaire varie de façon significative »

Cette clause de révision des prix n'est pas applicable, nous sommes sur la première période du contrat.

10. « En cas de mesure nouvelle et substantielle d'exploitation destinée à faire des économies d'énergie ou d'application de nouvelles règles financières (certificats d'économies d'énergie, taxe sur le carbone...) pouvant générer des charges supplémentaires ou des recettes exceptionnelles pour le Concessionnaire »

Cette circonstance n'est pas intervenue au cours de la saison.

### III. EXECUTION DU SERVICE PUBLIC

L'article 2 de la loi du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public ajoute à la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (dite loi Sapin) l'article 40-1.

Cet article prévoit les dispositions suivantes : « Le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

La législation ne précise pas le contenu de cette annexe. Toutefois, il est communément admis qu'elle doit porter sur la continuité du service, l'égalité entre les usagers et l'adaptabilité.

#### III-1. Continuité du service

Le réseau de chaleur a fonctionné sans aucune interruption pendant l'ensemble de l'exercice 2017/2018, assurant ainsi la continuité de service pour l'ensemble des abonnés, et ce malgré les difficultés rencontrées sur la chaudière bois.



### III-2. Egalité entre usagers

L'égalité entre les usagers se manifeste selon deux axes :

- Egalité technique :

Les différentes sous-stations sont alimentées en chaleur avec les caractéristiques (température, débit) requises pour permettre de répondre aux besoins des installations desservies.

- Egalité tarifaire :

Le tarif de la chaleur est le même pour tous les abonnés, aussi bien pour les consommations que pour l'abonnement.

### III-3. Adaptabilité aux besoins

Le réseau de chaleur de la Ville de Saint Astier est parfaitement capable de s'adapter aux besoins et aux appels de puissance des abonnés. Cette flexibilité se manifeste selon les principes suivants :

- Mise en service progressive des chaudières bois au cours de la saison de chauffe selon les besoins
- Appoint au gaz naturel en cas de forte demande

Le réseau est alimenté en base par le combustible bois. En cas de défaillance de la chaudière bois, la chaudière au gaz naturel prend immédiatement le relais, évitant ainsi toute interruption du service.

## ANNEXES

Annexe 1 : Polices d'abonnement .....	16
Annexe 2 : Contrat de concession et avenants.....	17
Annexe 3 : Conventions SOLENA – IDEX ENERGIES et factures.....	18
Annexe 4 : Conventions de subvention .....	24
Annexe 5 : Contrats de fourniture bois .....	25
Annexe 6 : Bilan d'exploitation.....	26
Annexe 7 : Journal des pannes et des interventions.....	29
Annexe 8 : Tableau de suivi P3 et plan prévisionnel de renouvellement .....	32
Annexe 9 : Contrôles réglementaires .....	50
Annexe 10 : Personnel IDEX ENERGIES .....	120
Annexe 11 : Assurances.....	127
Annexe 12 : Révision des prix de la chaleur.....	137
Annexe 13 : Redevances mensuelles des abonnés.....	140
Annexe 14 : Détail des factures d'achats de matières premières, traitement des cendres, soustraitance.....	142
Annexe 15 : Echancier crédit-bail, redevance concession, CET, CFE et taxe foncière .....	275
Annexe 16 : Détail des charges d'intérêt sur compte courant et du calcul de la reprise de subvention.....	293
Annexe 17 : Compte de résultat simplifié et compte de résultat certifié .....	335
Annexe 18 : Copie de factures d'un abonné – Collège Arthur Rimbaud .....	340

ANNEXE 1  
POLICES D'ABONNEMENT

(Voir rapport saison 2010/2011)

ANNEXE 2  
CONTRAT DE CONCESSION ET  
AVENANTS

(Voir rapport saison 2010/2011)

ANNEXE 3  
CONVENTIONS  
SOLENA – IDEX ENERGIES

- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL
- CONVENTION D'ASSISTANCE TPE ET AVENANT 1
- CONVENTION DE SOUS-TRAITANCE COMPTABILITE ET FACTURATION

(Voir rapport saison 2010/2011)

- FACTURES :

ASSISTANCE, COMPTABILITE, INFORMATIQUE

Détail compte Assistance

ODS0004590	INV	6110000	01/10/2017	0.00	-42 000.00	AAR Idex Energies
FGE0000689	FF	6110000	28/09/2018	21 000.00	0.00	DI ECHEANCE du 2018-03-31
FGE0000750	FF	6110000	30/09/2018	21 000.00	0.00	DI ECHEANCE du 2018-09-30
FF0000492	FF	6119901	31/03/2018	7 500.00	0.00	G0000100 IDEX SERVICES
FF0000491	FF	6119911	27/03/2018	1 300.00	0.00	G0000100 IDEX SERVICES
FF0000535	FF	6119911	30/09/2018	1 300.00	0.00	G0000100 IDEX SERVICES

Période du 01/10/2017 au 31/03/2018

52 100.00 -42 000.00



Une question sur votre facture  
Pascal CONVERTY  
01 47 12 43 46  
pascal.converty@idex.fr

Une question technique  
CENTRE SUD OUEST  
Agence 900 - BORDEAUX NORD  
ZA actipolis II  
2 rue nully de harcourt  
33610 CANEJAN  
05-57-89-10-70 - sylvie.meynier@idex.fr

Votre règlement  
IDEX ENERGIES  
148 Route de la Reine  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
IBAN : FR7630004013280001140623504  
BIC : BNPAFRPPPTX



SOLENA  
CHEZ IDEX ENERGIES  
2 RUE NULLY DE HARCOURT  
33610 CANEJAN

Facture N° C180906780 du 28/09/2018

**ÉCHÉANCE du 31/03/2018**

Nos références.  
Contrat N°25C/1710/00010 à effet au 01/10/2017  
Références Internes : 25 / 0000531 / 25N371-001

Adresse d'exploitation.  
RES LES FINANCES  
AVENUE FERNAND COIN  
33140 VILLENAVE D ORNON

Convention CC-SOLENA			
	Hors Taxes	TVA	TTC
Frais Généraux			
Base 20% (E)	21 000.00	4 200.00	25 200.00
HT		21000.00	21000.00
TVA		4200.00	4200.00
TTC		25200.00	25200.00

Virement à 30 jours, payable le 30/11/2018

(E) = T.V.A. acquittée sur les encaissements  
(D) = T.V.A. acquittée sur les débits

TALON A JOINDRE AU REGLEMENT  
C180906780 - 28/09/2018  
TOTAL TTC : 25200 C  
N/REF : 0000531 / 25N371-001

Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi N° 2013-100 du 28 janvier 2013, du décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret 2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

IDEX ENERGIES - 72 avenue Jean Baptiste Clément - 92513 - BOULOGNE BILLANCOURT  
SAS au capital de 5624000 - Siret 31587164000662 - NAF 3530Z - No identification TVA : FR10315871640



Détail des redevances

DI		Convention d'assistance		
Titre	Opération	Résultat	Code Annexe	
Dernier prix actualisé au 01/10/2017	42000	42000,00		
Montant facturé	42000 x 1/2	21000,00		
Période Facturée du 01/10/2017 au 31/03/2018		Total HT: 21 000,00		
Base	Part	Hors Taxes	TVA	TTC
(E) 20%	100%	21 000,00	4 200,00	25 200,00

Une question sur votre facture  
Pascal CONVERTY  
01 47 12 43 46  
pascal.converty@idex.fr

Une question technique  
CENTRE SUD OUEST  
Agence 900 - BORDEAUX NORD  
ZA actipolis II  
2 rue nully de harcourt  
33610 CANEJAN  
05-57-89-10-70 - sylvie.meynier@idex.fr

Votre règlement  
IDEX ENERGIES  
148 Route de la Reine  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
IBAN : FR7630004013280001140623504  
BIC : BNPAFRPPPTX



SOLENA  
CHEZ IDEX ENERGIES  
2 RUE NULLY DE HARCOURT  
33610 CANEJAN

Facture N° C180908350 du 30/09/2018

**ÉCHÉANCE du 30/09/2018**

Nos références.  
Contrat N°25C/1710/00010 à effet au 01/10/2017  
Références Internes : 25 / 0000531 / 25N371-001

Convention d'assistance DA/DR CC-SOLENA			
	Hors Taxes	TVA	TTC
Frais Généraux Base 20% (E)	21 000.00	4 200.00	25 200.00
HT		21000.00	21000.00
TVA		4200.00	4200.00
TTC		25200.00	25200.00

Virement à 30 jours, payable le 30/11/2018

(E) = T.V.A. acquittée sur les encaissements  
(D) = T.V.A. acquittée sur les débits

TALON A JOINDRE AU REGLEMENT  
C180908350 - 30/09/2018  
TOTAL TTC : 25200 C  
N/REF : 0000531 / 25N371-001

Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi N° 2013-100 du 28 janvier 2013, du décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret 2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

IDEX ENERGIES - 72 avenue Jean Baptiste Clément - 92513 - BOULOGNE BILLANCOURT  
SAS au capital de 5624000 - Siret 31587164000862 - NAF 3530Z - No Identification TVA : FR10315871640

Détail des redevances

DJ		Convention d'assistance DA/DR			
Titre	Opération		Résultat	Code Annexe	
Prix de base contrat au 01/10/2017	42000		42000,00		
Montant facturé	42000 x 1/2		21000,00		
Période Facturée du 01/04/2018 au 30/09/2018			Total HT: 21 000,00		
Base	Part	Hors Taxes	TVA	TTC	
(E) 20%	100%	21 000,00	4 200,00	25 200,00	

Renseignements : Pascal CONVERTY  
 Tel : 01 47 12 43 46  
 Courriel: pascal.converty@idex.fr  
 Adresse de règlement :  
 148/152 Route de la Reine  
 CS 60049  
 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

**SOLENA**  
 CHEZ IDEX ENERGIES  
 24 RUE GASPARG MONGE  
 33600 PESSAC

492

REFERENCES A RAPPELER DANS TOUTES CORRESPONDANCES

**FACTURE** N° 380300034

**CLIENT** 89 0000531 89X888 001

Financiers exceptionnels 888 UO 89

Boulogne-Billancourt, le : 31/03/2018

CONVENTION ASSISTANCE  
 A EFFET AU 01 OCTOBRE 2015  
 P8/9999

CONVENTION D'ASSISTANCE

== ECHEANCE DU : 31/03/2018

== PERIODE COUVERTE DU : 01/10/2017 AU 31/03/2018

== BASE CONTRAT AU: 01/10/2015 = 15 000.00

== MONTANT FACTURE: 15 000.00 \* 1/2 = 7 500.00

Société : SOLENA		
Compte Tiers : 60000100		
UO	Affaire	Prestation
888	001	Di
N° Compte : 6M9901		
Accord Réserve		
Date		
Règlement { CH PRV VIRT le:		
N° Pièce Achat : 492		
N° Pièce Banque :		

Escompte pour paiement anticipé : néant

Conformément aux dispositions de l'article 121-B de la loi n° 2002-307 du 22 mars 2002, de l'article 49 de la loi n° 2011-900 du 28 juillet 2011, et de l'article 2062 du Code de Commerce et de l'article 1709 du Code de Commerce, en cas de retard de paiement, il sera fait application de la loi n° 2011-267 du 29 mars 2011, en ce qui concerne le retard de paiement. Cette loi donne effet à la date de la présente facture pour les retards de paiement de 40 jours. Cette loi donne effet à la date de la présente facture pour les intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

TAUX T.V.A.	BASE T.V.A.	MONTANT T.V.A.	TOTAL H.T. €	7 500.00
20.00	7 500.00	1 500.00	TOTAL T.V.A. €	1 500.00
				9 000.00

DATE 31/03/2018 000  
 N° COMPTE 89 0000531 89X888 001  
 N° FACTURE 380300034  
 MONTANT EUR 9 000.00

Valeur en votre aimable règlement par :  
 ZONE : 000  
 Cheque a 30 jours  
 PAYABLE LE 30/04/2018

**NET A PAYER €**

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

E = T.V.A. acquittée sur les encaissements  
 D = T.V.A. acquittée sur les débits.

535

SOLENA  
MAIRIE DE ST ASTIER  
RUE JULES FERRY  
24110 SAINT ASTIER

OBJET : Refacturation informatique (période du 01/04/2018 au 30/09/2018)

Boulogne le : 30/09/2018	Facture N° VM00003296
--------------------------	-----------------------

Maintenance Qualiac	Société	SOLENA		1 300,00 €
	Compte Tiers	60600100		
	UO	Affaire	Prestation	
	CCX 001	001	Di	
	N° Compte :	6119911		
	Accord Réserve			
	Date			
	Règlement	<input type="checkbox"/> CH <input type="checkbox"/> PRV <input type="checkbox"/> VIRT	le :	
	N° Pièce Achat :	535		
	N° Pièce Banque :			

TOTAL H.T.	1 300,00 €
T.V.A. 20 %	260,00 €
TOTAL TTC	1 560,00 €

Règlement par virement 30 jours, date de réception

Conformément aux dispositions de l'art. 121-II de la loi 2012-387 du 22 mars 2012, de l'art. 40 de la loi N°2013-100 du 28 janvier 2013, du décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret 2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

Banque : SOCIETE GENERALE - Titulaire du compte : IDEX SERVICES  
Domiciliation : RG Entreprises 33 Av. du Maine 75015 PARIS  
Code Banque : 30003 - Code Guichet : 03764 - N° de Compte : 00020057125 - Clé RIB 93  
Identification Internationale (IBAN) : FR76 3000 3037 6400 0200 5712 593  
Identifiant Internationale de la Banque (BIC) : SOGEFRPP



*491*

**SOLENA**  
**MAIRIE DE ST ASTIER**  
**RUE JULES FERRY**  
**24110 SAINT ASTIER**

**OBJET : Refacturation informatique (période du 01/10/2017 au 31/03/2018)**

**Boulogne le : 31/03/18** **Facture N° VM00002832**

Maintenance Qualiac	Société <b>SOLENA</b>			1 300,00 €
	Compte Tiers : <b>60990100</b>			
	UO	Article	Prestation	
	<b>CCX001</b>	<b>001</b>	<b>Di</b>	
	N° Compte : <b>6119911</b>			
	Accord Réserve			
	Date			
	Règlement { CH PRV VIRT } lo :			
	N° Pièce Achat : <b>491</b>			
	N° Pièce Banque :			

<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 300,00 €</b>
<b>T.V.A. 20 %</b>	<b>260,00 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 560,00 €</b>

**Règlement par virement 30 jours, date de réception**

Banque : SOCIETE GENERALE - Titulaire du compte : IDEX SERVICES  
 Domiciliation : RG Entreprises 33 Av. du Maine 75015 PARIS  
 Code Banque : 30003 - Code Guichet : 03764 - N° de Compte : 00020057125 - Clé RIB 93  
 Identification Internationale (IBAN) : FR76 3000 3037 6400 0200 5712 593  
 Identifiant Internationale de la Banque (BIC) : SOGEFRPP

## ANNEXE 4

# CONVENTIONS DE SUBVENTION

- CONVENTION DE SUBVENTION ADEME
- CONVENTION DE SUBVENTION FEDER
- CONVENTION DE SUBVENTION REGION AQUITAINE

(Voir rapport saison 2010/2011)

ANNEXE 5  
CONTRAT DE FOURNITURE BOIS

(Voir rapport saison 2010/2011)



ANNEXE 6  
BILAN D'EXPLOITATION

CONSOMMATIONS ABONNES - PERIODE 2017/2018

Site Abonné	Consommation du mois de oct-17 MWh	Consommation du mois de nov-17 MWh	Consommation du mois de déc-17 MWh	Consommation du mois de janv-18 MWh	Consommation du mois de févr-18 MWh	Consommation du mois de mars-18 MWh	Consommation du mois de avr-18 MWh	Consommation du mois de mai-18 MWh	Consommation du mois de juin-18 MWh	Consommation du mois de juil-18 MWh	Consommation du mois de août-18 MWh	Consommation du mois de sept-18 MWh	Total consommation 2017-2018 MWh
Hôpital rural	55.900	162.400	160.000	135.000	173.900	155.500	65.000	48.600	23.200	13.000	15.100	13.700	1.021,30
ADHP1	12.500	31.620	16.780	34.700	31.300	27.200	12.300	11.200	5.700	4.600	5.470	51.230	244,60
ADHP2	15.640	16.920	67.640	33.430	43.960	0.000	56.340	12.970	10.840	0.000	0.000	-0.410	263,30
Collège	0.000	98.120	82.080	80.300	97.200	93.400	27.800	23.300	7.600	3.800	0.000	0.000	513,60
Gymnase	2.300	15.360	12.540	12.100	18.400	12.800	1.870	2.330	1.600	1.100	1.700	1.500	83,60
Piscines et Vestiaires	62.600	118.300	95.000	60.200	86.200	121.100	79.900	64.600	48.700	20.700	5.500	38.400	803,20
Ecole Gimel	2.500	62.220	62.980	50.200	65.000	56.500	17.400	7.500	1.500	1.100	1.000	1.100	329,00
HLM Baty	33.900	112.460	108.440	91.800	117.400	102.900	45.500	33.700	21.200	15.500	20.900	14.800	718,50
<b>TOTAL</b>	<b>185,34</b>	<b>617,40</b>	<b>605,46</b>	<b>497,73</b>	<b>635,36</b>	<b>569,40</b>	<b>306,11</b>	<b>204,20</b>	<b>115,47</b>	<b>70,64</b>	<b>49,67</b>	<b>120,32</b>	<b>3 977,10</b>

CONSOMMATIONS BOIS ET GAZ NATUREL - PERIODE 2017/2018

Chaudière	Consommation du mois de oct-17 MWh	Consommation du mois de nov-17 MWh	Consommation du mois de déc-17 MWh	Consommation du mois de janv-18 MWh	Consommation du mois de févr-18 MWh	Consommation du mois de mars-18 MWh	Consommation du mois de avr-18 MWh	Consommation du mois de mai-18 MWh	Consommation du mois de juin-18 MWh	Consommation du mois de juil-18 MWh	Consommation du mois de août-18 MWh	Consommation du mois de sept-18 MWh	Total consommation de 2017-2018 MWh
Consommation chaudière bois	90,36	206,59	0,00	0,00	10,77	502,69	298,68	276,86	0,01	0,00	0,00	0,00	1385,96
Consommation chaudière Gaz	153,00	449,00	705,00	576,00	743,00	187,00	43,00	14,00	196,00	124,00	108,00	122,00	3 422,00
<b>Consommation totale réseau</b>	<b>243,36</b>	<b>655,59</b>	<b>705,00</b>	<b>576,00</b>	<b>753,77</b>	<b>689,69</b>	<b>341,68</b>	<b>290,86</b>	<b>196,01</b>	<b>124,00</b>	<b>108,00</b>	<b>122,00</b>	<b>4807,96</b>
Taux couverture Bois	37%	32%	0%	0%	1%	73%	87%	95%	0%	0%	0%	0%	29%

NOMBRE D'HEURES DE FONCTIONNEMENT DU GENERATEUR BOIS - PERIODE 2017/2018

Générateur bois	Nombre d'heures de fonctionnement oct-17	Nombre d'heures de fonctionnement nov-17	Nombre d'heures de fonctionnement déc-17	Nombre d'heures de fonctionnement janv-18	Nombre d'heures de fonctionnement févr-18	Nombre d'heures de fonctionnement mars-18	Nombre d'heures de fonctionnement avr-18	Nombre d'heures de fonctionnement mai-18	Nombre d'heures de fonctionnement juin-18	Nombre d'heures de fonctionnement juil-18	Nombre d'heures de fonctionnement août-18	Nombre d'heures de fonctionnement sept-18	Total nombres d'heures de fonctionnement 2017-2018
Index compteur horaire	37455	37707	37707	37710	37820	38441	38994	39444	39444	39444	39444	39444	39444
<b>Nbre d'heure de fonctionnement</b>	<b>195</b>	<b>252</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>110</b>	<b>621</b>	<b>563</b>	<b>450</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2184</b>

SOLENA - CA période 10/2017 à 09/2018 - Valeur en €

	oct-17	nov-17	déc-17	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	Total
R1	4 650	15 635	15 354	12 812	16 298	14 491	7 757	5 195	2 953	1 844	1 318	3 226	101 533
R2	17 700	17 724	17 803	17 875	17 892	17 931	17 991	17 969	17 955	18 049	18 158	18 212	215 259
TOTAL	22 350	33 359	33 157	30 687	34 190	32 422	25 748	23 164	20 908	19 893	19 476	21 438	316 792